RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

lozère

LE DÉPARTEMENT

# DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

## n°CP_24_038 à CP_24_099
## du 5 avril 2024

Date de publication : 9 avril 2024

La commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie le 5 avril 2024, sous la présidence de Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental.*

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8 h 30.

**Présents à l'ouverture de la séance** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) à l'ouverture de la séance** : Alain ASTRUC, Patricia BREMOND (arrivée en cours de séance), Valérie FABRE, Christine HUGON (arrivée en cours de séance), Michèle MANOA (arrivée en cours de séance), Jean-Paul POURQUIER (arrivé en cours de séance), Patrice SAINT-LEGER (arrivé en cours de séance), Laurent SUAU (arrivé en cours de séance), Michel THEROND (arrivé en cours de séance).

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER (arrivé en cours de séance), Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

*Assistaient également à la réunion :*

| | | |
|---|---|---|
| Jérôme | LEGRAND | Directeur général des services |
| Nicolas | AZAIS | Directrice du laboratoire départemental d'analyses |
| Véronique | DELMAS | Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale |
| Nadège | FAYOL | Directrice Générale Adjointe des Ressources internes |
| Emilie | POUZET-ROBERT | Directrice générale adjointe de la Solidarité Sociale |
| Grégory | ROCHETTE | Directeur Général adjoint des Infrastructures |
| Isabelle | DARNAS | Directrice du Développement Éducatif et Culturel |
| Guillaume | DELORME | Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement |
| Laurent | POUGET | Directeur des Finances et des Assemblées |

* Lors de l'examen des rapports du n°204, n°205, n°304 la présidence de séance a été assurée par M. Laurent SUAU. Lors de l'examen du rapport n°800 et n°803, la présidence de séance a été assurée par Mme Patricia BREMOND.

A noter : l'ensemble des rapports a été examiné selon les numéros d'ordre à l'exception du rapport n°103 qui a été examiné après l'examen du rapport n°200.



Date de publication : 9 avril 2024

## Délibérations adoptées le 2 février 2024

| N° délibération | N° rapport | Désignation des affaires | Vote de la délibération |
|---|---|---|---|
| **CP_24_038** | **100** | Démographie médicale : convention de partenariat avec l'Union des Internes du Languedoc-Roussillon (UNILR) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_039** | **101** | Démographie médicale : aide à l'installation | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_040** | **102** | Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 1 (Hautes-Terres-de-l'Aubrac, Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac, Gévaudan, Aubrac-Lot-Causses-Tarn, Gorges-Causses-Cévennes, Cévennes-au-Mont-Lozère et Urbain de Marvejols) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_041** | **103** | Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 2 (Randon-Margeride, Haut-Allier, Cœur-de-Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_042** | **104** | Aides aux collectivités : proposition de modifications d'affectations réalisées antérieurement | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_043** | **105** | Aides aux collectivités : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2022 "Contrats Territoriaux 2022-2025" | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_044** | **106** | Politiques territoriales : attribution d'une subvention en faveur de l'animation territoriale | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_045** | **107** | Communication : attribution de subventions en faveur des associations pour leurs actions | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_046** | **200** | Jeunesse : subventions diverses et Sportifs de Haut Niveau | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_047** | **201** | Jeunesse : nouveau format du Challenge Jeunes | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |



Date de publication : 9 avril 2024

| N° délibération | N° rapport | Désignation des affaires | Vote de la délibération |
|---|---|---|---|
| **CP_24_048** | **202** | Enseignement : actualisation des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels d'Etat dans les établissements publics d'enseignement | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_049** | **203** | Enseignement : subventions diverses de fonctionnement aux organismes associés de l'enseignement | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_050** | **204** | Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges publics de Florac, Le Bleymard, Le Collet-de-Dèze, Meyrueis, Vialas et Villefort | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_051** | **205** | Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de Florac, du Bleymard, du Collet-de-Dèze, de Meyrueis, de Vialas et de Villefort pour l'année scolaire 2023/2024 | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_052** | **206** | Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_053** | **207** | Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende, Saint-Chély-d'Apcher et des collèges privés de Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély d'Apcher pour l'année scolaire 2023/2024 | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_054** | **208** | Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel informatique et pédagogique pour les collèges privés - 2023/2024 | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_055** | **300** | Lien social : Individualisation de crédits au titre de l'action sociale | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_056** | **301** | Lien social : Individualisation de crédits au titre de la mobilité | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_057** | **302** | Insertion : Prolongation du Programme départemental d'insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |



Date de publication : 9 avril 2024

| N° délibération | N° rapport | Désignation des affaires | Vote de la délibération |
|---|---|---|---|
| **CP_24_058** | **303** | Insertion : Individualisations de crédits au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_059** | **304** | Enfance-famille : attribution de subventions aux organismes intervenant dans le domaine de l'enfance famille | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_060** | **305** | Autonomie : Individualisation de crédits au titre des associations intervenant dans le champ de l'autonomie | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_061** | **400** | Sport : attribution de subventions pour les manifestations sportives d'intérêt départemental | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_062** | **401** | Sport : attribution de subventions pour le fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_063** | **402** | Sport : attribution de subventions aux équipes nationales | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_064** | **403** | Sport : aide aux associations pour l'achat d'équipements sportifs | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_065** | **404** | Sport : attribution de subventions aux comités sportifs départementaux | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_066** | **405** | Sport : aide à l'achat de véhicules | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_067** | **406** | Patrimoine : aide en faveur des équipements culturels patrimoniaux et pour le fonctionnement d'une association | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_068** | **407** | Patrimoine : aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux privés | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |



Date de publication : 9 avril 2024

| N° délibération | N° rapport | Désignation des affaires | Vote de la délibération |
|---|---|---|---|
| **CP_24_069** | **408** | Patrimoine : financement des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_070** | **409** | Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles aux structures privées | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_071** | **410** | Culture : attribution de subventions pour les structures publiques d'intérêt départemental | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_072** | **411** | Culture : Individualisation de la contribution 2024 au fonctionnement de l'École départementale de Musique de Lozère | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_073** | **412** | Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles : Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_074** | **413** | Lecture publique : affectation de crédits au titre des subventions bibliothèques | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_075** | **414** | Animation locale : individualisations de subventions au titre du programme d'aide à l'animation locale (PAL) 2024 | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_076** | **500** | Economie et filière : fonds d'appui au développement - Investissement | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_077** | **501** | Economie et filière : fonds d'appui au développement - Fonctionnement | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_078** | **502** | Economie circulaire : individualisation au titre du programme d'actions 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_079** | **503** | Agriculture - Convention 2024 Chambre d'agriculture de Lozère | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |



Date de publication : 9 avril 2024

| N° délibération | N° rapport | Désignation des affaires | Vote de la délibération |
|---|---|---|---|
| **CP_24_080** | **504** | Aménagements fonciers : attribution de subventions au titre des échanges amiables de parcelles et de la mobilisation foncière | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_081** | **505** | PAT - Soutien au projet du Secours Populaire Lozère | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_082** | **506** | Agriculture - Foncier : conventions 2024 SAFER et Terre de Liens | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_083** | **600** | Logement : subventions au titre du programme "Aide aux propriétaires pour l'amélioration des logements" | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_084** | **601** | Avis à donner concernant la demande d'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement Public Loire | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_085** | **602** | Approbation du Contrat territorial du Haut-Allier 2024 - 2026 (Agence de l'Eau Loire Bretagne) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_086** | **700** | Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Communes de Florac Trois Rivières, du Pont de Montvert Sud Mont Lozère) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_087** | **701** | Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR21+500 (Commune de St Germain de Calberte) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_088** | **702** | Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR22+1000 (Commune de St Germain de Calberte) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_089** | **703** | Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°31 au PR6+320 (Commune de St Bonnet de Chirac) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_090** | **704** | Routes : Déclaration de projet et demande de déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement de la route départementale n°998 du PR 31+180 au PR 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |



Date de publication : 9 avril 2024

| N° délibération | N° rapport | Désignation des affaires | Vote de la délibération |
|---|---|---|---|
| **CP_24_091** | **705** | Routes : approbation des projets et des dossiers de déclaration correspondants établis en application de la loi sur l'eau : RD901, RD119, RD983, RD31, RD907bis | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_092** | **706** | Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSID et du Fonds vert (ajustement de la demande 2024) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_093** | **707** | Dénomination de la Médiathèque Départementale Mélinée et Missak Manouchian | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_094** | **800** | Tourisme : affectation d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement numérique des offices de tourisme | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_095** | **801** | Tourisme : individualisations au titre des stations de ski (saison 2023-2024) | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_096** | **802** | Suivi des DSP : Aire de la Lozère : - Décalage de la date de fin de concession Etat - Passation des avenants inhérents à la continuité du service public | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_097** | **803** | Suivi des DSP - Aire de la Lozère : décalage de la date de fin de concession Etat et passation d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public avec le CDT | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_098** | **900** | Admission de créances éteintes | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |
| **CP_24_099** | **901** | Rapport d'information sur les actes pris par la Présidente du Conseil départemental sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée | Adoptée à l'unanimité des voix exprimées<br>Vote contre : 0<br>Abstention : 0 |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_038-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Démographie médicale : convention de partenariat avec l'Union des Internes du Languedoc-Roussillon (UNILR)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Patricia BREMOND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_038-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_22_1041 approuvant la feuille de route pour le réseau « Lozère Nouvelle Vie » ;

VU la délibération n°CD_23_1045 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Attractivité et démographie médicale» ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°100 : "Démographie médicale : convention de partenariat avec l'Union des Internes du Languedoc-Roussillon (UNILR)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que dans le cadre de sa stratégie « démographie médicale », l'Union des Internes du Languedoc-Roussillon (UNILR), syndicat des internes en médecine de la Faculté de Montpellier/Nîmes, est l'interlocuteur principal de la collectivité départementale et son relais auprès des internes en médecine.

### ARTICLE 2

Donne, au titre du partenariat 2024, un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 000 € en faveur de l'Union des Internes du Languedoc Roussillon (UNILR).

### ARTICLE 3

Individualise, à cet effet, un crédit de 5 000 € sur la ligne budgétaire 936-66 / 657381.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_038-DE



## ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement, dont la convention de partenariat 2024.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_038 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 16 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 17 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_038-DE



***Rapport n°100 "Démographie médicale : convention de partenariat avec l'Union des Internes du Languedoc-Roussillon (UNILR)" en annexe à la délibération***

Dans le cadre de sa stratégie « Démographie médicale », le Département de la Lozère entretient des liens étroits avec les internes en Médecine générale en mettant en œuvre plusieurs actions à leur destination dans le but de les inciter à faire des stages sur le territoire et de les accompagner dans un processus d'installation éventuelle.

L'Union des Internes du Languedoc Roussillon (UNILR) est le syndicat des internes en médecine de la Faculté de Montpellier/Nîmes, faculté de rattachement de la Lozère.

Ce syndicat est notre porte d'entrée principale auprès des internes en médecine et nous permet d'avoir un relais essentiel auprès d'eux.

En 2023, l'UNILR et le Département ont signé une convention permettant de formaliser le partenariat et de s'assurer ainsi de la visibilité de la Lozère comme terrain de stages auprès des différentes promotions d'internes au fil des ans.

Pour 2024, il est proposé de renouveler le partenariat. Pour rappel, la convention précise les engagements des deux parties comme suit :

Engagements de l'UNILR :

- Afficher le logo du Département de la Lozère sur l'ensemble des supports de communication ayant un lien avec la thématique de la présente convention : flyers, affiches et sur le site internet www.silr.fr.
- Afficher le logo du Département de la Lozère lors des événements auxquels le Département participera.
- Permettre au Département de tenir un stand lors de tout évènement physique organisé par l'UNILR.
- Diffuser deux annonces par an dédiées aux thématiques d'offres de stage, offres de remplacement ou d'installation sur ses réseaux sociaux et tout autre support jugé opportun.
- Diffuser le « Guide à l'installation » et les dispositifs d'aides proposés par le Département auprès des internes de la subdivision Montpellier-Nîmes.
- Contribuer à la promotion des stages en Lozère auprès des internes lors de différents moments dédiés au choix des stages.
- Transmettre au Département la liste des internes ayant fait le choix d'un stage en Lozère, en amont de leur arrivée sur le territoire.

Engagements du Département :

- Être présent lors de la rentrée des nouveaux internes de la subdivision Montpellier-Nîmes.
- Aider l'UNILR à communiquer sur les aides et activités que la Lozère met en place pour les internes en stage en Lozère.
- Organiser une journée d'accueil des nouveaux internes à chaque semestre pour promouvoir l'exercice médical en Lozère et sa qualité de vie.
- Proposer des activités culturelles/sportives promouvant le patrimoine, la culture et le sport en Lozère pour les internes en stage sur le territoire.
- Aider l'UNILR à identifier des opportunités de développement de logements pour les internes de type "Internat", notamment accessibles aux internes en stage dans des environnements extra-hospitaliers (cabinet libéral, MSP, PMI, etc.).

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_038-DE



- Accompagner les internes souhaitant s'installer en Lozère dans leurs recherches d'un lieu d'installation mais aussi pour leur projet de vie (travail du conjoint, scolarisation des enfants, etc.).
- Mentionner le partenariat sur le site Lozère Nouvelle Vie.
- Aider financièrement l'UNILR à hauteur de 5 000 euros annuel pour la réalisation de leurs engagements.

Il vous est donc proposé de donner votre accord :

- pour signer la convention dans les termes exposés ci-dessus,
- d'individualiser une subvention pour un montant total de **5 000 €** dans le cadre de cette convention. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 936-66 article 657381.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_039-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Démographie médicale : aide à l'installation**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Christine HUGON, Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_039-DE



VU les articles L 1511-8 et D 1511-54, D 1511-55 et D 1511-56 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_23_1035 du 22 novembre 2023 approuvant la nouvelle stratégie;

VU la délibération n°CD_23_1045 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Attractivité et démographie médicale» ;

VU la délibération n°CP_24_004 du 2 février 2024 ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°101 : "Démographie médicale : aide à l'installation ", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que dans le cadre de sa stratégie « démographie médicale », le Département propose un dispositif d'aide forfaitaire pour faciliter l'installation de professionnels de santé en exercice libéral sur le territoire et répondre à leurs besoins en matériel dans les conditions suivantes :

- Chirurgiens-dentistes : 15 000 €
- Masseurs-kinésithérapeutes : 10 000 €
- Médecins toutes spécialités : 7 500 €
- Orthophonistes : 7 500 €

### ARTICLE 2

Donne, dans ce cadre, un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 15 000 € en faveur du docteur XXXXX, chirurgien-dentiste, inscrit au tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Lozère et exerçant depuis le 1er février 2024.

### ARTICLE 3

Affecte, à cet effet, un crédit de 15 000 € sur le chapitre 904.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_039-DE



## ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement, dont la convention de partenariat 2024.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_039 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 17 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 18 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_039-DE



***Rapport n°101 "Démographie médicale : aide à l'installation " en annexe à la délibération***

Au titre du budget primitif 2024, l'opération « Démographie médicale : aide à l'installation » est prévue sur le chapitre 904 pour un montant de 160 000 € lors du vote de l'autorisation de programme « Démographie médicale ».

Dans le cadre de la politique en faveur de la « Démographie médicale », le Département propose un dispositif d'aide pour faciliter l'installation de professionnels de santé en exercice libéral sur le territoire.

Pour rappel, le règlement précise le forfait attribué en fonction de la profession des bénéficiaires au regard des besoins en matériel inhérent à chaque profession :

| | |
|---|---|
| Chirurgiens-dentistes | 15 000 € |
| Masseurs-kinésithérapeutes | 10 000 € |
| Médecins toutes spécialités | 7 500 € |
| Orthophonistes | 7 500 € |

Le Dr XXXXX, chirurgien-dentiste, est inscrit au tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Lozère et exerce au Massegros depuis le 1er février 2024.

A ce titre, il sollicite l'aide à l'installation du Département et s'engage en contre-partie à exercer a minima 3 jours par semaine en libéral pendant 5 ans minimum et à contribuer à la permanence des soins.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'affectation du crédit de **15 000 €** au titre de l'opération " Démographie médicale : aide à l'installation ",
- d'autoriser la signature de tout les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 1 (Hautes-Terres-de-l'Aubrac, Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac, Gévaudan, Aubrac-Lot-Causses-Tarn, Gorges-Causses-Cévennes, Cévennes-au-Mont-Lozère et Urbain de Marvejols)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Christine HUGON, Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Rémi ANDRE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, Mme Séverine CORNUT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE



VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CP_22_102 et n°CP_22_103 du 30 mai 2022 portant approbation des Contrats Territoriaux "Ensemble, faire réussir la Lozère" ;

VU la délibération n°23_049 du 20 mars 2023 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CP_23_209 du 17 juillet 2023 approuvant les règlements des contrats territoriaux actualisés ;

VU la délibération n°CP_23_299 du 20 octobre 2023 approuvant le règlement du FRAT 2024 ;

VU la délibération n°CD_23_1046 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 "Ingénierie, contrats et structures de développement ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°102 : "Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 1 (Hautes-Terres-de-l'Aubrac, Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac, Gévaudan, Aubrac-Lot-Causses-Tarn, Gorges-Causses-Cévennes, Cévennes-au-Mont-Lozère et Urbain de Marvejols) ", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que la commission permanente a approuvé lors de sa session du 30 mai 2022 et par avenant du 20 mars 2023, les Contrats Territoriaux 2022-2025 « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

### ARTICLE 2

Précise :

- que le règlement général des contrats territoriaux 2022-2025 prévoit la mise en place d'un Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) d'un million d'euros par an, mobilisé au début de chaque année pour apporter plus de réactivité et de souplesse au financement de projets pour lesquels la contractualisation ne semble pas justifiée ;
- que le lancement de l'appel à dépôt des demandes, au titre du FRAT 2024, a été engagé à la suite de la commission permanente du 20 octobre 2023, avec une date limite du dépôt des demandes fixée au 22 décembre 2023.

### ARTICLE 3

Donne, dans ce cadre, un avis favorable au financement des 72 projets retenus pour le FRAT 2024, dont la liste est annexée, pour les contrats de Haute Terre de l'Aubrac, Terres d'Apcher Margeride Aubrac, Gévaudan, Aubrac Lot Causses Tarn, Gorges Causses Cévennes, Cévennes au Mont Lozère et Urbain de Marvejols, représentant un total de subventions allouées de 658 862 € pour 2 183 104 € de travaux.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE



## ARTICLE 4

Approuve les modifications aux contrats 2022-2025 de Haute Terre de l'Aubrac, Gévaudan, Aubrac Lot Causses Tarn, Gorges Causses Cévennes, Cévennes au Mont Lozère, telles que décrites dans la liste annexée, et qui seront intégrées par avenants 2024.

## ARTICLE 5

Indique que :

- l'ensemble de ces attributions et modifications seront intégrées dans les maquettes des Contrats Territoriaux correspondants, en complément des projets retenus au titre des Fonds à échelle départementale ;
- les régularisations budgétaires qui en découlent seront prévues lors de la réunion du Conseil départemental consacrée au vote de la décision modificative n°2.

## ARTICLE 6

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_040 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
|---|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 17 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 4 | *M. Rémi ANDRE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, Mme Séverine CORNUT.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 14 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE



***Rapport n°102 "Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 1 (Hautes-Terres-de-l'Aubrac, Terres-d'Apcher-Margeride-Aubrac, Gévaudan, Aubrac-Lot-Causses-Tarn, Gorges-Causses-Cévennes, Cévennes-au-Mont-Lozère et Urbain de Marvejols) " en annexe à la délibération***

Au titre de la solidarité territoriale, la commission Permanente a approuvé lors de ses sessions du 30 mai 2022, et par avenant du 20 mars 2023, les Contrats Territoriaux 2022-2025 « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

Ce sont plus de 21 millions d'euros correspondant aux enveloppes territorialisées, à l'enveloppe de soutien aux projets supportant des charges de centralité et aux années 2022 et 2023 du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires qui sont d'ores et déjà orientés vers les projets des collectivités.

Ces projets représentent plus de 87 millions d'euros de travaux que les collectivités pourront investir en faisant appel aux entreprises du secteur privé. Les subventions du Département vont ainsi permettre la réalisation de 667 projets, portés par 179 collectivités bénéficiaires à travers tout le département.

De plus, au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale, 2,9 millions d'euros sont déjà votés, représentant plus de 18,7 millions d'euros de travaux en faveur de 41 projets dont 1,2 millions d'euros en faveur du programme « Attractivité et Transition ».

Des moyens sont encore prévus pour accompagner les projets d'envergure départementale, inciter à la réalisation d'opérations en lien avec les politiques publiques initiées par le Département et répondre au besoin de réactivité des collectivités sur des projets de moindre ampleur. Il appartient aux collectivités d'avancer sur la définition de leurs opérations et de les proposer à l'Assemblée départementale dans les conditions prévues au règlement des contrats.

Ainsi, sont prévus :

- un accompagnement d'autres projets structurants et des projets en lien avec les orientations prioritaires des contrats « Attractivité et Transition » par l'intermédiaire du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale,

- un accompagnement des opérations retenues à des appels à projets ou bénéficiant de fonds LEADER à travers le Fonds de Réserve pour les Appels à Projets,

- un accompagnement des projets de moindre envergure des collectivités (inférieurs à 50 000 € HT) à travers le Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires de 1 million d'euros par an.

**Au cours de cette séance, je vous propose la liste des dossiers retenus au titre du FRAT 2024 et les propositions de modifications au titre de l'enveloppe territoriale.**

## 1– Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) 2024

Le règlement général des Contrats Territoriaux 2022-2025 prévoit la mise en place d'un **Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)** d'un million d'euros par an qui est mobilisé au début de chaque année pour apporter plus de réactivité et de souplesse au financement de projets pour lesquels la contractualisation globale ne semble pas justifiée.

Le lancement de l'appel à dépôt des demandes au titre du FRAT 2024 a été fait à la suite de la commission permanente du 20 octobre 2023 et la date limite du dépôt des demandes a été fixée au 22 décembre 2023.

Au titre de cet appel à projets, 154 dossiers ont été déposés représentant un montant de travaux de 4 709 491 €.

Parmi ces projets, 145 sont éligibles au titre des dispositifs des contrats représentant une demande globale de 1 439 922 € de subvention, sur 4 550 749 € de travaux.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE



Sur ces dossiers éligibles, 112 ont été retenus au titre de l'année 2024 pour un montant de travaux de 3 449 421 €.

Je vous propose en annexe 1 du présent rapport la liste des projets retenus au titre du FRAT 2024 pour les contrats de Hautes Terres de l'Aubrac, Terres d'Apcher Margeride Aubrac, Gévaudan, Aubrac Lot Causses Tarn, Gorges Causses Cévennes, Cévennes au Mont Lozère et Urbain de Marvejols.

**2– Avenants aux contrats**

- **Enveloppe territoriale**

Depuis la signature de ces contrats, certains dossiers ont été réalisés à la baisse, abandonnés ou financés en partie ou en totalité par d'autres intervenants libérant ainsi des crédits départementaux sur les enveloppes territoriales à hauteur de **292 431 €.**

Parallèlement, des collectivités ont sollicité un meilleur accompagnement financier de certains projets retenus initialement et/ou la prise en compte de nouveaux dossiers qui s'avèrent plus urgents en substitution de dossiers déjà retenus.

Enfin, de nouvelles demandes d'accompagnement de projets ont été déposées auprès du Département. Certaines d'entre elles peuvent être retenues lors de cet avenant.

A la suite de ces modifications, des reliquats resteront à remobiliser sur les territoires correspondants, au titre de l'avenant 2024, pour un montant total de **183 033 €.**

Je vous propose donc en annexe 2 du présent rapport la liste des modifications proposées au titre des contrats 2022-2025 de Hautes Terres de l'Aubrac, Terres d'Apcher Margeride Aubrac, Gévaudan, Aubrac Lot Causses Tarn, Gorges Causses Cévennes, Cévennes au Mont Lozère et Urbain de Marvejols.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions. Si vous leur réservez une suite favorable, celles-ci seront intégrées dans les maquettes des Contrats Territoriaux correspondants en complément des projets retenus au titre des Fonds d'échelle départementale.

Ces maquettes seront adressées à chaque territoire à la suite de cette séance.

Les régularisations budgétaires qui découlent de l'ensemble de ces modifications seront prévues lors de la réunion du Conseil départemental consacrée au vote de la DM2 en juin prochain.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE

# LISTE DES PROJETS PROPOSES AU FRAT 2024 – PARTIE 1

| Bénéficiaire | Numéro du dossier | Projet | Montant prévisonnel du projet | Montant prévisionnel de l'aide |
|---|---|---|---|---|
| Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac | 00036238 | Etude prospective hydrogéologique recherches ressources en eau complémentaires | 39 000,00 | 3 900,00 |
| Communauté de communes Gorges Causses Cévennes | 00034432 | Mise en place du classement et conditionnement des archives | 17 400,00 | 3 000,00 |
| Communauté de communes Gorges Causses Cévennes | 00036685 | Réhabilitation de l'assainissement non collectif sur le hameau de Croupillac | 41 168,00 | 12 350,00 |
| Commune de ALBARET LE COMTAL | 00036560 | Réfection de la toiture du bâtiment situé près de l'église comprenant un logement au 1er étage et installation d'un poêle à granulés | 29 149,00 | 8 745,00 |
| Commune de ALBARET SAINTE MARIE | 00036696 | Création d'un terrain multi-sports à proximité de l'école de La Garde | 44 050,00 | 13 215,00 |
| Commune de ARZENC D'APCHER | 00037123 | Mise en place d'un dispositif de télésurveillance au réservoir de Fromagère et étanchéité du réservoir de tête du Cheylaret | 43 624,00 | 11 855,00 |
| Commune de BASSURELS | 00031067 | Rénovation énergétique du logement n° 2 de l'ancienne école | 17 549,00 | 5 265,00 |
| Commune de BEDOUES-COCURES | 00036503 | Assainissement des maçonneries de la chapelle Saint Saturnin | 30 700,00 | 9 210,00 |
| Commune de BLAVIGNAC | 00036733 | Rénovation de l'éclairage public de Rouveyret | 36 516,00 | 8 000,00 |
| Commune de BOURGS SUR COLAGNE | 00036801 | Aménagement des vestiaires du stade de foot de Chirac | 49 000,00 | 14 700,00 |
| Commune de BOURGS SUR COLAGNE | 00036802 | Aménagement des vestiaires du stade de foot du Monastier | 46 000,00 | 13 800,00 |
| Commune de BRION | 00036704 | Travaux de réfection de la toiture de l'ancienne école de Brion comprenant trois logements occupés | 38 717,00 | 11 615,00 |
| Commune de CASSAGNAS | 00036405 | Rénovation de l'éclairage public de Magitavols et Les Crozes Haut | 15 913,00 | 5 569,00 |
| Commune de CHANAC | 00036715 | Réfection du garde-corps de l'ensemble fortifié du Donjon de Chanac | 48 954,00 | 19 581,00 |
| Commune de CULTURES | 00036739 | Création d'un mur de soutènement sur la place de Pomiers et reconstruction d'un mur au coeur du village | 11 778,00 | 4 122,00 |
| Commune de FLORAC TROIS RIVIERES | 00036762 | Aménagement du parc Paul Arnal | 45 000,00 | 18 000,00 |
| Commune de FOURNELS | 00036495 | Réfection de la toiture du garage de la Sulfate | 9 634,00 | 2 408,00 |
| Commune de FRAISSINET DE FOURQUES | 00036677 | Changement des menuiseries de la mairie, de la salle polyvalente et des logements | 10 843,00 | 3 253,00 |
| Commune de GORGES DU TARN CAUSSES | 00035364 | Remplacement des menuiseries aux logements n°12 et 13 de la halle au blé de Sainte Enimie et aux logements de l'ancien presbytère et de l'ancienne école de Champerboux | 25 273,00 | 7 582,00 |
| Commune de ISPAGNAC | 00036315 | Mise en sécurité des cloches de l'église Saint Pierre Saint Paul | 7 516,00 | 3 006,00 |
| Commune de JULIANGES | 00034421 | Réfection des murs du parking de la salle des fêtes, du barbecue et devant la mairie et pose d'un garde corps devant l'église | 49 565,00 | 10 000,00 |
| Commune de LA CANOURGUE | 00036745 | Pose d'une couverture sur pergola de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes | 49 086,00 | 10 000,00 |
| Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX | 00036794 | Remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes | 19 693,00 | 5 908,00 |
| Commune de LAJO | 00036406 | Electrification et mise en valeur de la chapelle saint Roch | 47 152,00 | 10 000,00 |
| Commune de LAVAL DU TARN | 00036815 | Aménagement du village de Grandlac | 11 624,00 | 3 312,00 |
| Commune de LE BUISSON | 00031441 | Mise aux normes électrique du clocher et réfection des peintures de la voûte de l'église et réfection de la toiture du four | 22 112,00 | 8 845,00 |
| Commune de LE MALZIEU FORAIN | 00036632 | Aménagement d'aires de pique-nique dans divers sites de la commune | 5 135,00 | 1 797,00 |
| Commune de LE MALZIEU VILLE | 00037026 | Rénovation énergétique de la salle du rez-de-chaussée du bâtiment Saint Joseph | 41 687,00 | 12 506,00 |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Commune de LE ROZIER | 00034485 | Procédure administrative de régularisation des captages publics | 25 000,00 | [illegible] |
| Commune de LES BONDONS | 00036316 | Aménagement d'un parking au village des Badieux | [illegible] | [illegible] |
| Commune de LES BONDONS | 00036317 | Réfection des barrières de sécurité du parking des Bondons | 44 246,00 | 17 698,00 |
| Commune de LES HERMAUX | 00036723 | Rénovation de la salle des fêtes | 23 805,00 | 7 141,00 |
| Commune de LES MONTS VERTS | 00031813 | Création de 4 garages pour 4 logements à la gare d'Arcomie | 47 860,00 | 14 358,00 |
| Commune de LES SALCES | 00036557 | Mise en place d'une citerne souple pour la défense extérieure contre les incendies | 21 820,00 | 10 910,00 |
| Commune de LES SALELLES | 00036567 | Aménagement d'espaces de convivialité à l'Arbussel | 29 633,00 | 6 000,00 |
| Commune de MARVEJOLS | 00037081 | Aménagement de l'ilot de la rue Villette | 44 770,00 | 20 146,00 |
| Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES | 00036624 | Réagencement des locaux de la maison médicale du Massegros pour accueillir un dentiste | 48 013,00 | 14 404,00 |
| Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE | 00036636 | Création d'un point d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie | 27 033,00 | 13 516,00 |
| Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE | 00036568 | Installation de la télésurveillance sur le réseau d'eau potable | 24 860,00 | 10 000,00 |
| Commune de MONTRODAT | 00036986 | Création d'un mur en enrochement au village de Vimenet | 20 190,00 | 7 066,00 |
| Commune de MONTRODAT | 00030946 | Isolation du plafond de la salle polyvalente | 10 517,00 | 2 629,00 |
| Commune de NASBINALS | 00036435 | Mise en place d'hébergements insolites les Pignes au camping municipal | 49 560,00 | 4 956,00 |
| Commune de NOALHAC | 00031825 | Création d'une réserve d'eau pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie | 29 620,00 | 14 810,00 |
| Commune de PEYRE EN AUBRAC | 00036591 | Rénovation des toilettes publiques de la place du foirail à Aumont | 49 950,00 | 14 000,00 |
| Commune de PEYRE EN AUBRAC | 00036680 | Travaux de rénovation du logement de la maison Buffière à Sainte Colombe de Peyre | 31 581,00 | 9 474,00 |
| Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE | 00036725 | Pose de nouveaux équipements au réservoir AEP de Grizac | 7 433,00 | 2 230,00 |
| Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE | 00036731 | Pose de 2 habitats légers type pignes jumelée à une tente d'accueil collectif au camping municipal le Gilliaou au Pont de Montvert | 38 296,00 | 3 830,00 |
| Commune de PRUNIERES | 00036566 | Aménagement du village de Prunières après travaux d'assainissement | 28 980,00 | 10 143,00 |
| Commune de RECOULES D'AUBRAC | 00037611 | Réfection de murs en pierre | 15 400,00 | 6 160,00 |
| Commune de RECOULES DE FUMAS | 00031732 | Rénovation de l'abri voiture du logement n°5, 3 rue du Toni. | 21 871,00 | 6 561,00 |
| Commune de ROUSSES | 00036682 | Réfection de la toiture du garage communal | 23 472,00 | 7 042,00 |
| Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00036487 | Installation de toilettes sèches sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle | 39 139,00 | 15 000,00 |
| Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE | 00036630 | Aménagement de l'intérieur de la mairie | 7 344,00 | 2 203,00 |
| Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE | 00036774 | Aménagement du belvédère à la Bousarède | 13 383,00 | 5 353,00 |
| Commune de SAINT CHELY D'APCHER | 00031376 | Création d'une aire de jeux au quartier Truc de Bringer | 21 942,00 | 8 777,00 |
| Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 00031452 | Mise en place du classement et conditionnement des archives | 5 220,00 | 2 610,00 |
| Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 00036724 | Mise en place d'une Signalisation d'Informaton Locale | 49 000,00 | 19 600,00 |
| Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE | 00036906 | Changement de la chaudière à granulés du logement de la poste | 15 770,00 | 4 731,00 |
| Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL | 00031225 | Réaménagement de l'aire de jeux | 47 392,00 | 18 957,00 |
| Commune de SAINT LAURENT DE MURET | 00037400 | Enfouissement des réseaux secs du nord de Saint Laurent de Muret | 50 000,00 | 12 000,00 |
| Commune de SAINT LEGER DE PEYRE | 00037610 | Embellissement des places publiques | 40 000,00 | 10 000,00 |
| Commune de SAINT LEGER DU MALZIEU | 00036627 | Construction d'un mur d'enrochement au village de Gizerac | 41 300,00 | 10 000,00 |
| Commune de SAINT MICHEL DE DEZE | 00036735 | Aménagement du rez de chaussée de la maison Jaune pour l'installation de la recyclerie de la Vallée Longue | 50 000,00 | 10 000,00 |
| Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET | 00036547 | Pose de garde-corps à Nogardel et Saint Pierre de Nogaret pour l'embellissement et la sécurisation des sites | 7 465,00 | 2 986,00 |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX | 00036542 | Réalisation d'un forage de substitution du captage d'Ortizet | 49 495,00 | 10 [illegible] |
| Commune de SAINT PRIVAT DU FAU | 00031170 | Aménagement d'un parking au village de Fraissinet-Chazalais | [illegible] | [illegible] |
| Commune de SAINT SATURNIN | 00030976 | Restauration du four à pain | 16 300,00 | 3 260,00 |
| Commune de SAINTE EULALIE | 00036690 | Mise en place d'une citerne souple pour la défense extérieure contre l'incendie | 21 820,00 | 10 910,00 |
| Commune de SERVERETTE | 00031161 | Aménagement d'une aire d'aspiration dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie | 6 173,00 | 3 086,00 |
| Commune de TRELANS | 00036711 | Aménagement d'une placette dans le village de Montfalgoux | 49 950,00 | 19 980,00 |
| Commune de VIALAS | 00036634 | Mise en place d'une citerne souple pour la défense extérieure contre l'incendie | 21 820,00 | 10 910,00 |
| SIAEP du Causse du Massegros | 00035112 | Mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) | 21 270,00 | 6 381,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE

**ANNEXE 2 – DEMANDES DE MODIFICATIONS – PARTIE 1**

| PROJETS INSCRITS AUX CONTRATS | | | | | NOUVELLES PROPOSITIONS À L'AVENANT 2024 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Maître d'ouvrage** | **Numéro du dossier** | **Projet** | **Montant prévisionnel du projet** | **Montant retenu** | **Maître d'ouvrage** | **Numéro du dossier** | **Projet** | | |
| **01 – CONTRAT HAUTES TERRES DE L'AUBRAC** | | | | | | | | | |
| | | **Montant à remobiliser** | | **10 209 €** | | | **Montant à remobiliser en 2025** | | **10 209 €** |
| **05 – CONTRAT GEVAUDAN** | | | | | | | | | |
| | | **Montant à remobiliser** | | **6 558 €** | | | | | |
| Commune de MONTRODAT | 30947 | Extension de l'école pour la création d'une salle de classe | 145 578 € | 23 100 € | Commune de MONTRODAT | 36987 | Pose de volets roulants à l'école et aménagement de la cour de récréation | 98 000 € | 29 116 € |
| Commune du BUISSON | 31403 | Rénovation de la maison des associations | 518 000 € | 51 800 € | Commune du BUISSON | 36555 | Rénovation énergétique du bâtiment de la cantine scolaire | 172 667 € | 51 800 € |
| | | | | | | | **Montant à remobiliser en 2025** | | **6 558 €** |
| **08 – CONTRAT AUBRAC LOT CAUSSES TARN** | | | | | | | | | |
| Commune des SALELLES | 31352 | Aménagement du village de Chabannes | 169 130 € | 67 652 € | Commune des SALELLES | 31352 | Aménagement du village de Chabannes | 119 048 € | 47 619 € |
| | | | | | Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn | 31134 | Rénovation complète des locaux de la communauté de communes à Trémoulis | 1 108 721 € | 20 033 € |
| Commune de TRELANS | 31935 | Création d'un système d'assainissement à Montfalgoux | 105 000 € | 31 500 € | Commune de TRELANS | 12648 | Aménagement du village et enfouissement des réseaux secs de Montfalgoux | 90 695 € | 31 500 € |
| Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn | 35295 | Programme de voirie intercommunale 2024-2025 | 1 031 769 € | 412 707 € | Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn | 35295 | Programme de voirie intercommunale 2025 | 524 396 € | 209 758 € |
| | | | | | Commune de BANASSAC-CANILHAC | 37444 | Programme de voirie communale 2024 | 45 595 € | 18 238 € |
| | | | | | Commune de LA CANOURGUE | 37445 | Programme de voirie communale 2024 | 100 205 € | 40 082 € |
| | | | | | Commune de LA TIEULE | 37446 | Programme de voirie communale 2024 | 18 178 € | 7 271 € |
| | | | | | Commune de LAVAL DU TARN | 37447 | Programme de voirie communale 2024 | 18 998 € | 7 599 € |
| | | | | | Commune de LES HERMAUX | 37448 | Programme de voirie communale 2024 | 18 853 € | 7 541 € |
| | | | | | Commune de LES SALCES | 37449 | Programme de voirie communale 2024 | 7 065 € | 2 826 € |
| | | | | | Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL | 37451 | Programme de voirie communale 2024 | 32 380 € | 12 952 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_040-DE

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET | 37452 | Programme de voirie communale 2024 | 21 488 € | 8 595 € |
| | | | | | Commune de SAINT SATURNIN | 37454 | Programme de voirie communale 2024 | 15 008 € | 6 003 € |
| | | | | | Commune de TRELANS | 37456 | Programme de voirie communale 2024 | 13 900 € | 5 560 € |
| | | | | | Commune de CHANAC | 37458 | Programme de voirie communale 2024 | 65 035 € | 26 014 € |
| | | | | | Commune d'ESCLANEDES | 37459 | Programme de voirie communale 2024 | 13 628 € | 5 451 € |
| | | | | | Commune de LES SALELLES | 34463 | Programme de voirie communale 2024 | 12 043 € | 4 817 € |
| | | | | | Commune MASSEGROS CAUSSES GORGES | 37464 | Programme de voirie communale 2024 | 125 000 € | 50 000 € |

| **09 – CONTRAT GORGES CAUSSES CEVENNES** | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | |
| | | **Montant à remobiliser** | | **9 158 €** | | | | | |
| Commune de FLORAC TROIS RIVIERES | 30980 | Rénovation du centre d'accueil des Cévennes | 1 950 000 € | 195 000 € | Commune de FLORAC TROIS RIVIERES | 30980 | Rénovation du centre d'accueil des Cévennes | 1 163 040 € | 116 304 € |
| | | | | | Communauté de communes Gorges Causses Cévennes | 32900 | Aménagement des rues du Thérond, Notre Dame et des Casernes à Florac | 196 741 € | 78 696 € |
| | | | | | | | **Montant à remobiliser en 2025** | | **9 158 €** |

| **10 – CONTRAT CEVENNES AU MONT LOZERE** | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | **Montant à remobiliser** | | **1 721 €** | | | | | |
| Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE | 26990 | Création d'une nouvelle station d'épuration | 390 000 € | 39 000 € | Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE | 26990 | Création d'une nouvelle station d'épuration | 363 435 € | 38 253 € |
| Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE | 31132 | Réfection des façades et mise en accessibilité du temple | 77 488 € | 15 498 € | Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE | 31132 | Réfection des façades et mise en accessibilité du temple | 60 923 € | 13 950 € |
| Commune du POMPIDOU | 30880 | Réfection des enduits intérieurs, de l'électricité et du chauffage de l'église | 164 110 € | 16 411 € | | 37442 | Captage de la source d'eau potable d'Aygueleve (Tranches conditionnelles 2 et 3) | 407 884 € | 20 394 € |
| | | | | | | | **Montant à remobiliser en 2025** | | **33 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 2 (Randon-Margeride, Haut-Allier, Cœur-de-Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Mme Régine BOURGADE, M. Jean-Louis BRUN, M. Didier COUDERC, M. Francis GIBERT, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE



VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CP_22_102 et n°CP_22_103 du 30 mai 2022 portant approbation des Contrats Territoriaux "Ensemble, faire réussir la Lozère" ;

VU la délibération n°23_049 du 20 mars 2023 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CP_23_209 du 17 juillet 2023 approuvant les règlements des contrats territoriaux actualisés ;

VU la délibération n°CP_23_299 du 20 octobre 2023 approuvant le règlement du FRAT 2024 ;

VU la délibération n°CD_23_1046 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 "Ingénierie, contrats et structures de développement ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°103 : "Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 2 (Randon-Margeride, Haut-Allier, Cœur-de-Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que la commission permanente a approuvé lors de sa session du 30 mai 2022 et par avenant du 20 mars 2023, les Contrats Territoriaux 2022-2025 « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

### ARTICLE 2

Précise :

- que le règlement général des contrats territoriaux 2022-2025 prévoit la mise en place d'un Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) d'un million d'euros par an, mobilisé au début de chaque année pour apporter plus de réactivité et de souplesse au financement de projets pour lesquels la contractualisation ne semble pas justifiée ;
- que le lancement de l'appel à dépôt des demandes, au titre du FRAT 2024, a été engagé à la suite de la commission permanente du 20 octobre 2023, avec une date limite du dépôt des demandes fixée au 22 décembre 2023.

### ARTICLE 3

Donne, dans ce cadre, un avis favorable au financement des 40 projets retenus pour le FRAT 2024, dont la liste est annexée, pour les contrats de Randon-Margeride, Haut-Allier, Cœur de Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende, représentant un total de subventions allouées de 387 955 € pour 1 266 317 € de travaux.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE



## ARTICLE 4

Approuve les modifications proposées aux contrats, dont la liste est annexée, au titre des contrats 2022-2025 de Randon-Margeride, Haut-Allier, Cœur de Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende, telles que décrites dans la liste annexée, et qui seront intégrées par avenants 2024.

## ARTICLE 5

Acte l'accompagnement financier de la 2°phase de restauration du Château du Tournel, au titre du Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale, qui sera programmé dès lors qu'un dossier complet sera transmis au Département accompagné des aides sollicitées ou obtenues des autres financeurs.

## ARTICLE 6

Indique que :

- l'ensemble de ces attributions et modifications seront intégrées dans les maquettes des Contrats Territoriaux correspondants, en complément des projets retenus au titre des Fonds à échelle départementale ;
- les régularisations budgétaires qui en découlent seront prévues lors de la réunion du Conseil départemental consacrée au vote de la décision modificative n°2.

## ARTICLE 7

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_041 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 10 | *Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Mme Régine BOURGADE, M. Jean-Louis BRUN, M. Didier COUDERC, M. Francis GIBERT, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 13 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE



***Rapport n°103 "Aides aux collectivités : FRAT 2024 et deuxième modification des Contrats Territoriaux 2022-2025 - Partie 2 (Randon-Margeride, Haut-Allier, Cœur-de-Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende)" en annexe à la délibération***

Au titre de la solidarité territoriale, la commission permanente a approuvé lors de ses sessions du 30 mai 2022, et par avenant du 20 mars 2023, les Contrats Territoriaux 2022-2025 « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

Ce sont plus de 21 millions d'euros correspondant aux enveloppes territorialisées, à l'enveloppe de soutien aux projets supportant des charges de centralité et aux années 2022 et 2023 du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires qui sont d'ores et déjà orientés vers les projets des collectivités.

Ces projets représentent plus de 87 millions d'euros de travaux que les collectivités pourront investir en faisant appel aux entreprises du secteur privé. Les subventions du Département vont ainsi permettre la réalisation de 667 projets, portés par 179 collectivités bénéficiaires à travers tout le département.

De plus, au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale, 2,9 millions d'euros sont déjà votés, représentant plus de 18,7 millions d'euros de travaux en faveur de 41 projets dont 1,2 millions d'euros en faveur du programme « Attractivité et Transition ».

Des moyens sont encore prévus pour accompagner les projets d'envergure départementale, inciter à la réalisation d'opérations en lien avec les politiques publiques initiées par le Département et répondre au besoin de réactivité des collectivités sur des projets de moindre ampleur. Il appartient aux collectivités d'avancer sur la définition de leurs opérations et de les proposer à l'Assemblée départementale dans les conditions prévues au règlement des contrats.

Ainsi, sont prévus :

- un accompagnement d'autres projets structurants et des projets en lien avec les orientations prioritaires des contrats « Attractivité et Transition » par l'intermédiaire du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale,

- un accompagnement des opérations retenues à des appels à projets ou bénéficiant de fonds LEADER à travers le Fonds de Réserve pour les Appels à Projets,

- un accompagnement des projets de moindre envergure des collectivités (inférieurs à 50 000 € HT) à travers le Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires de 1 million d'euros par an.

**Au cours de cette séance, je vous propose la liste des dossiers retenus au titre du FRAT 2024 et les propositions de modifications au titre de l'enveloppe territoriale.**

## 1– Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) 2024

Le règlement général des Contrats Territoriaux 2022-2025 prévoit la mise en place d'un **Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)** d'un million d'euros par an qui est mobilisé au début de chaque année pour apporter plus de réactivité et de souplesse au financement de projets pour lesquels la contractualisation globale ne semble pas justifiée.

Le lancement de l'appel à dépôt des demandes au titre du FRAT 2024 a été fait à la suite de la commission permanente du 20 octobre 2023 et la date limite du dépôt des demandes a été fixée au 22 décembre 2023.

Au titre de cet appel à projets, 154 dossiers ont été déposés représentant un montant de travaux de 4 709 491 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE



Parmi ces projets, 145 sont éligibles au titre des dispositifs des contrats représentant une demande globale de 1 439 922 € de subvention, sur 4 550 749 € de travaux.

Sur ces dossiers éligibles, 112 ont été retenus au titre de l'année 2024 pour un montant de travaux de 3 449 421 €.

Je vous propose en annexe 1 du présent rapport la liste des projets retenus au titre du FRAT 2024 pour les contrats de Randon-Margeride, Haut-Allier, Coeur de Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende.

## 2– Avenants aux contrats

- **Enveloppe territoriale**

Depuis la signature de ces contrats, certains dossiers ont été réalisés à la baisse, abandonnés ou financés en partie ou en totalité par d'autres intervenants libérant ainsi des crédits départementaux sur les enveloppes territoriales à hauteur de **292 431 €.**

Parallèlement, des collectivités ont sollicité un meilleur accompagnement financier de certains projets retenus initialement et/ou la prise en compte de nouveaux dossiers qui s'avèrent plus urgents en substitution de dossiers déjà retenus.

Enfin, de nouvelles demandes d'accompagnement de projets ont été déposées auprès du Département. Certaines d'entre elles peuvent être retenues lors de cet avenant.

A la suite de ces modifications, des reliquats resteront à remobiliser sur les territoires correspondants, au titre de l'avenant 2024, pour un montant total de **183 033 €**.

Je vous propose donc en annexe 2 du présent rapport la liste des modifications proposées au titre des contrats 2022-2025 de Randon-Margeride, Haut-Allier, Coeur de Lozère, Mont-Lozère et Urbain de Mende.

- **FRED**

Je vous propose d'acter l'accompagnement financier de la 2ème phase de restauration du Château du Tournel au titre du Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale.

Le financement de cette opération sera étudié dès lors qu'un dossier complet sera transmis au Département accompagné des aides sollicitées ou obtenues des autres financeurs.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.

Si vous leur réservez une suite favorable, celles-ci seront intégrées dans les maquettes des Contrats Territoriaux correspondants en complément des projets retenus au titre des Fonds à échelle départementale.

Ces maquettes seront adressées à chaque territoire à la suite de cette séance.

Les régularisations budgétaires qui découlent de l'ensemble de ces modifications seront prévues lors de la réunion du Conseil départemental consacrée au vote de la DM2 en juin prochain.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE

# LISTE DES PROJETS PROPOSES AU FRAT 2024 – PARTIE 2

| Bénéficiaire | Numéro du dossier | Projet | Montant prévisionnel du projet | Montant prévisionnel de l'aide |
|---|---|---|---|---|
| Communauté de communes Coeur de Lozère | 00036782 | Remplacement du sol en parquet de chêne du gymnase Piencourt par un sol PVC souple | 35 039,00 | 12 263,00 |
| Communauté de communes du Haut Allier | 00035477 | Création et pose d'une sculpture à l'espace Gargantua à Langogne | 47 000,00 | 15 000,00 |
| Communauté de communes du Haut Allier | 00035938 | Remplacement du sol et mise en place d'une protection-décor du nouvel espace de préparation des repas au sein de la crèche Lou Calinadou | 10 250,00 | 2 049,00 |
| Commune de ALLENC | 00036457 | Aménagement d'une aire de loisirs et d'un parking au Beyrac | 14 673,00 | 5 869,00 |
| Commune de ALTIER | 00036407 | Création d'un mur de soutènement en contrebas de l'église de l'Habitarelle | 16 945,00 | 3 556,00 |
| Commune de ARZENC DE RANDON | 00035560 | Isolation par l'extérieur du logement du gîte de La Fage | 31 511,00 | 9 453,00 |
| Commune de BARJAC | 00037028 | Création d'une passerelle piétonne | 49 400,00 | 19 760,00 |
| Commune de BEL AIR VAL D'ANCE | 00036372 | Aménagement du village de La Vialatte | 44 874,00 | 17 950,00 |
| Commune de GRANDRIEU | 00037120 | Réfection du parquet de la salle des fêtes | 36 555,00 | 10 966,00 |
| Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT | 00036527 | Restauration de l'église de Puylaurent | 49 000,00 | 15 000,00 |
| Commune de LA PANOUSE | 00036694 | Pose de volets roulants solaires et remplacement de la porte d'entrée pour isolation thermique des logements du Viala | 5 071,00 | 1 521,00 |
| Commune de LANGOGNE | 00036741 | Rénovation de la roue à aube du musée de la filature des Calquières | 25 000,00 | 5 000,00 |
| Commune de LANGOGNE | 00036873 | Rénovation énergétique des logements de la mairie | 9 879,00 | 2 964,00 |
| Commune de LANGOGNE | 00036872 | Rénovation énergétique des logements de l'immeuble avenue conturie | 50 000,00 | 15 000,00 |
| Commune de LANGOGNE | 00036870 | Rénovation énergétique des logements de l'immeuble du petit tour de ville | 43 875,00 | 13 162,00 |
| Commune de LANGOGNE | 00036866 | Rénovation énergétique du logement du presbytère | 37 518,00 | 11 255,00 |
| Commune de LANGOGNE | 00036864 | Rénovation énergétique du logement 3 de l'immeuble rue Henri Guigon | 36 408,00 | 10 922,00 |
| Commune de LAUBERT | 00036829 | Réfection de murs en pierre | 38 860,00 | 4 000,00 |
| Commune de LE CHASTEL NOUVEL | 00036705 | Travaux de réfection de la toiture et remplacement des menuiseries extérieures des logements de l'ancienne école | 39 182,00 | 11 755,00 |
| Commune de LUC | 00036626 | Construction d'un abri à pouzzolane | 41 894,00 | 10 473,00 |
| Commune de MENDE | 00036790 | Mise aux normes et amélioration énergétique des bâtiments communaux : bibliothèque, halle Saint Jean, centre technique municipal... | 46 658,00 | 16 330,00 |
| Commune de MONTBEL | 00034467 | Aménagement de la salle communale | 33 888,00 | 10 166,00 |
| Commune de NAUSSAC-FONTANES | 00036373 | Restauration du lavoir et de la fontaine de Sinzelles et de la fontaine de Fontanes | 49 210,00 | 19 684,00 |
| Commune de PELOUSE | 00034405 | Remplacement des menuiseries des deux logements de l'ancien presbytère de Pelouse | 35 171,00 | 10 551,00 |
| Commune de PIED DE BORNE | 00036687 | Travaux de rénovation de deux logements à Planchamp | 17 147,00 | 5 144,00 |
| Commune de PREVENCHERES | 00036686 | Aménagement d'une salle communale et de ses abords au Crouzet | 49 971,00 | 14 991,00 |
| Commune de SAINT BAUZILE | 00036721 | Aménagement de la cour de l'école maternelle | 49 000,00 | 14 700,00 |
| Commune de SAINT BONNET LAVAL | 00036558 | Réfection de la toiture du choeur de l'église | 43 320,00 | 15 000,00 |
| Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE | 00036410 | Réalisation de la cartographie du plan du réseau AEP | 6 965,00 | 3 483,00 |
| Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ | 00036899 | Aménagement de l'ancienne caserne des pompiers mise à disposition du foyer rural du Bramont | 10 864,00 | 2 716,00 |
| Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ | 00036857 | Aménagement de l'intérieur du bâtiment de la mairie et de l'école | 48 000,00 | 12 000,00 |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ | 00036896 | Aménagement intérieur de la salle polyvalente : scène amovible, tables, chaises | 38 000,00 | 9 500,00 |
| Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES | 00036596 | Remplacement du chauffage des bâtiments communaux | 6 800,00 | 2 040,00 |
| Commune de SAINT PAUL LE FROID | 00036676 | Amélioration de la visibilité et mise en sécurité au hameau du Chayla d'Ance | 17 947,00 | 8 076,00 |
| Commune de VILLEFORT | 00036892 | Changement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur au logement Bosquet | 19 352,00 | 5 805,00 |
| Commune de VILLEFORT | 00036755 | Réfection de la façade du bâtiment de la gare qui abrite un logement, une salle des associations et le tri postal | 10 514,00 | 3 680,00 |
| Commune du MONT LOZERE et GOULET | 00036955 | Réfection de la toiture de la mairie du Bleymard | 18 331,00 | 5 499,00 |
| Commune du MONT LOZERE et GOULET | 00034390 | Rénovation du sol de la salle des fêtes de Belvezet | 20 125,00 | 6 037,00 |
| Commune du MONT LOZERE et GOULET | 00031356 | Restauration du lavoir et du clocher de tourmente de Serviès et du puits de Vareilles | 47 695,00 | 14 308,00 |
| SIE de La Clamouse | 00036736 | Extension du réseau AEP de Montgros pour sécuriser l'alimentation en eau potable du hameau du Moulin de Chirac | 34 425,00 | 10 327,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE

**ANNEXE 2 – DEMANDES DE MODIFICATIONS – PARTIE 2**

| PROJETS INSCRITS AUX CONTRATS | | | | | NOUVELLES PROPOSITIONS À L'AVENANT 2024 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Maître d'ouvrage** | **Numéro du dossier** | **Projet** | **Montant prévisionnel du projet** | **Montant retenu** | **Maître d'ouvrage** | **Numéro du dossier** | **Projet** | | |
| **03 – CONTRAT RANDON MARGERIDE** | | | | | | | | | |
| | | **Montant à remobiliser** | | **221 €** | | | | | |
| Commune des LAUBIES | 31291 | Aménagement du village d'Arifates | 73 440 € | 25 704 € | Commune des LAUBIES | 37483 | Réhabilitation de l'ancienne école du Vidalès en gîtes 3 épis | 271 500 € | 25 704 € |
| Communauté de communes Randon Margeride | 30755 | Création d'une nouvelle crèche à Rieutort de Randon | 737 500 € | 90 000 € | Communauté de communes Randon Margeride | 30755 | Création d'une nouvelle crèche à Rieutort de Randon | 737 500 € | 50 570 € |
| | | | | | Commune du CHASTEL NOUVEL | 35214 | Extension, rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie | 933 610 € | 39 471 € |
| **04 – CONTRAT HAUT ALLIER** | | | | | | | | | |
| Commune d'AUROUX | 30873 | Restructuration des réseaux d'assainissement - Tranche 2022-2026 | 160 380 € | 48 000 € | Commune d'AUROUX | 30873 | Restructuration des réseaux d'assainissement - Tranche 2022-2026 | 104 053 € | 31 102 € |
| | | | | | | 34982 | Restructuration du réseaux d'assainissement des rues Chevrier et Boufadou | 56 327 € | 16 898 € |
| **06 – CONTRAT COEUR DE LOZERE** | | | | | | | | | |
| | | **Montant à remobiliser** | | **58 099 €** | | | | | |
| Commune de BALSIEGES | 30837 | Achat de terrain, création d'une aire de loisirs et mise en sécurité de murs au village de Bramonas | 150 000 € | 13 900 € | Commune de BALSIEGES | 30836 | Création d'une nouvelle voie de desserte des terrains communaux à l'entrée de Changefèges | 130 000 € | 30 900 € |
| | 30833 | Restructuration des zones publiques et mise en sécurité de murs au Villaret | 70 000 € | 4 000 € | | | | | |
| | 30836 | Création d'une nouvelle voie de desserte des terrains communaux à l'entrée de Changefèges | 130 000 € | 13 000 € | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| Commune de PELOUSE | 31402 | Création d'un pumptrack à La Rouvière | 102 428 € | 5 754 € | Commune de PELOUSE | 31431 | Création de places de stationnement, d'un boulodrome et réfection de murs au village de La Rouvière | 146 127 € | 34 979 € |
| | 31431 | Création de places de stationnement, d'un boulodrome et réfection de murs au village de La Rouvière | 146 127 € | 29 225 € | | | | | |
| | | | | | | | **Montant à remobiliser en 2025** | | **58 099 €** |
| **07 – CONTRAT MONT LOZERE** | | | | | | | | | |
| Commune d'ALTIER | 30886 | Enfouissement des réseaux secs à Grand Altier | 94 556 € | 18 000 € | Commune d'ALTIER | 30886 | Enfouissement des réseaux secs à Grand Altier | 33 763 € | 13 505 € |
| | 31143 | Aménagement de la traversée d'Altier | 62 512 € | 25 005 € | Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT | 32907 | Restauration de la chapelle Saint Laurent intégrant les peintures murales et les abords | 133 149 € | 29 500 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_041-DE

**11 – CONTRAT URBAIN DE MENDE**

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | **Montant à remobiliser** | | **78 256 €** | | | | | |
| Commune de MENDE | 31423 | Aménagement de la rue de l'Epine et de la rue du Théâtre | 188 670 € | 60 693 € | Commune de MENDE | 31423 | Aménagement de la rue de l'Epine et de la rue du Théâtre | 124 125 € | 39 973 € |
| | | | | | | | **Montant à remobiliser en 2025** | | **98 976 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_042-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Aides aux collectivités : proposition de modifications d'affectations réalisées antérieurement**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_042-DE



VU la délibération n°CP_21_382 de la commission permanente en date du 29 novembre 2021, n°CP_21_282 de la commission permanente en date du 24 octobre 2022 et n°CP_23_003 de la commission permanente en date du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°CP_23_052 de la commission permanente en date du 20 mars 2023 ;

VU la délibération n°CP_23_332 de la commission permanente en date du 22 novembre 2023 ;

VU la délibération n°CP_24_002 de la commission permanente en date du 2 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°104 : "Aides aux collectivités : proposition de modifications d'affectations réalisées antérieurement", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Approuve les modifications effectuées au titre des AP 2018 « Aides aux Collectivités – Contrats 2018-2021 », AP 2022 « Contrats territoriaux 2022-2025 » et AP 2022 « Création ou réhabilitation des centres de secours », portant sur les 7 dossiers présentés en annexe.

### ARTICLE 2

Précise que les modifications de subventions allouées induisent :

- une affectation de crédit complémentaire de 20 035 € sur l'autorisation de programme « Contrats 2022-2025 » (Loisirs et équipements des communes), au chapitre 900 ;
- une affectation de crédit complémentaire de 4 797 € sur l'autorisation de programme « Contrats 2022-2025 » (Voirie), au chapitre 908 ;
- une affectation de crédit complémentaire de 20 000 € sur l'autorisation de programme « Création et réhabilitation des centres de secours », au chapitre 901.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_042 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 20 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 21 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_042-DE



***Rapport n°104 "Aides aux collectivités : proposition de modifications d'affectations réalisées antérieurement" en annexe à la délibération***

Je vous propose, en annexe au présent rapport, plusieurs modifications d'affectations antérieures réalisées dans le cadre de l'ensemble des dispositifs en faveur des collectivités.

Ces modifications peuvent découler notamment :

- de demandes de modifications d'intitulés ou de dépenses présentées par les maîtres d'ouvrages,
- de modifications de dépenses et de subventions liées aux résultats d'appels d'offres,
- de décisions prises lors du vote des contrats territoriaux 2022-2025,
- de décisions prises lors du vote des avenants 2023 et 2024 aux contrats territoriaux 2022-2025,
- de modifications de plan de financement liées aux interventions des autres financeurs,
- de modifications de maîtrise d'ouvrage découlant des nouvelles compétences des intercommunalités ou syndicats,
- d'erreur matérielle ayant pu intervenir lors de l'affectation initiale.

Je vous propose de modifier ces affectations selon les conditions présentées en annexe au présent rapport.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_042-DE

# PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS ANTERIEURES

**Figurent en gras les modifications apportées**

| AFFECTATIONS INITIALES | | | | | NOUVELLES PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Date de décision** | **Maître d'ouvrage** | **Dossier** | **Dépense éligible HT** | **Montant voté** | **Maître d'ouvrage** | **Dossier** | **Dépense éligible HT** | **Montant voté** | **Observations** |
| **AP 2018 – AIDES AUX COLLECTIVITES CONTRATS 2018-2021** | | | | | | | | | |
| 29/11/21 | Commune de LAVAL DU TARN | Requalification du centre bourg et divers aménagements dans les hameaux de la commune | 534 604,00 | 40 000,00 | Commune de LAVAL DU TARN | **Aménagement du bourg de Laval du Tarn** | **391 486,00** | 40 000,00 | Montant du marché des travaux prévus sur le bourg. 10 % du CD en complément de la Région 17,50 % et de l'État 24 % |
| 29/11/21 | Commune de SAINT MICHEL DE DEZE | Assainissement du bourg | 150 000,00 | 30 000,00 | Commune de SAINT MICHEL DE DEZE | **Assainissement du bourg (1ère tranche)** | **300 000,00** | 30 000,00 | Prise en compte du montant du marché à 10 % en complément de l'Agence de l'eau à 70 %. La deuxième tranche est proposée au titre des contrats 2022-2025 |
| 24/10/22 | Commune de SAINT MICHEL DE DEZE | Aménagement de la place du centre bourg | 508 326,00 | 45 000,00 | Commune de SAINT MICHEL DE DEZE | **Aménagement du bourg de Saint Michel de Déze** | **887 656,00** | 45 000,00 | Prise en compte de la totalité du marché de travaux sur le bourg. Financement en complément de 50 % de l'État de 22 % de la Région |
| **AP 2022 – CONTRATS TERRITORIAUX 2022-2025** | | | | | | | | | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_042-DE

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20/03/23 | Communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn | Rénovation complète des locaux de la communauté de communes à Trémoulis | 843 647,00 | 75 000,00 | Communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn | Rénovation complète des locaux de la communauté de communes à Trémoulis | **1 108 721,00** | **95 035,00** | Demande présentée par la Commune de communes. Complément de financement retenu à l'avenant 2024 | **(1)** |
| 22/11/23 | Commune PONT DE MONTVERT SUD LOZERE | Travaux de réfection sur les voies communale de Montgros, du Pré Platon, de Grizac et de l'Hermet | 36 385,00 | 14 554,00 | Commune PONT DE MONTVERT SUD LOZERE | Travaux de réfection sur les voies communales de Montgros, du Pré Platon, de Grizac, de l'Hermet **et du Tronc** | **48 377,00** | **19 351,00** | Demande présentée par la Commune de rajouter le chantier du Tronc | **(2)** |
| 02/02/24 | Commune de BOURGS SUR COLAGNE | Réhabilitation de l'ancienne école de Chirac en 6 logements | 1 092 172,00 | 192 000,00 | Commune de BOURGS SUR COLAGNE | Réhabilitation de l'ancienne école de Chirac en 6 logements | **842 472,00** | 192 000,00 | Montant du marché auquel ont été retranchés 97 271 € d'aménagement des abords financés au titre des aménagements de villages | |
| **AP 2022 CREATION OU REHABILITATION DES CENTRES DE SECOURS** | | | | | | | | | | |
| 31/01/23 | Commune de CHANAC | Aménagements intérieurs et rénovation énergétique du centre de secours | 231 829,00 | 60 000,00 | Commune de CHANAC | Aménagements intérieurs et rénovation énergétique du centre de secours | **220 149,00** | **80 000,00** | Demande de financement complémentaire présenté par la Commune | **(3)** |

**(1) – Cette modification entraîne une affection complémentaire de 20 035 € sur les loisirs, équipements des communes au chapitre 900 au titre des contrats 2022-2025**

**(2) – Cette modification entraîne une affectation complémentaire de 4 797 € sur la voirie au chapitre 908 au titre des contrats 2022-2025**

**(3) – Cette modification entraîne une affectation complémentaire de 20 000 € au chapitre 901 au titre des de l'opération centres de secours 2022**

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Aides aux collectivités : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2022 "Contrats Territoriaux 2022-2025"**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Didier COUDERC, Mme Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE



VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CP_22_102 et n°CP_22_103 du 30 mai 2022 portant approbation des Contrats Territoriaux "Ensemble, faire réussir la Lozère" ;

VU la délibération n°23_049 du 20 mars 2023 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CP_23_209 du 17 juillet 2023 approuvant les règlements des contrats territoriaux actualisés ;

VU la délibération n°CP_23_299 du 20 octobre 2023 approuvant le règlement du FRAT 2024 ;

VU la délibération n°CD_23_1046 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 "Ingénierie, contrats et structures de développement ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°105 : "Aides aux collectivités : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2022 "Contrats Territoriaux 2022-2025"", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable aux attributions de subventions, pour un montant total de 1 056 648 €, en faveur des 31 projets décrits dans le tableau ci-annexé, sur la base des plans de financements contenus dans les dossiers :

- Alimentation en eau potable : 20 394 €
- Aménagement de village : 48 135 €
- Assainissement : 45 152 €
- Création ou réhabilitation lourde de logements : 129 567 €
- Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) : 34 080 €
- Loisir et équipement des communes : 39 471 €
- Projets structurants : 390 000 €
- Travaux exceptionnels : 239 463 €
- Voirie Communale : 110 386 €

### ARTICLE 2

Affecte, sur l'autorisation de programme 2022 « Contrats 2022-2025 », les crédits nécessaires à hauteur de 1 081 480 € (soit le montant des subventions allouées ci-dessus à hauteur de 1 056 648 € et 24 832 € au titre des modifications d'affectations réalisées antérieurement et validées ce jour).

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions à intervenir et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_043 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 21 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 2 | *M. Didier COUDERC, Mme Christine HUGON.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 20 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE



***Rapport n°105 "Aides aux collectivités : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2022 "Contrats Territoriaux 2022-2025"" en annexe à la délibération***

Au titre de la solidarité territoriale et sous réserve de l'approbation des rapports n°102 et 103 de la présente session, la commission permanente a approuvé lors de ses sessions du 30 mai 2022, et par avenants du 20 mars 2023 et du 5 avril 2024, les Contrats Territoriaux 2022-2025 « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

Ce sont plus de 23 millions d'euros correspondant aux enveloppes territorialisées, à l'enveloppe de soutien aux projets supportant des charges de centralité et aux années 2022, 2023 et 2024 du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires qui sont d'ores et déjà orientés vers les projets des collectivités.

Ces projets représentent plus de 98 millions d'euros de travaux que les collectivités pourront investir en faisant appel aux entreprises du secteur privé. Les subventions du Département vont ainsi permettre la réalisation de 879 projets, portés par 170 collectivités bénéficiaires à travers tout le département.

De plus, au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale, 3 millions d'euros sont déjà votés, représentant plus de 18,8 millions d'euros de travaux en faveur de 41 projets dont 1,3 millions d'euros en faveur du programme « Attractivité et Transition ».

Des moyens sont encore prévus pour accompagner les projets d'envergure départementale, inciter à la réalisation d'opérations en lien avec les politiques publiques initiées par le Département et répondre au besoin de réactivité des collectivités sur des projets de moindre ampleur. Il appartient aux collectivités d'avancer sur la définition de leurs opérations et de les proposer à l'Assemblée départementale dans les conditions prévues au règlement des contrats.

Ainsi, sont prévus :

- un accompagnement d'autres projets structurants et des projets en lien avec les orientations prioritaires des contrats « Attractivité et Transition » par l'intermédiaire du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale,

- un accompagnement des opérations retenues à des appels à projets ou bénéficiant de fonds LEADER à travers le Fonds de Réserve pour les Appels à Projets,

- un accompagnement des projets de moindre envergure des collectivités (inférieurs à 50 000 € HT) à travers le Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires de 1 million d'euros par an, pour 2025.

Au fil de l'avancée des dossiers, il convient d'individualiser les aides prévues au contrat après instruction.

Au titre du budget primitif 2022, une autorisation de programme de **40 000 000 €** a été votée pour les Contrats Territoriaux, répartie par opération et par imputation.

Le montant total des affectations déjà réalisées sur cette autorisation de programme s'élève à 13 518 139 €.

Conformément à notre règlement des Contrats Territoriaux, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de subvention en faveur des projets décrits dans le tableau en annexe du présent rapport.

Dans ce tableau figurent des affectations sur le Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale à savoir :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE



**Au titre de la création ou réhabilitation lourde de Logements :**

- le financement de l'aménagement de la maison Clavel/Pélégry en un logement, en faveur de la Commune du Malzieu Ville, pour **32 000 €** de subvention sur une dépense de 203 430 €,

- le financement de la création de 2 logements dans le bâtiment de l'ancienne école/trésorerie, en faveur de la Commune du Malzieu Ville, pour **64 000 €** de subvention sur une dépense de 199 625 €,

- le financement de la création de 2 logements dans le bâtiment Jean Boulet, en faveur de la Commune du Malzieu Ville, pour **33 567 €** de subvention sur une dépense de 83 918 €.

**Au titre des Projets Structurants :**

- le financement de la rénovation thermique et remise aux normes fonctionnelles du gymnase municipal, en faveur de la Commune de Saint-Chély d'Apcher pour **390 000 €** de subvention sur une dépense de 3 233 519 €. Cette aide vient en complément de l'aide de 1 304 200 € de l'État.

Je vous demande de bien vouloir :

- délibérer sur l'ensemble de ces propositions,

- d'autoriser la signature des conventions à intervenir et tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Si vous approuvez l'octroi de l'ensemble des subventions, il conviendra de procéder à l'affectation d'un montant de crédits de **1 081 480 €** (soit 1 056 648 € au titre de ce rapport, 24 832 € au titre du rapport de modifications d'affectations antérieures) sur l'autorisation de programme 2022 "Contrats 2022-2025".

Le montant des crédits disponibles, pour affectations sur les diverses opérations de cette autorisation de programme s'élèvera à 25 400 381 € à la suite de cette réunion.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE

**PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS AU TITRE DES CONTRATS A LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2024**

***Figurent en italique gras les subventions sollicitées et non obtenues des autres organismes. Les autres sont les subventions acquises***

| Numéro du dossier | Maître d'ouvrage | Dossier | Montant de la base subventionnable | Montant proposé | Etat | Région | Autres | Autofinancement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Alimentation en Eau Potable | | | 407 884,00 | 20 394,00 | Chapitre 907 | | | |
| Contrat Cévennes au Mont Lozère | | | | | | | | |
| 00037442 | Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE | Captage de la source d'eau potable d'Aygueleve (Tranches conditionnelles 2 et 3) | 407 884,00 | 20 394,00 | 101 971,00 | 0,00 | 203 942,00 | 81 577,00 |
| Aménagement de Village | | | 181 530,00 | 48 135,00 | Chapitre 905 | | | |
| Contrat Gévaudan | | | | | | | | |
| 00030827 | Commune de PALHERS | Aménagement du village de Prades | 76 530,00 | 21 885,00 | 21 812,00 | 0,00 | 0,00 | 32 833,00 |
| 00031217 | Commune de SAINT LEGER DE PEYRE | Requalification de ruines en espace public au quartier dit "L'Escure" | 105 000,00 | 26 250,00 | 26 250,00 | 18 900,00 | 0,00 | 33 600,00 |
| Assainissement | | | 451 522,00 | 45 152,00 | Chapitre 907 | | | |
| Contrat Cévennes au Mont Lozère | | | | | | | | |
| 00027042 | Commune de SAINT MICHEL DE DEZE | Assainissement du bourg (2ème tranche) | 206 460,00 | 20 646,00 | 0,00 | 0,00 | 144 522,00 | 41 292,00 |
| 00031104 | Commune de LE COLLET DE DEZE | Raccordement du village de Saint Michel de Dèze à la station d'épuration du Collet de Dèze | 245 062,00 | 24 506,00 | 0,00 | 0,00 | 171 854,00 | 48 702,00 |
| Création ou Réhabilitation Lourde de Logements | | | 486 973,00 | 129 567,00 | Chapitre 905 | | | |
| Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale | | | | | | | | |
| 00031958 | Commune de LE MALZIEU VILLE | Aménagement de la maison Clavel/Pélegry en un logement | 203 430,00 | 32 000,00 | 81 941,00 | 0,00 | 0,00 | 89 489,00 |
| 00031959 | Commune de LE MALZIEU VILLE | Création de 2 logements dans le bâtiment de l'ancienne école-trésorerie | 199 625,00 | 64 000,00 | 74 309,00 | 0,00 | 0,00 | 61 316,00 |
| 00034343 | Commune de LE MALZIEU VILLE | Création de 2 logements dans le bâtiment Jean Boulet | 83 918,00 | 33 567,00 | 46 857,00 | 0,00 | 0,00 | 3 494,00 |
| Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) | | | 101 610,00 | 34 080,00 | Chapitre 903 : 2 988 €<br>Chapitre 905 : 3 370 €<br>Chapitre 907 : 27 722 € | | | |
| Contrat Aubrac Lot Causses Tarn | | | | | | | | |
| 00031719 | Commune de CHANAC | Travaux de protection du captage de Bernades et investigation hydrogéologique pour la mobilisation d'une nouvelle ressource sur le secteur du Villard | 38 588,00 | 11 576,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 27 012,00 |
| Contrat Coeur de Lozère | | | | | | | | |
| 00033780 | Commune de BALSIEGES | Mise en place d'une chambre froide négative pour les cuisines du centre de Bec de Jeu | 13 483,00 | 3 370,00 | 5 393,00 | 0,00 | 0,00 | 4 720,00 |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrat Hautes Terres de l'Aubrac | | | | | | | | | |
| | 00032251 | SIAEP de Rû de Fontbelle | Mise en place d'un système de télégestion sur les réservoirs | 27 333,00 | 11 146,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 16 187,00 |
| Contrat Mont Lozère | | | | | | | | | |
| | 00030780 | Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ | Aménagement d'une zone de détente | 8 539,00 | 2 988,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 551,00 |
| Contrat Terres d'Apcher Margeride Aubrac | | | | | | | | | |
| | 00031704 | SIAEP de Rû de Fontbelle | Mise en place d'un système de télégestion sur les réservoirs | 13 667,00 | 5 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 8 667,00 |
| Loisir et Equipement des Communes | | | | 933 610,00 | 39 471,00 | Chapitre 900 | | | |
| Contrat Randon Margeride | | | | | | | | | |
| | 00037585 | Commune de LE CHASTEL NOUVEL | Extension, rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie | 933 610,00 | 39 471,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 894 139,00 |
| Projets Structurants | | | | 3 233 519,00 | 390 000,00 | Chapitre 903 | | | |
| Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale | | | | | | | | | |
| | 00031380 | Commune de SAINT CHELY D'APCHER | Rénovation thermique et remise aux normes fonctionnelles du gymnase municipal de Saint-Chély-d'Apcher | 3 233 519,00 | 390 000,00 | 1 304 200,80 | 0,00 | 0,00 | 1 539 318,20 |
| Travaux Exceptionnels | | | | 2 855 620,00 | 239 463,00 | Chapitre 900 : 100 529 €<br>Chapitre 903 : 42 000 €<br>Chapitre 905 : 26 393 €<br>Chapitre 907 : 34 000 €<br>Chapitre 908 : 36 541 € | | | |
| Contrat Aubrac Lot Causses Tarn | | | | | | | | | |
| | 00037443 | Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn | Rénovation complète des locaux de la communauté de communes à Trémoulis (complément) | 1 108 721,00 | 40 000,00 | 421 785,00 | 80 000,00 | 95 035,00 | 471 901,00 |
| Contrat Coeur de Lozère | | | | | | | | | |
| | 00036454 | Commune de SAINT BAUZILE | Acquisition d'un engin porte-outils | 83 541,00 | 25 062,00 | 33 416,00 | 0,00 | 0,00 | 25 063,00 |
| | 00036703 | Commune de LE BORN | Travaux de réfection de la toiture du logement de l'ancienne école de Saint Martin du Born | 4 438,00 | 1 331,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 107,00 |
| Contrat Mont Lozère | | | | | | | | | |
| | 00031310 | Commune du MONT LOZERE et GOULET | Aménagement et élargissement du pont sur le Lot entre Mas d'Orcières et la RD901 et reprise du pont d'Auriac (complément) | 361 572,00 | 25 165,00 | 144 629,00 | 0,00 | 119 464,00 | 72 314,00 |
| | 00035431 | Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES | Sécurisation et renforcement du pont de La Peyre (complément) | 127 018,00 | 4 376,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 122 642,00 |
| | 00035432 | Commune de ALTIER | Réfection du réseau AEP du Grand Altier | 40 818,00 | 20 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 20 818,00 |
| | 00035433 | Commune de ALTIER | Raccordement de la maison blanche au réseau AEP | 35 572,00 | 14 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 21 572,00 |
| | 00035475 | Commune de ALTIER | Régularisation des voies communales non cadastrées | 18 125,00 | 7 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 11 125,00 |
| Contrat Randon Margeride | | | | | | | | | |
| | 00035214 | Commune de LE CHASTEL NOUVEL | Extension, rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie | 933 610,00 | 60 529,00 | 462 805,00 | 40 000,00 | 0,00 | 370 276,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_043-DE

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrat Terres d'Apcher Margeride Aubrac | | | | | | | | | |
| | 00031488 | Commune de LE MALZIEU VILLE | Aménagement d'une salle pour le 3ème âge dans l'ancienne gendarmerie | 125 205,00 | 30 000,00 | 37 561,50 | 0,00 | 0,00 | 57 643,50 |
| | 00035721 | Commune de SAINTE EULALIE | Acquisition de l'ancien moulin de Sainte Eulalie | 17 000,00 | 12 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 000,00 |
| Voirie Communale | | | | 342 910,00 | 110 386,00 | Chapitre 908 | | | |
| Contrat Cévennes au Mont Lozère | | | | | | | | | |
| | 00032400 | Commune de SAINT MICHEL DE DEZE | Travaux de voirie communale sur la traversée du village | 148 836,00 | 41 990,00 | 74 418,00 | 0,00 | 0,00 | 32 428,00 |
| | 00033396 | Commune de LE POMPIDOU | Travaux de réfection sur les voies communales de la bergerie, du Crémat, et du Cap del lioc | 15 738,00 | 6 295,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 9 443,00 |
| Contrat Gorges Causses Cévennes | | | | | | | | | |
| | 00032106 | Commune de CASSAGNAS | Travaux de réfection du mur de soutènement lié à la voie communale de Magistavols et sur la route de Currières | 33 131,00 | 13 252,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 19 879,00 |
| Contrat Haut Allier | | | | | | | | | |
| | 00033741 | Commune de AUROUX | Travaux de réfection sur les voies communales des Salles, de Saint Sauveur, du Sapt et du Columbio | 32 971,00 | 13 188,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 19 783,00 |
| Contrat Randon Margeride | | | | | | | | | |
| | 00033777 | Commune de LE CHASTEL NOUVEL | Travaux de réfection sur les voies communales d'Alteyrac et des Faïsses | 112 234,00 | 35 661,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 76 573,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_044-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Politiques territoriales : attribution d'une subvention en faveur de l'animation territoriale**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Michèle MANOA.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_044-DE



VU les articles L 1111-4, L 1111-10 , L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1046 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 "Ingénierie, contrats et structures de développement ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°106 : "Politiques territoriales : attribution d'une subvention en faveur de l'animation territoriale", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que l'Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) intervient sur les territoires ruraux d'Occitanie, entendu hors métropole au sens de la loi NOTRe, pour :

- développer l'économie, la vitalité, l'attractivité et la qualité de vie des territoires ;
- concevoir et faire vivre des stratégies territoriales ;
- construire et renforcer des écosystèmes territoriaux ;
- accompagner les porteurs et créateurs d'activité et les collectifs d'acteurs ;
- faciliter l'action des élus et techniciens du développement pour s'adapter, anticiper, innover dans la mise en œuvre des projets.

### ARTICLE 2

Précise que cette association intervient également dans le cadre d'une méthode d'accompagnement dite "Formation-Développement" pour :

- l'accompagnement d'entreprises et porteurs de projet, en individuel ou regroupé ;
- la création de services en partenariat public-privé.

### ARTICLE 3

Donne, un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 4 000 € en faveur de l'ADEFPAT pour participer au financement du plan d'actions 2024 concernant l'accompagnement par la Formation-Développement.

### ARTICLE 4

Individualise, à cet effet, un crédit de 4 000 € sur la ligne budgétaire 930-028/65748.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_044-DE



## ARTICLE 5

Précise que le paiement de l'aide sera réalisé à hauteur de 70% en 2024 (2 800 €) et 30% en 2025 (1 200 €).

## ARTICLE 6

Autorise la signature de l'ensemble des documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_044 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 21 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 1 | *Mme Michèle MANOA.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 21 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_044-DE



***Rapport n°106 "Politiques territoriales : attribution d'une subvention en faveur de l'animation territoriale" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget 2024, une enveloppe de 23 131 € a été réservée pour les structures de développement au titre de la « Politique Ingénierie, Contrats Territoriaux et Structures de Développement ». Considérant les individualisations antérieures, il reste 21 931 € de disponibles pour individualisation.

Je vous propose d'examiner la demande suivante :

**1- Demande de subvention à l'ADEFPAT**

Présidente: Claudie BONNET

L'Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires intervient sur les territoires ruraux d'Occitanie, entendu hors métropole au sens de la loi NOTRe, pour :

- développer l'économie, la vitalité, l'attractivité et la qualité de vie des territoires,
- concevoir et faire vivre des stratégies territoriales,
- construire et renforcer des écosystèmes territoriaux,
- accompagner les porteurs et créateurs d'activité et les collectifs d'acteurs,
- faciliter l'action des élus et techniciens du développement pour s'adapter, anticiper, innover dans la mise en œuvre des projets.

L'ADEFPAT assure sur le territoire lozérien les accompagnements DLA - Dispositif Local d'Accompagnement. A ce titre, un accompagnement financier vous sera proposé ce jour dans le cadre de la Commission Solidarités Humaines.

Or, l'action de l'ADEFPAT s'avère plus large. En effet, l'association intervient dans le cadre d'une méthode d'accompagnement dite "Formation-Développement" pour :

- l'accompagnement d'entreprises et porteurs de projet, en individuel ou regroupé,
- la création de services en partenariat public-privé.

Je vous propose de bien vouloir participer au financement du plan d'actions 2024 concernant l'accompagnement par la Formation-Développement au titre de l'année 2024 pour un montant de **4 000 €** de subvention.

**2- Proposition d'affectation**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation de crédit d'un montant total de **4 000 €** au titre de la subvention à l'ADEFPAT sur le chapitre 930.

Sur la base des modalités de paiement définies par le règlement général d'attribution des subventions, le montant total de l'aide est individualisé sur l'exercice courant mais le paiement de l'aide sera réalisé à hauteur de 70% sur l'exercice en cours et 30% sur l'exercice n+1 soit 2 800 € en 2024 et 1 200 € en 2025.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_044-DE



Dans ces conditions, les crédits nécessaires seront prélevés comme suit :

| Imputation budgétaire | Individualisation ce jour | | | Crédits | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total | Sur exercice | | 2024 | | 2025 |
| | | 2024 | 2025 | Disponible | Reste Disponible | Réservé |
| 930-028/65748 | **4 000 €** | *2 800 €* | *1 200 €* | 5 800 € | 3 000 € | 1 200 € |

- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_045-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE**

**Objet de la délibération : Communication : attribution de subventions en faveur des associations pour leurs actions**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_045-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_16_1041 du 17 juin 2016 ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°107 : "Communication : attribution de subventions en faveur des associations pour leurs actions", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, dans le cadre du programme départemental « aide aux radios associatives locales et subventions diverses communication », un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, représentant un montant total de 6 750 € :

| Bénéficiaire | Objet | Aide allouée |
|---|---|---|
| Centre culture et loisirs | Fonctionnement 2024 Radio ZEMA | 750 € |
| Radio 48 FM | Fonctionnement 2024 de la radio | 1 050 € |
| Radio Lenga d'Oc | Fonctionnement 2024 de la radio | 750 € |
| Radio inter-val | Fonctionnement 2024 de la radio | 1 250 € |
| Radio Bartas | Fonctionnement 2024 de la radio | 750 € |
| Association des Lozériens de Paris | Mise en oeuvre de diverses actions dans le cadre de la promotion de la Lozère au cours de manifestations | 1 200 € |
| Association L'Ours de Granit | Diverses actions de communication | 1 000 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 6 750 € sur la ligne budgétaire 930-022/65748.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_045-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_045 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 21 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 22 voix |


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_045-DE



***Rapport n°107 "Communication : attribution de subventions en faveur des associations pour leurs actions" en annexe à la délibération***

Une enveloppe de 11 000 € a été inscrite à l'imputation 930-022/65748, pour les subventions diverses communication et subventions aux radios associatives.

Je vous propose de procéder aux individualisations de crédits en faveur des projets décrits ci-après, dans le cadre du programme départemental « aide aux radios associatives locales » et au titre des subventions diverses de communication :

| N° Tiers | Bénéficiaire | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|
| R001341 | Centre culture et loisirs | Fonctionnement 2024 Radio ZEMA | 750 € |
| 00003019 | 48 FM | Fonctionnement 2024 de la radio | 1 050 € |
| 00003278 | Radio Lenga d'Oc | Fonctionnement 2024 de la radio | 750 € |
| 00003289 | Radio inter-val | Fonctionnement 2024 de la radio | 1 250 € |
| 00003301 | Radio Bartas | Fonctionnement 2024 de la radio | 750 € |
| 00003666 | association des Lozériens de Paris | Mise en oeuvre de diverses actions dans le cadre de la promotion de la Lozère au cours de manifestations | 1 200 € |
| 00005355 | Association L'Ours de Granit | Diverses actions de communication | 1 000 € |
| | | | 6 750 € |

Je vous propose :

- de donner une suite favorable à ces demandes qui représentent un montant total de subvention de 6 750 €,
- d'autoriser la signature de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_046-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Jeunesse : subventions diverses et Sportifs de Haut Niveau**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Françoise AMARGER-BRAJON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_046-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CP_23_064 du 20 mars 2023 adaptant le règlement ;

VU la délibération n°CD_23_1048 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Jeunesse » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°200 : "Jeunesse : subventions diverses et Sportifs de Haut Niveau", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, sur la base des plans de financements définis en annexe, et au titre de la politique jeunesse 2024, un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, représentant un montant total de 16 500 € :

| Bénéficiaire | Opération | Budget prévisionnel | Aide allouée |
|---|---|---|---|
| Les petites crapules | Organisation du festival « Mômes O Cœur » – 28 et 29 septembre 2024 | 38 270 € | 4 000 € |
| Lozart (Villa Malzac) | Organisation du marathon des arts, septembre 2024 | 6 100 € | 2 000 € |
| ADPEP 48 | Formation au Bafa 48 - édition 2024 | 36 015 € | 2 000 € |
| Compagnie de l'Hiver Nu | Organisation du festival « Mon p'tit doigt m'a dit » – 18 et 19 mai 2024 | 10 542 € | 3 000 € |
| Réseau d'Entraide Volontaire | Organisation de chantiers internationaux de jeunes bénévoles | 47 685 € | 4 000 € |
| Epi de mains | Développement de projets en direction de la jeunesse | 34 186 € | 1 500 € |

### ARTICLE 2

Donne au titre du programme « Aide aux jeunes sportifs » un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes représentant un montant total de 11 000 € :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_046-DE



| Bénéficiaire/Club d'appartenance | Discipline pratiquée | Aide allouée |
|---|---|---|
| Individualisations au titre de l'aide aux jeunes sportifs de haut niveau : | | |
| - Rodez Aveyron Football (12) | Football | 1 000 € |
| - Le Roc de la Legue (48) | Cyclisme | 1 000 € |
| - Le Roc de la Legue (48) | Cyclisme | 1 000 € |
| - Moto Club Lozérien (48) | Enduro | 1 000 € |
| - Rugby Club Lozérien (48) | Rugby | 1 000 € |
| - Sète Volley Ball (34) | Volleyball | 1 000 € |
| - Tournefeuille Handball (31) | Handball | 1 000 € |
| - ASM Clermont Ferrand (63) | Rugby | 1 000 € |
| - Narbonne Handball (11) | Handball | 1 000 € |
| - Moto Club Lozérien (48) | Enduro | 1 000 € |
| Individualisation au titre de l'aide aux jeunes sportifs titrés : | | |
| - Moto Club Lozérien (48) | Enduro | 1 000 € |

## ARTICLE 3

Individualise, à cet effet, un crédit de 27 500 € sur la ligne budgétaire 933-338 / 65748.

## ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_046 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 1

Non-participation(s) sur le rapport : 1 *Mme Françoise AMARGER-BRAJON.*
*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 22 voix

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_046-DE



***Rapport n°200 "Jeunesse : subventions diverses et Sportifs de Haut Niveau" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, une enveloppe d'un montant de 40 000 € a été réservée pour les subventions diverses Jeunesse et le dispositif d'aide aux jeunes sportifs de haut niveau.

**1- Subventions diverses jeunesse**

1-1 Les petites crapules

Présidentes : Cécile BERTIN et Magali CHANTRE

Adresse : bat B, résidence les Bancels, 2 chemin du Meylet, 48000 MENDE

Projet : organisation du festival « Mômes O Cœur » – 28 et 29 septembre 2024

Objectif de l'action : proposer un festival jeune public et familial avec des spectacles pluridisciplinaires, des ateliers, visites guidées et jeux.

Public cible : enfants et adolescents de 1 à 12 ans.

Pour réaliser cette action, la structure sollicite une subvention de 5 000 € auprès du Département sur le programme jeunesse. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 38 270 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département : 5 000,00 €
- Région : 3 500,00 €
- PAL : 3 000,00 €
- Ville de Mende : 4 000,00 €
- Autofinancement : 22 770,00 €
- TOTAL 38 270,00 €

Le public cible étant les enfants et adolescents, cette action est éligible à une subvention au titre de la politique Jeunesse.

Pour information, une subvention de 4 000 € a été octroyée en 2023 pour cette même action.

La dernière édition a accueilli 1 680 spectateurs.

Je vous propose d'accorder une aide de **4 000 €** à cette association pour la réalisation de cette action.

1-2- Lozart (Villa Malzac)

Président : William FAGES

Adresse : villa Malzac, avenue du Maréchal Foch, 48000 MENDE

Projet : marathon des arts, septembre 2024

Objectif de l'action : il s'agit de faire découvrir aux jeunes la pratique artistique en les mettant en contact avec des artistes plasticiens pour créer une œuvre collective.

Le marathon des arts se déroulera sur 3 jours à la villa Malzac. Les jeunes seront accompagnés par des artistes lozériens membres actifs de l'association Lozart (peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes...).

Public cible : le 22 étant le chiffre associé à la villa Malzac (tous les 22 du mois les artistes sont présents pour des portes ouvertes), le marathon des arts s'adressera aux 11-22 ans de tout le département de la Lozère.

Afin de relayer l'information, les artistes de la villa Malzac prendront contact avec les enseignants d'arts plastiques des établissements scolaires lozériens.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_046-DE



Une exposition fera suite au marathon et présentera au grand public les œuvres réalisées par les jeunes.

Pour réaliser cette action la structure sollicite une subvention de 3 600 € auprès du Département.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 6 100 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département : 3 600,00 €
- Ville de Mende : 1 000,00 €
- Autofinancement : 1 500,00 €
- TOTAL 6 100,00 €

Pour information une subvention de 2 000 € a été octroyée en 2023 pour cette même action.

21 jeunes ont participé au marathon qui a eu lieu du 20 au 22 octobre 2023. Ils ont été accompagnés par 6 artistes de la villa.

Je vous propose d'accorder une aide de **2 000 €** à cette association pour la réalisation de cette action.

1-3- ADPEP 48

Président : Philippe COGOLUEGNES

Adresse : 10, bd Lucien Arnault, 48000 MENDE

Projet : Bafa 48

Objectif de l'action : répondre au besoin des accueils en matière de recrutement d'animateurs qualifiés et de formation BAFA, développer une dynamique d'engagement au service de l'animation volontaire, composante de l'éducation populaire.

L'édition 2024 du BAFA se déroulera au centre du Ventouzet de l'ADPEP 48 et au Merlet à Montbrun.

Un partenariat est mis en place avec l'association Léo Lagrange Méditerranée.

Public cible : 40 jeunes pourront préparer stage théorique et approfondissement (2 fois une semaine en internat). 20 d'entre eux pourraient bénéficier de l'aide financière des partenaires du territoire qui permet de passer un BAFA complet pour 48 € (critères de sélection des candidats : motivation, revenus du foyer ou du jeune, parcours scolaire en lien avec l'animation, projet professionnel).

Pour réaliser cette action la structure sollicite une subvention de 3 500 € auprès du Département.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 36 015 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département : 3 500,00 €
- MSA : 1 500,00 €
- CCSS : 3 000,00 €
- SDJES : 12 861,36 €
- Communes : 3 221,06 €
- Autofinancement : 11 932,58 €
- TOTAL 36 015,00 €

Pour information, une subvention de 2000 € a été octroyée en 2023 pour la même action.

Candidats 2023 : 72 (46 en 2022). Cette augmentation du nombre de candidature s'explique par le fait que le BAFA est désormais accessible dès 16 ans.

37 candidats en formation générale (22 Ventouzet, 15 Merlet), 34 candidats en approfondissement (10 Merlet, 24 Ventouzet). 26 jeunes ont réalisé le parcours complet et ont bénéficié du bafa à 48 € (coût réel : 960 €).

Je vous propose d'accorder une aide de **2 000 €** à cette association pour la réalisation de cette action.

1-4 Compagnie de l'Hiver Nu

Présidente : Anne SEBELIN

Adresse : 6 place Charles de Gaulle, 48000 MENDE

Projet : organisation du festival « Mon p'tit doigt m'a dit » – 18 et 19 mai 2024

Objectif de l'action : éveiller à différentes disciplines artistiques, favoriser la rencontre et les échanges entre des enfants qui pratiquent occasionnellement ou régulièrement les arts de la scène en Lozère et dans la région Occitanie, développer l'autonomie dans la pratique artistique de l'enfant.

Il s'agit de deux jours d'ateliers artistiques pour les enfants et adolescents et de présentations de spectacles par les enfants pour tous publics au Viala et à Lanuéjols.

Ce projet s'organise en collaboration avec le foyer rural de Langlade et les Scènes Croisées.

Public cible : enfants et adolescents de 4 à 17 ans

Pour réaliser cette action, la structure sollicite une subvention de 3 000 € auprès du Département. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 10 542 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département : 3 000,00 €
- CC Mont Lozère : 2 602,00 €
- Autofinancement : 4 940,00 €
- TOTAL 10 542,00 €

Pour information, une subvention de 3 000 € a été octroyée en 2023 pour la réalisation de cette action.

Je vous propose d'accorder une aide de **3 000 €** à cette association pour la réalisation de cette action.

1–5 Réseau d'Entraide Volontaire

Président : Eric PALANGE

Adresse : colonie de Finiels, hameau de Finiels, 48220 Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère

Projet : chantiers internationaux de jeunes bénévoles

Objectifs de l'action : Il s'agit de projets de 1 à 3 semaines (court terme) en France lors desquels des jeunes du monde entier se retrouvent pour participer à un projet collectif d'intérêt général autour de thématiques variées (environnement, rénovation, culture, éducation, social...) mais aussi pour découvrir d'autres cultures, pratiquer le vivre et faire-ensemble, expérimenter la vie collective et rencontrer de nouvelles personnes. Le chantier international est donc à la fois un outil d'initiative locale, permettant la réalisation d'actions significatives pour le territoire, et un outil d'apprentissage interculturel et d'expérimentation, permettant de se découvrir soi-même et les autres.

En 2024, 5 chantiers sont programmés sur les communes du Pont-de-Monvert et des alentours entre juin et octobre.

Public cible : une douzaine de jeunes de 15 – 17 ans et JAMO (Jeunes Ayant Moins d'Opportunités)

Pour réaliser cette action, la structure sollicite une subvention de 6 000 € auprès du Département.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 47 685 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département : 6 000,00 €
- DRAJES Occitanie : 6 125,00 €
- Région Occitanie : 4 500,00 €
- Commune Pont-de-Montvert : 3 500,00 €
- CC Mont Lozère : 3 500,00 €
- CAF : 2 000,00 €
- Fonds européens : 9 460,00 €
- Fondation : 5 000,00 €
- Autofinancement : 7 600,00 €
- TOTAL 47 685,00 €

Pour information, une subvention de 4 000 € a été octroyée en 2023 pour la réalisation de cette action.

Je vous propose d'accorder une aide de **4 000 €** à cette association pour la réalisation de cette action en 2024.

<u>1-6 Epi de mains</u>

Responsable : Christian Vielzeuf

Adresse : l'Espinas, 48160 Ventalon en Cévennes

Projet : développement de projets en direction de la jeunesse

Objectif : Épi de Mains est un Espace de Vie Sociale 1 et un tiers-Lieu en milieu hyper-rural. L'association a pour but de proposer dans ce cadre différentes activités, facilitant la rencontre, l'échange, la solidarité, l'éducation informelle, l'ouverture générale et la transmission dans l'esprit de l'éducation populaire. En 2024 l'association prévoit d'organiser 3 stages :

- un stage audiovisuel de février à août pour les 12-17 ans,

- un stage street art pendant les vacances d'avril avec les 14-18 ans,

- un stage d'écriture pendant les grandes vacances scolaires pour les 15-17 ans.

Un camp d'accueil de jeunes sur la thématique de l'autonomie est également programmé pour les 15-17 ans en partenariat avec le Réseau d'Entraide Volontaire.

Pour réaliser ces actions, l'association sollicite une subvention de 3 000 € auprès du Département. Le budget prévisionnel est de 34 186 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département : 3 000,00 €
- Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère : 750,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_046-DE



- Commune de Ventalon en Cévennes : 100,00 €
- ASP : 300,00 €
- Fonds européen : 5 665,00 €
- FONJEP : 5 730,00 €
- Autofinancement : 18 641,00 €
- TOTAL 34 186,00 €

Pour information il s'agit d'une première demande au titre de la politique jeunesse. Une demande de financement PAL a également été faite (montant demandé : 3 000 €).

Je vous propose d'accorder une aide de **1 500 €** à cette association pour la réalisation de cette action.

Il vous est donc proposé de donner votre accord pour individualiser les subventions comme décrites ci-dessus, pour un montant total de **16 500 €**. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 933-338 article 65748.

**2- Sportifs de haut niveau**

Lors du vote du budget primitif, le Conseil départemental a adopté un programme d'aide aux jeunes sportifs qui prévoit d'apporter :

- une aide individuelle aux jeunes sportifs de haut niveau,

- et/ou une aide aux jeunes sportifs titrés.

L'aide aux jeunes sportifs de haut niveau est accordée aux sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, publiée en janvier 2024. Le montant de l'aide s'élève à 1 000 € par an. Cette aide est limitée à trois attributions.

L'aide aux jeunes sportifs titrés est une aide qui vient récompenser un titre de champion de France ou un podium aux compétitions internationales. L'aide est de 1 000 € par titre, dans la limite d'une attribution par an.

Dans les deux cas, les sportifs doivent être licenciés dans un club lozérien (à défaut dans un club hors Lozère s'il n'existe pas de club lozérien au niveau atteint dans la discipline), résider en Lozère (à défaut justifier d'une adresse d'un parent en Lozère) et être âgés de moins de 30 ans.

Pour rappel, le règlement du dispositif d'aides aux jeunes sportifs permet le cumul des deux aides.

2-1 Individualisations au titre de l'aide individuelle aux jeunes sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle

| | Montant proposé | Discipline pratiquée | Club d'appartenance |
|---|---|---|---|
| | 1 000 € | Football | Rodez Aveyron Football (12) |
| | 1 000 € | Cyclisme | Le Roc de la Legue (48) |
| | 1 000 € | Cyclisme | Le Roc de la Legue (48) |
| | 1 000 € | Enduro | Moto Club Lozérien (48) |
| | 1 000 € | Rugby | Rugby Club Lozérien (48) |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_046-DE



| Bénéficiaire | Montant proposé | Discipline pratiquée | Club d'appartenance |
|---|---|---|---|
| | 1 000 € | Volleyball | Sète Volley Ball (34) |
| | 1 000 € | Handball | Tournefeuille Handball (31) |
| | 1 000 € | Rugby | ASM Clermont Ferrand (63) |
| | 1 000 € | Handball | Narbonne Handball (11) |
| | 1 000 € | Enduro | Moto club lozérien (48) |

2-2 Individualisations au titre de l'aide aux jeunes sportifs titrés

| | Montant proposé | Discipline pratiquée | Club d'appartenance |
|---|---|---|---|
| | 1 000 € | Enduro | Moto Club Lozérien (48) |

Il vous est donc proposé de donner votre accord pour individualiser les aides, comme décrites ci-dessus, pour un montant total de **11 000 €**.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 933-338 article 65748.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Jeunesse : nouveau format du Challenge Jeunes**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE



VU les articles L 1111-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_23_1048 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Jeunesse » ;

VU la délibération n°CD_23_1001 du 20 mars 2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1036 du 22 novembre 2023 approuvant la stratégie jeunesse ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°201 : "Jeunesse : nouveau format du Challenge Jeunes", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que le "Challenge Jeunes" est un dispositif mis en place par le Département de la Lozère, dans le cadre de sa politique départementale en faveur de la jeunesse visant à encourager l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes, de mettre en avant et d'aider financièrement les projets retenus par le jury.

### ARTICLE 2

Prend acte que, sur le territoire lozérien, d'autres dispositifs similaires existent, notamment :

- le dispositif porté par la MSA - Projets Jeunes (13-22 ans),
- le dispositif porté par la CCSS (CAF) - Projets jeunes (11-17 ans),
- le dispositif porté par le SDJES - Action Locale Jeunesse Éducation Populaire (Aljep).

### ARTICLE 3

Approuve la mise en œuvre d'un appel à projets multipartenarial décliné selon les modalités suivantes :

- de mi-avril à fin mai : communication et lancement de l'appel à projets sur la base d'un dossier unique et commun à l'ensemble des partenaires quel que soit le projet (individuel, collectif ou associatif) sachant que le Département assurera le rôle de centralisateur et réceptionnera les dossiers puis les transmettra aux différents partenaires.
- juin 2024 : réunion d'un jury collectif pour auditionner les candidats et sélectionner les dossiers retenus ;
- juillet-août 2024 : notification et paiement des aides.

### ARTICLE 4

Précise que la répartition du financement sera réalisée en fonction du profil des bénéficiaires, sachant qu'il appartiendra à chacun des partenaires de réaliser l'engagement et le versement des subventions, sur son propre budget.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE



## ARTICLE 5

Individualise, à cet effet, un crédit de 3 000 € sur la ligne budgétaire 933-338 / 65131.

## ARTICLE 6

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_047 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 22 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 23 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE



***Rapport n°201 "Jeunesse : nouveau format du Challenge Jeunes" en annexe à la délibération***

## 1- CONTEXTE - Dispositifs existants au Département

1-1 Le "Challenge jeunes" est un dispositif mis en place par le Département de la Lozère, dans le cadre de sa politique départementale en faveur de la jeunesse.

Il a pour objectif d'encourager l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes, de mettre en avant et d'aider financièrement les projets retenus par le jury.

Il s'inscrit dans la démarche globale que s'est fixée le Département à travers sa politique jeunesse : aider les adultes de demain à se construire, en les incitant à être acteurs et responsables de leur avenir, en considérant la jeunesse comme une ressource, par l'encouragement de ses capacités d'initiative et d'action.

Le dispositif était initialement doté d'une enveloppe de 6 500 €. En 2023 cette enveloppe a été augmentée de 2 000 € par redéploiement de crédits en interne à la direction compte tenu du nombre important de projets présentés (9 dossiers + 3 jeunes bénévoles).

1-2 Le "bénévole de l'année" est désigné par le jury du "Challenge jeunes" sur une liste de propositions émanant d'associations, ou parmi les jeunes sapeurs-pompiers volontaires.

## 2- PROPOSITION – Appel à Projets Multipartenarial en Lozère

2-1 Principe

Sur le territoire lozériens d'autres acteurs proposent des dispositifs similaires aux nôtres et en particulier :

- la MSA - Projets Jeunes (13-22 ans),
- la CCSS (CAF) - Projets jeunes (11-17 ans),
- le SDJES - Action Locale Jeunesse Education Populaire (Aljep).

Le détail des montants et critères de ces dispositifs et de ceux du Département est précisé en annexe 1.

Pour l'édition 2024, sollicités par la MSA, une première réunion a eu lieu entre les différents partenaires lozériens qui ont des appels à projets "jeunes" afin de comparer les dispositifs.

À partir d'observations faites dans les départements voisins, la proposition serait de mettre en place un Appel à Projets Multipartenarial.

L'avantage serait multiple :

- accroître la visibilité de l'action départementale en matière de "Jeunesse' en tant que centralisateur des candidatures,
- permettre un financement plus conséquent des projets des jeunes,
- mutualiser la communication en direction de ce public afin d'avoir plus de retombées et de candidatures,
- avoir un seul et même appel à projets que l'initiative soit collective, individuelle ou associative.

2-2 Calendrier

MI AVRIL : lancement de l'Appel à Projets / Communication

FIN MAI : fin des candidatures

JUIN : Jury

JUILLET – AOÛT : Notification et paiement

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE



2-3 Organisation

Une communication commune serait élaborée au printemps avec un seul et même dossier quel que soit le projet (individuel, collectif ou associatif). Voir annexe 2.

Le Département de la Lozère (Mission « Jeunesse ») assurerait le rôle de centralisateur et réceptionnerait les dossiers qui seraient ensuite transmis aux différents partenaires.

Un jury collectif se réunirait et auditionnerait les candidats.

La répartition du financement serait ensuite faite en fonction du profil des demandeurs. Les enveloppes budgétaires seraient indépendantes (pas de pot commun). Chaque partenaire versant ses subventions sur ses propres budgets en fonction des projets retenus par le jury collectif.

Il est envisagé une enveloppe budgétaire de 3 000 € par partenaire.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose:

- d'approuver les modalités de mise en œuvre de ce nouveau format du « Challenge Jeunes »,
- d'autoriser la signature de tout document relatif à la bonne mise en œuvre de ce dispositif,
- d'individualiser l'enveloppe financière pour un montant total de **3 000 €**. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 933-338 article 65131.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

# ANNEXE 1 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS

## I- DISPOSTIFS DEPARTEMENTAUX

### 1-1 Challenge Jeunes

Critères de sélection :

Les candidats doivent :

- être âgés de 18 à 30 ans inclus,
- être domiciliés en Lozère (ou à défaut avoir un projet d'installation durable en Lozère et un projet qui se réalise en Lozère),
- présenter un projet individuel ou collectif s'inscrivant dans au moins un des objectifs suivants :
    - favoriser l'engagement des jeunes dans les projets, la participation à la vie locale, l'organisation collective des jeunes,
    - encourager les pratiques culturelles, sportives ou scientifiques, créatrices de lien social,
    - favoriser l'ouverture à l'Europe.
- être à l'initiative du projet et porteurs de l'action :
    - le projet peut être soutenu par un organisme parrain, mais le projet ne devra pas être inscrit dans les statuts de celui-ci,
    - les projets d'associations (ou d'entreprises) sont recevables si celles-ci sont créées pour la réalisation du projet et regroupent dans ses instances dirigeantes des jeunes de 18 à 30 ans,
    - les projets s'inscrivant dans un cadre scolaire sont recevables et peuvent être soutenus et encadrés par des personnels enseignants.
- réaliser le projet dans un délai d'un an après le passage devant le jury,
- ne pas avoir été lauréat d'une précédente édition.

Sont également appréciés :

- l'engagement du ou des jeune(s) dans le projet (participation en nature ou financière),
- le parrainage du projet par une ou plusieurs collectivité(s) territoriale(s), entreprise(s), établissement(s) scolaire(s) ou association(s),
- la promotion et la mise en valeur du département de la Lozère.

Critères d'exclusion :

- projet d'études et de formation, de vacances et de loisirs, de consommation d'activités,
- projet qui n'est pas à l'initiative directe du ou des jeune(s),
- projet ayant un objectif personnel.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

Types de projet :

Le projet peut s'inscrire dans au moins un des domaines suivants :

- Citoyenneté et animation locale : engagement social, égalité des chances, lutte contre l'exclusion, animation de la vie locale (organisation de manifestations sportives, culturelles), prévention des conduites à risque,
- Développement Durable : écologie, amélioration du cadre de vie, pratiques innovantes,
- Solidarité internationale : aide d'urgence, engagement bénévole,
- Solidarité de proximité : solidarité locale ou nationale, aide aux malades, personnes âgées ou jeunes enfants,
- Europe : citoyenneté européenne, défense des valeurs de paix, de démocratie, de laïcité, de mobilité et d'échange, participation à la lutte de toutes formes de discrimination,
- - Volontariat : initiative de volontariat et promotion du volontariat.

### 1.2 Prix du Jeune bénévole

L'édition 2023 a amené une nouveauté dans le règlement : le prix du jeune bénévole :

- le jeune doit avoir entre 15 et 18 ans au moment du dépôt de la demande par la structure dans laquelle il est actif,
- il doit être bénévole dans une association domiciliée en Lozère, ou sapeur-pompier volontaire,
- le dossier comprend une lettre qui présente le jeune et qui détaille son implication dans l'association,
- le dossier peut être complété par tout élément pouvant aider le jury à faire son choix (articles de presse, photos d'évènements avec le jeune, témoignages etc...).

Après vote du jury, 3 "chèques" de 150 euros ont été remis lors du Challenge Jeune 2023.

## II- DISPOSITIFS DES AUTRES ACTEURS

D'autres acteurs proposent des dispositifs similaires afin de favoriser la mise en oeuvre de projets portés par des jeunes sur le territoire.

### 2.1 MSA - Projets Jeunes (13-22 ans)

- Budget : 3 000€

- Thématiques :

- Culture et évènements grand public
- Éducation et exercice de la citoyenneté
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Prévention en santé
- Environnement et économie sociale

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

- Promotion de l'agriculture

- Conditions : groupe de minimum trois participants, âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

### 2.2 CCSS (CAF) - Projets jeunes (11-17 ans)

- Budget : pas encore déterminé pour 2024 car l'Appel a projets était suspendu depuis plusieurs années.

- Thématiques :

- citoyenneté et animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel, lutte contre l'exclusion, égalité des chances…),
- solidarité internationale (aide d'urgence, éducation au développement),
- projet de départ en vacances et loisirs,
- projet culturel ou sportif (montage d'une pièce de théâtre, atelier cirque, reportage photos..).

- Conditions :

- un cadre structurant, accompagnant les adolescents dans l'action qu'ils proposent,
- la présence exigée d'un ou plusieurs adultes, assurant le suivi du projet en veillant à un réel apport pédagogique pour les jeunes en intervenant à différentes étapes du montage d'un projet.

### 2.3 SDJES - Action Locale Jeunesse Education Populaire (Aljep)

Projets en direction de jeunes de 11 à 30 ans

- Budget : 3 000 euros /

- Porteurs de projets :

- Les associations, fédérations ou unions d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire,
- Les associations qui existent depuis moins de trois ans sous réserve de l'examen de leurs statuts et de leur fonctionnement interne,
- Les collectivités territoriales, si l'action s'inscrit dans un projet éducatif concerté au bénéfice des jeunes et dans le cadre de leur appui aux actions associatives .

- Thématiques :

- L'accès du plus grand nombre d'enfants et de jeunes à des loisirs de qualité dans une démarche d'éducation populaire complémentaire à l'éducation formelle.
- Le soutien à l'intégration des enfants et des jeunes porteurs de handicap notamment dans le cadre de pôles d'appui départementaux (cf. recommandations de la Mission nationale des PRH pôles ressources handicap).
- L'éducation à l'environnement et au développement durable dans une prise en compte des enjeux liés à la transition écologique et l'encouragement de l'« éducation dehors ».

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

- L'éducation artistique et culturelle en cohérence avec les Contrats Territoriaux Education Artistique et Culturel (le cas échéant), conformément aux droits de chacun à participer à la vie culturelle.
- Les initiatives d'éducation à la citoyenneté, d'engagement et de prise de responsabilité des jeunes, la prévention des discriminations (sociales, raciales, de genre)
- L'éducation aux médias et à l'information (fausses informations, harcèlement en ligne …), et l'accompagnement des acteurs éducatifs et des publics au numérique éducatif, culturel et citoyen.
- L'information des jeunes en cohérence avec le cahier des charges du label délivré par l'État, et le déploiement de la Boussole des Jeunes.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

# PROJETS JEUNES 2024

## Lozère

**Département de la Lozère, Caisse Commune de Sécurité Sociale, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Lozère, Mutualité Sociale Agricole du Languedoc**

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

Dossiers à renvoyer **avant le 31/05/2024** par mail à l'adresse suivante : jeunesse@lozere.fr

Pour tout renseignement ou toute difficulté, vous pouvez contacter les personnes suivantes

| | | |
|---|---|---|
| **➔Département** | **Hélène FOLOPPE** | **hfoloppe@lozere.fr** |
| **➔CCSS** | **Lorène TUZET** | **lorene.tuzet@cafmende.cnafmail.fr** |
| **➔ SDJES 48** | **Maxime OULIE** | **maxime.oulie@ac-montpellier.fr** |
| **➔MSA** | **Amélie LÉON**<br>**Silvia BLANCO** | **leon.amelie@languedoc.msa.fr**<br>**blanco.silvia@languedoc.msa.fr** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

*Vous devez être âgé de 11 à 25 ans, agir sur le territoire Lozérien ou résider en Lozère.*

*Le projet peut être réalisé individuellement ou collectivement.*

*La mixité filles/garçons est encouragée.*

*Vous pouvez solliciter une structure locale pour vous accompagner (associations, service jeunesse d'une commune, autres...)*

**LES OBJECTIFS**

Les partenaires soutiendront des projets à l'initiative des jeunes qui répondent aux objectifs suivants :

- S'engager pour et sur le territoire
- Proposer des actions nouvelles et originales
- Fédérer, rassembler autour d'un projet d'intérêt général
- Développer votre autonomie et votre esprit d'initiative

**QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE FINANCEES ?**

Les projets devront démontrer votre engagement dans un ou plusieurs des champs d'actions suivants :

- la citoyenneté, la promotion des valeurs de la République (notamment la laïcité) et la lutte contre les violences et les discriminations;
- l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de proximité, protection de l'environnement, lien intergénérationnel et interculturel,…..);
- la création ou la reprise d'entreprise
- la solidarité internationale ;
- la mobilité locale, européenne et internationale ;
- la culture et les sports (ex : montage d'une pièce de théâtre), sous réserve que les jeunes s'inscrivent dans une véritable démarche en assurant la conception et la mise en œuvre dudit projet;
- la prévention par les jeunes et pour les jeunes concernant la santé, le bien être…
- la promotion de l'agriculture

Un projet déjà soutenu ne pourra pas être représenté à l'identique.

**PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

Un comité technique étudiera et sélectionnera les dossiers de début avril à fin mai.

Les candidats retenus seront invités à présenter leur projet devant un jury dans le courant du mois de juin 2024 (10 min de présentation + 5 min d'échanges).

Le jury évaluera les projets selon les critères suivants :

- Utilité sociale/engagement
- Autonomie
- Impact local
- Utilisation des financements
- Innovation, créativité
- Perspectives de développement, inscription dans la durée

**ENGAGEMENTS DES CANDIDATS**

Les candidats s'engagent à :

- Utiliser la bourse attribuée uniquement pour le projet présenté
- Informer les partenaires de tout changement dans le projet
- En cas d'annulation du projet, rembourser la somme attribuée, déduction faite des frais engagés sur justificatifs
- Mentionner le soutien des partenaires sur les outils et supports de communication du projet
- Participer à toute forme de communication autour du dispositif
- Transmettre un bilan écrit qui pourra être complété de tout élément que vous estimez utile (montage photo, réalisation vidéo, compte rendu écrit, …)
- Conserver tout justificatif des dépenses réalisées en cas de contrôle

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

**PROJETS JEUNES 2024**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

| | |
|---|---|
| **PROJET INDIVIDUEL** □<br><br>De 11 à 17 ans □<br><br>De 18 à 25 ans □ | **PROJET COLLECTIF** □<br>Composition du groupe de jeunes<br><br>Nombre de filles □Nombre de garçons □ Total □<br><br>Nombre de 11 à 17 ans □Nombre de 18 à 25 ans □ |

**Projet individuel** □

**Nom……Prénom…….**
Adresse…….
Adresse mail……Tél……

**Projet collectif, référent du projet** □

**Nom……Prénom…….**
Adresse…….
Adresse mail……Tél……

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

**Projet accompagné par une structure** ☐ **Oui** ☐ **Non**

**Si oui,**

**Nom de la structure :** ……
Numéro SIRET et/ou SIRENN de la structure :
……
Numéro du Registre national des Associations : ……
Adresse postale du **siège social** de la structure:
……
Nom du représentant légal de la structure :
……

…… Téléphone : ……
Mail : ……..

Nom et coordonnées de la personne référente du projet au sein de la structure :
……

**LES MEMBRES DE VOTRE GROUPE**

| Nom Prénom | Age | Sexe F / M | Situation scolaire et/ou professionnelle | Régime MSA oui / non | Adresse postale** |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

** Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les informations communiquées ci-dessus ne seront utilisées que dans le seul cadre de cet appel à projet.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

# LE PROJET

**INTITULE DU PROJET :**
……

**THEMATIQUE DU PROJET :**

**Période de mise en œuvre du projet :** du …… au……..2024

## DESCRIPTION DU PROJET

**Qui est à l'initiative du projet ?**

**Pourquoi ce projet ?**

**En quoi consiste le projet ?**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

**Où se déroule le projet ?**

**Qui sont les partenaire(s) du projet ?**

**Comment mettez-vous en œuvre le projet ? (organisation matérielle, logistique, calendrier de mise en œuvre, personnes sollicitées...)**

**Quels sont les résultats attendus ? comment allez-vous mesurer ces résultats ?**

**Envisagez-vous des suites à votre action ?**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

*Le budget prévisionnel doit être obligatoirement équilibré, la subvention projets jeunes ne doit pas dépasser 80 % du coût du projet*

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|---|---|---|
| **Achat matériel** | | **Subvention « projet jeunes » demandée** tous partenaires confondus (Etat, Conseil départemental, MSA, CCSS) | |
| Communication | | **Intercommunalité** | |
| **Alimentation** | | **Région** | |
| **Services extérieurs** | | **Commune** | |
| **Hébergement** | | **Autres financements Etat** | |
| **Documentation** | | **Autres financements Département** | |
| **Assurance** | | **Autres financements MSA** | |
| **Autres services** | | **Autres financements CCSS** | |
| **Déplacements** | | **Autres subventions** à préciser : | |
| **Rémunération (sur des temps spécifiques au projet) à préciser :** | | **Autofinancement** à préciser : | |
| **Autres** (à préciser) | | | |
| **Total** | | **Total** | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

Fait à ……

Le...../……/2024
Signature et tampon de la structure

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

**Dans tous les cas**

Le présent dossier complété et signé

**Pour les projets individuels**

- Le RIB au nom du demandeur ou du/des parent(s) ayant signé l'autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés par une structure

**Pour les projets collectifs soutenus par une structure (qu'elle soit seulement structure porteuse ou qu'elle soit structure qui accompagne)**

- Le RIB de la structure
- Le récépissé de déclaration de création ou de modification de la structure délivré par la Préfecture à jour (pour les associations)

**Pour les projets de création ou de reprise d'activité économique :**

- Produits et/ou services et moyens de production
- Analyse de marché
- Stratégie commerciale et plan de communication
- Nombre et type d'emplois créés
- Plan de financement, démarrage année 1 et année 2
- Trésorerie mensuelle de la 1ère année
- Compte de résultat année 1 et année 2

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(POUR LES PROJETS INDIVIDUELS)

Je soussigné(e) ……

M'engage à :

- Réaliser le projet présenté en fonction des aides obtenues,
- Permettre le contrôle de l'utilisation de toute subvention attribuée,
- Contracter les garanties d'assurance nécessaires au projet,
- Etablir un compte-rendu détaillé dès la réalisation du projet intitulé
  ……
  ……
  ……..

Fait à ……., le ...../...../ 2022

Signature du jeune porteur du projet

Signature d'un représentant légal du jeune s'il est mineur (joindre en plus l'autorisation parentale)

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

**AUTORISATION PARENTALE**

(POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES PAR UNE STRUCTURE)

Je soussigné(e) ……

Demeurant à (adresse postale complète)
……
……
……
……

☐ Mère

☐ Père

☐ Tuteur légal Autorise mon enfant

Nom …….

Prénom…….

A déposer une demande pour les projets jeunes 2024 sous l'intitulé
……
……
……

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de dépôt de dossier.

Date : ……/……/2022 Signature

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(POUR LES PROJETS COLLECTIFS EN LIEN AVEC UNE STRUCTURE)

Je soussigné(e) …….

Responsable légal(e) de ……
…… (nom de la structure)

M'engage à accompagner le ou les jeunes référent du projet intitulé
……
…….. et à :

- Réaliser le projet présenté en fonction des aides obtenues,
- Permettre le contrôle de l'utilisation de toute subvention attribuée,
- Contracter les garanties d'assurance nécessaires au projet,
- Faire établir par le jeune porteur du projet un compte-rendu détaillé dès la réalisation du projet.

Fait à ……., le……./……./2024

Cachet de l'organisme

Signature du responsable légal(e)

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_047-DE

# Autorisation de droit à l'image

Je soussigné.e *(nom, prénom du jeune majeur ou du représentant légal :)* _____

_____ domicilié au *(adresse du jeune majeur ou du représentant légal :)*

_____

certifie donner aux partenaires institutionnels de l'appel à projets jeunes l'autorisation de reproduire ou de représenter, à titre gratuit, la ou les photographies ou vidéos représentant le modèle *(nom, prénom du jeune :)*

_____

*Cette autorisation emporte le droit de reproduire et de publier l'œuvre par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage ou tout procédé des arts graphiques, et le droit de la représenter par exposition, projection publique, télédiffusion, vidéocassettes, CD-ROM, DVD, Blu-Ray, réseaux informatiques intranet /internet, etc. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photographies ne devront porter atteinte ni à la réputation ni à la vie privée des personnes concernées.*

Fait à _____, le _____

Signature du modèle Signature du représentant légal

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_048-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Enseignement : actualisation des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels d'Etat dans les établissements publics d'enseignement**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_048-DE



VU la loi 2007-209 du 19 février 2007 ;

VU le décret 2008-263 du 14 mars 2008 ;

VU l'article L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles R216-4 à R216-9 du Code de l'Éducation ;

VU la délibération n° CP_23_055 du 20 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°202 : "Enseignement : actualisation des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels d'Etat dans les établissements publics d'enseignement", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Décide de maintenir, au même niveau que celui de 2023, le montant des prestations accessoires annuelles maximum accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement et correspondant aux frais d'eau, d'électricité et de chauffage, à savoir :

- avec chauffage collectif : 1 744 €
- sans chauffage collectif : 2 325 €

### ARTICLE 2

Précise que ces prestations sont accordées aux personnels pouvant être logés par nécessité absolue de service dans les collèges, à savoir chef d'établissement, attaché ou secrétaire non gestionnaire, adjoint au chef d'établissement, infirmière, gestionnaire, autre personnel soignant et conseiller principal d'éducation.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_048 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 22 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 23 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_048-DE



***Rapport n°202 "Enseignement : actualisation des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels d'Etat dans les établissements publics d'enseignement" en annexe à la délibération***

Le code de l'éducation dans ses articles R 216-4 à R 216-9 fixe les modalités d'attribution des concessions de logements accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement. Selon les dispositions de l'article 3 du décret 2008-263 du 14 mars 2008, il appartient à la collectivité de rattachement de se prononcer, annuellement, sur le taux d'évolution des prestations accordées gratuitement aux ayants-droits des concessions de logement par nécessité absolue de service.

Pour 2024, le montant de la dotation générale de décentralisation tel que notifié par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales n'évolue pas. C'est pourquoi, je vous propose de maintenir, au même niveau que 2023, le montant des prestations accordées gratuitement aux ayants-droits des concessions de logement par nécessité absolue de service.

Les occupants correspondant aux catégories indiquées (chef d'établissement, attaché ou secrétaire non gestionnaire, adjoint au chef d'établissement, infirmière, gestionnaire, autre personnel soignant, conseiller pédagogique d'éducation) sont hébergés gratuitement dans les collèges, charges comprises (eau, électricité). Selon la présence ou non de chauffage collectif, le montant des frais accessoires est différent.

Dans les deux cas, la somme est forfaitaire. En cas de dépassement, les montants sont alors facturés par le collège aux occupants.

| ANNÉES | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| avec chauffage collectif | 1 744 € | 1 744 € |
| sans chauffage collectif | 2 325 € | 2 325 € |

Je vous propose d'approuver le maintien des prestations accessoires annuelles maximum accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_049-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Enseignement : subventions diverses de fonctionnement aux organismes associés de l'enseignement**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Françoise AMARGER-BRAJON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_049-DE



VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1049 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Enseignement » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°203 : "Enseignement : subventions diverses de fonctionnement aux organismes associés de l'enseignement", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes représentant un montant total de 13 150 € :

| Bénéficiaire | Projet | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Atelier Canopé de Lozère | Mise en œuvre de diverses actions (formations diverses, incitation à participer à la fête de la nature, appui à la prise en main de la webradio)<br>Budget : 258 183 € | 9 000 € |
| Association Zo Petaçon | Mise en œuvre de diverses actions de promotion de la langue et la culture occitane en milieu scolaire (projet pédagogique académique « Lo Vergièr de Zeli », activités de découverte du patrimoine immatériel et de la biodiversité de l'espace occitan languedocien)<br>Budget : 64 020 € | 650 € |
| Office central de la coopération à l'école | Mise en œuvre de l'action « ARTS et coopération »<br>Budget : 13 500 € | 1 000 € |
| Association départementale des pupilles de l'enseignement public | Aide au fonctionnement du siège et mise en œuvre de diverses actions de solidarité (aides pour les frais de séjour scolaire et les frais de restauration scolaire)<br>Budget : 48 166 € | 2 500 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 13 150 € sur le programme 2024 d'aide aux organismes associés à l'enseignement, réparti comme suit :

- 9 000 € sur la ligne budgétaire 932-201/65731 ;
- 1 650 € sur la ligne budgétaire 932-201/65748 ;
- 2 500 € sur la ligne budgétaire 932-221/65748.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_049-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions à intervenir et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_049 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 1 | *Mme Françoise AMARGER-BRAJON.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 22 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_049-DE



***Rapport n°203 "Enseignement : subventions diverses de fonctionnement aux organismes associés de l'enseignement" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 22 000 € a été votée pour le financement des organismes associés à l'enseignement.

Je vous propose de procéder aux individualisations de crédits en faveurs des organismes ci-dessous :

**I / Présentation des projets**

**1 - Atelier Canopé de Lozère**

Représenté par Elodie MISHARI, Directrice de l'Atelier Canopé de la Lozère.

L'Atelier Canopé propose des formations de perfectionnement auprès des enseignants en présentiel comme en distanciel. Il continue ses missions déjà mises en place et propose de nouvelles formations et accompagnements afin de dynamiser et diversifier les actions auprès des jeunes. Des formations sont proposées sur de nouvelles thématiques comme le climat scolaire, la coéducation...

L'atelier Canopé est en appui pour la mise en place et la prise en main de la webradio ; 3 collèges se sont investis dans le projet pour l'année 2024.

Les actions se poursuivent pour inciter les collèges à participer à la Fête de la Nature.

Le budget prévisionnel retenu s'élève à 258 183 €.

Je propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 000 €.

**2 - Association Zo Pétaçon**

Représenté par Barbara ROUQUETTE, Présidente de l'association.

L'association Zo Pétaçon continue son action pour la promotion de la langue et la culture occitane. Pour l'année scolaire 2023-2024, le projet pédagogique académique « Lo Vergièr de Zeli » a été mis en place. Des activités de découverte du patrimoine immatériel et de la biodiversité de l'espace occitan languedocien sont proposées.

Le budget prévisionnel retenu s'élève à 64 020 €.

Je propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 650 €.

**3 - OCCE – Office central de coopération à l'école Lozère**

Représenté par Cécile BERTIN, Présidente de l'association.

L'OCCE renouvelle encore cette année son action « ARTS et coopération ». De nombreux élèves et enseignants participent à ce projet. Le bilan des années précédentes souligne un bon résultat qualitatif et quantitatif en termes de rencontres et pratiques de création artistique.

Le budget prévisionnel retenu s'élève à 13 500 €.

Je propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

**4 - PEP48 – Association départementale des Pupilles de l'enseignement public**

Représenté par Philippe COGOLUEGNES, Président de l'association.

L'association départementale des Pupilles de l'enseignement public gère deux établissements en Lozère (le Domaine du Ventouzet et l'ITEP Maria Vincent). L'association sollicite une aide du Département pour le fonctionnement de son siège et pour ses actions de solidarité, notamment pour les aides qu'elle accorde à ses bénéficiaires pour les frais de séjour scolaire et les frais de restauration scolaire.

Le budget prévisionnel retenu s'élève à 48 166 €.

Je propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_049-DE



**II / Propositions d'individualisations**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il vous est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 000 € en faveur de l'Atelier Canopé de la Lozère ;
- 650 € en faveur de l'association Zo Pétaçon ;
- 1 000 € en faveur de l'Office central de coopération à l'école Lozère ;
- 2 500 € en faveur de l'association départementale des Pupilles de l'enseignement public ;

Si vous êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant de **13 150 €** sur le programme 2024 « aide aux organismes associés à l'enseignement » en faveur des projets décrits ci-dessus, réparti comme suit :

- 9 000 € sur l'imputation 932-201/65731

- 1 650 € sur l'imputation 932-201/65748

- 2 500 € sur l'imputation 932-221/65748

- d'autoriser la signature des conventions qui s'avéreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_050-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges publics de Florac, Le Bleymard, Le Collet-de-Dèze, Meyrueis, Vialas et Villefort**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Robert AIGOIN, M. Denis BERTRAND, M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_050-DE



VU les articles L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 213-2 du Code de l'Éducation ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1049 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Enseignement » ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°204 : "Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges publics de Florac, Le Bleymard, Le Collet-de-Dèze, Meyrueis, Vialas et Villefort", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, en faveur des 15 projets d'acquisition de matériel pédagogique détaillés en annexe, et représentant un montant total de 10 940 € :

| Collège bénéficiaire | Matières | Aide allouée |
|---|---|---|
| Collège bi-site Trois Vallées de Florac | EPS | 250 € |
| Collège Henri-Rouvière du Bleymard | EPS, technologie et sciences, maths | 2 510 € |
| Collège Henri-Gamala du Collet de Dèze | Toutes matières | 2 300 € |
| Collège André-Chamson de Meyrueis | Sciences, technologie et français | 2 090 € |
| Collège du Trenze de Vialas | SVT et classe-relai | 2 000 € |
| Collège Odilon-Barrot à Villefort | Physique-chimie, musique, mathématiques et EPS | 1 790 € |

### ARTICLE 2 :

Affecte, à cet effet, un crédit de 10 940 €, à imputer au chapitre 902, au titre de l'opération 2024 « Aide aux collèges publics pour l'acquisition de matériel pédagogique » sur l'autorisation de programme correspondante.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_050-DE



## ARTICLE 3

Précise que les subventions correspondantes de chaque collège seront versées sur production des factures acquittées à hauteur des aides accordées.

La Présidente de Commission

Patricia BREMOND

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_050 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 0 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 4 | *M. Robert AIGOIN, M. Denis BERTRAND, M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 18 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_050-DE



***Rapport n°204 "Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges publics de Florac, Le Bleymard, Le Collet-de-Dèze, Meyrueis, Vialas et Villefort" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, l'opération « Aide aux collèges publics pour l'acquisition de matériel pédagogique » a été prévue, sur le chapitre 902 BD, pour un montant prévisionnel de 100 000 € sur l'autorisation de programme « collèges » de 923 698 €. La Loi NOTRe n'impacte pas notre politique départementale « Enseignement » en faveur des collèges.

Pour faciliter la pratique dans les différentes matières à vocation pédagogique, je vous propose d'apporter une aide aux établissements publics pour l'achat de matériel pédagogique (sciences et vie de la terre, sciences physique-chimie, technologie, sport, musique...). Sont exclus du programme : le matériel informatique, audiovisuel, rétroprojecteurs, vidéo-projecteurs, livres, logiciels, DVD, mobilier et consommables.

Je vous propose de procéder aux attributions de subventions en faveur des dossiers présentés par les 6 collèges publics suivants. Aucune demande n'a été adressée à nos services pour l'U.P.P. Pierre-Delmas de Sainte-Énimie, ni pour le collège Achille-Rousson de Saint-Étienne-Vallée-Française.

Vous trouverez le détail de chaque dépense dans le tableau annexé à ce rapport.

| Établissements bénéficiaires | Subventions proposées et leurs objets | |
|---|---|---|
| Florac | EPS | 250 € |
| Le Bleymard | EPS, technologie et sciences | 2 510 € |
| Le Collet-de-Dèze | Toutes matières | 2 300 € |
| Meyrueis | Sciences, technologie et français | 2 090 € |
| Vialas | SVT et classe-relai | 2 000 € |
| Villefort | Physique-chimie, musique, mathématiques et EPS | 1 790 € |
| TOTAL | | 10 940 € |

Les subventions correspondantes à chaque collège seront versées, au prorata de la dépense, sur production des factures acquittées dans la limite des aides accordées.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de **10 940 €**, au titre de l'opération « Aide aux collèges publics pour l'acquisition de matériel pédagogique » sur l'autorisation de programme « collèges », en faveur des demandes décrites ci-dessus.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_050-DE

# COLLÈGES PUBLICS : MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE 2023/2024

| COLLÈGES | MATIÈRES CONCERNÉES | TYPE DE MATÉRIEL | DEMANDES PRISES EN COMPTE |
|---|---|---|---|
| **FLORAC Les Trois Vallées** | EPS | javelots | 250 € |
| **TOTAL** | | | **250 €** |
| **LE BLEYMARD Henri-Rouvière** | EPS | montres connectées GPS | 1 320 € |
| | Technologie et sciences | découpe laser hybride | 1 000 € |
| | Maths | cartes de mémorisation et jeux | 190 € |
| **TOTAL** | | | **2 510 €** |
| **LE COLLET-DE-DÈZE Henri-Gamala** | Toutes matières | vélos-bureaux | 2 300 € |
| **TOTAL** | | | **2 300 €** |
| **MEYRUEIS André-Chamson** | Sciences Physique, chimie, SVT | divers matériel | 1 620 € |
| | Technologie | matériel de labo, robotique et chargeurs | 270 € |
| | Français | boite de jeu Verbillico | 200 € |
| | | pochette Escape Game 6e,5e, 4e | |
| **TOTAL** | | | **2 090 €** |
| **VIALAS Du Trenze** | SVT | divers matériel | 1 000 € |
| | Classe relai | jeux de stratégie en bois | 1 000 € |
| **TOTAL** | | | **2 000 €** |
| **VILLEFORT Odilon-Barrot** | Physique-chimie | modèles moléculaires et thermomètre | 700 € |
| | Musique | guitare, multipad, boomwhackers | 770 € |
| | Maths | fournitures projet maison en 3D | 140 € |
| | EPS | sifflets et raquettes de badminton | 180 € |
| **TOTAL** | | | **1 790 €** |
| **TOTAL des 6 collèges publics** | | | **10 940 €** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_051-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de Florac, du Bleymard, du Collet-de-Dèze, de Meyrueis, de Vialas et de Villefort pour l'année scolaire 2023/2024**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Robert AIGOIN, M. Denis BERTRAND, M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_051-DE



VU l'article L 421-11 du Code de l'Éducation ;

VU les articles L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1049 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Enseignement » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°205 : "Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de Florac, du Bleymard, du Collet-de-Dèze, de Meyrueis, de Vialas et de Villefort pour l'année scolaire 2023/2024", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution de subventions en faveur des 22 projets d'établissements des collèges publics, décrits en annexe, et représentant un montant total de 15 465 €, réparti comme suit :

| Bénéficiaires | Subvention totale allouée | dont subvention 2024 | dont report de reliquats de subventions antérieures |
|---|---|---|---|
| Collège bi-site Trois Vallées de Florac et U.P.P. Pierre-Delmas de Ste Enimie | 1 600 € | | 1 600 € |
| Collège Henri-Rouvière du Bleymard | 4 585 € | 3 585 € | 1 000 € |
| Collège Henri-Gamala du Collet de Dèze | 1 750 € | 150 € | 1 600 € |
| Collège André-Chamson de Meyrueis | 3 000 € | 3 000 € | |
| Collège du Trenze de Vialas | 1 880 € | | 1 880 € |
| Collège Odilon-Barrot à Villefort | 2 650 € | 1 250 € | 1 400 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit d'un montant total de 7 985 € à imputer sur la ligne budgétaire 932-221/657381.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_051-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions, des avenants et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente de la Commission

Patricia BRÉMOND

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_051 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 0 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 4 | *M. Robert AIGOIN, M. Denis BERTRAND, M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 18 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_051-DE



***Rapport n°205 "Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de Florac, du Bleymard, du Collet-de-Dèze, de Meyrueis, de Vialas et de Villefort pour l'année scolaire 2023/2024" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 37 199 € a été votée sur le chapitre 932 au titre du programme « Aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements ». Les dispositions de la Loi NOTRe n'impactent pas notre politique départementale « Enseignement et Jeunesse » en faveur des collèges.

Un certain nombre de dossiers concernant ce dispositif a déjà été subventionné à la commission permanente du 20 octobre 2023. Les projets concernant cette fin d'année scolaire 2023/2024 ont été présentés à la commission technique « projets d'établissements » du 12 février 2024 qui a donné un avis sur le contenu pédagogique des projets.

Le montant des subventions est déterminé en fonction des dossiers déposés par les établissements.

À ce jour, certains établissements possèdent des reliquats de subventions non utilisés à réattribuer à de nouveaux projets. Je vous propose donc de les autoriser à affecter les subventions déjà attribuées et non utilisées sur des projets reconduits à l'identique ou sur d'autres thématiques.

C’est pourquoi vous trouverez, dans le tableau joint en annexe, les nouvelles attributions et la liste des réaffectations de crédits pour l'année scolaire 2023-2024 concernant les 22 projets des collèges de Florac, du Bleymard, du Collet-de-Dèze, de Meyrueis, de Vialas et de Villefort.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver l'individualisation sur le programme 2024 « d'aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements » d'un crédit d'un montant total de **7 985 €** sur l'imputation budgétaire 932 - 221 / 657381.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_051-DE

## Projets d'établissement 2023-2024

| Objet du dossier | Subvention proposée | dont report de reliquats de subventions antérieures | dont subvention attribuée en CP |
|---|---|---|---|
| **Collège des Trois Vallées de Florac** | **1 600** | **1 600** | **0** |
| EPI L'eau dans tous ses états | 800 | 800 | |
| Être dans son environnement | 500 | 500 | |
| Club manga | 300 | 300 | |
| **Collège Henri Rouvière du Bleymard** | **4 585** | **1 000** | **3 585** |
| Voyage sur la Côté Atlantique (surf) | 1 285 | | 1 285 |
| Les langages | 1 000 | 1 000 | 0 |
| Les concours | 300 | | 300 |
| Tous en route vers les JO 2024 | 1 000 | | 1 000 |
| Médias et informations | 700 | | 700 |
| Éco-collège autour de la santé | 300 | | 300 |
| **Collège Henri Gamala du Collet de Dèze** | **1 750** | **1 600** | **150** |
| Cultures et patrimoine du littoral méditerranéen | 500 | 500 | |
| Au cœur des volcans d'Auvergne | 1 250 | 1 100 | 150 |
| **Collège André Chamson de Meyrueis** | **3 000** | **0** | **3 000** |
| Résidence d'artistes | 2 000 | | 2 000 |
| Voyage scolaire à Madrid | 1 000 | | 1 000 |
| **Collège du Trenze de Vialas** | **1 880** | **1 880** | **0** |
| Projet "bivouac" | 330 | 330 | |
| Des mots en images | 300 | 300 | |
| Projet interdisciplinaire "théâtre" | 250 | 250 | |
| Le Trenze en scène | 500 | 500 | |
| Chants et percussions | 500 | 500 | |
| **Collège Odilon Barrot de Villefort** | **2 650** | **1 400** | **1 250** |
| Projet éloquence | 300 | 300 | |
| Paris : Droit, Culture, Mémoire | 1 125 | | 1 125 |
| Institutions et droit européens | 925 | 800 | 125 |
| Grotte Chauvet | 300 | 300 | |
| **TOTAL pour ces 6 collèges publics** | **15 465** | **7 480** | **7 985** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_052-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Mme Patricia BREMOND, M. Jean-Louis BRUN, Mme Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_052-DE



VU les articles L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 213-2 du Code de l'Éducation ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1049 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Enseignement » ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°206 : "Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, en faveur des 21 projets d'acquisition de matériel pédagogique détaillés en annexe, et représentant un montant total de 14 060 € :

| Collège bénéficiaire | Matières | Aide allouée |
|---|---|---|
| Collège Sport Nature de la Canourgue | SVT et EPS | 1 990 € |
| Collège Marthe-Dupeyron de Langogne | Technologie, EPS, physique-chimie et classe ULIS | 2 940 € |
| Collège Marcel-Pierrel de Marvejols | Atelier SEGPA/HAS et technologie | 2 825 € |
| Collège Henri-Bourrillon de Mende | Atelier SEGPA/HAS et menuiserie, ULIS, EPS et technologie | 6 115 € |
| Collège du Haut-Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher | Club maths | 190 € |

### ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit de 14 060 € à imputer au chapitre 902 au titre de l'opération 2024 « Aide aux collèges publics pour l'acquisition de matériel pédagogique » sur l'autorisation de programme correspondante.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_052-DE



## ARTICLE 3

Précise que les subventions correspondantes de chaque collège seront versées sur production des factures acquittées à hauteur des aides accordées.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_052 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 4 | *Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Mme Patricia BREMOND, M. Jean-Louis BRUN, Mme Christine HUGON.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 19 voix | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_052-DE



***Rapport n°206 "Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour les collèges de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, l'opération « Aide aux collèges publics pour l'acquisition de matériel pédagogique » a été prévue, sur le chapitre 902 BD, pour un montant prévisionnel de 100 000 € lors du vote de l'autorisation de programme « collèges » de 923 698 €.

La Loi NOTRe n'impacte pas notre politique départementale « Enseignement » en faveur des collèges.

Comme précédemment, je vous propose de procéder aux attributions de subventions en faveur des dossiers présentés par les 5 collèges publics de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher, afin de leur apporter une aide pour l'achat de matériel pédagogique (sciences et vie de la terre, sciences physique-chimie, technologie, sport, classes SEGPA et ULIS...). Sont exclus du programme : le matériel informatique, audiovisuel, rétroprojecteurs, vidéo-projecteurs, livres, logiciels, DVD, mobilier et consommables.

Vous trouverez le détail de chaque dépense dans le tableau annexé à ce rapport.

| Établissements bénéficiaires | Subventions proposées et leurs objets | |
|---|---|---|
| La Canourgue | SVT et EPS | 1 990 € |
| Langogne | Technologie, EPS, physique-chimie et classe ULIS | 2 940 € |
| Marvejols | Atelier SEGPA/HAS et technologie | 2 825 € |
| Mende | Atelier SEGPA/HAS et menuiserie, ULIS, EPS et technologie | 6 115 € |
| Saint-Chély-d'Apcher | Club maths | 190 € |
| TOTAL | | 14 060 € |

Les subventions correspondantes à chaque collège seront versées, au prorata de la dépense, sur production des factures acquittées dans la limite des aides accordées.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de **14 060 €**, au titre de l'opération « Aide aux collèges publics pour l'acquisition de matériel pédagogique » sur l'autorisation de programme « collèges », en faveur des demandes décrites ci-dessus.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_052-DE

# COLLÈGES PUBLICS : MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE 2023/2024

| COLLÈGES | MATIÈRES CONCERNÉES | TYPE DE MATÉRIEL | DEMANDES PRISES EN COMPTE |
|---|---|---|---|
| **LA CANOURGUE** | SVT | microscope monoculaire | 990 € |
| **Sport Nature** | EPS | tapis de gym 600x100x5,5cm | 1 000 € |
| **TOTAL** | | | **1 990 €** |
| **LANGOGNE** | Technologie | panneau solaires 3W 138x160mm | 290,00 |
| | | capteur de lumière – Grove | |
| | | shield Arduino Grove | |
| | | bouton poussoir Grove | |
| | | télémètre Mini LIDAR | |
| **Marthe-Dupeyron** | EPS | raquettes de badminton, raquettes de tennis de table en bois, balles de tennis | 170 € |
| | Physique-chimie | cordon électrique simple 25 cm et caméra thermique | 1 180 € |
| | ULIS | cale dos multiposition, fidget, tangle velours, solides et patrons, pièces de monnaie, équerre adaptée, globe terrestre, stylo de lecture dys et malvoyant, matériel perles dorées montessori, kit robotique | 1 300 € |
| **TOTAL** | | | **2 940 €** |
| **MARVEJOLS** | SEGPA / HAS | four micro-ondes | 155 € |
| **Marcel-Pierrel** | Technologie | machine à découper et gravure laser | 2 670 € |
| **TOTAL** | | | **2 825 €** |
| **MENDE** | Atelier SEGPA HAS | lave-vaisselle | 2 400 € |
| | ULIS | matériel spécifique salle 11 (matelas de gym) | 700 € |
| **Henri-Bourrillon** | Atelier SEGPA Menuiserie | décapeur thermique, perceuse visseuse, scie sauteuse | 1 700 € |
| | EPS | divers | 200 € |
| | Technologie | cordon grove, carte UNO R3, module grove, roue avec plat | 500 € |
| | Technologie | robot mbot | 615 € |
| **TOTAL** | | | **6 115 €** |
| **ST CHELY D'APCHER** | Club maths | jeu d'échec | 190 € |
| **Haut-Gévaudan** | | géoplans multicolores | |
| | | rubik's cube | |
| **TOTAL** | | | **190 €** |
| **TOTAL des 5 collèges publics** | | | **14 060 €** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_053-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende, Saint-Chély-d'Apcher et des collèges privés de Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély d'Apcher pour l'année scolaire 2023/2024**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, M. Jean-Louis BRUN, Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_053-DE



VU l'article L 421-11 du Code de l'Éducation ;

VU les articles L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1049 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Enseignement » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°207 : "Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende, Saint-Chély-d'Apcher et des collèges privés de Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély d'Apcher pour l'année scolaire 2023/2024", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution de subventions en faveur des 32 projets d'établissements des collèges publics et privés, décrits en annexe, représentant un montant total de 24 967 €, réparti comme suit :

| Bénéficiaires | Subvention totale allouée | dont subvention 2024 | dont report de reliquats de subventions antérieures |
|---|---|---|---|
| Collège Sport Nature de la Canourgue | 2 100 € | 1 800 € | 300 € |
| Collège Marthe-Dupeyron de Langogne | 3 800 € | 2 200 € | 1 600 € |
| Collège Marcel-Pierrel de Marvejols | 1 450 € | 1 450 € | |
| Collège Henri-Bourrillon de Mende | 1 250 € | 520 € | 730 € |
| Collège du Haut-Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher | 1 400 € | 1 400 € | |
| Collège Saint-Pierre Saint-Paul de Langogne | 2 000 € | 2 000 € | |
| Collège Notre-Dame de Marvejols | 2 894 € | 1 994 € | 900 € |
| Collège Saint-Privat de Mende | 8 273 € | 7 273 € | 1 000 € |
| Collège Sacré-Coeur de Saint-Chély-d'Apcher | 1 800 € | 1 800 € | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_053-DE



## ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, pour les 9 collèges publics et privés, un crédit d'un montant total de 20 437 € réparti comme suit :

- dont 7 370 € sur la ligne budgétaire 932-221/657381 ;
- dont 13 067 € sur la ligne budgétaire 932-221/65748.

## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions, des avenants et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_053 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 0 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 7 | *Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, M. Jean-Louis BRUN, Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 15 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_053-DE



***Rapport n°207 "Enseignement : programme d'aide aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges publics de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende, Saint-Chély-d'Apcher et des collèges privés de Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély d'Apcher pour l'année scolaire 2023/2024" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 37 199 € a été votée sur le chapitre 932 au titre du programme « Aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements ». Un certain nombre de dossiers concernant ce dispositif a déjà été subventionné à la commission permanente du 20 octobre 2023. Les projets concernant cette fin d'année scolaire 2023/2024 ont été présentés à la commission technique « projets d'établissements » du 12 février 2024 qui a donné un avis sur le contenu pédagogique des projets.

Le montant des subventions est déterminé en fonction des dossiers déposés par les établissements.

A ce jour, certains établissements possèdent des reliquats de subventions non utilisés à réattribuer à de nouveaux projets. Je vous propose donc de les autoriser à affecter les subventions déjà attribuées et non utilisées sur des projets reconduits à l'identique ou sur d'autres thématiques. C'est pourquoi vous trouverez, dans le tableau joint en annexe, les nouvelles attributions et la liste des réaffectations de crédits pour l'année scolaire 2023-2024 concernant les projets suivants :

> 19 projets dans le tableau joint en annexe pour les collèges publics de La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher ;

> 13 projets dans le tableau joint en annexe pour les collèges privés de Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver l'individualisation sur le programme 2024 « d'aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements » d'un crédit d'un montant total de **20 437 €**, répartis comme suit :

- pour les collèges publics précités : **7 370 €** sur l'imputation budgétaire 932 - 221 / 657381,

- pour les collèges privés précités : **13 067 €** sur l'imputation budgétaire 932 - 221 /65748.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_053-DE

## Projets d'établissement 2023-2024

| Objet du dossier | Subvention proposée | dont report de reliquats de subventions antérieures | dont subvention attribuée en CP |
|---|---|---|---|
| **Collège Sport nature de la Canourgue** | **2 100** | **300** | **1 800** |
| Voyage à Marseille | 500 | | 500 |
| Voyage Mare Nostrum | 500 | | 500 |
| Réalisation de courts-métrages et participation au festival de Clermont-Ferrand | 300 | | 300 |
| Théâtre en anglais | 300 | 300 | 0 |
| Voyage linguistique et culturel en Espagne (Barcelone) | 500 | | 500 |
| **Collège Marthe Dupeyron à Langogne** | **3 800** | **1 600** | **2 200** |
| Atelier théâtre | 500 | 500 | 0 |
| Institutions et droits européens | 1 000 | | 1000 |
| Séjour plein air à Villefort | 800 | 800 | |
| Connaissance de la justice / projet cordée de la réussite | 300 | 300 | |
| Concours robotique départemental | 200 | | 200 |
| Écotourisme en pays basque – Bilbao | 1 000 | | 1000 |
| **Collège Marcel Pierrel de Marvejols** | **1 450** | **0** | **1 450** |
| Jumelage virtuel Marvejols-Cartagena | 450 | | 450 |
| A la conquête de Mallorque | 1 000 | | 1 000 |
| **Collège Henri Bourrillon de Mende** | **1 250** | **730** | **520** |
| Sciences, arts et géographie en SEGPA | 350 | | 350 |
| Équitation SEGPA | 300 | 300 | 0 |
| Théâtre en 6è SEGPA | 300 | 300 | 0 |
| Cordées de la réussite sur le thème de l'eau | 300 | 130 | 170 |
| **Collège du Haut Gévaudan de Saint Chély d'Apcher** | **1 400** | **0** | **1 400** |
| Section sportive athlétisme | 1 000 | | 1 000 |
| Sortie archéologie à Javols | 400 | | 400 |
| **Total pour ces 5 collèges publics** | **10 000** | **2 330** | **7 370** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_053-DE

| Objet du dossier | Subvention proposée | dont report de reliquats de subventions antérieures | dont subvention attribuée en CP |
|---|---|---|---|
| **Collège Saint Pierre Saint Paul de Langogne** | **2 000** | **0** | **2 000** |
| PEAC danse et théâtre | 1 000 | | 1 000 |
| Projet cycle de ski de fond | 1 000 | | 1 000 |
| **Collège Notre Dame de Marvejols** | **2 894** | **900** | **1 994** |
| Réalisation d'un atelier « savon » | 400 | 400 | |
| Projet ski | 1 794 | | 1794 |
| Toulouse | 700 | 500 | 200 |
| **Collège Saint Privat de Mende** | **8 273** | **1 000** | **7 273** |
| Découverte du patrimoine culturel de la Provence | 1 700 | 1000 | 700 |
| Échange pédagogique avec Séville (Espagne) | 1 700 | | 1 700 |
| Séjour sportif ski alpin | 3 573 | | 3 573 |
| Section sportive APPN (ski-roue, trail ou VTT, ski de fond) | 1 000 | | 1 000 |
| Pêche et biodiversité | 300 | | 300 |
| **Collège du Sacré-Coeur de St Chély** | **1 800** | **0** | **1 800** |
| Section sportive APPN (VTT, Trail, CO, canoë, via ferrata, ski alpin, ski de fond) | 1 000 | | 1 000 |
| Projet cycle 3 réseau Haute-Lozère et développement durable | 500 | | 500 |
| Atelier photo | 300 | | 300 |
| **Total pour ces 4 collèges privés** | **14 967** | **1 900** | **13 067** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_054-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : JEUNESSE, EDUCATION ET CITOYENNETE**

**Objet de la délibération : Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel informatique et pédagogique pour les collèges privés - 2023/2024**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_054-DE



VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 442-16 du Code de l'Éducation ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1049 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Enseignement » ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°208 : "Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel informatique et pédagogique pour les collèges privés - 2023/2024", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, en faveur des 11 projets d'acquisition de matériel informatique et pédagogique détaillés en annexe, et représentant un montant total de 20 000 € :

| Collège bénéficiaire | Matières | Aide allouée |
|---|---|---|
| Collège Saint-Pierre / Saint-Paul de Langogne | Arts plastiques et technologie | 4 136 € |
| Collège Notre-Dame de Marvejols | EPS et toutes les disciplines | 3 470 € |
| Collège Saint-Privat de Mende | SVT, laboratoire de langues et toutes les disciplines | 4 315 € |
| Collège Sainte-Marie de Meyrueis | Toutes les disciplines | 3 068 € |
| Collège Sacré-Coeur de Saint-Chély-d'Apcher | SVT, laboratoire de sciences et toutes les disciplines | 5 011 € |

### ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit de 20 000 € à imputer au chapitre 902 au titre de l'opération 2024 « Aide aux collèges privés pour l'acquisition de matériel informatique et pédagogique » sur l'autorisation de programme correspondante.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_054-DE



## ARTICLE 3

Précise que les subventions correspondantes de chaque collège seront versées sur production des factures acquittées à hauteur des aides accordées.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_054 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 0 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 5 | *M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 17 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_054-DE



***Rapport n°208 "Enseignement : programme d'aide à l'achat de matériel informatique et pédagogique pour les collèges privés - 2023/2024" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, l'opération « Aide aux collèges privés pour l'acquisition de matériel informatique et pédagogique » a été prévue, sur le chapitre 902 BD, pour un montant prévisionnel de 170 000 € sur l'autorisation de programme « collèges » de 923 698 €. La Loi NOTRe n'impacte pas notre politique départementale « Enseignement » en faveur des collèges.

Pour faciliter la pratique dans les différentes matières à vocation pédagogique, je vous propose d'apporter une aide aux établissements privés pour l'achat de matériels pédagogiques et d'équipements informatiques, après proposition de M. le Directeur diocésain de l'enseignement catholique et en accord avec les directeurs de chaque établissement.

Le tableau ci-dessous vous présente l'ensemble des subventions proposées pour chaque établissement.

Dans le tableau annexé à ce rapport, vous trouverez également le détail des dépenses qu'ils souhaitent engager pour l'achat de matériel informatique et pédagogique en 2024.

| Collège bénéficiaire | Matières | Aide allouée |
|---|---|---|
| Saint-Pierre/Saint-Paul<br>LANGOGNE | Arts plastiques<br>et technologie | 4 136 € |
| Notre-Dame<br>MARVEJOLS | EPS<br>et toutes les disciplines | 3 470 € |
| Saint-Privat<br>MENDE | SVT, laboratoire de langues<br>et toutes les disciplines | 4 315 € |
| Sainte-Marie<br>MEYRUEIS | Toutes<br>les disciplines | 3 068 € |
| Sacré-Coeur<br>SAINT-CHÉLY-D'APCHER | SVT, laboratoire de sciences et toutes les disciplines | 5 011 € |
| TOTAL | | 20 000 € |

Les subventions correspondantes à chaque collège seront versées, au prorata de la dépense, sur production des factures acquittées dans la limite des aides accordées.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver l'affectation d'un crédit d'un montant de **20 000 €**, sur le programme 2024 « Aide aux collèges privés pour l'acquisition de matériel informatique et pédagogique », en faveur des projets décrits ci-dessus, sur le chapitre 902.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_054-DE

# COLLÈGES PRIVÉS : MATÉRIEL INFORMATIQUE ET PÉDAGOGIQUE 2023/2024

| COLLÈGES | MATIÈRES CONCERNÉES | TYPE DE MATÉRIEL | DEMANDES PRISES EN COMPTE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| **LANGOGNE Saint-Pierre Saint-Paul** | Arts plastiques, technologie | Tablettes Samsung | 2 988 € |
| | | Armoire de charge pour tablettes | 1 148 € |
| **TOTAL** | | | **4 136 €** |
| | | | |
| **MARVEJOLS Notre-Dame** | EPS Section APPN | VTT | 3 200 € |
| | Toutes les matières | Casques + équipement | 270 € |
| **TOTAL** | | | **3 470 €** |
| | | | |
| **MENDE Saint-Privat** | SVT | Microscope LED | 1 271 € |
| | Toutes | Ecran interactif | 2 158 € |
| | Laboratoire de langues | Caméra pour visioconférence | 886 € |
| **TOTAL** | | | **4 315 €** |
| **MEYRUEIS Sainte-Marie** | Toutes | PC portables avec souris | 3 068 € |
| **TOTAL** | | | **3 068 €** |
| | | | |
| **ST CHÉLY D'APCHER Sacré-Coeur** | Toutes | Ecran tactile 65 pouces | 4 006 € |
| | SVT / Labo sciences | Ordinateur portable | 515 € |
| | Toutes | Mise à niveau informatique disque dur SSD | 490 € |
| **TOTAL** | | | **5 011 €** |
| **TOTAL pour ces 5 collèges privés** | | | **20 000 €** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_055-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SOLIDARITES HUMAINES**

**Objet de la délibération : Lien social : Individualisation de crédits au titre de l'action sociale**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_055-DE



VU l'article L 1611-4, L 3211-1, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 121-1 à L 121-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1051 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Solidarités sociales » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°300 : "Lien social : Individualisation de crédits au titre de l'action sociale", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes en faveur des structures œuvrant dans le secteur du lien social, représentant un montant total de 44 100 € :

| Structure | Description du projet | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Banque alimentaire Aveyron-Lozère | Mise en œuvre de la collecte et distribution de produits aux adhérents (associations caritatives et épiceries sociales) et accompagnement des adhérents (formations et outils de gestion) | 4 000 € |
| Conseil départemental de l'accès aux droits | Fonctionnement de la structure pour l'accès aux droits juridiques, permanences d'avocats, animations dans ce cadre | 3 500 € |
| CIBC Gard Lozère Hérault | Fonctionnement du centre de ressources illettrisme et apprentissage de la langue française | 5 000 € |
| Croix-rouge française | Fonctionnement de la structure (actions dans l'urgence, le secourisme, la formation grand public, l'aide aux personnes en difficulté, l'aide sociale, etc). | 6 000 € |
| Épicerie solidaire | Fonctionnement de la structure qui permet aux personnes les plus modestes de faire leurs courses à moindre coût | 5 000 € |
| Fédération départementale des foyers ruraux | Coordination, soutien à la création et formations des espaces de vie sociale | 3 000 € |
| Fédération du Secours populaire de Lozère | Fonctionnement de la structure | 6 000 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_055-DE



| Structure | Description du projet | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Le Pétassou | Mise en œuvre des réparations sur le site de Saint-Roman-de-Tousque | 4 000 € |
| | Mise en œuvre des réparations chez l'habitant | 1 600 € |
| Société de Saint-Vincent-de-Paul | Mise en œuvre de diverses actions de lutte contre la solitude et créatrices de lien social, accompagnement à la scolarité, accueil des familles de détenus, etc. | 6 000 € |

## ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 44 100 € réparti comme suit :

- 40 600 € sur la ligne budgétaire 934-428 / 65748,
- 3 500 € sur la ligne budgétaire 934-428 / 6568.

## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions à intervenir et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_055 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 22 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 23 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_055-DE



***Rapport n°300 "Lien social : Individualisation de crédits au titre de l'action sociale" en annexe à la délibération***

Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions, je vous propose de procéder à l'attribution de crédits en faveur des associations sur le programme « subventions diverses : action sociale dans le secteur du lien social ».

| Structure | Description du projet | Aide proposée 2024 |
|---|---|---|
| Banque alimentaire Aveyron-Lozère | Collecte et distribution de produits aux adhérents (associations caritatives et épiceries sociales) et accompagnement des adhérents (formations et outils de gestion) | 4 000 € |
| Conseil départemental de l'accès aux droits | Accès aux droits juridiques, permanences d'avocats, animations dans ce cadre | 3 500 € |
| CIBC Gard Lozère Hérault | Centre de ressources illettrisme et apprentissage de la langue française | 5 000 € |
| Croix rouge française | Actions dans l'urgence, le secourisme, la formation grand public, l'aide aux personnes en difficulté, l'aide sociale, etc. | 6 000 € |
| Épicerie solidaire | Permet aux personnes les plus modestes de faire leurs courses à moindre coût | 5 000 € |
| Fédération départementale des foyers ruraux | Espaces de vie sociale :<br>• coordination<br>• soutien à la création de nouveaux espaces<br>• formations des espaces | 3 000 € |
| Fédération du Secours populaire de Lozère | Intervention auprès des personnes en situation de précarité | 6 000 € |
| Le Pétassou | Réparations sur le site de Saint-Roman-de-Tousque | 4 000 € |
| | Réparations chez l'habitant | 1 600 € |
| Société Saint Vincent de Paul | Actions de lutte contre la solitude et créatrices de lien social, accompagnement à la scolarité, accueil des familles de détenus, etc. | 6 000 € |
| TOTAL | | 44 100 € |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_055-DE



- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **44 100 €** sur le programme 2024 du « Action sociale » en faveur des projets décrits ci-dessus. Les crédits seront prélevés sur l'imputation 934-428/65748 pour un montant 40 600 € et sur l'imputation 934-428/6568 pour un montant de 3 500 €,
- d'autoriser la signature des conventions et les avenants éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_056-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SOLIDARITES HUMAINES**

**Objet de la délibération : Lien social : Individualisation de crédits au titre de la mobilité**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_056-DE



VU les articles L 263-1 à L 263-14 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'article L 1611-4, L 3211-1, L 3212-3 et L 3214-1 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion

VU le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

VU la délibération n°CD_19_1037 du 28 juin 2019 approuvant le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion 2019-2023;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement;

VU la délibération n°CD_23_1051 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Solidarités sociales » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°CP_24_057 du 5 avril 2024 approuvant la prolongation du Programme départemental d'insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°301 : "Lien social : Individualisation de crédits au titre de la mobilité", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 10 000 € en faveur de l'association « Le jardin de Cocagne  Lozère» pour la prise en charge des frais d'une navette entre Marvejols et Palhers, trois jours par semaine, sur la période de janvier à août 2024, permettant de répondre aux difficultés de mobilité de la majorité de ses salariés en insertion.

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 10 000 € sur la ligne budgétaire 9344-444 / 65748 du programme départemental 2024 d'insertion.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_056-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_056 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 22 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 23 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_056-DE



***Rapport n°301 "Lien social : Individualisation de crédits au titre de la mobilité" en annexe à la délibération***

En fin d'année 2022, le Département s'est engagé avec l'État dans une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La mobilité en est un des axes majeurs, avec notamment la coordination des acteurs et des outils existants ainsi que le renforcement des mesures d'accompagnement visant à lever les freins à la mobilité pour l'emploi.

Cette stratégie a pris fin au 31 mars 2024 et elle est remplacée par le Pacte des solidarités, actuellement en cours de construction avec la Direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations. Les actions mobilité resteront un axe fort de ce travail conjoint avec l'État.

Le Jardin de Cocagne est confronté aux difficultés de mobilité de la majorité de ses salariés en insertion (pas de voiture, pas de permis de conduire, etc.). L'association a expérimenté de juillet à décembre 2023 la mise en place d'une navette 3 jours par semaine entre Marvejols et Palhers. 15 personnes en ont bénéficié.

Lors de la Commission permanente du 17 juillet 2023, le Département a individualisé un crédit de 6 000 € pour soutenir cette expérimentation mobilité.

Cette solution a soulagé les personnels en insertion et permanent de l'association. Elle a également permis d'augmenter l'attractivité de la structure au niveau des embauches.

Le collectif mobilité réfléchit à la mise en place d'une solution pérenne qui passera par la mobilisation et l'investissement de l'EPCI du Gévaudan. Dans l'attente de sa mise en place, le Jardin de Cocagne sollicite le Département pour le financement du renouvellement de l'expérimentation de janvier à août 2024 (prise en charge du taxi sur trois jours hebdomadaires).

Dans l'attente de la mise en œuvre du Pacte des solidarités, nous vous proposons d'individualiser cette somme pour le maintien de l'action.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de 10 000 € sur le programme 2024 du « Programme départemental d'insertion » en faveur du Jardin de Cocagne ; les crédits seront prélevés sur l'imputation 9344-444 / 65748,
- d'autoriser la signature des conventions et les avenants éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_057-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SOLIDARITES HUMAINES**

**Objet de la délibération : Insertion : Prolongation du Programme départemental d'insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_057-DE



VU les articles L 263-1 à L 263-14 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'article L 3211-1, L 3212-3, L 3214-1 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion ;

VU le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

VU la délibération n°CD_19_1037 du 28 juin 2019 approuvant le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion 2019-2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1051 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Solidarités sociales » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°302 : "Insertion : Prolongation du Programme départemental d'insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle qu'il a été décidé, pour la période 2019-2023, la mise en place du dispositif « Loz'Emploi », décliné dans le « Programme Départemental d'Insertion (PDI) / Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2023 », sachant qu'il se traduit par 29 actions regroupées en 4 axes :

- garantir la sécurisation des droits pour permettre la continuité d'un parcours d'insertion ;
- garantir un parcours d'insertion pour tous ;
- favoriser le retour à l'emploi ;
- accompagner à la définition d'un projet professionnel, à la recherche d'emploi ou la création d'entreprise jusqu'au maintien dans l'emploi.

### ARTICLE 2

Précise que la loi n°2023-1196 pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, doit être mise en œuvre pour le 1er janvier 2025 sachant que l'année 2024 devra être une année de transition durant laquelle le Département s'investira dans un travail de construction de la mise en œuvre de France travail sur le territoire avec l'ensemble des acteurs de l'insertion.

### ARTICLE 3

Décide, dans ce contexte, afin de maintenir une politique volontariste forte en faveur de la solidarité et de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, de prolonger la stratégie Loz'emploi pour les années 2024 et 2025 en vue de permettre, durant cette période, d'adapter les futurs PDI et PTI aux évolutions liées à la loi plein emploi et à la mise en place de France travail.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_057-DE



## ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents éventuellement nécessaires à la prolongation de ce dispositif.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_057 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 22 |
| Nombre de membres représentés : | 1 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 23 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_057-DE



***Rapport n°302 "Insertion : Prolongation du Programme départemental d'insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion" en annexe à la délibération***

La stratégie en faveur de l'insertion Loz'emploi 2019-2023 a été approuvée lors du Conseil départemental du 28 juin 2019. Elle regroupe le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) afin d'en faire un véritable outil pour les professionnels de l'accompagnement des personnes en insertion.

Ces outils de programmation et de gouvernance s'inscrivent dans un contexte législatif précis.

Le PDI définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins ainsi que l'offre locale d'insertion et planifie les actions correspondantes.

Le PTI fédère l'ensemble des partenaires du Département pour définir les modalités de coordination des actions mises en place par les différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. En Lozère, il est signé par l'État, la Région, Pôle emploi, l'Agence régionale de santé, la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS), la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA), Lozère développement et les chambres consulaires.

Au travers de cette stratégie, le département souhaite maintenir une politique forte en matière d'insertion mais aussi permettre l'émergence d'innovations sociales ainsi que de solidarités territoriales et sociales au service de tous les publics dont les plus vulnérables.

La feuille de route était déclinée au travers de 29 actions regroupées en 4 axes :

- garantir la sécurisation des droits pour permettre la continuité d'un parcours d'insertion,
- garantir un parcours d'insertion pour tous,
- favoriser le retour à l'emploi,
- accompagner à la définition d'un projet professionnel, à la recherche d'emploi ou la création d'entreprise jusqu'au maintien dans l'emploi.

La loi n°2023-1196 pour le plein emploi a été promulguée le 18 décembre 2023 et sa mise en œuvre est prévue pour le 1er janvier 2025.

L'année 2024 sera donc une année de transition durant laquelle le Département s'investira dans un travail de réflexion et de mise en œuvre de France travail sur le territoire avec l'ensemble des acteurs de l'insertion.

Dans l'optique de maintenir une politique volontariste forte en faveur de la solidarité et de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, je vous propose de prolonger la stratégie Loz'emploi et des documents qui en découlent pour les années 2024 et 2025. Ce délai permettra d'adapter les futurs PDI et PTI aux évolutions liées à la loi plein emploi et à la mise en place de France travail.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc :

- d'approuver la prolongation de la stratégie Loz'emploi du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025,
- d'autoriser la signature des avenants nécessaires à la prolongation du dispositif.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SOLIDARITES HUMAINES**

**Objet de la délibération : Insertion : Individualisations de crédits au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Patricia BREMOND, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



VU les articles L 263-1 à L 263-14 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'article L 1611-4, L 3211-1, L 3212-3 et L 3214-1 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion ;

VU le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

VU la délibération n°CD_19_1037 du 28 juin 2019 approuvant le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion 2019-2023 ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1051 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Solidarités sociales » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°CP_24_057 du 5 avril 2024 approuvant la prolongation du Programme départemental d'insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°303 : "Insertion : Individualisations de crédits au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, au titre du programme départemental d'insertion 2024, un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes en faveur des structures d'insertion, et représentant un montant total de 713 400 € :

| Bénéficiaires et projet | Aide 2024 |
|---|---|
| • Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) | |
| Contrats verts Sud Lozère (ACI) : mise en œuvre d'un chantier d'insertion d'entretien de l'espace rural (dont 15 000 € à titre exceptionnel lié au changement de statut) | 95 000 € |
| Aloes (AI) : accueil et accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle | 50 000 € |
| Aloes SAP (EI) : accompagnement des personnes dans leur insertion socio-professionnelle dans l'accès à l'emploi durable | 11 000 € |
| L'Arécup (ACI) : mise en œuvre d'un chantier d'insertion, ressourcerie, réemploi, création et upcycling | 50 000 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



| Bénéficiaires et projet | Aide 2024 |
|---|---|
| Jardin de Cocagne (ACI) : mise en œuvre d'un chantier d'insertion de « maraîchage biologique » | 78 000 € |
| Jardin de Cocagne (ACI) : mise en œuvre du dispositif premières heures en chantier | 30 000 € |
| ESL (EI) : accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle vers et dans l'emploi | 18 000 € |
| • Structures qui accompagnent (hors IAE) | |
| Aurore : action « la Perm » | 28 700 € |
| Quoi de 9 : accueil et accompagnement socio-professionnel | 33 000 € |
| Quoi de 9 : action « du jardin à l'assiette » | 10 000 € |
| Quoi de 9 : action « Avicenne » | 3 700 € |
| Adefpat : mise en œuvre du Dispositif local d'accompagnement | 12 000 € |
| Airdie : accompagnement des brSa à la création et reprise d'activité | 85 000 € |
| Airdie : dotation « fonds 0 % insertion » | 12 000 € |
| Mine de talents : accompagnement à la création et au développement d'activités économiques et d'emploi | 9 000 € |
| Mission locale Lozère : fonctionnement | 86 000 € |
| Mission locale Lozère : dotation FAJED | 45 000 € |
| Mission locale Lozère : dotation BEFJ 48 | 57 000 € |

## ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 713 400 € sur la ligne budgétaire 9344-444 / 657 48.

## ARTICLE 3

Précise que le paiement des deux dotations gérées par la Mission Locale Lozère (FAJED et BEFJ) sera effectué en une seule fois.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



## ARTICLE 4

Autorise la signature des conventions à intervenir et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_058 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 3 | *Mme Patricia BREMOND, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 22 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



***Rapport n°303 "Insertion : Individualisations de crédits au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI)" en annexe à la délibération***

La loi du 1er décembre 2008, généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion, a positionné les Départements comme chefs de file des politiques d'insertion s'appuyant sur des dispositifs d'insertion.

Dans ce cadre, la stratégie emploi-insertion Loz'Emploi, regroupant le Programme Départemental d'Insertion (PDI) de la Lozère et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2023, a été adoptée par l'Assemblée départementale du 28 juin 2019.

Une demande de prolongation de la Stratégie Loz'emploi est soumise à l'assemblée départementale pour les années 2024 et 2025 dans l'optique d'adapter les prochains PDI et PTI à la loi plein emploi et à France travail.

Cette stratégie emploi-insertion promeut des actions d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement professionnel et social, de soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité afin d'accompagner les personnes bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) dans la construction d'un parcours d'insertion durable.

À cet effet, des actions sont portées par diverses structures financées par le Département (comme détaillées ci-dessous).

En Lozère, au 31 décembre 2023, on relève 1 156 allocataires du rSa (données non consolidées). Cela représente 1 997 personnes couvertes par le droit (allocataires et ayants droits), dont 1 286 adultes concernés par les démarches d'insertion.

En 2022, la Stratégie emploi insertion a permis d'accompagner 903 personnes bénéficiaires du rSa, en complémentarité des accompagnements des travailleurs sociaux du Département.

Je soumets à votre examen, pour décisions, des demandes de subvention au titre du PDI 2024 comme suit :

## 1. Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles (âge, santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Les structures qui œuvrent dans ce domaine mettent en place un accompagnement socio-professionnel des salariés permettant de lever les freins à l'emploi, de faire le point sur les compétences transférables, de travailler le projet d'insertion professionnel de la personne et de l'accompagner dans sa mise en œuvre. Le support de travail proposé par les structures permet à la personne de se remobiliser, de se réinvestir dans sa propre situation.

Il existe trois types de structures de l'IAE :

### a) les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

L'accompagnement au sein de ces structures permet aux personnes bénéficiaires de reprendre un rythme de travail et de se réinvestir dans une dynamique d'emploi. Elles sont recrutées en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Un minimum de 70 % des postes est destiné aux personnes bénéficiaires du rSa ou aux jeunes de moins de 25 ans (excepté pour l'action Dispositif Premières Heures en Chantier – DPHC).

À ce jour, la Lozère compte trois ACI portés par trois structures différentes :

- l'Arécup intervient à Mende dans le champ de l'économie sociale et circulaire (boutique à bas prix ouverte à tous, service de collecte de proximité, prévention des déchets, etc.)

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



- Contrats Verts Sud Lozère est composé de deux équipes œuvrant dans le domaine de l'entretien de l'espace rural sur deux secteurs distincts (Ventalon en Cévennes et Vallée française)

Pour 2024, la structure sollicite un financement exceptionnel de 17 000 € pour la soutenir dans une partie du surcoût lié à son changement de statut juridique. En effet, afin de pouvoir conserver son agrément ACI, Contrats verts sud Lozère ne peut pas rester une association syndicale autorisée. À cet effet, une association loi 1901 a été créée en décembre 2023. L'année 2024 doit permettre la transition entre les 2 structures et, notamment, mettre en place tous les transferts d'actifs. À compter du 1er janvier 2025, le chantier d'insertion sera porté par la nouvelle association loi 1901.

- le Jardin de Cocagne propose deux actions distinctes à Palherets :
  - l'ACI ayant pour support d'activité la production et la vente de produits issus du maraîchage biologique
  - le DPHC qui se distingue de l'ACI par une reprise très progressive d'une activité professionnelle par des personnes en situation de grande exclusion (premiers contrats de 4 heures hebdomadaires)

**b) les Associations Intermédiaires (AI) et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)**

Les AI et ETTI mettent du personnel à disposition auprès de particuliers ou d'entreprises. Ces expériences de travail permettent aux salariés accompagnés de réenclencher une dynamique d'emploi par le biais de mises en situation de travail de courtes durées.

La Lozère compte une AI portée par Aloes et une ETTI portée par ESL.

**c) les Entreprises d'Insertion (EI)**

L'objectif des EI est d'accompagner les personnes en insertion vers un retour à l'emploi. L'activité, dirigée par des encadrants techniques permet d'acquérir des compétences professionnelles et un savoir être adaptés.

Trois entreprises d'insertion existent sur le département :

- Aloes et Aloes SAP interviennent dans le domaine de l'entretien des espaces verts
- le Relais intervient dans le domaine du tri des vêtements

| Demandeurs | Aide proposée 2024 |
|---|---|
| Contrats verts (ACI)<br><br>Président : Monsieur Camille LECAT<br><br>Action : Mise en œuvre d'un chantier d'insertion d'entretien de l'espace rural | 95 000 €<br>(dont 15 000 € à titre exceptionnel) |
| Aloes (AI)<br><br>Président : Monsieur Claude FOURNIE<br><br>Action : Accueil et accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle | 50 000 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



| Demandeurs | Aide proposée 2024 |
|---|---|
| Aloes SAP (EI)<br><br>Gérant : Monsieur André VIALA<br><br>Action : Accompagnement des personnes dans leur insertion socio-professionnelle dans l'accès à l'emploi durable | 11 000 € |
| L'Arécup (ACI)<br><br>co-Président(e)s : Madame Stéphanie MAURIN, Madame Yaël SAVAJOLS, Monsieur Lysian HAMEL<br><br>Action : Mise en œuvre d'un chantier d'insertion ressourcerie, réemploi, création et upcycling | 50 000 € |
| Jardin de Cocagne (ACI)<br><br>Présidente : Madame Élisabeth GALTIER<br><br>Action : Mise en œuvre d'un chantier d'insertion de « maraîchage biologique »<br><br>Action : Mise en œuvre du dispositif premières heures en chantier | 78 000 €<br><br>30 000 € |
| ESL (EI)<br><br>Gérant : Monsieur Claude FOURNIE<br><br>Action : Accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle vers et dans l'emploi | 18 000 € |
| TOTAL | **332 000 €** |

## 2. Les structures qui accompagnent (hors IAE)

### a) L'accompagnement socio-professionnel

Dans l'optique d'une reprise d'emploi à plus ou moins long terme, il est primordial d'aider les personnes qui en sont le plus éloignées à lever les freins tels que les problématiques de santé, de logement, de relation aux autres, etc.

Dans ce cadre, trois associations assurent un premier accueil et proposent un accompagnement social des personnes en grande difficulté dont :

- Aurore
- Quoi de 9

La démarche d'accompagnement social comprend une phase d'accueil, le diagnostic de la situation et une proposition d'action élaborée en lien avec le référent ayant orienté la personne bénéficiaire.

Par ailleurs, Quoi de 9 porte une action de jardin solidaire qui permet de rompre l'isolement des personnes démunies mais aussi de compléter et diversifier leur alimentation.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



**b) L'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans**

Les jeunes de moins de 26 ans, et notamment les jeunes bénéficiaires du rSa, sont accompagnés dans leurs démarches d'insertion par les conseillers de la Mission locale Lozère. À ce titre, l'association peut être désignée comme référent rSa pour un jeune percevant cette allocation.

Par ailleurs, le Département délègue à la Mission locale la gestion de 2 fonds : le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJED) et la Bourse Emploi Formation Jeunes.

**c) L'accompagnement à la création d'activité**

Les créateurs d'entreprises en insertion nécessitent un accompagnement pour le développement de leur activité afin de les inscrire dans la pérennité.

Dans ce cadre, Airdie propose :

- son expertise et ses conseils, ponctuellement, sur un sujet précis de la création ou du développement d'entreprise
- un accompagnement à la création
- des financements pour les personnes n'ayant pas accès à un crédit bancaire et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- un suivi post création

Par ailleurs, la coopérative d'activité et d'emploi « Mine de Talents » met en œuvre un dispositif d'accompagnement et de soutien à la création d'activités et d'emplois pour les personnes ayant un projet individuel ou collectif. Il leur permet de tester « grandeur nature » leur activité en devenant entrepreneur salarié.

**d) L'accompagnement à la santé**

Quoi de 9 propose des soutiens et des actions autours de la problématique de la santé envers, notamment, les personnes bénéficiaires du rSa et les professionnels au moyen du dispositif Avicenne. Il est proposé un lieu d'écoute, un accueil inconditionnel ainsi qu'un accompagnement social et médical à bord d'un camion itinérant.

**e) L'appui aux structures**

Depuis 2002, l'État met en place un dispositif national, décliné sur chaque département, d'accompagnement des structures intervenant dans le champ de l'ESS. Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a pour finalité la « création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et de développement du territoire ».

Le secteur de l'ESS est fortement pourvoyeur d'emplois mais rencontre souvent des problématiques de modèles économiques qui rendent les mêmes emplois fragiles et non pérennes. Les responsables associatifs et d'entreprises de l'ESS doivent monter en compétences afin de pouvoir améliorer la gestion de leurs structures et la renforcer dans le temps.

Suite à l'appel d'offres de l'État, l'Adefpat a été choisie pour mener les missions du DLA en Lozère.

| Demandeurs | Aide proposée 2024 |
|---|---|
| Aurore<br><br>Directrice de territoire : Madame Julie LORTON<br><br>Action : la Perm | 28 700 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_058-DE



| Demandeurs | Aide proposée 2024 |
|---|---|
| Quoi de 9<br><br>Président : Monsieur Maxime BARILLOT<br><br>Action : Accueil et accompagnement socio-professionnel<br><br>Action : du jardin à l'assiette<br><br>Action : Avicenne | <br><br><br>33 000 €<br><br>10 000 €<br><br>3 700 € |
| Adefpat<br><br>Présidente : Madame Claudie BONNET<br><br>Action : Mise en œuvre du Dispositif local d'accompagnement | <br><br><br>12 000 € |
| Airdie<br><br>Président : Monsieur Patrick JACQUOT<br><br>Action : Accompagnement des brSa à la création et reprise d'activité<br><br>Action : dotation fonds 0 % insertion | <br><br><br>85 000 €<br><br>12 000 € |
| Mine de talents<br><br>Co-gérante : Madame Julie POTIQUET<br><br>Action : Accompagnement à la création et au développement d'activités économiques et d'emploi | <br><br><br>9 000 € |
| Mission locale Lozère<br><br>Présidente : Madame Patricia BREMOND<br><br>Action : Fonctionnement<br><br>Action : dotation FAJED<br><br>Action : dotation BEFJ 48 | <br><br><br>86 000 €<br><br>45 000 €<br><br>57 000 € |
| TOTAL | **381 400€** |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **713 400 €** sur le programme 2024 du « Programme départemental d'insertion » en faveur des projets décrits ci-dessus ; les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 9344-444 / 65748,
- d'autoriser la signature des conventions et des avenants éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements, sachant que le paiement des deux dotations gérées par la Mission Locale Lozère (FAJED et BEFJ) sera versé en une seule fois.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_059-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SOLIDARITES HUMAINES**

**Objet de la délibération : Enfance-famille : attribution de subventions aux organismes intervenant dans le domaine de l'enfance famille**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Patricia BREMOND, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_059-DE



VU les articles L 121-1 et suivants, L 311-et suivants, L 227-1 et suivants et L 421-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les articles L 2324-1 à L 2324-4 et suivants du Code de la Santé Publique ;

VU les articles L 1611-4, L 3211-1, L 3212-3 et L 3214-1 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1050 du 18 décembre 2023 actualisant le règlement départemental d'aide sociale ;

VU la délibération n°CD_23_1051 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Solidarités sociales » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°304 : "Enfance-famille : attribution de subventions aux organismes intervenant dans le domaine de l'enfance famille", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes en faveur des structures œuvrant dans le secteur de l'enfance-famille, représentant un montant total de 75 000 € :

| Bénéficiaire | Projets | Aide allouée |
|---|---|---|
| Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles | Mise en œuvre de l'action 1 : Insertion et accompagnement des femmes et des familles | 20 000 € |
| | Mise en œuvre de l'action 2 : Accueil d'urgence des femmes isolées enceintes et/ou avec ou sans enfants | 16 000 € |
| | Mise en œuvre de l'action 3 : Médiation familiale | 15 000 € |
| Mission Locale | Fonctionnement du « Point Accueil Écoute Jeunes » (PAEJ) : espace de ressources pour les jeunes de 12 à 25 ans | 5 500 € |
| Naître et Grandir | Mise en œuvre de l'action 1 : soutien à la parentalité<br>Mise en œuvre de l'action 2 : soutien à la périnatalité | 2 500 € |
| CONTELICOT | Organisation des ateliers « Lisons ensemble » | 6 000 € |
| Union départementale des associations familiales de la Lozère | Fonctionnement du relais petite enfance (RPE) | 10 000 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_059-DE



## ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 75 000 € sur la ligne budgétaire 934-4212 / 65748.

## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions attributives de subvention de fonctionnement avec les associations pré-citées et de tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente de Commission

Françoise AMARGER-BRAJON

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_059 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 4 | *Mme Patricia BREMOND, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 21 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_059-DE



***Rapport n°304 "Enfance-famille : attribution de subventions aux organismes intervenant dans le domaine de l'enfance famille" en annexe à la délibération***

Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions et dans le cadre de diverses actions visant à soutenir la parentalité, à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale, je vous propose de procéder aux individualisations de crédits en faveur des associations avec lesquelles le Conseil Départemental a instauré un partenariat.

**1- Le CIDFF**

L'association Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) de Lozère a pour objet d'informer les femmes et les familles sur leurs droits, de favoriser l'autonomie des femmes et des hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

Pour cela le CIDFF propose ainsi :

- un accueil physique ou téléphonique du public et des femmes en particulier,
- un service juridique conduit par une juriste,
- un service psychologique,
- un accueil de jour,
- un service d'hébergement d'urgence pour mise à l'abri,
- un service de médiation familiale.

Le CIDFF demande un soutien financier au Département pour les 3 actions suivantes :

- Action 1 : L'insertion et l'accompagnement des femmes et des familles

  L'association sollicite une aide pour l'action suivante :

  Il s'agit principalement de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des femmes victimes de violences mais également la prévention des violences et du soutien à la parentalité par l'accès aux droits et l'insertion socio-professionnelle.
- Action 2 : le service de médiation familiale

  L'association sollicite une aide pour l'action suivante :

  La médiation familiale vise la construction ou reconstruction du lien familial. Le médiateur favorise ainsi à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication, la gestion des conflits.
- Action 3 : accueil des femmes isolées

  L'association sollicite une aide pour l'action suivante :

  Le CIDFF propose la mise à disposition d'un appartement type T4/5. L'accueil se fait en lien avec les services du Département après évaluation et diagnostic social.

Le montant de l'aide proposé est de 51 000 € :

- action 1 : 20 000 €
- action 2 : 15 000 €
- action 3 : 16 000 €

**2- La Mission Locale : PAEJ**

Le Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes a pour objet de coordonner, favoriser et promouvoir toutes les actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_059-DE



C'est un lieu d'écoute anonyme et confidentiel, complémentaire aux dispositifs existants. L'équipe du PAEJ (Éducateurs spécialisés et psychologues) travaille en collaboration avec tous les acteurs sur le terrain en se concentrant sur la situation des jeunes et leurs demandes.

Depuis septembre 2020, le PAEJ a comme objectif d'effectuer les missions d'une Maison des Adolescents tout en adaptant ce dispositif aux spécificités du territoire. Ce nouveau dispositif permet d'accueillir les jeunes à partir de 12 ans.

Le PAEJ a également développé en 2020 un pôle soutien à la parentalité.

Le montant de l'aide proposé est de 5 500 €.

**3- Naître et Grandir**

L'association Naître et Grandir a pour objet le soutien et l'accompagnement à la parentalité en favorisant et valorisant le lien parent/enfant dans la période périnatale et la petite enfance.

L'association Naître et Grandir sollicite une aide du Département pour les deux actions suivantes, soutien à la parentalité et soutien à la périnatalité.

Action 1 : soutien à la parentalité

L'association souhaite soutenir des parents en recherche d'une relation bienveillante avec leurs enfants. Cette action permet le renforcement de la confiance des parents en leurs compétences parentales, à la prise en compte globale de la santé des enfants dès leur plus jeune âge, à la connaissance de soi et de l'autre pour les parents comme pour les enfants et à l'apprentissage de la gestion des émotions, au développement de l'estime de soi et des compétences sociales chez l'enfant.

Action 2 : soutien à la périnatalité

L'association souhaite soutenir aux mieux les parents autour de la période périnatale, considérant que lors de cette période riche en découvertes et en émotions pour les parents, s'instaure les fondements de la relation des parents avec leur enfant.

Cette action permet la valorisation du lien parents-enfants par le « faire ensemble », la diffusion d'informations pour permettre aux parents de faire leur choix, permettre aux parents d'acquérir des outils pratiques pour leur quotidien, faciliter les rencontres et échanges entre les parents et renforcer le partenariat autour de la parentalité.

Les activités sont à destination des personnes en situation éducative : futurs parents, parents, grands-parents mais aussi professionnels : auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, sages-femmes, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants…

Le montant de l'aide proposé est de 2 500 €.

**4- CONTELICOT**

L'association Contelicot s'adresse aux bébés et aux enfants à travers la lecture d'albums et de comptines, aux adultes accompagnant les enfants aux ateliers dans une relation d'échange autour de livres, et aux adultes désireux de se former en littérature jeunesse.

L'action « Lisons ensemble » a pour objectifs :

- le plaisir de temps ludiques pour parents avec jeunes enfants,
- le plaisir des histoires, la manipulation d'albums dès le plus jeune âge,
- la lutte contre l'illettrisme, l'éveil culturel, l'accompagnement et la mise en valeur des compétences parentales, la valorisation des compétences des enfants.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_059-DE



Cette action prendra la forme de lecture d'histoires, albums et comptines présentés à un petit groupe d'enfants et adultes, en salle d'attente lors des consultations de PMI.

Le montant de l'aide proposé est de 6 000 €.

**5- UDAF**

Le Relais Petite Enfance (RPE)s'inscrit dans une politique globale et départementale de l'accueil de la petite enfance, constituant un espace ressource pour :

- les familles,
- les assistants maternels agréés ou candidats à l'agrément,
- tout autre professionnel de la petite enfance.

Il favorise l'accès aux droits et à une information actualisée et soutient les familles dans toutes les démarches administratives.

Il contribue également à la professionnalisation des assistants maternels en incitant à la formation continue et à la construction d'une identité professionnelle.

Son action complémentaire de celles des services du Conseil Départemental chargés de l'agrément, du suivi, de la formation obligatoire des assistants maternels.Il s'appuie sur une démarche partenariale visant à favoriser le décloisonnement entre les différents modes d'accueil, dans la perspective d'éveil et de sociabilisation de l'enfant.

Il contribue également à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil et de la couverture des besoins sur le territoire départemental.

Il permet la remontée d'observations vers le gestionnaire, les élus ainsi que les différentes institutions concernées.

**Présence du RPE sur le territoire**

Un travail d'information auprès des communautés de communes est mené afin que ce service couvre l'ensemble du territoire et des adhérents au RPE.

**Financement du RPE**

Afin de poursuivre le travail engagé auprès des communautés des communes, le RPE propose que la participation des communes ou communautés des communes adhérentes s'élève à 150 € par assistant maternel et par an.

La participation du Conseil départemental de la Lozère est apportée au travers d'une subvention permettant l'intervention d'une animatrice, éducatrice de jeunes enfants à 0,40 ETP sur une année pleine.

Cependant pour 2024, suite à l'appel à projet de la CCSS, le Département ne s'engage que sur 6 mois du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

A ce titre le montant de la subvention proposé en faveur du fonctionnement de la structure pour le dispositif RPE est de 10 000€.

L'ensemble de ces actions s'intègre pleinement dans les missions du Département au titre de la protection de l'enfance et dans les orientations de du Schéma Départemental Unique des Solidarités visant à favoriser la prévention notamment dans sa logique de l'Aller-vers.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_059-DE



Tableau récapitulatif

| Demandeurs | Projets | Aides proposées 2024 |
|---|---|---|
| Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles<br><br>Présidente :<br>Christine CHAPELLE | Action 1 Insertion et accompagnement des femmes et des familles<br><br>Action 2 : Accueil d'urgence des femmes isolées enceintes et/ou avec ou sans enfants<br><br>Action 3 : Médiation familiale | 20 000 €<br><br>16 000 €<br><br>15 000€ |
| Mission Locale<br><br>Présidente : Patricia BREMOND | PAEJ : Point Accueil Écoute Jeunes - espace de ressources pour les jeunes de 12 à 25 ans. | 5 500 € |
| Naître et Grandir<br><br>Présidentes :Julie MOLLET et Anne-Laure CHARLERY | Action 1 soutien à la parentalité<br><br>Action 2 : soutien à la périnatalité | 2 500 € |
| CONTELICOT<br>Présidente : Catherine CANET | Ateliers Lisons ensemble | 6 000 € |
| UDAF<br>Président : Michel CAPONI | Relais Petite Enfance | 10 000 € |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **75 000 €** sur le programme 2024 « subventions diverses » en faveur des actions et projets décrits ci-dessus, les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 934-4212/65748.
- d'autoriser la signature des conventions attributives de subvention de fonctionnement avec les associations pré-citées.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_060-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SOLIDARITES HUMAINES**

**Objet de la délibération : Autonomie : Individualisation de crédits au titre des associations intervenant dans le champ de l'autonomie**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_060-DE



VU l'article L 1611-4, L 3211-1, L 3212-3, L 3214-1 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1050 du 18 décembre 2023 actualisant le règlement départemental d'aide sociale ;
VU la délibération n°CD_23_1051 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Solidarités sociales » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°305 : "Autonomie : Individualisation de crédits au titre des associations intervenant dans le champ de l'autonomie", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes pour participer au fonctionnement 2024 des associations qui interviennent dans le champ de l'autonomie, représentant un montant total de 12 400 € :

| Bénéficiaire | Aide allouée 2024 |
|---|---|
| Secteur Autonomie – Personnes en situation de handicap | |
| APF France Handicap (Territoire Gard Hérault Lozère) | 2 500 € |
| ARIEDA – Association Régionale pour l'Intégration et l'Éducation des Déficients Auditifs | 1 000 € |
| GEM les 4 Roches | 3 000 € |
| Lozère Autisme | 500 € |
| SPORT ET AVENTURE POUR TOUS | 1 000 € |
| UNAFAM 48 | 500 € |
| Secteur Autonomie – Personnes âgées | |
| ADOSSA | 500 € |
| France Alzheimer | 500 € |
| Générations mouvement | 1 800 € |
| VMEH (Visite de malades dans les établissements hospitaliers) | 1 100 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_060-DE



## ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 12 400 € réparti comme suit :

8 500 € sur la ligne budgétaire 934-425 / 65748 ;

3 900 € sur la ligne budgétaire 934-4238 / 65748.

## ARTICLE 3

Autorise la signature de tous les documents, conventions et avenants éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental,

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_060 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_060-DE



***Rapport n°305 "Autonomie : Individualisation de crédits au titre des associations intervenant dans le champ de l'autonomie" en annexe à la délibération***

Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions, je vous propose de procéder à l'attribution de crédits en faveur des associations intervenant dans le champ de l'autonomie, au titre des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Ces associations, intervenant sur l'ensemble du territoire, apportent un soutien et un accompagnement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, à leurs familles et aidants naturels. Elles peuvent également favoriser le lien social et l'inclusion sociale et avoir pour objectif de rompre l'isolement des personnes.

| Association | Projet | Aide proposée en 2024 |
|---|---|---|
| **Secteur Autonomie – Personnes en situation de handicap** | | |
| **APF France Handicap** | | |
| APF Territoire Gard Hérault Lozère intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne. Elle est notamment engagée dans<br>- la représentation, la défense et la promotion des droits des personnes,<br>- le soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs proches,<br>- la dispense de réponses sociales, de soins à domicile ou en établissement et de solutions d'hébergement,<br>- l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap.<br>Le financement a vocation à participer au budget de fonctionnement de la structure | | 1 500 € |
| APF Territoire Gard Hérault Lozère propose une action d'aller vers. Elle s'appuie sur des groupes relais constitués d'acteurs des territoires. Les membres des groupes relais, autour de cet outil, vont se fédérer, se rencontrer, agir. L'action Bus a pour objet de<br>- favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap,<br>- proposer un accompagnement au plus près des territoires reculés,<br>- rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et valide. | | 1 000 € |
| **ARIEDA – Association Régionale pour l'Intégration et l'Éducation des Déficients Auditifs** | | |
| Objectifs de l'association : mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la scolarisation et à l'insertion sociale et professionnelle des déficients auditifs. La structure accompagne des enfants et leurs familles et des adultes sur le département de la Lozère. Elle souhaite en 2024 dynamiser son action sur le territoire, développer ses partenariats et organiser des séances d'information. | | 1 000 € |
| **GEM les 4 Roches** | | |
| Le GEM est une association de personnes partageant la même problématique de santé ou des situations de handicap, dont l'objectif exclusif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide mutuelle entre ses adhérents. | | 3 000 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_060-DE



| Association | Projet | Aide proposée en 2024 |
|---|---|---|
| **LOZERE Autisme** | | |
| L'association a pour but de promouvoir toute action qui contribue au développement des enfants ou adolescents touchés par des Troubles du Spectre Autistique, de soutenir et défendre des intérêts matériels et moraux des familles. en proposant de :<br>- leur apporter une aide administrative, une aide dans les démarches vers le diagnostic, un centre de ressources,<br>- les sensibiliser aux différentes possibilités sur le Département en matière de soins et d'accompagnements. | | 500 € |
| **SPORT ET AVENTURE POUR TOUS** | | |
| Pour porter le projet de l'inclusion par le sport et l'accessibilité à la pratique sportive et de loisirs, l'association souhaite coopérer avec des éducateurs sportifs. Une trentaine de personnes effectue des activités sportives par l'intermédiaire d'éducateurs. L'association souhaite financer en partie ou en totalité les interventions régulières ou ponctuelles, les frais liés aux locations de salles et de matériels ainsi que les déplacements des professionnels. Cela permettrait de soutenir financièrement celles et ceux ayant un projet sportif, d'aider les personnes les plus précaires et d'offrir aux aidants des moments de répit. | | 1 000 € |
| **UNAFAM 48** | | |
| Objectifs de l'association :<br>- accueil des familles, accompagnement dans la durée, formation et défense de leurs intérêts,<br>- les représenter auprès des institutions et structures,<br>- lutter contre la stigmatisation par l'organisation de manifestations afin de mieux faire connaître les maladies psychiques au grand public. | | 500 € |
| **Total personnes en situation de handicap (imputation 934-425/65748)** | | **8 500 €** |
| **Secteur Autonomie – Personnes âgées** | | |
| **ADOSSA** | | |
| L'objet de l'association est de :<br>- promouvoir le développement des établissements, services, associations visant l'accompagnement des Aînés et des aidants sur le bassin de vie de Chanac,<br>- promouvoir la coordination des dits établissements, services et associations du bassin chanacois, entre eux et avec ceux situés sur le reste du département,<br>- de proposer des activités aux aînés : de prévention, et maintien de l'autonomie, de maintien du lien social, culturelle et ludique,<br>- de proposer des prestations aux aidants : activités aidants-aidés, soutien psychologique et aide logistique pour l'organisation de loisirs.<br>Elle souhaite au travers de son réseau de bénévoles pouvoir faire de l'aller vers les personnes âgées du territoire. | | 500 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_060-DE



| Association | Projet | Aide proposée en 2024 |
|---|---|---|
| **France Alzheimer** | | |
| Objectifs de l'association : répondre aux besoins de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée sur le département. Des permanences d'écoute sont proposées sur rendez-vous sur Florac, La Canourgue, Langogne, Marvejols, Mende, Meyrueis et St Chély d'Apcher. Elle souhaite en 2024 proposer une action permettant aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et aux aidants de prendre du recul face aux situations et aux émotions difficiles qu'ils traversent grâce à la médiation corporelle, permettre un temps de répit à travers une activité, source de bien être. | | 500 € |
| **Générations mouvement** | | |
| Objectifs de l'association : Grouper des clubs, des associations et membres d'association de seniors, lutter contre l'isolement en milieu rural en privilégiant la solidarité, le partage.<br>Promouvoir des activités à caractère humanitaire, culturel, sportif, organiser des manifestations à caractère ludique pour ses adhérents, assurer un rôle d'impulsion, d'information, de formation. | | 1 800 € |
| **VMEH** | | |
| Objectifs de l'association : visiter les personnes malades, âgées et/ou en situation de handicap dans les établissements hospitaliers de soin et d'hébergement, leur apporter la chaleur humaine d'une présence amicale et les distraire en organisant des animations. | | 1 100 € |
| **Total Personnes âgées (imputation 934-4238/65748)** | | **3 900 €** |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de procéder à l'individualisation des subventions de fonctionnement pour un montant total de **12 400 €** pour l'année 2024 au titre des associations décrites ci-dessus et intervenant dans le champ de l'autonomie. Les crédits nécessaires seront imputés au 934-425/65748 pour 8 500 € et au 934-4238/65748 pour 3 900 €,
- d'autoriser la signature tout document, conventions et avenants qui seront éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_061-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Sport : attribution de subventions pour les manifestations sportives d'intérêt départemental**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_061-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 113-2 et R 113-1 et R 113-1 à D 113-6 du Code du Sport ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU les délibérations n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement, n°CD_23_1054 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Sport » et n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°400 : "Sport : attribution de subventions pour les manifestations sportives d'intérêt départemental", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, en faveur de 16 dossiers portés par les associations sportives, pour l'organisation de manifestations sportives d'intérêt départemental, et représentant un montant total de 121 500 €.

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 121 500 €, sur la ligne budgétaire 933-326/65748.

### ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents et des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_061 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_061-DE



***Rapport n°400 "Sport : attribution de subventions pour les manifestations sportives d'intérêt départemental" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, un crédit de 122 000 € a été inscrit sur l'imputation 933-326/65748 au titre du programme « Aides aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental ».

Le Département considère les activités sportives comme essentielles au lien social et au bien-être de la population. C'est pourquoi, il reste attentif au maintien du tissu associatif en accompagnant les acteurs sportifs au plus près de leurs besoins.

Je vous propose de procéder à l'individualisation de subventions en faveur des projets décrits dans le tableau annexé.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **121 500 €** sur l'imputation 933-326/65748 pour le programme « Aide aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental » ;

- d'autoriser la signature des conventions qui s'avéreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_061-DE

Manifestations sportives

2024

| Bénéficiaire | Objet du dossier | Budget prévisionnel | Dépense éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| Semi-Marathon Marvejols Mende<br>M. MOULIN | Semi-Marathon Marvejols Mende | 182 700 € | 182 700 € | 21 000 € |
| Association Pulsations<br>M. VAISSETTES | Trail en Aubrac | 101 100 € | 77 100 € | 6 000 € |
| Association Azimut Gévaudan<br>Mme SOLIGNAC | 25ème et dernière édition du Gévaudathlon | 46 600 € | 46 600 € | 6 000 € |
| Trail Margeride<br>M. TERSOL | 8° édition du Trail Margeride | 22 700 € | 22 700 € | 1 000 € |
| Association Salta Bartas<br>M. MIQUEL | Lozère Trail | 140 100 € | 140 100 € | 10 000 € |
| Association Templiers Events<br>M. BERTRAND | Tarn Valley Trail 2024 | 80 500 € | 80 500 € | 1 500 € |
| Association Outdoor Sport Organisation<br>Mme VALENTIN | Lozérienne Cyclo et la Lozérienne Gravel | 36 550 € | 36 550 € | 2 000 € |
| Association Outdoor Sport Organisation<br>Mme VALENTIN | Lozérienne VTT | 76 440 € | 76 440 € | 3 000 € |
| Vélo club Vallée du Rhône Ardéchoise<br>M. JEANNIN | 22° tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche | 350 000 € | 255 000 € | 4 000 € |
| Association Lozère Sport Organisation<br>M. MALAVAL | Tour du Gévaudan Occitanie 2024 | 62 000 € | 62 000 € | 15 000 € |
| Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48<br>M. VALENTIN | 13ème Rallye Terre de Lozère | 152 500 € | 152 500 € | 13 000 € |
| Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48<br>M. VALENTIN | 53ème Rallye National de Lozère | 81 800 € | 81 800 € | 8 000 € |
| Moto Club Lozérien<br>M. BOULET | Trèfle Lozérien et fonctionnement de la Team MCL | 486 650 € | 470 650 € | 13 000 € |
| Mende Gévaudan club pétanque et jeu provençal<br>M. REMALI | Supranational de pétanque 2024 | 74 300 € | 47 300 € | 1 500 € |
| Lozère Endurance Equestre<br>M. BOUDON | Course d'endurance de Barre des Cévennes<br>Semaine du Cheval du Vallon d'Ispgnac | 137 000 € | 137 000 € | 15 000 € |
| Association sportive Malénaise<br>M. TOUSSAINT | Tarn Water Race | 28 114 € | 28 114 € | 1 500 € |
| | | | **TOTAL** | **121 500 €** |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_062-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Sport : attribution de subventions pour le fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Régine BOURGADE, M. Laurent SUAU.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_062-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 113-2 et R 113-1 et R 113-1 à D 113-6 du Code du Sport ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU les délibérations n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement, n°CD_23_1054 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Sport », n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°401 : "Sport : attribution de subventions pour le fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, en faveur de 9 dossiers portés par les associations sportives, pour leur fonctionnement 2024, et représentant un montant total de 155 400 €.

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 155 400 € sur la ligne budgétaire 933-324/65748, au titre du programme "Fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental".

### ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents et des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_062 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 2 | *Mme Régine BOURGADE, M. Laurent SUAU.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 23 voix | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_062-DE



***Rapport n°401 "Sport : attribution de subventions pour le fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, un crédit de 159 400 € a été inscrit sur l'imputation 933-324/65748 au titre du programme « Fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental ».

Le Département considère les activités sportives comme essentielles au lien social et au bien-être de la population. C'est pourquoi, il reste attentif au maintien du tissu associatif en accompagnant les acteurs sportifs au plus près de leurs besoins.

Je vous propose de procéder à l'individualisation de subventions en faveur des projets décrits dans le tableau annexé.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **155 400 €** sur l'imputation 933-324/65748 pour le programme d'aide au fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental ;

- d'autoriser la signature des conventions qui s'avéreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_062-DE

Subventions Diverses Sport – Aide au fonctionnement

2024

| Bénéficiaire | Objet du dossier | Dépense prévisionnelle | Dépense éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| Centre Omnisports Lozère<br>M. TEISSIER | fonctionnement 2024 | 307 010 € | 307 010 € | 30 400 € |
| Comité Départemental Olympique et Sportif de la Lozère<br>M. GELY | fonctionnement 2024 | 146 954 € | 126 690 € | 24 000 € |
| Avenir Foot Lozère<br>M. DALLE et M. BERNARD | fonctionnement 2024 | 533 700 € | 528 800 € | 18 000 € |
| Entente Nord Lozère Football<br>M. BRUGERON | fonctionnement 2024 | 125 000 € | 124 000 € | 7 000 € |
| Rugby Club Mende Lozère<br>M. PRADIER | fonctionnement 2024 | 215 360 € | 215 360 € | 5 500 € |
| UFOLEP - Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique de la Lozère<br>M. ROUBIN | fonctionnement 2024 | 69 376 € | 61 800 € | 8 500 € |
| USEP Lozère - Union Sportive de l'Enseignement du 1er degré<br>M. BERNABEU | fonctionnement 2024 | 188 564 € | 119 170 € | 10 000 € |
| UGSEL Lozère - Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre<br>M. BONHOMME | fonctionnement 2024 | 141 069 € | 139 273 € | 30 000 € |
| UNSS - Union Nationale du Sport Scolaire<br>M. GERBAL | fonctionnement 2024 | 59 000 € | 59 000 € | 22 000 € |
| | | | **TOTAL** | **155 400 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_063-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Sport : attribution de subventions aux équipes nationales**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_063-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 113-2 et R 113-1 à D 113-6 du Code du Sport ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1054 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Sport » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°402 : "Sport : attribution de subventions aux équipes nationales", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes en faveur des associations sportives évoluant au niveau national, représentant un montant total de 40 000 € :

| Bénéficiaire | Projet | Aide allouée |
|---|---|---|
| Athlétisme Lozère | Fonctionnement de l'équipe qui évolue en National<br>Dépenses éligibles : 45 000 € | 17 000 € |
| Comité départemental de cyclisme | Fonctionnement de l'équipe qui évolue en National<br>Dépenses éligibles : 31 030 € | 10 000 € |
| Mende Gévaudan Club Handball | Fonctionnement de l'équipe qui évolue en National<br>Dépenses éligibles : 110 000 € | 13 000 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 40 000 € sur la ligne budgétaire 933-324/65748.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_063-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents et des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_063 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_063-DE



***Rapport n°402 "Sport : attribution de subventions aux équipes nationales" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, un crédit de 157 000 € a été inscrit sur l'imputation 933-324/65748 au titre du programme « Équipes sportives évoluant au niveau national ».

Le Département considère les activités sportives comme essentielles au lien social et au bien-être de la population. C'est pourquoi, il reste attentif au maintien du tissu associatif en accompagnant les acteurs sportifs au plus près de leurs besoins.

Je vous propose de procéder à l'individualisation de subventions en faveur des projets décrits dans le tableau annexé.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **40 000 €** sur l'imputation 933-324/65748 pour le programme « Équipes sportives évoluant au niveau national » ;

- d'autoriser la signature des conventions qui s'avéreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_063-DE

Equipes Nationales
2024

| Bénéficiaire | Dossier | Montant prévisionnel | Montant éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| Association Athlétisme Lozère<br>M. MOULIN | Fonctionnement équipe qui évolue en National | 45 000 € | 45 000 € | 17 000 € |
| Comité départemental de cyclisme<br>M. BERNE | Fonctionnement équipe qui évolue en National | 31 030 € | 31 030 € | 10 000 € |
| Mende Gévaudan Club Handball<br>Mme DELMAS | Fonctionnement équipe qui évolue en National | 156 517 € | 110 000 € | 13 000 € |
| | | | **TOTAL** | **40 000 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_064-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Sport : aide aux associations pour l'achat d'équipements sportifs**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_064-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 113-2 et R 113-1 et R 113-1 à D 113-6 du Code du Sport ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1054 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Sport » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°403 : "Sport : aide aux associations pour l'achat d'équipements sportifs", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, en faveur de 9 dossiers portés par les associations sportives, au titre de l'aide à l'équipement sportif, et représentant un montant total de 7 717 €.

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 7 717 € sur la ligne budgétaire 933-324/65748.

### ARTICLE 3

Autorise la signature des documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_064 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_064-DE



***Rapport n°403 "Sport : aide aux associations pour l'achat d'équipements sportifs" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget 2024 par le Conseil départemental le 18 décembre 2023, un crédit de 35 000 € a été inscrit sur l'imputation 933-324/65748 au titre du programme « Aide aux équipements sportifs pour les associations ».

Si vous êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant de **7 717 €** sur l'imputation 933-324/65748 pour le programme « Aide aux équipements sportifs pour les associations ».

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_064-DE

| Bénéficiaire | Représentant de l'association | Projet | Dépenses | Subventions proposées |
|---|---|---|---|---|
| Société Mendoise de Tir | Gérard BARBIER | achat de cibleries et de matériel pour l'école de tir | 6 162,00 € | 2 465 € |
| Badminton Club Langonais | Fabrice PARATHIAS | achat de volants | 2015 ,00€ | 806 € |
| Tennis Club Peyre en Aubrac | Monique MARQUES | achat de balles de tennis | 452,00 € | 181 € |
| AS Collet de Déze | Jean-Marie DARDALHON | achat de ballons, chasubles | 1 404,24 € | 562 € |
| Langogne Arc Club | Christelle COLLANGE | achat de repose-flèche, blasons, cibles | 1 152,60 € | 461 € |
| Eveil Mendois Natation | Pascale BARO | achat de paire de palmes, plaquettes de doigts | 516,82 € | 207 € |
| Entente Sportive Chirac Le Monastier | Bernard DURAND | achat de ballons, d'échelles de rythme, de jalons | 1 818,90 € | 728 € |
| Entente Nord Lozère | Hervé BRUGERON | achat de ballons et compresseurs à ballons | 4 175,73 € | 1 670 € |
| La Cie des Archers de la Fare | Marc DESCHAMPS | achat de cibles, blasons, viseurs, cordes… | 1 592,30 € | 637 € |
| | | | **TOTAL** | 7 717 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_065-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Sport : attribution de subventions aux comités sportifs départementaux**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_065-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 et R 3321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 113-2 et R 113-1 et R 113-1 à D 113-6 du Code du Sport ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement, n°CD_23_1054 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Sport » et n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°404 : "Sport : attribution de subventions aux comités sportifs départementaux", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, en faveur de 22 dossiers portés par les comités sportifs pour leur fonctionnement 2024 et représentant un montant total de 58 700 € d'aides.

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 58 700 €, sur la ligne budgétaire 933-324/65748.

### ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents et des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_065 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_065-DE



***Rapport n°404 "Sport : attribution de subventions aux comités sportifs départementaux" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 62 600 € a été votée sur l'imputation 933-324/65748 sur le programme « Aide aux comités sportifs ».

Le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers plusieurs dispositifs d'aides en direction des comités, des équipes nationales, des associations sportives d'intérêt départemental et des manifestations sportives d'intérêt départemental.

Je vous propose de procéder à l'individualisation de subventions en faveur des comités listés dans le tableau annexé pour leur fonctionnement et pour leurs diverses actions de formation (dirigeants et jeunes) et de soutien aux clubs.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **58 700 €** sur l'imputation 933-324/65748 sur le programme « Aide aux comités sportifs » ;

- d'autoriser la signature des conventions et avenants qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_065-DE

Comités

2024

| Bénéficiaire | Objet du dossier | Budget prévisionnel | Dépense éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| Antenne départementale du foot de Lozère<br>M. GIOVANNI | fonctionnement du comité | 95 430 € | 95 430 € | 13 000 € |
| Comité Bouliste Départemental Cantal-Lozère<br>M. LADOUX | fonctionnement du comité | 14 339 € | 14 339 € | 700 € |
| Comité Départemental d'Athlétisme de Lozère<br>M. MOULIN | fonctionnement du comité | 9 513 € | 9 513 € | 3 600 € |
| Comité départemental de badminton<br>M. ITIE | fonctionnement du comité | 8 300 € | 8 300 € | 500 € |
| Comité départemental de cyclotourisme<br>M. VALADIER | fonctionnement du comité | 25 785 € | 14 475 € | 500 € |
| Comité départemental de handball<br>M. POURCHER | fonctionnement du comité | 17 000 € | 17 000 € | 2 400 € |
| Comité départemental de judo<br>M. SARROUY | fonctionnement du comité | 36 900 € | 35 100 € | 5 800 € |
| Comité départemental de karaté<br>Mme MADEC | fonctionnement du comité | 9 500 € | 9 500 € | 500 € |
| Comité départemental de Lozère de pétanque et de jeu provençal<br>M. FABIE | fonctionnement du comité | 78 000 € | 78 000 € | 1 500 € |
| Comité Départemental de retraite sportive de la Lozère - CODERS 48<br>Mme BRUNEL | fonctionnement du comité | 6 658 € | 6 658 € | 500 € |
| Comité départemental de Rugby de la Lozère<br>M. VIGNOBOUL | fonctionnement du comité | 45 097 € | 38 867 € | 4 500 € |
| Comité départemental de ski de la Lozère<br>M. PORTAL | fonctionnement du comité | 6 410 € | 6 160 € | 500 € |
| Comité départemental de spéléologie de la Lozère<br>M. LEMAITRE | fonctionnement du comité | 8 000 € | 8 000 € | 500 € |
| Comité départemental de tennis de table<br>M. CABIRON | fonctionnement du comité | 69 487 € | 69 487 € | 3 600 € |
| Comité départemental de tir<br>M. NEPHTALI | fonctionnement du comité | 10 320 € | 5 820 € | 1 800 € |
| Comité départemental de vol libre<br>M. VAN WYNENDAELE | fonctionnement du comité | 2 250 € | 2 250 € | 500 € |
| Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire<br>Mme THIBAULT | fonctionnement du comité | 202 735 € | 202 735 € | 2 000 € |
| Comité départemental des clubs alpins et de montagne<br>M. PRADEILLES | fonctionnement du comité | 6 570 € | 6 570 € | 500 € |
| Comité départemental du Sport adapté de Lozère<br>M. CEBE | fonctionnement du comité | 111 620 € | 111 420 € | 12 000 € |
| Comité départemental du sport en milieu rural de Lozère<br>M. CABIRON | fonctionnement du comité | 47 000 € | 39 600 € | 1 000 € |
| Comité départemental Handisport de la Lozère<br>M. BOULET | fonctionnement du comité | 14 550 € | 7 550 € | 1 800 € |
| Comité motocycliste départemental de la Lozère<br>M. MIVELAZ | fonctionnement du comité | 22 170 € | 19 420 € | 1 000 € |
| | | | **TOTAL PROPOSÉ** | **58 700 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_066-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Sport : aide à l'achat de véhicules**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_066-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 113-2 et R 113-1 et R 113-1 à D 113-6 du Code du Sport ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_22_1043 du 27 juin 2022 approuvant le règlement d'aide initial ;

VU la délibération n°CD_23_1054 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Sport » ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°405 : "Sport : aide à l'achat de véhicules", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, au titre du programme « Aide aux comités et clubs à l'achat de véhicules », un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, représentant un montant total de 90 888 € :

| Bénéficiaire | Projet | Aide allouée |
|---|---|---|
| Ski Club Margeride Lozère | Achat d'un véhicule 9 places pour effectuer le transport de collégiens pour la pratique du ski sachant que l'utilisation du véhicule sera mutualisée avec le Club Mende Kayak Lozère<br>Dépense retenue : 33 868 € TTC | 27 095 € |
| Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) | Achat d'un véhicule 9 places pour effectuer les déplacements avec le matériel sportif lors de leurs interventions dans les écoles et lors des différentes rencontres départementales sachant que l'utilisation du véhicule sera mutualisée avec l'UFOLEP<br>Dépense retenue : 35 727,76 € | 28 582 € |
| Entente Sportive Chirac Le Monastier | Achat d'un véhicule d'occasion 9 places pour effectuer les déplacements hors département pour participer à des compétitions départementales et régionales sachant que l'utilisation du véhicule sera mutualisée avec le Marvejols Sports<br>Dépense retenue : 8 000 € TTC | 6 400 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_066-DE



| Bénéficiaire | Projet | Aide allouée |
|---|---|---|
| Entente Nord Lozère | Achat d'un véhicule 9 places utilisé par l'école de football et par les équipes seniors effectuant des déplacements lors des matchs.<br>Dépense retenue : 36 138,76 € | 28 911 € |

## ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit 90 988 € à imputer au chapitre 903.

## ARTICLE 3

Précise, concernant le versement de l'aide :

- qu'un acompte de 50 % sera payé sur la présentation du bon de commande signé ;
- le solde sera versé sur présentation de la facture acquittée du véhicule et de la photographie du véhicule floqué aux couleurs du Département.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_066 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_066-DE



***Rapport n°405 "Sport : aide à l'achat de véhicules" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget 2024 par le Conseil départemental le 18 décembre 2023, un crédit de 140 000€ a été inscrit sur le chapitre 903 au titre du programme « Aide aux comités et clubs sportifs pour l'achat de véhicules ».

Je vous propose de procéder à l'individualisation de subventions pour les clubs et comités suivants :

**Le Ski Club Margeride Lozère**

Ce club sollicite une aide pour l'acquisition d'un véhicule 9 places. L'acquisition de ce véhicule permettra le transport de collégiens pour la pratique du ski en partenariat avec le Ski Club Margeride Lozère. L'utilisation du véhicule sera mutualisée avec le Club Mende Kayak Lozère, dont les besoins sont sur des périodes différentes de celles de la pratique du ski. La complémentarité des activités permettent l'optimisation de l'utilisation du véhicule.

Le coût prévisionnel du véhicule d'occasion s'élève à 33 868 € TTC.

Je vous propose d'attribuer une aide de 27 095 €.

**USEP48**

Le Comité départemental USEP48 sollicite une aide pour l'achat d'un véhicule 9 places. L'USEP48 effectue de nombreux déplacements avec leur matériel sportif lors de leurs interventions dans les écoles mais aussi lors des différentes rencontres départementales. Ce véhicule sera mutualisé avec l'UFOLEP qui participe à des compétitions départementales, régionales, voire nationales. La mutualisation entre ces deux comités permettra d'optimiser l'achat de ce véhicule et de répondre aux problématiques de déplacements.

Le coût prévisionnel du véhicule neuf s'élève à 44 625 € TTC avec de nombreuses options.

La dépense subventionnable retenue est de 35 727,76 € comprenant deux options, la banquette supplémentaire et l'attelage remorque.

Je vous propose d'attribuer une aide de 28 582 €.

**Entente Sportive Chirac Le Monastier**

L'Entente Sportive Chirac Le Monastier sollicite une aide pour l'achat d'un véhicule 9 places. Ce club effectue de nombreux déplacements pour participer à des compétitions départementales et régionales. Ce véhicule sera mutualisé avec l'association Marvejols Sports. Ces deux clubs ont signé conjointement une convention de bonne entente. Cet engagement est fait dans une démarche de mise à disposition des joueurs, accompagnants, et équipements sportifs.

Le coût prévisionnel du véhicule d'occasion s'élève à 8 000 € TTC.

Je vous propose d'attribuer une aide de 6 400 €.

**Entente Nord Lozère**

L'Entente Nord Lozère sollicite une aide pour l'achat d'un véhicule 9 places. Ce véhicule sera utilisé tant par l'école de football que par les équipes seniors effectuant des déplacements lors des matchs. Ce club compte 2 équipes de niveau régional.

Le coût prévisionnel du véhicule neuf s'élève à 37 987,56 € TTC avec des options.

La dépense subventionnable retenue est de 36 138,76 € comprenant l'option de la banquette supplémentaire.

Je vous propose d'attribuer une aide de 28 911 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_066-DE



Je propose d'attribuer une aide à hauteur de 80 % de la dépense subventionnable retenue à ces quatre associations. Un acompte sera payé sur présentation du bon de commande signé, le solde sur présentation de la facture du véhicule acquittée et des photographies du véhicule floqué selon les recommandations de la Direction de la Communication préalablement contactée pour obtenir la charte de communication du Département.

Si vous êtes d'accord, je propose d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant de **90 988 €** sur le chapitre 903 pour le programme « Aide aux comités et clubs sportifs pour l'achat de véhicules » et d'autoriser la signature des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_067-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Patrimoine : aide en faveur des équipements culturels patrimoniaux et pour le fonctionnement d'une association**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_067-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement, n°CD_22_1010 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale et le budget 2022 « Patrimoine » et n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°406 : "Patrimoine : aide en faveur des équipements culturels patrimoniaux et pour le fonctionnement d'une association", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, représentant un montant total de 13 000 € :

| Bénéficiaire | Projet | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Commune de Langogne | Organisation de diverses animations dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans de la filature des Calquières<br>Budget : 114 000 € | 10 000 € |
| Association Pyrène | Poursuite des fouilles archéologiques sur le site de la fonderie du Bocard des mines de Vialas<br>Budget : 12 000 € | 3 000 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 13 000 €, dont 10 000 € sur la ligne budgétaire 933-312/657348 et 3 000 € sur la ligne budgétaire 933-312/65748.

### ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions à intervenir et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_067 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 1 | *Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 24 voix | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_067-DE



***Rapport n°406 "Patrimoine : aide en faveur des équipements culturels patrimoniaux et pour le fonctionnement d'une association" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 10 500 € a été votée sur l'imputation 933-312/65748 et une de 85 000 € sur l'imputation 933-312/657348 pour les programmes « Patrimoine » et « Aide au fonctionnement des équipements patrimoniaux ».

Je soumets à l'Assemblée départementale deux demandes de subventions pour les projets ci-dessous présentés.

Depuis le 1er janvier 2023, la Commune de Langogne a repris la gestion de **la Filature des Calquières**. Cette année, l'espace muséal fête ses 30 ans. De nombreuses animations seront proposées à cette occasion cet automne.

La réouverture du musée s'effectuera en avril 2024. Une belle programmation est en cours d'élaboration dont la venue des Microfolies en avril, des ateliers autour de la laine, des expositions d'artistes professionnels et locaux. Des visites guidées seront proposées aux scolaires et aux groupes en saison ou sur réservations.

Je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € à la Commune de Langogne pour un budget de 114 000 €.

**L'association Pyrène** a bénéficié d'une aide en 2023. Cette association poursuit l'étude archéologique de la fonderie du Bocard des mines de Vialas. Afin d'approfondir les connaissances scientifiques concernant le fonctionnement de cette usine au XIXe siècle, les investigations archéologiques de ce programme, prévues sur trois années (2023-2024-2025), porteront sur le moulin à minerais, situé au sein de la fonderie. Des doctorants, archéologues et bénévoles, vont intervenir pour étudier la galène qui était broyée (sa qualité, les méthodes de broyage utilisées…) et comprendre la gestion de l'eau sur le site. Quelques journées de portes ouvertes seront proposées, notamment pendant les fouilles et à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine en septembre.

Je vous propose l'attribution d'une subvention à hauteur de 3 000 € à l'association Pyrène, sur la base d'un budget prévisionnel de 12 000€, pour accompagner la poursuite des fouilles archéologiques sur le site de la fonderie du Bocard à Vialas.

Si vous êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'affectation de **13 000€** répartis comme suit, 10 000 € sur l'imputation 933-312/657348 et 3 000€ sur l'imputation 933-312/65748 en faveur des projets ci-dessus,

- d'autoriser la signature des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_068-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Patrimoine : aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux privés**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_068-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement et n°CD_23_1052 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Patrimoine culturel »

VU les délibérations n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures et n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°407 : "Patrimoine : aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux privés", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 59 217 € en faveur de l'association « Le Choisinaît » pour la deuxième tranche de travaux de restauration du site des Choisinets (restauration de l'église), sur une dépense retenue de 296 082 €.

### ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit de 59 217 € à imputer au chapitre 903, au titre de l'opération « Aide à la restauration de bâtiments patrimoniaux privés » sur l'autorisation de programme correspondante.

### ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_068 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_068-DE



***Rapport n°407 "Patrimoine : aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux privés" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget 2024 par le Conseil départemental le 18 décembre 2023, l'opération « Aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux privés » a été prévue, sur le chapitre 903-BD, pour un montant prévisionnel de 800 000 €.

L'Association Le Choisinaît œuvre pour la restauration du site des Choisinets se trouvant sur la commune de Saint-Flour-de-Mercoire. Cette association a bénéficié, en 2023, d'une aide du Département d'un montant de 92 055 € pour des travaux d'urgence destinés à la sauvegarde de l'église et à la sécurisation de l'orphelinat.

Le projet de sauvegarde des Choisinets avait été sélectionné en 2020 par un comité présidé par Stéphane BERN. Au titre de la mission Bern, La Fondation du Patrimoine a accordé une aide financière d'un montant de 300 000 €.

La seconde tranche des travaux s'élève à 296 082 €. Elle permettra de poursuivre les travaux nécessaires à la restauration de l'église. Afin de mener au mieux la suite du projet, l'association sollicite le Département pour une nouvelle aide financière.

Je vous propose d'accorder une subvention à l'Association Le Choisinaît à hauteur de 59 217 €.

Si vous êtes d'accord, je vous propose :

- l'affectation d'un montant de **59 217 €** au titre de l'opération « Aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux privés » sur l'autorisation de programme correspondante en faveur du projet décrit ci-dessus.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_069-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Patrimoine : financement des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_069-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU les délibérations n°CD_23_1052 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Patrimoine culturel » et n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°408 : "Patrimoine : financement des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que le Label Fondation du Patrimoine permet aux propriétaires réalisant des travaux extérieurs de conservation, d'entretien ou de réparation pour la sauvegarde d'immeubles bâtis non protégés au titre des Monuments Historiques et qui présentent des caractéristiques architecturales et historiques fortes, de bénéficier d'une subvention de 2 % du montant des travaux.

### ARTICLE 2

Décide d'accorder, pour 2024, à la Fondation du Patrimoine une subvention de 30 000 € pour participer au financement des travaux de restauration qu'elle labellise, sur une demande de 45 000 € étant précisé qu'en fin d'année, il pourra éventuellement être proposé l'examen d'une aide complémentaire.

### ARTICLE 3

Individualise, à cet effet, un crédit de 30 000 € sur la ligne budgétaire 933-312/65748.

### ARTICLE 4

Autorise la signature de la convention et de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_069 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_069-DE



***Rapport n°408 "Patrimoine : financement des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget 2024 par le Conseil départemental le 18 décembre 2023, un crédit de 30 000 € a été inscrit pour le financement des 2 % des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine œuvre pour accompagner la restauration, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural non protégé au titre des Monuments Historiques de Lozère. Le Label Fondation du Patrimoine est attribué aux travaux extérieurs de conservation, d'entretien ou de réparation permettant la sauvegarde d'immeubles bâtis non protégés au titre des Monuments Historiques mais présentant des caractéristiques architecturales et historiques fortes.

Les propriétaires obtenant ce label peuvent ainsi bénéficier d'une subvention de 2 % du montant de leurs travaux.

Je vous rappelle que le Conseil départemental avait doublé sa subvention entre 2021 et 2022, portant à 30 000 € le montant de l'aide votée en 2022 et 2023.

La fondation a sollicité une aide 2024 à hauteur de 45 000 €.

Je vous propose :

- de maintenir le montant de l'aide pour 2024 à hauteur des années précédentes
- de procéder à l'individualisation d'un crédit de **30 000 €** au chapitre 933-312/65748 en faveur de la Fondation du Patrimoine pour les actions décrites ci-dessus
- d'autoriser la signature de la convention ainsi que toutes les pièces qui sont nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

En fin d'année, il pourra éventuellement être proposé l'examen d'une aide complémentaire.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_070-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles aux structures privées**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_070-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1053 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Culture » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°409 : "Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles aux structures privées", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, en faveur de 71 dossiers portés par les associations culturelles et représentant un montant total de 327 000 € :

- Fonctionnement des Structures Culturelles d'Intérêt Départemental : … 180 000 €
- Manifestations Culturelles d'Intérêt Départemental :…….. 69 500 €
- Associations locales :……. 51 500 €
- Création artistique : …….. 7 800 €
- Édition et valorisation du Patrimoine : …….. 11 200 €
- Pratique Amateur :……. 7 000 €

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 327 000 € sur la ligne budgétaire 933-311/65748.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_070-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents et des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_070 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_070-DE



***Rapport n°409 "Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles aux structures privées" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 1 153 420 € a été votée pour le financement des programmes culturels.

Le Département considère les activités culturelles comme essentielles au lien social et au bien-être de la population. C'est pourquoi, il reste attentif au maintien du tissu associatif en accompagnant les acteurs culturels au plus près de leurs besoins.

La politique culturelle du Département s'appuie sur deux types de dispositifs d'aides, en direction des organismes associés (École départementale de Musique de Lozère, Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique) et en direction des acteurs culturels du département à partir des six programmes suivants :

• Aide au fonctionnement des structures culturelles d'intérêt départemental,

• Aide aux manifestations d'intérêt départemental,

• Aide aux associations locales,

• Aide à la création artistique,

• Édition et valorisation des connaissances scientifiques,

• Aide à la pratique amateur.

Je vous propose de procéder à l'individualisation des subventions pour le fonctionnement des structures privées détaillées dans le tableau annexé.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de procéder à l'individualisation des subventions de fonctionnement à hauteur de **327 000 €** sur l'imputation 933-311/65748 ;

- d'autoriser la signature des conventions et avenants qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_070-DE

| Bénéficiaire | Objet du dossier | montant prévisionnel | Montant éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| **Fonctionnement des Structures Culturelles d'Intérêt Départemental** | | | | |
| Fédération Départementale des Foyers Ruraux<br>M. ALLIER | fonctionnement | 303 000 € | 271 000 € | 62 000 € |
| Fédération des Ecoles de Musique des Hauts Gardons de Lozère<br>Mme BAULES | fonctionnement | 101 310 € | 101 310 € | 40 000 € |
| Association Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan<br>Mme MINET-TRÉNEULE | fonctionnement | 92 460 € | 89 310 € | 3 000 |
| Association Rudeboy Crew<br>M. RAVILLON | Fonctionnement<br>20 ans du festival | 363 238 € | 248 326 € | 17 000 €<br>3 000 € |
| Compagnie l'Hiver Nu<br>Mme SEBELIN | fonctionnement | 123 689 € | 123 689 € | 12 000 € |
| La Rosée du matin – a.u.b.r.a.c. - Abri d'Utopies Baroudeuses Rurales Artistiques et Culturelles<br>M. POUDEVIGNE | Première saison artistique et culturelle<br>Fonctionnement<br>Lancement structure | 121 700 € | 93 063 € | 3 000 €<br>3 500 € |
| La Compagnie de la Joie Errante<br>M. CORDESSE | Festival Champs Libres<br>Et fonctionnement | 193 543 € | 193 543 € | 6 500 € |
| Compagnie d'Autres Cordes<br>M. ARNAL | saison culturelle | 170 000 € | 170 000 € | 3 000 € |
| Association Enfance de l'Art<br>M. CLAVEL | fonctionnement | 114 850 € | 114 850 € | 13 000 € |
| Association Cineco<br>Mme ROUSSEAU | fonctionnement | 446 881 € | 361 700 € | 4 000 € |
| Occitanie en Scène<br>M. GUILHAUMON | fonctionnement | 3 511 199 € | 1 742 866 € | 8 000 € |
| Association la Verrerie d'Alès en Cévennes<br>M. GOUBET | fonctionnement | 1 303 184 € | 1 255 901 € | 2 000 € |
| | | | **TOTAL** | **180 000 €** |
| **Manifestations Culturelles d'Intérêt Départemental** | | | | |
| Association Atelier Vocal en Cévennes<br>M. FOURATI | Chant des pistes | 217 668 € | 208 668 € | 3 500 € |
| Association les Fadarelles<br>Mme BROSSE | Festiv'Allier, saison culturelle et Interfolk<br>Anniversaire | 174 000 € | 174 000 € | 15 000 €<br>1 000 € |
| Association Détours du Monde<br>Mme MOKHLIS | Saison culturelle, résidences de création et<br>Festival Détours du Monde | 155 500 € | 155 500 € | 15 000 € |
| Association La Nouvelle Dimension<br>M. GRANDADAM | Festival 48 images seconde et actions | 160 812 € | 148 220 € | 4 000 € |
| Association Labo'Art<br>Mme DELABY, M. TAMAGNA, M. REVERTE | 48ème de Rue | 143 000 € | 143 000 € | 5 000 € |
| Association Phot'Aubrac<br>M. MONTIEL | Phot'Aubrac | 236 500 € | 129 000 € | 5 000 € |
| Association Kezako<br>M. RIGAL | Festival des Cultures du Monde | 131 660 € | 109 160 € | 5 000 € |
| Comité d'animation du Malzieu<br>M. BOUARD | Médiévales du Malzieu | 145 000 € | 95 000 € | 3 000 € |
| Mordorfest<br>M. DEVEZE | Festival Mordorfest | 80 100 € | 80 100 € | 3 000 € |
| Association les Gens de la Soupe<br>M. PAQUEREAU | Festival de la Soupe | 77 798 € | 77 798 € | 1 000 € |
| Association Va Comme J'te Pousse<br>M. LAVABRE | Afterworks<br>et concert Worakls Orchestra | 62 350 € | 61 350 € | 500 €<br>500 € |
| Association les Formicables<br>M. EL OUACHNI | Marveloz pop Festival | 68 000 € | 57 500 € | 4 000 € |
| Centre Culture et Loisirs<br>M. SOUTON | Festival Saint-Chély d'Arte | 49 800 € | 49 800 € | 2 000 € |
| Festival d'Opéra du Grand Sud<br>M. MARFOGLIA | Festival d'Opéra du Grand Sud | 40 440 € | 40 440 € | 2 000 € |
| | | | **TOTAL** | **69 500 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_070-DE

| Bénéficiaire | Objet du dossier | montant prévisionnel | Montant éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| **Associations Locales** | | | | |
| Le Hangar'O'Gorilles<br>M. COUDERC | fonctionnement | 80 580 € | 55 850 € | 2 000 € |
| Association Jour de Fête<br>Mme LAVABRE | fonctionnement | 32 800 € | 32 800 € | 2 000 € |
| Association La Paillasse<br>Mme COMTE | fonctionnement<br>Projet La Caille | 65 230 € | 65 230 € | 4 500 €<br>2 000 € |
| Tête de Block<br>M. GIBOULEAU | fonctionnement | 52 094 € | 51 734 € | 6 000 € |
| Association Sillon Lauzé – SLZ<br>Mme KUMURDJIAN | saison culturelle artistique pluri-disciplinaire | 59 450 € | 45 550 € | 2 000 € |
| Théâtre clandestin<br>Mme BEVENGUT | programmation de spectacles et de résidences d'artistes | 15 100 € | 15 100 € | 1 500 € |
| Association Joia En Cor<br>Mme BOUTHREUIL | actions culturelles | 40 658 € | 12 344 € | 1 500 € |
| Association Eurek'Art<br>Mme HERBAU | Aubrac Express | 45 197 € | 42 197 € | 1 500 € |
| Association STOLON Arts et Sciences<br>M. CHAMBON | actions 2024 | 46 730 € | 41 880 € | 1 500 € |
| NUM'N COOP<br>M. TIBERGHIEN | projet MicroFolie Lozère | 38 500 € | 38 500 € | 3 000 € |
| Association l'Ecran Cévenol<br>M. JOILAN | Festival International du Film de Vébron | 38 332 € | 38 332 € | 3 700 € |
| Sources Poétiques<br>M. PONET | festival Sources Poétiques | 33 582 € | 29 952 € | 1 000 € |
| Association Mende Festival Photo<br>M. BONNET | Mende Festival Photo | 50 780 € | 24 000 € | 2 000 € |
| Association Espère un peu<br>Mme LACASSAGNE | Grand Mistère et projet de création Marius et Fanny | 23 812 € | 23 812 € | 2 000 € |
| Association Jazz en Cévennes<br>Mme COSSON | Festival Jazz à Vialas | 43 770 € | 23 300 € | 1 500 € |
| Association Loz'Pot Assos<br>M. GUIRADO | concerts de musique actuelle à Florac | 21 850 € | 21 850 € | 1 000 € |
| Association Fugues Cévenoles<br>Mme MALLET | concerts des 3 saisons et organisation stage et concerts en saison estivale | 26 080 € | 20 480 € | 1 000 € |
| Association un deux trois... soleils !<br>M. MORIN | Festival du Clown de Barjac | 33 150 € | 20 100 € | 3 000 € |
| Association CO & cie<br>Mme BOISSONNAT | Saison des Arts | 25 300 € | 19 700 € | 1 500 € |
| Association Enimie BD<br>M. COGOLUEGNES | 48h de la BD, Festival Bulles de Burle et Rencontres « A la source d'Enimie » | 24 650 € | 19 650 € | 1 500 € |
| Collectif MoM<br>M. BORIES | Hebdos de l'été | 19 500 € | 19 500 € | 1 000 € |
| Chahut ! Musiques en Cévennes<br>Mme DE MASSY | organisation de concerts | 16 070 € | 13 770 € | 900 € |
| Association culturelle de l'église romane de Molezon<br>M. GIANNOTTA | actions culturelles | 14 100 € | 10 500 € | 800 € |
| Association des Rencontres chantées<br>Mme MOUYEN-QUIRICI | Rencontres chantées du Galeison | 10 400 € | 10 400 € | 800 € |
| Blues and Co<br>M. QUINSAC | concerts de musiques blues à Vialas | 8 800 € | 8 800 € | 800 € |
| Compagnie du Grand Hôtel<br>Mme THOMAS | promouvoir les arts du cirque et créer, diffuser des spectacles | 31 370 € | 31 370 € | 1 000 € |
| Imbido<br>Mme FRADELIZI | projets 2024 | 11 500 € | 8 700 € | 500 € |
| | | | **TOTAL** | **51 500 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_070-DE

| Bénéficiaire | Objet du dossier | montant prévisionnel | Montant éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| **Création Artistique** | | | | |
| Compagnie Gérard Gérard<br>Mme AVARELLO | création du spectacle Carne | 71 600 € | 71 600 € | 1 500 € |
| Compagnie AnA<br>M. TANNE | création Ars Natura | 32 000 € | 32 000 € | 1 500 € |
| Association La Forge<br>Mme CORNILLE | projet Dans(e) sons sens | 37 800 € | 30 800 € | 1 500 € |
| Zapping Sauvage<br>Mme SASKIA | création du spectacle Vivariums | 30 317 € | 30 317 € | 1 500 € |
| Sur le Qui Vive<br>Mme DELMAS | créations "Bleu Sanguine" et "Bruire" | 14 700 € | 14 700 € | 1 000 € |
| Compagnie Alas Negras<br>Mme LEROUXEL | Finalisation création de Zaratan, opus 1 | 4 577 € | 4 577 € | 800 € |
| | | | **TOTAL** | **7 800 €** |
| **Edition et Valorisation du Patrimoine** | | | | |
| La Garance voyageuse<br>M. FERRAND | édition d'une revue | 42 372 € | 42 372 € | 1 000 € |
| Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère<br>M. CHEVALIER | fonctionnement | 40 220 € | 21 220 € | 800 € |
| Agence Monik LéZart<br>Mme COSSET | projet "Marcher depuis la nuit des temps" | 37 660 € | 36 060 € | 3 000 € |
| Association les Amis du Païs et l'Escolo Gabalo<br>M. ASTRUC | actions 2024 | 48 000 € | 28 000 € | 800 € |
| Association pour le Développement de l'Occitan<br>M. CHAMBON | développement de la langue occitane | 30 176 € | 25 176 € | 1 500 € |
| Paysages et Patrimoines d'intérêts Communs<br>M. COMBES | édition "Gorges et Rivières des Cévennes aux Garrigues" | 26 296 € | 23 296 € | 1 500 € |
| Centre d'Etudes et de Recherches de Mende<br>M. BRAJON | actions 2024 | 17 800 € | 12 200 € | 900 € |
| De Bruits et d'Ondes<br>Mme BREUIL | performance sonore "En suivant la draille" | 33 700 € | 16 700 € | 800 € |
| Association AstroLab<br>M. HERBRETEAU | fonctionnement 2024 | 9 574 € | 7 592 € | 900 € |
| | | | **TOTAL** | **11 200 €** |
| **Pratique Amateur** | | | | |
| Association Un Deux Trois... Soleils !<br>M. MORIN | ateliers de pratique amateur théâtre et clown | 43 460 € | 27 815 € | 3 000 € |
| La Compagnie du Lézard<br>M. BECHE | ateliers et cours de pratique amateur théâtre | 33 658 € | 23 100 € | 3 000 € |
| Association Culturelle SANTUKA<br>M. MALHOMME | pratique amateur de percussions | 20 350 € | 12 600 € | 1 000 € |
| | | | **TOTAL** | **7 000 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_071-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Culture : attribution de subventions pour les structures publiques d'intérêt départemental**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Séverine CORNUT, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Christine HUGON, M. François ROBIN, M. Laurent SUAU, M. Michel THEROND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_071-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1053 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Culture » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°410 : "Culture : attribution de subventions pour les structures publiques d'intérêt départemental ", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes pour les actions d'animations culturelles portées par des collectivités territoriales, représentant un montant total de 67 000 € :

| Bénéficiaire | Projet | Aide allouée |
|---|---|---|
| Commune de Mende | Saison culturelle 2023/2024<br>Concert Worakls Orchestra<br>Dépense éligible : 321 000 € | 17 000 €<br>3 000 € |
| Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac | Fonctionnement du Ciné-théâtre<br>Dépense éligible : 169 650 € | 17 000 € |
| Communauté de communes Gorges Causses Cévennes | Fonctionnement « Genette Verte »<br>Dépense éligible : 318 800 € | 17 000 € |
| Communauté de communes du Gévaudan | Fonctionnement du Cinéma Trianon Marvejols<br>Dépense éligible : 200 912 € | 13 000 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 67 000 € réparti comme suit:

- 20 000 € sur la ligne budgétaire 933-311/657348 ;
- 47 000 € sur la ligne budgétaire 933-311/657358.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_071-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions et avenants nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_071 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 10 | *Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Séverine CORNUT, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Christine HUGON, M. François ROBIN, M. Laurent SUAU, M. Michel THEROND.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 15 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_071-DE



***Rapport n°410 "Culture : attribution de subventions pour les structures publiques d'intérêt départemental " en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 1 153 420 € a été votée pour le financement des programmes culturels.

Le Département considère les activités culturelles comme essentielles au lien social et au bien-être de la population. C'est pourquoi, il reste attentif au maintien du tissu associatif en accompagnant les acteurs culturels au plus près de leurs besoins.

La politique culturelle du Département s'appuie sur deux types de dispositifs d'aides, en direction des organismes associés (École départementale de Musique de Lozère, Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique) et en direction des acteurs culturels du département à partir des six programmes suivants :

• Aide au fonctionnement des structures culturelles d'intérêt départemental,

• Aide aux manifestations d'intérêt départemental,

• Aide aux associations locales,

• Aide à la création artistique,

• Édition et valorisation des connaissances scientifiques,

• Aide à la pratique amateur.

Je vous propose de procéder à l'individualisation des subventions pour le fonctionnement des structures publiques d'intérêt départemental détaillées dans le tableau annexé.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de procéder à l'individualisation des subventions de fonctionnement à hauteur de **20 000 €** sur l'imputation 933-311/657348 et à hauteur de 47 000 € sur l'imputation 933-311/657358 ;

- d'autoriser la signature des conventions et avenants qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_071-DE

Fonctionnement des structures publiques

2024

| Bénéficiaire | Objet du dossier | Montant prévisionnel | Montan éligible | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|
| Commune de MENDE<br>M. SUAU | Saison culturelle 2023/2024<br>Concert Worakls Orchestra | 334 440 € | 321 000 € | 17 000 €<br>3 000 € |
| Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac<br>M. GACHE | Saison culturelle 2023/2024<br>Ciné-Théâtre Saint-Chély d'Apcher | 194 650 € | 169 650 € | 17 000 € |
| Communauté de communes Gorges Causses Cévennes<br>M. COUDERC | Saison culturelle 2023/24<br>Genette Verte | 318 800 € | 318 800 € | 17 000 € |
| Communauté de communes du Gévaudan<br>Mme BRÉMOND | Saison culturelle 2023/2024<br>Cinéma Trianon Marvejols | 200 912 € | 200 912 € | 13 000 € |
| | | | **Total** | **67 000 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_072-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Culture : Individualisation de la contribution 2024 au fonctionnement de l'École départementale de Musique de Lozère**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Valérie FABRE.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Robert AIGOIN, M. Jean-Louis BRUN, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, M. Jean-Paul POURQUIER, M. François ROBIN, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_072-DE



VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du syndicat mixte de gestion de l'École Départementale de Musique de la Lozère ;

VU la délibération n°CP_23_316 du 20 octobre 2023 attribuant une avance sur le budget 2024 ;

VU la délibération n°CD_23_1053 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Culture » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°411 : "Culture : Individualisation de la contribution 2024 au fonctionnement de l'École départementale de Musique de Lozère", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution d'une participation complémentaire de 399 000 €, au titre de la contribution 2024 du Département au Syndicat mixte pour la gestion de l'école départementale de musique (EDML), représentant le complément à l'avance de 211 000 € accordée le 20 octobre 2023, et portant la contribution totale à 610 000 €.

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 399 000 € sur la ligne budgétaire 933-311/6561.

### ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention, des avenants éventuels et de tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_072 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 8 | *M. Robert AIGOIN, M. Jean-Louis BRUN, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, M. Jean-Paul POURQUIER, M. François ROBIN, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 16 voix | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_072-DE



***Rapport n°411 "Culture : Individualisation de la contribution 2024 au fonctionnement de l'École départementale de Musique de Lozère" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 1 153 420 € a été votée pour le financement des programmes culturels.

Le Département considère les activités culturelles comme essentielles au lien social et au bien-être de la population. C'est pourquoi, il reste attentif au maintien du tissu associatif en accompagnant les acteurs culturels au plus près de leurs besoins.

La politique culturelle du Département s'appuie sur deux types de dispositifs d'aides, en direction des organismes associés (École départementale de Musique de Lozère, Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique) et en direction des acteurs culturels du département à partir des six programmes suivants :

• Aide au fonctionnement des structures culturelles d'intérêt départemental,

• Aide aux manifestations d'intérêt départemental,

• Aide aux associations locales,

• Aide à la création artistique,

• Édition et valorisation des connaissances scientifiques,

• Aide à la pratique amateur.

Je vous propose de procéder à l'individualisation de notre participation au fonctionnement du syndicat mixte de l'École départementale de Musique de Lozère, conservatoire à rayonnement intercommunal.

La création du syndicat mixte de l'E.D.M.L. remonte au 1er octobre 1990. Il est composé du Département, de 7 Communautés de communes et de 8 Communes.

L'E.D.M.L. compte environ 800 élèves qui reçoivent leur enseignement au sein de 12 antennes réparties sur le territoire départemental. Elle propose différentes disciplines : bois, cuivres, cordes, instrument polyphoniques, voix, musiques actuelles, musique traditionnelles, éveil musical, formation musicale, ensembles, orchestres, musique de chambre, ateliers, chorales enfants et adultes. Elle intervient également en milieu scolaire et social pour des actions de sensibilisation à la musique, danse et théâtre, Orchestre à l'école, concerts, spectacles, rencontres avec des artistes…

L'E.D.M.L. assure 430 heures de cours hebdomadaires dont 231 sur l'antenne de Mende, ainsi qu'environ 1 600 heures d'interventions en milieu scolaire et social en musique, danse et théâtre.

L'équipe est constituée de 41 agents (soit 27 ETP).

| Bénéficiaire / président | Descriptif du projet | Montant proposé |
|---|---|---|
| École dép. de Musique de Lozère<br>Mende - M. AIGOIN<br>Imputation 933-311/6561 | Participation 2024<br>**Complément à l'avance de 211 000 € accordée le 20 octobre 2023** | 399 000 € |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de procéder à l'individualisation de la participation au fonctionnement de **399 000 €** sur l'imputation 933-311/6561.

**Le montant total de la participation départementale s'établira, pour 2024, à 610 000 €.**

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_073-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles : Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Robert AIGOIN, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. François ROBIN, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_073-DE



VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU la délibération n°CP_23_022 du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1053 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Culture » ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°412 : "Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles : Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes pour le fonctionnement 2024 des organismes culturels associés, représentant un montant total de 285 000 € :

| Bénéficiaire | Dépense retenue | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Association « Scènes Croisées de Lozère » | 928 000 € | 205 000 € |
| Association Lozère Logistique Scénique | 205 000 € | 80 000 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 285 000 € sur la ligne budgétaire 933-311/65748.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_073-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents et conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_073 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 11 | *M. Robert AIGOIN, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. François ROBIN, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 14 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_073-DE



***Rapport n°412 "Culture : attribution de subvention au titre des programmes d'animations culturelles : Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique" en annexe à la délibération***

Au budget 2024, une enveloppe de 1 153 420 € a été votée pour le financement des programmes culturels.

Le Département considère les activités culturelles comme essentielles au lien social et au bien-être de la population. C'est pourquoi, il reste attentif au maintien du tissu associatif en accompagnant les acteurs culturels au plus près de leurs besoins.

La politique culturelle du Département s'appuie sur deux types de dispositifs d'aides, en direction des organismes associés (École départementale de Musique de Lozère, Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique) et en direction des acteurs culturels du département à partir des six programmes suivants :

• Aide au fonctionnement des structures culturelles d'intérêt départemental,

• Aide aux manifestations d'intérêt départemental,

• Aide aux associations locales,

• Aide à la création artistique,

• Édition et valorisation des connaissances scientifiques,

• Aide à la pratique amateur.

Je vous propose de procéder à l'individualisation de subventions en faveur de deux de nos organismes associés : Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique sur l'imputation 933-311/65748.

**Scènes Croisées de Lozère** est une scène conventionnée d'intérêt national labellisée « art en territoire ». Créée en septembre 2000, elle est le prolongement d'une aventure artistique et culturelle menée au sein d'une ADDA entre 1979 et 2000. Scène conventionnée itinérante, elle rayonne sur tout le territoire départemental via la mise en place de nombreux partenariats locaux.

Elle accompagne les artistes, élabore un programme de diffusion territoriale, est partenaire des associations, services culturels, centres sociaux, établissements d'enseignement. Ce travail en réseau permet de déployer à l'échelle départementale une politique d'éducation artistique et culturelle. Scènes Croisées conventionne aujourd'hui avec dix EPCI : Des Cévennes au Mont-Lozère, Gévaudan, Mont-Lozère, Aubrac–Lot–Causses–Tarn, Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac (via le Ciné-théâtre), Gorges-Causses-Cévennes (via le théâtre de la Genette Verte), Hautes Terres de l'Aubrac, Randon-Margeride, Haut-Allier et Cœur de Lozère.

Scènes Croisées s'appuie sur la diversité des formes du spectacle vivant d'aujourd'hui et propose un projet solidaire, cohérent, régulier, en termes d'équilibre territorial, de diffusion, de soutien à la création, de résidences, de développement et de participation des publics, d'éducation artistique, de médiation, de pratique amateur, de travail en réseau.

L'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire » est accordée au regard du projet du directeur.ice de la structure. Elle est complétée d'une convention d'objectifs et de moyens conclue entre Scènes Croisées, l'État, la Région et le Département.

Cette appellation et la signature de la convention d'objectifs et de moyens courent pour la période 2022-2025. Ils engagent la structure à relever de nouveaux grands enjeux : l'égalité femme/homme, le développement de la coopération culturelle, le rapport intime du vivant à son paysage, la diversité culturelle, l'accessibilité aux œuvres & l'équité territoriale et la pratique artistique et culturelle. Toutefois, Scènes Croisées est en cours de recrutement d'un.e nouveau.elle directeur.ice, ce qui implique que l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire » sera réétudiée au regard du projet présenté par le.a nouveau.elle directeur.ice. Une nouvelle convention d'objectifs sera alors proposée.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_073-DE



L'équipe est actuellement composée de 9 salariés (direction inclue). Les locaux de la structure sont situés au-dessus de l'École départementale de Musique de Lozère, sur la commune de Mende.

| Bénéficiaire / président | Descriptif du projet | Montant proposé |
|---|---|---|
| Scènes Croisées de Lozère<br>Mende − Mme DESCOURTIEUX | Fonctionnement 2024<br>Dépense subventionnable : 928 000€ | 205 000 € |

**Lozère Logistique Scénique** est créée en 1994 sous le nom de Parc départemental de matériel culturel (P.D.M.C.). La structure devient Lozère Logistique Scénique (LLS) en 2016. En 2022, afin d'apporter de la souplesse dans son fonctionnement en permettant de répondre à plusieurs prestations sur une même période et faciliter la prise des congés légaux et des récupérations par les salariés, la structure a créé un emploi supplémentaire et compte désormais trois salariés à temps complet.

Lozère Logistique Scénique assure l'installation technique des spectacles vivants pour lesquels elle est sollicitée. Elle a également une mission d'ingénierie et de formation. Elle gère un parc de matériel technique (achat et entretien) à disposition des utilisateurs institutionnels et associatifs du Département. Les techniciens interviennent sur une quarantaine de prestations scéniques sur une année, ainsi que sur une dizaine d'événements majeurs (festivals, rencontres départementales, fête de la musique).

Lozère Logistique Scénique est hébergée gratuitement par le Département aux Ravines sur le Causse d'Auge, ce qui représente un équivalent loyer de 5 664 €.

| Bénéficiaire / président | Descriptif du projet | Montant proposé |
|---|---|---|
| Lozère Logistique Scénique<br>Mende – F. ROBIN | Fonctionnement 2024<br>Dépense subventionnable : 205 000 € | 80 000 € |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de procéder à l'individualisation des subventions de fonctionnement de **285 000 €** sur l'imputation 933-311/65748 ;

- d'autoriser la signature des conventions et avenants qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_074-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Lecture publique : affectation de crédits au titre des subventions bibliothèques**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_074-DE



VU la loi n°92-651 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques et la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

VU les articles L 1110-10, L 1111-4, et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1053 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Culture » ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°413 : "Lecture publique : affectation de crédits au titre des subventions bibliothèques", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, au titre du programme « aide aux communes pour l'aménagement des bibliothèques », un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes représentant un montant total de 13 928 € :

| Bénéficiaire | Projet | Aide allouée |
|---|---|---|
| Commune de Saint-Chély-d'Apcher | Amélioration de l'espace accueil de la médiathèque<br>Dépense retenue : 8 299,78 € H.T | 4 149 € |
| Commune de Bourgs-sur-Colagne | Aménagement de l'espace adulte de la bibliothèque de Chirac<br>Dépense retenue : 10 000 € H.T | 5 000 € |
| Communauté de communes du Haut-Allier | Aménagement et signalétique de la médiathèque du Haut-Allier<br>Dépense retenue : 9 559,24 € H.T | 4 779 € |

### ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit de 13 928 € à imputer au chapitre 903.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_074-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_074 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 3 | *M. Jean-Louis BRUN, Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 22 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_074-DE



***Rapport n°413 "Lecture publique : affectation de crédits au titre des subventions bibliothèques" en annexe à la délibération***

Au titre du budget primitif, l'opération « Aide aux Communes pour l'aménagement des bibliothèques » a été votée, sur le chapitre 903-BI, pour un montant prévisionnel de 40 000 €.

Je vous rappelle qu'en application de notre dispositif d'aide à l'aménagement de petites bibliothèques, adopté le 14 février 2022, le plafond de subvention pour les Communes est de 50 % du coût H.T. des travaux et équipements à prendre en compte, dans la limite maximum de 10 000 €.

Conformément à ce dispositif, il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

| Bénéficiaire | Projet | Dépense éligible<br>Dépense retenue | Subvention proposée |
|---|---|---|---|
| Commune de Saint-Chély-d'Apcher | Amélioration de l'espace accueil de la médiathèque | 8 299,78 € H.T<br>8 299,78 € H.T | 4 149 € |
| Commune de Bourgs-sur-Colagne | Aménagement de l'espace adulte de la bibliothèque de Chirac | 11 086,88 € H.T<br>10 000 € H.T | 5 000 € |
| Communauté de communes du Haut-Allier | Aménagement et signalétique de la médiathèque du Haut-Allier | 9 559,24 € H.T<br>9 559,24 € H.T | 4 779 € |

Si vous donnez un avis favorable à ces attributions, il conviendra :

- d'affecter sur l'opération « Aide aux Communes pour l'aménagement des bibliothèques » de l'autorisation de programme « Subventions bibliothèques et véhicules », un crédit de **13 928 €**, au chapitre 903. Le reliquat d'A.P. non affecté s'élèvera, à la suite de cette réunion, à 26 072 €,

- d'autoriser la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Objet de la délibération : Animation locale : individualisations de subventions au titre du programme d'aide à l'animation locale (PAL) 2024**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Guylène PANTEL.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Denis BERTRAND, Mme Valérie FABRE.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE



VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 et R 3231 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_22_1073 du 16 décembre 2022 approuvant le programme départemental pour l'Animation Locale et les critères de répartition ;

VU la délibération n°CD_23_1068 du 18 décembre 2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°414 : "Animation locale : individualisations de subventions au titre du programme d'aide à l'animation locale (PAL) 2024", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, sur la base des modalités définies en annexe, un avis favorable à l'attribution des subventions telles que détaillées dans la liste jointe, en faveur des 141 dossiers d'associations représentant un montant total de 111 920 €.

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 111 920 € réparti comme suit :

| Montant | Thématique | Imputation budgétaire |
|---|---|---|
| 2 000 € | P.A.L pompiers | 931-12/65748 |
| 27 100 € | P.A.L enseignement | 932-288/65748 |
| 10 570 € | P.A.L culture | 933-311/65748 |
| 400 € | P.A.L patrimoine | 931-312/65748 |
| 18 600 € | P.A.L sport fonctionnement | 933-324/65748 |
| 12 800 € | P.A.L sport manifestation | 933-326/65748 |
| 22 300 € | P.A.L animation locale | 933-348/65748 |
| 1 890 € | P.A.L vie sociale et citoyenne | 933-348/65748 |
| 10 460 € | P.A.L solidarité sociale collective (personnes âgées) | 934-4238/65748 |
| 1 200 € | P.A.L jeunesse | 934-424/65748 |
| 12 260 € | P.A.L solidarité sociale collective | 934-424/65748 |
| 300 € | P.A.L tourisme | 936-633/65748 |
| 2 500 € | P.A.L éducation à l'environnement, gestion des milieux | 937-76/65748 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_075 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 1 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 2 | *M. Denis BERTRAND, Mme Valérie FABRE.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 22 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE



***Rapport n°414 "Animation locale : individualisations de subventions au titre du programme d'aide à l'animation locale (PAL) 2024" en annexe à la délibération***

Ce programme départemental est destiné à entretenir la dynamique locale dans les cantons lozériens, en soutenant les associations.

Je vous rappelle que les modalités adoptées depuis 2023 sont les suivantes :

**Bénéficiaires :**

Associations :

- dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi (accueil et attractivité, animation locale participant à la promotion du territoire et de produits touristiques, culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité humaine et sociale, tourisme)
- dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences

Offices de Tourisme : quel que soit le statut

**Montant de la subvention**

Le montant de l'aide allouée sera déterminé en fonction de la nature des activités et de leur l'intérêt, des participations financières sollicitées ou obtenues auprès d'autres financeurs publics et privés et de l'analyse de la trésorerie de la structure et de ses documents comptables

Le montant maximum de l'aide susceptible d'être alloué, par bénéficiaire, sur ce programme est de 3 900 €.

Une association pourra faire l'objet de plusieurs attributions (fonctionnement + actions spécifiques) sur une année mais il n'y aura pas d'attribution de subvention complémentaire pour un même objet.

**Modalités de versement**

Les dotations allouées sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écrêtement.

Le bénéficiaire doit fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet.

Ainsi, pour ces subventions :

- si la subvention est inférieure à 500 € : versement unique après notification et réception de la fiche de demande de versement ;
- si la subvention est supérieure à 500 € : le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de fonctionnement (de type facture, assurances, bulletins de salaires….), à hauteur minimale de l'aide allouée, établis au nom de l'association et réception de la fiche de demande de versement

Une première programmation a été effectuée lors de la dernière commission permanente pour un montant total de 131 634 € en faveur de 104 dossiers.

**Il vous est proposé de procéder, ce jour, à une deuxième programmation de subventions, pour un montant total de 111 920 € en faveur de 141 dossiers d'associations, telle que présentée dans la liste jointe en annexe.**

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

# PROGRAMME D'ANIMATION LOCALE 2024
## ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS
## Commission permanente du 5 avril 2024

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Solidarité sociale collective | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00003037 | Amicale des Sapeurs Pompiers de Florac | 00037824 | Fonctionnement 2024 | 1 500,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00003189 | Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Alban | 00037818 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| **PAL Pompiers 931-12/65748** | | | | | | **2 000,00** |
| Activités culturelles et sportives | PEYRE EN AUBRAC | 00000735 | Association des parents d'élèves de l'enseignement libre école Ste Émilie Fournels | 00037270 | Organisation d'une classe de découverte en Vendée 2024 | 3 000,00 |
| Activités culturelles et sportives | PEYRE EN AUBRAC | 00000736 | Association des parents d'élèves de l'école privée des Hermaux | 00037377 | Activités culturelles et sportives 2024 | 1 300,00 |
| Activités culturelles et sportives | PEYRE EN AUBRAC | 00002997 | APEL école de la Présentation | 00037553 | Activités culturelles et sportives 2024 | 3 900,00 |
| Activités culturelles et sportives | PEYRE EN AUBRAC | 00006141 | APE la Colombine | 00037811 | Activités culturelles et sportives 2024 | 2 500,00 |
| Activités culturelles et sportives | PEYRE EN AUBRAC | R004621 | APEL - Ecole Saint Joseph de Nasbinals | 00037741 | Activités culturelles et sportives 2024 | 3 900,00 |
| Activités culturelles et sportives | LA CANOURGUE | 00000745 | Amicale laïque de l'école de Banassac | 00035940 | Mise en oeuvre 2024 de divers projets éducatifs | 1 200,00 |
| Activités culturelles et sportives | LA CANOURGUE | 00002524 | APE et Amis de l'école publique de Chanac | 00037623 | Organisation du voyage scolaire 2024 pour le cycle 3 sur le Canal du Midi | 1 200,00 |
| Activités culturelles et sportives | LA CANOURGUE | R000523 | Association APEL Ecole du Sacré Coeur de La Canourgue | 00037893 | Activités culturelles et sportives | 1 200,00 |
| Activités culturelles et sportives | LA CANOURGUE | R004526 | Association des mamans et des papas de l'école publique des Sources de la Canourgue | 00037907 | Activités culturelles et sportives 2024 | 1 200,00 |
| Activités culturelles et sportives | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00001581 | Association les amis de l'école laïque Simone Serrière et Suzette Agulhon | 00037900 | Activités culturelles et sportives 2024 | 1 300,00 |
| Activités culturelles et sportives | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00004320 | Coopérative scolaire de l'école Suzette Agulhon | 00037889 | Mise en valeur du sentier de mémoire et de paix par les élèves de l'école Suzette Agulhon | 800,00 |
| Activités culturelles et sportives | GRANDRIEU | 00000326 | Association les Confettis de l'école publique de Badaroux | 00037258 | Activités culturelles et sportives 2024 | 1 000,00 |
| Activités culturelles et sportives | GRANDRIEU | 00000732 | Association des parents d'élèves (APEL) de l'école du sacré coeur de Badaroux | 00037782 | Organisation d'un voyage scolaire en lien avec le projet pédagogique "Street Art City" 2024 | 1 000,00 |
| Activités culturelles et sportives | GRANDRIEU | 00002741 | APEL école de Châteauneuf | 00037892 | Activités culturelles et sportives | 2 200,00 |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Activités culturelles et sportives | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00000328 | Association APE de l'école de la Présentation du Malzieu ville | 00037881 | Activités culturelles et sportives 2024 | 900,00 |
| Activités culturelles et sportives | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | R001774 | APE Ecole publique de Saint Amans | 00037336 | Activités culturelles et sportives 2024 | 500,00 |
| **PAL Enseignement 932-288/65748** | | | | | | **27 100,00** |
| Culture | LA CANOURGUE | 00000569 | Association culturelle Gévaudan Capoeira | 00036370 | Organisation du 3° Festival Gévaudan Capoeira et des 20 ans de l'association | 200,00 |
| Culture | LA CANOURGUE | 00002759 | Écho de Roqueprins | 00037070 | Fonctionnement 2024 de la chorale | 200,00 |
| Culture | LA CANOURGUE | 00003028 | Les Amis de l'Orgue de la Canourgue | 00037795 | Organisation de concerts d'orgue en 2024 | 250,00 |
| Culture | LA CANOURGUE | 00003139 | Les Amis de la Bibliothèque de la Canourgue | 00037441 | Fonctionnement 2024 (nuit de la lecture, printemps des poètes, mois du film, documentaire et actions dans les écoles) | 400,00 |
| Culture | LA CANOURGUE | 00004357 | Compagnie Alas Negras | 00036508 | Poursuite de la création « Zarantan, opus 1 » | 250,00 |
| Culture | LA CANOURGUE | 00004715 | France - Etats Unis de Lozère | 00037715 | Organisation du 1er festival "Banassac Blues" en août 2024 | 700,00 |
| Culture | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00002284 | Festival d'opéra du grand Sud | 00037320 | Organisation du festival d'Opéra du Grand Sud 2024 | 3 500,00 |
| Culture | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00003186 | Association Meyrueis Musette | 00037903 | Fonctionnement 2024 | 470,00 |
| Culture | GRANDRIEU | 00002743 | Au Plaisir du Livre | 00037791 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Culture | GRANDRIEU | 00003288 | Association Les Verts de Margeride | 00037716 | Partenariat 2024 avec l'école Marie Rivier de Chanac pour le oeuvre du projet et la réalisation du clip "hommage au peuple vert" | 400,00 |
| Culture | GRANDRIEU | 00004712 | Tête de Block | 00036816 | Fonctionnement 2024 | 400,00 |
| Culture | LE COLLET DE DEZE | 00000358 | Fédération des Ecoles de Musique des Hauts Gardons de Lozère | 00037863 | Fonctionnement 2024 de l'école de Musique | 3 500,00 |
| **PAL Culture 933-311/65748** | | | | | | **10 570,00** |
| Patrimoine | LA CANOURGUE | R004616 | Association Tour et Détours | 00037867 | Entretien des chemins, du site du Gazy, balisage des chemins de rando, organisation 2024 de la fête du pain, marché estival des producteurs locaux... | 400,00 |
| **PAL Patrimoine 933-312/65748** | | | | | | **400,00** |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00000408 | Association Saint Laurentaise cantonale Canourguaise | 00037440 | Fonctionnement 2024 | 1 800,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00000579 | Atout sports et culture du Massegros | 00037649 | Fonctionnement 2024 section Aqua Gym | 300,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00000579 | Atout sports et culture du Massegros | 00037650 | Fonctionnement 2024 section Gym | 900,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00000579 | Atout sports et culture du Massegros | 00037651 | Fonctionnement 2024 section Vélo | 300,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00000592 | Moto club du Massegros | 00037743 | Fonctionnement 2024 | 400,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00000612 | Tennis club Canourguais | 00037333 | Mise en oeuvre d'actions 2024 de développement de l'enseignement du tennis aux plus jeunes enfants | 1 000,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00000630 | Compagnie des archers de Chanac | 00036550 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00001009 | Club de l'Urugne Aubrac | 00037906 | Aide 2024 pour promouvoir le développement et le maintien physique | 200,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00002536 | Les Cyclos du Malpas | 00037797 | Fonctionnement 2024 | 200,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00002762 | Association le Rocher des trois dents | 00037643 | Fonctionnement 2024 | 350,00 |
| Sports fonctionnement | LA CANOURGUE | 00006546 | Football club du Causse Sauveterre | 00037792 | Fonctionnement 2024 | 900,00 |
| Sports fonctionnement | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00002887 | Tour du Dolmen | 00037298 | Fonctionnement 2024 | 1 400,00 |
| Sports fonctionnement | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00002956 | Club de Rando les Escambarles | 00037297 | Fonctionnement 2024 | 450,00 |
| Sports fonctionnement | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00004319 | La boule de Meyrueis | 00037902 | Fonctionnement 2024 | 600,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00000561 | Association sportive Randonnaise | 00036164 | Fonctionnement 2024 | 1 000,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00000573 | Club féminin d'éducation physique et gymnastique volontaire de Badaroux | 00037359 | Fonctionnement 2024 | 600,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00000589 | Judo Margeride | 00037646 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00000933 | Tarot club Lozère | 00037656 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00000993 | Association sportive de Badaroux | 00036299 | Fonctionnement 2024 | 1 000,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00002749 | Association Bois Joli | 00036777 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00004043 | Foyer de ski de fond la Grandrieuneige | 00036271 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00004429 | Handball loisir Coeur de Lozère | 00036886 | Fonctionnement 2024 | 200,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00004440 | Atout gym Margeride | 00037078 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00004548 | Badaroux pétanque | 00037435 | Fonctionnement 2024 | 800,00 |
| Sports fonctionnement | GRANDRIEU | 00005110 | Randonnée Pédestre Sentiers en Margeride | 00036270 | Fonctionnement 2024 | 400,00 |
| Sports fonctionnement | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00000558 | Margeride Football Club | 00037779 | Fonctionnement 2024 | 1 200,00 |
| Sports fonctionnement | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00000847 | Tennis club de la Terre de Randon | 00037362 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Sports fonctionnement | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00000850 | Association sportive Chastelloise | 00037413 | Fonctionnement 2024 | 1 400,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sports fonctionnement | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002768 | Sentiers de Margeride - Club de retraite sportive Saint Albanais | 00037910 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| **PAL Sport fonctionnement 933- 324 / 65748** | | | | | | **18 600,00** |
| Sports manifestation | LA CANOURGUE | 00000494 | Association Salta Bartas | 00036935 | Organisation du Lozère Trail 2024 | 2 400,00 |
| Sports manifestation | LA CANOURGUE | 00000495 | Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48 | 00036460 | Organisation de la course de côte 2024 de la Malène Gorges du Tarn | 300,00 |
| Sports manifestation | LA CANOURGUE | 00000596 | Association x-sports la Canourgue | 00036746 | Organisation 2024 du Trail "l'enfer des Roqueprins", du Trail de la Tieule et du raid multi-sports | 1 200,00 |
| Sports manifestation | LA CANOURGUE | 00003029 | Association sportive Malénaise | 00037753 | Organisation 2024 de la Tarn Water Race | 400,00 |
| Sports manifestation | LA CANOURGUE | 00003134 | Comité des fêtes de Canilhac | 00037587 | Organisation 2024 des Foulées de Canilhac | 300,00 |
| Sports manifestation | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00001028 | Lozère Endurance Equestre | 00037810 | Organisation 2024 des 160 km de Florac et de la semaine du Cheval du Vallon d'Ispagnac | 1 500,00 |
| Sports manifestation | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00001648 | Pétanque Floracoise | 00037914 | Jeux de pétanque, challenge, championnat, coupe et concours 2024 | 900,00 |
| Sports manifestation | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00002888 | Écurie du Rochefort | 00037749 | Organisation de la course de côte 2024 du Pompidou | 1 600,00 |
| Sports manifestation | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00006912 | Inter sports de Meyrueis | 00037519 | Organisation 2024 de cours de fitness adultes | 800,00 |
| Sports manifestation | GRANDRIEU | 00000880 | Association les cavaliers randonneurs de Lozère | 00037125 | Organisation 2024 d'un raid en Margeride | 300,00 |
| Sports manifestation | GRANDRIEU | 00002747 | Team Flush Lozère | 00037548 | Participation en 2024 à un tournoi international de poker | 300,00 |
| Sports manifestation | GRANDRIEU | 00002748 | Véloz 48 | 00036532 | Organisation en 2024 de diverses actions dont la 8è édition de la course "cyclo véloz 48" | 1 000,00 |
| Sports manifestation | GRANDRIEU | 00003592 | Association Yoga Margeride | 00037750 | Mise en place de cours de Yoga en 2024 | 200,00 |
| Sports manifestation | GRANDRIEU | 00004887 | Association Croisée des Airs | 00037437 | Mise en oeuvre 2024 de la pratique "Rando Yoga" | 300,00 |
| Sports manifestation | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00005330 | Les Traileurs du Randon | 00037271 | Organisation 2024 de 4 actions (défi du 15 août, randon trail, randon nuit et l'automnal du randon) | 1 000,00 |
| Sports manifestation | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00006424 | Les Edelweiss | 00037625 | Organisation de diverses animation 2024 jeunesse autour de la danse et du twirling | 300,00 |
| **PAL Sport manifestation 933- 326 / 65748** | | | | | | **12 800,00** |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00000492 | Association Pleine Nature Organisation | 00037647 | Organisation de marchés nocturnes gourmands en 2024 | 800,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00000492 | Association Pleine Nature Organisation | 00037648 | Organisation de diverses manifestations (rando festive, rando nocturne et Noël) 2024 | 2 400,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00000723 | Illustre Confrérie de la Pouteille et du Manouls | 00037659 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00002520 | Foyer rural de Laval du Tarn | 00037233 | Fonctionnement 2024 | 600,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00002872 | Lo Brusc d'Olt et d'Urugne Le Rucher École | 00037342 | Fonctionnement 2024 | 200,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00003137 | Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérale de la Vallée de l'Urugne | 00037734 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00003141 | Association Patchwork d'Olt | 00037712 | Organisation de diverses visites et expositions en 2024 | 200,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00006302 | Foyer Rural de Chanac | 00037898 | Diverses animations 2024 | 500,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | R002537 | Jeunes Agriculteurs Lozère | 00037571 | Organisation d'une séance de cinéma en plein air sur le secteur La Canourgue en juillet 2024 | 300,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | R003345 | Association Paroles gabales | 00036535 | Organisation de la 24° fête des pâturages organisée au Point Sublime situé à St Georges de Lévejac le 28 juillet 2024 | 600,00 |
| Animation locale | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00003041 | C'est Ouvert commerçants de Florac | 00037828 | Organisation 2024 de concerts estivaux gratuits pour animer le centre ville | 1 000,00 |
| Animation locale | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00003185 | Comité des fêtes de Meyrueis | 00037959 | Fonctionnement 2024 | 1 200,00 |
| Animation locale | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00005957 | Comité des Fêtes de Quézac | 00037256 | Fonctionnement 2024 | 800,00 |
| Animation locale | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00006896 | Les Ispaniers | 00037423 | Organisation du marché des vanniers 2024 | 600,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | 00002721 | Comité des fêtes de Chambon le Château | 00036235 | Organisation de diverses animations 2024 | 500,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | 00002722 | Foyer rural de St Symphorien | 00037282 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | 00002744 | Ambiance Montbelloise - Comité des fêtes | 00036100 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | 00003316 | Foyer rural de Badaroux | 00037624 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | 00006425 | Gourgons animation | 00037309 | Organisation 2024 de la course pédestre "salto lous rons" | 200,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | 00006804 | Comité des fêtes Sainte Hélène | 00037010 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | 00006972 | communale d'animations et loisirs | 00037941 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Animation locale | GRANDRIEU | R002537 | Jeunes Agriculteurs Lozère | 00037666 | Organisation 2024 du "Comice de Grandrieu" | 600,00 |
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002971 | Les Esclops plats | 00037391 | Fonctionnement 2024 | 400,00 |
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002973 | Jeunes de St Gal | 00037438 | Organisation 2024 du bal musette | 500,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002992 | comité des fêtes et d'animation de St Alban | 00037836 | Organisation 2024 de la Fête de Printemps et de la Rand'Albanaise | 2 000,00 |
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00003194 | Association Patrimoine et Traditions | 00037820 | Organisation 2024 de la 4ème Nuit des légendes | 500,00 |
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00003231 | Rideau sur Randon | 00037626 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00003352 | Comité des fêtes du Malzieu Forain | 00037514 | Fonctionnement 2024 | 700,00 |
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00005708 | Foyer de Lajo "Nature et Culture" | 00037588 | Fonctionnement 2024 | 400,00 |
| Animation locale | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00006840 | Cavale Nature | 00037143 | Organisation de la fête du cheval et fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Animation locale | LA CANOURGUE | 00003140 | Les Amis du Jumelage la Canourgue - Gaïberg | 00037897 | Fonctionnement 2024 du comité | 700,00 |
| Animation locale | LE COLLET DE DEZE | 00003279 | De Valats en Pélardons | 00036844 | Organisation 2024 de la fête du Pélardon et de la foire des Cépages Patrimoniaux | 2 500,00 |
| **PAL Animation locale 933- 348 / 65748** | | | | | | **22 300,00** |
| Vie sociale et citoyenne | LA CANOURGUE | 00002763 | FNACA La Canourgue | 00037742 | Fonctionnement 2024 | 200,00 |
| Vie sociale et citoyenne | LA CANOURGUE | 00003385 | Association départementale des médaillés militaires de la Lozère | 00036343 | Fonctionnement 2024 | 200,00 |
| Vie sociale et citoyenne | LA CANOURGUE | 00006873 | Le Souvenir Français section la Canourgue | 00037375 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Vie sociale et citoyenne | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00004955 | FNACA comité de Florac | 00037731 | Fonctionnement 2024 | 490,00 |
| Vie sociale et citoyenne | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002986 | FNACA Le Malzieu | 00037315 | Fonctionnement 2024 | 400,00 |
| Vie sociale et citoyenne | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00006872 | FNACA Comité de Serverette | 00037365 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| **PAL Vie sociale et citoyenne 933- 348 / 65748** | | | | | | **1 890,00** |
| Solidarité sociale collective | LA CANOURGUE | 00002525 | La Maison des Aires | 00037853 | Fonctionnement 2024 | 700,00 |
| Solidarité sociale collective | LA CANOURGUE | 00002527 | Club de l'Oustal Banassac | 00037711 | Fonctionnement 2024 | 250,00 |
| Solidarité sociale collective | LA CANOURGUE | 00002583 | Les Malenais | 00036266 | Fonctionnement 2024 | 400,00 |
| Solidarité sociale collective | LA CANOURGUE | 00002760 | Club de l'Ancise - Générations mouvement | 00037532 | Fonctionnement 2024 | 1 400,00 |
| Solidarité sociale collective | LA CANOURGUE | 00003151 | Club de l'age d'Or | 00037935 | Fonctionnement 2024 du club | 250,00 |
| Solidarité sociale collective | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00003720 | Génération mouvement - club de l'amitié d'Ispagnac | 00037661 | Fonctionnement 2024 | 1 100,00 |
| Solidarité sociale collective | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00004950 | La Burlo génération mouvement Ste Énimie | 00037369 | Fonctionnement 2024 | 900,00 |
| Solidarité sociale collective | GRANDRIEU | 00002745 | le Triangle d'Argent | 00037854 | Fonctionnement 2024 et "journée de la forme secteur Mende" | 1 000,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002976 | Club Fraternité Rieutortaise 3ème âge | 00037752 | Fonctionnement 2024 | 1 500,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002977 | Club des Ainés ruraux "la Yoyette" | 00037730 | Fonctionnement 2024 | 700,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002978 | Club du 3ème âge St Amans St Gal | 00037793 | Fonctionnement 2024 | 680,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002980 | Club des Ainés ruraux l'Espoir St Alban | 00037921 | Fonctionnement 2024 du club | 900,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002982 | Club des Remparts | 00037664 | Fonctionnement 2024 | 680,00 |
| **PAL Solidarité sociale collective 934- 4238 / 65748** | | | | | | **10 460,00** |
| Jeunesse | LA CANOURGUE | 00002826 | Chanac Accueil Loisirs et Nature | 00037887 | Fonctionnement 2024 de l'accueil de loisirs et nature | 1 200,00 |
| **PAL Jeunesse 934- 424 / 65748** | | | | | | **1 200,00** |
| Solidarité sociale collective | LA CANOURGUE | 00002870 | Familles actives Banassac - la Canourgue - St Germain du Teil | 00037794 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Solidarité sociale collective | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00006936 | Jardins nature 48 | 00037684 | Organisation des "10 ans de l'association" à Ispagnac le 4 mai 2024 | 500,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002970 | Les Frimousses de la Limagnole | 00037352 | Animations 2024 | 400,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00002987 | ADMR la Truyère | 00037940 | Fonctionnement 2024 | 200,00 |
| Solidarité sociale collective | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00006427 | Sclérose en plaques Lozère | 00037739 | Organisation en 2024 de diverses actions (conférence, loto, voyage excursion) de sensibilisation à la maladie | 200,00 |
| **PAL Solidarité sociale collective 934- 424 / 65748** | | | | | | **1 800,00** |
| Tourisme | LA CANOURGUE | 00001202 | Association des Amis du chemin de Saint Guilhem | 00037683 | Actions 2024 de promotion du chemin de St Guilhem | 300,00 |
| **PAL Tourisme 936- 633 / 65748** | | | | | | **300,00** |
| Éducation à l'environnement, gestion des milieux | FLORAC-TROIS-RIVIERES | 00005906 | AAPPMA la Truite Meyrueis | 00037372 | Organisation d'animations 2024 pour la journée nationale de la pêche | 450,00 |
| Éducation à l'environnement, gestion des milieux | GRANDRIEU | 00002587 | AAPPMA les Parfaits Pêcheurs de Grandrieu | 00037642 | Organisation 2024 de la fête de la pêche des écoles de Châteauneuf et de Laubert | 300,00 |
| Éducation à l'environnement, gestion des milieux | GRANDRIEU | 00002724 | Société communale de chasse de Grandrieu | 00037645 | Fonctionnement 2024 | 500,00 |
| Éducation à l'environnement, gestion des milieux | GRANDRIEU | 00003246 | Société communale de chasse la Fouillousaine | 00036429 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| Éducation à l'environnement, gestion des milieux | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00003202 | Société de chasse "la loubette" | 00037918 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_075-DE

| Observation | Secteur géographique de rattachement du dossier | N° Tiers PROGOS | Bénéficiaire | CODE DOSSIER | Libellé projet | Aide proposée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Éducation à l'environnement, gestion des milieux | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00005045 | Société de chasse les Hauts Plateaux | 00037576 | Fonctionnement 2024 | 350,00 |
| Éducation à l'environnement, gestion des milieux | SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 00005944 | La Saint Hubert Fontanaise | 00037929 | Fonctionnement 2024 | 300,00 |
| **PAL Environnement 937-76 / 65748** | | | | | | **2 500,00** |
| **TOTAL** | | | | | | **111 920,00** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_076-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES**

**Objet de la délibération : Economie et filière : fonds d'appui au développement - Investissement**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Robert AIGOIN, Mme Régine BOURGADE, Mme Dominique DELMAS, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, M. François ROBIN, Mme Johanne TRIOULIER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_076-DE



VU l'article L 1111-9, L 1611-4, L 3212-3 et L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1055 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 "économie circulaire et filières" ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°500 : "Economie et filière : fonds d'appui au développement - Investissement", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, selon les plans de financement définis en annexe, un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes représentant un montant total de 94 840 € :

| Bénéficiaire | Action | Aide allouée |
|---|---|---|
| Fédération Départementale des Foyers Ruraux | Programme d'équipement et d'aménagement des foyers ruraux 2024<br>Dépense retenue : 62 394 € TTC (aide plafonnée à 20 000 €) | 25 000 €<br>*dont 5 000 € à titre exceptionnel* |
| Ligue de l'Enseignement de Lozère | Équipement en matériel des structures d'accueil 2024<br>Dépense retenue : 40 000 € € TTC | 20 000 € |
| Lozère Logistique Scénique (LLS) | Achat de matériel de sonorisation<br>Dépense retenue : 67 782 € TTC (aide plafonnée à 20 000 €) | 20 000 € |
| Subvention accordée sous réserve que LLS accorde 2 interventions gratuites au Département. | | |
| Association Attisoir | Mise en conformité du local et acquisition d'équipements numériques<br>Dépense retenue : 37 300 € HT | 29 840 € |

### ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit de 94 840 €, à imputer au chapitre 906, au titre du programme 2024 « Fonds d'Appui au Développement Agriculture et Tourisme » sur l'autorisation de programme correspondante.

### ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions, des avenants ainsi que de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_076-DE



## ARTICLE 4

Approuve la modification apportée à la délibération de la commission permanente du 26 septembre 2022, relative à l'aide allouée à l'entreprise ASTRO au titre de l'Immobilier d'entreprise, afin de maintenir la subvention accordée de 120 000 € pour une dépense éligible de 956 262,08 € au lieu de 1 017 710,27 €.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_076 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 7 | *M. Robert AIGOIN, Mme Régine BOURGADE, Mme Dominique DELMAS, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, M. François ROBIN, Mme Johanne TRIOULIER.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 18 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_076-DE



***Rapport n°500 "Economie et filière : fonds d'appui au développement - Investissement" en annexe à la délibération***

Au titre du budget primitif 2024, le financement en investissement des opérations soutenues au titre du Fonds d'Appui au Développement Agriculture et Tourisme (FAD) a été prévu sur le chapitre 906-DIAD, pour un montant de 830 000 €.

Je vous propose de procéder à l'attribution de subventions en faveur des projets décrits ci-après.

**1– Structures d'envergure départementale**

1-1 Fédération Départementale des Foyers Ruraux : programme d'équipement et d'aménagement des foyers ruraux 2024

Co-présidents : Jean-Pierre ALLIER – Jocelyn BOULLOT – Evelyne PERICHON

Depuis 1991, le Département de la Lozère finance un programme d'équipement et d'aménagement des Foyers Ruraux.

La Fédération sollicite le Département à hauteur de 30 000 € pour un programme prévisionnel de 62 394 €.

Programme départemental d'équipement 2024 :

| Foyers ruraux | Objet détaillé | Montant |
|---|---|---|
| Allenc | Radiateur à inertie et poêle à granulés | 4 085,83 € |
| Rocles | Four électrique, friteuse, table inox, cafetières | 4 969,00 € |
| St Sauveur de Peyre | Lave-vaisselle pro, congélateur coffre 200 l | 3 120,00 € |
| Passe Montagne | 4 projecteurs théâtre, émetteur | 4 054,00 € |
| Saint Martin de Lansuscle | 1 grande tente tipi | 887,08 € |
| Pourcharesses/Villefort | Matériel d'éclairage scénique | 4 999,19 € |
| La Borne | PC portable, matériel gym | 1 158,05 € |
| Esclanèdes | PC portable, imprimante | 767,99 € |
| La Loco | Equipements de cuisine professionnelle (four, frigo, table), matériel sono | 5 000,00 € |
| Ribennes | 20 tables polyéthylènes pliantes, plateau | 5 000,00 € |
| Palhers | 6 banderoles, création du logo | 780,00 € |
| Quezac | Matériel de sport, 12 couchettes, une enceinte Bluetooth | 1 960,70 € |
| Regain St Frézal | Radiateur mobile, jouets, transfert de K7 VHS sur DVD | 564,92 € |
| Terre de Peyre | Vidéo projecteur, écran | 5 000,00 € |
| La Malène | Barnum | 3 785,00 € |

| Foyers ruraux | Objet détaillé | Montant |
|---|---|---|
| St Germain de Calberte | Fourniture et pose d'un volet roulant, pied crémaillère, poutre triang, pendrillon | 3 777,01 € |
| Mas d'Orcières | PC portable | 711,00 € |
| Le Mejean | Une armoire | 2 247,36 € |
| Vebron | Matériel sono, kit matériel sportif | 5 000,00 € |
| Florac | Jeux | 1 660,00 € |
| FDFR 48 | Fourniture de bureau, matériel informatique, siège ergonomique, écran/souris, frigo | 2 866,87 € |
| TOTAL PROGRAMME 2024 | | 62 394,00 € |

Je vous propose d'apporter une aide pour 2024 à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux à hauteur de **25 000 €** sur la base d'une dépense subventionnable de 62 394 € TTC. 50 % de la dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € et 5 000 € à titre exceptionnel pour 2024.

1-2 Ligue de l'Enseignement de Lozère - Mende : équipement en matériel des structures d'accueil 2023

Co-Présidents : Magali ALLIE - Guilhem MERCIER

Depuis plusieurs années, le Département de la Lozère finance un programme d'investissements en matériel d'animation et de réaménagement des structures d'accueil en faveur de cet organisme.

Le Département finance à hauteur de 50 % soit 20 000 € sur une dépense subventionnable de 40 000 € TTC.

La Ligue de l'Enseignement est propriétaire des investissements qu'elle met à disposition de ses structures d'accueil en mutualisant ces acquisitions. La Ligue de l'Enseignement de Lozère est donc amenée, comme chaque année, à investir en matériel d'animation, en matériel d'équipement et pour l'aménagement de ses structures d'accueil.

Au titre de l'année 2024, la demande porte en grande partie sur l'acquisition de matériels destinés aux associations culturelles, mais aussi au profit des différentes activités portées par l'association. Le développement de projets associatifs en direction de la jeunesse est un axe fort de la Ligue de l'Enseignement.

Le coût de l'ensemble de ces investissements est estimé à 40 000 € TTC.

| SERVICE | Objet détaillé | Montant |
|---|---|---|
| Service Production : Chalet du Chapitre | Réfection des chambres peintures/sol/éclairage | 10 000,00 € |
| | Renouvellement matériel de bureau et mobilier et informatique | 1 500,00 € |
| | Matériel pédagogique | 1 500,00 € |
| | Sous total | 13 000 ,00 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_076-DE



| SERVICE | Objet détaillé | Montant |
|---|---|---|
| Service Production : Domaine de Bec de Jeu | Tables | 4 500,00 € |
| | Matériel pédagogique | 1 200,00 € |
| | Matériel de cuisine | 1 500,00 € |
| | Aménagement extérieur pergola | 5 000,00 € |
| | Sous total | 12 200,00 € |
| Service Culturel | Renouvellement matériel - son | 2 000,00 € |
| | Renouvellement matériel - lumière | 2 000,00 € |
| | Sous total | 4 000,00 € |
| Service Général | Rénovation changement fenêtre (2ème tranche) | 5 000,00 € |
| | Aménagement extérieur | 1 800,00 € |
| | Réfection cuisine | 4 000,00 € |
| | Sous total | 10 800,00 € |
| TOTAL PROGRAMME 2024 | | 40 000,00 € |

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| | |
|---|---|
| Département | 20 000 € |
| Autofinancement | 20 000 € |
| TOTAL TTC | 40 000 € |

Dans le cadre des actions conduites par le Département en faveur du développement et de l'attractivité de la Lozère, le Département a défini comme prioritaire, au travers de sa politique « Jeunesse », la cible des jeunes.

Je vous propose de reconduire l'aide du Département pour 2024 à hauteur de **20 000 €** (50 % de la dépense subventionnable) pour le projet d'investissement de la Ligue de l'Enseignement de Lozère, sur la base d'une dépense subventionnable de 40 000 € TTC.

<u>1-3 Lozère Logistique Scénique (LLS) – Mende : Investissement 2024 : Achat de matériel de sonorisation</u>

Président : François ROBIN

Lozère Logistique Scénique - LSS (anciennement Parc Départemental de Matériel Culturel) a été créée en 1994, à l'initiative du Département, suite au constat validant la nécessité de disposer d'un prestataire technique professionnel de proximité et à un coût adapté aux utilisateurs (associations, festivals, municipalité…).

Actuellement, LLS intervient sur la majorité des prestations scéniques du Département (spectacles, festivals, créations, conférences…) qui nécessite une installation de régie.

LLS s'inscrit dorénavant comme partenaire privilégié de toutes les associations et collectivités du département. LLS se doit donc d'être la structure référente quant aux matériels scéniques. LLS poursuit ainsi sa démarche de renouvellement en s'engageant dans la transition de son parc technique vers une technologie d'éclairage plus écologique et plus économique.

Les régisseurs de LLS ont mis en place une stratégie pour renouveler le matériel vétuste de la structure qui sera disponible pour tous les partenaires associatifs ou institutionnels pour leurs projets à venir.

Pour 2024, l'investissement prévu porte sur l'achat de matériel de sonorisation pour un montant total de 67 782,90 € TTC.

LLS sollicite le Département à hauteur de 20 000 €.

Le plan de financement biennal de l'opération est le suivant :

| | |
|---|---|
| Département | 20 000,00 € |
| Autofinancement | 47 782,90 € |
| TOTAL TTC | 67 782,00 € |

Je vous propose d'apporter une aide de **20 000 €** (50 % de la dépense subventionnable, plafonnée à 20 000 €) à l'association Lozère Logistique Scénique pour son investissement 2024 sur une dépense subventionnable de 67 782,00 € sous réserve que LLS accorde 2 interventions gratuites au Département.

En parallèle l'association Lozère Logistique Scénique a également sollicité à titre exceptionnel le Département pour financer le système « SON ». Le dossier est en cours d'instruction dans les services.

1-4 Association Attisoir

Président : Robert AIGOIN

Depuis le mois de mars 2023, l'Attisoir s'est installée sur le Causse d'Auge à Mende dans un local de 400 m² appartenant à l'entreprise adaptée Asthralor. L'objectif est d'aménager le lieu avec plusieurs îlots comprenant différentes machines performantes que les usagers n'ont pas forcément dans leur équipement personnel. Cela permet de mutualiser des matériels et de favoriser la mise en relation des acteurs d'une même filière.

Pour rappel, lors de la commission permanente du 26 septembre 2023, une subvention a été attribuée pour financer les investissements liés à la formation. Il est proposé aujourd'hui d'attribuer 29 840 € correspondant à un financement de 80 % des investissements suivants correspondant uniquement à la partie « formation » :

- mise en conformité du local afin de pouvoir accueillir du public : 12 800 € HT,
- mise en conformité des équipements numériques : 3 000 € HT,
- équipements de formation : 3 100 € HT,
- équipements numériques supplémentaires : 18 400 € HT.

Je vous propose d'attribuer une aide de **29 840** € pour un montant d'investissement d'un montant de 37 300 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_076-DE



Je vous demande d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de **94 840 €** au titre de l'opération "Fonds d'appui au développement agriculture et tourisme", sur l'autorisation de programme "Développement Agriculture et Tourisme", en faveur des projets décrits ci-dessus et d'autoriser la signature de tous les documents relatifs à ces affectations.

Le montant des crédits disponibles pour affectations sur l'opération 2024 "FAD Investissement" s'élèvera à 735 160 €.

**2- Immobilier d'entreprise : Projet ASTRO**

Lors de la Commission permanente du 26 septembre 2022, une aide de 120 000 € avait été attribuée à l'entreprise ASTRO pour une dépense de 1 017 710,27 € HT. Lors de l'instruction, un devis a été pris en TTC à la place du HT. Aussi, il convient de lire une aide de 120 000 € pour une dépense subventionnable de 956 262,08 € HT. La Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn est favorable à cette proposition.

Je vous propose de maintenir la subvention de **120 000 €** pour une dépense éligible de 956 262,08 € au lieu de 1 017 710,27 €.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES**

**Objet de la délibération : Economie et filière : fonds d'appui au développement - Fonctionnement**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Mme Régine BOURGADE, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Laurent SUAU.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



VU l'article L 1111-9, L 1611-4, L 3212-3 et L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1055 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 "économie circulaire et filières" ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°501 : "Economie et filière : fonds d'appui au développement - Fonctionnement", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, selon les plans de financement définis en annexe, un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes représentant un montant total de 44 500 € :

| Bénéficiaire | Action | Aide allouée | dont payé en 2024 | dont payé en 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Association Interconsulaire Promotion de la Lozère | Opération RELANCE-OCCTAV 2024<br>Dépense retenue : 180 495 € TTC | 18 000 € | 12 600 € | 5 400 € |
| Groupement d'employeurs des Cévennes (GEC) | Fonctionnement 2024<br>Dépense retenue : 37 268 € TTC | 2 000 € | 2 000 € | |
| Syndicat départemental de la boucherie de la Lozère | Participation financière à la sélection régionale du concours du « Meilleur Apprenti de France » (MAF) | 500 € | 500 € | |
| CAPEB 48 | Opération Artisans Messagers 2024<br>Dépense retenue : 13 000 € TTC | 8 000 € | 5 600 € | 2 400 € |
| Artisans Lauziers Couvreurs (ALC) | Programme Lauba'Eco 2024 – 2025 – 2026<br>Dépense retenue : 112 510,09 € TTC | 5 000 € | 3 500 € | 1 500 € |
| | Fonctionnement 2024<br>Dépense retenue : 159 454 € TTC | 5 000 € | 3 500 € | 1 500 € |
| Office de la Vie Associative Mende et Coeur de Lozère | Fonctionnement 2024<br>Dépense retenue : 61 400 € TTC | 6 000 € | 4 200 € | 1 800 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



## ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 44 500 € sur la ligne budgétaire 936-633 / 65748.

## ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions, des avenants ainsi que de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_077 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 6 | *Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Mme Régine BOURGADE, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Laurent SUAU.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 19 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



***Rapport n°501 "Economie et filière : fonds d'appui au développement - Fonctionnement" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, 60 000 € ont été inscrits sur le programme « Fonds d'Aide au Développement – Fonctionnement – Privés ».

Considérant les individualisations antérieures restant à solder pour un montant de 15 487 €, il reste 44 513 € de disponibles pour individualisation.

Je vous propose d'étudier les demandes de subvention suivantes :

## 1- Demandes de subventions de fonctionnement

### 1-1 Association Interconsulaire Promotion de la Lozère

Opération RELANCE-OCCTAV 2024 - Président : Thierry JULIER

L'association Promotion de la Lozère est, depuis 2020, maître d'ouvrage au nom des Chambres consulaires du Gard et de la Lozère, de l'opération RELANCE, pour favoriser la transmission-reprise des activités.

Cette opération, étendue à la Lozère depuis 2003, a su prouver son intérêt pour le développement des secteurs des Cévennes et de la Margeride. La Région a souhaité démultiplier cette expérience dans d'autres zones de l'Occitanie, sous le label OCCTAV. Le dispositif a été étendu à la partie « Gévaudan » et couvre désormais l'ensemble du Département.

**L'objectif de l'opération** est de pérenniser ou de développer les activités des très petites entreprises de l'agriculture, du commerce, des métiers, de la petite industrie et des services, sur un territoire particulièrement fragile :

- en facilitant leur transmission de l'activité d'un cédant à un repreneur,
- en favorisant la réussite à long terme des activités transmises de façon à réduire le taux de « mortalité » des entreprises nouvellement reprises.

Le dispositif RELANCE-OCCTAV prévu en 2023 par les consulaires s'établit comme suit :

- 3 chargés de mission interconsulaires, basés à Florac, Langogne et Saint-Chély-d'Apcher, assurent la sensibilisation, la détection, l'audit des cédants et le premier accueil des repreneurs potentiels. Ils animent le réseau local, alimentent et mettent à jour le fichier commun. Enfin, ils mettent en relation et accompagnent les cédants et repreneurs,
- une secrétaire à 33 % mise à disposition par la Chambre d'agriculture de la Lozère pour assurer la gestion administrative et les bases de données, la communication et l'accueil.

Les actions qui vont être menées ont pour objet :

- de maintenir le service du territoire,
- conforter la solidarité territoriale,
- participer à l'attractivité du territoire.

Le dispositif RELANCE-OCCTAV est partenaire du Réseau Lozère Nouvelle Vie et collabore étroitement avec la cellule départementale.

L'association promotion de la Lozère sollicite le Département à hauteur de **20 000 €** pour participer au fonctionnement de l'opération RELANCE-OCCTAV 2023.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



- sur la base des dépenses suivantes :

| | |
|---|---|
| Frais de personnels (chargées de mission interconsulaires) | 95 000 € |
| Locations | 15 844 € |
| Entretien et réparation | 500 € |
| Publicité, publication | 6 000 € |
| Déplacements, missions | 15 000 € |
| Charges de fonctionnement | 48 141 € |
| TOTAL | 180 485 € |

- sur la base du plan de financement suivant :

| | |
|---|---|
| Département de la Lozère | 20 000 € |
| Région | 43 316 € |
| Fonds européens | 71 829 € |
| Communautés de communes | 6 000 € |
| BPI France | 36 796 € |
| Autofinancement en numéraire | 2 544 € |
| TOTAL | 180 485 € |

1-2 Groupement d'employeurs des Cévennes (GEC) : fonctionnement 2024

Président : Georges LEBRIS

Le Groupement d'Employeurs des Cévennes (GEC) est une association à but non lucratif qui met à disposition des personnels. Il est basé à Florac et a été créé il y a plus de 15 ans.

Depuis sa création, le GEC a embauché près de 25 personnes et a permis à certains de reprendre une activité et à d'autres d'être embauchés par un adhérent.

Les objectifs sont de pérenniser les postes créés et d'apporter une stabilité sécurisante pour leurs employés.

Par la mutualisation et le partage de compétences, le GEC répond au plus juste à chaque besoin dans une démarche engagée en faveur du développement local.

Il a fait le choix de ne pas pénaliser les petites structures, en refacturant uniquement les coûts des salariés mis à disposition.

Toutefois, le fonctionnement du GEC nécessite des compétences administratives et génère des frais de fonctionnement général, qui ne sont pas pris en charge par les adhérents.

Le GEC sollicite le Département pour une subvention de **2 500 €** pour son fonctionnement 2024, pour un budget prévisionnel de 37 268 € TTC.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



1-3 Syndicat départemental de la boucherie de la Lozère : participation financière à la sélection régionale du concours du « Meilleur Apprenti de France » (MAF)

Présidente : Florence VIGNAL

En 2024, le syndicat des bouchers du Département de la Lozère présente un candidat à la sélection régionale du concours MAF qui se déroulera cette année dans le Tarn et Garonne.

De plus, le syndicat va organiser :

- avec le CFA de Mende, comme depuis de nombreuses années, un **voyage éducatif des apprentis** du Brevet Professionnel et CAP boucher à Paris courant février pendant le salon de l'agriculture à Paris,
- une formation avec l'ENSMV (Ecole Nationale Supérieure des Métiers de la viande) pour les apprentis de la Lozère.

Concernant la communication, le syndicat va mener une campagne d'affichage sur l'apprentissage, « boucher un métier, un avenir », et va également informer les bouchers sur les avantages à prendre un apprenti mais aussi sur leurs obligations.

Les bouchers du département participent également à des opérations de promotion du métier et de l'apprentissage comme : « le made in viande » où les bouchers de la France entière, mais aussi la filière viande, mettent en avant leur métier pendant 5 jours et font déguster leurs produits.

D'autre part, le Syndicat des bouchers continue d'inciter ses adhérents à s'inscrire sur la plateforme « Agrilocal 48 ».

Une nouveauté pour 2024, le syndicat souhaite organiser la venue de la pièce de théâtre « l'amour vache est-il végan ? », au théâtre de Mende, au printemps 2024. La comédie qui réconcilie végans et carnivores.

Le Syndicat départemental de la boucherie de la Lozère sollicite le Département à hauteur de **1 200 €** afin de mettre en place ces actions et promouvoir le métier et l'apprentissage en boucherie à travers les différentes actions explicitées ci-dessus.

1-4 CAPEB 48 : Opération Artisans Messagers 2024

Président : Denis BONNAL

L'opération connaît un grand succès auprès des écoles primaires depuis son origine en 2000-2001.

Les Artisans Messagers souhaitent reconduire en 2024 les ateliers du mercredi, journée pendant laquelle les élèves sont invités à construire une maison miniature avec des outils et des matériaux à taille réelle.

Les objectifs généraux de ce projet sont de :

- susciter des vocations,
- informer et sensibiliser les scolaires à partir du CM1,
- informer et sensibiliser les jeunes en orientation, en recherche de qualification, les femmes ou les élèves de 4ème, 3ème et seconde sur les métiers du bâtiment,
- concevoir et construire une maquette,
- former des artisans du bâtiment à la pédagogie et l'utilisation de la maquette,
- faire intervenir des artisans,
- recruter des jeunes en entreprises artisanales,
- assurer le suivi du dossier par les administratifs.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



Au-delà de l'objectif général de sensibilisation aux métiers du bâtiment pour créer de nouvelles vocations, cette action présente des intérêts variés :

- permettre aux jeunes de faire un lien entre l'acte de construire et leur cadre quotidien (électricité, sécurité domestique, sanitaire…),
- valoriser la spécificité de la petite entreprise : proximité, indépendance, évolution professionnelle rapide (devenir son propre patron),
- révéler les potentialités intellectuelles ou manuelles…

L'opération est estimée à 19 000 € TTC et les dépenses sont les suivantes : indemnisations artisans messagers 6 500 €, rémunération du personnel 5 010 €, charges sociales 1 490 €, charges fixes de fonctionnement 6 000 €. La CAPEB 48 sollicite le Département à hauteur de **8 000 €.**

Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|---|---|
| Département 42 % | 8 000 € |
| Autofinancement 58 % | 11 000 € |
| TOTAL TTC | 19 000 € |

1-5 Artisans Lauziers Couvreurs (ALC)

Président : Gérard SEVERAC

L'association ALC a été créée en 2013 par des artisans des départements de la Lozère et de l'Aveyron, avec pour objectif de réunir les professionnels de la couverture en lauze calcaire, de l'extraction à la pose, afin de sauvegarder et de pérenniser le savoir-faire des artisans. Depuis décembre 2018, l'association s'ouvre à tous les couvreurs de lauzes du territoire, quelles que soient les origines géologiques des matériaux.

Les objectifs de cette association sont :

- la sauvegarde et la mise en avant des savoir-faire artisanaux liés à la couverture en lauzes,
- de regrouper les différents acteurs de la filière en vue de son développement,
- de structurer et dynamiser l'association ALC afin de lui donner une envergure nationale,
- de valoriser et représenter la profession de lauzier-couvreur,
- la mise en place d'actions de formation et de professionnalisation permettant de transmettre et de qualifier le savoir-faire de lauzier-couvreur,
- de veiller en amont aux sources d'approvisionnement en matériaux lauze tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs,
- de sensibiliser les maîtres-d'oeuvre, architectes, pouvoirs publics, donneurs d'ordre.

1-5-1 Fonctionnement 2024

L'association ALC sollicite le Département à hauteur de **5 000 €**, sur un budget prévisionnel de 159 454 € TTC pour son fonctionnement 2024. Cette subvention leur permettra de mener les autres missions récurrentes de leur association (organisation des formations qualifiantes, animation et représentation de la filière lauze sur le plan national, développement du réseau…) ; missions qui ne sont pas prises en charge par le programme Lauba'Eco.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



1-5-2 Programme Lauba'Eco 2024 - 2025 - 2026

Le programme de Laubapro vers Lauba'Eco (2023) est venu renforcer les liens entre acteurs des filières lauze et pierre sèche à travers la création d'une nouvelle association dédiée au développement de la filière pierre artisanale, patrimoniale et locale.

Aujourd'hui, il s'agit de capitaliser sur l'ensemble des travaux menés par ces différents programmes tout en structurant un modèle économique pérenne. Le programme Lauba'Eco permettra en premier lieu de garantir, sur les 3 ans du programme, la continuité de l'animation filière, le pilotage et la coordination des actions, ainsi que le déploiement de l'association de préfiguration filière.

Le programme Lauba'Eco s'articulera donc autour des axes forts d'intervention qui sont :

- la structuration d'une filière pierre artisanale et locale via la création d'une association de préfiguration,
- le développement d'une offre complète de formation à destination de différents publics (public en parcours de formation, personnes en reconversion professionnelle, entreprises, salariés, donneurs d'ordre publics et privés, prescripteurs…),
- les normes, réglementation, recherche (rédaction des règles professionnelles de la lauze, suivi de normalisation des matériaux naturels de couverture à l'échelle française et européenne),
- les projets d'animation de territoire lauze et pierre sèche.

Ce programme vise également à créer les conditions propices à l'émergence d'actions concrètes, qui seront définies au fil de l'eau pour répondre aux besoins des territoires et de la filière.

Le coût global du programme est de 127 015,23 €.

L'association sollicite le Département pour une subvention de 15 000 €, sur un budget prévisionnel de 506 295,41 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|---|---|
| Département 48 | 15 000 € |
| Département 12 | 15 000 € |
| Département 43 | 10 000 € |
| FNADT | 350 000 € |
| Région Occitanie | 15 000 € |
| Autofinancement | 101 295 € |
| TOTAL TTC | 506 295 € |

L'association sollicite le Département pour **5 000 €/an pour 3 ans.**

1-6 Office de la Vie Associative Mende et Coeur de Lozère (OVA)

Présidente : Aurélie MAILLOLS

L'Office a pour but essentiel de promouvoir, soutenir et favoriser les activités des associations le constituant et d'établir entre elles des relations amicales, de concertation et de collaboration.

L'Office est un outil pour le milieu associatif local qu'il accompagne dans sa gestion du quotidien (aide à la création d'une association, recherche de financements, aide administrative...) ainsi que dans la mise en place et la création de nouveaux évènements.

Par ailleurs, cet Office met en place des actions pour les bénévoles (formations…) et permet de créer du lien entre le tissu associatif et le monde de l'entreprise.

Il organise ou coordonne l'organisation de manifestations, édite des publications.

L'Office sollicite le Département à hauteur de **6 000 €** pour son fonctionnement sur un budget prévisionnel de 61 400 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|---|---|
| Département 48 | 6 000 € |
| Commune | 25 000 € |
| Intercommunalité | 25 000 € |
| Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) | 2 400 € |
| Autofinancement | 3 000 € |
| TOTAL TTC | 61 400 € |

**2- Propositions d'individualisations**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **44 500 €**, sur le chapitre 936-633 article 65748, répartis comme suit :

- **18 000 €** en faveur de l'association Interconsulaire Promotion de la Lozère pour l'opération RELANCE-OCCTAV 2024 sur une dépense subventionnable de 180 485 € TTC (12 600 € en 2024 et 5 400 € en 2025),

- **2 000 €** au Groupement d'employeurs des Cévennes (GEC), pour son fonctionnement 2024, sur une dépense subventionnable de 37 268 € (2 000 € en 2024),

- **500 €** au Syndicat départemental de la boucherie de la Lozère, pour la participation financière à la sélection régionale du concours du « Meilleur Apprenti de France » (MAF) (500 € en 2024),

- **8 000 €** en faveur de la CAPEB pour « l'Opération Artisans Messagers » 2024 sur une dépense subventionnable de 13 000 € déduction faite des charges fixes de fonctionnement (5 600 € en 2024 et 2 400 € en 2025),

- **5 000 €** à l'association Artisans Lauziers Couvreurs (ALC), pour le programme Lauba'Eco, sur une dépense subventionnable de 112 510,09 € TTC (3 500 € en 2024 et 1 500 € en 2025),

- **5 000 €** à l'association Artisans Lauziers Couvreurs (ALC), pour son fonctionnement 2024, sur une dépense subventionnable de 159 454 € (3 500 € en 2024, 1 500 € en 2025),

- **6 000 €** à l'Office de la Vie Associative Mende et Coeur de Lozère, pour son fonctionnement, sur une dépense subventionnable de 61 400 € (4 200 € en 2024 et 1 800 € en 2025).

Sur la base des modalités de paiement définies par le règlement général d'attribution des subventions, le montant total de l'aide est individualisé sur l'exercice courant mais le paiement de l'aide sera réalisé à hauteur de 70 % sur l'exercice en cours et 30 % sur l'exercice n+1.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_077-DE



Dans ces conditions, les crédits nécessaires seront prélevés comme suit :

| Imputations budgétaires | Individualisations ce jour | Crédits | | |
|---|---|---|---|---|
| | Total | 2024 | | 2025 |
| | | Disponible | Reste Disponible | Réservé |
| 936-633 article 65748 | 44 500 € | 44 513 € | 12 613 € | 12 600 € |

- d’autoriser la signature de tout document relatif à la bonne mise en œuvre de ces opérations.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES**

**Objet de la délibération : Economie circulaire : individualisation au titre du programme d'actions 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE



VU l'article L 1111-9, L 1611-4, L 3211-9 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1004 du 20 mars 2023 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU la délibération n°CD_23_1055 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 "économie circulaire et filières" ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°502 : "Economie circulaire : individualisation au titre du programme d'actions 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 90 000 € en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour financer le programme d'animation et de développement territorial 2024, décliné autour des axes suivants :

| | Montant de l'action | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Axe 1 : Attractivité et Accueil Nouvelles Populations | 28 550 € | 19 180 € |
| Axe 2 : Développement du territoire | 81 300 € | 37 060 € |
| Axe 3 : Tourisme durable | 19 400 € | 15 520 € |
| Axe 4 : Projet Alimentaire de Territoire | 22 800 € | 18 240 € |
| TOTAL | 152 050 € | 90 000 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 90 000 € sur la ligne budgétaire 936-62 / 657381.

### ARTICLE 3

Précise que, conformément à la convention jointe en annexe, 63 000 € seront payés en 2024 et 27 000 € seront payés en 2025.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE



## ARTICLE 4

Autorise la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce financement, dont la convention annexée.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_078 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE



***Rapport n°502 "Economie circulaire : individualisation au titre du programme d'actions 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, un crédit de 140 000 € a été inscrit pour le programme « Développement touristique et artisanal – Chambres consulaires ».

Considérant les individualisations antérieures restant à solder pour un montant de 43 500 €, il reste 96 500 € disponibles pour individualisation.

Le partenariat entre les chambres consulaires et le Département est historique, et au fil des ans, a permis de porter divers programmes et outils structurants pour la Lozère.

Le Département et la CCI sont engagés ensemble pour faire reconnaître l'importance majeure des territoires ruraux et portent des propositions communes pour préserver et renforcer les services existants.

**Chambre de Commerce et d'Industrie – Programme d'animation et de développement territorial 2024**

Président de la CCI : Thierry JULIER

La Chambre de Commerce et d'Industrie nous a présenté leur plan d'action structuré autour des 4 axes suivants :

Axe 1 : Attractivité et Accueil Nouvelles Populations

Axe 2 : Développement du territoire

Axe 3 : Tourisme durable

Axe 4 : Projet Alimentaire Territorial

| | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Axe 1 : Attractivité et Accueil Nouvelles Populations<br>Participation de la CCI aux actions du CD (collaborateur à 5 fiches actions du PAT, divers évènements), Réseau LNV, opération J'aime mon commerçant | 28 550 € | 19 180 € |
| Axe 2 : Développement du territoire<br>Faire rayonner le territoire au travers de visites d'entreprises lozériennes et d'un club d'entreprise, organisation d'une conférence sur l'intelligence artificielle, et de la nuit de l'orientation avec plus de 100 professionnels | 81 300 € | 37 060 € |
| Axe 3 : Tourisme durable<br>Faire vivre et étoffer le catalogue des producteurs, accompagnement des entreprises touristiques autour du tourisme durable et promouvoir la Lozère à travers ses savoir-faire | 19 400 € | 15 520 € |
| Axe 4 : Projet Alimentaire de Territoire<br>Pilotage de 3 actions du PAT | 22 800 € | 18 240 € |
| TOTAL | 152 050 € | 90 000 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE



Ces axes s'inscrivent parfaitement dans nos politiques stratégiques départementales.

La participation du Département fait l'objet d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie qui est annexée au présent rapport ainsi que les fiches action.

Si vous en êtes d'accord, je propose :

- d'approuver l'individualisation de **90 000 €** à la Chambre de Commerce et d'Industrie, prélevée au chapitre 936-632/657381 ;

Sur la base des nouvelles modalités de paiement définies par le règlement général d'attribution des subventions, le montant total de l'aide est individualisé sur l'exercice courant mais le paiement de l'aide sera réalisé à hauteur de 70 % sur l'exercice en cours et 30 % sur l'exercice n+1.

Dans ces conditions, les crédits nécessaires seront prélevés comme suit :

| Imputations budgétaires | Individualisation ce jour | Crédits | | |
|---|---|---|---|---|
| | Total | 2024 | | 2025 |
| | | Disponible | Reste Disponible | Réservé |
| 936-632/657381 | **90 000 €** | 96 500 € | 33 500 € | 27 000 € |

- d'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

Numéro de dossier : **00036442**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère**

# CONVENTION N°

**relative à la participation financière du Département en vue du programme d'animation et de développement territorial au titre de l'année 2024**

**ENTRE :**

Le Département de la Lozère, sis 4 rue de la Rovère - BP 24 - 48001 MENDE CEDEX, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, dûment habilitée à signer en vertu de la délibération n°CP_24_ en date du 05 avril 2024,

***D'une part,***

**ET :**

Le bénéficiaire : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère, sis 16 bd du Soubeyran - 48002 MENDE CEDEX, représenté par Monsieur Thierry JULIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère,

***D'autre part.***

## Il est convenu ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 3211.1 ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la délibération n° CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions (investissement et fonctionnement) ;
VU la délibération n° CP_24_ en date du 05 avril 2024 de la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, concernant le dispositif : Accompagnement des Organismes à Vocation Économique.

## Préambule

Cette convention de partenariat a été définie pour tenir compte des compétences et missions des collectivités telles que définies dans la loi NOTRe, sans redondance et en harmonie avec la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique (SRESTE), dont le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) de la Région Occitanie. Les actions entrent également dans les priorités du Conseil départemental et les champs d'expertise de la CCI.

La convention entre nos structures est historique, au fil des ans, elle a permis de porter divers programmes et outils structurants pour la Lozère. En 2024, le Département et la CCI souhaitent continuer à travailler ensemble en soutenant l'attractivité du territoire notamment à travers la politique touristique et la politique d'accueil de nouvelles populations.



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

Le Département et la CCI sont engagés ensemble pour faire reconnaître l'importance majeure des territoires ruraux et portent des propositions communes pour préserver et renforcer les services existants. Au croisement des compétences d'attractivité et de solidarité territoriale pour le Département et de la mission essentielle d'accompagnement des entreprises pour la CCI, les deux partenaires partagent un programme de rencontres avec les acteurs économiques du territoire avec des visites communes.

Dans ce contexte, la CCI Lozère, partenaire de référence des collectivités dans le développement et l'attractivité territoriale, propose une offre de services d'appui aux entreprises et aux collectivités, en proximité et dans chaque bassin d'emploi et de vie de la Lozère grâce à :

- Son équipe d'élus, chefs d'entreprises bénévoles, répartis sur l'ensemble du territoire,
- Son équipe pluridisciplinaire de conseillers spécialisés,
- Son offre de formation et d'apprentissage au service de la compétence nécessaire aux jeunes et aux entreprises,
- Son budget, entièrement consacré au développement de la Lozère,
- Son socle commun de prestation avec 18 domaines prioritaires pour le développement territorial sur lesquels la CCI propose des actions opérationnelles,
- Un accompagnement tout au long du cycle de vie des projets d'entreprises ou de projets territoriaux depuis l'ingénierie visant à leur émergence jusqu'à l'évaluation des effets après leur mise en œuvre.

Cette convention précise les modalités de collaboration entre le Conseil départemental et la CCI de Lozère, pour l'année 2024, dans le cadre d'un partenariat global durable. Elle se trouve ainsi à la convergence entre les priorités des politiques publiques du Département et une partie de l'action de la CCI avec l'appui de ses outils structurants, de ses bases de données qualifiées, de son offre digitalisée, de ses structures de formation et de son équipe de professionnels au service du développement de la Lozère.

## Article 1er - Objet de la convention

La présente convention et son annexe définissent les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme présenté par la CCI décrit ci-après : « Programme d'animation et de développement territorial au titre de l'année 2024 ».

## Article 2 - Engagements du bénéficiaire

Depuis les lois de décentralisation, le Département est l'interlocuteur privilégié **en matière de solidarité.** Il assume une mission de conseil, d'écoute et d'aide à la personne ou à la famille. En collaboration avec l'ensemble des partenaires locaux, ses équipes pluridisciplinaires accueillent, orientent, accompagnent tout public demandant une aide. Elles interviennent en priorité auprès des personnes rencontrant des difficultés sociales, professionnelles, familiales ou liées au logement.
Les ressortissants de la CCI peuvent faire appel aux travailleurs sociaux si leurs difficultés personnelles viennent compromettre leur insertion professionnelle ou le maintien dans l'activité, ainsi que pour l'accompagnement de leurs salariés qui seraient en difficultés.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

Le Département consacre une part significative de son budget à **l'agriculture, à la valorisation des circuits courts (dont l'outil Agrilocal) et à l'alimentation.** Il est attendu de la CCI qu'elle puisse s'investir, aux côtés du Département, dans le **suivi et la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial de la Lozère.** Ces éléments sont repris dans les actions de la présente convention.

Concernant la plateforme **Agrilocal,** qui fait l'objet d'une fiche action, des points spécifiques pourront être organisés sur les projets dans le respect de la RGPD. La CCI pourra être associée à des actions de promotion de l'outil, notamment auprès de ses ressortissants.

Le Département s'implique de manière générale pour le développement de **l'économie circulaire.** C'est pourquoi le Département va lancer une étude afin de déterminer les opportunités de développement d'un service de consignation, lavage et gestion d'un circuit logistique de contenants en verre. La CCI pourra s'associer à cette étude (comité de pilotage, information des ressortissants…).

Bien conscient que l'enjeu démographique est un défi majeur pour la Lozère, le Département a mis en place une stratégie globale d'**attractivité**, mise en œuvre à travers le réseau Lozère Nouvelle Vie, dont fait partie la CCI. Dans ce cadre, en 2024, les échanges sur les projets des nouveaux arrivants se poursuivront pour maximiser leur réussite et leur ancrage sur le territoire. Ces actions sont valorisées dans le cadre de cette convention.

Aussi, comme les précédentes années, il est convenu que la CCI s'engage d'une part à valoriser l'intervention du Département pour le financement de certaines actions auprès de ses ressortissants, d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « Accueil » du Département en :

- faisant le reporting des dossiers qu'elle accompagne auprès de la Cellule LNV au Département,
- participant aux réunions organisées par le Département sur la thématique de l'Accueil et l'Attractivité (Commission Accueil, COPIL Accueil…),
- participant aux événements relatifs à l'attractivité du territoire organisés par le Département (exemples : La Lozère à Clermont-Ferrand, salons…),
- utilisant les différentes marques et slogans du Département (Lozère Nouvelle Vie, La Lozère, naturellement !…),
- prévoyant un lien vers le site internet www.lozerenouvellevie.com depuis son propre site internet,
- transmettant au Département les offres d'emplois et de reprise d'activités dont elle a connaissance dans l'optique d'une diffusion sur le site internet www.lozerenouvellevie.com.

Enfin, le Département a défini une nouvelle ambition pour le développement touristique avec une **nouvelle stratégie touristique « *Vers un tourisme durable* »**. Plusieurs actions de cette stratégie ont déjà été initiées (catalogue des producteurs, pass tourisme...) et seront poursuivies par la CCI. D'autres actions seront développées afin de sensibiliser les acteurs du tourisme aux gestes éco-responsables.

Dans le cadre de la présente convention, il est convenu que la CCI s'engage à :

- organiser plusieurs rencontres dans l'année avec le Département pour échanger sur les actions et faire le bilan,
- valoriser l'intervention du Département pour le financement de certaines actions auprès de ses ressortissants,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

- informer les élus du territoire des projets d'entreprise extérieure ou locale lorsque le projet est abouti dans le respect d'une clause de confidentialité.

## Article 3 - Champ d'application

### Axe 1 : Attractivité et Accueil Nouvelles Populations

| Actions proposées par la CCI | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Opération ''J'aime mon commerçant lozérien''<br>*Permettre de mettre en avant le commerce local et dynamique départementale le temps d'un week-end* | 17 950 € | 10 700 € |
| Réseau Lozère Nouvelle Vie<br>*Nouvelle démarche du réseau avec dialogue étroit entre accompagnement pro et personnel dans le réseau des accompagnants, projets à accompagner dans leur prise de maturité* | 4 750 € | 3 800 € |
| Participation aux actions du Département<br>*Participation et appui aux actions menées par le Conseil départemental dont la collaboration à 5 fiches actions du PAT et aux événements de sensibilisation et au plan de communication* | 5 850 € | 4 680 € |
| ***Sous-total*** | ***28 550 €*** | ***19 180 €*** |

### Axe 2 : Développement du territoire

| Actions proposées par la CCI | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Conférence sur l'Intelligence artificielle en lien avec la Stratégie Départementale des Usages et Services Numériques (SDUSN) du Département<br>*Organisation d'une conférence sur les nouvelles technologies et notamment la technologie de l'intelligence artificielle* | 10 800 € | 8 640 € |
| Club entreprise Lozérien<br>*Faire rayonner le territoire au travers d'un club d'entreprise basé dans un premier temps sur le lien entre Montpelliérains et Lozériens avec présentation du réseau Lozère Nouvelle Vie* | 2 600 € | 2 080 € |
| Visite d'entreprises remarquables du territoire<br>*Faire rayonner l'accompagnement départemental en faisant visiter des entreprises aux élus* | 2 600 € | 2 080 € |
| Revue d'actualité économique par trimestre<br>*Transmission de sujet d'économie lozérienne autour de différents axes pour la rédaction de Couleurs Lozère* | 5 400 € | 4 320 € |
| Nuit de l'orientation<br>*Faire connaître les possibilités d'orientation avec plus de 100 professionnels afin de garder un maximum de jeunes sur le territoire* | 59 900 € | 19 940 € |
| ***Sous-total*** | ***81 300 €*** | ***37 060 €*** |

### Axe 3 : Tourisme durable

| Actions proposées par la CCI | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Catalogue de Producteurs<br>*Faire vivre le catalogue, l'actualiser, maintenir la dynamique et intégrer 10 nouveaux producteurs* | 3 350 € | 2 680 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| Actions proposées par la CCI | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Développement d'outils pratiques (kit écogestes) pour les prestataires à destination des clients<br>*Participer à l'élaboration de supports relatifs aux écogestes et éventuellement construire d'autres outils afin d'établir collectivement une boîte à outils puis les diffuser auprès de professionnels du tourisme.* | 1 950 € | 1 560 € |
| Evolution de la semaine des savoir-faire (action interconsulaire) avec la création de produits touristiques<br>*Recenser les industriels qui proposent une offre en tourisme industriel et s'assurer que leur offre soit bien visible et accompagner ceux qui souhaiteraient construire un produit touristique* | 5 200 € | 4 160 € |
| Plaquettes foires et marchés<br>*Plaquettes recensant les foires et marchés de Lozère, mise à disposition dans les offices de tourisme et sur internet* | 8 900 € | 7 120 € |
| ***Sous-total*** | ***19 400 €*** | ***15 520 €*** |

**Axe 4 : Projet Alimentaire Territorial**

| Actions proposées par la CCI | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Pilotage de 3 fiches actions du PAT<br>3-2 Espaces de vente marketés « produits locaux »<br>3-3 bis Sensibilisation restaurants commerciaux<br>3-4 Recensement de l'offre logistique | 22 800 € | 18 240 € |
| ***Sous-total*** | ***22 800 €*** | ***18 240 €*** |

| | Coût de l'ensemble du programme d'actions | Subvention Département |
|---|---|---|
| **TOTAL programme d'actions 2024** | **152 050 €** | **90 000 €** |

**Des échanges techniques auront lieu au cours de l'année pour ajuster plus finement le contenu des fiches actions aux objectifs poursuivis. Cela concerne notamment la mise en œuvre du PAT qui nécessitera éventuellement des adaptations en fonction des dynamiques collectives. Ces fiches actions sont présentées en annexe.**

## Article 4 - Financement

Le Département attribue au bénéficiaire, dans le cadre de cette convention, une subvention de fonctionnement de 90 000 €, sur la base d'une dépense subventionnable de 152 050 €.

## Article 5 - Durée de la convention

La présente convention expire le 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

## Article 6 - Modalités et justificatifs de paiement

Un acompte de 70% sera versé après signature de la présente convention et envoi du contrat d'engagement républicain dûment signé.

Le solde sera versé sur présentation, avant le 15 novembre 2025, de la demande de paiement de la subvention ci-jointe accompagnée de la liste des pièces indiquées sur cette dernière.

Le Département pourra solliciter, en complément des pièces listées, l'ensemble des factures justifiant les dépenses réalisées au titre de l'opération

**La subvention sera automatiquement annulée si les pièces justificatives demandées dans la demande de paiement ne sont pas transmises au plus tard le 15 novembre 2025.**

Le paiement de la subvention interviendra dans son intégralité si le bénéficiaire justifie d'au moins 70% des dépenses éligibles exigées sous réserve que le taux maximum de 80% de subventions publiques soit respecté. S'il s'avère, au vu du montant des dépenses justifiées, que le coût réel de l'opération est inférieur à ces 70%, l'aide sera alors versée au prorata de la dépense effectivement réalisée.

## Article 7 - Résiliation – règlement des litiges

En cas d'infraction aux clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à indemnisation, après délibération de l'assemblée départementale constatant la modification de l'intérêt général.

En cas de changement de statut de l'association, celle-ci doit informer (sans délais) le Département. La convention pourra dans ce cas être dénoncée, par l'une ou l'autre partie en respectant un préavis de 1 mois.

Règlements de litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage....). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Nîmes.

## Article 8 - Obligations de communication

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, le bénéficiaire doit obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement ».**
Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.
Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.
Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental.

Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental **www.lozere.fr**, (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : communication@lozere.fr). Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.

**En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan du Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.**

Fait à

Le

| | |
|---|---|
| Pour le Département,<br>La Présidente du Conseil départemental<br>Madame Sophie PANTEL | Pour le bénéficiaire,<br>Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère<br>Monsieur Thierry JULIER |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

# ANNEXE
# A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024
# CCI / CD48

| Intitulé de l'Action 1 | Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN) |
|---|---|
| Bénéficiaires | Les entreprises ressortissantes de la CCI (environ 4 800 entreprises) |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Organisation d'une conférence sur les nouvelles technologies et notamment la technologie de l'intelligence artificielle.<br><br>Un ou deux ateliers seront organisés dans la continuité de cette action en visant notamment les thématiques de la cybersécurité ou encore de la facturation électronique.<br><br>L'ensemble des entreprises et acteurs économiques lozériens sont ciblés dans le cadre de cette action. |
| Objectifs de l'action | Démocratiser et dédiaboliser l'Intelligence Artificielle (IA) pour fournir des exemples d'applications concrètes dans le quotidien de nos entreprises.<br><br>Faire venir un intervenant spécialisé et renommé dans cette thématique. |
| Livrables | Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | 1er semestre 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 10 800 € dont 10 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 8 640 € |
| Co-financement | CCI |

| Intitulé de l'Action 2 | Catalogue des Savoir-faire |
|---|---|
| Bénéficiaires | Professionnels de la restauration / Producteurs et industriels de l'agro |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Mise à jour et enrichissement de la base dans Tourinsoft avec l'objectif d'intégrer 10 nouveaux producteurs / industriels de d'agroalimentaire |
| Objectifs de l'action | Augmenter le nombre de producteurs dans le catalogue |
| Livrables | Un fichier Excel avec les données utiles pour renseigner chaque fiche producteur dans le catalogue des savoir-faire. |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 3 350 € dont 5 jours agent CCI |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| | |
|---|---|
| Subvention Département sollicité | 2 680 € |
| Co-financement | CCI |
| Intitulé de l'Action 3 | Kit « éco gestes » |
| Bénéficiaires | Professionnels du tourisme |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Accompagner les professionnels du tourisme à la transition écologique |
| Objectifs de l'action | Participer au groupe de travail relatif aux écogestes.<br><br>Identifier et éventuellement construire des outils de communication manquants afin de construire collectivement une boîte à outil.<br>Diffuser les outils auprès des professionnels afin de sensibiliser leurs clients à l'environnement au sein des restaurants/hébergeurs/prestataires touristiques.<br><br>La CCI ne prendra pas en charge l'éventuelle impression |
| Livrables | Kit prêt pour impression |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 1 950 € dont 3 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 1 560 € |
| Co-financement | CCI |

| | |
|---|---|
| Intitulé de l'Action 4 | Offre de « tourisme industriel » |
| Bénéficiaires | Industriels |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Transformer la « semaine du savoir-faire » par une offre touristique plus industrielle |
| Objectifs de l'action | Permettre aux touristes et aux habitants de réaliser régulièrement des visites d'entreprises industrielles lozériennes avec possibilité d'achat en fin de visite.<br><br>Recenser les industriels qui proposent une offre en tourisme industriel et s'assurer que leur offre est bien visible (Base tourinsoft par exemple...)<br><br>Identifier des industriels qui souhaiteraient proposer une offre et les accompagner ou les orienter vers les professionnels adaptés pour construire le produit (aménagement des locaux, parcours de visite, contenu de la visite, fixation des prix...) |
| Livrables | Texte de présentation et visuels des entreprises à intégrer dans des kits pour les OT concernés et sur le site du département<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 5 200 € dont 8 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 4 160 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| | |
|---|---|
| Co-financement | CCI |

| Intitulé de l'Action 5 | Plaquettes « Foires et Marchés de Lozère » |
|---|---|
| Bénéficiaires | Hébergements touristiques - Office Tourisme |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Création d'un dépliant papier et disponible en ligne sur Internet |
| Objectifs de l'action | Donner de la visibilité aux foires et marchés des communes lozériennes et les promouvoir auprès des touristes et des habitants |
| Livrables | Impression de 20 000 plaquettes et diffusion de celles-ci dans les territoires |
| Calendrier | Avant le 1er mai 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 8 900 € dont 12 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 7 120 € |
| Co-financement | CCI |

| Intitulé de l'Action 6 | Lozère « Nouvelle Vie » |
|---|---|
| Bénéficiaires | Nouveaux arrivants |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Revue de projet 3 fois par an avec transmission des porteurs de projets identifiés et suivis par nos deux organismes en vue de concourir ensemble à l'attractivité du territoire et de promouvoir le réseau lozère Nouvelle Vie.<br><br>Collaboration et contribution de la CCI avec participation aux actions du réseau « Lozère Nouvelle Vie ».<br><br>Sensibilisation des ressortissants de la CCI au dispositif afin notamment d'accompagner les chefs d'entreprises qui recrutent des personnes hors département.<br><br>Relais de la « Boîte à outils recruteurs » auprès des ressortissants |
| Objectifs de l'action | Transmission et échanges des porteurs de projets suivis |
| Livrables | 3 revues de projet<br>Mailing de sensibilisation + communication<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 4 750 € dont 7 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 3 800 € |
| Co-financement | CCI |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| Intitulé de l'Action 7 | Visites d'entreprises |
|---|---|
| Bénéficiaires | Chefs d'entreprises lozériens |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Visite d'entreprises remarquable du territoire |
| Objectifs de l'action | Promouvoir l'accompagnement du département en faveur du développement territorial en faisant visiter des entreprises lozériennes remarquables aux élus du département (CCI + CD48).<br><br>Invitation des médias à participer à chacune des visites organisées. |
| Livrables | Nombre d'entreprises visitées<br>Articles réseaux sociaux + presse<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 2 600 € dont 4 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 2 080 € |
| Co-financement | CCI |

| Intitulé de l'Action 8 | Club d'entrepreneurs lozériens |
|---|---|
| Bénéficiaires | Chefs d'entreprises lozériens |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Organisation d'un repas d'affaires une à deux fois par an |
| Objectifs de l'action | Faire rayonner le territoire lozérien au-travers d'un club d'entreprises basé dans un premier temps sur le lien entre la Lozère et le bassin montpelliérain.<br><br>Prévoir un temps de présentation du réseau Lozère Nouvelle Vie en invitant un collaborateur ou un élu du département en charge de ce dossier. |
| Livrables | Organisation et réalisation d'un ou deux repas<br>Création du réseau<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 2 600 € dont 4 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 2 080 € |
| Co-financement | CCI |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| Intitulé de l'Action 9 | J'aime mon commerçant lozérien |
|---|---|
| Bénéficiaires | Commerçants |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Organisation d'un événement avec des animations dans les commerces lozériens lors d'un week-end dans tout le département.<br><br>Relais de la communication des commerçants sur les réseaux sociaux et mise en place d'un hashtag dédié à l'opération en citant le Département de la Lozère.<br><br>Relais avec l'ensemble des associations des commerçants du département afin de les impliquer dans l'animation commerciale lors de l'événement et au-delà. |
| Objectifs de l'action | Permettre de mettre en avant le commerce local et la dynamique départementale |
| Livrables | Un événement dédié au commerce sur un week-end<br>Mise en avant du département dans tous les visuels de communication<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 17 950 € dont 21 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 10 770 € |
| Co-financement | CCI |

| Intitulé de l'Action 10 | Programme Alimentaire Territorial (PAT) |
|---|---|
| Bénéficiaires | Entreprises de Lozère : producteurs et consommateurs en B to B |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Suivi régulier de cette action phare de la politique départementale.<br><br>La CCI porte 3 fiches actions détaillées : celles-ci sont détaillées dans les 3 tableaux pages suivantes et font référence aux fiches action validées en novembre 2023. |
| Objectifs de l'action | Être acteur de ce programme départemental aux côtés de la collectivité |
| Livrables | Un plan d'action et des actions mises en place avec mesure des retombées si possible<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 22 800 € dont 35 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 18 240 € |
| Co-financement | CCI |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| Action 10 - PAT<br>Fiche Action 1 | Espace de vente marketés « produits locaux »<br>Cf. Fiche Action déjà existante de 11/2023 |
|---|---|
| Bénéficiaires | Commerces alimentaires |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Identifier les pratiques et les différentes définitions de produits locaux à travers 2 actions :<br><br>1) Enquête de terrain et accompagnement commerçants pour faire un état des lieux de l'offre existante tout en les questionnant sur la définition d'un produit local (8 à 10 entreprises)<br><br>2) Veille hors territoire via Internet et réseau CCI (bonnes pratiques existantes en magasin, définition d'un produit local…) |
| Objectifs de l'action | Mieux connaître les pratiques des commerçants concernant les produits locaux pour les valoriser |
| Livrables | Synthèse des enquêtes<br>Compte-rendu veille |
| Calendrier | 1er semestre 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Nombre de jours affectés par la CCI | 16 jours agent CCI répartis :<br>- 14 jours pour l'enquête<br>- 2 jours pour la veille |
| Co-financement | CCI |

| Action 10 - PAT<br>Fiche Action 2 | Sensibilisation – restaurants commerciaux<br>Cf. Fiche Action déjà existante de 11/2023 |
|---|---|
| Bénéficiaires | Restaurateurs / Producteurs et transformateurs agroalimentaires |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Formation : accompagnement collectif des restaurateurs |
| Objectifs de l'action | Faire prendre conscience aux restaurateurs de leur intérêt à valoriser les produits et les producteurs dans leurs offres et à en informer les consommateurs<br><br>Former 6 à 8 personnes avec un professionnel |
| Livrables | Tenue de la formation |
| Calendrier | 2ème semestre 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Nombre de jours affectés par la CCI | 10 jours agent CCI |
| Co-financement | CCI |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| Action 10 - PAT<br>Fiche Action 3 | Recenser les solutions logistiques<br>Cf. Fiche Action déjà existante de 11/2023 |
|---|---|
| Bénéficiaires | Producteurs et transformateurs agroalimentaires |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | - Etablir un benchmark des outils recensant déjà l'offre logistique<br><br>- Réaliser un questionnaire auprès des logisticiens pour caractériser l'offre existante |
| Objectifs de l'action | Disposer d'une liste de solutions logistiques proposées par les logisticiens intervenant sur le département à diffuser |
| | |
| Livrables | Base de données des inscrits (liste) |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Nombre de jours affectés par la CCI | 9 jours agent CCI |
| Co-financement | CCI |

| Intitulé de l'Action 11 | Participation aux actions du Conseil Départemental |
|---|---|
| Bénéficiaires | Territoire de la Lozère |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Travail partenarial sur l'ensemble des actions prioritaires du Conseil départemental |
| Objectifs de l'action | Accompagner le département sur les actions relevant du ressort de la CCI (Transition énergétique et écologique, numérique, tourisme durable, Challenge jeunes, insertion…) lors des différents groupes de travail et comités de pilotage correspondant.<br>Participer à l'ensemble des réunions et consultations organisées afin de contribuer au travail collaboratif et à faire avancer le territoire sur l'ensemble des axes politiques prioritaires. |
| Livrables | Présence aux côtés du département dans les réunions, événements, groupe de travail, événements<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 5 850 € dont 9 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 4 680 € |
| Co-financement | CCI |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| Intitulé de l'Action 12 | Couleur Lozère |
|---|---|
| Bénéficiaires | Conseil départemental |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Transmission d'une revue d'actualité économique par trimestre |
| Objectifs de l'action | Mettre en avant les actions du département autour de l'attractivité, le développement durable… dans son magazine en lui transmettant du contenu sur lequel les services du département pourront s'appuyer afin de rédiger le Couleur Lozère mensuelle.<br>Ce contenu sera axé sur le sujet de l'économie Lozérienne autour de différents axes : actualité, législation, accompagnement d'entreprises, nouveaux arrivants, événements… |
| | |
| Livrables | 4 revues d'actualités économiques / an |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 5 400 € dont 8 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 4 320 € |
| Co-financement | CCI |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_078-DE

| Intitulé de l'Action 13 | Nuit de l'Orientation |
|---|---|
| Bénéficiaires | Territoire de la Lozère |
| **Description** | |
| Contenu de l'action | Fort du succès rencontré en 2023 (plus de 700 participants), la CCI va reconduire cette opération.<br><br>Transformation des locaux de la CCI en un grand forum des métiers où des jeunes viennent rencontrer des professionnels directement dans les locaux.<br><br>La nuit de l'orientation accueille plus de 100 professionnels de différentes horizons (chefs d'entreprises ou collaborateurs, pro de l'orientation, de l'insertion, atelier ludosophique, coachs…), de nombreuses conférences sont également organisées autour de sujets divers et variés. |
| Objectifs de l'action | L'objectif de cet événement est avant tout de déstresser les jeunes face à l'orientation et de leur faire connaitre les possibilités d'orientation sur le territoire afin de garder un maximum de jeunes sur le territoire ou de les faire revenir suite à leurs études puisqu'ils auront une meilleure connaissance de ce qui y est possible.<br><br>Leur donner un accès facilité à toutes les informations auxquelles ils pourraient faire appel sur le territoire Lozérien.<br><br>Faire se rencontrer les jeunes et les chefs d'entreprises, donner sa chance à chaque jeune du territoire en ayant une proximité avec le sujet de l'orientation. |
| Livrables | 1 événement avec des retombées médiatiques et mise en avant du partenariat pendant l'événement<br>Bilan de l'action transmis en n+1 |
| Calendrier | Année 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | Coût global = 59 900 € dont 76 jours agent CCI |
| Subvention Département sollicité | 19 947 € |
| Co-financement | CCI et d'autres partenaires seront approchés pour entériner le plan de financement (public et privés) |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES**

**Objet de la délibération : Agriculture - Convention 2024 Chambre d'agriculture de Lozère**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE



VU l'article L 1111-9, L 1611-4, L 3211-9 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1055 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 "économie circulaire et filières" ;

VU la délibération n°CD_23_1004 du 20 mars 2023 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°503 : "Agriculture - Convention 2024 Chambre d'agriculture de Lozère", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 120 000 € en faveur de la Chambre d'Agriculture pour financer le programme d'animation et de développement territorial 2024, décliné autour des axes suivants :

| | Coût de l'opération | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Axe 1 : Assurer le renouvellement des générations<br>• Implication dans le réseau Lozère Nouvelle Vie | 5 000 € | 4 000 € |
| Axe 2 : Accompagner une agriculture durable, compétitive et résiliente<br>• MESE | 20 000 € | 10 100 € |
| Axe 3 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques et renforcer la souveraineté alimentaire<br>• Agrilocal<br>• PAT<br>• Développement de la vente directe<br>• Marché de producteurs de Pays<br>• Émergence et développement des filières agricoles<br>• Tourisme Durable | 132 000 € | 50 275 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE



| | Coût de l'opération | Subvention allouée |
|---|---|---|
| Axe 4 : Développer la production d'innovations et la diffusion des connaissances et soutenir l'action collective sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique<br>• Pastoralisme<br>• Accompagnement à la certification environnementale<br>• Adaptation au changement climatique | 155 000 € | 55 625 € |
| TOTAL | 312 000 € | 120 000 € |

## ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 120 000 € sur la ligne budgétaire 936-6312/657381.

## ARTICLE 3

Précise que, conformément à la convention jointe en annexe, 84 000 € seront payés en 2024 et 36 000 € seront payés en 2025.

## ARTICLE 4

Autorise la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce financement, dont la convention annexée.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_079 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE



***Rapport n°503 "Agriculture - Convention 2024 Chambre d'agriculture de Lozère" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif, un crédit de 120 000 € a été inscrit pour le financement de la Chambre d'Agriculture de la Lozère sur l'imputation 936-6312/657381. Considérant les individualisations antérieures restant à solder, il reste 84 000 € disponibles pour individualisation.

Le partenariat entre les chambres consulaires et le Département est historique, et au fil des ans, a permis de porter divers programmes et outils structurants pour la Lozère.

**Chambre d'agriculture – Programme d'animation et de développement territorial 2024**

Présidente de la Chambre d'agriculture : Christine VALENTIN

La Chambre d'agriculture a présenté au Département un plan d'actions organisé autour de 4 axes :

- Axe 1 : Assurer le renouvellement des générations,
- Axe 2 : Accompagner une agriculture durable, compétitive et résiliente,
- Axe 3 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques et renforcer la souveraineté alimentaire,
- Axe 4 : Développer la production d'innovations et la diffusion des connaissances et soutenir l'action collective sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique.

| | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Axe 1 : Assurer le renouvellement des générations<br>*Implication dans le réseau Lozère Nouvelle Vie* | 5 000 € | 4 000 € |
| Axe 2 : Accompagner une agriculture durable, compétitive et résiliente<br>*MESE* | 20 000 € | 10 100 € |
| Axe 3 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques et renforcer la souveraineté alimentaire<br>Agrilocal<br>PAT<br>*Développement de la vente directe*<br>*Marché de producteurs de Pays*<br>*Émergence et développement des filières agricoles*<br>*Tourisme Durable* | 132 000 € | 50 275 € |
| Axe 4 : Développer la production d'innovations et la diffusion des connaissances et soutenir l'action collective sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique<br>*Pastoralisme*<br>*Accompagnement à la certification environnementale*<br>*Adaptation au changement climatique* | 155 000 € | 55 625 € |
| TOTAL | 312 000 € | 120 000 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE



Ces axes s'inscrivent dans nos politiques stratégiques départementales.

La participation du Département fait l'objet d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture dont les termes sont définis pour tenir compte des compétences et missions des collectivités conformément à la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance de la Région et à la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation de **120 000 €** au bénéfice de la Chambre d'agriculture pour la mise en place de son plan d'actions 2024 prélevés au 936-6312/657381,
- d'autoriser la signature de tout document relatif à ces subventions, notamment la convention de partenariat qui lie la Chambre d'agriculture et le Département.

| Imputations budgétaires | Individualisation de ce jour | Crédits | | |
|---|---|---|---|---|
| | Total | 2024 | | 2025 |
| | | Disponible | Reste Disponible | Réservé |
| 936-6312/657381 | **120 000 €** | 84 000 € | 0 | 36 000 € |

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

Numéro de dossier :

**Chambre d'Agriculture de la Lozère**

# CONVENTION N°

**relative à la participation financière du département en vue du programme d'animation et de développement territorial 2024**

**ENTRE :**

Le Département de la Lozère, sis 4 rue de la Rovère - BP 24 - 48001 MENDE, cedex, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, dûment habilitée à signer en vertu de la délibération n° CP_23_,

***D'une part,***

**ET :**

Le bénéficiaire : Chambre d'agriculture de la Lozère, sis 25 avenue Foch - 48000 MENDE, représentée par Madame Christine VALENTIN, Présidente de la Chambre d'agriculture de la Lozère,

***D'autre part.***

## Il est convenu ce qui suit :

VU les articles L 1611-4, L 3212-3, et L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_22_1075 du 16 décembre 2022 approuvant la politique départementale et budget 2023 " agriculture, alimentation durable, foncier et forêt" ;

VU la délibération n°CD_23_1004 du 20 mars 2023 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 " Agriculture, alimentation durable, foncier et forêt" ;

VU la délibération n°CP_24 approuvant la présente convention.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

## Préambule

L'agriculture façonne les paysages de la Lozère et constitue un pilier de l'économie locale. Le Département soutient le développement de ce secteur dans le respect du cadre réglementaire. Aux côtés des acteurs agricoles et de l'alimentation, et notamment de la Chambre d'agriculture de Lozère, Le Département a également développé une stratégie alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), labellisée par l'État en 2021. Ce PAT vise à relocaliser un système alimentaire plus durable.

La Chambre d'agriculture de la Lozère coordonne et anime le dispositif de développement de l'agriculture départementale. Elle est structurée en cinq pôles territoriaux : Mende, Marvejols, Langogne, Florac et Saint-Chély-d'Apcher, à partir desquels les activités de conseil sont mises en œuvre et les actions d'animation sont assurées en lien avec les groupes « projets » dans le cadre de permanences très localisées qui accueillent et orientent les divers interlocuteurs.

## Article 1er - Objet de la convention

Au regard de l'article 94 de la loi NOTRe, modifiant l'article L. 3232-1-2, par dérogation à l'article L. 1511-2 du CGCT et conformément à la convention en matière de développement de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire avec la Région, qui a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée départementale le 20 mars 2023, la présente convention définit la participation du Département au financement de plusieurs actions définies à l'article 3.

Dans ce cadre, la présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme présenté par l'association décrit ci-après : « Programme d'animation et de développement territorial au titre de l'année 2024 ».

## Article 2 - Engagements du bénéficiaire

Le Département consacre une part significative de son budget à **l'agriculture, à la valorisation des circuits courts (dont l'outil Agrilocal) et à l'alimentation.** Il est attendu de la Chambre d'agriculture qu'elle puisse s'investir, aux côtés du Département, dans le **suivi et la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial de la Lozère.** Ces éléments sont repris dans les actions de la présente convention.

Concernant la plateforme **Agrilocal,** qui fait l'objet d'une fiche action, des points spécifiques pourront être organisés sur les projets dans le respect de la RGPD. La Chambre d'agriculture pourra être associée à des actions de promotion de l'outil, notamment auprès de ses ressortissants, au bénéfice de la production agricole lozérienne.

Le Département s'implique de manière générale pour le développement de **l'économie circulaire.** C'est pourquoi le Département va lancer une étude afin de déterminer les opportunités de développement d'un service de consignation, lavage et gestion d'un circuit logistique de contenants en verre. La Chambre d'agriculture pourra s'associer à cette étude (comité de pilotage, information des ressortissants…).

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

Bien conscient que l'enjeu démographique est un défi majeur pour la Lozère, le Département a mis en place une stratégie globale d'**attractivité**, mise en œuvre à travers le réseau Lozère Nouvelle Vie, dont fait partie la Chambre d'agriculture. Dans ce cadre, en 2024, les échanges sur les projets des nouveaux arrivants se poursuivront pour maximiser leur réussite et leur ancrage sur le territoire. Ces actions sont valorisées dans le cadre de cette convention.

Aussi, comme les précédentes années, il est convenu que la Chambre d'agriculture s'engage d'une part à valoriser l'intervention du Département pour le financement de certaines actions auprès de ses ressortissants, d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « Accueil » du Département en :

- faisant le reporting des dossiers qu'elle accompagne auprès de la Cellule LNV au Département,
- participant aux réunions organisées par le Département sur la thématique de l'Accueil et l'Attractivité (Commission Accueil, COPIL Accueil…),
- participant aux événements relatifs à l'attractivité du territoire organisés par le Département (exemples : La Lozère à Clermont-Ferrand, salons…),
- utilisant les différentes marques et slogans du Département (Lozère Nouvelle Vie, La Lozère, naturellement !…),
- prévoyant un lien vers le site internet www.lozerenouvellevie.com sur son propre site internet,
- transmettant au Département les offres d'emplois et de reprise d'activités dont elle a connaissance dans l'optique d'une diffusion sur le site internet www.lozerenouvellevie.com.

Enfin, le Département a défini une nouvelle ambition pour le développement touristique avec une **nouvelle stratégie touristique « *Vers un tourisme durable* »**. Plusieurs actions de cette stratégie ont déjà été initiées (Marché de producteurs de pays...) et seront poursuivies en 2024.

## Article 3 - Champs d'application

Conformément à la convention en matière de développement de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire avec la Région, qui a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée, la présente convention s'applique pour les actions suivantes :

**Axe 1 : Assurer le renouvellement des générations en agriculture**

| Action | **Coût de l'opération** | **Subvention Département** |
|---|---|---|
| Participation au réseau "Lozère Nouvelle Vie » | **5 000 €** | **4 000 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

**Axe 2 : Accompagner une agriculture durable, compétitive et résiliente**

| Action | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages | **20 000 €** | **10 100 €** |

**Axe 3 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques et renforcer la souveraineté alimentaire**

| Actions | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| **Agricocal** | **5 000 €** | **2 250 €** |
| **PAT**<br>*Pilotage de 4 Fiches Actions du PAT* :<br>- Etude de l'offre et de la demande d'outils de transformation<br>- Sensibilisation des cédants agricole<br>- Temps de rencontre Agriculteurs / commerçants<br>- Développer les casiers réfrigérés<br>*Collaboration des Fiches Actions suivantes :*<br>Logistique : recenser l'offre et massifier les flux<br>Diversification des productions végétales<br>Plan de communication<br>Evènements de sensibilisation<br>Système alimentaire durable | **38 000 €** | **16 975 €** |
| **Développement de la vente directe** | **11 500 €** | **5 175 €** |
| **Marché de producteurs de Pays** | **7 500 €** | **3 075 €** |
| **Émergence et développement des filières agricoles** | **55 000 €** | **16 800 €** |
| **Tourisme Durable**<br>Développer une offre agri-touristique<br>Alimenter le catalogue des producteurs | **15 000 €** | **6 000 €** |

**Axe 4 : Développer la production d'innovations et la diffusion des connaissances et soutenir l'action collective sur le changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique**

| | Coût de l'opération | Subvention Département |
|---|---|---|
| **Pastoralisme** | **7 500 €** | **2 654 €** |
| **Accompagnement à la certification environnementale** | **10 000 €** | **1 849 €** |
| **Adaptation au changement climatique**<br>Expérimentations végétales<br>Sol | **55 000 €** | **17 772 €** |
| **Gestion de l'eau**<br>Gestion de l'irrigation<br>Bulletin Inf'eau prairie<br>Economie d'eau | **82 500 €** | **33 350 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

**Des échanges techniques auront lieu au cours de l'année pour ajuster plus finement le contenu des fiches actions aux objectifs poursuivis. Cela concerne notamment la mise en œuvre du PAT qui nécessitera éventuellement des adaptations en fonction des dynamiques collectives. Ces fiches actions sont présentées en annexe.**

## Article 4 - Financement

Le Département attribue au bénéficiaire, dans le cadre de cette convention, une subvention de fonctionnement de 120 000 €, sur la base d'une dépense subventionnable de 312 000 €.

## Article 5 - Durée de la convention

La présente convention expire le 31 décembre 2025.

## Article 6 - Modalités et justificatifs de paiement

Un acompte de 70% sera versé après signature de la présente convention.

**Le solde sera versé sur présentation avant le 15 novembre 2025 du bilan d'activités et financier des actions présentées ci-dessus.**

Le Département pourra solliciter, en complément des pièces listées, l'ensemble des factures justifiant les dépenses réalisées au titre de l'opération

**La subvention sera automatiquement annulée si les pièces justificatives demandées dans la demande de paiement ne sont pas transmises au plus tard le 15 novembre 2025.**

Le paiement de la subvention interviendra dans son intégralité si le bénéficiaire justifie d'au moins 70% des dépenses éligibles exigées sous réserve que le taux maximum de 80% de subventions publiques soit respecté. S'il s'avère, au vu du montant des dépenses justifiées, que le coût réel de l'opération est inférieur à ces 70%, l'aide sera alors versée au prorata de la dépense effectivement réalisée.

## Article 7 – Résiliation - règlement des litiges

En cas d'infraction aux clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à indemnisation, après délibération de l'assemblée départementale constatant la modification de l'intérêt général.

En cas de changement de statut de l'association, celle-ci doit informer (sans délais) le Département. La convention pourra dans ce cas être dénoncée, par l'une ou l'autre partie en respectant un préavis de 1 mois.

Règlements de litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage...). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Nîmes.

## Article 8 - Obligations de communication

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, le bénéficiaire doit obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement ».**
Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.
Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.
Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental.

Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental **www.lozere.fr**, (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : communication@lozere.fr ). Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.

**En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan du Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.**

| | |
|---|---|
| Fait à<br>Le | Fait à<br>Le |
| Pour le Département,<br>La Présidente du Conseil départemental<br>Madame Sophie PANTEL | Pour le bénéficiaire,<br>La Présidente de la Chambre d'agriculture de la Lozère<br>Madame Christine VALENTIN |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

# Convention de partenariat 2024
# Chambre d'Agriculture / Conseil départemental

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **1. Implication dans le réseau Lozère Nouvelle Vie** |
| Bénéficiaires | Les porteurs de projets qui souhaitent s'installer en Lozère |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Renforcer la cohésion du réseau Lozère Nouvelle vie en participant activement à la vie du réseau.<br>• Faire connaître les porteurs de projets pour pouvoir leur proposer un suivi complet par la cellule du CD.<br>• Échanger sur les porteurs orientés par la cellule vers la CA.<br>• Améliorer l'accompagnement des porteurs de projets par une meilleure interconnaissance des différents intervenants et un meilleur suivi.<br>• Organiser des sessions d'accueil sur place des porteurs de projets ayant des projets de reprise sur le territoire. |
| Contenu de l'action | • Participer aux revues de projet semestrielles en bilatéral sur les porteurs suivis par la Chambre d'agriculture.<br>• Participer à l'opération « Lozère Dating » et mobilisation en amont pour la préparation de la session.<br>• Informer tout porteur de projet hors département sur la politique d'accueil du Département et l'existence du dispositif Lozère Nouvelle Vie. |
| Livrables | Synthèse des actions réalisées (présence réunions, nombre de porteurs de projets suivis…). |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 5 000 €<br><br>10 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **2. Agri-environnement - MESE** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, collectivités, DDT, bureaux d'études |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Valoriser les boues des stations d'épuration.<br>• Participer à la bonne gestion des épandages. |
| Contenu de l'action | • Produire un avis agronomique sur 2 ou 3 nouveaux plans d'épandage.<br>• Produire un avis agronomique sur la mise à jour de 2 ou 3 plans d'épandage.<br>• Produire un avis agronomique sur les bilans agronomiques et les prévisionnels d'épandage des stations qui épandent les boues (environ 20 stations).<br>• Transmettre les rapports d'analyse au CD48.<br>• Participer aux réunions annuelles des plans d'épandage (réunions d'information en mairie, réunions d'information des bureaux d'études, COPIL…).<br>• Participer aux réunions de réflexion sur la mise en place des nouvelles règles à venir dans le cadre du décret socle (2 réunions + préparation).<br>• Participer au comité de gestion du SATESE.<br>• Participer au réseau régional. |
| Livrables | • Tableau récapitulatif des avis transmis.<br>• Synthèse des actions réalisées (présence réunions). |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 20 000 €<br><br>40 jours |
| Co-financement | AEAG : 50% |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **3. Agri-environnement - Pastoralisme** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs |
| **Description** | |
| Contexte de l'action | Face au changement climatique, l'adaptation de la gestion pastorale en montagne présente des enjeux cruciaux d'une part pour maintenir l'élevage en zone de montagne mais aussi pour réduire le risque incendie de plus en plus présent sur notre territoire. |
| Objectifs de l'action | • Sensibiliser sur le changement climatique et les leviers d'action possibles autour de l'utilisation des parcours (mise en place du sylvopastoralisme, bonnes pratiques de pâturage extensif …).<br>• Promouvoir le sylvopastoralisme. |
| Contenu de l'action | • Produire un support de communication sur l'impact des évolutions climatiques sur les parcours correspondant aux surfaces agricoles majoritaires en Lozère.<br>• Présenter les leviers d'adaptation possibles.<br>• Faire un focus sur le sylvopastoralisme. |
| Livrables | Brochure changement climatique/pastoralisme incluant les leviers d'action. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 7 500 €<br><br>15 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **4. Agri-environnement – Certifications environnementales** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, structures partenaires |
| **Description** | |
| Contexte de l'action | Entre 2022 et 2023, la Chambre d'agriculture a réalisé 52 diagnostics carbones sur des exploitations d'élevage. En 2023, une étude a été réalisée qui fait un bilan de ces diagnostics carbone à l'échelle de la Lozère : émissions et stockage, empreinte carbone, leviers d'action… |
| Objectifs de l'action | Valoriser et diffuser l'étude bilan des diagnostics carbones réalisés sur les exploitations lozériennes. |
| Contenu de l'action | • Produire un support de communication à partir de l'étude réalisée sur la valorisation des bilans carbones des exploitations lozériennes.<br>• Présenter cette étude aux partenaires lozériens intéressés (CD, COPAGE…).<br>• Diffuser les résultats auprès des agriculteurs.<br>• Intégrer cette étude dans une étude plus globale à l'échelle de l'Occitanie. |
| Livrables | Supports de présentation des bilans « Bas carbone » : diapo, brochure… |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 10 000 €<br><br>20 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **5. Agri-environnement – Expérimentations végétales** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs |
| **Description** | |
| Contexte de l'action | Face aux aléas climatiques en Lozère, la Chambre d'agriculture mène des expérimentations sur de nouvelles cultures pour adapter les systèmes agricoles aux évolutions climatiques, tout en réduisant l'impact environnemental. Ces essais visent à évaluer la performance et la résilience de ces cultures innovantes dans le contexte local.<br><br>En parallèle des expérimentations sur les cultures innovantes, la Chambre d'agriculture a mis en place depuis 2023 un suivi expérimental sur des pratiques adaptées à ce nouveau contexte climatique. |
| Objectifs de l'action | Produire des références adaptées à nos contextes pédoclimatiques lozériens sur des cultures et pratiques permettant de s'adapter aux sécheresses. |
| Contenu de l'action | • Suivi de cultures fourragères résistantes à la sécheresse dans un objectif d'atteindre l'autonomie fourragère en année sèche : colza fourrager, chicorée fourragère, betterave fourragère.<br>  ○ Suivi des parcelles (suivi floristique, calcul du rendement, analyse de la valeur fourragère).<br>  ○ Production d'une fiche technique et/ou d'une vidéo de présentation.<br>  ○ Diffusion des résultats.<br>• Suivi de Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) pour étudier leur potentiel en tant que culture de diversification à forte valeur ajoutée, adaptée aux conditions de sécheresse : arnica, Calendula, Sauge, Pivoine, Millepertuis, Bouillon-blanc.<br>  ○ Suivi des parcelles (3 observations par an sur 40 plants minimum/espèces avec notations).<br>  ○ Production d'une fiche technique et/ou d'une vidéo de présentation.<br>  ○ Diffusion des résultats.<br>• Suivi expérimental sur l'impact des haies sur l'humidité des sols, la productivité et la qualité des prairies afin d'identifier des pratiques adaptées à ce nouveau contexte climatique.<br>  ○ Identification des parcelles à suivre.<br>  ○ Suivi des parcelles (analyse pédologique, suivi par herbomètres des modalités, suivi tensiométrique, calcul du rendement, analyse de la valeur fourragère, étude du comportement des animaux).<br>  ○ Production d'une fiche technique et/ou d'une vidéo de présentation.<br>  ○ Diffusion des résultats. |
| Partenaires | COPAGE |
| Livrables | Fiches techniques ou vidéos de présentation des suivis réalisés |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 37 500 €<br><br>75 jours |
| Co-financement | AEAG : 50%<br>Région Occitanie : 10% |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **6. Agri-environnement – Sol** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, structures partenaires |
| **Description** | |
| Contexte de l'action | Les sols sont à la base de l'agriculture et l'adaptation du travail du sol est à la fois un puissant levier d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique. |
| Objectifs de l'action | • Obtenir des références sur les différents types de sol et leurs caractéristiques afin de pouvoir proposer des pratiques de travail du sol adaptées.<br>• Promouvoir le travail simplifié voire l'agriculture de conservation des sols, informer les acteurs agricoles sur les bénéfices environnementaux et économiques de l'agriculture de conservation des sols (ACS). |
| Contenu de l'action | • Recenser toutes les analyses de sol et études pédologiques réalisées en Lozère.<br>• Produire un outil cartographique permettant de visualiser toutes les données disponibles.<br>• Établir des cartographies des différents types de sols.<br>• Faire une étude des itinéraires techniques simplifiés possibles à mettre en œuvre en fonction des types de sol.<br>• Réaliser une journée technique autour du travail simplifié et de l'agriculture de conservation des sols (ACS). |
| Livrables | • Cartographie des types de sol.<br>• Réalisation d'une journée et/ou vidéo dédiée à l'ACS. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 17 500 €<br><br>35 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **7. Agri-environnement – Gestion de l'irrigation** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, DDT |
| **Description** | |
| Contexte de l'action | Depuis 2013, la Chambre d'agriculture accompagne la campagne d'irrigation annuelle. |
| Objectifs de l'action | • Connaître et organiser les prélèvements agricoles à l'échelle du département de la Lozère.<br>• Pérenniser les prélèvements agricoles au regard des évolutions réglementaires et sociétales.<br>• Mener des expérimentations pour optimiser les pratiques des irrigants et faire des économies d'eau.<br>• Permettre un pilotage plus éclairé de l'irrigation en Lozère favorisant une utilisation plus raisonnée des ressources en eau. |
| Contenu de l'action | • Organisation de la campagne d'irrigation annuelle : organiser les prélèvements au regard des besoins des irrigants et de la capacité du milieu.<br>• Recueil des prévisionnels et besoins d'évolutions.<br>• Organisation de l'Assemblée Générale des collectifs d'irrigant.<br>• Mise en place des tours d'eau.<br>• Suivi et modification pendant la campagne au regard des arrêtés et des demandes.<br>• Bilan de la campagne d'irrigation.<br>• Mise en place d'un suivi de réseaux de parcelles pour la gestion quantitative de l'eau et l'acquisition de références.<br>• Choix des parcelles suivies (plusieurs types de cultures irriguées)<br>• Mise en place des sondes tensiométriques afin de suivre le besoin en eau des plantes.<br>• Recueil et interprétation des données issues des sondes tensiométriques.<br>• Rédaction d'un bulletin des irrigants hebdomadaire avec des préconisations sur l'irrigation. |
| Livrables | • Bilan de la campagne d'irrigation.<br>• Fiche technique présentant les résultats des expérimentations.<br>• Bulletins d'information aux irrigants. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 52 500 €<br><br>105 jours |
| Co-financement | AEAG : 50% |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **8. Agri-environnement – Bulletin Inf'eau prairie** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, structures partenaires |
| **Description** | |
| Contexte de l'action | L'Inf'eau Prairie, réalisé en binôme par un conseiller agronome et un conseiller eau, est un outil essentiel pour les agriculteurs. C'est un outil de pilotage hebdomadaire gratuit pour aider les agriculteurs dans leurs prises de décisions. Il donne des indications sur les sommes de températures, la pluviométrie, la hauteur d'herbe ainsi que sur les actions à réaliser chaque semaine sur les exploitations pour gérer au mieux la pousse de l'herbe. |
| Objectifs de l'action | • Fournir des informations cruciales sur la croissance de l'herbe, permettant aux agriculteurs de prendre des décisions éclairées pour la gestion de leurs prairies.<br>• Fournir des données sur les conditions climatiques, hydrologiques, et des actualités liées à l'irrigation. |
| Contenu de l'action | • Chaque semaine, de mars à juillet :<br>  • Recueillir et traiter les données météorologiques sur toutes les stations de Lozère,<br>  • Faire les cumuls de température et de pluviométrie pour chaque station,<br>  • Faire le suivi de la pousse de l'herbe sur à minima 5 sites d'observation,<br>  • Faire des préconisations de pratiques pour les différentes zones de Lozère,<br>  • Intégrer les actualités réglementaires et les préconisations liées à l'irrigation. |
| Livrables | Bulletins Inf'eau prairie (entre 15 et 20) |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 7 500 €<br><br>15 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **9. Agri-environnement – Economie d'eau** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, collectivités |
| **Description** | |
| Contexte de l'action | Le département de la Lozère connaît depuis quelques années une concurrence croissante autour de l'utilisation d'eau potable en période estivale. La sécheresse exceptionnelle de l'année 2022 a mis en exergue la vulnérabilité forte du territoire Lozérien face au manque de précipitation. Près de 59 entités gestionnaires d'eau potable ont connu une tension sur au moins un réseau AEP. Cette situation de crise oblige à réfléchir à la sécurisation de l'approvisionnement en eau des populations et des animaux.<br><br>Depuis 2021, la Chambre d'Agriculture et le Copage ont travaillé sur cette problématique au travers du premier appel à projet économie et efficience de l'eau de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Ce projet pilote a permis de définir une méthodologie afin d'accompagner les territoires en tension. |
| Contenu de l'action | Pour chaque collectivité intéressée pour intégrer le programme (Pelouse, Barjac, Lachamp-Ribenne, Saint-Gal, Communauté de communes TAMA, Bel Air Val d'Ance …) :<br><br>• identifier la pertinence de la demande en collaboration avec les partenaires : entité ayant eu au moins un réseau en tension en 2022, bon rendement du réseau d'eau potable…,<br>• rencontrer la collectivité pour identifier les besoins et les enjeux,<br>• identifier et diagnostiquer les exploitations qui utilisent le réseau d'eau potable pour l'abreuvement du bétail,<br>• présenter les résultats aux structures partenaires pour identifier les leviers techniques les plus pertinents,<br>• proposer et chiffrer des leviers techniques pour atténuer la pression agricole de l'abreuvement sur les réseaux d'eau potable en période d'étiage. |
| Objectifs de l'action | Déployer la méthodologie mise en place en 2021 pour rechercher des leviers techniques qui permettront d'alléger la tension sur les réseaux aux périodes critiques via des moyens économes d'utilisation d'eau potable pour l'abreuvement des bêtes ou alternatifs en période de fort étiage. |
| Partenaires | Conseil départemental, ARS, DDT, SAFER, CA48 et COPAGE. |
| Livrables | • Compte rendu des réunions avec les partenaires.<br>• Diagnostics d'exploitation. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 22 500 €<br><br>45 jours |
| Co-financement | Bassin AEAG et Bassin AELB |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **10. Agrilocal** |
| Bénéficiaires | • Agriculteurs qui livrent la restauration collective<br>• Cuisiniers de la restauration collective et scolaire |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Faire progresser les agriculteurs dans la fixation de leur prix de vente avec l'intégration de la logistique pour favoriser la livraison de la restauration collective.<br>• Sensibiliser la restauration collective à l'approvisionnement local. |
| Contenu de l'action | • Accompagner les agriculteurs pour le calcul de leur prix de revient avec ou sans logistique (formation à l'outil calculette Logicout.<br>• A partir de ces accompagnements proposer une étude pour extrapoler les coûts à l'échelle du département.<br>• Organisation d'une à 2 visites d'exploitation destinées aux professionnels de la restauration collective dans le cadre de l'évènement « Au pré de la ferme ».<br>• Rencontres avec la restauration scolaire pour distribuer de fruits et lait à école.<br>• Mise en relation des agriculteurs (entre eux) et avec les entreprises de logistique (transports Galtier, Chronofresh, sofret…). |
| Livrables | Compte-rendu des accompagnements (nombre d'agriculteurs) et résultat de l'extrapolation. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 5 000 €<br><br>10 jours |
| Co-financement | France Agrimer |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **11. PAT – COPIL – Communication – Sensibilisation et système alimentaire durable** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Contribuer à la mise en place du PAT, en complémentarité avec le Conseil départemental.<br>• Alimenter la réflexion départementale en fournissant des données agricoles.<br>• Etre un acteur du déploiement du PAT. |
| Contenu de l'action | • Participer aux COPIL du PAT.<br>• Choisir des indicateurs chiffrés pour évaluer la réalisation des actions et communiquer les éléments au CD pour qu'il les intègre dans sa communication.<br>• Promouvoir les actions d'Agrilocal, du PAT, de De Lozère auprès des ressortissants.<br>• Participer selon les besoins au recensement des événements de sensibilisation sur le territoire.<br>• Participer au groupe de travail sur la définition du système alimentaire durable . |
| Livrables | Feuille de présence signée aux réunions. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 2 500 €<br><br>5 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **12. PAT – Temps de rencontre Agriculteurs commerçants** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs et commerçants |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Inciter à la production de produits finis et amplifier les rencontres entre producteurs et acheteurs, professionnaliser les producteurs.<br>• Favoriser la contractualisation acheteurs/fournisseurs. |
| Contenu de l'action | • Construire un supra outil de recensement des catalogues de producteurs.<br>• Accompagner les producteurs à la diversification Agri-touristique : diagnostic, accompagnement, formation pour accéder aux débouchés professionnels.<br>• Accompagner des collectifs des producteurs à la diversification, vente en circuits courts, calcul prix de revient, logistique… lors des évènements de rencontre agri/acheteur ou lors de formations particulières.<br>• Si opportun (à évaluer lors échange CCI et CA) : intervenir lors des formations auprès des commerçants/artisans/restaurants organisées par la CCI, formation ayant pour but d'accompagner les acheteurs sur la planification, l'adaptation des commandes, la substitution de produits pour s'adapter aux productions locales ou aux productions agronomiquement utiles mais pas communes d'utilisation, calcul coût de revient, logicout, logistique.<br>• Organiser des évènements de rencontres producteurs - acheteurs : « vis ma vie », « visite tous commerces » et communiquer sur ces rendez-vous. |
| Livrables | • Nombre de producteurs accompagnés.<br>• Nombre de rencontres organisées. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 4 000 €<br><br>8 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| **Intitulé de l'action** | **13. PAT – Logistique : recenser l'offre et massifier les flux** |
|---|---|
| Bénéficiaires | Agriculteurs et consommateurs (particuliers, restauration collective) |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | Favoriser le développement de la consommation des produits agricoles et alimentaires locaux au sein des restaurants collectifs du territoire. |
| Contenu de l'action | • Recensement de l'offre :<br>  ○ Participer au groupe de travail pour vérifier qu'on répond aux attentes des producteurs (pour le questionnaire et la valorisation de la synthèse auprès des agriculteurs).<br>• Massification des flux :<br>  ○ Participer au groupe de travail.<br>  ○ Accompagner les agriculteurs qui s'incluent dans cette expérimentation à calculer leur prix de revient/logistique, dans le cadre de l'expérimentation sur la logistique (lien avec la FA Agrilocal).<br>• Engager une réflexion des casiers réfrigérés :<br>  ○ Lancer un appel aux agriculteurs.<br>  ○ Accompagner les agriculteurs intéressés.<br>  ○ Procéder à un benchmark pour connaître d'autres prestataires que celui identifié sur le territoire. |
| Livrables | Étude de benchmarking sur les casiers réfrigérés. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 2 500 €<br><br>5 jours, à affiner selon le début de l'action et la méthode retenue par le porteur de l'action (CCI) |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **14. PAT – Étude de l'Offre et de la demande en outils de transformation** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs désireux de mieux valoriser leur production |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Connaître l'offre.<br>• Mesurer les besoins sur le territoire des agriculteurs en termes d'outils de transformation.<br>• Connaître les attentes des consommateurs.<br>• Identifier les manques.<br>• Définir les projets en cours et à poursuivre : (atelier de découpe Langogne, projet La vie claire à Saint-Chély, les Salces, massification de l'atelier de Hures la parade, atelier de découpe Mont Lozère). |
| Contenu de l'action | • Constituer un groupe projet.<br>• Rédiger un Cahier des charges pour mieux connaître la matière à évaluer.<br>• Capitaliser des données pour cerner l'offre existante/Inventorier les outils existants.<br>• Réaliser une enquête pour mesurer l'offre potentielle.<br>• Réaliser une enquête permettant la simulation de la demande : éléments de prospectives. |
| • Livrables | • Méthodologie de l'étude.<br>• Résultats des enquêtes menées pour mesurer l'offre et la demande.<br>• Diagnostic de l'offre et de la demande et identification des potentiels de développement en outil de transformation. |
| Calendrier | 2024/2025 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 7 500 €<br><br>15 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| **Intitulé de l'action** | **15. PAT – Foncier – Sensibilisation des cédants** |
|---|---|
| Bénéficiaires | Cédants et porteurs de projet |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | Limiter l'agrandissement<br>Communiquer auprès des cédants sur des modèles viables, vivables, les intégrer à un projet global de territoire |
| • Contenu de l'action | • Construire un projet agricole de territoire avec les élus et les habitants (à intégrer au travail à mener avec les collectivités / participation au Forum foncier du PETR Sud-Lozère avec la SAFER).<br>• Repérer les cédants et les accompagner (dispositif CR).<br>• Travailler sur des outils de portage. |
| Livrables | • Nombre de territoires accompagnés dans la démarche.<br>• Présentation du travail de repérage des cédants.<br>• Nombre de cédants accompagnés. |
| Calendrier | 2024/2025 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 2 500 €<br><br>5 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| **Intitulé de l'action** | **16. PAT – Diversification productions végétales** |
|---|---|
| Bénéficiaires | Agriculteurs |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Favoriser la diversification dans le domaine des productions végétales chez les producteurs en activité.<br>• Sécuriser ces productions par des débouchés au sein de la restauration collective. |
| Contenu de l'action | • Évaluer la demande en produits végétaux (légumes, légumineuses au sein de la restauration collective (en lien avec les projets portés par les différents PAT) pour définir des besoins précis (quantité, saisonnalité, prix, planification, engagements…).<br>• Participer au groupe de travail sur l'étude sur le maraîchage.<br>• Mobiliser le potentiel de diversification des agriculteurs en place par la sensibilisation (collective et individuelle).<br>• Réalisation d'une nouvelle veille de prix auprès des maraîchers de Lozère (base nécessaire à l'approche économique).<br>• Accompagnement des agriculteurs dans la phase de diversification (analyse économique, organisation collective, mise en place de l'atelier…). |
| Livrables | Résultats de l'étude des potentialités de diversification des éleveurs en place et des débouchés au sein de la restauration collective. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 19 000 €<br><br>38 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| **Intitulé de l'action** | **17. Développement de la vente directe** |
|---|---|
| Bénéficiaires | Agriculteurs |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Favoriser la souveraineté alimentaire.<br>• Encourager la vente directe et les circuits courts.<br>• Professionnaliser l'offre en vente directe. |
| Contenu de l'action | • Information des producteurs par une lettre d'informations numérique mensuelle.<br>• Veille réglementaire sur la législation spécifique.<br>• Formation au calcul du prix de revient et à l'élaboration du prix de vente.<br>• Formation aux techniques de vente d'un produit fermier.<br>• Élaboration et diffusion de la carte des producteurs adhérents au réseau « Bienvenue à la Ferme ».<br>• Animation du réseau de vente directe et d'accueil à la ferme « Bienvenue à la ferme » ; |
| Livrables | • Lettre d'informations numérique mensuelle.<br>• Carte des adhérents « Bienvenue à la ferme ».<br>• Feuille d'émargement aux formations. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 11 500 €<br><br>23 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **18. Marché de producteurs de pays** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs, consommateurs, collectivités territoriales |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Favoriser la souveraineté alimentaire.<br>• Encourager la vente directe et les circuits courts.<br>• Dynamiser les territoires.<br>• Faciliter l'accès à des produits locaux. |
| Contenu de l'action | • Contact avec les organisateurs des marchés de Sainte-Enimie, Ispagnac, Saint-Chély, Le Malzieu et Fournels.<br>• Analyse des atouts, freins, menaces et opportunités.<br>• contact avec de nouveaux producteurs.<br>• Relais des besoins auprès des adhérents « Bienvenue à la Ferme ». |
| Livrables | Nombre de contacts établis. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 7 500 €<br><br>15 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **19. Émergence et développement des filières agricoles** |
| Bénéficiaires | Agriculteurs |
| • **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Favoriser l'émergence de dynamiques collectives structurantes pour le territoire.<br>• Accompagner le développement des entreprises du territoire par un approvisionnement local en produits agricoles. |
| Contenu de l'action | • Émergence :<br>o Initier et accompagner les agriculteurs et les collectifs qui souhaitent se diversifier.<br>o Mise en culture de céréales anciennes pour le Moulin de Colagne.<br>o Accompagnement du bleu des causses fermier.<br>• Développement :<br>o Poursuivre l'accompagnement de la SAS Lait Bio en Gévaudan (notamment dans la démarche de labellisation Bio Équitable en France).<br>o Repérage et transmission des exploitations en filière lait.<br>o Poursuivre l'animation et l'accompagnement de l'association Les Fermes Bio de Lozère dans son développement.<br>o Accompagner l'association « Groupement des producteurs de plantes de montagne » dans le développement de cultures (notamment Arnica) à destination d'entreprises du département.<br>o Communiquer sur la filière porc.<br>o Valorisation de la production ovine.<br>• Accompagnement des entreprises du territoire :<br>o Assurer une veille auprès des entreprises du département afin d'identifier les besoins et enjeux pour l'avenir (état de la collecte, projets de développement, renouvellement des générations) ⇒ Le Fédou, SAS Ferme du Causse, Sodiaal, Duo Lozère...<br>o Engager les actions en lien avec les entreprises : prospection pour développer la production, travailler sur le renouvellement des générations notamment en lait pour maintenir un maillage de la collecte satisfaisant,...<br>o Mise à jour de l'Observatoire des filières. |
| LivrableS | Compte rendu de réunions, synthèse de l'évolution des volumes produits ou transformés. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 55 000 €<br><br>110 jours |
| Co-financement | Région |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **20. Tourisme Durable – Développer une offre agritouristique** |
| Bénéficiaires | Les agriculteurs qui souhaitent développer une offre touristique |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | • Développer l'offre notamment sur les ailes de saison avec les filières emblématiques du territoire en complémentarité avec le CDT. |
| Contenu de l'action | • Construire avec les agriculteurs des produits / offres de visites sur le territoire : balades gourmandes, chasse au trésor, repas fermier.<br>• Alimenter la plateforme collaborative Sudoe (programme Interreg) autour des vieilles routes touristiques.<br>• Recenser et partager l'offre existante dans tourinsoft.<br>• Intensifier la communication sur les visites de fermes.<br>• Créer un parcours de visite accessible idéalement 10 mois sur 12. |
| Livrables | • Outils de communication auprès des agriculteurs (site internet Bienvenue à la ferme), réseaux sociaux...<br>• Nombre d'agriculteurs suivis.<br>• Nombre de produits mis en place en 2024. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 12 500 €<br><br>25 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

| | |
|---|---|
| **Intitulé de l'action** | **21. Tourisme Durable – Alimenter le catalogue des producteurs** |
| Bénéficiaires | Les restaurateurs privés (dans un premier temps) puis RHD |
| **Description** | |
| Objectifs de l'action | Favoriser l'approvisionnement en produits locaux de la restauration privée. |
| Contenu de l'action | • Alimenter et mettre à jour le catalogue de producteurs à destination de la restauration privée.<br>• Réaliser un supra catalogue (lien avec autre FA). |
| Livrables | Catalogue des producteurs lozériens. |
| Calendrier | 2024 |
| **Budget et financement** | |
| Coût annuel et nombre de jours | 2 500 €<br><br>5 jours |
| Co-financement | / |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_079-DE

**Synthèse des actions**

| Fiches-actions | Budget | Nombre de jours alloués | Aide CD48 sollicitée |
|---|---|---|---|
| 1. Implication dans le réseau Lozère Nouvelle Vie | 5 000 € | 10 | 4 000,00 € |
| 2. Agri-environnement – MESE | 20 000 € | 40 | 10 100,00 € |
| 3. Agri-environnement – Pastoralisme | 7 500 € | 15 | 2 654,00 € |
| 4. Agri-environnement – Certifications environnementales | 10 000 € | 20 | 1 849,00 € |
| 5. Agri-environnement – Expérimentations végétales | 37 500 € | 75 | 14 427,00 € |
| 6. Agri-environnement – Sol | 17 500 € | 35 | 3 345,00 € |
| 7. Agri-environnement – Gestion de l'irrigation | 52 500 € | 105 | 21 458,00 € |
| 8. Agri-environnement – Bulletin Inf'eau prairie | 7 500 € | 15 | 2 804,00 € |
| 9. Agri-environnement – Economie d'eau | 22 500 € | 45 | 9 088,00 € |
| 10. Agrilocal | 5 000 € | 10 | 2 250,00 € |
| 11. PAT – COPIL – Communication – Sensibilisation et système alimentaire durable | 2 500 € | 5 | 1 000,00 € |
| 12. PAT – Temps de rencontre Agriculteurs commerçants | 4 000 € | 8 | 1 800,00 € |
| 13. PAT – Logistique : recenser l'offre et massifier les flux | 2 500 € | 5 | 1 125,00 € |
| 14. PAT – Étude de l'Offre et de la demande en outils de transformation | 7 500 € | 15 | 3 375,00 € |
| 15. PAT – Foncier – Sensibilisation des cédants | 2 500 € | 5 | 1 125,00 € |
| 16. PAT – Diversification productions végétales | 19 000 € | 38 | 8 550,00 € |
| 17. Développement de la vente directe | 11 500 € | 23 | 5 175,00 € |
| 18. Marché de producteurs de pays | 7 500 € | 15 | 3 075,00 € |
| 19. Émergence et développement des filières agricoles | 55 000 € | 110 | 16 800,00 € |
| 20. Tourisme Durable : Développer une offre agritouristique | 12 500 € | 25 | 5 000,00 € |
| 21. Tourisme Durable : Alimenter le catalogue des producteurs | 2 500 € | 5 | 1 000,00 € |
| **Total** | **312 000 €** | **514** | **120 000,00 €** |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_080-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES**

**Objet de la délibération : Aménagements fonciers : attribution de subventions au titre des échanges amiables de parcelles et de la mobilisation foncière**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_080-DE



VU les articles L 121-1 à L 128-3 du Code Rural et de la Pêche ;

VU les articles L 1111-10, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 " agriculture, alimentation durable, foncier et forêt" ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°504 : "Aménagements fonciers : attribution de subventions au titre des échanges amiables de parcelles et de la mobilisation foncière", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Approuve l'attribution des subventions suivantes, représentant un montant total de 17 370,73 € :

- au titre du programme d'aide aux opérations d'échanges amiables de parcelles agricoles sur les Communes de Cubiérettes et Cubières :

| | Projet | Frais éligibles TTC | Taux d'aide | Subvention allouée |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de parcelles apportées : 7<br>Surface totale des apports : 34 950 m² | 940 € | 80% | 752 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 4<br>Surface totale des apports : 44 995 m² | 683 € | 80% | 546,40 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 20<br>Surface totale des apports : 60 037 m² | 2 454,38 € | 80% | 1 963,50 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 18<br>Surface totale des apports : 51 771 m² | 922 € | 80% | 737,60 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 13<br>Surface totale des apports : 26 650 m² | 1 743,08 € | 80% | 1 394,46 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 15<br>Surface totale des apports : 46 138 m² | 1 121 € | 80% | 896,80 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 13<br>Surface totale des apports : 22 885 m² | 820 € | 80% | 656 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 4<br>Surface totale des apports : 10 550 m² | 456 € | 80% | 364,80 € |
| Commune de Cubiérettes | Nombre de parcelles reçues : 7<br>Surface totale des apports : 2 396 m² | 9 497,98 € | 80% | 7 598,38 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_080-DE



| Bénéficiaire | Projet | Frais éligibles TTC | Taux d'aide | Subvention allouée |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 3 135 m² | 366 € | 80% | 292,80 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 3 280 m² | 617,97 € | 80% | 494,38 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 976 m² | 330 € | 80% | 264 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 2<br>Surface totale des apports : 3 040 m² | 384 € | 80% | 307,20 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 2 520 m² | 348 € | 80% | 278,40 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 2 480 m² | 384 € | 80% | 307,20 € |

- au titre du programme d'aide aux opérations d'échanges amiables de parcelles forestières sur la Commune d'Allenc :

| Bénéficiaire | Projet | Frais éligibles TTC | Taux d'aide | Subvention allouée |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de parcelles reçues : 3<br>Surface totale des apports : 33 980 m² | 646 € | 80% | 516,80 € |

## ARTICLE 2

Approuve l'attribution :

- d'une subvention de 750 €, en faveur de la Commune de Bourgs-sur-Colagne, pour la réalisation de missions d'assistance technique pour l'identification des biens vacants et sans maître, sur une dépense éligible de 1 500 € HT ;
- d'une subvention de 1 000 €, en faveur de la Commune de Bédouès-Cocurès, pour la réalisation d'une étude de mobilisation des sectionaux, sur une dépense éligible de 2 000 € HT.

## ARTICLE 3

Affecte, à cet effet, sur le chapitre 906, un crédit de :

- 17 370,73 € au titre de l'opération « Echanges amiables»,
- 1 750 € au titre de l'opération « Mobilisation foncière ».

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_080-DE



## ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_080 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_080-DE



***Rapport n°504 "Aménagements fonciers : attribution de subventions au titre des échanges amiables de parcelles et de la mobilisation foncière" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, une autorisation de programme « Aménagements agricoles et forestiers » a été ouverte.

Un crédit de 260 000 € a été réservé pour l'opération « Échanges amiables » sur le chapitre 906. Suite aux individualisations effectuées depuis le début de l'exercice, il reste 259 844,80 € sur ce chapitre.

Un crédit de 100 000 € a été réservé pour l'opération « Études de mobilisations foncières » sur le chapitre 906. Suite aux individualisations effectuées depuis le début de l'exercice, il reste 96 000 € sur ce chapitre.

Je vous propose d'examiner les demandes suivantes :

**1- Demande de subventions pour les frais d'échanges amiables de parcelles agricoles et forestières**

Suite aux actions d'animation foncière réalisées par la SAFER, des opérations d'échanges amiables de parcelles se sont concrétisées sur les communes de Cubiérettes et Cubières qui ont été validées par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 11 décembre 2013.

| Bénéficiaire | Projet | Frais éligibles TTC | Taux d'aide | Subvention proposée |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de parcelles apportées : 7<br>Surface totale des apports : 34 950 m² | 940 € | 80% | 752 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 4<br>Surface totale des apports : 44 995 m² | 683 € | 80% | 546,40 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 20<br>Surface totale des apports : 60 037 m² | 2 454,38 € | 80% | 1 963,50 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 18<br>Surface totale des apports : 51 771 m² | 922 € | 80% | 737,60 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 13<br>Surface totale des apports : 26 650 m² | 1 743,08 € | 80% | 1 394,46 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 15<br>Surface totale des apports : 46 138 m² | 1 121 € | 80% | 896,80 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 13<br>Surface totale des apports : 22 885 m² | 820 € | 80% | 656 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 4<br>Surface totale des apports : 10 550 m² | 456 € | 80% | 364,80 € |
| Commune de Cubiérettes | Nombre de parcelles reçues : 7<br>Surface totale des apports : 2 396 m² | 9 497,98 € | 80% | 7 598,38 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_080-DE



| Bénéficiaire | Projet | Frais éligibles TTC | Taux d'aide | Subvention proposée |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 3 135 m² | 366 € | 80% | 292,80 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 3 280 m² | 617,97 € | 80% | 494,38 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 976 m² | 330 € | 80% | 264 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 2<br>Surface totale des apports : 3 040 m² | 384 € | 80% | 307,20 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 2 520 m² | 348 € | 80% | 278,40 € |
| | Nombre de parcelles apportées : 1<br>Surface totale des apports : 2 480 m² | 384 € | 80% | 307,20 € |
| TOTAL | | | | 16 853,92 € |

Suite aux actions d'animation foncière réalisées par le CRPF, des opérations d'échanges amiables de parcelles forestières se sont concrétisées sur la commune d'Allenc qui ont été validées par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 3 octobre 2023.

| Bénéficiaire | Projet | Frais éligibles TTC | Taux d'aide | Subvention proposée |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de parcelles reçues : 3<br>Surface totale des apports : 33 980 m² | 646 € | 80% | 516,80 € |
| TOTAL | | | | 516,80 € |

**<u>2- Demande de subvention pour une mission d'assistance technique pour l'identification des biens vacants et sans maître</u>**

Dans le but d'optimiser son patrimoine, la Commune de Bourgs-sur-Colagne souhaite avoir la possibilité de se rendre maître des biens laissés vacants sur son territoire.

Pour cela, elle a fait appel à la SAFER Occitanie qui doit procéder à un recensement des biens laissés vacants sur son territoire ainsi que de l'ensemble des biens mobilisables en propriétés publiques. La Commune fait également procéder à la localisation des biens non délimités.

Le coût total de cette mission s'élève à 1 500 € HT pour cette Commune.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_080-DE



Ce type d'opération peut être soutenu par le Département à hauteur de 50 %.

| Communes | Coût de l'étude | Subvention du Département |
|---|---|---|
| Bourgs-sur-Colagne | 1 500 € HT | 750 € |
| Total | | 750 € |

**3- Demande de subvention pour une mission d'assistance technique pour la réalisation d'études de mobilisation des sectionaux**

Certaines Communes sont gestionnaires de la propriété sectionale et ces terres ont majoritairement une vocation agricole.

Ces Communes désirent assurer la bonne gestion de la propriété sectionale à vocation agricole et concourir à l'équité entre tous les exploitants de ces terrains.

Ainsi, la Commune de Bédouès-Cocurès a sollicité la SAFER pour réaliser une étude foncière et une expertise juridique globale.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 000 € HT. Ce type d'opération peut être soutenu par le Département à hauteur de 50 %.

| Communes | Coût de l'étude | Subvention du Département |
|---|---|---|
| Bédouès-Cocurès | 2 000 € HT | 1 000 € |
| Total | | 1 000 € |

**4- Propositions d'affectation**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'affectation des crédits d'un montant de **17 370,72 €** au titre de l'opération « Échanges amiables » sur le chapitre 906 pour les frais d'échanges amiables de parcelles agricoles et forestières conformément aux tableaux présentés dans le rapport ;
- d'approuver l'affectation des crédits d'un montant de **1 750 €** au titre de l'opération « Études de mobilisations foncières » sur le chapitre 906 pour la réalisation des missions d'assistance technique conformément aux tableaux présentés dans le rapport ;
- d'autoriser la signature de tout document relatif à la mise en œuvre de ces financements.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES**

**Objet de la délibération : PAT - Soutien au projet du Secours Populaire Lozère**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE



VU la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (ou loi Egalim ou Alimentation) ;

VU l'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;

VU les articles L 1111-10, L 3211-1 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CP_21_137 du 16 avril 2021, n°CP_23_027 du 31 janvier 2023, n°CP_23_143 du 21 avril 2023 et n°CP_23_273 du 26 septembre 2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1030 du 20 octobre 2023 approuvant la stratégie départementale ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 " agriculture, alimentation durable, foncier et forêt" ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°505 : "PAT - Soutien au projet du Secours Populaire Lozère", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Prend acte que le Secours Populaire a, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire du Haut-Allier, expérimenté des projets s'inscrivant dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à des produits frais et que son projet a été retenu par le Ministère des Solidarités et des Familles dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Mieux manger pour tous » pour lutter contre la précarité alimentaire, lancé en juin 2023, et a obtenu les financements demandés.

### ARTICLE 2

Précise que le projet s'inscrivant pleinement dans l'axe du plan d'action du PAT « Lutte contre la précarité alimentaire », il a été proposé au Secours Populaire une subvention de 10 000 € dont 3 000 € prélevés sur le budget du Département et 7 000 € de subvention DRAAF reversée au Secours Populaire sachant qu'un certain nombre de contraintes encadre ce reversement de la subvention DRAAF et notamment l'exigence que l'ensemble des dépenses subventionnées soient réalisées avant fin février 2024.

### ARTICLE 3

Note que l'association n'étant pas en mesure de justifier des dépenses avant fin février 2024, elle a fait le choix de solliciter uniquement le Département et de renoncer à demander le reversement de la subvention provenant de la DRAAF.

### ARTICLE 4

Donne, selon le plan de financement défini en annexe, un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 3 000 € au Secours Populaire fléchée sur le financement de l'accompagnement des associations partenaires du projet à structurer leur fonctionnement commun et leur gouvernance dans le cadre du projet de l'alliance territoriale.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE



## ARTICLE 5

Individualise, à cet effet, un crédit de 3 000 €, à imputer sur la ligne budgétaire 936-6312 / 65748.

## ARTICLE 6

Indique que 70 % de la subvention seront versés à la signature de la convention et 30 % après l'apport de la preuve de la réalisation de l'accompagnement des associations partenaires du projet à structurer leur fonctionnement commun et leur gouvernance, avant fin 2024.

## ARTICLE 7

Autorise la signature de la convention ci-annexée, ainsi que de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_081 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE



***Rapport n°505 "PAT - Soutien au projet du Secours Populaire Lozère" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, 97 000 € ont été inscrits sur le programme « Projet Alimentaire de Territoire - Fonctionnement ».

Considérant les individualisations antérieures restant à solder pour un montant de 1 400 €, il reste 95 600 € de disponibles pour individualisation.

Je vous propose d'étudier la demande de subvention suivante :

**1- Contexte**

1-1 Présentation de l'association Secours Populaire de Lozère

Président : Jean Pierre Kircher

En 2022 : 229 donateurs, 130 bénévoles, 4 salariés dont 2 emplois aidés, 1 volontaire.

Actif depuis 40 ans dans le département de la Lozère dans une démarche solidaire d'aide alimentaire, le Secours Populaire a connu un fort développement au cours des 4 dernières années.

Ce développement répond au besoin accru en matière d'accès à l'aide alimentaire pour les populations en situation de précarité dont celles présentant des freins majeurs à la mobilité.

Convaincus des effets dévastateurs sur la santé d'une alimentation de mauvaise qualité, le Secours Populaire a, dans le cadre du PAT du Haut-Allier, expérimenté des projets s'inscrivant dans cette démarche d'aller-vers et de réduction des inégalités d'accès à des produits frais.

Aujourd'hui forte de ces expérimentations, l'association a décidé d'étendre ces dispositifs aux autres micro-territoires sur lesquels sont implantés leurs centres de distribution.

1-2 Lancement d'un appel à projet national « Mieux manger pour tous »

En parallèle, le Ministère des Solidarités et des Familles a lancé en juin 2023 un appel à projet intitulé « Mieux manger pour tous » pour lutter contre la précarité alimentaire.

Le Secours Populaire a proposé un projet consistant en « la création d'une alliance territoriale départementale facilitant l'accès en circuit court à une alimentation saine et durable complémentaire des dispositifs d'aide alimentaire existants ».

Concrètement, il s'agit de **massifier les achats et la logistique des produits locaux à destination de l'aide alimentaire**, entre différentes structures de l'aide alimentaire et entre les différents centres de distribution de ces structures, pour alimenter tout le département. Pour ce faire, le Secours Populaire constituera un comité de pilotage du projet, et a embauché une coordinatrice.

Le projet du Secours Populaire a été retenu par le Ministère des Solidarités et des Familles et a obtenu les financements demandés.

1-3 Plan de financement du projet du Secours Populaire

Budget total : 265 800 €

Subvention obtenue par l'appel à projet « Mieux manger pour tous » : 190 000 € (71 %)

Autres financeurs sollicités :

- Conseil régional à hauteur de 10 000 €,
- Communauté de communes du Haut Allier à hauteur de 5 000 €,
- Conseil départemental à hauteur de 30 000 €.

**2- Proposition**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE



Le projet du Secours Populaire entre pleinement dans l'axe du plan d'action du PAT « Lutte contre la précarité alimentaire ».

Le Département a proposé au Secours Populaire une subvention de 10 000 € : 3 000 € sur le budget du Département, et 7 000 € de subvention DRAAF que le Département reverserait au Secours Populaire.

Un certain nombre de contraintes encadre cette réversion de subvention, notamment l'exigence que l'ensemble des dépenses subventionnées soient réalisées avant fin février 2024.

Le Secours Populaire n'étant pas en mesure de justifier des dépenses dans ces délais, il a fait le choix de ne solliciter que le Département et de renoncer à demander un reversement de subvention de la part de la DRAAF.

La subvention est fléchée sur le financement de l'accompagnement des associations partenaires du projet à structurer leur fonctionnement commun et leur gouvernance dans le cadre du projet de l'alliance territoriale. Cet accompagnement se réalisera grâce à l'apport d'un cabinet extérieur.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **3 000 €** sur le chapitre 936-6312 article 65748, réparti comme suit : 70 % à la signature de la convention, 30 % après l'apport de la preuve de la réalisation de l'accompagnement des associations partenaires du projet à structurer leur fonctionnement commun et leur gouvernance, avant fin 2024 ;

- d'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, dont la convention annexée au présent rapport.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE

lozère
LE DÉPARTEMENT

Numéro de dossier :

**Secours Populaire**

# CONVENTION N°

**relative à la participation financière du Département en vue de l'action "Alliance territoriale départementale facilitant l'accès en circuits courts à une alimentaire saine et durable complémentaire des dispositifs d'aide alimentaire existants"**

**ENTRE :**

Le Département de la Lozère sis 4 rue de la Rovère - BP 24 - 48001 MENDE, cedex représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, dûment habilitée à signer en vertu de la délibération n° en date du 20 octobre 2023,

***D'une part,***

**ET :**

Le bénéficiaire : Le Secours Populaire Français Fédération de la Lozère, dont le siège social est situé 23 Rue Jean Roujon 48100 Marvejols, représenté par Monsieur Jean Pierre KIRCHER, Président du Secours Populaire Français Fédération de la Lozère

***D'autre part.***

## Il est convenu ce qui suit :

VU la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (ou loi Egalim ou Alimentation) ;

VU l'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;

VU les articles L 1111-10, L 3211-1 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CP_21_137 du 16 avril 2021, n°CP_23_027 du 31 janvier 2023, n°CP_23_143 du 21 avril 2023 et n°CP_23_273 du 26 septembre 2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1030 du 20 octobre 2023 approuvant la stratégie départementale ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 " agriculture, alimentation durable, foncier et forêt" ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE

VU la délibération n°CP_24 approuvant la présente convention.

## Article 1er - Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme présenté par l'association décrit ci-après : Alliance territoriale départementale facilitant l'accès en circuits courts à une alimentaire saine et durable complémentaire des dispositifs d'aide alimentaire existants.

## Article 2 - Financement

Le Département attribue au bénéficiaire, dans le cadre de cette convention, une subvention de 3 000,00 €, sur la base d'une dépense subventionnable de 265 800 €.
La subvention est fléchée sur le financement de l'accompagnement des associations de l'aide alimentaire à structurer leur fonctionnement commun et leur gouvernance dans le cadre du projet de l'alliance territoriale.

Cette subvention sera prélevée sur le chapitre 936-6312 article 65748 .

## Article 3 - Durée de la convention

La présente convention expire le 31 décembre 2024.

## Article 4 - Modalités et justificatifs de paiement

Un acompte de 70% sera versé après signature de la présente convention et envoi du contrat d'engagement républicain dûment signé.

Le solde sera versé sur présentation, avant le 15 novembre 2024, de la demande de paiement de la subvention ci-jointe accompagnée de la liste des pièces indiquées sur cette dernière.

Le Département pourra solliciter, en complément des pièces listées, l'ensemble des factures justifiant les dépenses réalisées au titre de l'opération.

La subvention sera automatiquement annulée si les pièces justificatives demandées dans la demande de paiement ne sont pas transmises au plus tard le 15 novembre 2024.

Le paiement de la subvention interviendra dans son intégralité si le bénéficiaire justifie de la réalisation d'un accompagnement externe auprès des différentes associations membres de l'alliance locale, pour les aider à structurer leur fonctionnement commun et leur gouvernance dans le cadre du projet de l'alliance territoriale.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE

## Article 5 - Résiliation

En cas d'infraction aux clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à indemnisation, après délibération de l'assemblée départementale constatant la modification de l'intérêt général.

En cas de changement de statut de l'association, celle-ci doit informer (sans délais) le Département. La convention pourra dans ce cas être dénoncée, par l'une ou l'autre partie en respectant un préavis de 1 mois.

Règlements de litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage....). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Nîmes.

## Article 6 - Obligations de communication

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, les bénéficiaires doivent obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.
Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement ».**
Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.
Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.
Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental.
Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental **www.lozere.fr**, (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : communication@lozere.fr ).Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.
**En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan du Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.**

Fait à

Le

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_081-DE

Pour le Département,
La Présidente du Conseil départemental
Madame Sophie PANTEL

Pour le bénéficiaire,
Président du Secours Populaire Français
Fédération de la Lozère
Monsieur Jean Pierre KIRCHER

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES**

**Objet de la délibération : Agriculture - Foncier : conventions 2024 SAFER et Terre de Liens**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : M. Robert AIGOIN.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE



VU les articles L 121-1 à L 128-3 du Code Rural et de la Pêche ;

VU les articles L 1111-10, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1004 du 20 mars 2023 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 " agriculture, alimentation durable, foncier et forêt" ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°506 : "Agriculture - Foncier : conventions 2024 SAFER et Terre de Liens", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 45 000 € en faveur de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Occitanie, au titre du partenariat 2024 mis en place dans le cadre des opérations d'aménagement foncier rural, répartie comme suit :

| Fonctionnement | Subvention allouée | dont payé en 2024 | dont payé en 2025 |
|---|---|---|---|
| Actions d'implication dans le Projet Alimentaire de Territoire | 12 000 € | 10 920 € | 4 680 € |
| Mise à disposition de Vigifoncier | 3 000 € | | |
| Estimation des indemnités dans le cadre de la régularisation des captages AEP | 600 € | | |
| Sous-total | 15 600 € | | |

| Investissement | Subvention allouée |
|---|---|
| Animation foncière et la réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles | 7 200 € |
| Animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession | 3 000 € |
| Animation pour la rétrocession d'îlots parcellaires favorisant les installations hors cadre familial | 3 000 € |
| Mobilisation des terres incultes sur le Département de la Lozère | 1 800 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE



| Investissement | Subvention allouée |
|---|---|
| Mobilisation du foncier dans le cadre de la procédure des Biens Vacants et Sans Maître | 8 400 € |
| Appui à l'acquisition foncière à proximité de la station du Mont Lozère | 6 000 € |
| Sous-total | 29 400 € |

## ARTICLE 2

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 456 € en faveur de l'association Terre de Liens pour son programme 2024 afin de contribuer, en partenariat avec la SAFER, à l'animation des ateliers du PAT consacrés à la thématique du foncier, dont 3 819 € payés en 2024 et 1 637 € payés en 2025.

## ARTICLE 3

Individualise, à cet effet, un crédit de 21 056 € à imputer sur la ligne budgétaire 936-6312/65748 et affecte un crédit de 29 400 € au chapitre 906.

## ARTICLE 4

Autorise la signature de tout document relatif à la mise en œuvre de ces financements et notamment :

- la convention cadre 2024 relative au programme de mobilisation du foncier agricole en Lozère avec la SAFER Occitanie, ci-jointe ;
- la convention cadre 2024 relative au programme de mobilisation du foncier agricole en Lozère avec l'association Terre de Liens, ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_082 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 1 | *M. Robert AIGOIN.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 24 voix | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE



***Rapport n°506 "Agriculture - Foncier : conventions 2024 SAFER et Terre de Liens" en annexe à la délibération***

Lors du budget primitif 2024 ont été votés :

- 22 000 € de crédits de fonctionnement en faveur des actions d'animation foncière sur l'imputation 936-6312/65748, dont 17 440 € sont disponibles du fait du montant réservé en dépenses obligatoires ;
- une autorisation de programme "Aménagements agricoles et forestiers" avec un crédit de 260 000 € réservé pour l'opération "Échanges amiables" sur le chapitre 906. Suite aux individualisations effectuées depuis le début de l'exercice, il reste 259 844,80 € sur ce chapitre.

## 1- Le partenariat avec la SAFER Occitanie

Le Département soutient la SAFER Occitanie depuis de nombreuses années et a mis en place un partenariat dans le cadre des opérations d'aménagement foncier rural relevant de sa compétence conformément à l'article L.121-1 et suivants du Code Rural. Ce partenariat vient également en appui d'autres missions du Conseil départemental.

La SAFER a notamment pour mission d'œuvrer pour la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières, contribuer au développement durable des territoires ruraux et assurer la transparence du marché foncier rural.

Ainsi, une convention de partenariat fixe chaque année les modalités d'intervention de la SAFER et du Département en vue de la mobilisation foncière en faveur de l'agriculture et des espaces ruraux du département.

Le programme 2024 prévoit les actions suivantes :

### 1-1 En fonctionnement

- L'animation conduite, dans le cadre de la déclinaison du plan d'action du PAT, pour œuvrer en faveur de la sensibilisation des élus et des propriétaires privés à la mobilisation du foncier à des fins agricoles (coût 15 000 € / aide du Département : 12 000 €).
- La mise à disposition de l'outil d'information en ligne Vigifoncier (suivi du marché foncier) au Département (coût : 3 000 €).
- L'estimation, pour les dossiers non soumis à l'avis des domaines, des indemnités dans le cadre de la régularisation des captages AEP en appui au Département, dans le cadre de son accompagnement des collectivités dans leurs démarches de régularisation des captages d'eau potable (coût : 600 €).

### 1-2 En investissement

- L'animation foncière et la réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles afin que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire adapté permettant une limitation des coûts de production, et la diminution des parcelles en friche (coût pour la SAFER : 9 000 € / aide du Département 7 200 €).
- L'animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition / rétrocession pour que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire plus adapté, permettant ainsi la limitation des coûts de production et l'ouverture des milieux (coût : 10 200 € / aide du Département : 3 000 €).

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE



- L'animation pour la rétrocession d'îlots parcellaires favorisant les installations hors cadre familial et l'élaboration de conventions de mise à disposition afin de favoriser le stockage locatif dans le cadre des installations de jeunes agriculteurs (coût : 10 200 € / aide du Département : 3 000 €).
- La mobilisation des friches et des terres incultes sur le Département de la Lozère pour permettre d'approfondir l'analyse des friches potentielles faite sur des données satellitaires (coût : 3 000 € / aide du Département : 1 800 €).
- La mobilisation du foncier dans le cadre de la procédure des Biens Vacants et Sans Maître (coût : 10 800 € / aide du Département : 8 400 €).
- L'appui à l'acquisition foncière à proximité de la station du Mont Lozère (coût : 6 000 €).

L'ensemble de ces actions est précisé dans le projet de convention annexé à ce rapport.

## 2- Partenariat avec Terre de Liens Languedoc Roussillon

L'association Terre de Liens œuvre en faveur de la mobilisation de foncier agricole depuis une dizaine d'années et ses objectifs sont notamment de contribuer à la préservation à long terme des terres agricoles. Ainsi, l'association accompagne les territoires et les collectivités sur leur stratégie agricole et leur projet de relocalisation de l'alimentation.

Terre de Liens a contribué, en partenariat avec la SAFER, à l'animation des ateliers du PAT consacrés à la thématique du foncier. En déclinaison opérationnelle du PAT, il s'agit, en partenariat avec la SAFER Occitanie, de sensibiliser les collectivités et les propriétaires privés sur la question du foncier en leur fournissant notamment des outils et des méthodes d'actions.

Le coût de cette action est estimé à 6 820 €, avec un soutien du Département à hauteur de 5 456 €.

L'ensemble de ces actions est précisé dans le projet de convention annexé à ce rapport.

## 3- Propositions d'individualisations et d'affectations

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit total de **15 600 €** en faveur de la SAFER Occitanie réparti comme suit :

- 12 000 € en faveur des actions de mise en œuvre du PAT ;
- 3 000 € pour la mise à disposition de Vigifoncier ;
- 600 € pour l'estimation des indemnités dans le cadre de la régularisation des captages AEP.

- d'approuver l'individualisation d'un crédit de **5 456 €** en faveur de l'association Terre de Liens Languedoc Roussillon.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 936-6312/65748. Ces crédits feront l'objet d'un paiement à hauteur de 70 % sur l'exercice budgétaire 2024 et le solde en 2025.

| Imputations budgétaires | Individualisations ce jour | Crédits | | |
|---|---|---|---|---|
| | Total | 2024 | | 2025 |
| | | Disponible | Reste disponible | |
| 936-6312/65748 | **21 056 €** | 17 440 € | 2 701 € | 6 317 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE



- d'approuver l'affectation d'un montant total de **29 400 €** sur l'opération "Échanges amiables", sur le chapitre 906, en faveur de la SAFER Occitanie pour l'animation foncière et la réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles, l'animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession, la mobilisation foncière pour les terres incultes et les biens vacants et sans maître ;

- d'autoriser la signature de tout document relatif à la bonne mise en œuvre de ces financements à savoir notamment :

  - la convention cadre 2024 relative au programme de mobilisation du foncier agricole en Lozère avec la SAFER Occitanie ;
  - la convention 2024 relative à la mise en œuvre de la mission de sensibilisation des collectivités et des propriétaires fonciers à intervenir avec l'association Terre de Liens Languedoc Roussillon.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

# CONVENTION CADRE RELATIVE AU PROGRAMME 2024 DE MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE EN LOZERE

N° 24-

ENTRE :

Le Département de la Lozère dont le siège est rue de la Rovère – B.P. 24 – 48000 MENDE, représenté par sa Présidente Madame Sophie PANTEL dûment habilitée par délibération n°....., et désigné ci après « le Département »

d'une part,

ET :

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Occitanie dont le siège est 10 chemin de la Lacade BP 22125-31321 CASTANET TOLOSAN, représentée par son Président Directeur Général, Dominique GRANIER, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2021, et désignée ci-après "la Safer",

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 121-1 et suivants ;

VU la délibération n°CD_23_1004 du 20 mars 2023 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU l'article L 1611-4, L 3212-3, L 3231-3-1 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 adaptant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 " Agriculture, alimentation durable, foncier et forêt".

CONSIDERANT QUE :

Dans le cadre de ses compétences, le Département de la Lozère souhaite développer la mobilisation foncière agricole et forestière grâce au soutien à :

- L'animation pour des opérations d'échanges amiables sur parcelles agricoles ;
- L'animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession ;
- L'animation pour la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial, la mise en place de Conventions de Mise à Disposition et d'opérations d'intermédiation locative ;



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

- L'animation et la sensibilisation auprès des communautés de communes et des propriétaires fonciers afin de mobiliser du foncier en faveur de la relocalisation des exploitations agricoles sur le territoire ;
- La mobilisation foncière comprenant la mobilisation des biens vacants et sans maître ainsi que la mobilisation de la propriété sectionale qui représentent un foncier important et non valorisé en Lozère ;
- L'installation d'actifs agricoles sur le territoire.

En vertu de l'article L 141-1 du Code Rural, la Safer a reçu les missions suivantes :

1. Œuvrer prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ses interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique ;
2. Concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ;
3. Contribuer au développement durable des territoires ruraux ;
4. Assurer la transparence du marché foncier rural.

La Safer peut concourir, dans le cadre de conventions, aux opérations d'aménagement foncier rural relevant de la compétence du Département (Article L141-2 du Code Rural). Conformément à l'article L141-3 du même code, la Safer peut aussi conduire des opérations destinées à faciliter la réorientation des terres, bâtiments ou exploitations vers des usages non agricoles en vue de favoriser le développement rural ainsi que la protection de la nature et de l'environnement. Conformément à l'article L.141-5, 4 la Safer peut aussi, dans les conditions fixées par voie réglementaire, apporter son concours technique au Département, pour la mise en œuvre d'opérations foncières et, notamment, des droits de préemption dont le Département est titulaire.

Dans les zones de montagne, la Safer peut intervenir en matière de terres incultes ou manifestement sous-exploitées, dans les conditions prévues à l'article L. 125-8.

La Safer interviendra auprès des collectivités lozériennes (Communes et Communautés de communes) pour assurer une mission d'animation foncière et de recensement des projets et opérations en cours et à venir dans les domaines de l'aménagement. Elle aura un rôle d'appui technique aux collectivités, notamment en matière foncière et leur fera profiter de sa connaissance du territoire et du marché foncier.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les modalités d'intervention de la Safer et du Département en vue de la mobilisation foncière en faveur de l'agriculture et des espaces ruraux du département pour l'année 2024.

Par ailleurs, sur l'ensemble du département de la Lozère, l'objectif du maintien d'un maximum d'agriculteurs dans les hameaux et l'installation d'autres nécessite de mettre en œuvre une série d'actions.

Le fort morcellement des structures foncières qui caractérise les différentes zones naturelles du département de la Lozère, le grand nombre de petites propriétés, le marché foncier très fermé, les situations juridiques spécifiques font que pour atteindre ces objectifs, le Département souhaite accompagner la Safer dans la mise en place d'un dispositif opérationnel adapté aux besoins de n'importe quel secteur foncier du département.

L'installation en agriculture reste une priorité du Département.

Les facteurs structurels de limitation du nombre d'installation sont :

- La concurrence de l'agrandissement sur le foncier non bâti ;
- La concurrence sur le foncier bâti ;
- Le morcellement de la propriété agricole qui rend difficile la transmission d'unités viables ;
- Le transfert du foncier dans les cadres dérogatoires non soumis à contrôle ;
- Le capital à mobiliser pour une installation.

Plus généralement, l'accueil d'actifs en milieu rural avec des projets économiques adaptés au département de la Lozère reste une priorité pour l'ensemble du territoire lozérien.

Pour cela, le Département souhaite développer son partenariat avec la Safer afin de favoriser la mobilisation de foncier agricole et forestier pour répondre aux besoins d'une meilleure exploitation des ressources territoriales.

ARTICLE 2 – PERIMETRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique sur le territoire du département de la Lozère.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DE LA SAFER

I- Animation foncière et réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles :

1. Présentation de l'opération :

La plupart des communes de Lozère sont constituées d'un parcellaire morcelé qui ne convient pas aux conditions de travail d'aujourd'hui.

La mise en place d'opérations de restructuration foncière par voies d'échanges amiables constitue un bon outil d'aménagement pour que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire adapté permettant une limitation des coûts de production, et la diminution des parcelles en friche.

La Safer procédera à l'animation et à la réalisation des actes d'échanges multilatéraux à la demande de Communes ou d'agriculteurs pour des projets d'échanges :

- concernant 3 propriétaires pour un minimum de 5 ha échangés afin d'optimiser la restructuration foncière ;

- concernant au minimum 4 propriétaires sans limite de surface, toujours afin d'optimiser la restructuration foncière ;

- concernant au minimum 2 propriétaires sans condition de surface lorsque cet échange favorisera l'accès à une ressource en eau pour l'abreuvement du cheptel pour l'un des deux intervenants à l'opération de restructuration.



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

Il est à noter que les frais de régularisation de voirie ne seront pas soutenus par le Département dans le cadre de ce dispositif. Seuls les frais de géomètre liés aux divisions [illegible] l'échange seront pris en en compte par le Département.

**Les projets seront présentés pour avis au Conseil départemental lors de réunions techniques régulières avant proposition à la Commission Départementale d'Aménagements Fonciers (CDAF).**

2. Bilans des actions :

La Safer fournira au Département de la Lozère, un bilan des actions d'animation foncière et les diagnostics fonciers réalisés ainsi qu'un dossier par opération d'échange comprenant :

- Une note de synthèse de l'opération ;
- La copie du plan cadastral (avant et après opération) mettant en évidence l'amélioration du parcellaire ;
- La copie de l'acte et de la facture du notaire ;
- La copie des factures des éventuels autres frais (géomètres...) ;
- Le RIB du ou des bénéficiaires supportant les frais.

La Safer sera chargée d'assurer la présentation des projets d'échanges aux réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

Après l'examen des dossiers par la CDAF, et en vue de l'attribution, par la Commission permanente du Département, de la subvention aux propriétaires, la Safer devra fournir au Département, pour chaque opération, les justificatifs des frais notariés et éventuellement les frais annexes avec leur répartition par propriétaires.

3. Projections :

L'animation pour les échanges multilatéraux est réalisée par le chargé d'étude du service Territoires Aménagement et Environnement.

En 2023, cette animation a conduit à la présentation en CDAF de deux échanges conséquents : un sur la commune de Ventalon-en-Cévennes et un sur la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole.

En 2024, un travail sera réalisé sur Saint-Alban pour un nouvel échange. Par ailleurs des réflexions sont en cours sur d'autres communes.

## II- Animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession :

1. Présentation de l'opération :

La plupart des communes de Lozère étant constituées d'un parcellaire morcelé qui ne convient pas aux conditions de travail d'aujourd'hui, la mise en place d'opérations de restructuration foncière dans le cadre des opérations de rétrocessions peut aussi constituer un bon outil d'aménagement pour que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire plus adapté, permettant ainsi la limitation des coûts de production, et l'ouverture des milieux.

La Safer effectuera un effort particulier lors des comités techniques de la Safer sur les opérations de rétrocessions qui nécessitent une restructuration parcellaire complémentaire.

Pour mémoire, les lots de moins de 5 hectares rétrocédés par la Safer représentent plus de 60% de son activité en nombres d'actes. Cette activité permanente de restructuration foncière est indispensable au maintien d'une agriculture durable.

2. Bilan des actions :

La Safer fournira au Département de la Lozère, un bilan des actions d'animation foncière réalisée ainsi qu'un dossier comprenant :

- Une note de synthèse de l'opération ;



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

- La copie du plan cadastral (avant et après opération) mettant en évidence l'amélioration du parcellaire.

## III- Implication dans le Projet Alimentaire Territorial du Département

1. Présentation de l'opération :

Le Département de la Lozère a approuvé fin 2023 la stratégie et le plan d'actions de son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Des fiches actions consacrées à la problématique foncière ont ainsi été adoptées. La Safer et Terre de Liens sont co-pilotes de certaines de ces actions qui impliquent une mobilisation des collectivités et des élus aux côtés du Département et de ses partenaires sur cette thématique pour être efficaces.

Pour 2024, les priorités d'interventions sont :

- **Appui à l'organisation d'un forum foncier par le PETR Sud Lozère** dont l'objet est la sensibilisation des collectivités aux enjeux fonciers : présentation d'outils, de témoignages et de retour d'expérience, animation d'ateliers…

- **Sensibilisation des propriétaires privés** : A l'échelle des collectivités retenues (identifiées lors du forum), une réunion sera organisée pour sensibiliser les propriétaires privés aux questions de mobilisation foncière en faveur de l'agriculture. Un courrier sera envoyé par la Commune aux propriétaires : Terre de Liens LR travaillera à la rédaction des courriers, après l'identification des propriétaires par la SAFER et la Commune. La SAFER et Terre de liens prépareront, organiseront et animeront les réunions.

- En vue de l'organisation d'un forum foncier sur un autre territoire de projet du département, il sera proposé au PETR du Gévaudan qui conduit un travail sur la réalisation d'un SCOT, de mobiliser les Communautés de communes qui en sont membres en organisant une **intervention lors des Conseils communautaires pour sensibiliser les élus aux enjeux fonciers** (présentation des outils, acteurs, possibilités d'accompagnement…). En amont de ces réunions, comme pour les réunions auprès des Communes, un bilan non exhaustif de l'état du foncier et de son usage sur le territoire sera réalisé par la Safer : évaluation approximative des surfaces en friches, des sectionaux, bilan des BVSM…).

Par ailleurs, la Safer lors de ses échanges avec les notaires, notamment à l'occasion d'une réunion annuelle, sensibilisera la profession aux enjeux du PAT en matière d'orientation du foncier agricole à des fins de productions.

Enfin, la Safer participera aux comités de pilotage et à certains travaux thématiques sur lesquels son expertise sera attendue (espace test agricole notamment).

2. Bilan des actions :

La Safer fournira au Département un compte rendu de ces actions.

## IV- Animation pour la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial et animation pour la mise en place de conventions de mise à disposition, des opérations immobilières portant sur les biens d'autrui et relative au louage

1. Présentation de l'opération :

La Safer accentuera son action sur le foncier en proposant à des candidats à l'installation, ce que le marché foncier n'offre pas de façon naturelle. Elle ira au-devant des propriétaires fonciers, dans des secteurs bien ciblés, et en lien avec la collectivité locale concernée.

L'aide du Département concerne la mise en place par la Safer :

- D'un dispositif d'animation, de prospection et de négociation en vue de constituer des exploitations agricoles de taille suffisante pour des installations hors cadre familial,



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

- D'un dispositif d'animation, de prospection et de négociation en vue de favoriser la reprise des exploitations agricoles de taille suffisante pour une installation.

Sur la base du repérage des cessations d'activité de la Chambre d'Agriculture (6 réunions prévues en 2024), la Safer pourra accompagner les propriétaires pour la bonne exploitation de leurs biens, soit par le dispositif de l'intermédiation locative, soit par celui de la Convention de mise à Disposition-bail Safer.

La Safer pourra notamment :

- Dans un premier temps sensibiliser les exploitants cédants sur le dispositif dit d'intermédiation locative afin de conserver une unité d'exploitation permettant une installation. Conformément aux dispositions de l'article L 141.1 II-41 et III 3, la Safer pourra, en vertu d'un mandat écrit, s'occuper de la réalisation d'un appel à candidature et participer à la rédaction du bail qui sera à réitérer par notaire, au frais du bailleur.
- Proposer à un propriétaire cédant, une convention de mise à disposition (CMD) : ce dispositif de droit commun peut être utilisé par un privé dans le cadre des articles L 142-6 et suivants du CRPM, afin de mettre les immeubles dont il a la propriété à la disposition de la Safer. A la fin du contrat, le propriétaire retrouve son bien libre et correctement entretenu.
- Proposer une convention de mise à disposition aux collectivités, sur la propriété sectionale, afin de conforter des installations.

2. Bilans des actions :

La Safer fournira au Département un état récapitulatif des installations concrétisées en 2024 ainsi que celles qui ont donné lieu à la signature d'une convention de mise à disposition/bail avec notamment :

- Une note de synthèse de l'opération (Le descriptif de la propriété sur laquelle l'installation été réalisée (plans de situation, expertise ....) ;
- La copie du plan cadastral (mise en évidence de l'opération) ;
- Le procès-verbal du comité technique de la Safer qui valide le projet d'installation ;
- La copie de la convention et du bail de la Safer au profit du bénéficiaire de l'installation.

## V- Mobilisation des friches et terres incultes

1. Présentation de l'opération :

La procédure terres incultes menée sur le Domaine de Chapieu (187 hectares reconquis) avec l'appui du Département et de la DDT a montré que ce type d'opération pouvait aboutir et permettre l'installation de nouveaux exploitants agricoles ou de conforter les exploitations locales les plus fragiles. Même si des surfaces aussi conséquentes restent exceptionnelles, il y a en Lozère des terres non exploitées qui pourraient être valorisées par différents types d'agriculture. Pour preuve, une autre procédure, sur la commune du Malzieu Forain, a abouti en 2022 et la communication sur la base de ces exemples a conduit à la mise en place d'une CMD sur Nasbinals pour permettre la remise en valeur de parcelles agricoles et éviter la procédure.

Ces demandes individuelles (en sollicitant tout de même l'accompagnement de la Safer) restent toutefois trop rares pour que la profession s'approprie réellement l'outil en Lozère et aucune action de ce type n'a été entreprise en 2023.

Au titre de l'année 2024 il est proposé deux actions :

- Repérage d'une ou plusieurs zones en friche de superficies conséquentes, présentant les caractéristiques techniques et juridiques nécessitant potentiellement la mise en œuvre de la procédure dite des terres incultes.

- Expérimentation d'une démarche de repérage de biens de sections, forestiers et agricoles, non gérés afin d'en permettre in fine la remise en valeur, après analyse de l'historique des usages, du potentiel et d'une médiation avec la DDT, l'ONF et les collectivités concernées.



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

En effet, de vastes secteurs du département de la Lozère continuent d'évoluer vers l'abandon et la friche en raison de blocages spécifiques de montagne, alors qu'à côté de cela, les agriculteurs cherchent des terres pour s'installer et se consolider. Ces secteurs sont plus particulièrement composés de 70 000 ha de propriétés sectionales (réparties en MARGERIDE, AUBRAC et sur les CAUSSES). On peut considérer que bons nombres de ces secteurs sont globalement sous-utilisés si l'on exclut quelques parties reboisées où les sectionaux à vocation agricole, qui sont allotis pour l'essentiel. Il y a là, un potentiel foncier important susceptible de permettre l'installation d'agriculteurs ou de consolider des exploitations.

Les Communes sont de plus en plus sensibles à ce problème et veulent le régler afin d'arrêter l'extension de ces terres sous-utilisées, envahies de plus en plus par la friche, situation très favorable à la prolifération des incendies.

Une grande partie de cette situation trouve son origine d'une part dans la difficulté d'application des articles L 2411- 10 et suivants du code général des collectivités territoriales, articles relatifs aux biens de sections et d'autre part dans l'application des articles L 211-1 et L 214-3 du code forestier qui concernent aussi les biens de section, pour la partie forestière.
En effet, à l'usage, on constate que la notion ''d'état boisé '' est sujette à interprétation, selon que l'on représente l'agriculture ou bien la forêt. Cette situation entraîne des blocages administratifs ou parfois des réactions de rejet de la part des populations locales, quelquefois des élus. Dans tous les cas cette situation a comme conséquences une non-valorisation des espaces tant pour la forêt que pour l'agriculture.

**Ce que nous proposons, sur la base d'une concertation amiable entre les Conseils municipaux, les représentants de la profession agricole et l'administration en charge de la forêt :**

**En 2024, une action d'animation réalisée par la Safer Occitanie, à l'échelle d'une commune, pourrait être la suivante :**

- Une analyse de la propriété sectionale avec cartographie à l'échelle parcellaire des surfaces déclarées à la PAC ainsi que des surfaces soumises au régime forestier,
- Une analyse complémentaire permettant de préciser la situation d'occupation des parcelles sectionales (plutôt boisées, plutôt pastorales, en friches …),
- Sur la base de cette étude, la mise en place d'une commission à l'échelle communale, de type « agriculture forêt » (composition à préciser avec les acteurs de l'agriculture, de la forêt et personnes publiques). Le travail de cette commission sera de préciser les périmètres à soumettre au régime forestier et les zones pouvant revenir à l'agriculture.
- Une délibération du Conseil municipal approuverait et officialiserait ce schéma d'aménagement relatif à la propriété sectionale.

Ainsi, plusieurs centaines d'hectares, aujourd'hui non valorisés, pourraient retrouver un usage soit forestier, soit agricole ou bien sylvo- pastoral.

2. Bilan des actions :

**Pour la ou les nouvelles pistes de demandes de procédures terres incultes, la Safer fournira au Département** :

- La cartographie des terres jugées incultes ou sous exploitées ciblées,
- L'identification des propriétaires
- Des propositions de valorisation de ces espaces en friches.

**Pour l'expérimentation sur les biens de section** :



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

- La cartographie des espaces analysés lors de l'étude (agricoles déclarés à la PAC, forestiers soumis au régime forestier, espaces intermédiaires, friches, … ) ;
- Un retour d'expérience sur cette expérimentation : points positifs, points à améliorer, intérêt et point de vue des parties prenantes.

## VI- Mobilisation du foncier dans le cadre de la procédure des biens vacants et sans maitre

### 1. Présentation de l'opération :

Plusieurs Communes du département de la Lozère ont engagé la procédure dite des *biens vacants et sans maître* sur leur territoire et pour cela ont fait appel à la Safer pour réaliser la phase d'étude et d'intégration de ce foncier dans le patrimoine de la collectivité.

L'intégration de biens au cours des dernières années a permis d'installer des exploitants (comme à Auroux), de consolider leur foncier ou encore de les sécuriser (Gorges du Tarn Causses). Bien que la Safer développe à chaque restitution les possibilités de valorisation du foncier et sa capacité à mobiliser des exploitants, la plupart des Communes ne font pas le choix d'intégrer l'ensemble des terrains potentiellement accessibles. Afin de les inciter à prendre en charge ces terrains qui resteront autrement inexploités ad vitam aeternam, la Safer informera les Communes sur les outils disponibles et sécurisants permettant à la commune de valoriser ce foncier

En complémentarité des actions réalisées, la Safer mobilisera ses moyens pour la recherche d'exploitants agricoles. Les actions mises en œuvre seraient les suivantes :

- Analyse du potentiel foncier BVSM de la collectivité
- Identification des parcelles présentant un intérêt agricole ;
- Recherche de candidats dans la GRC Safer en privilégiant les candidats à l'installation ;
- Présentation des candidats et des projets à la collectivité ;
- Établissement des documents administratifs (contrats de location, accompagnement à la vente …).

### 2. Bilans des actions :

La Safer fournira au Département un bilan de l'action comprenant :

- Un tableau de suivi des incorporations, commune par commune ;
- Une note de synthèse de l'opération (bilan des analyses réalisées pour les Communes) ;
- La copie du plan cadastral des parcelles présentant un intérêt agricole.

## VII – Estimation des indemnités dans le cadre de la régularisation des captages AEP

Le service d'animation territoriale eau potable (SATEP), qui dépend du Département, appui les collectivités dans leurs démarches de régularisation des captages d'eau potable. Pour réaliser cette mission, les techniciens sont amenés à fournir aux collectivités un estimatif des coûts que représentera la régularisation, et notamment des coûts d'acquisition du foncier et d'indemnisation des propriétaires et exploitants au sein des périmètres impactés par les servitudes sanitaires. Le service des Domaines, qui réalisait ces estimations jusqu'à il y a peu, ne fournit plus ces évaluations que lorsqu'une expropriation est nécessaire (ou lorsque le total des acquisitions à réaliser dépasse 180 000 €).

L'objectif de ces estimations est justement de fournir les éléments nécessaires à une négociation raisonnable et éviter l'expropriation. Les techniciens s'appuyaient jusqu'en 2020 sur un tableau des valeurs des terrains en fonction de leur nature dont les dernières mises à jour datent de 2017 et qui sont globaux pour les grands territoires de la Lozère (Causses, Cévennes, Margeride, Aubrac), alors que des variations peuvent intervenir au sein même de ces territoires. Il est donc proposé que la Safer réalise, sur simple demande du SATEP, l'estimation des indemnités à prévoir dans le cadre de la régularisation foncière des captages AEP.



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

Un tableau, au formalisme similaire à celui qui était fourni par le service des Domaines, sera transmis au SATEP sur demande lorsque celui-ci aura pu fournir l'ensemble des informations nécessaires à la délimitation des périmètres et les servitudes s'y appliquant.

En 2024, les besoins du SATEP devraient toutefois être très limités sur ce sujet.

## VIII – Appui à l'acquisition foncière à proximité de la station du Mont Lozère

La Safer a accompagné pendant plusieurs années la Commune de Mas d'Orcières, puis de Mont Lozère et Goulet ainsi que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML) et le Département afin de parvenir à régler la situation foncière de l'indivis de Malavieille, qui comprend des enjeux sanitaires (PPR de captages), patrimoniaux (chapelle, moulin), environnementaux (zone grand tétras du PNC et flore sensible sur la partie haute), agricole et touristiques (pistes de ski et remonte-pente). Les projets de vente on fait l'objet de procédure Safer, et les actes qui permettront au Département d'être propriétaire sont aujourd'hui en cours de rédaction. La Safer assurera le suivi auprès du partenaire qui les réalise.
Par ailleurs, lorsque le Département aura acquis les biens, il conviendra de réaliser le bornage préalable à la sortie de l'indivision. La Safer effectuera l'animation auprès des propriétaires et du géomètre qui aura été désigné. La Safer fera le lien entre les parties prenantes afin de permettre une bonne compréhension du projet par tous, son bon aboutissement, et l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets individuels.

Dans le cas où le Département souhaiterait acquérir d'autres parcelles sur le territoire du projet, la Safer pourra l'accompagner en négociation directement avec les propriétaires pour le compte du Département. Le traitement des opérations foncières se fera dans le cadre des procédures légales de la Safer, permettant d'assurer une totale transparence des transactions : après recueil de la promesse de vente la Safer réalisera la publicité légale d'appel à candidature, ensuite elle présentera le dossier et les candidatures (dont la candidature éventuelle du Département) en commission locale et en Comité Technique Départemental Safer. Ce dernier se prononcera sur le projet d'attribution ou non des terrains au Département dans la mesure où il aura présenté sa candidature lors de la période de mise en publicité légale.
Par ailleurs, dans le cadre de réflexions sur le développement des activités sur le site du Mont Lozère, la Safer sera chargée dans un premier temps de procéder à un état des lieux et une analyse du foncier qui pourrait correspondre.

## IX- Mise à disposition de Vigifoncier :

Vigifoncier est un service d'information en ligne proposé par la Safer qui permet d'avoir une veille foncière sur le territoire et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales.

Dans le cadre de ses missions, le Département est amené à avoir besoin de connaître les ventes de foncier sur le territoire. L'outil Vigifoncier informe quotidiennement ses adhérents sur les ventes de parcelles. Du coup, cet outil est utile pour le service des routes, le service en charge du suivi de la régularisation des périmètres de captage, le service en charge des aménagements fonciers, des activités de pleine nature et des espaces naturels sensibles.

Le Département disposera de 2 codes d'accès à l'outil Vigifoncier.

## X – Contribution à la politique Accueil du Département :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Accueil du Département, la Safer apportera sa contribution en :
- Faisant le reporting des dossiers accompagnés par la Safer auprès de la Cellule LNV au Département ;



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

- Participant aux réunions organisées par le Département sur la thématique de l'Accueil et l'Attractivité (Commission Accueil, COPIL Accueil, etc.) ;

- Participant aux événements relatifs à l'attractivité du territoire organisés par le Département (exemples : tournée estivale, La Lozère sans modération, salons…) ;

- Utilisant les différentes marques et slogans du Département (Lozère Nouvelle Vie, La Lozère, naturellement !…) ;

- Prévoyant un lien vers le site internet www.lozerenouvellevie.com sur son propre site internet,

- Transmettant au Département les offres dont la Safer a connaissance dans l'optique d'une diffusion sur le site internet www.lozerenouvellevie.com.

Il est ici précisé le cadre règlementaire dans lequel la Safer Occitanie participera à la politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations portée par le Conseil Départemental de la Lozère :

La loi n° 99-574 du 5 juillet 1999 d'orientation agricole et la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l' aménagement et le développement durable du territoire , ont confirmé le rôle d'opérateur des Safer au titre de leurs missions de service public et de contribuer en milieu rural à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural, dans le cadre des objectifs définis à l'article L 111 – 2 du code rural et de la pêche maritime .

## ARTICLE 4 – RECAPITULATIF FINANCIER

Le montant global des actions réalisées dans le cadre de ce programme de mobilisation du foncier en faveur de l'agriculture s'élève à **45 000 €** listées précédemment.
Considérant l'intérêt partagé des missions tant pour la Safer que pour le Département de la Lozère, les deux parties définissent et s'engagent respectivement sur le plan de financement suivant :

| Programme 2024 | Nb jours | Département | | SAFER | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Animation foncière et réalisation des échanges amiables de parcelles | 15 | 7 200 € | 80 % | 1 800 € | 20 % | 9 000 € |
| Animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition / rétrocession | 17 | 3 000 € | 29 % | 7 200 € | 71 % | 10 200 € |
| Etude et implication dans le PAT | 25 | 12 000 € | 80 % | 3 000 € | 20% | 15 000 € |
| Animation pour la rétrocession de parcelles à des installations HCF et mise en place de CMD | 17 | 3 000 € | 29 % | 7 200 € | 71 % | 10 200 € |
| Mobilisation des friches et des terres incultes | 5 | 1 800 € | 60% | 1 200 € | 40% | 3 000 € |
| Accompagnement des collectivités pour la mise en gestion du foncier suite à l'intégration des BVSM | 18 | 8 400 € | 78 % | 2 400 € | 22 % | 10 800 € |
| Estimation des indemnités lors de la régularisation foncière des captages AEP | 1 | 600 € | | | | 600 € |
| Maîtrise du foncier à proximité de la station du Mont Lozère | 10 | 6 000 € | | | | 6 000 € |
| Mise à disposition de Vigifoncier | | 3 000 € | | | | 3 000 € |
| Total | | 45 000 € | 66 % | 22 800 € | 34% | 67 800 € |

La participation financière du Département de 45 000 € sera imputée sur les lignes budgétaires suivantes :

- chapitre 906 Échanges amiables : 29 400 € ;



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

- chapitre 936-6312/65748 : 15 600€.

Par ailleurs, en fonction des besoins, le Département pourra être amené à solliciter la Safer pour un appui méthodologique sur des dossiers fonciers relatifs à des projets à forts enjeux pour l'attractivité de la Lozère. Cet appui se fera gracieusement dans la limite de 2 journées d'intervention de la Safer.

## ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Un premier acompte de 70 % sera versé à la Safer à la signature de la convention.
Le solde sera payé sur présentation avant le 15 novembre 2025 de l'état récapitulatif des opérations réalisées.
Les règlements interviendront par virement au compte ouvert au nom de la Safer Occitanie, au Crédit Agricole du Midi sous le numéro 13506- 10000-00183725000-01.

## ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable jusqu'au 31/12/2025.

## ARTICLE 7 – RESILIATION

Le Département se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à tout moment à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois qui suit la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département de la Lozère, la Safer n'aura pas donné suite ou réagi.

## ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présents, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

## ARTICLE 9 – OBLIGATION DE COMMUNICATION

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, les bénéficiaires doivent obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement ».**

Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.

Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.

Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental. Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental **www.lozere.fr**, (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : communication@lozere.fr ).Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan, le Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement de l'octroi de la subvention.

ARTICLE 10 – EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Lozère, Monsieur le payeur départemental, comptable assignataire et Monsieur le Directeur Général de la Safer Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Mende, le

| Pour le Département, | Pour la Safer Occitanie, |
|---|---|
| La Présidente | Le Président Directeur Général, |
| Sophie PANTEL | Dominique GRANIER |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

# CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME 2024 DE MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE EN LOZERE AVEC L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS

ENTRE :

Le Département de la Lozère dont le siège est situé rue de la Rovère – B.P. 24 – 48000 MENDE, représenté par sa Présidente Madame Sophie PANTEL, dûment habilitée par délibération n°……., et désigné ci après « le Département »,

d'une part,

ET :

Terre de liens Languedoc Roussillon dont le siège est situé 18 rue des Hospices - 34090 MONTPELLIER, représentée par son Président André ROBINET, et désignée ci-après "Terre de Liens LR",

d'autre part,

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 121-1 et suivants ;

VU la délibération n°CD_23_1004 du 20 mars 2023 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU l'article L 1611-4, L 3212-3, L 3231-3-1 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 " Agriculture, alimentation durable, foncier et forêt".

CONSIDERANT QUE :

Dans le cadre de ses compétences et de la stratégie adoptée par l'Assemblée départementale pour la mise en œuvre de la stratégie de son Projet Alimentaire de Territoire, le Département de la Lozère souhaite développer la mobilisation foncière agricole grâce au soutien à l'animation et la sensibilisation auprès des Communautés de communes et des propriétaires fonciers. Il s'agit en effet de mobiliser du foncier en faveur de la relocalisation de productions sur le territoire, notamment végétales.

Les objectifs de Terre de Liens Languedoc Roussillon sont de contribuer à la préservation à long terme des terres agricoles favorisant la biodiversité et le respect des sols tout en s'appuyant sur une dynamique citoyenne. Depuis 10 ans Terre de liens accompagne les territoires et les collectivités sur leur stratégie agricole et leur projet de relocalisation de l'alimentation.

Les modes d'actions de Terre de liens sont multiples et adaptées aux circonstances : formations, études, conseils, accompagnement au repérage du foncier, mobilisation et animation du dialogue entre partenaires, animation de dynamiques citoyennes…



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les modalités du partenariat entre Terre de Liens et le Département pour l'année 2024.

Les modalités de ce partenariat relèvent d'une fiche action du PAT du Département, relative à la mobilisation du foncier agricole dans un objectif de développement d'une agriculture et une alimentation locale saines et durables. Cette action a pour objectif la sensibilisation des collectivités et des propriétaires privés sur la question du foncier en leur fournissant notamment des outils et des méthodes d'actions.

Cette mission sera mise en œuvre en partenariat avec la SAFER Occitanie qui est co-pilote avec Terre de liens de cette fiche action du PAT.

## ARTICLE 2 – PERIMETRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique sur le territoire du département de la Lozère.

## ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DE TERRE DE LIEN

Les actions mises en œuvre en 2024 par Terre de Liens sont les suivantes :

- appui à l'organisation d'un forum foncier par le PETR Sud Lozère, dont l'objet est la sensibilisation aux enjeux fonciers (présentation des outils, des acteurs, des accompagnements possibles…) : co-construction du forum avec le PETR et la SAFER, présentation de témoignages et de retours d'expérience, animation d'ateliers…

- sensibilisation des propriétaires privés : l'objectif est de repérer, lors du forum des collectivités, idéalement 3 collectivités motivées pour travailler, sur leur territoire, la mobilisation des propriétaires fonciers. Sur ces territoires une réunion serait organisée pour sensibiliser les propriétaires privés aux questions de mobilisation foncière en faveur de l'agriculture. Un courrier sera envoyé par la Commune aux propriétaires : Terre de Liens LR travaillera à la rédaction des courriers, après l'identification des propriétaires par la SAFER et la Commune. Terre de Liens et la SAFER prépareront, organiseront et animeront les réunions.

- proposition au PETR du Gévaudan, qui conduit un travail sur la réalisation d'un SCOT, de mobiliser les Communautés de communes qui en sont membres en organisant une intervention lors des conseils communautaires pour sensibiliser les élus aux enjeux fonciers (présentation des outils, acteurs, possibilités d'accompagnement…).

## ARTICLE 4 – RECAPITULATIF FINANCIER

Le montant global des actions réalisées dans le cadre de ce programme de mobilisation du foncier en faveur de l'agriculture s'élève à 5 456 €, soit 80 % du montant de la dépense engagée par Terre de Liens. Les deux parties définissent et s'engagent respectivement sur le plan de financement suivant :

| Actions | Nombre de jour | Coût | Financement CD |
|---|---|---|---|
| Organisation d'un forum foncier | 5,5 | 2 200 € | 1 760 € |
| Sensibilisation des propriétaires fonciers | 4,5 | 1 800 € | 1 440 € |
| Sensibilisation des EPCI | 4,5 | 1 800 € | 1 440 € |
| Coordination | 1 | 400 € | 320 € |
| Sous- Total | 15,5 | 6 200 € | 4 960 € |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Frais | 10 % | 620 € | 496 € |
| Total | | 6 820 € | 5 456 € |

La participation financière du Département, de 5 456 € €, sera imputée au 936-6312/65748.

Les parties s'engagent sur la réalisation de ces journées d'actions. Cependant, pour être mises en œuvre, certaines d'entre elles nécessitent la volonté de la part de collectivités à s'investir sur le sujet. Ainsi, après échange préalable entre les parties, les jours pourront être réorientés sur les autres actions ou des actions nouvelles à définir conjointement, s'il s'avère que les actions prévues préalablement ne peuvent avoir lieu.

## ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Un premier acompte de 70 % sera versé à Terre de Liens à la signature de la convention.
Le solde sera payé sur présentation avant le 30/11/2025 de l'état récapitulatif des opérations réalisées.

## ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable jusqu'au 30/11/2025.

## ARTICLE 7 – RESILIATION

Le Département se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à tout moment à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses de ladite convention, dès lors que dans le mois qui suit la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département de la Lozère, Terre de Liens n'aura pas donné suite ou réagi.

## ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présents, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

## ARTICLE 9 – OBLIGATION DE COMMUNICATION

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, les bénéficiaires doivent obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement ».**

Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.

Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.

Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental.

Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental **www.lozere.fr**, (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : communication@lozere.fr ).Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.

**En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan du Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.**



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_082-DE

ARTICLE 10 – EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Lozère, le Directeur départemental, comptable assignataire et le représentant de l'association Terre de liens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Mende, le

| | |
|---|---|
| Pour le Département de la Lozère, | Pour Terre de liens, |
| La Présidente, | Le Président |
| Sophie PANTEL | André ROBINET |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_083-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : EAU, EXCELLENCE ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

**Objet de la délibération : Logement : subventions au titre du programme "Aide aux propriétaires pour l'amélioration des logements"**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_083-DE



VU l'article L 301-5-2 et R 327-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n°CD_21_1039 du 25 octobre 2021 approuvant le lancement d'un nouveau PIG en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire ;

VU la délibération n°CD_23_1058 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Logement » ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°600 : "Logement : subventions au titre du programme "Aide aux propriétaires pour l'amélioration des logements"", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Approuve l'attribution de subventions, pour un total de 48 750 €, sur une base subventionnable de 1 097 218,41 €, en faveur des 41 projets de travaux de lutte contre la précarité énergétique, de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, figurant dans l'annexe jointe, et portés par des propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes.

### ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit de 48 750 €, à imputer au chapitre 905 au titre de l'opération « Aide aux propriétaires pour l'amélioration des logements » sur l'autorisation de programme correspondante.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_083 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_083-DE



***Rapport n°600 "Logement : subventions au titre du programme "Aide aux propriétaires pour l'amélioration des logements"" en annexe à la délibération***

Au titre du budget primitif 2024, l'opération « Aide aux propriétaires pour l'amélioration des logements » est prévue sur le chapitre 905-DIAD pour un montant de 1 400 000 € lors du vote de l'autorisation de programme « Habitat » de 1 400 000 €.

Conformément à notre règlement qui s'inscrit dans les compétences départementales de lutte contre la précarité énergétique, de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, je vous propose de procéder à de nouvelles attributions de subventions en faveur des projets décrits dans l'annexe jointe.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de **48 750 €** au titre de l'opération « Aide aux propriétaires pour l'amélioration des logements » sur l'autorisation de programme « Habitat », en faveur des 41 projets décrits dans l'annexe jointe.

Au regard des affectations réalisées sur cette opération, les crédits prévisionnels disponibles à ce jour pour affectations sont de 1 332 632 €.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_083-DE

# HABITAT DURABLE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE
## Commission permanente du 05 avril 2024

| N° de dossier PROGOS | Projet sur le territoire de l'OPAH ou du PIG | Projet sur la commune de | Projet porté par un | Type de dossier | Intitulé du projet | Montant de l'opération HT | Montant de la base subventionnable | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 00037185 | OPAH COEUR LOZERE | COMMUNE MENDE 1 (NORD) | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur | 27 043,00 | 27 043,00 | 500,00 |
| 00037404 | PIG HDAS | SAINT DENIS EN MARGERIDE | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur, installation de volets et de VMC | 28 466,00 | 28 466,00 | 250,00 |
| 00037405 | PIG HDAS | MONTS DE RANDON (ESTABLES) | Propriétaire occupant | Energie | Remplacement des menuiseries et installation d'une chaudière | 39 745,00 | 39 745,00 | 500,00 |
| 00037406 | PIG HDAS | MASSEGROS CAUSSES GORGES (SAINT ROME DE DOLAN) | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et du plancher | 5 906,00 | 5 906,00 | 500,00 |
| 00037407 | PIG HDAS | MONTS DE RANDON (RIEUTORT DE RANDON) | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation des murs par l'intérieur, remplacement des menuiseries et installation d'un poêle | 32 764,00 | 32 764,00 | 250,00 |
| 00037408 | PIG HDAS | CHANAC | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur | 27 866,00 | 27 866,00 | 250,00 |
| 00037421 | PIG HDAS | BEL AIR VAL D'ANCE (SAINT SYMPHORIEN) | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation des murs par l'intérieur, des combles perdus et installation de panneaux solaires | 36 914,00 | 36 914,00 | 500,00 |
| 00037422 | PIG HDAS | SAINT GERMAIN DU TEIL | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation des murs par l'intérieur, de la toiture et installation d'une pompe à chaleur | 37 181,00 | 37 181,00 | 250,00 |
| 00037424 | PIG HDAS | LANGOGNE | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation des murs par l'intérieur, des combles et du plancher bas | 33 774,00 | 33 774,00 | 500,00 |
| 00037426 | PIG HDAS | BANASSAC-CANILHAC (BANASSAC) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'intérieur | 9 260,00 | 9 260,00 | 500,00 |
| 00037427 | PIG HDAS | BANASSAC-CANILHAC (BANASSAC) | Propriétaire bailleur | Habitat indigne ou très dégradé | Travaux d'isolation thermique des murs par l'intérieur, des combles perdus et installation d'un poêle à granulés | 41 679,00 | 40 000,00 | 4 000,00 |
| 00037428 | PIG HDAS | MASSEGROS CAUSSES GORGES (LE MASSEGROS) | Propriétaire occupant | Habitat indigne ou très dégradé | Réhabilitation complète du logement | 76 438,00 | 40 000,00 | 4 000,00 |
| 00037430 | PIG HDAS | AUROUX | Propriétaire occupant | Habitat indigne ou très dégradé | Réhabilitation complète du logement | 70 828,00 | 40 000,00 | 4 000,00 |
| 00037431 | PIG HDAS | AUROUX | Propriétaire occupant | Habitat indigne ou très dégradé (prime vacance) | Réhabilitation complète du logement | 70 828,00 | 30 000,00 | 2 000,00 |
| 00037439 | PIG HDAS | BANASSAC-CANILHAC (BANASSAC) | Propriétaire bailleur | Habitat indigne ou très dégradé (prime vacance) | Travaux d'isolation thermique des murs par l'intérieur, des combles perdus et installation d'un poêle à granulés | 41 679,00 | 30 000,00 | 2 000,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_083-DE

| N° de dossier PROGOS | Projet sur le territoire de l'OPAH ou du PIG | Projet sur la commune de | Projet porté par un | Type de dossier | Intitulé du projet | Montant de l'opération TTC | Montant de la base subventionnable | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 00037450 | PIG HDAS | PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE (PONT MONTVERT) | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur | 15 765,00 | 15 765,00 | 500,00 |
| 00037453 | PIG HDAS | ISPAGNAC | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur, installation d'une pompe à chaleur et remplacement des menuiseries | 41 399,00 | 41 399,00 | 250,00 |
| 00037455 | PIG HDAS | PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE (PONT MONTVERT) | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur, des combles, du plancher bas et remplacement des menuiseries | 37 112,00 | 37 112,00 | 500,00 |
| 00037457 | PIG HDAS | VIALAS | Propriétaire occupant | Energie | Installation d'une pompe à chaleur | 6 624,00 | 6 624,00 | 500,00 |
| 00037460 | PIG HDAS | BRENOUX | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation de la toiture | 14 200,00 | 14 200,00 | 500,00 |
| 00037461 | PIG HDAS | MOLEZON | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur, du plancher haut et installation d'un poêle à granulés | 37 331,00 | 37 331,00 | 500,00 |
| 00037462 | PIG HDAS | FLORAC 3 RIVIERES (FLORAC) | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur | 28 176,00 | 28 176,00 | 250,00 |
| 00037465 | PIG HDAS | PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE (FRAISSINET LOZ) | Propriétaire bailleur | Habitat indigne ou très dégradé | Réhabilitation complète du logement | 92 247,00 | 40 000,00 | 4 000,00 |
| 00037466 | PIG HDAS | PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE (FRAISSINET LOZ) | Propriétaire bailleur | Habitat indigne ou très dégradé (prime vacance) | Réhabilitation complète du logement | 92 247,00 | 30 000,00 | 2 000,00 |
| 00037468 | PIG HDAS | SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ | Propriétaire occupant | Autonomie | Travaux d'adaptation de la salle de bain | 9 301,80 | 9 301,80 | 500,00 |
| 00037470 | PIG HDAS | MONT LOZERE ET GOULET (BAGNOLS LES BAINS) | Propriétaire occupant | Autonomie | Réhabilitation complète de la salle de bain | 10 773,49 | 10 773,49 | 500,00 |
| 00037472 | OPAH COEUR LOZERE | COMMUNE MENDE 1 (NORD) | Propriétaire occupant | Energie | Installation d'une pompe à chaleur, d'un chauffe-eau thermodynamique et remplacement des menuiseries | 40 212,00 | 40 212,00 | 250,00 |
| 00037473 | OPAH COEUR LOZERE | BALSIEGES | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation de la toiture, installation d'un poêle à bois et à granulés | 38 759,00 | 38 759,00 | 250,00 |
| 00037474 | OPAH COEUR LOZERE | COMMUNE MENDE 2 (SUD) | Propriétaire occupant | Autonomie | Travaux d'adaptation de la salle de bain | 8 124,25 | 8 124,25 | 500,00 |
| 00037475 | OPAH COEUR LOZERE | COMMUNE MENDE 2 (SUD) | Propriétaire occupant | Autonomie | Travaux d'adaptation de la salle de bain | 8 729,67 | 8 729,67 | 500,00 |
| 00037476 | OPAH COEUR LOZERE | SAINT BAUZILE | Propriétaire occupant | Autonomie | Installation d'un monte-escaliers | 8 560,19 | 8 560,19 | 500,00 |
| 00037477 | OPAH TAMA | LE MALZIEU FORAIN | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation partielle des murs par l'intérieur et remplacement des menuiseries | 18 077,00 | 18 077,00 | 500,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_083-DE

| N° de dossier PROGOS | Projet sur le territoire de l'OPAH ou du PIG | Projet sur la commune de | Projet porté par un | Type de dossier | Intitulé du projet | Montant de l'opération TTC | Montant de la base subventionnable | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 00037478 | OPAH TAMA | SERVERETTE | Propriétaire occupant | Energie | Travaux d'isolation des murs et extension de la VMC | 3 971,00 | 3 971,00 | 250,00 |
| 00037479 | OPAH TAMA | SAINT CHELY D'APCHER | Propriétaire bailleur | Habitat indigne ou très dégradé | Réhabilitation complète du logement | 85 458,00 | 40 000,00 | 4 000,00 |
| 00037580 | OPAH COEUR LOZERE | COMMUNE MENDE 2 (SUD) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur (logement 1, 2ème étage) | 13 722,00 | 13 722,00 | 500,00 |
| 00037581 | OPAH COEUR LOZERE | COMMUNE MENDE 2 (SUD) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et installation d'un ballon thermodynamique (logement 2, 3ème étage) | 17 727,00 | 17 727,00 | 500,00 |
| 00037582 | OPAH COEUR LOZERE | MENDE | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'intérieur et l'extérieur et remplacement des menuiseries (logement 1, rez-de-chaussée) | 24 905,00 | 24 905,00 | 500,00 |
| 00037583 | OPAH COEUR LOZERE | MENDE | Propriétaire bailleur | Habitat indigne ou très dégradé | Réhabilitation complète du logement (logement 2, 1er étage) | 50 021,00 | 40 000,00 | 4 000,00 |
| 00037584 | OPAH COEUR LOZERE | SAINT BAUZILE | Propriétaire bailleur | Habitat indigne ou très dégradé | Réhabilitation complète du logement | 97 422,00 | 40 000,00 | 4 000,00 |
| 00037586 | PIG HDAS | FLORAC 3 RIVIERES (FLORAC) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et du toit, installation d'un ballon d'eau chaude électrique et de VMC (logement 1, RDC, G) | 16 026,34 | 16 026,34 | 500,00 |
| 00037590 | PIG HDAS | FLORAC 3 RIVIERES (FLORAC) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et du toit, installation d'un ballon d'eau chaude électrique et de VMC (logement 2, R+2, G) | 9 827,12 | 9 827,12 | 500,00 |
| 00037591 | PIG HDAS | FLORAC 3 RIVIERES (FLORAC) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et du toit, installation d'un ballon d'eau chaude électrique et de VMC (logement 3, R+1, D) | 9 827,12 | 9 827,12 | 500,00 |
| 00037592 | PIG HDAS | FLORAC 3 RIVIERES (FLORAC) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et du toit, installation d'un ballon d'eau chaude électrique et de VMC (logement 4, R+2, D) | 14 579,39 | 14 579,39 | 500,00 |
| 00037593 | PIG HDAS | FLORAC 3 RIVIERES (FLORAC) | Propriétaire bailleur | Energie | Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et du toit, installation d'un ballon d'eau chaude électrique et de VMC (logement 5, R+3, F) | 14 570,04 | 14 570,04 | 500,00 |
| | | | | | TOTAL GENERAL | 1 446 065,41 | 1 097 218,41 | 48 750,00 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_084_2-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : EAU, EXCELLENCE ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

**Objet de la délibération : Avis à donner concernant la demande d'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement Public Loire**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_084_2-DE



VU l'article L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la création du Syndicat Mixte par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 novembre 1983 ;

VU l'article 3 des statuts de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°601 : "Avis à donner concernant la demande d'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement Public Loire", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE UNIQUE

Donne un avis favorable, en qualité de collectivité membre de l'établissement, à l'adhésion d'Orléans Métropole (département du Loiret) à l'Établissement Public Loire, conformément à l'article 3 des statuts.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_084 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_084_2-DE



***Rapport n°601 "Avis à donner concernant la demande d'adhésion d'Orléans Métropole à l'Etablissement Public Loire" en annexe à la délibération***

L'établissement Public Loire (EPL) est un établissement public territorial de bassin (EPTB) depuis 2006, chargé de la gestion de la Loire et de ses affluents. Il contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interrégional ou interdépartemental. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente.

Par délibération du 20 décembre 2023, l'EPL a donné un avis favorable pour l'adhésion d'Orléans Métropole (département du Loiret).

Orléans Métropole regroupe 22 communes avec une population de plus de 290 000 habitants.

Le Département de la Lozère, en qualité de collectivité membre de l'établissement, est sollicité pour donner un avis sur cette demande d'adhésion à l'EPL conformément à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de donner un avis favorable sur la demande d'adhésion d'Orléans Métropole.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_085-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : EAU, EXCELLENCE ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

**Objet de la délibération : Approbation du Contrat territorial du Haut-Allier 2024 - 2026 (Agence de l'Eau Loire Bretagne)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_085-DE



VU la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-48 concernant les SAGE ;

VU l'article R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°602 : "Approbation du Contrat territorial du Haut-Allier 2024 - 2026 (Agence de l'Eau Loire Bretagne)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Prend acte que le Contrat Territorial du Haut Allier 2021 – 2023 est arrivé à échéance et a fait l'objet d'un bilan établi en fin d'année 2023 qui a acté le bon avancement des volets agricoles, biodiversité et coordination / communication.

### ARTICLE 2

Indique que le Département de la Lozère partage la démarche de continuité du contrat territorial du Haut Allier qui constitue un outil pertinent de concertation et de mobilisation du bassin versant en matière de grand cycle de l'eau mais demande à ce que ne soient pas occultés, en parallèle, les besoins réels des maîtres d'ouvrages de ce même territoire en matière de projets de confortement / requalification de certains systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement à travers des dispositifs d'aides complémentaires au contrat lui-même.

### ARTICLE 3

Approuve, sous ces réserves, le nouveau Contrat Territorial du Haut Allier 2024 – 2026, tel que joint, qui couvre le même périmètre géographique que le précédent et dont les moyens d'animation sont toujours assurés via l'Établissement Public Loire , étant précisé que le montant financier total du contrat territorial est évalué à 2 837 546 € sur 3 ans (2024-2026) et que la part concernant uniquement la Lozère est de 944 650 €, soit 33 % du total du Contrat Territorial.

### ARTICLE 4

S'engage à suivre le déroulement du contrat et les actions prévues et à transmettre, au porteur du contrat et aux différents partenaires, toute information susceptible de les aider à suivre ou à piloter les actions et à faciliter leur mise en œuvre.

### ARTICLE 5

Acte, concernant l'engagement financier du Département, que celui-ci sera revu action par action, sur la base de sa politique en faveur des milieux aquatiques ou toutes autres politiques d'accompagnement pouvant y contribuer sachant que chaque action devra faire l'objet d'une demande d'aide spécifique qui sera instruite par le Département.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_085-DE



## ARTICLE 6

Autorise la signature du Contrat Territorial du Haut Allier 2024 – 2026 et de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_085 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_085-DE



***Rapport n°602 "Approbation du Contrat territorial du Haut-Allier 2024 - 2026 (Agence de l'Eau Loire Bretagne)" en annexe à la délibération***

Un nouveau Contrat Territorial du Haut-Allier prend la suite du précédent qui a couru sur les années 2021 – 2023, après un bilan établi en fin d'année 2023. Ce dernier a acté le bon avancement des volets agricoles, biodiversité et coordination / communication ainsi que de bonnes perspectives pour ce nouveau contrat 2024-2026 avec notamment :

- des projets d'études pour les économies d'eau des structures agricoles en lien avec les services d'AEP compétents,
- des diagnostics individuels d'exploitation,
- des études et travaux sur les zones humides en domaine ONF en particulier.

Ce nouveau contrat traduit l'accord intervenu entre les différents partenaires concernant la reconquête de la qualité des milieux aquatiques, leur bon fonctionnement et une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant du Haut Allier.

**Périmètre géographique du contrat : Rappels (Pas d'évolution depuis le contrat 2021-2023)**

Le bassin du Haut-Allier est situé dans le Massif Central et s'étend sur plus de 2 680 km².

Le périmètre du Contrat Territorial et du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est identique.

Le Contrat Territorial constitue le volet opérationnel pour répondre aux ambitions fixées par les élus du SAGE.

La Lozère constitue la tête de bassin de l'Allier et la présence de la retenue de Naussac structure aussi fortement les politiques de l'eau sur ce territoire. Les trois principaux EPCI concernés sont : les Communautés de communes du Haut-Allier, Randon-Margeride et Mont-Lozère. Ces 3 EPCI représentent 26 % du territoire. La Communauté de communes Terre d'Apcher-Margeride représente seulement 28 km² (1 % de la surface du territoire).

**Un nouveau contrat en continuité**

La Lozère a bénéficié d'un précédent contrat Territorial sur le bassin de Naussac jusqu'en 2017. Le dernier contrat a élargi la dynamique sur l'ensemble du Haut-Allier.

Un accompagnement des pratiques agricoles a notamment été mis en place en partenariat avec les chambres d'Agriculture, le COPAGE pour la Lozère, en coordination avec la mission haies Auvergne et les autres acteurs agricoles du Haut-Allier.

Concernant les zones humides, les conservatoires d'espaces naturels, le COPAGE et l'office national des forêts ont mené des études et travaux de restauration.

Les Communautés de communes ont engagé des programmes morphologiques conséquents pour le territoire. Une étude de réhabilitation de la zone humide à l'entrée du Mas d'Armand, plan d'eau qui fait face à des problèmes récurrents par rapport aux nutriments, a été réalisée et a donné lieu à des préconisations d'actions. Les fiches actions du contrat 2024 – 2026 prévoient donc :

- Volet Agricole : actions du COPAGE pour les haies et les zones humides,
- Volet Biodiversité : animation Réseau SAGNE du CEN et travaux GEMAPI des Communautés de communes,
- Volet Économie d'eau et récupération des eaux de toitures agricoles pour l'élevage avec des interventions de l'ASTAF et de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour ses ressortissants.

Les moyens d'animation sont toujours assurés via l'Établissement Public Loire.

**Éléments Financiers**

Le montant financier total du contrat territorial est évalué à 2 837 546 € sur 3 ans (2024-2026). L'Agence de l'eau Loire Bretagne apporte 58 % des financements, soit 1 643 768 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_085-DE



La part qui concerne uniquement la Lozère est de **944 650 €**, soit 33 % du total du Contrat Territorial alors qu'elle représente 25 % du territoire.

**Avis du Conseil départemental**

Le Département de la Lozère partage la démarche de continuité du contrat territorial du Haut-Allier qui constitue un outil pertinent de concertation et de mobilisation du bassin versant en matière de grand cycle de l'eau comme le démontre le bilan du contrat précédent. Il ne doit pas occulter en parallèle les besoins réels des maîtres d'ouvrages de ce même territoire en matière de projets de confortement / requalification de certains systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement à travers des dispositifs d'aides complémentaires au contrat lui-même.

Le Département s'engage à suivre le déroulement du contrat et les actions qui y sont prévues. Il s'engage à transmettre, au porteur du contrat et aux différents partenaires, toute information susceptible de les aider à suivre ou à piloter les actions et à faciliter leur mise en œuvre.

Concernant son engagement financier, celui-ci sera revu action par action, sur la base de sa politique en faveur des milieux aquatiques ou toutes autres politiques d'accompagnement pouvant y contribuer. Chaque action devra faire l'objet d'une demande d'aide spécifique qui sera instruite par le Département.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver le contrat territorial du Haut-Allier 2024 – 2026,
- d'autoriser la signature dudit contrat sous réserve des principes ci-dessus mentionnés.

**********

Annexe consultable dans le service, à la demande

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Communes de Florac Trois Rivières, du Pont de Montvert Sud Mont Lozère)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE



VU les articles L 1311-13, L 3213-1, R 3213-1, R 3213-7 et 8 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 1111-4, L 1212-1, L 1212-3; L 1212-6 et L 3112-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération n°CD_23_1061 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Infrastructures routières» ;

VU la délibération n°CD_23_1070 du 18 décembre 2023 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°700 : "Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Communes de Florac Trois Rivières, du Pont de Montvert Sud Mont Lozère)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Approuve les propositions d'acquisitions foncières, dont la rédaction des actes sera réalisée sous la forme administrative, pour les opérations détaillées dans le tableau joint en annexe :

- Opérations n° 00954 et 00978 – RD 20 – Aménagement secteur de La Grandville – Commune de Florac Trois Rivières ;
- Opération n° 00996 – RD 20 – Calibrage au dessus de Finiels – Commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère ;

### ARTICLE 2

Précise que ces acquisitions foncières représentent un coût estimé à 2 172,91 €, à imputer sur le chapitre 908-R et l'opération « Acquisitions Foncières ».

### ARTICLE 3

Autorise la Présidente du Conseil départemental à pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du Code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 €.

### ARTICLE 4

Habilite la Présidente du Conseil départemental à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative sachant que la collectivité sera représentée, en qualité d'acquéreur lors de la signature de ces actes par un vice-président, dans l'ordre des nominations.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE



## ARTICLE 5

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à ces acquisitions.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_086 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE



***Rapport n°700 "Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Communes de Florac Trois Rivières, du Pont de Montvert Sud Mont Lozère)" en annexe à la délibération***

Les travaux sur les routes départementales nécessitent l'acquisition d'emprises auprès des propriétaires riverains qui, après négociation, ont donné leur accord pour céder les parcelles nécessaires à l'aménagement des voies.

Je soumets à votre examen, les propositions d'acquisitions foncières pour les opérations détaillées dans le tableau joint en annexe et vous précise que la rédaction des actes sera réalisée sous la forme administrative :

- Opérations n° 00954 et 00978 – RD 20 – Aménagement secteur de La Grandville – Commune de Florac Trois Rivières ;
- Opération n° 00996 – RD 20 – Calibrage au dessus de Finiels – Commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère ;

Ces acquisitions foncières représentent un coût estimé à 2 172,91 €.

Ces dépenses seront imputées sur le chapitre 908-R et l'opération « Acquisitions Foncières ». Nous disposons à ce jour des crédits suffisants pour permettre l'engagement de la dépense sur l'autorisation de programme en vigueur.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du Code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 €,
- accepter les propositions d'acquisitions conformément au tableau en annexe,
- m'habiliter à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative sachant que la collectivité sera représentée, en qualité d'acquéreur lors de la signature de ces actes par un vice-président, dans l'ordre des nominations.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE

Direction des Routes
Acquisitions Foncières
Rue de la Rovère BP 24
48001 MENDE Cedex

# Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 05 Avril 2024

## ACTE ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT

| RD | Libellé | Propriétaire | Commune | Parcelle primitive | Parcelle(s) à acquérir | Emp. (m²) | Coût unit. €/m2 (zone) | Indemnités | Détail indemnité(s) accessoire(s) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | Opération n° 00954<br>Aménag. ponctuel au desssus de La Grandville Cne Florac 3 Rivières | | FLORAC 3 RIVIERES | 186 B-168 | 186 B-1613 | 376 | 0,15 | Principale: 56,40 €<br>Accessoire: 50,00 € | Perte d'arbres : 50,00 € | 106,40 € |
| 20 | Opération n° 00954<br>Aménag. ponctuel au desssus de La Grandville Cne Florac 3 Rivières | | FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES | 186 B-169<br>186 B-1385 | 186 B-1615<br>186 B-1603 | 111<br>22 | 0,15<br>0,15 | Principale: 19,95 €<br>Accessoire: 50,00 € | Perte d'arbres : 50,00 € | 69,95 € |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE

Direction des Routes
Acquisitions Foncières
Rue de la Rovère BP 24
48001 MENDE Cedex

# Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 05 Avril 2024

## ACTE ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT

| RD | Libellé | Propriétaire | Commune | Parcelle primitive | Parcelle(s) à acquérir | Emp. (m²) | Coût unit. €/m2 (zone) | Indemnités | Détail indemnité(s) accessoire(s) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | Opération n° 00954<br>Aménag. ponctuel au desssus de La Grandville Cne Florac 3 Rivières | | FLORAC 3 RIVIERES | 186 B-494 | 186 B-494 | 84 | | | | 1 € symbolique non suivi de versement |
| 20 | Opération n° 00954<br>Aménag. ponctuel au desssus de La Grandville Cne Florac 3 Rivières | | FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES | 186 B-166<br>186 B-167 | 186 B-1609<br>186 B-1611 | 237<br>329 | 0,15<br>0,15 | Principale: 84,90 €<br>Accessoire: 50,00 € | Perte d'arbres : 50,00 € | 134,90 € |
| 20 | Opération n° 00978<br>- Aménagement ponctuel en dessous de "La Grandville" | | FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES | 186 B-451<br>186 B-503<br>186 B-504<br>186 B-626<br>186 B-1384<br>186 B-1575 | 186 B-1570<br>186 B-1599<br>186 B-1601<br>186 B-1574<br>186 B-1576<br>186 B-1607 | 289<br>59<br>31<br>31<br>1772<br>761 | 0,15<br>0,15<br>0,15<br>0,15<br>0,15<br>0,15 | Principale: 441,45 €<br>Accessoire: 100,00 € | Indemnité de perte d'arbres : 100,00 € | 541,45 € |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE

Direction des Routes
Acquisitions Foncières
Rue de la Rovère BP 24
48001 MENDE Cedex

# Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 05 Avril 2024

## ACTE ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT

| RD | Libellé | Propriétaire | Commune | Parcelle primitive | Parcelle(s) à acquérir | Emp. (m²) | Coût unit. €/m2 (zone) | Indemnités | Détail indemnité(s) accessoire(s) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | Opération n° 00978<br>- Aménagement ponctuel en dessous de "La Grandville" | | FLORAC 3 RIVIERES<br>FLORAC 3 RIVIERES | 186 B-481<br>186 B-1571 | 186 B-1572<br>186 B-1605 | 214<br>98 | 0,40<br>0,40 | Principale: 124,80 €<br>Accessoire: 100,00 € | Indemnité de perte d'arbres : 100,00 € | 224,80 € |
| 20 | Opération n° 00996<br>Calibrage au dessus de Finiels RGRC Cne Pont de Montvert Sud Mt Lozere | | PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE | K-90<br>K-660 | K-862<br>K-874 | 226<br>328 | 0,15<br>0,15 | Principale: 83,10 € | | 83,10 € |
| 20 | Opération n° 00996<br>Calibrage au dessus de Finiels RGRC Cne Pont de Montvert Sud Mt Lozere | | PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE | K-92<br>K-93<br>K-94 | K-864<br>K-866<br>K-868 | 86<br>359<br>352 | 0,30<br>0,30<br>0,30 | Principale: 239,10 €<br>Accessoire: 50,00 € | Perte d'arbres : 50,00 € | 289,10 € |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE

Direction des Routes
Acquisitions Foncières
Rue de la Rovère BP 24
48001 MENDE Cedex

# Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 05 Avril 2024

## ACTE ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT

| RD | Libellé | Propriétaire | Commune | Parcelle primitive | Parcelle(s) à acquérir | Emp. (m²) | Coût unit. €/m2 (zone) | Indemnités | Détail indemnité(s) accessoire(s) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | Opération n° 00996<br>Calibrage au dessus de Finiels<br>RGRC Cne Pont de Montvert<br>Sud Mt Lozere | | PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE | K-96 | K-870 | 91 | 0,15 | Principale: 13,65 €<br>Accessoire: 50,00 € | Perte d'arbres : 50,00 € | 63,65 € |
| 20 | Opération n° 00996<br>Calibrage au dessus de Finiels<br>RGRC Cne Pont de Montvert<br>Sud Mt Lozere | | PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE | K-97<br>K-234 | K-872<br>K-882/K-883 | 239<br>108/144 | 0,15<br>0,40 | Principale: 136,65 €<br>Accessoire: 50,00 € | Perte d'arbres : 50,00 € | 186,65 € |
| 20 | Opération n° 00996<br>Calibrage au dessus de Finiels<br>RGRC Cne Pont de Montvert<br>Sud Mt Lozere | | PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE | K-228<br>K-236<br>K-707 | K-876<br>K-885<br>K-859/K-860 | 229<br>371<br>1081/221 | 0,15<br>0,15<br>0,15 | Principale: 285,30 € | | 285,30 € |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_086-DE

Direction des Routes
Acquisitions Foncières
Rue de la Rovère BP 24
48001 MENDE Cedex

# Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 05 Avril 2024

## ACTE ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT

| RD | Libellé | Propriétaire | Commune | Parcelle primitive | Parcelle(s) à acquérir | Emp. (m²) | Coût unit. €/m2 (zone) | Indemnités | Détail indemnité(s) accessoire(s) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | Opération n° 00996<br>Calibrage au dessus de Finiels<br>RGRC Cne Pont de Montvert<br>Sud Mt Lozere | | PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE<br>PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE | K-231<br>K-233<br>K-239 | K-878<br>K-880<br>K-887 | 87<br>296<br>430 | 0,33<br>0,15<br>0,15 | Principale: 137,61 €<br>Accessoire: 50,00 € | Perte d'arbres : 50,00 € | 187,61 € |
| 20 | Opération n° 00996<br>Calibrage au dessus de Finiels<br>RGRC Cne Pont de Montvert<br>Sud Mt Lozere | | PONT-DE-MONTVERT - SUD MONT-LOZERE | K-241 | K-889 | 96 | | | | 1 € symbolique non suivi de versement |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_087-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR21+500 (Commune de St Germain de Calberte)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_087-DE



VU les articles L 3213-1, L 3213-3, L 3213-5 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1101, 1108, 2044 et 2052 et suivants du Code Civil;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°701 : "Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR21+500 (Commune de St Germain de Calberte)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Indique qu'un mur effondré sur la route départementale n°13, empêche la réalisation, par les services du Département, des contrôles des drains siphons implantés sur des parcelles privées en aval du village de Saint-Germain-de-Calberte.

### ARTICLE 2

Prend acte que la reconstruction de ce mur, sur une longueur d'environ 15 ml, nécessite l'autorisation d'occupation temporaire du propriétaire (section H n°785).

### ARTICLE 3

Autorise, dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la signature de la convention portant autorisation d'occupation temporaire, telle que jointe en annexe, qui précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et ceux du propriétaire de la parcelle concernée.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_087 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_087-DE



***Rapport n°701 "Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR21+500 (Commune de St Germain de Calberte)" en annexe à la délibération***

Suite à un glissement de terrain en 1997 sur la route départementale n°13, des drains siphons ont été réalisés sur des parcelles privées en aval du village de St Germain de Calberte. Ces drains demandent un contrôle périodique par nos services. Aujourd'hui un mur effondré empêche la réalisation de ces contrôles. Le projet de travaux consiste à la reconstruction de ce mur sur une longueur d'environ 15ml.

La réalisation de ces travaux nécessite l'autorisation du propriétaire de la parcelle section H n°785 appartenant à Monsieur  domicilié au Ranquet à St Germain de Calberte.

Une convention d'occupation temporaire a été rédigée et précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et ceux du propriétaire de la parcelle.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention portant autorisation d'occupation temporaire telle que jointe en annexe.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_088-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR22+1000 (Commune de St Germain de Calberte)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_088-DE



VU les articles L 3213-1, L 3213-3, L 3213-5 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1101, 1108, 2044 et 2052 et suivants du Code Civil;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°702 : "Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR22+1000 (Commune de St Germain de Calberte)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Prend acte que les travaux de réalisation d'une paroi pré-fondée en aval de la route départementale n°13 au PR 22+1000 sur la commune de St-Germain-de-Calberte, nécessitent l'autorisation d'occupation temporaire des propriétaires de la parcelle attenante (section H n°360).

### ARTICLE 2

Autorise, dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la signature de la convention portant autorisation d'occupation temporaire, telle que jointe en annexe, qui précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et ceux des propriétaires de la parcelle concernée.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_088 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_088-DE



***Rapport n°702 "Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°13 au PR22+1000 (Commune de St Germain de Calberte)" en annexe à la délibération***

Les travaux de réalisation d'une paroi pré-fondée en aval de la route départementale n°13 au PR 22+1000 sur la commune de St Germain de Calberte sont programmés.

Les travaux consistent en la réalisation d'une paroi-préfondée sur une longueur de 50ml environ et la reconstruction de parapets.

La réalisation de ces travaux nécessite l'autorisation des propriétaires de la parcelle attenante section H n°360 appartenant à Monsieur  nu-propriétaire, et Madame et Monsieur  usufruitiers.

Une convention d'occupation temporaire a été rédigée et précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et ceux des propriétaires de la parcelle.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention portant autorisation d'occupation temporaire telle que jointe en annexe.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_089-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°31 au PR6+320 (Commune de St Bonnet de Chirac)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_089-DE



VU les articles L 3213-1, L 3213-3, L 3213-5 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1101, 1108, 2044 et 2052 et suivants du Code Civil;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°703 : "Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°31 au PR6+320 (Commune de St Bonnet de Chirac)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Prend acte que la réalisation de travaux d'un enrochement en aval de la route départementale n°31 au PR 6+320 sur la commune de St-Bonnet-de-Chirac, nécessite l'autorisation d'occupation temporaire des propriétaires des parcelles attenantes (section A n°164, 171 et 169).

### ARTICLE 2

Autorise, dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la signature de la convention portant autorisation d'occupation temporaire, telle que jointe en annexe, qui précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et ceux des propriétaires de la parcelle concernée.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_089 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_089-DE



***Rapport n°703 "Routes : autorisation de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire sur la route départementale n°31 au PR6+320 (Commune de St Bonnet de Chirac)" en annexe à la délibération***

Les travaux de réalisation d'un enrochement en aval de la route départementale n°31 au PR 6+320 sur la commune de St Bonnet de Chirac sont programmés.

Les travaux consistent en la réalisation d'un enrochement sur une longueur de 33ml environ avec la mise en place d'un collecteur pour les eaux de ruissellement.

Le collecteur traverse les parcelles section A n°164, 171 et 169 appartenant à Madame et Monsieur .

Une convention d'occupation temporaire et autorisation de passage d'une descente d'eau a été rédigée et précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et ceux des propriétaires de la parcelle.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention portant autorisation d'occupation temporaire et autorisation de passage d'une descente d'eau telle que jointe en annexe.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Routes : Déclaration de projet et demande de déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement de la route départementale n°998 du PR 31+180 au PR 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE



VU la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 dite « Bouchardeau » relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

VU l'article L 131-4 du Code de la Voirie Routière ;

VU les articles L 122-1, L 123-1 à L 123-16, L 126-1 du Code de l'environnement ;

VU l'article L 11-1-1 du Code de l'Expropriation ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°704 : "Routes : Déclaration de projet et demande de déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement de la route départementale n°998 du PR 31+180 au PR 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que par délibération du 31 janvier 2023, l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'aménagement de la RD 998 entre les PR 31+180 et 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès a été autorisée pour permettre l'amélioration des conditions de sécurité pour le croisement des véhicules et de l'écoulement du trafic en restant le plus possible dans les emprises de la plate-forme routière existante.

### ARTICLE 2

Précise que le projet a été soumis à :

- une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique comprenant l'évaluation environnementale en application du code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ainsi qu'aux articles L110-1 et R111-1 et suivants du code de l'expropriation sachant que le commissaire enquêteur a conclu en émettant un avis favorable avec réserves à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- une enquête parcellaire au titre des articles L131-1 et suivants et R131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique sachant que le commissaire enquêteur a conclu en émettant un avis favorable à l'enquête parcellaire ;
- une demande d'autorisation de défrichement en application des articles L341-3 et R341-1 du code forestier.

### ARTICLE 3

Donne un avis favorable à l'aménagement de la RD 998 entre les PR 31+180 et 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès au regard de son intérêt général.

### ARTICLE 4

Adopte, en conséquence, la déclaration de projet ci-annexée établie conformément aux dispositions de l'article L126-1 du code de l'environnement et rappelée à l'article L122-1 du code de l'expropriation.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE



## ARTICLE 5

Autorise la Présidente du Conseil Départemental à :

- demander au Préfet de la Lozère de déclarer d'utilité publique l'opération concernée, après transmission de la déclaration de projet ;
- poursuivre la procédure d'acquisitions foncières par voie amiable ou d'expropriation en sollicitant la cessibilité des biens si nécessaire.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_090 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE



***Rapport n°704 "Routes : Déclaration de projet et demande de déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement de la route départementale n°998 du PR 31+180 au PR 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès" en annexe à la délibération***

Par délibération du 31 janvier 2023, vous m'avez autorisée à solliciter l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'aménagement de la RD 998 entre les PR 31+180 et 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès.

Ainsi, notre assemblée a pris la décision d'aménager cette section de l'itinéraire reliant Florac au Pont de Montvert qui présente des caractéristiques géométriques faibles. Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- amélioration des conditions de sécurité pour le croisement des véhicules,
- amélioration de l'écoulement du trafic en restant le plus possible dans les emprises de la plate-forme routière existante.

Le projet a été soumis conformément à l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2023 à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique comprenant l'évaluation environnementale en application du code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ainsi qu'aux articles L110-1 et R111-1 et suivants du code de l'expropriation, et à enquête parcellaire au titre des articles L131-1 et suivants et R131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour rappel, il sera également soumis à une autorisation de défrichement en application des articles L341-1 et suivants et  et R341-1 du code forestier.

L'enquête s'est déroulée du 20 novembre au 22 décembre 2023 inclus en mairie de Bédouès-Cocurès.

Monsieur André MIGAYRON a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes comme Commissaire enquêteur chargé, de veiller au bon déroulement et au suivi de l'enquête, d'informer et de recueillir les avis du public, de donner son avis sur le caractère d'intérêt général de l'opération et sur son utilité publique.

Monsieur le Commissaire enquêteur a conclu :

- en émettant un avis favorable à l'enquête parcellaire,

- en émettant un avis favorable avec réserves à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

La Déclaration de projet annexée au présent rapport détaille les mesures et engagements pris par le Département pour répondre aux réserves émises par M. le Commissaire enquêteur.

En conséquence et conformément à la délégation du Conseil départemental, je vous saurais gré :

- de vous prononcer sur l'intérêt général de l'aménagement de la RD 998 entre les PR 31+180 et 35+844 sur la commune de Bédouès-Cocurès,
- d'adopter la Déclaration de projet ci-jointe établie conformément aux dispositions de l'article L126-1 du code de l'environnement et rappelée à l'article L122-1 du code de l'expropriation,
- m'autoriser à demander à Monsieur le Préfet de déclarer d'utilité publique cette opération,
- m'autoriser à poursuivre la procédure d'acquisitions foncières par voie amiable ou d'expropriation en sollicitant la cessibilité des biens si nécessaire.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 998 entre les PR 31+180 et 35+844 sur la commune de BEDOUES-COCURES**

# DECLARATION DE PROJET

(prescrite par l'article L 126-1 du Code de l'Environnement et rappelée à l'article L122-1 du Code de l'Expropriation)

## OBJET DE L'OPERATION

L'enquête publique porte sur les travaux d'aménagement de la RD 998 sur la commune de BEDOUES-COCURES dans le département de la Lozère entre les PR 31+180 et 35+844 en sortie du village de Cocurès jusqu'au Pont de la Vernède.

Le projet se trouve sur la RD 998 assurant la principale liaison entre Le Pont de Montvert et Florac.

Cette route qui longe le haut Tarn sur plus de 20 km, très fréquentée en période estivale, est classée dans le Réseau Routier d'Intérêt Régional.

Il s'agit d'un itinéraire qui permet l'accès depuis le Sud au site touristique du Mont Lozère tant en période estivale qu'en période hivernale.

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- amélioration des conditions de sécurité pour le croisement des véhicules, en raison du nombre d'accidents sur cette portion,
- amélioration de l'écoulement du trafic en restant le plus possible dans les emprises de la plate-forme routière existante.

Les travaux prévus consistent essentiellement à calibrer la chaussée à 5,50 mètres et à créer des accotements amont et aval d'une largeur d'un mètre.

## MOTIFS ET CONSIDERATIONS QUI JUSTIFIENT L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION

La zone à aménager d'une longueur de 4700 mètres se situe entre Cocurès et le pont de la Vernède où la route départementale présente de très faibles caractéristiques géométriques. La largeur de chaussée est le plus souvent inférieure à 5,00 m et atteint même à certains endroits 4,50 m malgré une sinuosité significative.

Les accotements sont étroits voire quasiment inexistants. De ce fait, les croisements sont très difficiles tout particulièrement en période estivale. Globalement, l'étroitesse de la chaussée offre peu de confort de conduite et surtout peu de sécurité pour les usagers sans réel échappatoire (accotements, etc...).

De plus, il est fréquent que des poids lourds heurtent et endommagent les parapets des murs de soutènement.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'aménagement en continu du réseau des routes départementales intégrées au réseau routier d'intérêt régional (R.R.I.R.).

Elle s'articule autour de plusieurs objectifs principaux :

- amélioration de l'écoulement du trafic en restant le plus possible dans les emprises de la plate-forme routière existante,

- amélioration des conditions de sécurité pour le croisement des véhicules,

- amélioration du confort des usagers.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE

Les caractéristiques retenues pour l'aménagement sont les suivantes :

- élargissement de la plate-forme pour obtenir une largeur de chaussée de 5,50 m et des accotements d'une largeur de 1 m,

- création d'un fossé amont d'une largeur de 1 m,

- la rectification de virages (toutefois afin de limiter les terrassements, le tracé en plan est adapté à la topographie des lieux sans tenir compte des normes routières concernant les rayons minimaux).

Le dossier soumis à enquête publique est complété par une étude visant à évaluer l'impact du projet sur son environnement et définir le cas échéant les mesures de corrections, réduction ou compensation de ces impacts.

## PRISE EN CONSIDERATION DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact jointe au dossier d'enquête comporte notamment les éléments suivants :

- l'analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- l'analyse des effets du projet sur l'environnement.
- les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation prévues et l'estimation sommaire des dépenses,
- une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et l'évaluation des effets,
- une évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000.

Deux sites Natura 2000 sont présents dans la zone d'étude, l'étude d'impact conclue que le projet n'aura pas d'incidence perceptible sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Tous les engagements pris dans l'étude d'impact afin de réduire et compenser les impacts négatifs sur le milieu naturel seront mis en œuvre.

Le projet nécessite une demande d'autorisation de défrichement dont la suppression d'habitat d'intérêt communautaire « Yeuseraie acidiphile à fougère d'âne ». Au titre des mesures compensatoires, en concertation avec la DDT 48, le Département a identifié une parcelle propice au reboisement de chênes verts préalablement acquise.

## AVIS DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DE L'ETAT COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, la Préfecture de la Lozère a sollicité l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie le 21 juillet 2023. La MRAE n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui été imparti.

## RESULTAT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le public a pu émettre ses observations pendant le mois du déroulement de l'enquête du 20 novembre au 22 décembre 2023 inclus.

Monsieur le commissaireenquêteur a déposé son rapport et ses conclusions le 26 janvier 2024.

Monsieur le commissaire enquêteur indique que 286 contributions ont été déposés sur les

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE

registres soit papier soit numérique.

Les observations défavorables se classent en trois domaines :

1) Atteintes au site,

2) Coût excessif,

3) Dénigrement de l'étude d'impact.

Les contributions favorables se résument également en trois domaines :

1) Croisements difficiles en particulier pour les poids-lourds,

2) Mauvais état actuel de la route (chaussée, parapets et murs de soutènement),

3) Circulation quotidienne par des usagers professionnels (entreprises, services de secours, transports scolaires).

Après avoir analysé les éléments négatifs et positifs du dossier, Monsieur le Commissaire enquêteur a adressé un procès-verbal de synthèse au Maître d'ouvrage dans lequel il indiquait qu'il émettrait un avis favorable accompagné de trois réserves :

- Faciliter les circulations douces par une signalétique appropriée et sécurisante,

- Améliorer les points d'accès aux zones de baignade, signalétique et stationnements potentiels,

- Trouver un meilleur lieu de stockage pour les remblais que celui prévu à la sortie de Cocurès.

## MODIFICATIONS A APPORTER SUITE AUX OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Département a, par courrier du 18 janvier 2024, apporté les réponses qui suivent aux réserves émises par le commissaire enquêteur :

- Une signalétique sera mise en place afin de faciliter et renforcer les mobilités douces. Elle sensibilisera en particulier, les conducteurs de véhicules motorisés sur la circulation sur cet itinéraire de piétons et cyclistes afin de mieux répondre au partage de la route.

- En concertation avec notamment les communes, les stationnements et les accès aux lieux de baignades seront améliorés par des panneaux d'information.

- Conformément à la possibilité que s'est laissé le Département dans l'évaluation environnementale, il sera recherché plusieurs petites zones pour la valorisation ou destination des matériaux qui sera substituée à celle envisagée en sortie de Cocurès. Ainsi comme demandé par Madame le maire de Bédouès-Cocurès, des discussions entre les services du Département et la Commune seront engagées afin d'identifier d'autres zones potentielles de mise en remblai des matériaux excédentaires que celles explicitées dans l'évaluation environnementale. Dans tous les cas, les matériaux pour lesquels une telle zone n'aura pas été trouvée, seront évacués dans un centre de stockage de classe 3.

Il est par ailleurs précisé qu'en ce qui concerne l'enquête parcellaire, afin de préserver les intérêts des propriétaires le Département s'engage :

- à limiter les emprises au plus juste,

- à fixer les indemnités sur la base de l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques majorées de la marge d'appréciation de 20 % et de l'indemnité de remploi de 30 % ainsi que, le cas échéant, d'indemnités complémentaires pour des préjudices subis.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_090-DE

## CONCLUSION

Considérant l'avis favorable avec réserves émis par Monsieur le Commissaire enquêteur,

Considérant l'engagement du Département par courrier du 18 janvier 2024 de répondre aux trois réserves émises par Monsieur le Commissaire enquêteur,

Madame la Présidente du Conseil départemental propose que la commission permanente du Conseil départemental se prononce sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la RD 998, adopte la présente Déclaration de Projet, et l'autorise à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il prononce la Déclaration d'Utilité Publique.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_091-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Routes : approbation des projets et des dossiers de déclaration correspondants établis en application de la loi sur l'eau : RD901, RD119, RD983, RD31, RD907bis**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_091-DE



VU l'article L 3215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les articles L 131-1 et L 131-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU les articles L 214-3 et R 214-1, R 214-32 et suivants du Code de l'Environnement ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°705 : "Routes : approbation des projets et des dossiers de déclaration correspondants établis en application de la loi sur l'eau : RD901, RD119, RD983, RD31, RD907bis ", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne un avis favorable à la mise en œuvre des projets suivants étant précisé que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 908 sur l'autorisation de programme « Travaux de voirie » :

- RD 901 : Pont de la Vaysse– Réparation de l'ouvrage : reprise de maçonneries, renforcement des culées, mise aux normes des parapets ;
- RD 901 : Pont du Felgeas – Mise en œuvre d'un radier d'usure et d'un parafouille, colmatage des vides entre les éléments de buses ;
- RD 119 : Buse de Massevaques – Remplacement d'une buse métallique par une buse béton
- RD 983 : Pont sur ruisseau du Camp d'Elze – Réalisation d'un radier dans la buse métallique et confortement du pont
- RD 983 : Pont sur ravin rebaptisé « Buse du barrage du Martinet » - Réalisation d'un radier dans la buse métallique et confortement du pont
- RD 31 : Pont sur le ruisseau des Bourrades – Reprise de maçonneries
- RD 907bis : Pont de Saint-Enimie sur le Burle – Reprise de maçonneries

### ARTICLE 2

Précise que ces projets sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, en application de l'article L214-3 du Code de l'Environnement et qu'une délibération approuvant les projets correspondants doit être jointe au dossier adressé à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.

### ARTICLE 3

Approuve le dossier de déclaration correspondant à chacun des projets ci-joints.


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_091-DE



## ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents relatifs à ces travaux.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_091 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_091-DE



***Rapport n°705 "Routes : approbation des projets et des dossiers de déclaration correspondants établis en application de la loi sur l'eau : RD901, RD119, RD983, RD31, RD907bis " en annexe à la délibération***

Je soumets à votre examen les projets suivants :

- RD 901 – Pont de la Vaysse– Réparation de l'ouvrage : reprise de maçonneries, renforcement des culées, mise aux normes des parapets ;
- RD 901 – Pont du Felgeas – Mise en œuvre d'un radier d'usure et d'un parafouille, colmatage des vides entre les éléments de buses ;
- RD 119 – Buse de Massevaques – Remplacement d'une buse métallique par une buse béton
- RD 983 – Pont sur ruisseau du Camp d'Elze – Réalisation d'un radier dans la buse métallique et confortement du pont
- RD 983 – Pont sur ravin rebaptisé « Buse du barrage du Martinet » - Réalisation d'un radier dans la buse métallique et confortement du pont
- RD 31 – Pont sur le ruisseau des Bourrades – Reprise de maçonneries
- RD 907bis – Pont de Saint Enimie sur le Burle – Reprise de maçonneries

Leur réalisation est envisagée à compter de l'année 2024, sur l'autorisation de programme « Travaux de voirie » du chapitre 908-R.

Ces projets sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. Or, pour l'instruction d'un dossier de déclaration, la Direction Départementale des Territoires exige que soit joint à celui-ci une délibération approuvant le projet correspondant et le dossier de déclaration.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver les projets précités, le dossier de déclaration correspondant à chacun d'eux et de m'autoriser à signer tous les documents inhérents.

**********

Les annexes sont consultables dans le service à la demande

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_092-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSID et du Fonds vert (ajustement de la demande 2024)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_092-DE



VU l'article L 3334-10 à 16 et R 3334-4 à 9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2018-428 du 1er juin 2018 ;

VU l'instruction TERC2030398J du 18 novembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n°IOMB2236543j du 8 février 2023 ;

VU la délibération n°CP_20_066 du 21 février 2020 ;

VU la délibération n°CP_21_047 du 8 février 2021 ;

VU la délibération n°CD_22_1022 du 14 février 2022 ;

VU la délibération n°CP_22_095 du 28 mars 2022 ;

VU la délibération n°CD_22_1083 du 16 décembre 2022 et la délibération n°CP_23_196 du 9 juin 2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1038 du 22 novembre 2023 ;

VU la délibération n°CD_23_1060 du 18 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°706 : "Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSID et du Fonds vert (ajustement de la demande 2024)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que lors du Conseil départemental du 18 décembre 2023 :

- un point sur les dossiers ayant été retenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires – appelé « Fonds vert » pour l'année 2023 a été acté ;
- la liste des dossiers sollicitant ces aides pour 2024 a été identifiée et les plans de financement prévisionnels établis.

### ARTICLE 2

Prend acte que depuis lors, le Département bénéficie de l'attribution de nouvelles subventions sur les dossiers en profitant des reliquats d'enveloppe disponibles fin 2023 à hauteur de 3 318 829 € au titre du DSID et de 664 067 € au titre du Fonds vert, répartis comme suit :

| Projets | Montant du projet | Subvention DSID | Subvention Fonds vert |
|---|---|---|---|
| Rénovation énergétique du collège de Langogne | 3 450 000 € | 1 500 000 € | |
| ADAP et rénovation énergétique de la MDS de Langogne | 1 007 015 € | | 100 701,50 € |
| ADAP de l'internat du collège de Vialas | 1 367 655 € | 300 000 € | 136 765,50 € |

| Projets | Montant du projet | Subvention DSID | Subvention Fonds vert |
|---|---|---|---|
| Sécurisations vis-à-vis des chutes de blocs et la stabilisation de glissement – tranche 1 (RD 907 bis – La Malène, RD 907 bis – Gorges-du-Tarn-Causses, RD 906 – Prévenchères, RD 983 – Saint-Etienne-Vallée-Française) | 528 730 € | | 211 492 € |
| Sécurisations vis-à-vis des chutes de blocs et la stabilisation de glissement – tranche 2 (RD 995 – Massegros-Causses-Gorges, RD 988 – Saint-Bonnet-Laval, RD 151 – Pied-de-Borne et RD 13 – Saint-Germain-de-Calberte) (arrêté en cours de rédaction) | 537 770 € | | 215 108 € |
| Installation de télésurveillance dans les collèges* | 31 382 € | 18 829 € | |
| Relocalisation et restructuration du Parc Technique départemental (acquisition et travaux) | 5 040 000 € | 1 500 000 € | |
| TOTAL | | 3 318 829 € | 664 067 € |

## ARTICLE 3

Donne, en conséquence, un avis favorable à l'ajustement des demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DSID et du Fonds vert, comme suit :

- Ré-examen de dossiers non retenus ou retenus à un taux moindre, déposés en 2023 :
  - la rénovation énergétique du collège de Langogne (pour le Fonds vert),
  - l'ADAP et rénovation énergétique de la Maison des Solidarités de Langogne (pour la DSID),
  - les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments départementaux (pour la DSID).
- Nouveaux dépôts en 2024 :
  - construction d'un nouveau centre technique à Châteauneuf-de-Randon (nouveau dépôt suite à la caducité de la demande précédente),
  - signalétique d'animation de l'A75.

## ARTICLE 4

Approuve l'ajout du dossier relatif à l'aménagement du centre technique de Chanac selon le plan de financement suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Etat (DSID - sollicitée) | 950 000 € | 50 % |
| Département | 950 000 € | 50 % |
| TOTAL (HT) | 1 900 000 € | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_092-DE



## ARTICLE 5

Autorise la signature de l'ensemble des documents éventuellement nécessaires à ces financements.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_092 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_092-DE



***Rapport n°706 "Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSID et du Fonds vert (ajustement de la demande 2024)" en annexe à la délibération***

Lors du Conseil départemental du 18 décembre 2023, une situation sur les dossiers ayant été retenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (**DSID**) et du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires – appelé « **Fonds vert** » pour l'année 2023 a été présentée. De plus, la liste des dossiers sollicitant ces aides pour 2024 a été identifiée et les plans de financement prévisionnels établis.

Depuis lors, nous avons été informés de l'attribution de nouvelles subventions sur nos dossiers en profitant des reliquats d'enveloppe disponibles fin 2023.

Ainsi, les subventions suivantes ont été obtenues au cours de l'année 2023 :

| Projets | Montant du projet | Subvention DSID | Subvention Fonds vert |
|---|---|---|---|
| Rénovation énergétique du collège de Langogne | 3 450 000 € | 1 500 000 € | |
| ADAP et rénovation énergétique de la MDS de Langogne | 1 007 015 € | | 100 701,50 € |
| ADAP de l'internat du collège de Vialas | 1 367 655 € | 300 000 € | 136 765,50 € |
| Sécurisations vis-à-vis des chutes de blocs et la stabilisation de glissement – tranche 1 (RD 907 bis – La Malène, RD 907 bis – Gorges-du-Tarn-Causses, RD 906 – Prévenchères, RD 983 – Saint-Etienne-Vallée-Française) | 528 730 € | | 211 492 € |
| Sécurisations vis-à-vis des chutes de blocs et la stabilisation de glissement – tranche 2 (RD 995 – Massegros-Causses-Gorges, RD 988 – Saint-Bonnet-Laval, RD 151 – Pied-de-Borne et RD 13 – Saint-Germain-de-Calberte) (arrêté en cours de rédaction) | 537 770 € | | 215 108 € |
| Installation de télésurveillance dans les collèges* | 31 382 € | 18 829 € | |
| Relocalisation et restructuration du Parc Technique départemental (acquisition et travaux)* | 5 040 000 € | 1 500 000 € | |
| **TOTAL** | | **3 318 829 €** | **664 067 €** |

** attribution en fin d'année*

La liste des demandes pour 2024, sur laquelle nous avons délibéré en décembre 2023, doit en conséquence être adaptée :

- Ré-examen de dossiers non retenus ou retenus à un taux moindre, déposés en 2023 :
  - la rénovation énergétique du collège de Langogne (pour le Fonds vert),
  - l'ADAP et rénovation énergétique de la Maison des Solidarités de Langogne (pour la DSID),
  - les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments départementaux (pour la DSID).
- Nouveaux dépôts en 2024 :
  - Construction d'un nouveau centre technique à Châteauneuf-de-Randon (nouveau dépôt suite à la caducité de la demande précédente),
  - Signalétique d'animation de l'A75.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_092-DE



De plus, je vous propose de présenter un nouveau projet pour le financement de la DSID concernant l'aménagement du Centre Technique de Chanac.

**Présentation du projet ajouté**

**Aménagement du Centre Technique de Chanac**

Après l'aménagement de l'unité technique, le projet concerne l'aménagement du Centre Technique de Chanac.

Le plan de financement pour ce projet est le suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Etat (DSID - solicitée) | 950 000 € | 50 % |
| Département | 950 000 € | 50 % |
| TOTAL (HT) | 1 900 000 € | |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'ajustement des demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DSID et du Fonds vert,
- d'approuver l'ajout du dossier relatif à l'aménagement du centre technique de Chanac.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_093-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Dénomination de la Médiathèque Départementale Mélinée et Missak Manouchian**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Laurent SUAU.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_093-DE



**CONSIDÉRANT** le rapport n°707 : "Dénomination de la Médiathèque Départementale Mélinée et Missak Manouchian", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que le 21 février 2024, Missak et Mélinée Manouchian ainsi que le groupe de résistants communistes et étrangers de « l'Affiche rouge », ont fait leur entrée au Panthéon.

### ARTICLE 2

Précise qu'à cette occasion, il a été proposé, par mail, aux élus de l'Assemblée départementale de valider le nom de Mélinée et Missak Manouchian, pour baptiser la Médiathèque départementale de Lozère, rue des Ecoles à Mende, sachant qu'une manifestation hommage au couple Manouchian était prévue en Lozère, dès le 16 mars, à l'initiative du PCF, de la CGT et de la FSU, avec le soutien du Conseil départemental de la Lozère

### ARTICLE 3

Confirme, en conséquence, la décision de donner le nom de Mélinée et Missak Manouchian à la Médiathèque départementale de la Lozère, à l'instar du bâtiment annexe situé boulevard Britexte à Mende, qui a été baptisé « Olympe de Gouges ».

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| **Délibération n°CP_24_093 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
|---|---|
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 22 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 24 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_093-DE



***Rapport n°707 "Dénomination de la Médiathèque Départementale Mélinée et Missak Manouchian" en annexe à la délibération***

A l'occasion de l'entrée au Panthéon, le mercredi 21 février, des « Vingt et trois », Missak et Mélinée Manouchian, et le groupe de résistants communistes et étrangers de « l'Affiche rouge », la Présidente du Département de la Lozère, Sophie Pantel et Johanne Trioulier, vice-présidente du Département de la Lozère, ont annoncé qu'elles souhaitaient proposer à l'Assemblée départementale de valider le nom de Mélinée et Missak Manouchian, orphelins du génocide arménien qui offrirent leur combat et sa vie à la France pour l'idéal qu'elle représente, à la Médiathèque départementale de Lozère, rue des Ecoles à Mende.

Vous avez été consultés par mail pour donner votre accord préalable à cette décision puisqu'une manifestation hommage au couple Manouchian était prévue en Lozère dès le 16 mars.

Le totem à l'entrée du bâtiment a été habillé pour rappeler qui était ce menuisier apatride, passionné de poésie, amateur de Lamartine, d'Hugo et de Verlaine, qu'il traduisit en arménien et son épouse qui mena le combat à ses côtés. Il a été dévoilé le 16 mars dernier, date à laquelle un hommage a été organisé en Lozère à l'initiative du PCF, de la CGT et de la FSU avec le soutien du Conseil départemental de la Lozère. Après la cérémonie, ont été proposés au public exposition, conférence, chansons et spectacle conté ainsi que la vente du livre réédité de Mélinée Manouchian « Manouchian », préfacé par sa petite nièce Katia Guiragossian, qui était présente pour des dédicaces aux côtés de Houri Varjabedian, coordinatrice de la nouvelle édition du livre et Georges Duffau-Epstien, président de l'association pour le souvenir des fusillés du Mont Valérien, président des Amis du musée de la résistance nationale.

Il vous est proposé aujourd'hui, comme nous l'avions fait pour dénommer l'annexe située boulevard Britexte à Mende, « Olympe de Gouges » de confirmer votre accord et d'approuver le choix de donner le nom de Mélinée et Missak Manouchian à la Médiathèque départementale de la Lozère.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_094-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TOURISME DURABLE**

**Objet de la délibération : Tourisme : affectation d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement numérique des offices de tourisme**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC, Laurent SUAU.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Sophie PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_094-DE



VU l'article L 1110-10, L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 132-1 à 136-6 du Code du Tourisme ;

VU les délibérations n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement, n°CD_22_1036 du 30 mai 2022 approuvant la stratégie Touristique départementale "Vers un tourisme durable 2022-2028", n°CD_23_1006 du 20 mars 2023, n°CD_23_1066 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale 2024 «Tourisme» et n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°800 : "Tourisme : affectation d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement numérique des offices de tourisme", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, au titre du programme « Équipement numérique touristique », un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 525 € en faveur l'office de Tourisme du Mont-Lozère pour l'acquisition d'écrans de diffusion, sur une dépense retenue de 1 050 € HT.

### ARTICLE 2

Affecte, à cet effet, un crédit 525 € à imputer au chapitre 906.

### ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente de Commission

Michèle MANOA

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_094 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Patricia BREMOND | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 22 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 1 | *Mme Sophie PANTEL.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 23 voix | |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_094-DE



***Rapport n°800 "Tourisme : affectation d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement numérique des offices de tourisme" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, le financement en investissement des projets soutenus au titre de l'opération « Équipement numérique touristique » a été prévu sur le chapitre 906-DIAD, pour un montant de 80 000 €.

Je vous propose d'affecter une subvention en faveur du projet suivant.

**1 / Présentation du projet**

**Office de tourisme du Mont Lozère : Acquisition d'écrans de diffusion**

Président : Jean DE LESCURE

L'office de tourisme du Mont Lozère souhaite mettre en place un nouvel espace de promotion et de diffusion de l'information sur le parcours des visiteurs, grâce à l'installation d'écrans de diffusion dans les zones d'accueil des bureaux d'information touristique.

Un premier équipement a été déployé sur les fonds propres de l'office de tourisme dans le bureau de Villefort en 2023. Face au succès de cette opération, l'office souhaite faire l'acquisition de 3 écrans supplémentaires pour les bureaux de Bagnols-les-Bains, la Bastide-Puylaurent, et Le Bleymard.

Ces écrans serviront à faire la promotion des vidéos produites par l'office de tourisme mais également celles de prestataires partenaires.

L'office de tourisme sollicite le Département à hauteur de 525 € pour l'acquisition de 3 écrans, selon le plan de financement suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Département de la Lozère | 525 € | 50 % |
| Participation des partenaires | 300 € | 29 % |
| Autofinancement | 225 € | 21 % |
| Coût total du projet | 1 050 € | 100 % |

Conformément à notre dispositif d'aide en faveur de l'accompagnement des offices de tourisme dans la mise en œuvre de leur stratégie numérique, ces équipements peuvent être subventionnés à hauteur de 50 %. Aussi, je vous propose d'apporter une aide de 525 € à l'office de tourisme du Mont-Lozère pour la mise en œuvre de son projet sur une dépense subventionnable de 1 050 €.

**2 / Proposition d'affectation**

Il vous est proposé d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de **525 €** au titre de l'opération « Équipement numérique touristique », sur l'autorisation de programme « Développement Agriculture et Tourisme », en faveur du projet décrit ci-dessus et à autoriser la signature de tous documents relatifs à cette affectation.

Le montant des crédits disponibles pour affectations sur l'opération « Équipement numérique touristique » s'élèvera à 79 475 €.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_095-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TOURISME DURABLE**

**Objet de la délibération : Tourisme : individualisations au titre des stations de ski (saison 2023-2024)**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Régine BOURGADE, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_095-DE



VU l'article L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 342-9 du Code du Tourisme ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_22_1036 du 30 mai 2022 approuvant la stratégie Touristique départementale "Vers un tourisme durable 2022-2028" ;

VU la délibération n°CD_23_1066 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale 2024 «Tourisme» ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°801 : "Tourisme : individualisations au titre des stations de ski (saison 2023-2024)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Donne, au titre du programme « Accompagnement des organismes à vocation touristique – Plan Neige public, privé », un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, représentant un montant total de 28 800 € :

| Bénéficiaire | Station de ski | Aide allouée |
|---|---|---|
| Commune de Nasbinals | Fer à Cheval | 8 000 € |
| Association Aubrac Sud Lozère | Col de Bonnecombe | 8 000 € |
| Syndicat mixte du Plateau du Palais du Roy | Plateau du Palais du Roy | 12 800 € |

### ARTICLE 2

Individualise, à cet effet, un crédit de 28 800 € :

- 8 000 € sur la ligne budgétaire 936-633/657348 ;
- 8 000 € sur la ligne budgétaire 936-633/65748 ;
- 12 800 € sur la ligne budgétaire 936-633/657381.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_095-DE



## ARTICLE 3

Autorise la signature de l'ensemble des documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_095 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 2 | *Mme Régine BOURGADE, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 23 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_095-DE



***Rapport n°801 "Tourisme : individualisations au titre des stations de ski (saison 2023-2024)" en annexe à la délibération***

Lors du vote du budget primitif 2024, 28 800 € de crédits ont été votés pour le programme "Accompagnement des organismes à vocation touristique – Plan Neige public, privé".

Dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, article L3211-1, il est indiqué que « *Le conseil départemental est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge. Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes* ».

Le Conseil départemental dispose également de compétences en matière de sports et activités de pleine nature ainsi que de gestion des espaces naturels.

Par ailleurs, aux termes de l'article 104 de la loi NOTRe, la compétence tourisme demeure une compétence partagée.

Le Département est également susceptible de disposer spécifiquement de compétences en matière de gestion de stations de ski dans le cadre des dispositions de l'article L342-9 du Code du tourisme, qui prévoit « *Le service des remontées mécaniques, le cas échéant étendu aux installations nécessaires à l'exploitation des pistes de ski, est organisé par les communes sur le territoire desquelles elles sont situées ou par leurs groupements ou par le département auquel elles peuvent confier par convention, dans les limites d'un périmètre géographique défini, l'organisation et la mise en œuvre du service. Les communes ou leurs groupements peuvent s'associer, à leur demande, au département pour organiser ce service* ».

En dehors de ces champs de compétence, l'article L1111-10 prévoit que « *I. - Le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande* ».

**Individualisations au titre des 3 stations de ski**

Pour accompagner ces structures dans leur projet de développement, je vous propose les aides suivantes pour l'année 2024 (saison 2023-2024) :

| Bénéficiaire | Station de ski | Montant de l'aide (service DIAD) | Imputation de l'aide |
|---|---|---|---|
| Commune de Nasbinals | Fer à Cheval | 8 000 € | 936-633/657348 |
| Association Aubrac Sud Lozère | Col de Bonnecombe | 8 000 € | 936-633/65748 |
| Syndicat mixte du Plateau du Palais du Roy | Plateau du Palais du Roy | 12 800 € | 936-633/657381 |

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver, les individualisations d'un crédit total de **28 800 €** aux 3 stations de ski,

- de m'autoriser à signer les conventions à venir avec les organismes gestionnaires des stations de ski.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TOURISME DURABLE**

**Objet de la délibération : Suivi des DSP - Aire de la Lozère : Décalage de la date de fin de concession Etat et passation des avenants inhérents à la continuité du service public**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE



VU la concession ente l'Etat et le Département visée par la Préfecture du 14 avril 1994 ;

VU la sous-concession entre la SARL MEGA-INVESTISSEMENT et le Département de la Lozère du 14 mai 1997 ;

VU la convention d'affermage entre la SARL Lozère Authentique et le Département du 12 avril 2019 ;

VU les courriers de Monsieur le Préfet de la Lozère du 28 novembre 2023 et du 31 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°802 : "Suivi des DSP - Aire de la Lozère : Décalage de la date de fin de concession Etat et passation des avenants inhérents à la continuité du service public", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que par concession ayant reçu visa de la Préfecture de la Lozère du 14 avril 1994, l'État a confié au Département de la Lozère pour une durée de 30 ans, la réalisation et l'exploitation d'une partie de l'Aire de service située en bordure de l'autoroute non concédée « A75 ».

### ARTICLE 2

Précise que les Délégations de Service Public qui en découlaient ont été conclues avec une date d'échéance fixée au 14 avril 2024 :

- sous-concession pour le restaurant conclue avec la SARL MEGA-INVESTISSEMENT le 17 mai 1997,
- affermage pour la boutique de produits locaux conclu avec la SARL LOZERE AUTHENTIQUE le 12 avril 2019.

### ARTICLE 3

Prend acte, après les échanges avec les services de l'État :

- que la date de concession a pris effet à compter de la mise en service des installations ce qui porte son terme au 2 décembre 2025 ;
- que cette date de fin doit s'appliquer également aux contrats en cours passés par le Département de la Lozère pour l'exploitation du restaurant et de la boutique de produits locaux.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE



## ARTICLE 4

Autorise, en conséquence, la signature des avenants ci-joints, qui fixe terme des Délégations de Service Public au 2 décembre 2025, en lieu et place du 14 avril 2024 initialement acté, ainsi que toutes les pièces inhérentes à ces dossiers.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| **Délibération n°CP_24_096 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | |
| Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport :<br>*avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE



***Rapport n°802 "Suivi des DSP - Aire de la Lozère : Décalage de la date de fin de concession Etat et passation des avenants inhérents à la continuité du service public" en annexe à la délibération***

Par concession ayant reçu visa de la Préfecture de la Lozère en date du 14 avril 1994, l'État a confié au Département de la Lozère pour une durée de 30 ans, la réalisation et l'exploitation d'une partie de l'Aire de service située en bordure de l'autoroute non concédée « A75 ».

Les Délégations de Service Public qui en découlaient ont ainsi été conclues par le Département de la Lozère avec une date d'échéance fixée au 14 avril 2024.

- Sous-concession pour le restaurant conclue avec la SARL MEGA-INVESTISSEMENT le 17 mai 1997,
- affermage pour la boutique de produits locaux conclu avec la SARL LOZERE AUTHENTIQUE le 12 avril 2019.

Or, par courrier en date du 28 novembre 2023, Monsieur le Préfet de la Lozère est venu préciser que la concession liant le Département à l'État avait pris effet à compter de la mise en service des installations, portant son terme au 2 décembre 2025, date qu'il convenait in fine de retenir selon les services de l'État.

Comme suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 31 janvier 2024, cette date de fin de convention, s'appliquerait également aux contrats en cours passés par le Département de la Lozère pour l'exploitation du restaurant et de la boutique de produits locaux. Il convient donc d'acter par avenant la prolongation de ces deux Délégations de Service Public jusqu'au 2 décembre 2025, afin d'être en capacité d'assurer la continuité du service public sur ce site.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- de prendre acte de la date communiquée par les services de l'État, de fin de la concession liant l'État au Département sur l'Aire de la Lozère, à savoir le 2 décembre 2025,
- de m'autoriser à signer les avenants (ci-joints) qui en découlent, lesquels précisent le terme des Délégations de Service Public au 2 décembre 2025 en lieu et place du 14 avril 2024 initialement acté, ainsi que toutes les pièces inhérentes à ces dossiers.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE

# AVENANT N°7

## A LA SOUS-CONCESSION en date du 14 mai 1997

## POUR LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT CAFETERIA BAR-CROISSANTERIE SUR L'AIRE DE SERVICE SITUÉE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE NON CONCÉDÉE « A 75 »

## Communes d'Albaret Sainte-Marie et Les Monts Verts

---

*Entre* :

Le Département de la Lozère, représentée par Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental, habilitée par délibération en date du 5 avril 2024,
*d'une part,*

*Et*,

La Société MEGA-INVESTISSEMENT, représentée par son gérant, Monsieur Paul FIRBAL,
*d'autre part.*

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE

Le présent avenant a pour objet d'acter la date de fin de la sous-concession pour la réalisation et l'exploitation du restaurant de l'Aire de la Lozère.

En effet, par courrier du 28 novembre 2023 Monsieur le Préfet est venu préciser que la concession liant le Département à l'État pour la réalisation et l'exploitation d'une partie de l'Aire de la Lozère avait pris effet à compter de la mise en service des installations de l'Aire de la Lozère pour une durée de 30 ans, portant ainsi son terme au 2 décembre 2025 en lieu et place du 14 avril 2024.

Cette date de fin de convention s'applique également à l'ensemble des contrats en cours passés par le Département de la Lozère sur le site de l'Aire de la Lozère et notamment la sous-concession pour l'exploitation du restaurant dont il convient d'acter le terme au 2 décembre 2025.

**Article 1 :**

Le présent avenant entérine la date de fin de la présente sous-concession au 2 décembre 2025 en lieu et place de celle du 14 avril 2024 initialement actée.

**Article 2 :**

Les clauses et conditions de la convention initiale en date du 14 mai 1997 demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant et ceux qui précèdent.

| | |
|---|---|
| *A Mende, le……* | *A Mende, le……* |
| *Pour le Département de la Lozère,* | *Pour la SARL Méga Investissement,* |
| *La Présidente* | *Le gérant,* |
| *Sophie PANTEL* | *Paul FIRBAL* |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE

# Annexe

Annexe 1 : Délibération en date du 5 avril 2024

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE

# AVENANT N°4

## A LA CONVENTION D'AFFERMAGE en date du 15 avril 2019

## POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA BOUTIQUE DES PRODUITS LOCAUX SITUÉE SUR L'AIRE DE LA LOZÈRE

## en bordure de l'autoroute non concédée A75

---

*Entre* :

*Le Département de la Lozère, représenté par Madame Sophie PANTEL, habilitée par délibération du 5 avril 2024,*
*d'une part,*

*Et*,

*La SARL Lozère Authentique domiciliée à La Bastide – 48500 LA CANOURGUE, représentée par ses co-gérants, Messieurs Julien et Laurent CAPLAT,*
*d'autre part.*

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_096-DE

**Article 1 :**

Le présent avenant a pour objet d'acter la date de fin de la convention d'affermage pour la gestion de la boutique de produits locaux sur l'Aire de la Lozère.

En effet, par courrier en date du 28 novembre 2023, Monsieur le Préfet est venu préciser que la concession liant le Département et l'État pour la réalisation et l'exploitation d'une partie de l'Aire de la Lozère avait pris effet à compter de la mise en service des installations de l'Aire de la Lozère pour une durée de 30 ans, portant ainsi son terme au 2 décembre 2025 en lieu et place du 14 avril 2024.

Cette date de fin de convention s'applique également à l'ensemble des contrats en cours passés par le Département de la Lozère sur le site de l'Aire de la Lozère et notamment la convention d'affermage pour la gestion de la boutique des produits locaux dont il convient d'acter le terme au 2 décembre 2025.

**Article 2 :**

Le présent avenant entérine la date de fin de la présente convention d'affermage au 2 décembre 2025 en lieu et place de celle du 14 avril 2024 initialement actée.

**Article 3 :**

Les clauses et conditions de la convention initiale en date du 15 avril 2019 demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant et ceux qui précèdent.

*A Mende, le.....*

*Pour le Département de la Lozère,*
*La Présidente du Conseil départemental*
*Sophie PANTEL*

*A Mende, le.....*

*Pour la SARL LOZERE AUTHENTIQUE*
*Le Directeur*

**Annexe : Délibération du 5 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_097-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : TOURISME DURABLE**

**Objet de la délibération : Suivi des DSP - Aire de la Lozère : décalage de la date de fin de concession Etat et passation d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public avec le CDT**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Eve BREZET, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, M. Laurent SUAU.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_097-DE



VU la concession ente l'Etat et le Département visée par la Préfecture du 14 avril 1994 ;

VU la convention d'occupation du domaine public entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme du 7 novembre 2019 ;

VU les courriers de Monsieur le Préfet de la Lozère du 28 novembre 2023 et du 31 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°803 : "Suivi des DSP - Aire de la Lozère : décalage de la date de fin de concession Etat et passation d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public avec le CDT", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que par concession ayant reçu visa de la Préfecture de la Lozère du 14 avril 1994, l'État a confié au Département de la Lozère pour une durée de 30 ans, la réalisation et l'exploitation d'une partie de l'Aire de service située en bordure de l'autoroute non concédée « A75 ».

### ARTICLE 2

Précise que la convention d'occupation du domaine public pour la gestion de la Maison du tourisme qui en découlait, a été conclue avec le Comité Départemental du Tourisme, avec une date d'échéance fixée au 14 avril 2024 .

### ARTICLE 3

Prend acte, après les échanges avec les services de l'État :

- que la date de concession a pris effet à compter de la mise en service des installations, ce qui porte son terme au 2 décembre 2025 ;
- que cette date de fin doit s'appliquer également au contrat en cours passé par le Département de la Lozère pour la gestion de la Maison du tourisme.


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_097-DE



## ARTICLE 4

Autorise, en conséquence, la signature de l'avenant ci-joint, qui fixe le terme de la convention d'occupation du domaine public pour la gestion de la Maison du tourisme au 2 décembre 2025, en lieu et place du 14 avril 2024 initialement acté, ainsi que toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Le Vice-Président du Conseil départemental

Robert AIGOIN

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n°CP_24_097 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées** | | |
| Présidence de séance lors du vote : Patricia BREMOND | | |
| Nombre de membres en exercice : | 26 | |
| Nombre de membres présents : | 23 | |
| Nombre de membres représentés : | 2 | |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 6 | *Mme Eve BREZET, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, M. Laurent SUAU.* |
| Abstention (s) : | 0 voix | |
| Vote(s) contre : | 0 voix | |
| Votes pour : | 19 voix | |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_097-DE



***Rapport n°803 "Suivi des DSP - Aire de la Lozère : décalage de la date de fin de concession Etat et passation d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public avec le CDT" en annexe à la délibération***

Par concession ayant reçu visa de la Préfecture de la Lozère en date du 14 avril 1994, l'État a confié au Département de la Lozère pour une durée de 30 ans, la réalisation et l'exploitation d'une partie de l'Aire de service située en bordure de l'autoroute non concédée « A75 ».

Les contrats qui en découlaient ont ainsi été conclus par le Département de la Lozère avec une date d'échéance fixée au 14 avril 2024.

Tel est le cas de la convention d'occupation du domaine public pour la gestion de la Maison du tourisme conclue avec le Comité Départemental du Tourisme le 7 novembre 2019.

Or, par courrier en date du 28 novembre 2023, Monsieur le Préfet de la Lozère est venu préciser que la concession liant le Département à l'État avait pris effet à compter de la mise en service des installations, portant son terme au 2 décembre 2025, date qu'il convenait in fine de retenir selon les services de l'État.

Comme suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 31 janvier 2024, cette date de fin de convention, s'appliquerait également aux contrats en cours passés par le Département de la Lozère dont celui pour la gestion de la Maison du tourisme. Il convient donc d'acter par avenant la prolongation de cette convention d'occupation du domaine public jusqu'au 2 décembre 2025.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- de prendre acte de la date communiquée par les services de l'État, de fin de la concession liant l'État au Département sur l'Aire de la Lozère, à savoir le 2 décembre 2025,
- de m'autoriser à signer l'avenant ci-joint avec la Comité Départemental du Tourisme, lequel précise le terme du contrat au 2 décembre 2025 en lieu et place du 14 avril 2024 initialement acté, ainsi que toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_097-DE

# AVENANT N°2

## A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
## en date du 12 décembre 2019

## pour la mise à disposition de locaux dans le bâtiment de l'Aire de services de la Lozère, située en bordure de l'autoroute A75

---

*Entre* :

*Le Département de la Lozère, représenté par Monsieur Robert AIGOIN, habilité par délibération en date du 5 avril 2024,*
*d'une part,*

*Et*,

*Le Comité Départemental du Tourisme de la Lozère - CDT, représenté par Michèle MANOA, Présidente,*
*d'autre part.*

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_097-DE

**Article 1 :**

Le présent avenant a pour objet d'acter la date de fin de la présente convention d'occupation du domaine public.

En effet, par courrier en date du 28 novembre 2023, Monsieur le Préfet est venu préciser que la concession liant le Département et l'État pour la réalisation et l'exploitation d'une partie de l'Aire de la Lozère avait pris effet à compter de la mise en service des installations de l'Aire de la Lozère pour une durée de 30 ans, portant ainsi son terme au 2 décembre 2025 en lieu et place du 14 avril 2024.

Cette date de fin de convention s'applique également à l'ensemble des contrats en cours passés par le Département de la Lozère sur le site de l'Aire de la Lozère et notamment la convention d'occupation du domaine public dont il convient d'acter le terme au 2 décembre 2025.

**Article 2 :**

Le présent avenant entérine la date de fin de la présente convention au 2 décembre 2025 en lieu et place de celle du 14 avril 2024 initialement actée.

**Article 3 :**

Les clauses et conditions de la convention initiale en date du 12 décembre 2019 demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant et ceux qui précèdent.

*A Mende, le.....*

*Pour le Département de la Lozère,*

*Le Vice-Président*
*Robert AIGOIN*

*A Mende, le.....*

*Pour le Comité Départemental du Tourisme*

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_097-DE

**Annexe : Délibération du 5 avril 2024**

# Annexe

Annexe 1 : Délibération

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_098-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES**

**Objet de la délibération : Admission de créances éteintes**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_098-DE



VU l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°900 : "Admission de créances éteintes", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Constate, le caractère irrécouvrable des créances éteintes suivantes, d'un montant total de 198,29 €, pour effacement de la dette du débiteur :

| N° | Date | Montant |
|---|---|---|
| 5715 | 12/12/2019 | 50 € |
| 30 | 16/01/2020 | 50 € |
| 208 | 05/02/2020 | 50 € |
| 426 | 05/03/2020 | 48,29 € |
| | TOTAL : | 198,29 € |

### ARTICLE 2

Précise que ces créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Département et constituent une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2024 de 198,29 €, qui sera imputée sur la ligne budgétaire 934-4213/6542.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_098 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_098-DE



***Rapport n°900 "Admission de créances éteintes" en annexe à la délibération***

A la suite de la communication par M. Le Chef du Service de Gestion Comptable de Mende d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et prononçant l'irrécouvrabilité de créances départementales, il convient de procéder aux régularisations comptables pour constater ces créances comme définitivement éteintes.

Nature des créances : Aide sociale à l'enfance – reliquat récupération participation familiale
Décision : Commission de surendettement des particuliers de la Lozère du 26/10/2023
Mesure imposée : Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

| Titres | | |
|---|---|---|
| N° | Date | Montant |
| 5715 | 12/12/2019 | 50 € |
| 30 | 16/01/2020 | 50 € |
| 208 | 05/02/2020 | 50 € |
| 426 | 05/03/2020 | 48,29 € |
| | TOTAL : | 198,29 € |

Ces créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Département et constituent une dépense de fonctionnement du budget principal sur l'imputation : 934 4213 6542.

**********


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Séance du 5 avril 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est ouverte à 08h30.

**Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES**

**Objet de la délibération : Rapport d'information sur les actes pris par la Présidente du Conseil départemental sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) :** Alain ASTRUC.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Mme Valérie FABRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à M. Denis BERTRAND.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_21_1017 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;


Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



VU l'article L 3121-22, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_21_1016 du 1er juillet 2021 complétée par la délibération n°CD_21_1020 du 20 juillet 2021 et CD_22_1046 du 27 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°901 : "Rapport d'information sur les actes pris par la Présidente du Conseil départemental sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen de la commission permanente ;

## La commission permanente, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1

Rappelle que l'exécutif départemental a reçu délégation pour l'exercice de certaines attributions reprises dans les délibérations du 1er et 20 juillet 2021 et 27 juin 2022.

### ARTICLE 2

Prend acte de la communication sur les actes pris par l'exécutif départemental en 2023 sur délégation de l'Assemblée, tels que décrits en annexe et établis sur les bases suivantes :

Délégations accordées sur la base de l'article L3211-2 du CGCT :

- en matière d'outils de financement ;
- en matière d'administration générale ;
- en matière d'indemnités d'assurance ;
- en matière de régies comptables ;
- en matière de dons et legs ;
- en matière d'aliénation de biens mobiliers ;
- en matière d'indemnisations d'expropriation ;
- en matière d'attribution de bourses ;
- en matière d'archéologie préventive ;
- en matière de renouvellement des adhésions aux associations ;
- pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution des subventions ;
- pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département ;
- pour admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public ;
- pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions.

Délégations accordées sur la base de l'article L3221-10-1 du CGCT permettant à la Présidente du Conseil départemental de se constituer partie civile, d'intenter toutes les actions en justice devant toute juridiction et de défendre la collectivité dans toutes les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions y compris en appel et en cassation.

Délégations accordées sur la base de l'article L3221-11 du CGCT pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que les crédits relatifs à ces marchés et accords cadres sont inscrits au budget

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



Délégation accordée sur la base de l'article L3221-12 du CGCT : pour exercer, au nom du département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme.

Délégation accordée sur la base de l'article L3221-12-1 : Fonds solidarité logement (FSL) : pour prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Délégation basée sur l'article L 1413-1 du CGCT permettant la saisine, pour avis de la Commission Consultative des services publics locaux, sous réserve que l'Assemblée délibérante soit saisie dans les six mois, sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de tout projet de partenariat.

Délégations accordées par délibérations spécifiques :

- délégation pour répondre à la sollicitation de l'État sur les projets de vente de logements locatifs sociaux, au bénéfice des locataires occupants ou pour des logements vacants, lorsque la garantie d'emprunt départementale a été accordée pour ces logements.
- délégation pour attribuer les bourses individuelles d'engagement, déterminées selon les modalités approuvées par l'Assemblée dans le règlement d'aide aux étudiants en médecine (toutes spécialités) et en dentaire ;
- délégation, dans le cadre du Règlement Départemental d'Aide Sociale, pour procéder à l'individualisation des subventions en faveur des structures d'accueil de – 6 ans par arrêté ;
- délégation pour signer, au nom du Département les contrats issus des nouvelles politiques contractuelles régionales (contrats-cadres territoriaux, les contrats spécifiques bourgs-centres et la convention simplifiée relative au centre bourg) dès lors que le principe de la contractualisation est validé par délibération.

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie PANTEL

**Délibération n°CP_24_099 du 5 avril 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Sophie PANTEL

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 26 |
| Nombre de membres présents : | 23 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir* | 0 |
| Abstention (s) : | 0 voix |
| Vote(s) contre : | 0 voix |
| Votes pour : | 25 voix |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



***Rapport n°901 "Rapport d'information sur les actes pris par la Présidente du Conseil départemental sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée" en annexe à la délibération***

L'exécutif départemental a reçu du Conseil départemental délégation pour l'exercice de certaines attributions reprises dans les délibérations du 1er et 20 juillet 2021 et 27 juin 2022.

Ces dernières permettent la réalisation de divers actes sans que l'assemblée départementale n'ait à délibérer préalablement et portent notamment sur les domaines suivants :

- Délégations accordées sur la base des articles L3211-2 du CGCT, L3221-10-1, L3221-11, L3221-12, L3221-12-1 et L 1413-1 du CGCT ;
- Délégations accordées par délibérations spécifiques :
  - délégation pour répondre à la sollicitation de l'État sur les projets de vente de logements locatifs sociaux, au bénéfice des locataires occupants ou pour des logements vacants, lorsque la garantie d'emprunt départementale a été accordée pour ces logements.
  - délégation pour attribuer les bourses individuelles d'engagement, déterminées selon les modalités approuvées par l'Assemblée dans le règlement d'aide aux étudiants en médecine (toutes spécialités) et en dentaire ;
  - délégation, dans le cadre du Règlement Départemental d'Aide Sociale, pour procéder à l'individualisation des subventions en faveur des structures d'accueil de – 6 ans par arrêté ;
  - délégation pour signer, au nom du Département les contrats issus des nouvelles politiques contractuelles régionales (contrats-cadres territoriaux, les contrats spécifiques bourgs-centres et la convention simplifiée relative au centre bourg) dès lors que le principe de la contractualisation est validé par délibération.

Conformément aux termes des délibérations, un rapport annuel d'information sur l'exercice de ces délégations, doit être présenté aux membres de l'assemblée sur les différents actes pris en vertu de ces délégations.

**Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information présenté ci-dessous**.

## 1 – Informations sur les délégations accordées sur la base de l'article L3211-2 du CGCT

1 1 - Délégation en matière d'outils de financement

La délégation est accordée dans la limite de l'emprunt voté chaque année au budget primitif( BP 2023 : 26 M€) et pour la ligne de trésorerie, elle est accordée dans la limite 7 M€. Sur la base de cette délégation, les informations relatives aux emprunts et à la ligne de trésorerie sont les suivantes :

Concernant les emprunts

Emprunt revolving : Au 31 décembre 2023, le conseil départemental disposait d'une capacité de mobilisation sur emprunts revolving de 0,887 M€ sur la convention Crédit Agricole du 15 décembre 2010 (montant total de la convention: 13,7 M€ sur Euribor 3 mois + 0,52 %).

Aucune consultation bancaire n'a été lancée en 2023 l'emprunt Banque Postale de 10 M€ contracté en octobre 2022 ayant servi au financement des investissements 2023.

Concernant la ligne de trésorerie

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



Conformément à la délibération du 1er juillet 2021, le Conseil départemental dispose d'un montant annuel de ligne de trésorerie de 7 M€. La consultation pour son renouvellement a été lancée le 13 mars 2023 sur la base de 5 M€. Sur 7 établissements consultés, 3 réponses ont été obtenues : La Banque Postale, Arkéa et la Caisse d'Epargne.

La Caisse d'Epargne au taux le plus intéressant (Euribor 7j + 0,64 % flooré à 0) a été retenue pour l'entière enveloppe de 5 M€. La ligne de trésorerie a été sollicitée en 2 tirages successifs de 2,5 M€ les 13 et 14 décembre pour être remboursée le 20 suivant après encaissement des dotations.

1 2 - Délégation en matière de régies comptables :

La délégation porte sur la modification, la création et la suppression de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

- Arrêté n° 2023-1327 du 17 avril 2023 créant une régie de recettes auprès de la Direction du Développement Educatif et Culturel, installée au Domaine départemental de Boissets pour la vente de boissons, produits de restauration, livres, souvenirs et objets promotionnels du département proposés sur le domaine.
- Arrêté n° 2023-1328 du 17 avril 2023 nommant le régisseur titulaire et suppléant de la régie de recettes du Domaine Départemental de Boissets.

1 3 - Délégation en matière de fixation de tarifs

La délégation est accordée, dans la limite d'un plafond de tarif unitaire de 1 000 €. Sur la base de cette délégation, les tarifs suivants ont été fixés :

| | |
|---|---|
| A_23_0340 du 17 janvier 2023 : | Tarif du prix de vente de l'ouvrage « le monastère fortifié de Sainte-Enimie » |
| A_23_0378 du 25 janvier 2023 : | Tarif pour le paramètre Besnoitose pour le secteur santé animale |
| A_23_1206 du 3 avril 2023 : | Tarif pour le plan de contrôle « Primo pack poissonnier » |
| A_23_2230 du 7 septembre 2023 : | Tarif du prix de vente du catalogue d'exposition « Au pays de l'or bleu » |
| A_23_2575 du 30 octobre 2023 : | Tarif pour le paramètre MHE (Maladie Hémorragique Episootique » |
| A_23_2820 du 22 novembre 2023 : | Tarif pour le barème kilométrique pour les véhicules utilisés lors des prestations faites par le LDA |
| A_23_2821 du 22 novembre 2023 : | Tarification 2024 d'un ensemble de paramètres du secteur eaux/environnement sur eaux douces pour des prestations réalisées par le LDA |
| A_23_3131 du 18 décembre 2023 : | Fixant les nouveaux tarifs pour le plan contrôle « pack hygiène plus » et les nouveaux types de prestations pour le secteur hygiène alimentaire |

1-4 - Délégation en matière de louage de choses :

La délégation est accordée pour les contrats d'une durée n'excédant pas 12 ans et dans la limite d'un plafond de loyer payé ou encaissé annuel de 50 000 € pour toute nouvelle location et dans la limite du montant indexé, pour les renouvellements de contrat.

Il peut donc s'agir de la location de biens meubles ou immeubles de toute nature

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



L'ensemble des contrats et conventions passés sur la base de cette délégation sont récapitulés en **annexe 1.** Dans cette annexe figurent également les mises à disposition gratuites de locaux.

1-5 - Délégation en matière de renouvellement des adhésions aux associations :

La délégation est accordée pour autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre, dès lors que l'adhésion a été approuvée par délibération. L'ensemble des adhésions reconduites sur la base de cette délégation joint en **annexe 2**.

**2 – Informations sur les délégations accordées sur la base de L3221-10-1 du CGCT**

La délégation est accordée pour permettre à la Présidente du Conseil départemental de se constituer partie civile, d'intenter toutes les actions en justice devant toute juridiction et de défendre la collectivité dans toutes les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions y compris en appel et en cassation. Vous trouverez, **en annexe 3**, un état récapitulatif des actions en justice intentées par ou contre le Département.

**3 - Délégations accordées sur la base de l'article L 3221-11 du CGCT**

Une délégation pleine et entière est accordée à la Présidente du Conseil départemental, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que les crédits relatifs à ces marchés et accords cadres sont inscrits au budget

**En annexe 4** est joint un tableau faisant le bilan des marchés et commandes publiques passés par le Département de la Lozère pour toute l'année 2023, sur la base de cette délégation.

**4 - Délégation accordée sur la base de l'article L 3221-12 du CGCT**

La présidente du conseil départemental peut, par délégation du conseil départemental, être chargée d'exercer, au nom du département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme. Elle peut également déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions que fixe le conseil départemental.

Aucun acte n'a été réalisé sur la base de cette délégation en 2023.

**5 - Délégation accordée sur la base de l'article L 3221-12-1 du CGCT**

La Présidente du Conseil départemental est chargée de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances pour la gestion du Fonds solidarité logement (FSL).

Un rapport d'activité et financier du Fonds de Solidarité pour le Logement est présenté annuellement sur ce fonds. Pour l'année 2023, il sera présenté dans le courant du 1er semestre 2024.

**6 - Délégation accordée sur la base de l'article L1413-1 du CGCT**

La délégation basée sur l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales permet la saisine, pour avis de la Commission Consultative des services publics locaux, sous réserve que l'Assemblée délibérante soit saisie dans les six mois, sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de tout projet de partenariat.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



Aucun acte n'a été réalisé sur la base de cette délégation en 2023.

**7 - Délégations accordées par délibérations spécifiques**

A travers ses règlements ou par des actes spécifiques, la Présidente a reçu délégations pour les actes suivants :

Délibération n°CD_22_1046 du 27 juin 2022 : compléments aux délégations - Informations sur la délégation en matière d'avis sur la vente de logements sociaux.

La Présidente du Conseil départemental a répondu favorablement à la sollicitation de l'État sur les projets de vente de 5 logements sociaux aux locataires occupants :

SA d'HLM Interrégionale Polygone, 4 logements :

- F4, 76 m² – lotissement La Vignette, Saint Germain de Calberte pour 87 600 €,
- F4, 73 m² – 17 rue Roger Baffie, Saint Chély d'Apcher pour 67 000 €,
- F5, 89,53 m² – 187 route de Chanteperdrix,Vialas pour 46 000 €,
- F4, 63 m² – 33 rue Roger Baffie, Saint Chély d'Apcher pour 73 900 €,

SA d'HLM Lozère Habitations, 1 logement :

- F4, 79,3 m² - Ancien village de vacances de Bagnols les Bains, Mont Lozère et Goulet pour 139 000 €

Sur la base du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), les subventions d'investissement courant allouées aux crèches en 2023 sont les suivants :

| Arrêté n° | Crèche | Montant attribué |
|---|---|---|
| 23-3054 | La Colagne Rieutort | 348 € |
| 23-1180 | Crèche Saint-Chély d'Apcher | 239 € |
| 23-3167 | CIAS Coeur Lozère 4 crèches | 620 € |
| 23-3166 | CIAS Coeur Lozère Valcroze | 855 € |
| 23-3052 | ADMR Petits loups Villefort | 606 € |
| 23-3168 | CIAS Coeur Lozère 4 crèches | 292 € |
| 23-3169 | CIAS Coeur Lozère Bellesagne | 316 € |
| 23-3170 | CIAS Coeur Lozère Badaroux | 133 € |
| 23-3049 | Frimousses Limagnole Saint-Alban | 2 524 € |
| 23-3048 | Frimousses Limagnole Saint-Alban | 926 € |
| 23-3053 | Saint-Chély d'Apcher | 1 466 € |
| 23-3050 | COMCOM Terres Apcher Margeride crèche Saint-Alban | 2 400 € |
| 23-3172 | CIAS Coeur Lozère 4 crèches | 364 € |
| 23-3149 | Association Trait Union Vialas | 1 503 € |
| 23-3150 | COMCOM Cévennes Mont Lozère crèche Frayssinet de Lozère | 1 928 € |
| 23-3171 | CIAS Coeur Lozère Valcroze | 1 314 € |
| 23-3175 | CCAS Chanac Marie Brun | 498 € |
| 23-3174 | Châteauneuf P'tits mômes | 55 € |
| 23-3173 | Association Trait d'Union | 2 564 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE



| Arrêté n° | Crèche | Montant attribué |
|---|---|---|
| 23-3051 | Châteauneuf P'tits mômes | 72 € |

Délibération n°CP_23_133 du 21 avril 2023 et n°CP_23_322 du 20 octobre 2023 : Indemnisations des agriculteurs touchés par la sécheresse 2022.

L'Assemblée a donné délégation à la Présidente pour individualiser les aides en faveur de chaque exploitation agricole sur les bases des règles définies et dans la limite de l'enveloppe budgétaire. Par arrêté, 80 agriculteurs ont été bénéficiaires d'une aide suite à la calamité sécheresse 2022. Le montant global de l'aide s'élève à 141 625,67 €. La liste complète des agriculteurs aidés peut être transmise à la demande.

Délibération n°CD_22_1065 du 16 décembre 2022 : Attractivité et démographie médicale

La Présidente a reçu délégation pour l'attribution des bourses individuelles d'engagement, déterminées selon les modalités approuvées par l'Assemblée dans le règlement d'aide aux étudiants en médecine (toutes spécialités) et en dentaire. Les 4 dossiers ayant donné lieu à l'attribution d'une bourse d'engagement ont représenté une dépense de 26 600 € :

| Période de conventionnement | Montant total attribué en 2023 |
|---|---|
| Novembre 2020 – Octobre 2023 | 7 000 € |
| Novembre 2021 – Octobre 2024 | 8 400 € |
| Novembre 2021 – Octobre 2024 | 8 400 € |
| Septembre 2023 – Octobre 2024 | 2 800 € |

Délibération n°CD_22_1066 du 16 décembre 2022 : Politique jeunesse

L'Assemblée a donné délégation à la Présidente pour individualiser les aides dans la cadre du programme « conduite accompagnée » à hauteur de 100 € par bénéficiaire dont le quotient familial est supérieur à 800 et à hauteur de 200 € par bénéficiaire dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800. En 2023, le nombre de bénéficiaires a été de 257, dont 33 de l'aide bonifiée à 200 € (soit un montant total attribué de 29 000 €).

Délibération n°CD_21_1005 en date du 15 mars 2021 et n°CD_21_1037 en date du 25 octobre 2021 : contrats initiés par l'État et conventions d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Par délibération du Conseil Départemental, la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant ont été autorisés à signer, au nom du Département divers contrats, dont la liste est jointe **en annexe 5**.

**********

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

Annexe 1 au rapport « Gestion de la collectivité : information relative aux actes pris sur la base de la délégation accordée à la Présidente du Conseil départemental »

- Informations sur les contrats de location et de mise à disposition (établissements d'enseignement)

| Bâtiments | Tiers | Précisions | Numéro de convention |
|---|---|---|---|
| Collège Marcel Pierrel | Association semi-marathon Marvejols Mende | Utilisation des locaux les 21,22,23 juillet – semi-marathon 2023 | n°23-0336 |
| | | Arrêté concession NAS – Celine COSTE – principale - | n°23-2306 |
| | | | |
| Collège Haut Gévaudan | | Convention d'occupation précaire – Mr JP JUCHS | n°23-0302 |
| | | Convention d'occupation précaire - colocation -Mr Faisant | n°23-1092 |
| | | Convention d'occupation précaire - colocation – M GROENEWALD Barend | n°23-1093 |
| | | Convention d'occupation précaire -F3- Mr Faisant | n°23-1094 |
| | | Convention occupation précaire F3 - L22 | n°23-1146 |
| Collège Marthe Dupeyron - Langogne | CCHA | Convention d'utilisation des locaux | n°23-0050 |
| | | Arrêté concession NAS - -Brigitte TRIDOT – Principale | n°23-2307 |
| | | | |
| Collège sport nature | Académie Internationale de Musique et Danse de Lozère | Convention d'utilisation des locaux 24 juillet -19 août 2023 | n°23-0359 |
| | EDML | Convention utilisation des locaux – année scolaire | n°23-0921 |
| | | | |
| Collège des Trois Vallées | Enimie BD | Convention utilisation des locaux -UPP Pierre Delmas du 29 juin au 3 juillet | n°23-0424 |
| | Céfédé Ligne verte | Utilisation cour 17 juin 2023 | n°23-0422 |
| | Amicale Pompiers | Utilisation cour 13 mai 2023 | n°23-0425 |
| | Les ptts cailloux | | n°23-0706 |
| | Gendarmerie hte Garonne | Logement réservistes | n°23-0696 |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| Bâtiments | Tiers | Précisions | Numéro de convention |
|---|---|---|---|
| | Mr François VALIERE | Arrêté concession NAS – principal adjoint – ste Enimie | n°23-2425 |
| | | Arrêté concession NAS – Valérie MAGNIADAS – Gestionnaire Florac | n°23-2426 |
| | | Convention utilisation des locaux scolaire – EDML - 2023-2024 | N°23-1147 |
| | MARTINEAU Cédric | Convention occupation précaire -F4 | N°23-1154 |
| Collège Henri Bourrillon | Mende Gévaudan Club pétanque | 23/24/25 juin cour de récréation Supra National | n°23-0437 |
| | | Arrêté concession NAS – Veronique DEGUIGNE-RIVIERE – principale adjointe | n°23-2304 |
| | | | |
| Collège André Chansom | Mairie | Utilsation des locaux – foire de la St Michel | n°23-0875 |
| | | | |
| Collège Odilon Barrot - Villefort | | Arrêté concession NAS – Adel Chekir - Principal | n°23-2305 |
| | | Convention occupation locaux - FSE | n°23-0438 |
| | | | |
| Collège Henri Rouvière – Le Bleymard | | Arrêté concession NAS – Maryline COLIN -principale | n°23-2308 |
| | | | |
| Collège Achille Rousson – ste E VF | | Convention utilisation des locaux - association En corps | n°23-2432 |
| | | Convention occupation précaire – Mme TRABELSI Fadoua | n°23-1098 |
| | | Convention utilisation locaux scolaire – école publique | n°23-1149 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – création d'une régie de recette | n°23-1327 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – nomination régisseur | n°23-1328 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – vente de boissons et livres | n°23-1714 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – vente de boissons, produits de la boutique et ouvrages | n°23-1872 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| Bâtiments | Tiers | Précisions | Numéro de convention |
|---|---|---|---|
| Domaine de Boissets | FOGS | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0697 |
| Domaine de Boissets | Num'n Coop | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0617 |
| Domaine de Boissets | Num'n Coop | Avenant à la convention mise à disposition du domaine | n°23-0617 |
| Domaine de Boissets | Scènes Croisées | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0618 |
| Domaine de Boissets | Midi libre | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0619 |
| Domaine de Boissets | Scènes Croisées | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0707 |
| Domaine de Boissets | Scènes Croisées | Avenant à la conventionmise à disposition du domaine | n°23-0707 |
| Domaine de Boissets | Coecie | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0810 |
| Domaine de Boissets | Collectif Mom | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0735 |
| Domaine de Boissets | Cie du Lézard | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0736 |
| Domaine de Boissets | Ballet Bross | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0818 |
| Domaine de Boissets | Tête de Block | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0853 |
| | | | |

<u>- Informations sur les contrats de location et de mise à disposition (patrimoine immobilier) :</u>

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| **Bien loués par le Département pour ses besoins** | | | | |
| 23-0043 | 06/01/23 | UT Chanac | Avenant 1 à la convention 21-0005 du 24/12/2020 de mise à disposition de locaux situés 1 route de Marijoulet à Chanac pour les besoins de l'Unité Technique Départementale | M Hervé LACAN |
| 23-0228 | 21/03/23 | Cité Administrative | Bail de location des locaux situés 9 rue des carmes à Mende | Commune de Mende |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| 23-0138 | 16/02/23 | Terrain Mont Lozère | Convention de mise à disposition au Département de la Lozère de terrains au Mas de La Barque | Mme Françoise DODU |
| 23-0321 | 02/05/23 | Eglise St-Flour du Pompidou | Mise à disposition d'un terrain pour assurer le stationnement des véhicules lors des manifestations organisées à l'église de St-Flour du Pompidou | Mme AFFORTIT-VALMALLE |
| 23-0322 | 24/06/22 | UT Chanac | Avenant 2 à la convention 21-0005 de location de locaux situés 1 route de Marijoulet pour les besoins de l'UT de Chanac | M Hervé LACAN |
| 23-1159 | 21/12/23 | Terrain Mont Lozère | Convention de mise à disposition au Département de la Lozère de terrains au Mas de La Barque | Mme Françoise DODU |
| **Biens dont le Département est propriétaire** | | | | |
| 23-0044 | 06/01/23 | Domaine des Boissets | Mise à disposition du domaine départemental des Boissets | Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère |
| 23-0051 | 10/01/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M DAVIN et Mme PONCELET |
| 23-0060 | 16/01/23 | Tribunal de Florac | Mise à disposition de locaux dans l'ensemble immobilier "Tribunal de Florac"- 6 bis place du Palais à Florac-Trois-Rivières | Parc National des Cévennes |
| 23-0063 | 17/01/23 | Locaux dans les MDS | Convention de mise a disposition de locaux dans les MDS pour trois ans | réseau autonomie |
| 23-0082 | 27/01/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Ida PEYRET |
| 23-0122 | 07/02/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Véronique DELMAS |
| 23-0135 | 16/02/23 | Polen | Mise à disposition de locaux dans un bâtiment sis 12 rue Albert Einstein à Mende | GRETA CFA GARD LOZERE |
| 23-0162 | 27/02/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Amandine GUERIN |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| 23-0179 | 07/03/23 | Imm « Bourrillon-Chaptal » Mende | Avenant 1 à la convention 21-0853 de mise à disposition de locaux dans l'ensemble immobilier « Bourrillon- Chaptal » 14 boulevard Bourrillon à Mende | Mission Locale Lozère |
| 23-0190 | 14/03/23 | Locaux dans les MDS | Convention de mise a disposition de locaux dans les MDS pour trois ans | CARSAT |
| 23-0197 | 16/03/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0227 | 21/03/23 | Polen | Avenant 1 à la convention 18-0005 de mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée d'un bâtiment sis 12 rue Albert Einstein à Mende | Cté Cnes Coeur de Lozère |
| 23-0238 | 28/03/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0251 | 06/04/23 | Eglise St-Flour du Pomlpidou | Mise à disposition de l'église de St-Flour du Pompidou | M Guy-Jean MAGGIO |
| 23-0257 | 11/04/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0366 | 12/05/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Tiphaine GREBILLE |
| 23-0493 | 06/06/23 | Villa Enclos Roussel | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0571 | 19/06/23 | Aire de la Lozère | Mise à disposition des espaces extérieurs de l'Aire de la Lozère | DIR Massif Central |
| 23-0622 | 07/07/23 | Aire de la Lozère | Mise à disposition des espaces extérieurs de l'Aire de la Lozère | Entente Lavabre |
| 23-0623 | 07/07/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Tiphaine GREBILLE |
| 23-0662 | 17/07/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Véronique DELMAS |
| 23-0663 | 17/07/23 | Olympe de Gouges | Mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée de l'espace Olympe de Gouge à Mende | UDSP48 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| 23-0699 | 21/07/23 | Locaux dans les MDS | Convention de mise a disposition de locaux dans les MDS pour un an | CADA et CPH |
| 23-0709 | 26/07/23 | Tribunal de Florac | Mise à disposition de locaux dans l'ancien tribunal de Florac | Parc National des Cévennes |
| 23-0710 | 26/07/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | M Mathieu MERCIER |
| 23-0867 | 19/09/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Claire BOUTELOUP |
| 23-0868 | 19/09/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | M Mohamed-Ali LASSED |
| 23-0869 | 19/09/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M Benoît HOLLEY |
| 23-0964 | 19/10/23 | MDS de Mende | Mise à disposition d'une salle de la MDS de Mende pour 2 ans | ARIEDA |
| 23-0979 | 20/10/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Jessie MAGANA |
| 23-1031 | 08/11/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M Mohamed-Ali LASSED |
| 23-1100 | 29/11/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M David BIANCHI |
| 23-1101 | 29/11/23 | Bâtiment rue de l'Ormeau | Avenant 1 à la convention 18-0372 de location de locaux au 3é étage du bâtiment sis rue de l'Ormeau à Mende | AIRDIE OCCITANIE |
| 23-1103 | 29/11/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Hakima BOUCHAMA |
| 23-1137 | 12/12/23 | Bâtiment rue de l'Ormeau | Convention cadre de gestion entre le Département de la Lozère et Lozère Ingénierie | Lozère Ingénierie |
| 23-1151 | 18/12/23 | Domaine des Boissets | Mise à disposition du domaine départemental des Boissets | Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

Mises à disposition accordées à titre gratuit pour valorisation de l'aide en nature :

| Occupants | Bâtiments | Surface m² (Bureaux) | Prix/ m² | Surface m² (Garage) | Prix/ m² | Avantage mensuel (loyer) | Montant avantage annuel |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PNC | Tribunal de Florac | 233 | 4 € | | | 932 € | 11 184 € |
| Commune de Florac | Tribunal de Florac | 213,02 | 4 € | | | 852 € | 10 225 € |
| Université de Montpellier | FDE | 1670 | Entre 2 et 4 € | | | 5 010 € | 60 120 € |
| MDPH | MDPH | 973 | 4 € | | | 3 892 € | 46 704 € |
| | | | | | | Sous-total | 68 113 € |
| Resto du Coeur-Marvejols | Tribunal de Marvejols | 135,83 | 4 € | 37,09 | 2 € | 618 € | 7 410 € |
| Mission Locale Lozère | Mende-Immeuble Bourillon Chaptal | 397,06 | 4 € | | | 1 588 € | 19 059 € |
| CDOS | Maison Départementale des Sports | 318 | 4 € | | | 1 272 € | 15 264 € |
| Les amis des St-Flour du Pompidou | Église de St-Flour du Pompidou | | | | | 400 € | 400 € |
| Lozère Logistique Scénique | Les Ravines | | | 236 m² | 2 € | 472 € | 5 664 € |
| | | | | | | Sous-total | 47 799 € |
| | | | | | | TOTAL | 115 910 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

**Annexe 2 au rapport «Information relative aux actes pris sur la base de la délégation accordée à la Présidente du Conseil départemental »**

**Recensement des cotisations reconduites en 2023 (adhésions aux associations, club utilisateurs, réseau...)**

| Direction référente | Association/ organisme | Thématique/objet de l'association | Montant de la cotisation 2023 |
|---|---|---|---|
| DGAI - DSIN | ADULLACT | Plateforme de télétransmission | 4 000 € |
| DGAI - DSIN | CUSMA | Club utilisateur application informatique RH | 350 € |
| DGAI - DSIN | CORIOLIS CLUB UTILISATEURS | Club utilisateur application informatique finances | 100 € |
| DGAI - DSIN | AFCDP | Correspondants à la protection de données personnelles | 450 € |
| DGAI - DSIN | OPENIG | Informatique géographique | 5 616 € |
| DGAI - DSIN | Adhésion RESAH 2023 | Adhésion à la centrale d'achat | 1 225 € |
| DGAI - DSIN | AVICCA | Numérique | 2 690 € |
| DGAI - DSIN | AGIR | Transport | 2 400 € |
| DGAI - DSIN | RESAH | Adhésion RESAH pour la téléphonie et cybersécurité | 5 500 € |
| DGASOC | ODAS | Action sociale | 1 980 € |
| DGASOC | Alliance Ville Emploi | Action sociale | 456 € |
| DGAST – Archives | Association des archivistes français | Patrimoine | 105 € |
| DGAST – Archives | Conseil international des archives | Patrimoine | 266 € |
| DGAST – DIAD | AGRILOCAL | Circuits courts | 8 766 € |
| DGAST – DIAD | Un plus bio | Circuits courts | 1 500 € |
| DGAST – DIAD | AFCCRE | Europe | 557 € |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| Direction référente | Association/ organisme | Thématique/objet de l'association | Montant de la cotisation 2023 |
|---|---|---|---|
| DGAST – DIAD | ADRET | Europe | 750 € |
| DGAST – DIAD | ANEM | Europe | 5 074 € |
| DGAST – DIAD | LEADER FRANCE | Europe | 650 € |
| DGAST – DIAD | Lozère Tourisme – adhésion | Tourisme | 50 € |
| DGAST – DIAD | ACIR LES CHEMINS DE SAINT JACQUES | Tourisme | 3 500 € |
| DGAST – DIAD | FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME | Tourisme | 3 830 € |
| DGAST – DIAD | France hydrogène | Développement durable | 1 200 € |
| DGAST – DIAD | L'Attisoir | Économie circulaire | 240 € |
| DGAST – DIAD | CEREMA | Ingénierie | 1 250 € |
| DGAST – DDEC | Adhésion à Clermont-Massif-Central 2028 | Culture | 2 500 € |
| DGAST – MDL | ABF | Culture | 260 € |
| DGAST – MDL | RÉSEAU CAREL | Culture | 55 € |
| DGAST –MDL | IB – IMAGES EN BIBLIOTHEQUES | Culture | 150 € |
| DGAST –MDL | DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN | Culture | 80 € |
| DGAST –MDL | AGENCE DU COURT METRAGE | Culture | 80 € |
| DGARI - AFA | ADF | Fonctionnement des institutions | 6 734 € |
| DGARI - AFA | Association des maires de Lozère | Fonctionnement des institutions | 6 406 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| Direction référente | Association/ organisme | Thématique/objet de l'association | Montant de la cotisation 2023 |
|---|---|---|---|
| DGARI - AFA | Départements solidaires | Fonctionnement des institutions | 3 000 € |
| DGARI - RH | CNAS | Action sociale du personnel | 158 576 € |
| LDA | ADILVA | Laboratoire départemental | 672 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

Annexe 3

# Liste des contentieux
# Et pré-contentieux en action au 1er mars 2024

| Dates début de l'affaire | Exposé des motifs | Conclusions |
|---|---|---|
| **Procédures devant le Tribunal Judiciaire** | | |
| 10/01/23 | Saisine du Juge aux affaires familiales afin de fixer le montant de la participation individuelle des obligés alimentaires aux frais de séjour de Monsieur X. sur la part non couverte par les ressources des intéressés. | Par jugement en date du 25/4/2023, le Tribunal fixe les obligations alimentaires mensuelles suivantes : - Madame X : 51,50 € - Monsieur X : 51,50 € - Madame X : 51,50 € - Monsieur X : 51,50 €, soit un total mensuel de 206 €. |
| 23/01/23 | Saisine du Juge aux affaires familiales afin de fixer le montant de la participation individuelle des obligés alimentaires aux frais de séjour de Monsieur et Madame X. sur la part non couverte par les ressources des intéressés. | Par jugement en date du 25/4/2023, décharge les obligés alimentaires de toute participation aux frais de séjour de Monsieur et Madame X |
| 12/03/24 | Saisine de Monsieur le Procureur de la République concernant une infraction à la conservation du Domaine public le 14/12/2023 à l'encontre de Monsieur X sur la commune de Saint Chély d'Apcher (dégradation parapet) | En cours d'instruction |
| 06/04/23 | Demande de délaissement parental concernant le mineur X confié à l'ASE depuis le 13/4/2016 | Jugement en date du 5/7/2023 : déclare le délaissement parental de mineur X par sa mère et délègue l'autorité parentale du parent délaissant à l'ASE |
| 02/10/23 | Demande de délaissement parental concernant le mineur X confié à l'ASE d'octobre 2011 à juin 2012 et depuis janvier 2017 | En cours d'instruction |
| 02/10/23 | Demande de délaissement parental concernant le mineur X confié à l'ASE d'octobre 2011 à juin 2012 et depuis janvier 2017 | En cours d'instruction |
| 13/11/23 | Demande de délaissement parental concernant le mineur X confié à l'ASE depuis avril 2017 | Jugement en date du 28/2/2024 : déclare le délaissement parental de mineur X par sa mère et délègue l'autorité parentale à l'ASE |
| 01/12/23 | Demande de délaissement parental concernant le mineur X confié à l'ASE depuis le 6/1/2021 | En cours d'instruction |
| **Dépôts de plainte** | | |
| 23/02/21 | Requête contre Monsieur X et Madame Y pour détournement de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public pour l'accueil et la prise en charge de mineurs confiés par les conseils départementaux au préjudice du Département de la Lozère | Jugement correctionnel en date du 8/4/2021 condamnant Monsieur X et Madame X chacun : à un emprisonnement délictuel avec sursis de 12 mois, au paiement d'une amende de 5000 € et à une interdiction de gérer des centres d'accueil pour mineurs ou majeurs protégés pendant 5 ans.<br>L'affaire a été renvoyée sur intérêts civils au 21/10/2021. Cette dernière a été reportée au 22/11/2022 puis au 7/02/2023 et en 2024, date exacte non définie. |
| 09/06/22 | Dépôt de plainte conjointe du département de la Lozère avec la Caisse commune de Sécurité Sociale de la Lozère pour fraude RSA d'envergure nationale pour un montant de 995 € | En cours d'instruction |
| 12/10/22 | Dépôt de plainte conjointe du département de la Lozère avec la Caisse commune de Sécurité Sociale de la Lozère à l'encontre de Monsieur X pour fraude RSA d'un montant de 42 547,69 € | En cours d'instruction |
| 23/11/21 | Dépôt de plainte en date du 23/11/2021 par le Département contre le mineur X enfant placé à l'ASE pour des faits graves à l'encontre d'un autre mineur également placé à l'ASE. | En cours d'instruction |
| 09/12/22 | Dépôt de plainte avec la Caisse commune de Sécurité Sociale de la Lozère à l'encontre de Madame X pour fraude RSA d'un montant de 3 553 € | En cours d'instruction |
| 16/05/23 | Dépôt de plainte contre X pour usurpation de l'identité du Département par l'utilisation du logo du Département sur des flyers lors de l'évènement Mont Lozère Cars Festival | En cours d'instruction |
| 21/07/23 | Dépôt de plainte contre X pour dégradation ou détérioration de biens destinés à l'utilité publique ou à la décoration publique lors de manifestation sur la voie publique (balises de virage) : période du 9/7/2023 au 16/7/2023 à Fournels | En cours d'instruction |
| 26/07/23 | Dépôt de plainte contre X pour vol de deux panneaux de signalisation entre le 24 et le 25/7/2023 à Nasbinals | Avis de classement car l'enquête n'a pas permis d'identifier les personnes responsables |
| 04/08/23 | Dépôt de plainte contre X pour dépôt ou abandon d'ordures de déchets de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés : période du 17/7/2023 au 4/8/2023 au Malzieu Ville | En cours d'instruction |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | |
|---|---|---|
| 26/10/23 | Dépôt de plainte contre X pour dégradation ou détérioration de biens destinés à l'utilité publique ou à la décoration publique (panneaux de signalisation) : période du 25 au 26/10/2023 aux Monts de Randon | En cours d'instruction |
| 26/10/23 | Dépôt de plainte pour violences commises en réunion sans incapacité du mineur X confié à l'ASE | Audiences fixées le 22 avril 2024 au Tribunal judiciaire de Carcassonne et le 17 mai 2024 au Tribunal judiciaire de Castres |
| 21/11/23 | Dépôt de plainte contre X pour vol de pierres à bâtir entre le 11 et le 12/11/2023 sur la commune de Recoules d'Aubrac | En cours d'instruction |
| 23/11/23 | Dépôt de plainte contre X pour vol de glissières de sécurité entre le 13 et le 14/11/2023 à Saint Denis en Margeride | En cours d'instruction |
| 04/12/23 | Dépôt de plainte conjointe avec la Caisse commune de Sécurité Sociale de la Lozère à l'encontre de Monsieur X pour fraude RSA pour un montant de 32 106,76 € | En cours d'instruction |
| 18/01/24 | Dépôt de plainte contre X pour dégradation ou détérioration de biens destinés à l'utilité publique ou à la décoration publique (panneaux de signalisation) le 12/01/2024 à Prévenchères | En cours d'instruction |
| 19/02/24 | Dépôt de plainte conjointe avec la Caisse commune de Sécurité Sociale de la Lozère à l'encontre de Monsieur X pour fraude RSA d'un montant 34 529,10 € | En cours d'instruction |
| **Procédures devant le Tribunal de Grande Instance de Rodez** | | |
| 27/09/16 | Dépôt de plainte du Département comme suite au vol avec effraction commis dans les locaux du Centre Technique de Banassac dans la nuit du 26 au 27 septembre 2016.<br>Montant du préjudice : 9 959,80 €. | Constitution de partie civile par le département en date du 30 juin 2017.<br>Réquisitoire définitif du Tribunal de Grande Instance de Rodez en date du 12 novembre 2018 de renvoi de l'affaire devant le Tribunal Correctionnel de Rodez, et de maintien sous contrôle judiciaire des prévenus.<br>Affaire audiencée le 2 décembre 2020, en attente du délibéré. |
| **Procédures devant le Tribunal administratif de Nîmes** | | |
| 28/05/21 | Requête contre la décision implicite de rejet de l'État suite à la demande indemnitaire du Département de la Lozère en date du 28/1/2021 en réparation du préjudice résultant de l'absence de compensations financières liées aux revalorisations du RSA | Par jugement en date du 1/12/2023, la requête du Département est rejetée |
| **Procédures devant le Tribunal administratif de Paris** | | |
| 23/04/21 | Requête tendant à l'annulation des décisions par l'État lesquelles la demande du Département de la Lozère d'édiction des arrêtés de fixation des charges induites par les revalorisations du RSA a été rejetée | Par jugement en date du 27/2/2024, la requête du Département est rejetée |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

# Liste des contentieux
# Et pré-contentieux en défense au 1er mars 2024

| dates de début de l'affaire | Exposé des motifs | Conclusions |
|---|---|---|
| **En première instance** | | |
| **Procédures devant le Tribunal judiciaire de Mende** | | |
| 01/10/20 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 11/9/2020 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | Par jugement en date du 2/9/2021 Monsieur X est condamné :<br>- à un emprisonnement délictuel de 4 ans assorti d'un sursis probatoire renforcé de 3 ans,<br>- aux contrôles, obligations et interdictions prévus aux articles 132-44 et 132-45 du code pénal,<br>- au retrait total de l'autorité parentale,<br>- au paiement de 3 000 € au titre du préjudice moral et à<br>500 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.<br><br>En attente de la date d'audience sur intérêts civils |
| 30/05/22 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 30/05/2022 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 09/05/22 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 09/05/2022 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | Par jugement en date du 30/01/2023, Monsieur X est condamné :<br>- à un avertissement judiciaire.<br><br>L'affaire est renvoyée sur intérêt civils au 25/09/2023 afin de permettre une expertise médicale |
| 30/06/22 | Assignation en référé de Monsieur X demandant une expertise pour une fissuration d'un bas coté de la route départementale 56. Monsieur X a fait réaliser un chemin par l'entreprise Y pour desservir ses parcelles agricoles. Comme suite à ces travaux, une portion du talus décaissé a glissé et le bas côté de la route s'est fissuré. | Ordonnance du 7/12/22 désignant l'expert judiciaire<br>Rapport d'expertise rendu le 05/09/23<br>En attente de la d'audience. |
| 26/09/22 | Citation à comparaître en qualité de gardien du mineur X devant la Juge des enfants pour des faits de vols en réunion | Par jugement du 10/10/2022 le mineur X dont le Département était civilement responsable au moment des faits est condamné à :<br>- une mesure éducative judiciaire jusqu'au 29/12/22 (jour de sa majorité)<br>- 4 mois d'emprisonnement totalement assortie du sursis pendant 2 ans<br>- aux mesures de contrôle conformément à l'article 132-44 du code pénal<br>- aux obligations ou interdictions conformément à l'article 132-45 du code pénal<br><br>Renvoi de la décision sur les intérêts civils au 22/4/2024 |
| 16/02/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 16/02/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | Par jugement en date du 28/06/2023 Monsieur X est condamné :<br>- à un emprisonnement délictuel de six mois totalement assorti du sursis probatoire pendant 2 ans<br>- à se soumettre pendant cette période aux mesures de contrôle prévues aux articles 132-44 et 132-45 du Code pénal<br>- à faire à ses frais un stage de responsabilisation<br>- à verser la somme de 1 650 € à son épouse au titre du préjudice subi<br>- à verser la somme de 250 € au titre de dommages et intérêts<br>Au mineur X |
| 23/02/23 | Convocation en audience de culpabilité devant le Juge des enfants du mineur X confié à l'ASE pour des faits d'atteinte à l'intimité de la vie privée par fixation, enregistrement, ou transmission de l'image d'une personne présentant un caractère sexuel entre le 25 et le 30/1/2023 et convocation de l'ASE en tant que civilement responsable le 26/6/2023 | Par jugement en chambre du conseil sur la culpabilité du 26/6/2023 le mineur X est condamné à payer 400 € au titre du préjudice moral |
| 13/03/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 13/03/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | Par jugement en date du 01/06/23 Monsieur X est condamné :<br>- à un emprisonnement délictuel de 1 an totalement assortie du sursis probatoire pendant 18 mois<br>- à se soumettre aux mesures de contrôles prévues à l'article 132-44 du code pénal et aux obligations et interdictions prévues à l'article 132-45 du même code<br>- à une privation de son droit d'éligibilité pour 5 ans.<br><br>Une expertise médicale du mineur a été ordonnée.<br>Audience sur intérêts civils fixée au 22 avril 2024. |
| 13/04/23 | Convocation devant le Jude des enfants du mineur X confié à l'ASE pour des faits de détention non autorisée de stupéfiants le 18/3/2023 | Renvoi du prononcé de la sanction au 25/3/2024<br>En attente du jugement |
| 26/04/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 26/04/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction.<br>Expertise psychologique et psychiatrique demandée<br><br>En attente de la date audience sur intérêts civils |
| 26/04/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 26/04/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction.<br>Expertise psychologique et psychiatrique demandée<br><br>En attente de la date audience sur intérêts civils |
| 28/04/23 | Convocation à l'audience du 8/8/2023 du mineur X confié à l'ASE pour des faits de vol d'une moto le 21/5/2022 | Audience fixée au 13/11/2023 reportée au 26/02/2024, reconnu coupable et condamné à un stage de citoyenneté |
| 30/05/23 | Convocation à l'audience du 8/8/2023 du mineur X confié à l'ASE pour des faits de destruction par incendie de biens mobiliers et immobiliers au préjudice de la mairie de Manduel | Le Juge des enfants du Tribunal de Nîmes en audience de culpabilité en date du 8/9/2023 a renvoyé l'affaire sur l'action civile à l'audience du Tribunal correctionnel (chambre des intérêts civils ) du 22/11/2023 |
| 25/08/23 | Convocation en chambre du conseil aux fins de jugement en audience de culpabilité devant le juge des enfants du mineur X confié à l'ASE pour avoir commis divers délits le 20 juin 2023, entre le 1er et le 8/8/2023, entre 14/7 et le 4/8/2023, et le 19/9/2023 à Meyrueis et à Arles (détérioration de matériels et vols) | Renvoi du prononcé de la sanction au 8/4/2024 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | |
|---|---|---|
| 01/12/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 01/12/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | Par jugement en date du 05/12/2023 Monsieur X est condamné :<br>- à un emprisonnement délictuel de 24 mois assorti de 6 mois de sursis probatoire renforcé pendant 3 ans<br>- à se soumettre pendant cette période aux mesures de contrôles prévues à l'article 132-44 du code pénal et aux obligations et interdictions prévues à l'article 132-45 du même code<br>- à l'interdiction de détenir ou de porter une arme soumise à autorisation pendant 5 ans<br>- au retrait de l'exercice de l'autorité parentale concernant le mineur X<br>- à payer la somme de 1 000 € au titre de dommages et intérêts<br>Au mineur X |
| 11/12/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 11/12/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 11/12/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 11/12/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 06/09/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 06/09/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | Par jugement en date du 07/09/2023 Monsieur X est condamné :<br>- à emprisonnement délictuel de 12 mois assorti de 6 mois de sursis probatoire pendant 2 ans<br>- à se soumettre aux mesure de contrôles prévues à l'article 132-44 du code pénal et aux obligations et interdictions prévues à l'article 132-45 du même code<br>- à l'interdiction de détenir ou de porter une arme soumise à autorisation pendant 5 ans<br><br>En attente audience sur intérêts civils du 22/4/2024. |
| 12/12/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 11/12/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 12/12/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 11/12/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 18/12/23 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 18/12/2023 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 11/01/24 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 11/01/2024 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 10/01/24 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 10/01/2024 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | Par jugement du 18/01/2024 Monsieur X est condamné :<br>- à un emprisonnement délictuel de 6 mois totalement assorti du sursis probatoire pendant 18 mois<br>- à se soumettre aux mesure de contrôles prévues à l'article 132-44 du code pénal et aux obligations et interdictions prévues à l'article 132-45 du même code<br>- à une interdiction de détenir ou de porter une arme soumise à autorisation pendant 5 ans<br>- à payer la somme de 1 € au titre de dommages et intérêts au mineur |
| 12/02/24 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 12/02/2024 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 08/02/24 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 08/02/2024 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 08/02/24 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 08/02/2024 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 02/02/24 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Procureur de la République en date du 02/02/2024 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| 11/01/24 | Désignation du Département de la Lozère en qualité d'administrateur ad'hoc sur réquisition du Substitut du Procureur de la République en date du 11/01/2024 pour exercer les droits reconnus au mineur X. | En cours d'instruction |
| **Procédures devant le Tribunal administratif de Nîmes** | | |
| 03/02/22 | Déféré préfectoral contre la concession pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation des stations de ski du Mont Lozère signé par le conseil départemental de la Lozère avec la SELO (Société d'économie mixte d'équipement pour le développement de la Lozère) le 19 octobre 2021. | En cours d'instruction |
| 09/12/21 | Requête de Monsieur X demandant au Tribunal la condamnation du département de la Lozère à lui verser les sommes de 75 000 euros en réparation de son préjudice moral et 25 000 euros en réparation de son préjudice financier et de mettre à la charge du Département la somme de 1 500 euros au titre de l'article 37 de la loi du 10 juillet 1991. | Par jugement en date du 10/01/2024, la requête de Monsieur X est rejetée. |
| 12/04/22 | Requête de Monsieur X demandant au Tribunal une expertise judiciaire afin de déterminer les préjudices subis suite à des dégâts des eaux | Ordonnance du 13 octobre 2022 : Désignation de l'expert<br><br>Protocole transactionnel en cours |
| 24/10/22 | Requête de Madame X demandant au Tribunal d'annuler la décision du 5/01/22 par laquelle le Département de la Lozère lui a notifié un refus de remise de dette de R.S.A. | Par jugement du 24/8/2023 la requête de Madame X est rejetée |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | |
|---|---|---|
| 09/12/22 | Requête de Madame X contre la commune Y et le département de la Lozère demandant au Tribunal :<br>- l'annulation du rejet du recours administratif préalable en indemnisation en date du 12 Août 2022<br>- la condamnation solidaire de la commune Y et du département de la Lozère à verser à Madame X :<br>* 3375 € au titre de la réparation du préjudice matériel causé à sa propriété<br>* 5000 € en indemnisation du trouble qu'elle a subi dans ses conditions d'existence<br>* 4000 € au titre de l'article L761-1 du code justice administrative<br>- d'enjoindre la commune Y et le département de la Lozère dans un délai de deux mois à compter sous peine d'astreinte de 100 euros par jours de retard des mesures propres :<br>* à faire cesser les désordres subis par la propriété de Madame X<br>* à prévenir les désordres constatés, en protégeant la propriété de Madame X des ruissellements d'eau qui l'attendraient<br>*à réparer les dégâts matériels sur la propriété de Madame X, causés par les infiltrations d'eaux jusqu'alors subies | Par ordonnance du 11/5/2023 : désignation d'un médiateur sur le fondement de l'article L.213-7 du code de justice administrative<br><br>Compte tenu du refus de Madame X d'avoir recourir à la médiation, l'instruction se poursuit. |
| 03/01/23 | Requête de Madame X, mère d'un enfant victime de violences physiques par plusieurs enfants dont l'un d'eux est confié à l'ASE, sollicitant auprès du tribunal la condamnation du département de la Lozère à lui verser :<br>- 8 550,66 € à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par Monsieur Y son fils<br>- 1 000 € à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice moral subi par Madame X<br>- 1 000 € au titre de l'article L.475-1 du code de procédure pénale<br>- 1 000 € au titre des entiers dépens en ceux compris les frais d'expertise médicale<br>- 1000 € au titre de l'article L.761-1 du code justice administrative | En cours d'instruction |
| 24/04/23 | Requête de Madame et Monsieur X demandant au Tribunal d'annuler la décision en date du 17 avril 2023 pour laquelle le Département de la Lozère a refusé d'accorder l'aide du Fonds de Solidarité Logement | Par ordonnance en date du 29/8/2023 la requête de Madame et Monsieur X est rejetée pour défaut de régularisation des pièces |
| 29/04/23 | Référé déposé par la SA X en vue de la désignation d'un expert afin de constater les désordres survenus après des travaux de rénovations et de proposer des mesures conservatoires. | Instruction en cours<br>Département simple observateur |
| 09/05/23 | Requête de Madame et Monsieur X demandant au Tribunal d'annuler la décision en date du 17 avril 2023 pour laquelle le Département de la Lozère a refusé d'accorder l'aide du Fonds de Solidarité Logement | Par ordonnance en date du 12/3/2024 la requête de Madame et Monsieur X est rejetée |
| 26/05/23 | Requête de Madame et Monsieur X demandant au Tribunal d'annuler la décision en date du 7 avril 2023 pour laquelle la CAF du Gard a refusé de leur attribuer le FSL "maintien impayés d'énergie" | Par ordonnance la requête de Madame et Monsieur X est rejetée |
| 22/11/23 | Requête présentée par Madame X demandant au Tribunal d'annuler l'arrêté portant sanction disciplinaire | En cours d'instruction |
| 26/10/23 | Requête de Monsieur X demandant l'annulation d'un titre émis par lequel le Département de la Lozère a mis à sa charge la somme<br>De 1 555,87 € au titre d'un indu RSA | En cours d'instruction |
| 04/11/23 | Requête en vue de l'annulation d'une décision implicite de rejet du Département de la Lozère du recours administratif préalable obligatoire de Monsieur X contre une décision portant notification d'un trop perçu de RSA. | En cours d'instruction |
| 08/12/23 | Requête de Monsieur X demandant au Tribunal l'admission à l'aide juridictionnelle provisoire, l'annulation d'un titre exécutoire émis en règlement d'un indu RSA, la décharge de la somme qui lui est réclamée, la mise à la charge du département d'une somme de 2 000 euros sur le fondement des dispositions combinées des articles 37 de la loi du 10 juillet 1991 et L.761-1 du code de justice administrative. | En cours d'instruction |
| 05/01/24 | Requête en référé présentée par l'Association X gérant un Lieu de Vie et d'Accueil demandant la suspension d'un arrêté de fermeture provisoire | Par ordonnance en date du 19/1/2024 le Tribunal a rejeté la requête présentée par l'Association X |
| 06/01/24 | Requête en référé présentée par l'Association X gérant un Lieu de Vie et d'Accueil demandant l'annulation d'un arrêté de fermeture provisoire | En cours d'instruction |
| 27/02/24 | Requête présentée par Madame X agent du Département contestant un arrêté pris concernant sa position dans la collectivité | En cours d'instruction |
| **EN APPEL** | | |
| **Cour d'appel de Nîmes** | | |
| 15/02/23 | Appel de la décision du 26/01/2023 rendue à l'encontre de Madame X confiant le mineur X à l'ASE Lozère | Arrêt du 04/10/2023 : désistement de l'appel |
| 24/03/23 | Appel de la décision du 16/03/2023 rendue à l'encontre de Madame X confiant le mineur à l'ASE Lozère | Arrêt rendu le 01/08/2023 :<br>- confirme la décision du 16/3/2023<br>- accorde des droits de visite puis d'hébergement progressif |
| 22/06/23 | Appel de la décision du 31/05/2023 instaurant une mesure d'AEMO au profit du mineur X | En cours d'instruction |
| 18/08/23 | Appel de la décision du 04/08/2023 rendue à l'encontre de Madame X et confiant le mineur X à l'ASE | Arrêt du 13/12/2023 : 'appel n'est pas soutenu |
| 21/11/23 | Appel de la décision du 02/11/2023 rendue à l'encontre de Madame X et Monsieur Y confiant le mineur à l'ASE Lozère | En cours d'instruction |
| 18/10/23 | Appel formé contre une ordonnance du Juge des enfants de Mende en date du 18 octobre 2023 désignant le Département de la Lozère administrateur ad'hoc pour exercer les droits reconnus au mineur X | Par jugement en date du 24/2/2024 le Tribunal confirme l'ordonnance du Juge des enfants de Mende du 18/10/2023 et réserve les droits de Monsieur X jusqu'au 30/6/2024. |
| 16/08/23 | Appel de la décision du 04/08/2023 rendue à l'encontre de Monsieur X supprimant les droits d'hébergement des mineurs X et Y<br>À Monsieur X | Arrêt du 13/12/2023 :<br>- confirme la décision rendue le 04/08/23 ;<br>- accorde un droit de visite médiatisé à Monsieur X |
| 28/12/23 | Appel de la décision du 06/12/2023 rendue à l'encontre de Madame X confiant le mineur à l'ASE Lozère | Ordonnance du 24/01/2024 déclarant l'appel irrecevable |
| 22/01/24 | Appel de la décision rendu le 17/01/2024 rejetant la demande de Madame X | En cours d'instruction |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

# Annexe 4

**Recensement des commandes et marchés passés par le Département de la Lozère pour l'année 2023**

**TRAVAUX**

| Numéro | Date de création | Libellé | Attributaire | Code postal + ville | Montant HT |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0970 | 16/10/23 | Collège de Saint-Chély d'Apcher – Location compteur panneaux photovoltaïque | ENEDIS | 11100 NARBONNE | 41,65 € |
| 23-0153 | 02/02/23 | Maison de la Lozère à Paris - Fonds travaux ALUR 2023 | VIANOVA | 92100 BOULOGNE | 75,52 € |
| 23-1070 | 09/11/23 | Unité Technique de Langogne - Serrure porte | L'HERMET MENUISERIES | 48300 LANGOGNE | 94,08 € |
| 23-0516 | 23/05/23 | Centre Technique du Pont de Montvert - Contrôle diagnostic SPANC | CDE CEVENNES AU MONT LOZERE | 48160 LE COLLET DE DEZE | 150,00 € |
| 23-0322 | 23/03/23 | SDEE - Curage d'égouts | SDEE | 48000 MENDE | 157,20 € |
| 23-0151 | 01/02/23 | POLEN - Lutte contre les nuisibles | SARL BADIOU H E | 43000 LE PUY EN VELAY | 162,28 € |
| 23-0941 | 09/10/23 | Faculté d'éducation de Montpellier (FDE) - site de Mende Abonnement GSM Ascenseur | AUVERGNE ASCENSEUR | 43700 SAINT-GERMAIN LAPRADE | 172,80 € |
| 23-1214 | 08/12/23 | Les Bondons - Diagnostic SPANC | SPANC GORGES CAUSSES CEVENNES | 48400 FLORAC | 198,00 € |
| 23-1027 | 03/11/23 | POLEN - Lutte contre les nuisibles | SARL BADIOU H E | 43000 LE PUY EN VELAY | 223,01 € |
| 23-0169 | 08/02/23 | Faculté d'éducation de Montpellier (FDE) - site de Mende Curage égouts | SDEE | 48000 MENDE | 288,20 € |
| 23-0578 | 06/06/23 | Faculté d'Education de Montpellier – site de Mende - Curage d'égouts bouchés | SDEE | 48000 MENDE | 305,80 € |
| 23-1068 | 09/11/23 | Maison Départementale des Solidarités de Florac – Suppression branchement électrique | ENEDIS | 31141 SAINT-ALBAN | 332,40 € |
| 23-1069 | 09/11/23 | Maison Départementale des Solidarités de Florac - Suppression branchement électrique | ENEDIS | 31141 SAINT-ALBAN | 332,40 € |
| 23-0465 | 02/05/23 | Aire de la Lozère - Remplacement radar type HOLTRON sur porte automatique | Aluminium Système | 48230 CHANAC | 382,15 € |
| 23-0223 | 22/02/23 | Collège du Collet de Dèze - Fourniture de 2 panneaux de basket | CASAL SPORT SUD OUEST | 67129 MOLSHEIM | 384,46 € |
| 23-0019 | 09/01/23 | Château de Saint-Alban-sur-Limagnole – Permanence alarme 2023 | AGS SECURITE | 48200 SAINT-CHELY D APCHER | 422,40 € |
| 23-0020 | 09/01/23 | Musée de Javols – Permanence alarme 2023 | AGS SECURITE | 48200 SAINT-CHELY D APCHER | 422,40 € |
| 23-0229 | 24/02/23 | Baraque des Bouviers - Mission complémentaire de la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un relevé complémentaire du bâtiment "Accueil groupes" | Karine LABEAUME Architecte | 48000 MENDE | 504,00 € |
| 23-0647 | 30/06/23 | Collège de Saint-Chély d'Apcher - Recherche de fuite d'eau | SDEE DE LA LOZERE | 48000 MENDE | 509,76 € |
| 23-0858 | 18/09/23 | Aire de la Lozère - Remplacement d'un moteur de porte SOFTICA 2 vantaux sur une porte automatique | ALUMINIUM SYSTEME | 48230 CHANAC | 652,73 € |
| 23-0632 | 22/06/23 | Maison de maître à Sainte-Lucie - Diagnostic de l'assainissement | SDEE DE LA LOZERE | 48000 MENDE | 672,71 € |
| 23-0441 | 19/04/23 | Collège du Collet de Dèze - Commande de panneaux de basket | EQUIPEPS | 13600 LA CIOTAT | 675,00 € |
| 23-0812 | 01/09/23 | Maison Départementale des Solidarités de Langogne - Abattage et dessouchage de deux tilleuls | Forages Blachon SASU | 43330 SAINT FERREOL D'AUROURE | 810,00 € |
| 23-1252 | 14/12/23 | Centre Technique de Chanac – Relevé topographique | CABINET FREITAS | 43000 LE PUY EN VELAY | 852,02 € |
| 23-0711 | 18/07/23 | Collège de Meyrueis - Vérifications initiales des installations électriques | Bureau Veritas Exploitation | 12850 ONET LE CHATEAU | 864.00 € |
| 23-0712 | 18/07/23 | Collège du Bleymard – Vérifications initiales des installations électriques | Bureau Veritas Exploitation | 12850 ONET LE CHATEAU | 864.00 € |
| 23-0289 | 15/03/23 | Collège le Collet de Dèze - Fourniture et remplacement du pot de combustion et de la vermiculité concernant la chaudière OKOFEN existante | Cévennes Confort | 30100 ALES | 896,36 € |
| 23-0622 | 20/06/23 | Collège de La Canourgue - Dépannage de la friteuse | GOUBERT | 48000 MENDE | 943,62 € |
| 23-0738 | 07/08/23 | Maison Départementale des Solidarités de Florac - Reprise de l'adduction d'eau | VEOLIA | 48000 MENDE | 993,31 € |
| 23-1019 | 02/11/23 | Hôtel Plagnes - Remplacement des luminaires de la salle à manger | MAXIME BONICEL | 48000 MENDE | 1 092,60 € |
| 23-1024 | 03/11/23 | Visite avant Travaux -Pont d'Auroux et Herbouzac | ALEPE | 48000 MENDE | 1 125,00 € |
| 23-1258 | 20/12/23 | Actualisation signalétique – Espace Lozère | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 1 132,00 € |
| 23-0417 | 14/04/23 | Nouveau Parc Technique Départemental - Relevé topographique des parcelles | STI ABRINES MAX | 30320 MARGUERITTES | 1 261,30 € |
| 23-1061 | 07/11/23 | Centre Technique de Saint-Alban sur Limagnole - Relevé parcellaire en vue de la construction de silos à sel et pouzzolane | SOGEXFO | 48100 MARVEJOLS | 1 338,00 € |
| 23-1253 | 14/12/23 | Centre Technique de Chanac - Diagnostic amiante et plomb | SOCOTEC DIAGNOSTIC | 34000 MONTPELLIER | 1 360,00 € |
| 23-0752 | 10/08/23 | Bâtiment Espace Olympe de Gouges - Mise en conformité de la porte automatique | ALUMINIUM SYSTEME | 48230 CHANAC | 1 726,57 € |
| 23-0272 | 10/03/23 | Collège de Vialas - Armoire réfrigérée | SARL GOUBERT | 48000 MENDE | 1 763,76 € |
| 23-0737 | 04/08/23 | Maison Départementale des Solidarités de Langogne - Dégazage et traitement des déchêts de l'ancienne cuve | TESTUD Franck | 48300 LANGOGNE | 1 896,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0563 | 21/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°12 : Faïence | NASSIVERA ET FILS | 48500<br>BANASSAC-CANILHAC | 1 910,19 € |
| 23-1262 | 28/12/23 | Maison Départementale des Solidarités de Florac - Maintenance ascenseur étendu et GSM | ORONA | 63170<br>AUBIERE | 1 980,00 € |
| 23-1178 | 29/11/23 | Maison Départementale des Solidarités de Langogne – Modification branchement eau potable | SAUR | 26200<br>MONTELIMAR | 2 091,07 € |
| 23-1185 | 30/11/23 | Château de Saint-Alban-sur-Limagnole - Diagnostic technique | BUREAU VERITAS | 12850<br>ONET LE CHATEAU | 2 922,00 € |
| 23-0112 | 27/01/23 | Bâtiment Hôtel Plagnes – Maintenance groupe électrogène | EFFAGE ENERGIE | 48100<br>MARVEJOLS | 2 978,40 € |
| 23-0842 | 12/09/23 | Collège du Collet de Dèze - Création de trappes de visites | Lozere Isolation | 48000<br>MENDE | 2 981,45 € |
| 23-0035 | 11/01/23 | Location thermomètres dans les collèges publics | LDA | 48000<br>MENDE | 3 000,00 € |
| 23-0572 | 20/06/03 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°20 : Nettoyage | ABER PROPRETE | 48000<br>MENDE | 3 176,94 € |
| 23-0782 | 24/08/23 | Accompagnement déclaration consommation OPERAT 2022 | ADVIZEO | 13127<br>VITROLLES | 3 204,00 € |
| 23-0110 | 27/01/23 | Bâtiment Espace Olympe de Gouges – Maintenance groupe électrogène DATA CENTER | EIFFAGE ENERGIE | 48100<br>MARVEJOLS | 3 388,80 € |
| 23-1177 | 29/11/23 | Eglise de Saint Flour - Pose de vitraux en réinsertion | VITRAUX BULARD | 30130<br>SAINT ALEXANDRE | 3 456,00 € |
| 23-0604 | 14/06/23 | Collège du Bleymard - Programme d'investigation sur les milieux avant dépollution | SOCOTEC ENVIRONNEMENT | 13000<br>MARSEILLE | 3 564,00 € |
| 23-0419 | 17/04/23 | Maison de la Lozère à Paris - Travaux porte cave boutique | HELLLOS RENOV | 93600<br>AULNAY SOUS BOIS | 3 852,00 € |
| 23-0623 | 20/06/23 | Maison Départementale de l'Autonomie - Traitement insecticide, curatif et préventif de la charpente | E.T.T.B. | 48000<br>BADAROUX | 4 200,00 € |
| 23-0034 | 11/01/23 | Recherche légionelles et potabilité collèges publics et Faculté d'éducation de Montpellier, site de Mende | LDA | 48000<br>MENDE | 4 500,00 € |
| 23-0459 | 17/05/23 | Marché complémentaire au Marché 22-0239 relatif à l'Aménagement d'une Unité Technique et d'un Centre Technique Départemental sur la commune de CHANAC<br>Lot n°3 : Menuiseries bois | MENUISERIE LARTAUD | 48230<br>CHANAC | 4 679,09 € |
| 23-0425 | 17/04/23 | Sainte Lucie - Mise en place d'un dispositif complémentaire provisoire pour l'assainissement | SLE MENDE | 48000<br>MENDE | 5 055,60 € |
| 23-0491 | 06/06/23 | Marché complémentaire au marché n°22-0238 relatif à l'Aménagement d'une Unité Technique et d'un Centre Technique Départemental sur la commune de CHANAC<br>Lot n°2 : Menuiseries extérieures aluminium – métallerie | ETS CANAC MENUISERIES | 48000<br>MENDE | 5 475,00 € |
| 22-0839 | 03/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne<br>Lot n°10 : Carrelage - Faïences | SARL ASTRUC | 43700<br>BRIVES CHARENSAC | 5 560,20 € |
| 23-0179 | 10/02/23 | Aire de la Lozère - Remplacement filtres nid abeille séparateur à hydrocarbure | ALLIANCE ENVIRONNEMENT | 30110<br>LES SALLES DU GARDON | 5 616,10 € |
| 23-0745 | 09/08/23 | Annexe Archives - Etude de sols G4 | GINGER | 12100<br>MILLAU | 5 640,00 € |
| 23-1093 | 14/11/23 | Aire de la Lozère - Remplacement de la porte automatique intérieure | ALUMINIUM SYSTEME | 48230<br>CHANAC | 6 250,14 € |
| 23-0603 | 14/06/23 | Hôtel du Département - Consultation pour la mission contrôle technique pour la rénovation, la mise en conformité et la sûreté | SOCOTEC | 30000<br>NÎMES | 6 318,00 € |
| 23-0566 | 20/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°15 : Sols souples | BUGEAUD | 48000<br>LE CHASTEL-NOUVEL | 7 627,83 € |
| 23-0984 | 30/10/23 | Marché complémentaire au marché n°19-0419 relatif aux Travaux de rénovation, extension et mise en accessibilité du collège André CHAMSON de Meyrueis<br>Lot n°16 : Enduits extérieurs | COSTA RAVALEMENT | 48000<br>MENDE | 7 662,00 € |
| 23-0008 | 03/01/23 | Tous collèges - Contrat de Maintenance GTB 2023 | ADESSE | 34700<br>SOUBES | 9 480,00 € |
| 23-0271 | 10/03/23 | Collège du Bleymard – Réalisation sondage structurels et sondages géotechnique | SAS ETUDE GEO SOL | 43000<br>LE PUY-EN-VELAY | 9 990,00 € |
| 23-0543 | 06/07/23 | Travaux de réalisation d'une liaison douce entre le station du Mont Lozère et le col de Finiels.<br>Lot n°2: Traitement de l'assise des sentiers | Groupement EURL Nathanaël PIT / SARL FARE | 48160<br>LE COLLET DE DEZE | 10 332,50 € |
| 23-0896 | 12/10/23 | Aménagement d'une Unité Technique et d'un Centre Technique départemental sur la commune de Chanac.<br>Lot n°10 : Enduits de façade | SARL FACADE PLUS | 48000<br>LE CHASTEL NOUVEL | 11 015,00 € |
| 23-0095 | 24/01/23 | Divers sites - Maintenance des portes automatiques 2022 | ALUMINIUM SYSTEME | 48230<br>CHANAC | 11 126,40 € |
| 22-0917 | 19/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne (48300)<br>Lot n°9 : Faux-plafonds démontables | SARL SNEB | 48000<br>LE CHASTEL-NOUVEL | 11 496,80 € |
| 23-0500 | 15/05/23 | Collège du Bleymard - Sondages structurels et géotechniques | ETUDES GEO-SOL | 43000<br>LE PUY EN VELAY | 13 416,00 € |
| 22-0841 | 11/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne<br>Lot n°12 : Peintures - Nettoyage | SARL RIBOULET ADR PEINTURE | 48000<br>MENDE | 17 005,75 € |
| 23-0545 | 22/06/23 | Travaux de réalisation d'une liaison douce entre le station du Mont Lozère et le col de Finiels.<br>Lot n°4: Maçonnerie en pierres sèches | COLAS France - Etablissement de Lozère | 48000<br>MENDE | 17 310,42 € |
| 23-0185 | 28/02/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne (48300)<br>Lot n°1 : Désamiantage | EQUILIBRE ENVIRONNEMENT | 38150<br>ROUSSILLON | 19 000,00 € |
| 23-0224 | 22/02/23 | Collège de Vialas - Réseau de chaleur communal 2022 | COMMUNE DE VIALAS | 48220<br>VIALAS | 19 197,12 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 22-0918 | 12/01/23 | Marché d'études pour la réparation du Pont du Resses | SEDOA SARL | 34080<br>MONTPELLIER | Montant total : 19 45[illegible] (montant notifié)<br><br>- Tranche ferme : 11 700,00 €<br>- Tranche optionnelle 1 : 1 035,00 €<br>- Tranche optionnelle 2 : 6 720,00 € |
| 23-0561 | 11/10/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°10 : Serrurerie | SAS SERGE GAILLARD | 48300<br>LANGOGNE | 20 964,40 € |
| 22-0840 | 03/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne<br>Lot n°11 : Revêtements des sols souples | SARL SOL ET PLUS | 43370<br>CUSSAC SUR LOIRE | 21 540,47 € |
| 23-0558 | 07/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°7: Menuiseries extérieures aluminium | CANAC MENUISERIES ET SERRURERIE | 48000<br>MENDE | 22 100,00 € |
| 23-0960 | 12/10/23 | Travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment "Groupes" à la Baraque des Bouviers<br>Lot n°2: Démolition | SAS CUBIZOLLES | 43170<br>SAUGUES | 23 423,75 € |
| 23-0544 | 29/06/23 | Travaux de réalisation d'une liaison douce entre le station du Mont Lozère et le col de Finiels.<br>Lot n°3: Construction de calades en pierres sèches | COLAS France - Etablissement de Lozère | 48000<br>MENDE | 25 492,16 € |
| 23-0017 | 09/01/23 | Travaux de mise en conformité de la Maison Départementale des Solidarités de FLORAC TROIS RIVIERES (48400)<br>LOT 15 : Ascenseur | SAS ORONA | 63170<br>AUBIERE | Montant total : 26 150,00 € (montant notifié)<br><br>- solution de base : 24 500,00 €<br>- Prestation supplémentaire éventuelle : 1 650,00 € |
| 23-0668 | 06/07/23 | Collège de Saint-Etienne Vallée Française – Restructuration de l'unité de préparation culinaire | BET GRANDES CUISINES RUBIO | 34130<br>MAUGUIO | 26 816,10 € |
| 23-0565 | 17/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°14 : Peintures | MENDE PEINTURE | 48000<br>MENDE | 29 303,35 € |
| 23-0564 | 05/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°13 : Enduits intérieurs | SARL DOS SANTOS BARROSO | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 33 152,81 € |
| 23-0570 | 29/06/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°18 : Ascenseur | AUVERGNE ASCENSEURS | 43700<br>SAINT-GERMAIN LAPRADE | 33 900,00 € |
| 22-0838 | 03/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne<br>Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois | Menuiserie TEISSIER-ROUQUET | 48300<br>SAINT-FLOUR DE MERCOIRE | 39 540,39 € |
| 23-0959 | 12/10/23 | Travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment "Groupes" à la Baraque des Bouviers.<br>Lot n°1: Désamiantage et déplombage | SAS ENTREPRISE SEMPERE ET FILS | 66380<br>PIA | 39 959,25 € |
| 23-0546 | 29/06/23 | Travaux de réalisation d'une liaison douce entre le station du Mont Lozère et le col de Finiels.<br>Lot n°5: Fourniture et pose d'équipements en bois pour l'aménagement et le franchissement | SARL BOIS&VIA | 30430<br>RIVIERES | Montant total : 42 475,00 €<br><br>- Tranche ferme : 26 125,00 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle : 16 350,00 € |
| 23-0559 | 20/06/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°8 : Menuiseries intérieures | SAS GELY MENUISERIE | 48000<br>MENDE | 43 567,70 € |
| 23-0562 | 11/09/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°11 : Chape et peintures de sols | NG LES CHAPES D'OLT | 12130<br>PIERREFICHE | 60 699,60 € |
| 22-0916 | 19/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne (48300)<br>Lot n°8 : Doublages - Cloisons - Plafonds - Isolation | DUARTE Carlos | 48000<br>MENDE | 64 043,77 € |
| 23-0542 | 19/06/23 | Travaux de réalisation d'une liaison douce entre le station du Mont Lozère et le col de Finiels.<br>Lot n°1: Rénovation de chaussées | ROBERT TRAVAUX PUBLICS | 30630<br>VERFEUIL | Montant total : 65 250,00 €<br><br>- Tranche ferme : 49 302,50 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle 1 : 11 912,50 €<br>- Tranche optionnelle 2 : 4 035,00 € |
| 23-0555 | 05/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°4 : VRD - Espaces extérieurs | SEVIGNE-SLE | 48000<br>MENDE | Montant total : 69 978,16 € (montant notifié)<br><br>- Solution de base : 62 743,66 €<br>- Prestation supplémentaire éventuelle : 7 234,50 € |
| 23-0560 | 18/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°9 : Doublage - Cloisons sèches - Plafonds | CARLOS DUARTE | 48000<br>MENDE | 70 951,04 € |
| 23-0713 | 31/07/23 | Travaux de mise en conformité de la Maison Départementale des Solidarités de Florac Trois Rivières<br>Lot n°5 : Isolation par l'extérieur | SARL DOS SANTOS BARROSO | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 71 312,04 € |
| 23-0016 | 06/01/23 | RD 984_Réparation du pont de Sauvaire_P.R.26+192 | SARL Entreprise CHAPELLE | 48400<br>BEDOUES-COCURES | 72 227,60 € |
| 22-0842 | 05/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne<br>Lot n°13 : Electricité - Courants forts et faibles | SAS RODIER | 48000<br>MENDE | 81 363,47 € |
| 23-0557 | 07/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°6 : Étanchéité | SARL SOPRIBAT | 12101<br>MILLAU | 85 966,11 € |
| 23-0424 | 17/04/23 | Sainte Lucie - Mise en place d'un assainissement non collectif | SLE MENDE | 48000<br>MENDE | 89 877,66 € |
| 23-0591 | 20/06/23 | Construction de murs en pierres sèches - RD907 – RD983 | SARL Entreprise CHAPELLE | 48400<br>BEDOUES-COCURES | Montant total : 112 780,00 €<br><br>- Tranche ferme : 40 780,00 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle : 72 000,00 € |
| 23-0568 | 28/06/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°16 : Electricité | RODIER | 48000<br>MENDE | 119 514,86 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 22-0844 | 05/01/23 | Travaux de restructuration et de réhabilitation de la Maison Départementale des Solidarités de Langogne<br>Lot n°15 : Chauffage - Ventilation - Sanitaires | SARL TESTUD Franck | 48300<br>LANGOGNE | 181 114,50 € |
| 23-0676 | 17/07/23 | Prestations similaires au marché n°22-716 relatif à l'Aménagement au Sud de Saint Etienne Vallée Française entre les PR26.210 et 26.920 | Groupement SAS GALTA / SAS ROBERT / CHAPELLE | 48370 SAINT GERMAIN DE CALBERTE | 209 250,00 € |
| 23-0554 | 20/06/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°3 : Terrassement - Paroi clouée | Groupement SEVIGNE – SLE (Mandataire) / MTPS | 48000<br>MENDE | Montant total : 246 375,93 € (montant notifié)<br><br>- Solution de base : 223 975,93 €<br>- Prestation supplémentaire éventuelle : 22 400,00 € |
| 23-0571 | 17/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot 19 : Mobilier spécifique | BRUYNZEEL RANGEMENT SAS | 67200<br>STRASBOURG | Montant total : 249 962,40 € (montant notifié)<br><br>- Solution de base : 223 452,00 €<br>- Prestation supplémentaire éventuelle : 26 510,40 € |
| 23-0569 | 24/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot 17 : Chauffage - Ventilation - Sanitaire | LAROUMET | 48300<br>LANGOGNE | 311 878,30 € |
| 23-0155 | 23/02/23 | Travaux de mise en sécurité et protection contre les chutes de blocs du réseau routier départemental de la Lozère<br>Lot n°1 : Secteur Nord de la Lozère: territoires des UTCD de Saint-Chély d'Apcher et Langogne<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | VERSANT TRAVAUX SPECIAUX | 11100<br>NARBONNE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>-maximum annuel : 360 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1102 | 20/11/23 | Aménagement de la RD984 à partir de la Croix de Bourel (PR6+15 à PR6+793) | Groupement GALTA (Mandataire) / CHAPELLE / COLAS | 48370<br>SAINT GERMAIN DE CALBERTE | Montant total : 636 591,39 €<br><br>- Tranche ferme : 633 591,39 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle : 3 000,00 € |
| 23-0156 | 03/02/23 | Travaux de mise en sécurité et protection contre les chutes de blocs du réseau routier départemental de la Lozère<br>Lot 2 :Secteur Sud de la Lozère : territoires des UTCD de Chanac et Florac<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | VERSANT TRAVAUX SPECIAUX | 11100<br>NARBONNE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>-maximum annuel : 720 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0556 | 19/07/23 | Travaux de construction d'un bâtiment annexe de conservation des Archives Départementales - Phase n°2 : Travaux de construction<br>Lot n°5 :Gros œuvre - Maçonnerie - Fondation spéciale | SOGEBAT | 48000<br>MENDE | 892 156,62 € |
| 23-0025 | 20/03/23 | Travaux courants de chaussées sur le réseau routier départemental<br>Lot n°2 : Travaux courants de chaussées sur le secteur Sud-Ouest - UTCD de Chanac<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | Groupement COLAS France Etablissement de Lozère (Mandataire) / SLE / SOMATRA | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>-maximum annuel : 6 000 000,00 €<br><br>Montant identique pour les périodes de reconduction |
| 23-0026 | 20/03/26 | Travaux courants de chaussées sur le réseau routier départemental<br>Lot n°3 : Travaux courants de chaussées sur le secteur Nord-Est - UTCD de Langogne<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | Groupement COLAS France Etablissement de Lozère (Mandataire) / GIRAUD | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>-maximum annuel : 6 000 000,00 €<br><br>Montant identique pour les périodes de reconduction |
| 23-0027 | 10/01/23 | Travaux courants de chaussées sur le réseau routier départemental<br>Lot n°4 : Travaux courants de chaussée sur le secteur Sud-Est - UTCD de Florac<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | Groupement COLAS France Etablissement de Lozère (Mandataire) / GIRAUD | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>-maximum annuel : 6 000 000,00 €<br><br>Montant identique pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

**Recensement des commandes et marchés passés par le Département de la Lozère pour l'année 2023**

**SERVICES**

| Numéro | Date de création | Libellé | Attributaire | Code postal + ville | Montant HT |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 15/04/23 | Buffet concertations de territoires PAT | BOULANGERIE ANGIRAN | 48000 MENDE | 12,47 € |
| 23-0164 | 08/02/23 | Frais annexes sortie ski | LYCEE TERRE NOUVELLE | 48100 MARVEJOLS | 14,00 € |
| 23-0265 | 09/03/23 | Alimentation | HYPER U | 48000 MENDE | 16,21 € |
| / | 20/10/23 | Remboursement des frais engagés dans le cadre de l'organisation de la conférence historique à thème intitulée « Plus de lecteurs que de livres. *Les bibliothèques populaires des écoles publiques en Lozère* » (convention) | GRIMAL Pierre | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 20,80 € |
| / | 08/11/23 | Frais de restauration – Accueil INTERPAT, Accueil interpat | AU P'TIT MARCHE | 48300 LANGOGNE | 21,73 € |
| 23-0709 | 18/07/23 | Honoraires médicaux | OPTIM OPTICIENS | 48200 SAINT-CHELY D'APCHER | 25,00 € |
| 23-1083 | 13/11/23 | Alimentation | HYPER U | 48000 MENDE | 26,08 € |
| 23-0595 | 12/06/23 | Visite parc animalier | OUTIER Marc | 48200 SAINT-CHELY D'APCHER | 27,49 € |
| / | 28/02/23 | Frais de restauration - Agrilocal/Au pré de la ferme | JARDINS DE COCAGNE | 48100 PALHERS | 30,00 € |
| / | 22/11/23 | Frais de restauration | LE DUO GOURMAND | 48000 MENDE | 30,91 € |
| 23-0831 | 08/09/23 | Plastification carte IGN Lozère | AEROPUB | 48000 MENDE | 31,20 € |
| / | 06/06/23 | Frais de transport de documents anciens | SMTE SARL | 69009 LYON | 31,75 € |
| 23-0108 | 26/01/23 | Honoraires médicaux | OPTIK BUDGET | 48000 MENDE | 33,33 € |
| 23-0391 | 11/04/23 | Frais de restauration | GAEC RODIER-SARTRE | 48340 TRELANS | 34,00 € |
| 23-1131 | 21/11/23 | Accueil de loisirs | GRANDEUR NATURE | 48800 VILLEFORT | 35,01 € |
| 23-0334 | 28/03/23 | Voyage scolaire | APE ECOLE PUBLIQUE NASBINALS | 48260 NASBINALS | 36,00 € |
| 23-1109 | 16/11/23 | Accueil de loisirs | LOZER'KIDS | 48000 MENDE | 38,50 € |
| / | 10/08/23 | Remboursement formation avance d'inscription | OpenIG | 34090 MONTPELLIER | 40,00 € |
| 23-0658 | 03/07/23 | Accueil de loisirs | FOYER RURAL DE FLORAC | 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES | 42,00 € |
| 23-0795 | 29/08/23 | Honoraires médicaux | SAS OPTIQUE VALY | 48200 SAINT-CHELY D4APCHER | 43,75 € |
| 23-0870 | 20/09/23 | Prestation de services - interprétariat | ISM INTERPRETARIAT | 75019 PARIS | 45,00 € |
| / | 08/08/23 | 36ème journée conservateurs des antiquités et objets d'arts | Association des Conservateurs des Antiquités et Objets d'Arts de France | 82700 CORDES TOLOSANNES | 45,00 € |
| / | 18/10/23 | Frais de transport de documents anciens | SAINT-JEAN SERVICES | 45000 ORLEANS | 46,20 € |
| 23-1079 | 13/11/23 | Fournitures diverses pour l'inauguration du SIA | SAVEURS DU TEIL | 48340 SAINT-GERMAIN DU TEIL | 47,50 € |
| 23-0764 | 11/08/23 | Accueil de loisirs | GRANDEUR NATURE | 48800 VILLEFORT | 50,00 € |
| 23-0774 | 18/08/23 | Location Fleurs Assises du handicap | PEPINIERE DU VALDONNEZ | 48000 SAINT-BAUZILE | 50,00 € |
| / | 15/03/23 | Frais de restauration - Concertations de territoires PAT | JARDINS DE COCAGNE | 48100 PALHERS | 50,00 € |
| 23-0660 | 03/07/23 | Déjeuner avec Interne médecine générale - visite secteur de Florac | AU PECHER MIGNON | 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES | 54,00 € |
| 23-1134 | 22/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Buffet du vendredi soir Fouace Croquants Sablés salés | SAVEURS DU TEIL | 48340 SAINT-GERMAIN DU TEIL | 54,33 € |
| 23-0966 | 13/10/23 | Frais déplacement animation repas rentrée | MAGGIERA | 48000 MENDE | 54,54 € |
| 23-0792 | 29/08/23 | Droits musique Repas de rentrée | SACEM | 92528 NEUILLY-SUR-SEINE | 55,28 € |
| 23-0333 | 28/03/23 | Voyage scolaire | APE ECOLE PUBLIQUE NASBINALS | 48260 NASBINALS | 60,00 € |
| 23-0708 | 18/07/23 | Entrées parc animalier | PARC ANIMALIER D'AUVERGNE | 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES | 60,66 € |
| 23-0438 | 18/04/23 | Frais d'hébergement | HOTEL DELTOUR MENDE | 48000 MENDE | 63,35 € |
| 23-0532 | 30/05/23 | Voyage scolaire | ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE VILLEFORT | 48800 VILLEFORT | 70,00 € |
| 23-1193 | 05/12/23 | Accueil de loisirs | FOYER RURAL DE FLORAC | 48400 FLORAC TROIS RIVIERES | 70,00 € |
| / | 31/12/23 | Frais de restauration | CREPERIE SUZETTE ET THE O | 48000 MENDE | 70,01 € |
| 23-0092 | 24/01/23 | Accueil porteur de projet Lozère Nouvelle Vie - Reprise | HOTEL JEANNE D'ARC | 48200 SAINT-CHELY D'APCHER | 72,32 € |
| 23-0779 | 21/08/23 | Accord-cadre 23-0607 – Lot 4 – Ordonnanciers | AFLPH | 48130 PEYRE-EN-AUBRAC | 75,00 € |
| / | 06/11/23 | Comment agir pour améliorer l'égalité Femmes-Hommes ? | ENSSIB | 69100 VILLEURBANNE CEDEX | 75,00 € |
| 23-0269 | 10/03/23 | Frais d'hôtellerie | DELTOUR HOTEL | 48000 MENDE | 78,91 € |
| 23-0789 | 29/08/23 | Accueil de loisirs | ALSH | 48140 LE MALZIEU-VILLE | 79,50 € |
| 23-1007<br>23-1054 | 27/10/23 | Frais éducatifs : Abonnement | VIALET Ludovic | 48330 SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 80,00 € |
| 23-0744 | 09/08/23 | Honoraires médicaux | LABOSUD LUNEL | 34400 LUNEL | 80,19 € |
| 23-0616 | 15/06/23 | Honoraires médicaux | HEMERY Magali | 48100 MARVEJOLS | 83,33 € |
| / | 31/12/23 | Club utilisateurs coriolis | CLUB DES UTILISATEURS DE CORIOLIS | 69601 VILLEURBANNE | 83,33 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0357 | 03/04/23 | Accueil foyer | FOYER RURAL DE FLORAC | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 84,00 € |
| / | 04/10/23 | Alimentation formation | HYPER U | 48000<br>MENDE | 86,17 € |
| 23-1184 | 30/11/23 | Accueil de loisirs | COMMUNE DE SAINT-CHELY D'APCHER | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 89,20 € |
| 23-0517 | 23/05/23 | Conception graphique d'une plaquette pour les animations ENS 2023 | CM'Ailes | 48100<br>MARVEJOLS | 90,00 € |
| 23-1065 | 09/11/23 | Honoraires médicaux | PAWLOWSKI Coline | 48100<br>MONTRODAT | 90,00 € |
| 23-1101 | 14/11/23 | Adhésion Foyer Rural | FOYER RURAL DE LA VALLEE FRANCAISE | 48110<br>SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE | 90,00 € |
| / | 10/08/23 | Remboursement formation avance d'inscription | CITIA | 74001<br>ANNECY CEDEX | 90,00 € |
| 23-0471 | 05/05/23 | Transport | GEODIS | 48100<br>MARVEJOLS | 92,10 € |
| 23-1154 | 24/11/23 | Billet entrée parc internes médecine générale - JDD Novembre | LES LOUPS DU GEVAUDAN | 48100<br>MARVEJOLS | 92,89 € |
| 23-0802 | 30/08/23 | Accueil de loisirs | ALSH | 48140<br>LE MALZIEU VILLE | 98,00 € |
| 23-0450 | 21/04/23 | Honoraires médicaux | BIOMED34 | 34120<br>PEZENAS | 98,28 € |
| 23-1237 | 13/12/23 | Buffet soirée ONM | HYPER U | 48000<br>MENDE | 99,28 € |
| 23-0230 | 27/02/23 | Cotisation annuelle | C.A.M.P<br>CERCLE DES ARTS MARTIAUX | 48800<br>ALTIER | 100,00 € |
| 23-0538 | 31/05/23 | Voyage scolaire | COLLEGE SAINT PRIVAT | 48000<br>MENDE | 100,00 € |
| / | 12/05/23 | Conception supports (poissons en schiste) dans le cadre de la présentation de l'exposition sur le thème de l'eau | ROCHER David<br>SCHISTES ROCHER | 48190<br>SAINT-JULIEN DU TOURNEL | 100,00 € |
| 23-0900<br>23-0799<br>23-0631 | 28/09/23 | Accueils de loisirs | VALLON DU VILLARET | 48190<br>BAGNOLS LES BAINS | 101,25 € |
| / | 05/06/23 | Frais de restauration - PAT /Voyage Dordogne | HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE | 24330<br>BOULAZAC | 104,50 € |
| / | 14/02/23 | Cotisation membre adhérent 2023 à l'Association des archivistes français | Association des archivistes français – AAF | 75013<br>PARIS | 105,00 € |
| / | 27/03/23 | Buffet concertations de territoires PAT | BOULANGERIE DE LA BÊTE – CONGY | 48000<br>MENDE | 106,64 € |
| 23-0630 | 21/06/23 | Stage de sport | BARDOU Paul | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 108,00 € |
| 23-0190 | 14/02/23 | Déménagement copieur MDS | MC 48 | 48000<br>MENDE | 110,00 € |
| / | 01/01/23 | Analyses dans labo tiers (LDA) | AVEYRON LABO | 12000<br>RODEZ | 116,75 € |
| 23-0054 | 12/01/23 | Transport personnes | COMMUNAUTE COMMUNES RIVES HAUT ALLIER | 43300<br>LANGEAC | 117,00 € |
| 23-0944 | 09/10/23 | Droits musique – Aire de la Lozère | SPRE | 92528<br>NEUILLY-SUR-SEINE | 117,96 € |
| / | 24/01/23 | Journée utilisateur Qgis 2023 | OSGeo-fr | 38700<br>LE-SAPPEY-EN-CHARTREUSE | 118,30 € |
| 23-0043 | 12/01/23 | Thérapeutie | TROIN Coralie | 12520<br>COMPEYRE | 120,00 € |
| 23-0808 | 31/08/23 | Assises Alimentation 2023 - Emplacement publicitaire sur parking Hyper U | HYPER U | 48000<br>MENDE | 120,00 € |
| 23-0663 | 04/07/23 | Frais musique – La Lozère à Marseille | SPRE | 75008<br>PARIS | 121,87 € |
| / | 01/01/23 | Maintenance d'appareil de SERO (LDA) | SARTORIUS | 91410<br>DOURDAN | 122,60 € |
| / | 16/02/23<br>et<br>05/04/23 | Frais de transport de documents anciens | Golden Transports Services – GTS | 94120<br>FONTENAY-SOUS-BOIS | 123,34 € |
| / | 06/03/23 | FCO Marchandises | CFR Lozère | 48000<br>MENDE | 126,00 € |
| 23-0762 | 11/08/23 | Honoraires médicaux | PASCAL OPTIQUE | 48100<br>MARVEJOLS | 127,46 € |
| 23-0906 | 02/10/23 | Accueil de loisirs | COMMUNE DE SAINT-CHELY D'APCHER | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 128,20 € |
| 23-0643 | 27/06/23 | Abonnement | APICEM | 59412<br>COUDEKERQUE | 128,33 € |
| 23-1063 | 08/11/23 | Frais de port | GEODIS | 48100<br>MARVEJOLS | 129,44 € |
| 23-1227 | 12/12/23 | Déménagement copieurs | MULTICOPIES | 48000<br>MENDE | 132,00 € |
| 23-0159 | 06/02/23 | Honoraires médicaux | MARZI Afsia | 48320<br>ISPAGNAC | 135,00 € |
| 23-0665 | 04/07/23 | Candidature prix Territoria Culture Domaine des Boissets | TERRITORIA | 92100<br>BOULOGNE-BILLANCOURT | 140,00 € |
| / | 19/10/23 | Restauration et numérisation 2 parchemins | COPEIA | 13200<br>ARLES | 141,00 € |
| 23-1180 | 30/11/23 | Hébergement porteurs de projets candidats à l'installation | Lozère Résa | 48000<br>MENDE | 143,00 € |
| 23-0004 | 02/01/23 | Encart presse 1 bandeau – Cérémonie des vœux | L'AGENCE - MIDI LIBRE | 34430<br>SAINT JEAN DE VEDAS | 144,20 € |
| / | 06/09/23 | Frais de restauration – Réunions de rédaction des fiches actions | BIOCOOP | 48000<br>MENDE | 147,28 € |
| 23-1018 | 02/11/23 | Lot de 3 500 dépliants "Projet Alimentaire Territorial" | COPYTEL RECTO VERSO | 40002<br>MONT DE MARSAN | 148,20 € |
| 23-0629<br>23-0669 | 21/06/23 | Voyage scolaire | ECOLE DE L'OSERAIE | 48160<br>LE COLLET DE DEZE | 150,00 € |
| 23-0717 | 20/07/23 | Voyage scolaire | LYCEE T. ROUSSEL | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 150,00 € |
| 23-0150 | 01/02/23 | Honoraires médicaux | CHASTANET Philippe | 48120<br>SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE | 160,00 € |
| 23-0398 | 12/04/23 | Honoraires médicaux | DOCTEUR NASSIF Raphael | 34000<br>MONTPELLIER | 160,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1082 | 13/11/23 | Adhésion club tennis | TENNIS CLUN DE FLORAC | 48400<br>FLORAC TROUS RIVIERES | 16 |
| 23-0664 | 04/07/23 | Candidature Territoria attractivité | TERRITORIA | 92100<br>BOULOGNE-BILLANCOURT | 170,00 € |
| 23-0867 | 20/09/23 | Honoraires médicaux | DELHEURE Amandine | 48100<br>MARVEJOLS | 170,00 € |
| 23-0931 | 06/10/23 | Honoraires médicaux | DELHEURE Amandine | 48100<br>BOURGS-SUR-COLAGNE | 170,00 € |
| 23-0943 | 09/10/23 | Droits musique – Aire de la Lozère | SACEM | 92528<br>NEUILLY-SUR-SEINE | 170,32 € |
| 23-0801 | 30/08/23 | Interprétariat | ISM INTERPRETARIAT | 75019<br>¨PARIS | 171,00 € |
| 23-0337<br>23-0374<br>23-0375<br>23-0346 | 29/03/23 | Honoraires médicaux | CH HOPITAL LOZERE | 48000<br>MENDE | 179,79 € |
| 23-0232<br>23-0483 | 27/02/23 | Honoraires médicaux | MARZI Afsia | 48320<br>ISPAGNAC | 180,00 € |
| 23-1202 | 07/12/23 | Journée Lozère Nouvelle Vie Maison de la Lozère à Paris | MAISON DE LA LOZERE | 75006<br>PARIS | 184,91 € |
| 23-0798 | 29/08/23 | Animation yoga Repas de rentrée | OLIVIA CHARPENTIER SOFROYOGY | 48000<br>MENDE | 185,00 € |
| / | 28/06/23 | Webinaire : Point d'étape sur la retraite | ADIAJ | 75020<br>PARIS | 190,00 € |
| / | 05/12/23 | Test psychotechniques | SAS AAC Test Psycho | 71000<br>MACON | 190,00 € |
| 23-0407 | 12/04/23 | Marché Subséquent lot 6 - panneau Collège de Meyrueis et MDL | AFLPH | 48130<br>PEYRE-EN-AUBRAC | 195,00 € |
| 23-0908 | 02/10/23 | Accueil de loisirs | COLLEGE ACHILLE ROUSSON | 48330<br>SAINT-VALLEE FRANCAISE | 197,00 € |
| / | 21/03/23 | Buffet concertations de territoires PAT | GAEC RESSOUCHE | 48100<br>LACHAMP-RIBENNES | 197,60 € |
| 23-0253 | 08/03/23 | Frais de port | GEODIS | 48100<br>MARVEJOLS | 199,87 € |
| 23-0040<br>23-0041 | 12/01/23 | Inscription activités | FOYER RURAL LE GINESTEL | 48330<br>SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 200,00 € |
| 23-0291 | 15/03/23 | Honoraires médicaux | SAVAJOL David | 48000<br>MENDE | 200,00 € |
| 23-0479 | 10/05/23 | Voyage scolaire | COLLEGE SAINT PRIVAT | 48000<br>MENDE | 200,00 € |
| 23-1081 | 13/11/23 | Voyage scolaire | COLLEGE DU BLEYMARD | 48190<br>LE BLEYMARD | 200,00 € |
| 23-1110 | 16/11/23 | Accueil de loisirs | PANCRACE 48 | 48000<br>MENDE | 200,00 € |
| / | 30/05/23 | Frais de restauration - PAT /Voyage Dordogne | MAYSONS DE PAYSANS DE LOZERE | 48000<br>MENDE | 208,77 € |
| 23-1049 | 07/11/23 | Hébergement porteur de projet en semaine d'immersion professionnelle | LES GITES DU CHASTEL | 48220<br>PONT DE MONTVERT SUD-MONT-LOZERE | 211,00 € |
| 23-0263 | 09/03/23 | Séjour ski | COLLEGE DU HAUT GEVAUDAN | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 213,00 € |
| / | 10/02/23 | Location de salle - Préparation et animation de huit réunions thématiques « Développer l'accessibilité des produits locaux » | COMMUNE DE MENDE | 48000<br>MENDE | 216,00 € |
| 23-0706 | 18/07/23 | Honoraires médicaux | CAMALET Emeline | 48000<br>MENDE | 220,00 € |
| 23-0329 | 27/03/23 | Distribution avec adressage | ALOES | 48000<br>MENDE | 223,37 € |
| 23-0887 | 25/09/23 | Campagne 15 jours journées Alimentation | 48 FM | 48000<br>MENDE | 225,00 € |
| 23-0838 | 11/09/23 | Transport de personne | SARL GOMAR ET FILS | 48000<br>MENDE | 233,93 € |
| 23-0482<br>23-0598 | 11/05/23 | Honoraires médicaux | THUIN Catherine | 48000<br>MENDE | 240,00 € |
| 23-0162 | 07/02/23 | Frais de port | GEODIS | 48100<br>MARVEJOLS | 246,79 € |
| 23-0917 | 03/10/23 | Adressage CL66 | ALOES | 48000<br>MENDE | 247,00 € |
| 23-0339 | 29/03/23 | Voyage scolaire | COLLEGE ANDRE CHAMSON MEYRUEIS | 48150<br>MEYRUEIS | 250,00 € |
| 23-0889 | 25/09/23 | Campagne journées Alimentation | RADIO BARTAS | 48400<br>FLORAC | 250,00 € |
| 23-1073 | 09/11/23 | Cotisation natation | ASSOCIATION AGATHOISE SAUVETAGE SECOURISME NATATION | 34300<br>AGDE | 250,00 € |
| / | 20/11/23 | Formation Communauté petite enfance | IDEAL Connaissances | 94270<br>LE KREMLIN BICETRE | 250,00 € |
| 23-0104 | 26/01/23 | Permis de conduire | AUTO-ECOLE VA LA | 48000<br>MENDE | 251,67 € |
| 23-0344<br>23-0907<br>23-0573<br>23-0785<br>23-0451<br>23-1062<br>23-1062<br>23-0680<br>23-0681<br>23-0767<br>23-1080<br>23-0574<br>23-0784 | 30/03/23 | Accueils de loisirs | COMMUNE DE SAINT-CHELY D'APCHER | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 252,20 € |
| 23-0929 | 06/10/23 | Honoraires médicaux | DELHEURE Amandine | 48100<br>BOURGS-SUR-COLAGNE | 255,00 € |
| 23-0861 | 19/09/23 | Accueil de loisirs | FOYER RURAL LES P'TITS CAILLOUX | 48210<br>SAINTE-ENIMIE | 261,00 € |
| / | 18/03/23 | Frais de restauration - Concertations de territoires PAT | LE COMPTOIR DE LA REGORDANE | PREVENCHERES | 265,00 € |
| / | 14/11/23 | Cotisation membre adhérent au Conseil International des Archives | ICA<br>Conseil International des Archives | 75003<br>PARIS | 266,00 € |
| 23-0221 | 22/02/23 | Prestation de nettoyage | MILLENIUM EXPONET | 91430<br>IGNY | 270,00 € |
| 23-0839 | 11/09/23 | Adhésion foyer rural | LES P'TITS CAILLOUX | 48230<br>PEYRE EN AUBRAC | 270,00 € |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 17/05/23 | Rencontres nationales de « périnatalité » enfant dépêché – enfance empêchée » | BEZIERS PERINATALITE | 34500 BEZIERS | 276,00 € |
| / | 30/03/23 | Buffet concertations de territoires PAT | RECREATHE | 48000 MENDE | 276,00 € |
| 23-0800 | 30/08/23 | Interprétariat | ISM INTERPRETARIAT | 75019 PARIS | 279,00 € |
| 23-0602 | 13/06/23 | Participation voyage scolaire | COLLEGE DU HAUT-GEVAUDAN – SAINT-CHELY D'APCHER | 48200 SAINT-CHELY D'ACPHER | 280,00 € |
| 23-0320 | 22/03/23 | Voyage scolaire | COLLEGE MARCEL PIERREL | 48100 MARVEJOLS | 280,00 € |
| / | 09/01/23 | Location fontaine à eau sur réseau (contrat de location) | MADEA CHEZ APRODIA | 46100 FIGEAC | 280,92 € |
| 23-0305 | 20/03/23 | Fond sonore La Lozère à Marseille | SACEM | 92528 NEUILLY-SUR-SEINE | 290,37 € |
| 23-0813 | 01/09/23 | Accueil de loisirs | LOZERE EVASION | 48140 LE MALZIEU VILLE | 300,00 € |
| 23-1050 | 07/11/23 | Honoraires médicaux | PAWLOWSKI Coline | 48100 MONTRODAT | 300,00 € |
| 23-1129 | 21/11/23 | Congrès WE Tutorats Fac médecine Toulouse | ASCITE | 31400 TOULOUSE | 300,00 € |
| / | 14/04/23 | Le génie dans le désert édition 2023 | PETR SUD LOZERE | 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES | 300,00 € |
| / | 06/03/23 | Techniques d'animation avec les partenaires et financeurs | CNFPT | 75012 PARIS | 300,00 € |
| / | 19/07/23 | Évaluation talent Insight Collaborateur Hervé FILLIERE | HUM&CO | 42380 SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU | 312,50 € |
| 23-0264 | 09/03/23 | Fourniture sonorisation Concert | LOZERE LOGISTIQUE SCENIQUE | 48000 MENDE | 316,13 € |
| 23-0418 | 14/04/23 | Voyage scolaire | COLLEGE ACHILLE ROUSSON | 48330 SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 319,00 € |
| 23-0477<br>23-1004 | 09/05/23 | Honoraires médicaux | DOCTEUR CHASTANET Philippe | 48000 MENDE | 320,00 € |
| 23-0163 | 07/02/23 | Location studio | PEMLEGRY Kleber | 34300 AGDE | 333,04 € |
| 23-0748 | 09/08/23 | Permis de conduire | AUTO-ECOLE VA LA | 48000 MENDE | 333,33 € |
| / | 01/01/23 | Transport pour envois de glacières et colis (LDA) | TRANSPORTS VIDAL | 48000 MENDE | 334,10 € |
| 23-0501 | 15/05/23 | Frais d'interprétariat | ISM INTERPRETARIAT | 75019 PARIS | 342,00 € |
| 23-0217 | 20/02/23 | Petit équipement divers – SIA 2023 | PROMAG | 48000 MENDE | 344,21 € |
| 23-0503 | 16/05/23 | Déjeuner journée découverte pour les internes de médecine générale | LA LOZERETTE | 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES | 353,52 € |
| 23-1107 | 16/11/23 | Transport de personnes | TAXI GARDE | 12250 VIALAS-DU-PAS-DE-JAUX | 353,70 € |
| 23-0052 | 12/01/23 | Transport personnes | TAXI JULIEN | 48310 SAINT REMY DE CHARGNAT | 361,60 € |
| 23-0097 | 25/01/23 | Décoration florale cérémonie des voeux | UN BRIN NATURE | 48200 SAINT-CHELY D'APCHER | 363,64 € |
| / | 01/01/23 | Étalonnage (LDA) | DEPARTEMENT DU PUY DE DOME | 63000 CLERMONT FERRND | 367,80 € |
| 23-1013 | 30/10/23 | Signalétique bâtimentaire | SERVICE REPRO | 48000 MENDE | 375,00 € |
| 23-0087 | 20/01/23 | Honoraires médicaux | LIEU DE VIE HARMONIE | 48300 LANGOGNE | 376,08 € |
| / | 07/06/23 | Assises nationales sages-femmes | CERC CONGRES | 19000 TULLE | 380,00 € |
| 23-0871 | 21/09/23 | Honoraires médicaux | LUNETTERIE CB | 48000 MENDE | 380,71 € |
| / | 06/11/23 | Encadrant intermédiaire en bibliothèque : mieux appréhender son rôle pour en activer les forces | ENSSIB | 69100 VILLEURBANNE CEDEX | 390,00 € |
| 23-0478 | 10/05/23 | Location camion pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | LOCAMAT 48 | 48000 MENDE | 393,30 € |
| 23-0076 | 18/01/23 | Adhésion activités | ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE | 48000 MENDE | 400,00 € |
| 23-0751 | 09/08/23 | Encart 1/2 page Chéquier Fédebon 48 | FEDE48 | 48000 MENDE | 400,00 € |
| 23-0754 | 10/08/23 | Captation par drone images semi-marathon | NATURE SENS'IBLE | 48100 MARVEJOLS | 400,00 € |
| / | 04/04/23 | Frais de restauration – Concertations de territoires PAT | ECOLE COLLEGE SACRE COEUR SAINT CHELY | 48200 SAINT CHELY d'APCHER | 400,50 € |
| / | 01/01/23 | Frais de restauration | SARL ROUDIL RESTAURANT LE SANGLIER | 48000 MENDE | 400,96 € |
| 23-0313 | 21/03/23 | Encart presse demi-page Chasseur Lozérien 2023 | FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS | 48000 MENDE | 416,60 € |
| 23-0402 | 12/04/23 | Voyage scolaire | COLLEGE ACHILLE ROUSSON | 48330 SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 420,00 € |
| 23-0476 | 09/05/23 | Frais actions éducatives | COLLEGE ACHILLE ROUSSON | 48330 SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 420,00 € |
| 23-1208 | 08/12/23 | Cartes cadeaux | LIBRAIRIE LE ROUGE ET LE NOIR | 48200 SAINT-CHELY D'APCHER | 420,00 € |
| 23-0815 | 01/09/23 | Accueil de loisirs | LOZERE EVASION | 48140 LE MALZIEU VILLE | 425,00 € |
| 23-1215 | 08/12/23 | Cartes cadeaux | LE PRE AUX LIVRES | 48100 MARVEJOLS | 426,54 € |
| 23-1182 | 30/11/23 | Location appartement | COMMUNE DE SAINT-BAUZILE | 48000 SAINT-BAUZILE | 430,00 € |
| 23-0983 | 18/10/23 | Transport journée repas de rentrée | SAS BOULET | 48000 MENDE | 436,36 € |
| / | 03/05/23 | Associer les parents à une mesure de protection de l'enfance | ERES | 31500 TOULOUSE | 440,00 € |
| / | 06/11/23 | Intervention référent déontologue | CDG48 | 48000 MENDE | 440,00 € |
| 23-0006 | 02/01/23 | Encart presse 1 bandeau – Cérémonie des vœux | LOZERE NOUVELLE | 48000 MENDE | 446,25 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0293 | 16/03/23 | Bandeau Challenge Jeunes | LOZERE NOUVELLE | 48000<br>MENDE | 44,25 € |
| 23-0306 | 20/03/23 | Droits d'auteur concert des Frères Jacquard | EN VOITURE MONIQUE | 92528<br>NEUILLY-SUR-SEINE | 447,21 € |
| 23-1127 | 21/11/23 | Création logo CDJ | MAEL CLARET | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 450,00 € |
| 23-0954 | 10/10/23 | Location minibus journée découverte Internes médecine générale - 19/11/2023 | AUTOCARS GAIFFIER | 48100<br>MARVEJOLS | 454,54 € |
| 23-0408 | 12/04/23 | Location bus avec chauffeur - journée découverte internes médecine générale | AUTOCARS GAIFFIER | 48100<br>MARVEJOLS | 458,33 € |
| / | 01/01/23 | EILA secteur PRELEVEMENT (LDA) | ARSATESE | 12740<br>SEBAZAC CONCOURES | 472,00 € |
| 23-0902 | 29/09/23 | Accueil de loisirs | LE MERLET | 30270<br>SAINT-JEAN DU GARD | 479,00 € |
| 23-0684 | 07/07/23 | RD 35 – Prédimensionnement d'un ouvrage | FD INGE-CONSEIL | 97450<br>SAINT-LOUIS | 480,00 € |
| / | 12/06/23 | Club utilisateur SOLATIS | ARCHE MC2 | 22190<br>PLERIN | 480,00 € |
| 23-0530 | 26/05/23 | Honoraires médicaux | CAMALET Emeline | 48000<br>MENDE | 495,00 € |
| 23-1094 | 14/11/23 | Frais de restauration – Journée Fabrique du Tourisme Durable | LE CHEMIN DES SENS | 48120<br>SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE | 500,00 € |
| / | 10/10/23 | Spectacle Daddyction | Association TOULOUSE EN SCENE | 81800<br>RABASTENS | 500,00 € |
| 23-0790 | 29/08/23 | Transport de personnes | TAXI RAOUL DALLE ET FILS | 48000<br>MENDE | 501,00 € |
| 23-1130 | 21/11/23 | Frais de restauration - Journée découverte Internes médecine générale | DOMAINE DE CARRIERE | 48100<br>MARVEJOLS | 501,82 € |
| / | 19/10/23 | Travaux de reliure et dorure d'ouvrages de la bibliothèque historique des Archives | ATELIER KEZAKO | 48210<br>LA MALENE VILLAGE | 510,00 € |
| / | 08/06/23 | Restitution baromètre RH – Collation de clôture | HYPER U | 48000<br>MENDE | 518,40 € |
| / | 09/11/23 | Surveillance | AGS Sécurité | 48200<br>SAINT CHELY D'APCHER | 530,00 € |
| 23-0189 | 14/02/23 | Activité trottinettes électriques Internes de médecine générale en stage en Lozère | TROTT'IN LOZERE | 48320<br>BLAJOUX | 533,33 € |
| 23-1010 | 30/10/23 | Soirée débriefing semestre Internes en médecine générale | SARL Cyril ATTRAZIC | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 535,40 € |
| 23-0278 | 13/03/23 | Encart presse - Le Monde des artisans 48 | MEDIA ET ARTISANT | 57000<br>METZ | 540,00 € |
| / | 29/09/23 | Rencontres nationales Gestionnaires Routes Haute-Garonne | IDEAL Connaissances | 94270<br>LE KREMLIN BICETRE | 540,00 € |
| / | 25/01/23 | Certibiocide ( Renouvellement ) | ISTAV | 93260<br>LES LILAS | 540,00 € |
| / | 23/01/23 | Recrutement liste d'aptitude 2023 | Centre de Gestion du Gard | 30900<br>NÎMES | 542,19 € |
| 23-0869 | 20/09/23 | Accueil de loisirs | CLUB LANGUES & CIVILISATIONS | 12000<br>RODEZ | 549,00 € |
| / | 11/06/23 | Conception supports (cahiers de vacances) dans le cadre de la présentation de l'exposition sur le thème de l'eau | SERVICE REPRO | 48000<br>MENDE | 550,00 € |
| 23-0772 | 16/08/23 | Accord-cadre 23-0606 - Lot 3 Itinérances numériques | COPYTEL RECTO VERSO | 40002<br>MONT-DE-MARSAN | 554,00 € |
| 23-0827<br>23-1087<br>23-0982<br>23-1220 | 08/09/23 | Honoraires médicaux | MAURY Chloé | 12100<br>MILLAU | 555,50 € |
| 23-0853 | 15/09/23 | 10 Faces sur affichage Mende | VEDIAUD PUBLICITE | 95270<br>CHAUMONTEL | 560,00 € |
| / | 01/01/23 | EILA secteur BAE (LDA) | ADILVA | 75006<br>PARIS | 560,00 € |
| / | 31/01/23 | Permanence alarme aux Archives départementales de la Lozère (contrat) | AGS Sécurité | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 560,00 € |
| 23-0814 | 01/09/23 | Accueil de loisirs | LOZERE EVASION | 48140<br>LE MALZIEU VILLE | 565,00 € |
| / | 04/10/23 | Atelier Planet@liment | Guillaume BAGNOLINI | 34000<br>MONTPELLIER | 566,67 € |
| / | 12/09/23 | Accueillir et accompagner les publics dans leurs diversité pour prévenir les discriminations | CIDFF | 48000<br>MENDE | 580,00 € |
| 23-1195 | 05/12/23 | Frais de restauration – Réunion installation Conseil départemental des jeunes | LE RELAIS DES CAUSSES | 48230<br>CHANAC | 587,27 € |
| 23-1090 | 13/11/23 | Abonnement annuel | CALAMEO | 75008<br>PARIS | 588,00 € |
| / | 01/03/23 | Les bases du management | AIRH | 48000<br>MENDE | 590,00 € |
| 23-0844 | 12/09/23 | Accueil de loisirs | GOCOLO | 15400<br>RIOM-ES-MONTAGNE | 593,86 € |
| / | 31/12/23 | Les labels de qualité | MICHEL DURU | 31450<br>BELBERAUD | 595,00 € |
| / | 02/08/23 | Analyser les ERRD et les rapports d'activité, journée d'étude en webinaire | IPP Formation | 78430<br>LOUVICENNES | 595,00 € |
| / | 22/02/23 | Diagnostic financier des structures sociales ou médico-sociales | IPP Formation | 78430<br>LOUVICENNES | 595,00 € |
| 23-0758 | 11/08/23 | Accord-cadre 23-0608 Lot 5 - 1000 lettres info n°41 | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 598,00 € |
| 23-0765<br>23-0791 | 11/08/23 | Honoraires médicaux | PAWLOWSKI Coline | 48100<br>MARVEJOLS | 600,00 € |
| 23-0133 | 31/01/23 | Encart presse – Fête de la Terre | JEUNES AGRICULTEURS | 48000<br>MENDE | 600,00 € |
| 23-0951 | 10/10/23 | Assises Alimentation 2023 - Spectacle Daddyction | Association TOULOUSE EN SCENE | 81800<br>RABASTENS | 600,00 € |
| 23-0964 | 13/10/23 | Animation trottinette – Repas de rentrée | Glob'Trot | 48170<br>LAUBERT | 600,00 € |
| / | 06/11/23 | Préparation concours bibliothécaire territorial | MEDIAD'OC | 31062<br>TOULOUSE | 600,00 € |
| 23-0865 | 20/09/23 | Accueil de loisirs | GOCOLO | 15400<br>RIOM-ES- | 602,19 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 27/12/22 | Communiquer de manière efficace et positive | AIRH | 48000 MENDE | 60,00 € |
| 23-0182 | 10/02/23 | Maintenance syncplicity | SYNCPLICITY | Denvers USA | 608,98 € |
| 23-1086 | 13/11/23 | Cartes de voeux 2024 | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 610,00 € |
| 23-1072 | 09/11/23 | Accueil de loisirs | LE MERLET | 30270 SAINT-JEAN DU GARD | 620,00 € |
| 23-0777 | 18/08/23 | Animation musicale - Repas de rentrée | SANGRE FLAMENCA | 30129 MANDUEL | 625,00 € |
| / | 28/03/23 | Évaluation Talent Insights | HUM&CO | 42380 SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU | 625,00 € |
| / | 16/12/22 | FCO Marchandises | CFR Lozère | 48000 MENDE | 630,00 € |
| / | 01/01/23 | Transporteurs pour envois glacières /colis (LDA) | COLISSIMO | 93196 NOISY LE GRAND CEDEX | 635,35 € |
| 23-1190 | 04/12/23 | Prestations de service - interprétariat | ISM Interprétariat | 75019 PARIS | 639,00 € |
| / | 31/12/23 | Affranchissement POLEN Année 2023 | LA POSTE | 34130 MAUGUIO | 642,62 € |
| 23-0319 | 22/03/23 | Transport de personnes | SARL ACSN AMBULANCES - AMBULANCES FONTAINE | 34300 AGDE | 645,39 € |
| / | 01/01/23 | Maintenance appareil de CH (LDA) | INTERSCIENCE | 78860 ST NOM LA BRETECHE | 646,36 € |
| 23-0000 | 02/01/23 | Encart presse 1 page – Voeux de Mme la Présidente | L'AGENCE - MIDI LIBRE | 34430 SAINT-JEAN DE VEDAS | 647,64 € |
| 23-0003 | 02/01/23 | Encart presse 1 page – Budget | L'AGENCE - MIDI LIBRE | 34430 SAINT JEAN DE VEDAS | 647,64 € |
| / | 01/01/23 | Réparation verrerie | VERRE EQUIPEMENTS | 69660 COLLONGES AU MONT D'OR | 649,20 € |
| 23-0080 | 18/01/23 | Honoraires médicaux | AMIGUES Audrey | 48100 BOURGS SUR COLAGNE | 650,00 € |
| 23-0005 | 02/01/23 | Encart presse 1 page – Voeux de Mme la Présidente | SEPAL - REVEIL LOZERE | 48000 MENDE | 657,20 € |
| / | 31/03/23 | Traiter un vrac numérique, méthode et outils | SERDA SAS | 75009 PARIS | 665,00 € |
| / | 04/10/23 | Monnaie Locale Aïga | ASSOCIATION CEVENNES EN TRANSITION | 30120 LE VIGAN | 666,67 € |
| 23-0707 | 18/07/23 | Transport de personne | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400 | 667,20 € |
| 23-0632 | 22/06/23 | Maison de maître à Saint-Lucie - Diagnostic de l'assainissement | SDEE DE LA LOZERE | 48000 MENDE | 672,71 € |
| 23-0309 | 20/03/23 | Encart presse 1 page sur l'Eau | MIDI LIBRE | 48000 MENDE | 674,10 € |
| 23-0645 | 30/06/23 | Encart presse 1 page animations Domaine des Boissets | MIDI LIBRE | 34430 SAINT-JEAN DE VEDAS | 674,10 € |
| 23-0886 | 25/09/23 | Encart 1 page Assises de l'alimentation | L'AGENCE MIDI LIBRE | 48000 MENDE | 674,10 € |
| / | 04/10/23 | Jeu "La Marmite, la solidarité alimentaire à la carte" Retour d'expérience sur la caisse alimentaire commune de Montpellier | CIVAM | 34875 LATTES | 678,93 € |
| 23-0920 | 04/10/23 | Assises Alimentation 2023 - Atelier Guillaume Bagnolini | CO-SCIENCES | 34000 MONTPELLIER | 680,00 € |
| 23-0696 | 11/07/23 | Revue de presse numérique | CFC | 75006 PARIS | 687,50 € |
| 23-0824 | 05/09/23 | Inscription agents au semi-marathon | ASSOCIATION MARVEJOLS-MENDE | 48000 MENDE | 690,00 € |
| / | 01/01/23 | Analyses (LDA) | VEOLIA EAU CGE MENDE | 48000 MENDE | 693,72 € |
| 23-1014 | 30/10/23 | Signalétique collège de Meyrueis | SERVICE REPRO | 48000 MENDE | 695,00 € |
| 23-1162 | 27/11/23 | Accueil de loisirs | ASSOCIATION CLOS NATURE | 34230 CHANAC | 700,13 € |
| 23-0466 | 02/05/23 | Frais de restauration - Internes en médecine générale - fin de semestre | ATTRAZIC - LE GABALE | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 704,82 € |
| 23-0526 | 25/05/23 | Frais d'hébergement pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | IBIS STYLES | 13001 MARSEILLE | 712,60 € |
| / | 01/08/23 | Participation fête des pâturages, Animation ateliers « plant@aliment » | ASSOCIATION CO-SCIENCE | 34000 MONTPELLIER | 720,00 € |
| / | 01/01/23 | Analyses dans labo tiers (LDA) | LABPORATOIRE DEPARTEMENTAL 31 EVA | 31140 LAUNAGUET | 732,30 € |
| 23-0851 | 14/09/23 | Accueil de loisirs | CLUB AVENTURE MOTO 390 | 82400 VALENCE D'AGEN | 769,00 € |
| / | 01/01/23 | Maintenance d'appareil METRO (LDA) | HELLMA FRANCE | 75019 PARIS | 782,00 € |
| 23-0188 | 13/02/23 | Marché subséquent - Lot 6 : signalétique - Travaux à la Maison Des Solidarités de Langogne | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 790,00 € |
| 23-0634 | 23/06/23 | Frais de déplacement – Reportage Sud Radio | SUD PUBLICITE | 92400 COURBEVOIE | 800,00 € |
| 23-0825 | 05/09/23 | Encart presse 1/4 Page annuaire 2024 « Maires de Lozère » | LES DOSSIERS DE L'ELU | 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT | 800,00 € |
| 23-0921 | 04/10/23 | Assises Alimentation 2023 - Ateliers Monnaie Locale Aïga | CEVENNES EN TRANSITION | 30110 LES SALLES-DU-GARDON | 800,00 € |
| 23-0922 | 04/10/23 | Assises Alimentation 2023 - Ateliers du CIVAM | Fédération Régionale des CIVAM d'Occitanie | 34875 LATTES | 814,71 € |
| 23-0218 | 20/02/23 | CFC – Revue presse numérique | CFC | 92190 MEUDON | 825,00 € |
| 23-0173 | 09/02/23 | Formation | GRETA | 30913 NIMES | 831,25 € |
| 23-1206 | 08/12/23 | Cartes cadeaux | LIBRAIRIE DU LANGOUYROU | 48300 LANGOGNE | 840,00 € |
| / | 23/06/23 | Construire son opinion artistique | AGECIF | 75003 PARIS | 840,00 € |
| / | 30/05/23 | Frais de restauration - PAT /Voyage Dordogne | AU COCAGNE | 24000 PERIGUEUX | 841,83 € |
| 23-0766 | 11/08/23 | Accueil de loisirs | ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE | 48000 MENDE | 850,00 € |
| 23-1218 | 11/12/23 | Services mandataires judiciaires | ATAL | 48100 MARVEJOLS | 851,14 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 01/01/23 | Contrat de maintenance appareil de BAE (LDA) | 2B innov | 63300<br>THIERS | 85,00 € |
| 23-0835 | 11/09/23 | Assises Alimentation 2023 - Animateur samedi journée | GUILLAUME CAPAROS | 48000<br>MENDE | 864,00 € |
| / | 09/11/23 | Rencontres nationales IDEALCO | IDEAL Connaissances | 94270<br>LE KREMLIN BICETRE | 864,00 € |
| 23-0446 | 20/04/23 | Transport de personnes | TAXI JULIEN | 48310<br>FOURNELS | 868,80 € |
| 23-0963 | 13/10/23 | 2000 Ecocups | AEROPUB | 48000<br>MENDE | 876,00 € |
| 23-0492 | 12/05/23 | Marché subséquent à l'Accord-cadre - Lot 6 : Habillage fourgon CDOS | AEROPUB | 48000<br>MENDE | 878,70 € |
| / | 04/10/23 | Atelier Mon resto ma santé<br>Atelier pour les tous petits<br>Atelier lecture des étiquettes | MFO | 34070<br>MONTPELLIER | 885,83 € |
| / | 02/02/23 | Décrire les archives | AFF | 75013<br>PARIS | 892,50 € |
| / | 14/12/22 | Habilitations électriques | CFPA France | 93583<br>SAINT-OUEN | 910,00 € |
| 23-0885 | 25/09/23 | Campagne 15 jours - Assises de l'alimentation | OXYMEDIA | 12450<br>LUC-LA-PRIMAUBE | 917,50 € |
| 23-0314 | 21/03/23 | Transport palettes SIA | GALDIS | 12000<br>OLEMPS | 940,22 € |
| 23-0148 | 01/02/23 | Honoraires médicaux - GAPP | LAURAIRE Vanessa | 48000<br>MENDE | 940,96 € |
| 23-0926 | 06/10/23 | Honoraires médicaux | LAURAIRE Vanessa | 48000<br>MENDE | 940,96 € |
| / | 15/05/23 | Location salle | EEGF | 48000<br>MENDE | 944,79 € |
| 23-0614 | 15/06/23 | Transport de personnes | TAXI RAOUL DALLE ET FILS | 48000<br>MENDE | 945,45 € |
| 23-1064 | 08/11/23 | Frais de restauration | EIRL CHEZ PIERROT | 48140<br>LE MALZIEU-VILLE | 950,00 € |
| / | 22/06/23<br>14/11/23 | Conception graphique des lettres d'information n° 41 et 42 des Archives de la Lozère | IMAGO DESIGN | 48000<br>MENDE | 960,00 € |
| / | 12/12/22 | Bases PNL, Efficacité relationnelle | LEADERSHIP EXPANSION | 38000<br>GRENOBLE | 980,00 € |
| / | 06/11/23 | Test psychotechniques | SAS AAC Test Psycho | 71000<br>MACON | 990,00 € |
| / | 01/01/23 | Étalonnage (LDA) | CETIAT | 69603<br>VILLEURBANNE Cedex | 991,10 € |
| 23-0913 | 03/10/23 | Accueil de loisirs | F.O.L<br>Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie | 74008<br>ANNECY | 995,00 € |
| 23-1209 | 08/12/23 | Cartes cadeaux | SARL LA BERLUE | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 999,02 € |
| 23-0324 | 24/03/23 | Encart presse 2 pages programme Trèfle lozérien | MCL | 48000<br>MENDE | 1 000,00 € |
| 23-1260 | 22/12/23 | Prestations de contrôles et réparations éventuelles sur limiteurs de vitesse et chronotachygraphes | CONTITRADE FRANCE | 48000<br>MENDE | 1 000,00 € |
| / | 01/01/23 | EILA secteur BAE (LDA) | ANIMAL SOCIETE ALIMENT | 94704<br>MAISON ALFORT | 1 005,30 € |
| / | 01/01/23 | EILA secteur BAE (LDA) | ACTALIA-CECALAIT | 39801<br>POLINY | 1 022,00 € |
| / | 06/09/23 | Journées nationales ANDASS | ANDASS | 10000<br>TROYES | 1 040,00 € |
| 23-0401<br>23-0448<br>23-0679<br>23-0914<br>23-0540<br>23-0149<br>23-0042<br>23-0249 | 12/04/23 | Psychomotricité - Honoraires médicaux | ROBERT Léonie | 48100<br>BOURGS-SUR-COLAGNE | 1 050,00 € |
| / | 01/01/23 | Hôtel COFRAC | MIDI MAINTENANCE | 48000<br>MENDE | 1 053,95 € |
| / | 23/02/23 | De l 'aménagement à la déclinaison du projet d'adoption en France et à l'étranger | COPES | 75014<br>PARIS 1060 | 1 060,00 € |
| 23-0923 | 04/10/23 | Assises Alimentation 2023 - Ateliers MFO | MUTUALITE FRANCAISE OCCITANIE | 34070<br>MONTPELLIER | 1 063,00 € |
| 23-0962 | 13/10/23 | 1000 Tours de cou porte-badge | SERVICE REPRO | 48000<br>MENDE | 1 070,00 € |
| 23-0656 | 03/07/23 | Alimentation | L'ATELIER D'HELENE | 48000<br>MENDE | 1 085,00 € |
| 23-1017 | 31/10/23 | Stickers, installation, création | AEROPUB | 48000<br>MENDE | 1 105,55 € |
| 23-0318 | 22/03/23 | Transport de personnes | TAXI JULIEN | 48310<br>FOURNELS | 1 137,28 € |
| 23-0830 | 08/09/23 | Encart supplément Race Aubrac du « Réveil Lozère » | SEPAL | 48000<br>MENDE | 1 150,00 € |
| 23-0998 | 23/10/23 | RD4 - Aqueduc de Villechailles | ADRIEN STEFANINI | 34980<br>MONTFERRIER SUR LEZ | 1 200,00 € |
| / | 31/10/23 | Maintenance du système de détection intrusion (contrat) | SNEF SCHEFFER Mende | 48000<br>MENDE | 1 203,74 € |
| 23-0939 | 09/10/23 | Animation VTT – Repas de rentrée | LE KM 0 | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 1 205,67 € |
| 23-0897 | 27/09/23 | Vérification appareils de pesage diverses – MDS | VELAY PRECISION | 43000<br>LE PUY EN VELAY | 1 210,00 € |
| / | 16/06/23<br>28/06/23 | Conception supports (reproductions de documents d'archives, silhouettes de personnages et stickers) dans le cadre de la présentation de l'exposition sur le thème de l'eau | AERO PUB | 48000<br>MENDE | 1 224,03 € |
| / | 01/01/23 | Abonnement Oceaview (LDA) | OCEASOFT | 34000<br>MONTPELLIER | 1 225,40 € |
| 23-0837 | 11/09/23 | Accueil de loisirs | DOMAINE DU VENTOUZET | 48130<br>PEYRE-EN-AUBRAC | 1 230,00 € |
| 23-0756 | 10/08/23 | Accord-cadre 23-0608 - Lot 5 1200 Pass Jeunesse | IMPRIMERIE DECOMBAT | 63118<br>CEBAZAT | 1 232,00 € |
| 23-1108<br>23-1161 | 16/11/23 | Accueils de loisirs | ASSOCIATION CLOS NATURE | 34230<br>LE POUGET | 1 249,10 € |
| / | 06/03/23 | Réalisation d'une fresque sur l'alimentation - Réalisation de la maquette de la fresque avec les élèves du collège – versement du solde | GRUMO | 3000<br>NIMES | 1 260,00 € |
| / | 05/06/23 | Frais d'hébergement - PAT /Voyage Dordogne | LE GRAND DAGUE | 24750<br>ATUR BOULAZAC | 1 260,40 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 27/06/23 | ASPPR Formation, conduite sécurisée : Niveau 1, apprendre | ASPPR Formation | 34680<br>SAINT GEORGES D'ORQ | 1 2[illegible] € |
| / | 01/01/23 | Etalonnage LDA | ZWIEBL LEON | 67700<br>ST JEAN SAVERNE | 1 290,25 € |
| / | 08/08/23 | 4ème Rencontres Nationales des gestionnaires des routes | IDEAL Connaissances | 94270<br>LE KREMLIN BICETRE | 1 296,00 € |
| 23-0796 | 29/08/23 | Accueil de loisirs | DOMAINE DU VENTOUZET | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 1 350,00 € |
| 23-0797 | 29/08/23 | Accueil de loisirs | DOMAINE DU VENTOUZET | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 1 350,00 € |
| 23-0494 | 12/05/23 | Abonnement annuel Adobe Stock (750 fichiers/mois) | ADOBE | IRELAND | 1 356,72 € |
| 23-0205 | 17/02/23 | Vacances ferme | SUPERNOVA | 42400<br>SAINT-CHAMOND | 1 357,73 € |
| / | 02/02/23 | PNL : Un outils au service d'une relation efficiente | CERF Formations SAS | 79006<br>NIORT | 1 358,00 € |
| 23-0001 | 02/01/23 | Encart presse 1 page – Voeux de Mme la Présidente | LOZERE NOUVELLE | 48000<br>MENDE | 1 360,00 € |
| 23-0002 | 02/01/23 | Encart presse 1 page – Budget | LOZERE NOUVELLE | 48000<br>MENDE | 1 360,00 € |
| 23-0310 | 20/03/23 | Encart presse 1 page sur l'Eau | LOZERE NOUVELLE | 48000<br>MENDE | 1 360,00 € |
| 23-0646 | 30/06/23 | Encart presse 1 page animations Domaine des Boissets | LOZERE NOUVELLE | 48000<br>MENDE | 1 360,00 € |
| 23-0881 | 25/09/23 | Encart presse 1 page Assises de l'Alimentation | Lozère Nouvelle | 48000<br>MENDE | 1 360,00 € |
| 23-0810 | 31/08/23 | Assises Alimentation 2023 - Location salle EEGF | Commune de Mende | 48000<br>MENDE | 1 360,50 € |
| 23-1181 | 30/11/23 | Acompte réservation stand Congrès internes en médecine générale à Rouen (Février 2024) | ISNAR-IMG | 69000<br>LYON | 1 400,00 € |
| / | 29/06/23 | Adolescents limites, Réinventons nos pratiques | ERES | 31500<br>TOULOUSE | 1 404,00 € |
| 23-0736 | 03/08/23 | Abonnement GSM Ecocompteurs | ECO COMPTEUR | 22300<br>LANION | 1 440,00 € |
| 23-0487 | 11/05/23 | Transport de personnes | TAXI RAOUL DALLE ET FILS | 48000<br>MENDE | 1 454,55 € |
| / | 13/03/23 | Assises nationales : « libération de la parole » | CNAEMO | 59000<br>LILLE | 1 460,00 € |
| / | 19/10/23 | Mise à plat et conditionnement de parchemins et travaux de reliure d'ouvrages de la bibliothèque des Archives | LES TEMPS DU LIVRE | 84000<br>AVIGNON | 1 491,00 € |
| 23-0238 | 01/03/23 | Partenariat 48FM pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | 48 FM | 48000<br>MENDE | 1 500,00 € |
| 23-0596 | 13/06/23 | Encart presse Fête de la terre 2023 | LE TRAVAILLEUR LOZERIEN | 48000<br>MENDE | 1 500,00 € |
| 23-0662 | 03/07/23 | Encart presse 1 page festival du film de Vébron | ECRAN CEVENOL | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 1 500,00 € |
| 23-0841 | 12/09/23 | Participation au salon Nouvelle Vie Pro - Paris | ARTHEA | 75019<br>PARIS | 1 500,00 € |
| / | 11/09/23 | Efficacité relationnelle ( Cohésion DSIN ) | SAS NELLY FRONTANAU COACHING | 34070<br>MONTPELLIER | 1 500,00 € |
| / | 29/11/23 | Accompagnement DSIN | SAS NELLY FRONTANAU COACHING | 34070<br>MONTPELLIER | 1 500,00 € |
| / | 12/12/23 | Droit d'inscription ADF Congrès ELUS | COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE | 67964<br>STRASBOURG CEDEX 9 | 1 500,00 € |
| 23-0258 | 08/03/23 | Transports de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 1 501,20 € |
| 23-0475 | 09/05/23 | Transport de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 1 501,20 € |
| / | 22/05/23 | Formation DPO | ATHENA Formation | 44100<br>NANTES CEDEX | 1 505,00 € |
| / | 01/01/23 | Étalonnage LDA | OCEASOFT | 34000<br>MONTPELLIER | 1 508,60 € |
| / | 12/10/23 | Nettoyage de l'Espace Evènement suite à manifestation | ABER | 48000<br>MENDE | 1 514,00 € |
| / | 23/01/23 | Renouvellement d'adhésion réseau ideal 2023 | RESEAU IDEAL | 94276<br>LE KREMLIN-BICETRE CEDEX | 1 515,00 € |
| 23-0397 | 12/04/23 | Frais de restauration - Soirée Aligot | PAROLES GABALES | 48000<br>MENDE | 1 525,00 € |
| / | 30/05/23 | Frais de transport - PAT /Voyage Dordogne | HUGON TOURISME | 48000<br>MENDE | 1 530,00 € |
| / | 02/01/23 | Fonction des intervenants et accompagnement des accueils | IFREP | 75626<br>PARIS CEDEX 13 | 1 530,00 € |
| 23-0481 | 10/05/23 | 500 Casquettes brodées | SPORT 2000 | 48000<br>MENDE | 1 537,50 € |
| 23-0753 | 10/08/23 | RD 989 - Prestation de surveillance travaux à proximité du PN 118 | SNCF RESEAU | 93200<br>SAINT-DENIS | 1 590,00 € |
| / | 30/04/23 | Nettoyage Domaine des Boissets | ABER PROPRETE | 48000<br>MENDE | 1 590,00 € |
| / | 22/05/23 | Prestation de déménagement aller/retour de l'exposistion sur le thème de l'eau, au domaine de Boissets (consultation restreinte) | DEMENAGEMENTS AS DE PIQUE | 48100<br>MARVEJOLS | 1 600,00 € |
| 23-0422 | 17/04/23 | DPS Manifestation La Lozère à Marseille | SECURITE CIVILE | 13011<br>MARSEILLE | 1 625,40 € |
| / | 05/05/23 | Retraite des Agents Titulaires | ADIAJ | 75020<br>PARIS | 1 647,00 € |
| 23-0068 | 16/01/23 | Transports de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 1 668,00 € |
| 23-0575 | 06/06/23 | Transport de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 1 668,00 € |
| 23-0165<br>23-0584<br>23-1147<br>23-1146<br>23-0396<br>23-0739<br>23-0935<br>23-0266<br>23-0298<br>23-0583<br>23-0582<br>23-0794<br>23-0167<br>23-0166<br>23-0927<br>23-0200<br>23-0267 | 08/02/23 | Honoraires médicaux | LABORATOIRE GEN-BIO MENDE | 48000<br>MENDE | 1 675,24 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1145 | 23/11/23 | Collecte – Maison des Solidarités de Florac | LA POSTE | 48000<br>MENDE | 1 6[illegible] € |
| 23-0828<br>23-0829 | 08/09/23 | Animations borne selfie - Soirée remise de diplômes des Internes – Fac de médecine de Clermont-Ferrand | SARL DV EVENTS | 48000<br>MENDE | 1 681,34 € |
| 23-0667 | 05/07/23 | Habillage de 2 citernes en résine | AFLPH | 48130<br>PEURE-EN-AUBRAC | 1 691,00 € |
| 23-0893 | 26/09/23 | Aide à l'animation du "collectif mobilité et insertion" grâce aux outils de l'intelligence collective | TRIBALEO | 75014<br>PARIS | 1 700,00 € |
| 23-1236 | 13/12/23 | Frais de restauration | LE TRAITEUR DE VOS ENVIES | 48000<br>MENDE | 1 700,00 € |
| 23-0480 | 10/05/23 | 1000 Chapeaux de paille | SPORT 2000 | 48000<br>MENDE | 1 741,67 € |
| 23-0651 | 03/07/23 | Campagne animations – Domaine des Boissets | OXYMEDIA | 12450<br>LUC-LA-PRIMAUBE | 1 750,12 € |
| / | 01/01/23 | Maintenance d'appareil PCR (LDA) | APODIS TECHNOLOGIES | 41600<br>CHAUMONT SUR THARONNE | 1 765,00 € |
| / | 01/01/23 | Location machine à affranchir | PITNEY BOWES SAS | 93456<br>SAINT DENIS LA PLAINE | 1 776,00 € |
| 23-0890 | 25/09/23 | Encart presse 1 page – Journées alimentation | SEPAL | 48000<br>MENDE | 1 800,00 € |
| 23-0597 | 13/06/23 | 100 panneaux alvéolaires « Attention aux gravillons » | DS IMPRESSION | 67170<br>GEUDERTHEIM | 1 816,59 € |
| 23-0268 | 10/03/23 | Accord-cadre Lot 6 - n°22-2005 - 5000 Petites Ecocups | AFLPH | 48130<br>PEYRE-EN-AUBRAC | 1 820,00 € |
| 23-1228 | 12/12/23 | Maintenance boitier SSL | NOMIOS | 31700<br>TOULOUSE | 1 834,72 € |
| 23-0403 | 12/04/23 | Transport de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 1 834,80 € |
| / | 04/10/23 | Le compost et ses habitants<br>Le tribunal des déchets<br>A la découverte de la cuisine nourricière | REEL 48 | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 1 866,67 € |
| / | 19/07/23 | Permis CE – Poids Lourds | CFR Lozère | 48000<br>MENDE | 1 880,00 € |
| / | 08/12/23 | Profil talent insights management – profil equipe | TTI Academy | 69002<br>LYON | 1 900,00 € |
| / | 08/08/22 | Devenir référent en Laboratoire | CT2M | 13250<br>SAINT-CHAMAS | 1 940,00 € |
| / | 26/09/23 | Agrilocal : conception des plaquettes Agrilocal | LES ATELIERS SAUVAGES | 48100<br>BOURGS SUR COLAGNE | 1 944,00 € |
| 23-0625 | 20/06/23 | Développement Geotrek - Remontée des lieux de renseignement sur Agrégateur | MAKINA CORPUS | 44000<br>NANTES | 1 950,00 € |
| 23-0898 | 28/09/23 | Déménagements DGAI et Acquisitions Foncières | DEMENAGEMENT AS DE PIQUE | 48100<br>MARVEJOLS | 1 966,67 € |
| / | 06/06/22 | Gestion patrimoniale des réseaux d'eau | OiEau | 87100<br>LIMOGES | 1 984,00 € |
| 23-0367 | 05/04/23 | Encart presse 2 pages + 1 pack digital dans Village Magazine - N° Eté et Automne | ANAT REGIE | 75008<br>PARIS | 2 000,00 € |
| 23-1092 | 14/11/23 | Transport de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 2 001,60 € |
| 23-0382 | 11/04/23 | Parrainage Septuors | MIDI LIBRE | 48000<br>MENDE | 2 083,40 € |
| / | 06/03/23 | Collecter, produire et enregistrer des témoignages | INA | 94366<br>BRY SUR MARNE | 2 100,00 € |
| 23-0778 | 18/08/23 | Campagne Radio – Domaine des Boissets | OXYMEDIA | 12450<br>LUC-LA-PRIMAUBE | 2 100,14 € |
| 23-0757 | 11/08/23 | Déménagement Lozère Ingénierie et SIN | DEMENAGEMENT AS DE PIQUE | 48100<br>MARVEJOLS | 2 183,33 € |
| 23-0335 | 28/03/23 | Mission SPS – Travaux de liaison douce entre la Station du Mont Lozère et le Col de Finiels | SPS LOZERE | 48000<br>MENDE | 2 190,00 € |
| / | 09/08/23 | Évolutions réglementaires et technique en distribution d'eau | OiEau | 87100<br>LIMOGES | 2 236,80 € |
| 23-0919 | 04/10/23 | Assises Alimentation 2023 - Ateliers du REEL-CPIE 48 | REEL-CPIE de Lozère | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 2 240,00 € |
| / | 20/01/23 | Bonnes pratiques d'hygiène, Agent des collèges | LDA | 48000<br>MENDE | 2 286,43 € |
| 23-0212 | 17/02/23 | Renouvellement licences Oracle | ORACLE | 91841<br>COURTABOEUF | 2 333,61 € |
| 23-0283 | 14/03/23 | Renouvellement support Oracle Database | ORACLE | 91958<br>COURTABOEUF | 2 333,61 € |
| 23-0807 | 31/08/23 | Conception graphique Livre du Patrimoine n° 10 « Du côté de Saint-Etienne Vallée Française » | IMAGO DESIGN | 48000<br>MENDE | 2 373,75 € |
| / | 08/08/23 | Community manager – gérer sa e-réputation, création de site internet | PURPLE Campus | 34470<br>PEROLS | 2 400,00 € |
| 23-1133 | 21/11/23 | Déménagement – Maison des Solidarités de Florac | AS DE PIQUE | 48100<br>MARVEJOLS | 2 433,33 € |
| / | 02/05/23 | Formation pratique en métrologie | MC2 | 63178<br>AUBIERE Cedex | 2 494,80 € |
| 23-0809 | 31/08/23 | Assises Alimentation 2023 - Conception d'affiche | LE HANGAR O GORILLES | 48190<br>SAINT JULIEN DU TOURNEL | 2 500,00 € |
| 23-0168 | 08/02/23 | Transports de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 2 502,00 € |
| 23-1196 | 05/12/23 | Transport de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 2 502,00 € |
| 23-1207 | 08/12/23 | Cartes cadeaux | LA LIVRERAIE | 48000<br>MENDE | 2 502,37 € |
| 23-0644 | 30/06/23 | Campagne prévention FDE (4 semaines) | OXYMEDIA | 12450<br>LUC-LA-PRIMAUBE | 2 558,55 € |
| / | 01/01/23 | Mise à disposition de préleveur (LDA) | VEOLIA EAU REGION SUD SCA COMPAGNIE GENERALE EAUX | 34000<br>MONTPELLIER | 2 562,20 € |
| 23-0360<br>23-0531<br>23-1042 | 03/04/23 | Honoraires médicaux | LAURAIRE VANESSA | 48000<br>MENDE | 2 572,89 € |
| 23-0331 | 27/03/23 | Marché subséquent – Habillage et expert route | AEROPUB | 48000<br>MENDE | 2 666,24 € |
| 23-0990 | 19/10/23 | Transport de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 2 668,80 € |
| / | 02/11/23 | Contrat In-Verso Unités Techniques Année 2023 | LA POSTE | 34130<br>MAUGUIO | 2 706,40 € |
| 23-0804 | 30/08/23 | Transport de personnes | TAXI JULIEN | 48310<br>FOURNELS | 2 714,03 € |
| 23-1132 | 21/11/23 | Hébergement + petit-déjeuner | CENTRE DE VACANCES LOIREOLE | 45360<br>PIERREFITTE-ES-BOIS | 2 733,33 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1217 | 11/12/23 | Services mandataires judiciaires | ATL | 48000<br>MENDE | 2 7[illegible] € |
| / | 25/10/23 | Diagnostic financier et stratégies d'affectation de résultats | ACTIF | 34280<br>LA GRANDE MOTTE | 2 784,00 € |
| 23-0307 | 20/03/23 | Jeux en bois XXL pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | SARL DV EVENTS | 48000<br>MENDE | 2 800,00 € |
| 23-1216 | 11/12/23 | Service mandataires judiciaires | UDAF | 48000<br>MENDE | 2 817,63 € |
| / | 30/06/23 | Habilitations électriques | PURPLE Campus | 48000<br>MENDE | 2 820,00 € |
| 23-0239 | 03/03/23 | Evènement « La Lozère à Marseille » – Publireportage | COM'IN MARSEILLE SAS | 13002<br>MARSEILLE | 2 868,00 € |
| 23-0678 | 07/07/23 | Transport de personnes | SARL AMBULANCES FLORACOISES | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 2 997,16 € |
| 23-0426 | 17/04/23 | Sponsoring La France à découvrir | SUD RADIO | 69456<br>LYON | 3 000,00 € |
| 23-0620 | 19/06/23 | Diffusion clip CDJ – Cinémas de Lozère | CINEFLEX | 13400<br>AUBAGNE | 3 002,41 € |
| / | 01/01/23 | Maintenance d'appareils de chimie (LDA) | BUCHI | 94150<br>RUNGIS | 3 036,31 € |
| 23-1194 | 05/12/23 | Location complexe sportif | A2LFS | 48100<br>ANTRENAS | 3 138,00 € |
| / | 01/01/23 | EILA secteur BAE (LDA) | AGLAE | 59000<br>LILLE | 3 197,00 € |
| 23-0773 | 18/08/23 | Modération débat – Assises su Handicap | JCG FACTORY | 34670<br>BAILLARGUES | 3 200,00 € |
| 23-0099 | 25/01/23 | Déménagement – Maison des Solidarités de Langogne | DEMENAGEMENT AS DE PIQUE | 48100<br>MARVEJOLS | 3 220,00 € |
| 23-0840 | 11/09/23 | 50000 Sacs à pain – Journée de l'alimentation | SAS COMYCOM | 6210<br>MANDELIEU-LA-NAPOULE | 3 250,00 € |
| 23-0276 | 13/03/23 | Concert des Frères Jacquard pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | EN VOITURE MONIQUE | 30450<br>GENOLHAC | 3 343,48 € |
| 23-0619 | 19/06/23 | Réalisation clip CDJ | MAEL CLARET | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 3 400,00 € |
| 23-0695 | 11/07/23 | Frais de restauration – Assises du handicap Montrodat | RELAI DES CAUSSES | 48230<br>CHANAC | 3 410,91 € |
| 23-0776 | 18/08/23 | Frais repas de rentrée | LAUZ'OUSTAL | 48100<br>MARVEJOLS | 3 437,50 € |
| 23-0862 | 19/09/23 | Suivi Topographique - paroi clouée Recoulettes | Cabinet SOGEXFO | 48100<br>MARVEJOLS | 3 566,00 € |
| 23-0728 | 27/07/23 | RD35_Vérification du dimensionnement hydraulique 3 dalots | SARL FRAYSSINET | 12150<br>SEVERAC-LE-CHATEAU | 3 600,00 € |
| / | 21/03/23 | Aide au recrutement DGAID | AITPE | 69518<br>VAULX-EN-VELIN CEDEX | 3 600,00 € |
| 23-0109<br>23-0292<br>23-0395<br>23-0617<br>23-0769<br>23-0928<br>23-0930<br>23-1113<br>23-1224 | 26/01/23 | Honoraires médicaux | DELHEURE Amandine | 48100<br>BOURGS-SUR-COLAGNE | 3 645,00 € |
| 23-0273 | 13/03/23 | Guide été 2023 | MIDI LIBRE L'AGENCE | 48000<br>MENDE | 3 654,40 € |
| 23-0518 | 23/05/23 | Transport de personnes | TRANSPORTS DU LEVANT | 48260<br>NASBINALS | 3 681,82 € |
| 23-0196 | 15/02/23 | Campagnes de promotion réseaux sociaux (Facebook) pour Lozère Nouvelle Vie | EOLAS | 38000<br>GRENOBLE | 3 788,75 € |
| 23-1254 | 15/12/23 | Marché Subséquent à l'accord-cadre 20-1006 - Levé topographique RD806 + 987 | SOGEXFO | 48100<br>MARVEJOLS | 3 813,00 € |
| 23-0279 | 14/03/23 | Acquisition de licences Zimbra | ZEXTRAS | 37000<br>TOURS | 3 828,60 € |
| / | 01/01/23 | Maintenance d'appareil de chimie (LDA) | METHROM | 91140<br>VILLEBON SUR YVETTE | 3 948,20 € |
| 23-0280 | 14/03/23 | Maintenance Zimbra | ZEXTRAS | 37000<br>TOURS | 3 960,00 € |
| / | 10/07/23 | Processus coaching Hervé FILLIERE | SAS NELLY FRONTANAU COACHING | 34070<br>MONTPELLIER | 4 041,65 € |
| / | 01/01/23 | Contrat de maintenance (LDA) | SHIMADZU | 77448<br>MARNE LA VALLEE | 4 074,30 € |
| | 01/01/23 | EILA secteur PRELEVEMENT (LDA) | BIPEA | 92230<br>GENNEVILLIERS | 4 104,60 € |
| 23-0213 | 17/02/23 | Maintenance licences Oracle | ORACLE | 91841<br>COURTABOEUF | 4 105,92 € |
| 23-0282 | 14/03/23 | Renouvellement support Oracle Software | ORACLE | 91958<br>COURTABOEUF | 4 105,92 € |
| 23-0834 | 11/09/23 | 6 grands et 6 petits flags + 10 banderoles | AFLPH | 48130<br>PEYRE-EN-AUBRAC | 4 235,00 € |
| 23-0328 | 27/03/23 | Distribution CL 65 | LA POSTE | 34137<br>MAUGUIO | 4 304,62 € |
| 23-0918 | 03/10/23 | Distribution CL 66 | LA POSTE | 34137<br>MAUGUIO | 4 304,63 € |
| / | 01/01/23 | Location blouses (LDA) | ELIS AUVERGNE | 63170<br>AUBIERE | 4 312,32 € |
| / | 21/06/23 | Mensura Génius | GEOMENSURA | 44700<br>PRVAULT | 4 360,00 € |
| / | 04/10/23 | Prestation son | LLS | 48000<br>MENDE | 4 444,81 € |
| 23-0857 | 20/10/23 | Mission de Contrôleur technique agréé et de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du collège Marthe DUPEYRON de LANGOGNE | BUREAU VERITAS CONSTRUCTION | 12850<br>ONET LE CHATEAU | Montant total : 4 480,00 €<br><br>- Tranche ferme : 600,00 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle:3 880,00 € |
| 23-0091 | 24/01/23 | Stand Lozère Congrès des internes en Médecine générale - Lyon 8 au 10 février 2023 | AMI - ISNAR-IMG | 69000<br>LYON | 4 540,00 € |
| 23-0996 | 20/10/23 | Accord-cadre 20-1007 – Marché Subséquent 23-0996 – RD20 Levé Profils en travers | GEO-EXPERTS | 84301<br>CAVAILLON | 4 560,00 € |
| 23-0066 | 16/01/23 | Transport de personnes | TRANSPORTS DU LEVANT | 48260<br>NASBINALS | 4 581,82 € |
| / | 31/12/23 | Adhésion RESAH pour la téléphonie et cybersécurité | GIP RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS | 75011<br>PARIS | 4 583,33 € |
| / | 01/01/23 | Maintenance d'appareil de chimie (LDA) | FRANCE EAU | 33310<br>LORMONT | 4 711,64 € |
| 23-0184 | 10/02/23 | Maintenance CAPTIVA | OPEN TEXT | 92400<br>COURBEVOIE | 4 712,21 € |
| / | 10/01/23 | Pages jaunes | SOLOCAL | 92649<br>BOULOGNE-BILLANCOURT | 4 740,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 07/07/23 | Formation administrateurs SIGB | C3RB Informatique | 12740<br>LA LOUBIERE | 4 8[illegible] € |
| / | 01/01/23 | EILA secteur BAE / SERO / PCR (LDA) | ANSES | 94701<br>MAISON ALFORT | 4 855,30 € |
| 23-0216 | 20/02/23 | Promotion contenu éditorial pour 1 an sur site "Paris je te quitte" | ARTHEA | 75019<br>PARIS | 4 900,00 € |
| / | 31/12/23 | Maintenance Annuelle Geotrek | OPENIG | 34000<br>MONTPELLIER | 4 916,67 € |
| 23-0347 | 28/04/23 | Restauration de documents d'archives.<br>Lot n°2 : Archives privées et communales<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 24/11/2023 | ATELIER QUILLET | 17111<br>LOIX | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum : 500,00 €<br>- maximum : 5 000,00 € |
| 23-0624 | 06/07/23 | Contrôles périodiques réglementaires (VGP) des équipements appartenant au Département de la Lozère et du Laboratoire Départemental d'Analyse - Groupement avec le SDIS48<br>Lot n°5 : Contrôle sur les appareils mobiles de levage de personnes pour le SDIS 48<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la notification, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS | 30000<br>NIMES | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 100,00 €<br>- maximum annuel : 5 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0490 | 02/06/23 | Mission de Contrôleur Technique agréé et de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de constriction du centre de valorisation patrimoniale des BONDONS<br>Lot n°2: SPS | ELYFEC | 12100<br>MILLAU | Montant total : 5 005,00 €<br><br>- Tranche ferme : 630,00 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle : 4 375,00 € |
| 23-0317 | 22/03/23 | Transport de personnes | TRANSPORTS DU LEVANT | 48260<br>NASBINALS | 5 022,73 € |
| / | 02/02/23 | Affranchissement Département Année 2023 | LA POSTE | 34130<br>MAUGUIO | 5 202,25 € |
| 23-0098 | 25/01/23 | Buffet vœux | LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | 5 250,00 € |
| 23-0529 | 26/05/23 | Forfait préparation passage RTI de 2 camions | BUCHER MUNICIPAL | 63114<br>COUDES | 5 280,00 € |
| / | 27/01/23 | Contrat collecte MDS Année 2023 | LA POSTE | 34130<br>MAUGUIO | 5 420,00 € |
| 23-0599<br>23-0688<br>23-0405<br>23-0495 | 13/06/23 | Honoraires médicaux | FAGES Tom | 48100<br>MARVEJOLS | 5 500,00 € |
| 23-1135 | 22/11/23 | hébergement + petit déjeuner | SARL CHATEAU DE TAVERS | 77300<br>LA GRANDE PAROISSE | 5 545,45 € |
| / | 16/11/23 | Formation DISC / WPMOT | TTI Academy | 69002<br>LYON | 5 760,00 € |
| 23-0788 | 29/08/23 | Transport de personnes | TRANSPORTS DU LEVANT | 48260<br>NASBINALS | 5 863,64 € |
| 23-1136 | 22/11/23 | Frais d'hébergement et petit déjeuner | SARL CHATEAU DE TAVERS | 77300<br>LA GRANDE PAROISSE | 5 909,99 € |
| 23-0089 | 31/01/23 | Contrôles périodiques des équipements des deux Laboratoires du Département de la Lozère<br>Lot n° 2 : Contrôles métrologiques des équipements du LDA<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | MC2 SAS | 63170<br>AUBIERE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 4 500,00 €<br>- maximum annuel : 6 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0916 | 03/10/23 | Impression CL 66 | EVOLUPRINT | 31151<br>BRUGUIERES | 6 100,00 € |
| 23-0330 | 27/03/23 | Impression CL 65 | EVOLUPRINT | 31151<br>BRUGUIERES | 6 100,00 € |
| 23-0899 | 28/09/23 | Assises Alimentation 2023 - LLS | LOZERE LOGISTIQUE SCENIQUE | 48000<br>MENDE | 6 400,52 € |
| / | 22/05/23 | IBD 2023 (SATESE) | ARTEMIS | 31350<br>BOULOGNE SUR GESSE | 6 504,00 € |
| 23-1229 | 12/12/23 | Maintenance systancia | CIS VALLEY | 31850<br>MONTRABE | 6 608,00 € |
| 23-0368 | 05/04/23 | Animation fantasmatique kermesse La Lozère à Marseille | RUDEBOY CREW | 48190<br>MONT-LOZERE ET GOULET | 6 762,50 € |
| 23-0710<br>23-0549<br>23-0290<br>23-1005<br>23-1189<br>23-0915<br>23-0067<br>23-0160<br>23-0474<br>23-0362 | 18/07/23 | Transports de personnes | SARL CEDY | 48150<br>MEYRUEIS | 7 079,09 € |
| / | 06/12/23 | Contrat Affranchigo MDS 2023 | LA POSTE | 34130<br>MAUGUIO | 7 147,32 € |
| 23-0652 | 03/07/23 | Prestation pour assises du handicap | LOZERE LOGISTIQUE SCENIQUE | 48000<br>MENDE | 7 487,81 € |
| / | 06/12/23 | Affranchissement MDPH Année 2023 | LA POSTE | 34130<br>MAUGUIO | 7 742,84 € |
| 23-1084 | 13/11/23 | Vues d'insertion paysagère | Pixxim SAS | 13006<br>MARSEILLE | 7 790,00 € |
| 23-0024 | 10/01/23 | Prestations de chaudronnerie | SEFIAM | 48200<br>ALBARET SAINTE MARIE | 8 000,00 € |
| 23-0672 | 25/07/23 | Impression et façonnage de documents pour le Département de la Lozère<br>Lot n°2 : Correspondance<br><br>Durée de l'accord-cadre : du 8/08/2023 jusqu'au 31/12/2024 | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum : 8 000,00 € |
| 23-1233 | 13/12/23 | Réédition de livrets pédagogiques ENS | Réseau Education Environnement Lozère | 48400<br>FLORAC TROIS RIVIERES | 8 076,00 € |
| 23-0237 | 01/03/23 | Evènement « La Lozère à Marseille » – Affichage Métro | MEDIA TRANSPORTS | 92130<br>ISSY LES MOULINEAUX | 8 359,20 € |
| / | 19/01/22 | Contrat d'apprentissage REMIZE Alexis | CFA RAP PACA | 06501 – ANTIBES | 8 389,00 € |
| / | 01/01/23 | Transporteurs pour envois glacières /colis (LDA) | CHRONOPOST | 94250<br>GENTILLY | 8 553,35 € |
| 23-0220 | 21/02/23 | Abonnement annuel « LinkedIn Recruiter » | LINKEDLN | Irlande | 8 825,00 € |
| 23-0254 | 08/03/23 | Evènement « La Lozère à Marseille » – Journal La Provence | EUROSUD PROVENCE SNS | 13318<br>MARSEILLE | 8 935,20 € |
| 23-0192 | 14/02/23 | Acquisition de licences Zimbra | AXIANS | 13590<br>MEYREUIL | 9 417,00 € |
| / | 01/01/23 | Analyses dans labo tiers (LDA) | PEARL | 87068<br>LIMOGES | 9 725,99 € |
| 23-0653 | 03/07/23 | Stand nu SIA 2023 (solde) | CHAMBRE REGIONAL D'AGRICULTURE | 34000<br>MONTPELLIER | 9 863,67 € |
| 23-0009 | 03/01/23 | Prestations de contrôles techniques réglementaires et obligatoires des Poids-Lourds | CATRUCKS | 48230<br>CHANAC | 10 000,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0888 | 25/09/23 | Campagne « Journal des Départements » | DELBO PRESSE | 45160<br>OLIVET | 10 000,00 € |
| 23-0607 | 18/07/23 | Impression et façonnage de documents pour le Département de la Lozère<br>Lot n° 4 : Imprimés administratifs<br><br>Durée de l'accord-cadre : du 8/08/2023 jusqu'au 31/12/2024 | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum : 10 000,00 € |
| 23-0605 | 30/06/24 | Impression et façonnage de documents pour le Département de la Lozère<br>Lot n° 1 : Enveloppes<br><br>Durée de l'accord-cadre : du 8/08/2023 jusqu'au 31/12/2024 | OCCITANE D'ENVELOPPES | 31100<br>TOULOUSE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum : 10 000,00 € |
| 23-1034 | 27/11/23 | Collecte et traitement des déchets issus de l'activité des services du Département de la Lozère<br>Lot n° 5 : papiers de bureau<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SDEE DE LA LOZERE | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>- maximum annuel : 10 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1114 | 17/11/23 | Stand nu SIA 2024 (acompte) | CHAMBRE D'AGRICULTURE | 48000<br>MENDE | 10 742,41 € |
| 23-0031 | 11/01/23 | Contrôles limiteurs de vitesse et chronotachygraphes | CONTITRADE | 48000<br>MENDE | 11 725,00 € |
| / | 01/01/23 | Etalonnage + maintenance (LDA) | MC2 | 63063<br>CLERMONT FERRAND | 12 127,22 € |
| 23-0985 | 18/10/23 | Besoins techniques SIA 2023 | CHAMBRE D'AGRICULTURE | 31321<br>CASTANET TOLOSAN | 12 688,82 € |
| / | 28/03/23 | Abonnement communautés ideal co 2023 | IDEAL Connaissances | 94276<br>LE KREMLIN-BICETRE CEDEX | 14 664,34 € |
| 23-1259 | 22/12/23 | Prestations de contrôles techniques réglementaires et obligatoires des Poids-Lourds | CATRUCKS | 48230<br>CHANAC | 15 000,00 € |
| 23-0136 | 02/03/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br>Lot n° 2 : Zone Ouest<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | FIRST STOP AYME | 84204<br>CARPENTRAS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0088 | 13/02/23 | Contrôles périodiques des équipements des deux Laboratoires du Département de la Lozère<br>Lot n° 1 : Contrôles métrologiques des équipements du Labo du PTD<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SAS EVO METROLOGIE | 66550<br>CORNEILLA LA RIVIERE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 1 000,00 €<br>- maximum annuel : 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0909 | 11/01/23 | Contrôles périodiques réglementaires (VGP) des équipements appartenant au Département de la Lozère et du Laboratoire Départemental d'Analyse - Groupement avec le SDIS48<br>Lot n°3 : Contrôle sur les appareils mobiles et fixes de levage, accessoires de levage, machines et appareils sous pression de gaz pour le SDIS 48<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/23, reconductible pour 3 périodes d'un an | DEKRA INDUSTRIEL SAS | 34000<br>MONTPELLIER | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 300,00 €<br>- maximum annuel : 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0135 | 17/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br>Lot n°1 : Zone Nord<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | FIRST STOP AYME | 84204<br>CARPENTRAS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0139 | 14/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br>Lot n°5 : Zone Est<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | FIRST STOP AYME | 84204<br>CARPENTRAS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0312 | 21/03/23 | Stand SIA | IFP EVENTS | 81540<br>SOREZE | 15 120,00 € |
| 23-0783 | 31/08/23 | Exécution de services de transport scolaire à destination d'étudiants et d'élèves en situation de handicap<br><br>Service 1601 : Saint-Etienne-du-Valdonnez–Saint-Etienne-du-Valdonnez (CIRCUIT D'ORIGINE)<br><br>Durée de l'accord-cadre : de sa notification jusqu'au 06/07/2024. Toutefois, le début exact des prestations est fixé au 1er jour du calendrier scolaire 2023/2024 , soit le lundi 4 septembre 2023 | CL-LIBERTRANS | 43320<br>CHASPUZAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum de 16 000,00 €<br><br>Prix kilométrique : 55,00 €<br>Montant hebdomadaire : 550,00 € |
| 23-0022 | 26/01/23 | Etude technique pour le remplacement des chaudières au fioul du collège Henri ROUVIERE et de l'école primaire – 48 190 MONT LOZERE ET GOULET | BET INSE | 12850<br>ONET LE CHATEAU | Montant total : 16 500,00 €<br><br>- tranche ferme : 4 300,00 € (montant notifié)<br>- tranche optionnelle : 12 200,00 € |
| / | 09/03/23<br>22/05/23<br>30/11/23 | Création supports (panneaux, silhouettes, catalogue, jeu quizz et diaporama dynamique) dans le cadre de la présentation de l'exposition sur le thème de l'eau (consultation restreinte) et prestation graphique de la nouvelle carte de lecteur des Archives de la Lozère | RAILLOT Frédéric<br>Illustrateur graphiste | 43000<br>LE PUY EN VELAY | 16 975,00 € |
| / | 11/12/23 | Abonnement communautés ideal co 2024 | IDEAL Connaissances | 94276<br>LE KREMLIN-BICETRE CEDEX | 17 667,09 € |
| / | 01/01/23 | Frais d'Amortissement et d'entretien (LDA) | DEPARTEMENT DE LOZERE PARC | 48000<br>MENDE | 18 456,80 € |
| 23-0488 | 06/06/23 | Mission de Contrôleur Technique agréé et de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de constriction du centre de valorisation patrimoniale des BONDONS<br>Lot n°1: Contrôle technique | BUREAU VERITAS CONSTRUCTION | 12850<br>ONET LE CHATEAU | Montant total : 19 980,00 €<br><br>- Tranche ferme : 3 520,00 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle : 16 460,00 € |
| 22-0908 | 11/01/23 | Contrôles périodiques réglementaires (VGP) des équipements appartenant au Département de la Lozère et du Laboratoire Départemental d'Analyse - Groupement avec le SDIS48<br>Lot n°1 : Contrôles sur les appareils mobiles et fixes de levage, accessoires de levage, machines et appareils sous pression de gaz pour le département 48.<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/23, reconductible pour 3 périodes d'un an | DEKRA INDUSTRIEL SAS | 34000<br>MONTPELLIER | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 300,00 €<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0198 | 15/02/23 | Prestations de formations pour les élus et cadres du Département de la Lozère.<br>Lot n°2 : Ateliers de co-développement pour les cadres<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | STRATEGIE et GESTION PUBLIQUES | 25000<br>BESANÇON | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0455 | 11/05/23 | Inspections subaquatiques d'appuis d'ouvrages d'art sur les routes départementales | SASU CTSM | 69002<br>LYON | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1031 | 28/11/23 | Collecte et traitement des déchets issus de l'activité des services du Département de la Lozère<br>Lot n° 2 : Déchets dangereux<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | CHIMIREC MASSIF-CENTRAL | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à b<br><br>-sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/23 | Audits (LDA) | COFRAC | 75012<br>PARIS | 20 118,94 € |
| / | 01/01/23 | Contrat de maintenance (LDA) | PERKIN ELMER | 91140<br>VILLEBON SUR YVETTE | 20 495,90 € |
| 23-0883 | 20/10/23 | Mission de CT dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du collège Marthe DUPEYRON de Langogne | BUREAU VERITAS CONSTRUCTION | 12850<br>ONET LE CHATEAU | Montant total : 23 900,00 €<br><br>- Tranche ferme : 3 520,00 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle: 20 380,00 € |
| 23-1191 | 04/12/23 | Stand Lozère SIA 2024 | IFP EVENTS | 81540<br>SOREZE | 24 030,00 € |
| 23-0281 | 14/03/23 | Acquisition SOC SENTINELONE | SNS | 34000<br>MONTPELLIER | 24 225,00 € |
| 23-0138 | 14/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br>Lot n°4 : Zone Sud<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | FIRST STOP AYME | 84204<br>CARPENTRAS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 25 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0144 | 27/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br><br>Lot n°10 : Engins agricoles de marque VALTRA<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS DELOR VINCENT | 48700<br>MONTS DE RANDON | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 25 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0197 | 14/03/23 | Prestations de formations pour les élus et cadres du Département de la Lozère<br>Lot n°1 : Ateliers de co-développement et séminaires pour les élus<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | NELLY FRONTANAU COACHING | 34070<br>MONTPELLIER | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 25 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0537 | 30/05/23 | Elaboration de livrets pédagogiques pour 5 Espaces Naturels Sensibles | RESEAU EDUCATION ENVIRONNEMENT LOZERE | 48400<br>FLORAC-TROIS-RIVIERES | 26 600,00 € |
| 23-0940 | 09/10/23 | 500 Places Jeux Olympiques | TERRE DE JEUX | 93200<br>SAINT-DENIS | 29 700,00 € |
| 23-1030 | 23/11/23 | Collecte et traitement des déchets issus de l'activité des services du Département de la Lozère<br>Lot n°1 - Déchets non dangereux (hors papier de bureau)<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>- maximum annuel : 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1033 | 05/12/23 | Collecte et traitement des déchets issus de l'activité des services du Département de la Lozère<br><br>Lot n° 4 : Vidange et curage des bacs de décantation, des bacs de fécules et des fosses septiques des BD<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | CHIMIREC MASSIF-CENTRAL | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>- maximum annuel : 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0854 | 03/10/23 | Exécution de services de transport scolaire à destination d'étudiants et d'élèves en situation de handicap<br><br>Service 1501 : Pied de Borne - Largentière (07110)<br><br>Durée de l'accord-cadre : de sa notification jusqu'au 06/07/2024 | CL LIBERTRANS | 43320<br>CHASPUZAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum de 30 000,00 €<br><br>Prix kilométrique : 1,36 €<br>Montant hebdomadaire : 250,24 € |
| 23-0015 | 07/02/23 | Dépistage du Radon dans les bâtiments du Conseil départemental de la Lozère.<br><br>Durée de l'accord-cadre : 2 ans ferme | SOCOBAT EXPERTISES ARC SAS | 13400<br>AUBAGNE | Accor-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum : 30 000,00 € |
| 23-0978 | 03/11/03 | Maintenance et assistance du logiciel MICROSAT<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | IGA | 37000<br>TOURS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (5 400,00 €)<br>- maximum annuel : 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0977 | 16/11/23 | Maintenance et assistance du logiciel INSER<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | INSER | 75002<br>PARIS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (6 350,00 €)<br>- maximum annuel : 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1075 | 23/11/23 | Maintenance et assistance du logiciel IG4<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | PERINFO | 67100<br>STRASBOURG | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (6 619,59 €)<br>- maximum annuel : 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0142 | 15/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br><br>Lot n°8 : Véhicules PL de marque MERCEDES BENZ<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | Groupement MECALOU GIE (Mandataire) / SAS BATIFOL Garage du Gévaudan | 12850<br>ONET LE CHATEAU | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0145 | 27/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br><br>Lot n°11 : Engins agricoles de marque RENAULT CLASS<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS MARTIN | 12150<br>LAPANOUSE DE SEVERAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 35 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0366 | 10/05/23 | Restauration de documents d'archives.<br>Lot n° 1 : Registres des Notaires<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 24/11/2023 | LA RELIURE DU LIMOUSIN | 19360<br>MALEMORT-SUR-CORREZE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum : 7 000,00 €<br>- maximum : 35 000,00 € |
| 23-1126 | 04/12/23 | Maintenance, hébergement et assistance logiciel CENTRAL | AS-TECH SOLUTIONS | 34970<br>LATTES | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (3 010,00 €)<br>- maximum annuel : 35 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0094 | 15/02/23 | Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation, la mise en conformité et en sûreté de l'Hôtel du Département | Groupement HSB Architecture (Mandataire) / SARL IB2M / ECOBATIMENT | 48000<br>MENDE | Montant total : 39 920,00 €<br><br>- Taux de rémunération missions de base: 7.90%, soit un forfait de rémunération de 32 785,00 €<br><br>- Montant missions complémentaires : 7 135.00 € |
| 23-0180 | 10/02/23 | Cybersécurité LDA | ORNISEC | 35230<br>ORGERES | 39 900,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0976 | 03/11/23 | Maintenance et assistance du logiciel ARKHEIA<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | ANAPHORE | 13570<br>BARBENTANE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant annuel de la maintenance de base (4 136,50 €)<br>-maximum annuel : 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1091 | 23/11/03 | Maintenance et assistance du logiciel HORUS | INETUM SOFTWARE France | 93400<br>SAINT-OUEN | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (3 603,00 €)<br>- maximum annuel : 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0914 | 17/01/23 | Maintenance et assistance du logiciel BO<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/23, reconductible pour 3 périodes d'un an | DECIVISION | 31000<br>TOULOUSE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : montant de la maintenance de base (8 687,33 €)<br>- maximum annuel : 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0137 | 20/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br>Lot n°3 : Zone centre<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | FIRST STOP AYME | 84204<br>CARPENTRAS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0464 | 30/05/23 | Contrôles périodiques réglementaires, entretiens, maintenances, fournitures des équipements de sécurité<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/07/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SLMI | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0721 | 29/08/23 | Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de construction de silos au centre technique de Saint Alban sur Limagnole | Groupement BESSIERES Stéphane (Mandataire) / BET INSE / BRUNEL | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | Montant total : 43 166,64 €<br><br>- Taux de rémunération missions de base: 6,95 %, soit un forfait de rémunération de 40 541,64 €<br><br>- Montant missions complémentaires : 2 625,00 € |
| 23-0991 | 31/10/23 | Maintenance et assistance du logiciel DIPLABO<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | DIPOLE SARL | 69670<br>VAUGNERAY | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (26 144,87 €)<br>- maximum annuel : 45 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0987 | 31/10/23 | Maintenance et assistance du logiciel AIRS DELIB<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | DIGITECH SA | 13322<br>MARSEILLE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (6 446,72 €)<br>- maximum annuel : 45 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0608 | 19/07/03 | Impression et façonnage de documents pour le Département de la Lozère<br>Lot n° 5 : Impressions offset<br><br>Accord-cadre multi-attributaires<br><br>Durée de l'accord-cadre : du 8/08/2023 jusqu'au 31/12/2024 | AFLPH<br><br>IMPRIMERIE DECOMBAT<br><br>PUBLIC IMPRIM | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC<br><br>63118<br>CEBAZAT<br><br>69637<br>VENISSIEUX | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum : 45 000,00 € |
| 23-0609 | 18/07/23 | Impression et façonnage de documents pour le Département de la Lozère<br>Lot n°6 : Imprimés sur supports spéciaux<br><br>Accord-cadre multi-attributaires<br><br>Durée de l'accord-cadre : du 8/08/2023 jusqu'au 31/12/2024 | AERO PUB<br><br>AFLPH<br><br>SERVICE REPRO | 48000<br>MENDE<br><br>48130<br>PEYRE EN AUBRAC<br><br>48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum : 45 000,00 € |
| 23-0988 | 19/10/23 | Maintenance et assistance du logiciel SEDIT RH<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | BERGER LEVRAULT SA | 31670<br>LABEGE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (9 134,14 €)<br>- maximum annuel : 50 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1095 | 23/11/03 | Maintenance, hébergement et assistance logiciel MARCO | SAS AGYSOFT | 34790<br>GRABELS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (19 308,00 €)<br>- maximum annuel : 50 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0910 | 11/01/23 | Contrôles périodiques réglementaires (VGP) des équipements appartenant au Département de la Lozère et du Laboratoire Départemental d'Analyse - Groupement avec le SDIS48<br>Lot n°4/ Contrôle sur les équipements sous pression de gaz spécifiques au SDIS 48<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/23, reconductible pour 3 périodes d'un an | DRAGER FRANCE | 67100<br>STRASBOURG | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 300,00 €<br>- maximum annuel : 50 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1032 | 27/11/23 | Collecte et traitement des déchets issus de l'activité des services du Département de la Lozère<br>Lot n° 3 : Déchets DASRI<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | ASTRHALOR | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>-sans minimum<br>- maximum annuel : 50 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0979 | 26/10/23 | Maintenance, assistance et hébergement du site internet des Archives départementales<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | EMPREINTE DIGITALE | 49000<br>ANGERS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (11 750,00 €)<br>- maximum annuel : 55 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0921 | 10/01/23 | Maintenance, assistance et hébergement du logiciel ORPHEE<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/23, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS C3RB Informatique | 12740<br>LA LOUBIERE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : montant de la maintenance de base (13 336,50 €)<br>- maximum annuel : 60 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0143 | 06/03/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br><br>Lot n°9 : Véhicules PL multi marques<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | POIDS LOURDS 48 | 48230<br>CHANAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 60 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0297 | 17/03/23 | Prestation de location d'une balayeuse aspiratrice<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | MIRABEL BALAYAGE | 12390<br>ANGLARS SAINT DELIX | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 60 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 05/12/23 | Affranchissement Département Année 2023 | LA POSTE | 34130<br>MAUGUIO | 63 160,75 € |
| / | 31/12/23 | Stationnement Année 2023 | COMMUNE DE MENDE | 48000<br>MENDE | 68 234,33 € |
| 22-0919 | 10/01/23 | Prestation régie technique pour l'organisation de la manifestation "La Lozère à Marseille" le 31 Mars, 01 et 02 Avril 2023<br><br>Durée de l'accord-cadre : de l'ordre de service jusqu'au 30/06/2023 | SARL DE COMM' ET D'ESPRIT | 69630<br>CHAPONOST | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 90 000,00 € |
| 22-0889 | 02/01/23 | Maintenance et assistance du logiciel IODAS<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/23, reconductible pour 3 périodes d'un an | INETUM SOFTWARE France | 93400<br>SAINT-OUEN | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>Période initiale :<br>- minimum annuel :<br>Montant de la maintenance de base (50 031,00 €)<br>- maximum annuel : 120 000,00 €<br><br>Périodes de reconduction :<br>Montant de la maintenance de base (50 031,00 €)<br>- maximum annuel : 100 000,00 € |
| 23-0468 | 11/05/23 | Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA<br>Lot n°2 : Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants et des cotisants solidaires<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 2 périodes d'un an. | CCI LOZERE | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>Période initiale :<br>- minimum : 18 000,00 €<br>- maximum : 75 000,00 €<br><br>Périodes de reconduction<br>- minimum : 24 000,00 €<br>- maximum : 100 000,00 € |
| 23-0469 | 19/06/23 | Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA<br>Lot n°03 : Accompagnement à la mobilité<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 2 périodes d'un an. | ALOES | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>Période initiale :<br>- minimum : 24 000,00 €<br>- maximum : 90 000,00 €<br><br>Périodes de reconduction<br>- minimum : 32 000,00 €<br>- maximum : 120 000,00 € |
| 23-0836 | 06/10/23 | Marché d'études et d'assistance technique en phase réalisation pour l'aménagement de la RD6 au niveau du pont du Bon Dieu (PR4 +830) comprenant l'élargissement ou le remplacement du pont. | Groupement SARL ING-C (Mandataire) / SPIELMANN & CHIRINO Architecture / SEMOFI Agence Sud | 32000<br>AUCH | Montant total :123 258.00 € (montant notifié)<br><br>- Tranche ferme : 85 458,00 €<br>- Tranche optionnelle 1 : 8 250,00 €<br>- Tranche optionnelle 2 : 4 950,00 €<br>- Tranche optionnelle 3 : 24 600,00 € |
| 23-0732 | 29/08/23 | Maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du Centre Technique Départemental sur la commune de Chanac | Groupement SAS BESSIERES Stéphane (Mandataire) / BET INSE / P.BRUNEL | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | Montant total : 133 200,00 €<br><br>- Taux de rémunération missions de base: 6,70 %, soit un forfait de rémunération de 120 600,00 €<br><br>- Montant missions complémentaires : 12 600,00 € |
| 23-0140 | 20/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br>Lot n°6 : Véhicules PL de marque IVECO<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SARL GARAGE SOLIGNAC | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 180 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0141 | 15/02/23 | Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers, utilitaires, fourgons, poids lourds et engins agricoles qui composent le parc roulant du Département de la Lozère<br>Lot n°7 : Véhicules PL de marque RENAULT TRUCKS<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | Groupement MECALOU GIE (Mandataire) / SAS BATIFOL Garage du Gévaudan | 12850<br>ONET LE CHATEAU | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 180 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0635 | 19/07/23 | Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et l'extension des bâtiments du futur Parc Technique Départemental au Chastel-Nouvel | Groupement SAS BESSIERES Stéphane (Mandataire) / P.BRUNEL / SARL INSE | 48200<br>SAINT-CHELY D'APCHER | Montant total : 242 640,00 €<br><br>- Taux de rémunération missions de base: 6,12 %, soit un forfait de rémunération de 220 320,00 €<br><br>- Montant missions complémentaires : 22 320,00 € |
| 23-0074 | 17/01/23 | Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un centre de valorisation patrimoniale et touristique du site mégalithique et géologique des BONDONS | Groupement NAVECTH Architectes (Mandataire) / LUTH Médiations / Atelier LJN / Galerie R.LESLUIN / BET INSE / P.BRUNEL | 48000<br>MENDE | Montant total : 257 230,00 € HT<br><br>- Taux de rémunération missions de base: 13,1495 %, soit un forfait de rémunération de 236 690,00 € HT<br><br>- Montant missions complémentaires : 20 540,00 € HT |
| 23-0698 | 25/07/23 | Marché subséquent relatif à l'accord-cadre N°20-1000 / Lot n°1 - Transport avec un véhicule " classique " à destination des établissements scolaires de Mende et Langogne<br><br>Service 1109: Les Plantiers - Le Collet de Dèze - Mende<br><br>Durée du marché subséquent : du 04/09/20023 au 04/08/2024 (date d'échéance de l'accord-cadre) | CL LIBERTRANS | 43320<br>CHASPUZAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum de 50 000 km<br><br>Prix kilométrique : 0,94 €<br>Montant hebdomadaire : 566,76 € |
| 23-0146 | 21/02/23 | Suivi-animation du Programme d'Intérêt Général.<br>Lot n°1: Territoire Nord et Ouest<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | OC'TEHA | 12000 RODEZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- seuil minimum annuel :<br>1 Animation annuelle<br>+ 15 dossiers énergie propriétaires occupants<br><br>- seuil maximum annuel :<br>1 Animation annuelle<br>+ 90 dossiers énergie propriétaires occupants<br>+ 8 dossiers insalubrité propriétaires occupants<br>+ 20 dossiers autonomie propriétaires occupants<br>+ 8 dossiers énergie propriétaires bailleurs<br>+ 8 dossiers insalubrité propriétaires bailleurs<br>+ 15 dossiers accompagnement énergétique<br><br>Quantités identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0147 | 21/02/23 | Suivi-animation du Programme d'Intérêt Général.<br>Lot 2: Territoire Sud et Est | OC'TEHA | 12000 RODEZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- seuil minimum annuel :<br>1 Animation annuelle<br>+ 15 dossiers énergie propriétaires occupants<br><br>- seuil maximum annuel :<br>1 Animation annuelle<br>+ 90 dossiers énergie propriétaires occupants<br>+ 8 dossiers insalubrité propriétaires occupants<br>+ 20 dossiers autonomie propriétaires occupants<br>+ 8 dossiers énergie propriétaires bailleurs<br>+ 8 dossiers insalubrité propriétaires bailleurs<br>+ 15 dossiers accompagnement énergétique<br><br>Quantités identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0856 | 229/09/2023 | Marché de prestations similaires au marché 23-0147 relatif au « Suivi-animation du Programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire et accompagnement des ménages en grande précarité énergétique de 2023 à 2026. Lot2"<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | OC'TEHA | 12000<br>RODEZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>Sans minimum<br><br>Seuil maximum annuel :<br>4 dossiers énergie propriétaires occupants<br>+ dossier insalubrité propriétaires occupants<br><br>Les quantités sont identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0855 | 29/09/23 | Marché de prestations similaires au marché 23-0146 relatif au « Suivi-animation du Programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire et accompagnement des ménages en grande précarité énergétique de 2023 à 2026. Lot1"<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | OC'TEHA | 12000<br>RODEZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>Seuil minimum annuel :<br>2 dossiers énergie propriétaires occupants<br><br>Seuil maximum annuel :<br>15 dossiers énergie propriétaires occupants<br>+ 3 dossiers insalubrité propriétaires occupants<br>+ 3 dossiers autonomie propriétaires occupants<br>+ 6 dossiers insalubrité propriétaires bailleurs<br><br>Les quantités sont identiques pour les périodes de reconduction |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

**Recensement des commandes et marchés passés par le Département de la Lozère pour l'ann**

**FOURNITURES**

| Numéro | Date de création | Libellé | Attributaire | Code postal + ville | Montant HT |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 01/01/24 | Fournitures BAE | LES P'TITS PAPIERS | 48000 MENDE | 10,00 € |
| / | 28/07/23 | Achat divers - Participation fête des Pâturages | MAISON DE PAYSANS DE LOZERE | 48000 MENDE | 10,00 € |
| 23-0390 | 11/04/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | FRUITS ROUGE DE LA COSTE | 48340 SAINT GERMAIN DU TEIL | 10,72 € |
| 23-0370 | 05/04/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | LA CLEF DE FER | 48160 SAINT MARTIN DE BOUBAUX | 11,00 € |
| / | 21/11/23 | Feuilles canson – MDL | O'BURO | 48000 MENDE | 11,10 € |
| 23-1048 | 07/11/23 | Fournitures diverses | TRIDOME | 48000 MENDE | 11,97 € |
| 23-0383 | 11/04/23 | Frais pour l'inauguration « La Lozère à Marseille » | LA CLEF DE FER | 48160 SAINT MARTIN DE BOUBAUX | 13,20 € |
| 23-0303 | 17/03/23 | Equerre SIA | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 13,66 € |
| 23-0257 | 08/03/23 | Accueil de loisirs | ALSH | 48200 SAINT CHELY D'APCHER | 15,25 € |
| 23-0371 | 05/04/23 | Fournitures diverses pour le stand LOZERE NOUVELLE VIE, pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 16,58 € |
| 23-1105 | 15/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Contenant verrine | HYPER U | 48000 MENDE | 16,72 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | GAEC DE LA PIERRE PLANTEE | 48500 LA CANOURGUE | 17,15 € |
| / | 17/04/23 | Produit fourmis – Espace Olympe de Gouges | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 17,85 € |
| 23-1021 | 02/11/23 | Fournitures diverses | GARAGE SOLIGNAC | 48000 MENDE | 17,88 € |
| 23-1116 | 20/11/23 | Assises Alimentation – Buffet Charcuterie | GAEC DE LA PIERRE PLANTEE | 48500 LA CANOURGUE | 18,11 € |
| / | 15/11/23 | Cartouche encre | HYPER U | 48000 MENDE | 18,33 € |
| 23-1078 | 13/11/23 | Frais d'alimentation | LA SAUVAGINE | 48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES | 18,72 € |
| 23-0388 | 11/04/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | APPTAL | 48100 MARVEJOLS | 20,00 € |
| 23-0081 | 18/01/23 | Double de clés Espace Lozère + cordons chargeurs voiture | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 20,42 € |
| / | 19/10/23 | Insecticides | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 20,70 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | BISCUITERIE ALTIER | 48800 ALTIER | 21,00 € |
| / | 15/05/23 | Bâches – Domaine des Boissets | UNICOR – MAGASIN POINT VERT | 48000 MENDE | 21,66 € |
| / | 19/09/23 | Sacs BIG BAG | TRIDOME | 48000 MENDE | 22,13 € |
| 23-1121 | 20/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Biscuits Bescuech Châtaigne | BISCUITERIE D'ALTIER | 48800 ALTIER | 22,16 € |
| 23-0393 | 11/04/23 | Brunch démo méd pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | ETAPE DES SENS | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 22,40 € |
| 23-0379 | 07/04/23 | Fournitures diverses | BONNET HYGIENE | 48000 MENDE | 22,70 € |
| / | 26/07/23 | Doubles des clés - + Panneau bois « Lozère Nouvelle vie » | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 23,00 € |
| 23-0385 | 11/04/23 | Frais d'alimentation – Réunion des exposants | MAJOREL | 48000 MENDE | 23,03 € |
| / | 25/07/23 | Poster France – DGAI | LES PTITS PAPIERS | 48000 MENDE | 23,14 € |
| / | 31/12/23 | Boissons | BIERE DE LOZERE ROCLES | 48300 LANGOGNE | 23,31 € |
| 23-0994 | 20/10/23 | Fournitures diverses | FRANS BONHOMME | 48000 MENDE | 23,42 € |
| / | 03/11/23 | Achats alimentation | SAVEURS DES BOIS | 48000 MENDE | 23,70 € |
| / | 22/11/23 | « Langogne et sa région au temps de la résistance 1939-1945 » achat ouvrage | ÉDITIONS LACOUR-OLLE | 30000 NIMES | 23,71 € |
| 23-0116 | 27/01/23 | Fournitures diverses | TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE | 92000 NANTERRE | 24,00 € |
| / | 31/12/23 | PAT : Atelier péda /Rouleau papier aluminium | PROMAG | 48000 MENDE | 24,43 € |
| 23-0775 | 18/08/23 | Fourniture pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | NADIA VIDAL | 48160 LE COLLET DE DEZE | 25,00 € |
| 23-1023 | 03/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Pois chiche | SAVEURS DES BOIS | 48000 MENDE | 25,00 € |
| / | 10/01/23 | « Causses & Cévennes » abonnement à la revue pour 2023 | CLUB CEVENOL | 30170 MONOBLET | 25,00 € |
| / | 07/03/23 | « Volcan » abonnement au journal pour 2023 | ASSOCIATION LAVE | 43420 PRADELLES | 25,00 € |
| / | 26/04/23 | « 8 mai 1700, un protestant cévenol dans les galères du roi » achat ouvrage | BONNEFOY MICHEL | 69440 CHABANIERE | 25,20 € |
| / | 07/10/22 | Abonnement LOU PAÏS – Cabinet | ASSOCIATION LES MAIS DU PAIS | 48130 AUMONT AUBRAC | 25,47 € |
| / | 24/07/23 | Chaine – Domaine des Boissets | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 26,25 € |
| 23-0386 | 11/04/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | GAEC LEVEJAC | 48500 MASSEGROS CAUSSE GORGES | 27,00 € |
| 23-1157 | 27/11/23 | Frais de boissons – Assises Alimentation 2023 | BRASSERIE DE ROCLES | 48300 LANGOGNE | 27,97 € |
| 23-0228 | 24/02/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 – Affiches Bienvenue en Lozère | IMPRIMERIE MESSAGES | 31100 TOULOUSE | 28,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1212 | 08/12/23 | Fournitures diverses | SARL BUISSON ET FILS | 48000<br>MENDE | [illegible] |
| 23-1179 | 30/11/23 | Fournitures JDD pour internes en médecine générale | HYPER U | 48000<br>MENDE | 28,39 € |
| / | 12/07/23 | Livre - LDA Cyanobactéries | LUC BRIENT | 29100<br>DOUARNENEZ | 28,44 € |
| 23-0612 | 15/06/23 | 13 sous-verre diplômes challenge jeunes | HYPER U | 48000<br>MENDE | 28,72 € |
| / | 26/01/23 | « Le guide pratique intéractif SST – Sauveteur Secouriste du Travail » achat 2 exemplaires de l'ouvrage | EDITIONS ICONE GRAPHIC | 59133<br>PHALEMPIN | 28,99 € |
| 23-0387 | 11/04/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | GAEC LEVEJAC | 48500<br>MASSEGROS CAUSSE GORGES | 29,00 € |
| 23-0321 | 23/03/23 | Fournitures pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | MR BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 29,25 € |
| / | 05/12/23 | Etagère pour SATEP | MR BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 29,93 € |
| 23-1104 | 15/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Contenant compote | LA COMBE SAS | 48000<br>MENDE | 29,94 € |
| 23-0227 | 24/02/23 | Accord-cadre 22-2005 - LOT 6 - 2 Panneaux Carte Lozère | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 30,00 € |
| 23-0719 | 20/07/23 | Goûter remise prix « Ils font rayonner la Lozère » | BIOCOOP | 48000<br>MENDE | 30,03 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | DIDIER FOLCHER | 48800<br>ALTIER | 30,40 € |
| / | 07/07/23 | Caisse + sacs de balles – DGASOS | GIFI | 48000<br>MENDE | 30,80 € |
| 23-0389 | 11/04/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | GAEC DU MONT LOZERE | 48220<br>PONT-DE-MONTVERT SUD-MONT-LOZERE | 32,00 € |
| 23-1103 | 15/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Pommes d'Altier | FOLCHER Didier | 48800<br>ALTIER | 32,07 € |
| / | 12/12/22 | Encreurs Trodat | LIBRAIRIE CHAPTAL | 48000<br>MENDE | 32,50 € |
| / | 31/12/23 | Boissons | LE FRUITIER DES CEVENNES | 48370<br>SAINT GERMAIN DE CALBERTE | 32,56 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | PEPITES DE L'AUBRAC | 48100<br>PRINSUEJOLS-MALBOUZON | 33,00 € |
| 23-1197 | 05/12/23 | Vêtements de travail | PALPACUER Laurence | 48170<br>L'HABITARELLE | 33,33 € |
| / | 22/03/23 | « Histoire de l'éducation » abonnement à la revue pour 2023 | ENS DE LYON<br>ENS ÉDITIONS | 69342<br>LYON | 34,12 € |
| 23-0225 | 23/02/23 | Fournitures diverses | MALRIEU DISTRIBUTION | 12032<br>RODEZ | 34,15 € |
| 23-1142 | 23/11/23 | Frais de boissons - Assises Alimentation 2023 | LE FRUITIER DES CEVENNES | 48370<br>SAINT GERMAIN DE CALBERTE | 34,35 € |
| 23-1117 | 20/11/23 | Frais de restauration - Assises Alimentation 2023 | APPTAL | 48100<br>MARVEJOLS | 34,82 € |
| / | 17/02/23 | Alèses – Unité Technique de Saint-Chély d'Apcher | HYPER U | 48000<br>MENDE | 34,83 € |
| 23-0444 | 19/04/23 | Accord cadre 22-2002- Lot 3 - 50 affiches « Pass' jeunesse » 2023-2024 | COPYTEL RECTO VERSO | 40002<br>MONT DE MARSAN | 35,00 € |
| / | 23/10/23 | Fournitures diverses | MR BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 35,40 € |
| 23-0884 | 25/09/23 | Fournitures diverses | MR BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 35,91 € |
| / | 29/11/23 | Achat de diverses matériels (SATESE) | AUTO DISTRIBUTION FIA | 48000<br>MENDE | 36,29 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | MAISON MAJOREL | 48000<br>MENDE | 37,54 € |
| 23-0470 | 04/05/23 | Fournitures diverses | PROMOCASH | 48000<br>MENDE | 37,63 € |
| / | 16/01/23 | Livre Objets sacrés – DDEC | LES P'TITS PAPIERS | 48000<br>MENDE | 37,91 € |
| / | 19/04/23 | Profilé droit – Collège de Saint-Etienne Vallée Française | TRIDOME | 48000<br>MENDE | 38,36 € |
| 23-0050<br>23-1164 | 27/11/23 | Fournitures scolaires | SURRIBAS Sylviane | 34300<br>AGDE | 39,17 € |
| / | 04/01/23 | « Le Gnomon » abonnement à la revue pour 2023 | INSTITUT INTERNATIONAL D'HISTOIRE DU NOTARIAT – IIHN | 75007<br>PARIS | 39,18 € |
| 23-0384 | 11/04/23 | Frais pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | LA CLEF DE FER | 48160<br>SAINT MARTIN DE BOUBAUX | 39,60 € |
| 23-1119 | 20/11/23 | Frais de restauration - Assises Alimentation 2023 | MAISON MAJOREL | 48000<br>MENDE | 39,60 € |
| 23-1221 | 11/12/23 | Fournitures diverses | RAYNAL | 48100<br>MARVEJOLS | 39,98 € |
| 23-0251 | 07/03/23 | Accord-cadre 22-2005 - LOT 6 – Adhésifs balise trail | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 40,00 € |
| 23-0967 | 13/10/23 | Fournitures diverses | TRIDOME | 48000<br>MENDE | 40,36 € |
| 23-0170 | 09/02/23 | Fournitures diverses | TRIDOME | 48000<br>MENDE | 40,68 € |
| 23-0523 | 24/05/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 - 150 Affiches Pass'Lozère | MALVEZIN-VALADOU | 15000<br>AURILLAC | 41,00 € |
| / | 09/10/23 | Diffuseur insecticide - DCAJ | UNICOR – MAGASIN POINT VERT | 48000<br>MENDE | 41,66 € |
| / | 22/05/23 | Fournitures diverses | MR BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 41,85 € |
| 23-0533 | 30/05/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 - 50 Affiches exposition – Archives | MALVEZIN-VALADOU | 15000<br>AURILLAC | 42,00 € |
| / | 08/02/23 | « La Revue Française de Généalogie » abonnement à la revue pour 2023 | MARTIN MEDIA | 55800<br>REVIGNY SUR ORMAIN | 42,01 € |
| / | 28/08/23 | 2 Bouteilles de gaz propane | TRIDOME | 48000<br>MENDE | 42,50 € |
| 23-0934 | 09/10/23 | Fournitures diverses | STATION SERVICE DELOR YVES | 48700<br>MONTS DE RANDON | 42,90 € |
| / | 31/12/23 | Achats divers DIAD | GIFI | 48000<br>MENDE | 43,10 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1139 | 22/11/23 | Fournitures diverses | GARAGE SOLIGNAC | 48000 MENDE | [illegible] |
| / | 31/12/23 | Boissons | LES BRASSEURS DE LA JONTE | 48150 GATUZIERES | 43,54 € |
| 23-0055 | 13/01/23 | Fournitures diverses | CAR'S SERVICES | 48000 MENDE | 43,66 € |
| / | 04/09/23 | 3 Supports téléphone voiture cabinet | FEU VERT | 48000 MENDE | 44,14 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | LES FRUITS ROUGES DE LA COSTE – DELTOUR | 48340 SAINT GERMAIN DU TEIL | 44,15 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | MAISON DELCROS | 48200 LES MONTS VERTS | 44,55 € |
| 23-0373 | 06/04/23 | Livres | LA PLUME D'OR | 48200 SAINT CHELY D'APCHER | 45,03 € |
| / | 26/04/23 | Achat de petit matériel – Domaines de Boissets | HYPER U | 48000 MENDE | 45,82 € |
| / | 13/06/23 | Achat de petit matériel – Maison des solidarités Saint-Chély d'Apcher | HYPER U | 48000 MENDE | 45,82 € |
| 23-1115 | 20/11/23 | Frais de restauration buffet - Assises Alimentation 2023 | LES FRUITS ROUGES DE LA COSTE | 48340 SAINT GERMAIN DU TEIL | 46,58 € |
| 23-0525 | 25/05/23 | Tome pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | GAEC Lévejac | 48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES | 46,66 € |
| 23-0359 | 03/04/23 | Fournitures diverses | SAS MATERIAUX MARTINAZZO | 48000 MENDE | 46,88 € |
| 23-1143 | 23/11/23 | Frais de restauration buffet - Assises Alimentation 2023 | MAISON DELCROS | 48200 SAINT-CHELY D'APCHER | 47,00 € |
| / | 18/07/23 | Chlore – La Rovère | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 47,42 € |
| / | 10/01/23 | « Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes » abonnement à la revue pour 2023 | SOCIETE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS ET DES LETTRES | 48000 MENDE | 48,00 € |
| 23-0457 | 27/04/23 | Produits d'hygiène divers - MAM | ETS BONNET | 48000 MENDE | 48,84 € |
| 23-0716 | 20/07/23 | Accord-cadre 22-2003 LOT 3 - 500 Flyers CDJ | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 49,00 € |
| 23-1125 | 21/11/23 | Frais de restauration buffet - Assises Alimentation 2023 | LES BRASSEURS DE LA JONTE | 48150 GATUZIERES | 49,01 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | RESEAU CAREL | 93500 PANTIN | 50,00 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | LES SAVEURS DU TEIL | 48340 SAINT GERMAIN DU TEIL | 51,50 € |
| 23-1118 | 20/11/23 | Matériel divers - Assises Alimentation 2023 | LA COME SAS | 48000 MENDE | 51,72 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | BOULANGERIE D'ANGIRAN | 48000 MENDE | 52,13 € |
| 23-0826 | 06/09/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 - 500 Marque-pages Consultation Sages-femmes | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 53,00 € |
| 23-1134 | 22/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Buffet du vendredi soir Fouace Croquants Sablés salés | SAVEURS DU TEIL | 48340 SAINT FERMAIN DU TEIL | 54,33 € |
| 23-0534 | 30/05/23 | Accord-cadre 22-2002 - 500 Cartons invitation – Archives | MALVEZIN-VALADOU | 15000 AURILLAC | 55,00 € |
| 23-1123 | 20/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Mejeanette | BOULANGERIE D'ANGIRAN | 48000 MENDE | 55,00 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | GAEC RESSOUCHE | 48100 LACHAMP-RIBENNES | 55,00 € |
| / | 05/05/23 | Chaîne tronçonneuse | SARL BUISSON ET FILS | 48000 MENDE | 55,06 € |
| / | 07/10/22 | Abonnement LA MONTAGNE | ANEM | 75007 PARIS | 55,49 € |
| / | 06/11/23 | Fournitures diverses | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 56,70 € |
| 23-0392 | 11/04/23 | Plateaux fromages pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | FROMAGERIE DE HYELSAS | 48150 HURES LA PARADE | 56,90 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | LE FOURNIL MALENAIS | 48210 LA MALENE | 57,87 € |
| 23-1140 | 22/11/23 | Frais de restauration buffet – Assises Alimentation 2023 | GAEC RESSOUCHE LE MAZET | 48100 MARVEJOLS | 58,03 € |
| / | 18/07/23 | Enveloppes Kraft | RAJA | 95977 ROISSY CDG | 58,30 € |
| / | 09/11/23 | Achat de 500 gobelets en matière recyclable | PROMOCASH | 48000 MENDE | 58,70 € |
| 23-0992 | 19/10/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 – Affiches au pays de l'or bleu – Archives | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 59,00 € |
| / | 05/10/22 | Abonnement MAISONS PAYSANNES DE FRANCES - DDEC | MAISONS PAYSANNES DE FRANCE | 75009 PARIS | 59,53 € |
| / | 31/12/23 | Tourisme : Film adhésif pour la borne de Marvejols | LOZERE ENSEIGNES + | 48100 MARVEJOLS | 60,00 € |
| 23-1141 | 23/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Buffet du vendredi soir Pain et biscuits | LE FOURNIL MALENAIS | 48210 LA MALENE | 61,05 € |
| / | 16/05/23 | Achat de diverses matériels (SATESE) | AUTO DISTRIBUTION FIA | 48000 MENDE | 61,62 € |
| | 01/01/24 | Fournitures diverses | O BURO | 48000 MENDE | 62,61 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | DADA | 29021 RENNES | 62,68 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | BNF | 75706 PARIS | 62,68 € |
| / | 28/09/23 | Fournitures diverses | UNICOR – MAGASIN POINT VERT | 48000 MENDE | 64,01 € |
| 23-0341 | 29/03/23 | Fournitures diverses | GARAGE SOLIGNAC | 48000 MENDE | 64,02 € |
| 23-0972 | 16/10/23 | Fournitures diverses Congrès Tutorats - Fac de médecine de Toulouse | PROMOCASH | 48000 MENDE | 64,80 € |
| 23-0781 | 24/08/23 | Packs d'eau | PROMOCASH | 48000 MENDE | 66,00 € |
| / | 28/04/23 | 2 Bouteilles de gaz | TRIDOME | 48000 MENDE | 66,50 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | AGENCE DU COURT METRAGE | 75000 PARIS | 66,67 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables pour analyses de BAE | LABORATOIRE HUMEAU | 44214 LA CHAPELLE SUR ERDRE | 66,88 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0843 | 12/09/23 | Déjeuner de travail démographie médicale (Syndicat des Internes de Médecine générale de Montpellier) | AU P'TIT BONHEUR | 48000 MENDE | [illegible] |
| 23-0270 | 10/03/23 | Collation rencontres Internes en médecine générale | HYPER U | 48000 MENDE | 67,11 € |
| / | 04/04/23 | Abonnement LA LOZERE NOUVELLE | LA LOZERE NOUVELLE | 48000 MENDE | 68,56 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | LOZERE NOUVELLE | 48000 MENDE | 68,56 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | CAHIER DU CINEMA | 59361 AVESNES SUR HELP | 68,56 € |
| 23-0037 | 12/01/23 | Fournitures diverses | HUGON | 48230 CHANAC | 69,22 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | FATON | 21800 QUETIGNY | 70,52 € |
| / | 16/11/23 | 2 Bouteilles gaz – Hôtel Plagnes | TOTAL ACCESS | 48000 MENDE | 70,59 € |
| 23-0381 | 11/04/23 | Fournitures diverses | FIRSTOP | 69808 LYON | 71,57 € |
| 23-0377 | 07/04/23 | Fournitures diverses | AGRI SERVICE LOZERE | 48000 MENDE | 73,02 € |
| / | 11/05/23 | Matériel de jardinage | M BRICOLAGE | 48000 MENDE | 73,50 € |
| 23-1000 | 24/10/23 | Fournitures Congrès jeunes médecins - Montpellier | HYPER U | 48000 MENDE | 73,59 € |
| / | 18/04/23 | Livre « GESTION DU PATRIMOINE ROUTIER » - DGAI | BERGER LEVRAULT | 34470 PEROLS | 73,62 € |
| 23-1205 | 07/12/23 | Produits locaux stand congrès internes – Rouen | SAVEURS DES BOIS | 48000 MENDE | 74,76 € |
| 23-0131 | 30/01/23 | Accord-cadre 22-2002 - Lot 3 – Affiches + cartons – Festival des clowns | IMPRIMERIE DES 4 | 48100 MARVEJOLS | 75,00 € |
| 23-0986 | 18/10/23 | Accord-cadre 23-0609 LOT 6 – Adhésifs balises trail | AERO PUB | 48000 MENDE | 75,71 € |
| 23-0621 | 19/06/23 | Frais de restauration pour Jury "Challenge Jeune" | HYPER U | 48000 MENDE | 76,16 € |
| 23-0440 | 19/04/23 | Achats jouets | MARCHAND DE JEUX | 51430 BEZANNES | 76,17 € |
| 23-0442 | 19/04/23 | Fournitures diverses | FRANS BONHOMME | 48000 MENDE | 76,54 € |
| 23-0821 | 05/09/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 - 300 Affiches Mois du Film documentaire | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 77,00 € |
| 23-1144 | 23/11/23 | Frais de restauration - Assises Alimentation 2023 | CREPERIE SUZETTE ET TEO | 48000 MENDE | 77,00 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement L'ASSMAT PREMIUM - DGASOS | MARTIN MEDIA | 55800 REVIGNY SUR ORNAIN | 77,37 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES - DGASOS | MARTIN MEDIA | 55800 REVIGNY SUR ORNAIN | 77,38 € |
| / | 11/10/23 | Tensiomètre – Maison de l'Autonomie | MEDIKA LOZERE | 48000 MENDE | 79,00 € |
| 23-0358 | 03/04/23 | Fournitures diverses | FRANS BONHOMME | 48000 MENDE | 79,56 € |
| 23-0302 | 17/03/23 | Pinces et bâches SIA | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 79,92 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | DOC SUR GRAND ECRAN | 75019 PARIS | 80,00 € |
| / | 15/03/23 | Livres charpentes méridionales – DDEC | LES P'TITS PAPIERS | 48000 MENDE | 80,57 € |
| 23-0154 | 02/02/23 | Panier garni pour jeu concours Congrès Internes médecine générale de Lyon | SAVEURS DES BOIS | 48000 MENDE | 85,40 € |
| 23-1200 | 07/12/23 | Fournitures diverses | DELOR Yves | 48700 MONTS DE RANDON | 85,80 € |
| / | 29/06/23 | Divers produits entretien - Domaine des Boissets | HYPER U | 48000 MENDE | 86,34 € |
| / | 31/12/23 | Livres non distribués en librairie – formation de Mme Hebert-Suffrin RERS | CLAIRE HEBER SUFFRIN | 91090 LISSES | 86,70 € |
| / | 05/04/23 | « L'Histoire » abonnement à la revue pour 2023 | L'HISTOIRE SERVICE ABONNEMENTS | 60643 CHANTILLY | 87,17 € |
| 23-0277 | 13/03/23 | Fournitures pour la fabrication Totem « Lozère Nouvelle Vie » | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 87,25 € |
| 23-1188 | 01/12/23 | Fournitures diverses | GARAGE DU GEVAUDAN | 48000 MENDE | 87,28 € |
| 23-0028 | 11/01/23 | Accord-cadre 22-2003 - LOT 4 - 4 ordonnanciers | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 89,00 € |
| 23-0443 | 19/04/23 | Accord-cadre 22-2003 - LOT 4 - 200 Certificats médicaux + 400 Enveloppes | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 90,00 € |
| 23-0683 | 07/07/23 | Fournitures diverses | GARAGE DU GEVAUDAN | 48000 MENDE | 90,00 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | AU P'TIT BONHEUR | 48000 MENDE | 90,00 € |
| / | 22/08/23 | Location encart publicitaire | HYPER U | 48000 MENDE | 90,91 € |
| / | 04/05/23 | Lambourdes – Domaine des Boissets | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 91,12 € |
| / | 13/03/23 | 2 micro-ondes – DGASOS | HYPER U | 48000 MENDE | 91,65 € |
| 23-0011 | 05/01/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 – Macarons HACCP-Macarons légionnelle | COPYTEL - RECTO VERSO | 40002 MONT DE MARSAN | 92,00 € |
| 23-0399 | 12/04/23 | Fournitures diverses | RAYNAL | 48100 MARVEJOLS | 92,12 € |
| 23-0421 | 17/04/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 - 500 Marques-pages + 250 Flyers + 50 Affiches DEF | MALVEZIN-VALADOU | 15000 AURILLAC | 94,00 € |
| 23-0892 | 26/09/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 - 400 Affiches journées de l'alimentation | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 95,00 € |
| 23-0961 | 12/10/23 | Transport | GEODIS | 48100 MARVEJOLS | 95,09 € |
| 23-1112 | 17/11/23 | Outils divers | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 97,00 € |
| 23-1106 | 15/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Courses facture 566865 | HYPER U | 48000 MENDE | 98,07 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0515 | 22/05/23 | Fournitures diverses | FRANCK SEGURET | 12450<br>LUC-LA-PRIMAUBE | [illegible] € |
| 23-1138 | 22/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Repas jury Concours Etoiles de Lozère | AU P'TIT BONHEUR | 48000<br>MENDE | 99,00 € |
| 23-0072 | 16/01/23 | Achat cidre – Voeux de Saint-Chély d'Apcher | PROMOCASH | 48000<br>MENDE | 99,03 € |
| 23-0654 | 03/07/23 | Accord-cadre 22-2005 - LOT 6 - 2 Bâches Domaines des Boissets | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 100,00 € |
| / | 15/12/22 | « Revue d'Histoire de l'Église de France » abonnement à la revue pour 2023 | BREPOLS PUBLISHERS | BELGIQUE | 102,00 € |
| / | 31/05/23 | Achat de diverses fournitures (SATESE) | TRIDOME | 48000<br>MENDE | 102,21 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures CHIMIE | BRANDY | 17180<br>PERIGNY | 102,40 € |
| / | 04/01/23 | « Revue historique » abonnement à la revue pour 2023 | HUMENSIS<br>SERVICE DES REVUES | 75014<br>PARIS | 104,80 € |
| 23-1003 | 25/10/23 | Frais de restauration - Assises Alimentation 2023 | AU P'TIT BONHEUR | 48000<br>MENDE | 105,50 € |
| 23-0069 | 16/01/23 | Honoraires médicaux | OPTIK BUDGET | 48000<br>MENDE | 108,33 € |
| 23-1002 | 25/10/23 | Frais de restauration - Assises Alimentation 2023 | HYPER U | 48000<br>MENDE | 110,00 € |
| 23-0157 | 06/02/23 | Achat vaisselle | GIFI | 48000<br>MENDE | 111,86 € |
| / | 12/07/23 | 5 Ventilateurs | M BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 112,12 € |
| 23-0550 | 02/06/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 - 2 500 Flyers Baludik | MALVEZIN-VALADOU | 15000<br>AURILLAC | 113,00 € |
| / | 18/10/23 | Achat accessoires (batteries) pour appareil photo numérique | DARTY | 48000<br>MENDE | 116,65 € |
| 23-0062 | 16/01/23 | Fourniture pneumatiques | FIRSTSTOP METIFIOT SAS | 48000<br>MENDE | 117,50 € |
| 23-0505 | 16/05/23 | Fournitures diverses | ETS VINCENT DELOR | 48700<br>MONTS DE RANDON | 117,60 € |
| 23-0995 | 20/10/23 | Fournitures diverses | SARL des Ets MAGARINOS | 12850<br>ONET LE CHATEAU | 118,20 € |
| / | 06/06/23<br>21/11/23 | « Les Campagnes dans l'histoire. Mélanges offerts à Jean-Marc Moriceau » Achat ouvrage et « Histoire et Société rurales » abonnement à la revue pour 2023 | ASSOCIATION RURALE D'HISTOIRE DES SOCIETES RURALES – MRSH UNIVERSITE DE CAEN | 14032<br>CAEN | 118,48 € |
| 23-1213 | 08/12/23 | Fournitures diverses | FIRSTSTOP | 48000<br>MENDE | 118,80 € |
| 23-0638 | 26/06/23 | Accord-cadre 22-2003 - LOT 4 - 400 Chemises suivi fiches médicales - DEF | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 120,00 € |
| 23-0423 | 17/04/23 | Fournitures inauguration SIA 2023 | GAEC RESSOUCHE | 48100<br>LACHAMP-RIBENNES | 122,73 € |
| 23-0957 | 11/10/23 | Accord-cadre 23-0607 LOT 4 - 9 carnets main courante coordinateur | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 123,00 € |
| 23-0589 | 08/06/23 | Fournitures diverses | ESPE EMBALLAGES DE FRANCE | 11800<br>TREBES | 123,60 € |
| 23-1001 | 24/10/23 | Produits buffet Congrès Jeunes médecins - Montpellier | L'OUSTAL DES SAVEURS | 48000<br>MENDE | 124,69 € |
| 23-1025 | 03/11/23 | Frais de restauration - Assises Alimentation 2023 | SARL ROBERT « CHEZ NICO » | 48000<br>MENDE | 125,00 € |
| / | 31/05/23 | Diverses casseroles – Unité Technique de Chanac | HYPER U | 48000<br>MENDE | 125,23 € |
| 23-0369 | 05/04/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | ETAPE DES SENS | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 126,83 € |
| 23-1186 | 30/11/23 | Salon Mobilité professionnelle Paris - Lozère Nouvelle Vie | LA GRANGE AU THE | 48260<br>NASBINALS | 127,50 € |
| / | 31/12/23 | Achats divers DIAD | HYPER U | 48000<br>MENDE | 127,89 € |
| 23-0548 | 01/06/23 | Fournitures diverses | AGRI SERVICE LOZERE | 48000<br>MENDE | 129,43 € |
| 23-0780 | 24/08/23 | Bouteilles d'eau | PROMOCASH | 48000<br>MENDE | 130,88 € |
| / | 05/07/23 | Bacs - Domaines des BOISSETS | BONNET HYGIENE | 48000<br>MENDE | 131,00 € |
| 23-0502 | 16/05/23 | Produits lozériens welcome Pack et Journée découverte internes médecine générale | HYPER U | 48000<br>MENDE | 131,47 € |
| 23-0952 | 10/10/23 | Frais de restauration | LE TRAITEUR DE VOS ENVIES | 48000<br>MENDE | 132,00 € |
| / | 24/03/23 | Achat de Bottes (SATEP) | UNICOR | 12032<br>RODEZ | 134,99 € |
| / | 07/11/22 | Abonnement pour MDS Saint-Chély d'Apcher, Langogne et Florac | UFC QUE CHOISIR | 75011<br>PARIS | 135,15 € |
| 23-0288 | 14/03/23 | Fournitures diverses | CAR'S SERVICES SAS | 48000<br>MENDE | 136,81 € |
| 23-1183 | 30/11/23 | Frais de restauration | CHEZ FANOU | 48120<br>SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE | 138,64 € |
| / | 24/01/23 | Flotteurs WC suspendus – Espace Olympe de Gouges | MALRIEU | 48000<br>MENDE | 139,40 € |
| 23-0226 | 23/02/23 | Fournitures diverses | GRIM AUTO SAS | 12850<br>ONET LE CHATEAU | 139,55 € |
| / | 13/06/23 | Pouf Archives | BUT | 48000<br>MENDE | 139,97 € |
| / | 25/01/23 | Lit pliant – Unité Technique de CHANAC | BUT | 48000<br>MENDE | 141,66 € |
| 23-0659 | 03/07/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 - 50 Affiches + 2000 Flyers – Domaines des Boissets | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 142,00 € |
| 23-0219 | 21/02/23 | 4 Voiles sèches | PROMAG | 48000<br>MENDE | 142,36 € |
| 23-0021 | 10/01/23 | Fournitures diverses | QUINCAILLERIE ANGLES | 12033<br>RODEZ | 143,04 € |
| 23-0787 | 28/08/23 | Fournitures diverses | BUISSON | 48000<br>MENDE | 143,98 € |
| / | 04/12/23 | Achat de Bottes (SATEP) | UNICOR | 12032<br>RODEZ | 145,00 € |
| / | 04/01/23 | « Revue d'histoire du protestantisme » abonnement à la revue pour 2023 | LIBRAIRIE DROZ SA | SUISSE | 145,69 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 21/10/22 | Abonnement LIEN SOCIAL - DGASOS | LIEN SOCIAL | 31670 LABEGE | 145,94 € |
| / | 31/12/23 | Location de végétaux | PEPINIERE DU VALDO | 48000 SAINT-BAUZILE | 146,67 € |
| / | 02/10/23 | Achat Livre de compte d'un cordonnier de Florac, 19e siècle | ROUILLAC Commssaires-Priseurs | 41100 VENDOME | 149,00 € |
| 23-0734 | 02/08/23 | Fournitures diverses | MEDIMAT | 34990 JUVIGNAC | 149,03 € |
| / | 07/10/22 | Abonnement ACCES NOMADE MULTI-SUPPORTS – CABINET | MEDIAPART | 75012 PARIS | 150,00 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | IMAGES EN BIBLIO | 75011 PARIS | 150,00 € |
| / | 20/06/23 | Achat ensemble de documents concernant la Lozère | GALERIE DES AUGUSTINS | 84000 AVIGNON | 150,00 € |
| 23-0655 | 03/07/23 | Fournitures diverses | CV EQUIPMENT | 36500 BUZANCAIS | 151,20 € |
| / | 11/12/23 | 100 Lettres suivies | LA POSTE | 30470 AIMARGUES | 151,67 € |
| / | 28/02/23 | Porte-affiche sur pied – Service Communication / DIAD | EDIMETA | 94607 CHOISY LE ROY | 151,97 € |
| / | 19/09/23 | Charge oxygène + acétylène | MALRIEU | 48000 MENDE | 153,40 € |
| 23-0134 | 31/01/23 | Fournitures diverses | BUISSON | 48000 MENDE | 153,90 € |
| 23-0193 | 14/02/23 | Fournitures diverses | GARAGE DU GEVAUDAN | 48000 MENDE | 156,36 € |
| 23-1148 | 24/11/23 | Matériel audition | COM-MEDIC | 54000 NANCY | 157,18 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures ESB | ESMM ELECTRONIQUE | 69330 MEYZIEU | 158,32 € |
| 23-0666 | 04/07/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 - 100 Affiches + 2000 Flyers - CDJ | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 160,00 € |
| 23-1004 | 26/10/23 | Honoraires médicaux | DOCTEUR CHASTANET Philippe | 48000 MENDE | 160,00 € |
| / | 24/01/23 | « Annales » abonnement à la revue pour 2023 | CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS | Cambridge UK | 161,00 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures ESB | BONNET | 48000 MENDE | 162,00 € |
| 23-1077 | 10/11/23 | Fournitures diverses | RAYNAL SA | 48100 MARVEJOLS | 162,53 € |
| 23-0547 | 01/06/23 | Fournitures diverses | MEDIMAT SA | 34990 JUVIGNAC | 164,41 € |
| / | 05/10/22 | Abonnement EAU DANS LA VILLE – DGAST | OIEAU | 87100 LIMOGES | 166,67 € |
| 23-0063 | 16/01/23 | Fournitures diverses | BATIFOL GARAGE DU GEVAUDAN | 48000 MENDE | 167,76 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures PREL | BRICOMENDE | 48000 MENDE | 169,88 € |
| / | 15/02/23 | Micro-onde + frigo | HYPER U | 48000 MENDE | 169,99 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures CHIMIE | ELEMENTAL SCIENTIFIC INSTRUMENTS | 67800 HOENHEIM | 171,00 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement ABONNEMENT MEDECINE ET ENFANCE - DGASOS | EDIMARK | 75017 PARIS | 171,40 € |
| / | 17/10/23 | 5 Cafetières | HYPER U | 48000 MENDE | 174,96 € |
| 23-0924 | 04/10/23 | Accord-cadre 23-0607 LOT 4 - 300 Bilans de santé en école maternelle PS | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 175,00 € |
| / | 05/01/23 | « Archimag » abonnement à la revue pour 2023 | IDP INFORMATION DOCUMENTATION PRESSE | 75009 PARIS | 175,32 € |
| 23-1120 | 20/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Location de végétaux | PEPINIERES DU VALDONNEZ | 48000 SAINT-BAUZILE | 176,00 € |
| 23-0613 | 15/06/23 | Moquette et jerrican pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | MR BRICOLAGE | 48000 MENDE | 180,00 € |
| 23-1066 | 09/11/23 | Dotation participants collège créatif 2023 | LE FRUTIER DES CEVENNES | 48370 SAINT GERMAIN DE CALBERTE | 181,00 € |
| / | 14/09/23 | Plaque de commande | MALRIEU | 48000 MENDE | 181,64 € |
| / | 27/10/23 | Frigo – Equipe mobile Florac | BUT | 48000 MENDE | 183,33 € |
| / | 21/02/23 | Cartouches imprimante | O'BURO | 48000 MENDE | 190,56 € |
| 23-0051 | 12/01/23 | Achat jeux | ASENT | 44190 BOUSSAY | 191,52 € |
| / | 17/10/22 | Abonnement MEDIA SOCIAL – DCAJ | EDITIONS LEGISLATIVES | 92546 MONTROUGE | 194,87 € |
| 23-1222 | 12/12/23 | Pots confitures - Evènements Lozère Nouvelle Vie | LA SAUVAGINE | 48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES | 195,00 € |
| / | 23/03/23 | Achat papier pour imprimante couleur | PROPHOT | 75003 PARIS | 195,95 € |
| 23-1020 | 02/11/23 | Fournitures diverses | AERO PUB | 48000 MENDE | 198,11 € |
| / | 26/10/23 | Achats alimentation | HYPER U | 48000 MENDE | 198,82 € |
| 23-0551 | 05/06/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 - 50 Affiches + 2000 Flyers - DIAD | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 199,00 € |
| 23-0187 | 13/02/23 | Régie de boissons | REGIE DPTALE DE BOISSONS | 48000 MENDE | 200,00 € |
| 23-0661 | 03/07/23 | Accord-cadre 22-2005 - LOT 6 – Panneau Station du Mont-Lozère | AEROPUB | 48000 MENDE | 200,00 € |
| 23-0697 | 11/07/23 | Accord-cadre 22-2005 - LOT 6 - 1 Bâche Projet Alimentaire de Territoire | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 200,00 € |
| 23-1074 | 09/11/23 | Accord-cadre 23-0607 LOT 4 - 400 Bilans de santé en école maternelle MS | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 200,00 € |
| 23-0981 | 17/10/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 – Macarons HACCP / Légionnelle LDA | SEDI | 30702 UZES | 202,40 € |
| / | 18/04/23 | Diagnostic machine à laver – Hôtel Plagnes | GOUBERT | 48000 MENDE | 203,60 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 10/11/23 | 200 Lettres vertes | LA POSTE | 30470 AIMARGUES | 204,50 € |
| 23-0816 | 01/09/23 | Fournitures diverses | GARAGE SOLIGNAC | 48000 MENDE | 206,40 € |
| / | 24/03/23 | Cahiers « SYMBOLES ET CODES» Machines WISC V DGASOS | ECPA par PEARSON | 75038 PARIS | 206,95 € |
| / | 21/06/23 | Réfrigérateur – Centre Technique de Sainte Enimie | HYPER U | 48000 MENDE | 207,50 € |
| 23-0458 | 27/04/23 | Petit matériel – Domaine des Boissets | HYPER U | 48000 MENDE | 209,00 € |
| / | 31/12/23 | Achats alimentation | GAEC RESSOUCHE | 48100 LACHAMP-RIBENNES | 210,00 € |
| 23-1022 | 03/11/23 | Frais d'alimentation – Assises Alimentation 2023 | AU P'TIT BONHEUR | 48000 MENDE | 211,00 € |
| 23-1223 | 12/12/23 | Pots de miel - Evènements Lozère Nouvelle Vie | MIELLERIE DE VIELVIC | 48800 SAINT ANDRE CAPCEZE | 213,27 € |
| / | 31/12/23 | Kamishibais Frig-Frog | MINE DE TALENTS | 48000 MENDE | 213,27 € |
| 23-0763 | 11/08/23 | Fournitures diverses | SARL FRANCK SEGURET | 48000 MENDE | 217,01 € |
| 23-0592 | 12/06/23 | Fournitures pour l'inauguration de l'évènement « La Lozère à Marseille » | GAEC RESSOUCHE | 48100 LACHAMP-RIBENNES | 218,08 € |
| 23-0975 | 17/10/23 | Bâche impression | AEROPUB | 48000 MENDE | 220,52 € |
| 23-1122 | 20/11/23 | Frais d'alimentation - Assises Alimentation 2023 | GAEC Ressouches | 48100 LACHAMP RIBENNES | 221,55 € |
| 23-0585 | 08/06/23 | Fournitures diverses | SPINNLER | 26702 PIERRELATTE | 222,53 € |
| / | 17/10/22 | Abonnement REVUE DES MARCHES PUBLICS – DCAJ | GROUPE TERRITORIAL | 38516 VOIRON | 224,29 € |
| / | 11/07/23 | Abonnement site sécurité.com – Bâtiments | SITE SECURITE,COM | 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE | 229,00 € |
| / | 21/09/23 | Bouilloires et cafetières | HYPER U | 48000 MENDE | 230,77 € |
| 23-0735 | 02/08/23 | Fournitures diverses | GARAGE SOLIGNAC | 48000 MENDE | 231,60 € |
| / | 01/06/23 | Rampes | SARL BUISSON ET FILS | 48000 MENDE | 232,08 € |
| 23-1028 | 03/11/23 | Collège créatif 2023 - Lot participants | MALAKOFF | 48500 BANASSAC-CANILHAC | 234,20 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement MANAGER DE L'ACTION SOCIALE - DGASOS | ACTION SOCIALE PUBLICATIONS | 27230 PIENCOURT | 235,06 € |
| / | 10/06/23 | Achat de mignardises sucrées dans le cadre de la présentation, au domaine de Boissets, de l'exposition sur le thème de l'eau | BOULANGERIE D'ANGIRAN SARL JTL | 48000 MENDE | 236,02 € |
| / | 03/11/23 | Achats alimentation | SARL ROBERT | 48000 MENDE | 236,97 € |
| 23-0817 | 01/09/23 | Fournitures diverses | RAYNAL | 48100 MARVEJOLS | 241,39 € |
| 23-1006 | 26/10/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 – Brochures programme de formation 2024 - MDL | COPYTEL RECTO VERSO | 40002 MONT DE MARSAN | 245,28 € |
| 23-1137 | 22/11/23 | Fournitures diverses | GRIMM AUTO | 12850 ONET LE CHATEAU | 246,35 € |
| 23-0316 | 21/03/23 | Fournitures cadres photo, chaîne, crochets | BRICOMENDE | 48000 MENDE | 247,50 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures METRO | BATTERIES 4PRO | 37210 PARCAY MESLAY | 251,99 € |
| 23-0294 | 16/03/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 – Affiches + Flyers PIG | MALVEZIN-VALADOU | 15000 AURILLAC | 252,00 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | ABF | 75010 PARIS | 260,00 € |
| 23-0056 | 13/01/23 | Fournitures diverses | Ets MAGARINOS | 12000 RODEZ | 260,40 € |
| 23-0311 | 20/03/23 | Fournitures diverses | DELOR VINCENT | 48700 MONTS DE RANDON | 261,43 € |
| 23-0428 | 18/04/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 - 5000 Flyers Programme 2023 Animation ENS | MALVEZIN-VALADOU | 15000 AURILLAC | 263,00 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement CAHIERS DE LA PUERICULTRICE - DGASOS | ELSEVIER MASSON SAS | 92442 ISSY LE MOULINEAUX | 268,36 € |
| 23-1012 | 30/10/23 | Fournitures diverses | AGRI SERVICE | 48000 MENDE | 270,72 € |
| 23-1016 | 30/10/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 – Affiches au pays de l'or bleu – Archives | COPYTEL RECTO VERSO | 40002 MONT DE MARSAN | 273,23 € |
| 23-0215 | 17/02/23 | Fournitures diverses | BERGERAT MONNOYEUR | 31151 FENOUILLET | 273,66 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement LETTRE DU CADRE – Tous services | GROUPE TERRITORIAL | 38516 VOIRON | 279,14 € |
| 23-0704 | 18/07/23 | Insecticides | PLASTIROLL | 42 240 UNIEUX | 282,60 € |
| 23-1201 | 07/12/23 | Fournitures diverses | HUGON | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 289,00 € |
| 23-0895 | 27/09/23 | Accord-cadre 23-0609 LOT 6 - 3 Banderoles Journées de l'alimentation | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 290,00 € |
| 23-0029 | 11/01/23 | Accord-cadre 22-2002 - LOT 3 - Dépliants Droits et Devoirs rSa | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 298,00 € |
| / | 20/10/23 | Drapeaux + mats – Collège de Meyrueis | ADEQUAT | 26003 VALENCE | 298,66 € |
| 23-0247 | 06/03/23 | Fournitures diverses | GRIM AUTO | 12300 DECAZEVILLE | 310,66 € |
| 23-0553 | 06/06/23 | Fournitures diverses | GARAGE DU GEVAUDAN | 48000 MENDE | 312,43 € |
| / | 13/07/23 | Siège auto rehausseur - DGASOS | HYPER U | 48000 MENDE | 316,25 € |
| 230-702 | 23/06/23 | Matériel de nettoyage et de rénovation | WELDOM | 48200 SAINT CHELY D APCHER | 318,65 € |
| / | 01/01/24 | Consommables pour analyses d'HACCP | HYGIPLUS | 85320 LA BRETONNIERE LA CLAYE | 320,40 € |
| 23-0222 | 22/02/23 | Badges exposants | COMMEXPOSIUM | 92058 PARIS LA DEFENSE | 322,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0956 | 11/10/23 | Accord-cadre 23-0607 LOT 4 - 30 Carnets Main courante patrouilleur + 50 carnets fiches intervention VH | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | [illegible] |
| 23-0965 | 13/10/23 | Frais d'alimentation – Assises handicap | ROUZAIRE | 48100<br>MARVEJOLS | 324,00 € |
| / | 15/05/23 | Achat document, Pierre de Lavergne, prestre constitué et ausmonier du Roy baron & prieur de St-Germain-de-Calberte. Pièce autographe signe de 1654 | CONAN BELLEVILLE<br>HOTEL D'AINAY<br>Maison de Ventes Volontaires | 69002<br>LYON | 325,00 € |
| / | 01/01/24 | Consommables pour analyses CH / SERO | GROSSERON | 44220<br>COUERON | 327,84 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs de BAE | ALLIANCE BIO EXPERTISE | 35480<br>GUIPRY | 330,27 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures diverses | HYPER U | 48000<br>MENDE | 333,28 € |
| / | 29/11/23 | Achat de diverses matériels (SATESE) | AUTO DISTRIBUTION FIA | 48000<br>MENDE | 334,72 € |
| 23-0400 | 12/04/23 | Fournitures diverses | ESCOMEL | 43200<br>YSSINGEAUX | 334,80 € |
| 23-0722 | 26/07/23 | Fournitures diverses | GARAGE DU GEVAUDAN | 48000<br>MENDE | 343,50 € |
| 23-0010 | 04/01/23 | Fournitures diverses | Bos BTP | 12450<br>CALMONT | 344,26 € |
| 23-0012 | 06/01/23 | Fournitures diverses | FLAURAUD | 48000<br>MENDE | 347,09 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs de BAE | 2B innov | 63300<br>THIERS | 348,00 € |
| 23-1011 | 30/10/23 | Création et conception de la carte de voeux | IMAGO DESIGN | 48000<br>MENDE | 350,00 € |
| 23-0117 | 27/01/23 | Fournitures diverses | MAGARINOS | 12000<br>RODEZ | 356,40 € |
| 23-0437 | 18/04/23 | Machine à laver le linge pour l'Hôtel Plagnes | MAGASIN BUT MENDE | 48000<br>MENDE | 364,99 € |
| 23-0071 | 16/01/23 | Achat de galettes – Voeux de Saint-Chély d'Apcher | AU BON PAIN | 48000<br>MENDE | 366,00 € |
| 23-0248 | 06/03/23 | Fournitures diverses | AGRI SERVICE | 48000<br>MENDE | 371,40 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables de CHIMIE | SHIMADZU | 77448<br>MARNE LA VALLEE | 372,00 € |
| 23-0704 | 18/07/23 | Achat produits conservation préventive | CD - PLASTIROLL | 42240<br>UNIEUX | 373,92 € |
| 23-0057 | 16/01/23 | Accord-cadre 22-2003 - LOT 4 - 200 Carnets de suivi d'activités - PDT | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 375,00 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de CHIMIE | CARLO ERBA | 27106<br>VAL DE REUIL Cedex | 375,93 € |
| 23-0702 | 18/07/23 | Achat matériel conservation préventive | CD-WELDOM | 48200<br>SAINT CHELY D'APCHER | 382,37 € |
| / | 27/01/23 | Abonnement LE MONDE – Cabinet | LE MONDE | 75707<br>PARIS | 390,79 € |
| / | 17/01/23 | « Midi Libre » abonnement au journal pour 2023 | MIDI LIBRE | 34430<br>SAINT-JEAN DE VEDAS | 390,79 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | MIDI LIBRE | 48000<br>MENDE | 390,79 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | LIVRE HEBDO | 75279<br>PARIS | 390,99 € |
| 23-0499 | 15/05/23 | Marché 23-0085 - 50 livres « L'abcdaire de la citoyenneté pour mieux vivre ensemble » | LIBRAIRIE CHAT PERCHE SAS | 43000<br>LE PUY EN VELAY | 395,83 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures PCR | QIAGEN | 91974<br>COURTABOEUF | 396,00 € |
| 23-0380 | 11/04/23 | Fournitures diverses | GARAGE DU GEVAUDAN | 48000<br>MENDE | 397,94 € |
| 23-0700 | 20/03/23 | perceuse, forets, fraises | MULTIREX | 44350<br>GUERANDE | 398,17 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures HACCP | SODIBOX | 29920<br>NEVEZ | 398,82 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement SAGE FEMME + PETITE ENFANCE - DGASOS | ELSEVIER MASSON SAS | 92442<br>ISSY LE MOULINEAUX | 401,57 € |
| 23-0007 | 03/01/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 – Affiches + Programmes Le Printemps des poètes | MALVEZIN-VALADOU | 15000<br>AURILLAC | 403,00 € |
| 23-0013 | 06/01/23 | Fournitures diverses | GARAGE DU GEVAUDAN | 48000<br>MENDE | 407,58 € |
| 23-0968 | 13/10/23 | Fournitures diverses | PAREDES TOULOUSE | 31700<br>TUOLOUSE | 408,00 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables pour analyses de laboratoire | LABELIANS | 77792<br>NEMOURS | 410,86 € |
| / | 01/01/24 | Habillement PREL | ALCEDO MENDE | 48000<br>MENDE | 418,33 € |
| 23-1149 | 24/11/23 | 20 cartons de jus de pommes | DOMAINE DE MAROULS | 48330<br>SAINTE ETIENNE VALLEE FRANCAISE | 420,00 € |
| / | 30/05/23 | Abonnement La Lettre M – Cabinet | LA LETTRE M | 31000<br>TOULOUSE | 421,16 € |
| / | 31/01/23 | Abonnement THEM@CCESS - Routes | AFNOR | 93571<br>LA PLAINE SAINT DENIS | 422,04 € |
| 23-0033 | 11/01/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 - Dépliants le petit répertoire santé jeunes 48 | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 428,00 € |
| 23-0699 | 17/07/23 | Fournitures diverses | FIRSTSTOP METIFIOT SAS | 48000<br>MENDE | 430,63 € |
| / | 26/10/23 | Cartouches Pitney Bowes | FRANCE FOURNITURES | 42160<br>ANDREZIEUX BOUTHEON | 432,30 € |
| 23-0903 | 02/10/23 | Accord-cadre 23-0608 LOT 5 - 8 000 Dépliants Journées de l'alimentation | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 433,00 € |
| 23-1111 | 16/11/23 | Accord-cadre 23-0608 LOT 5 - 100 Pass'Jeunesse 2023-2024 | PUBLIC IMPRIM | 69637<br>VENISSIEUX | 444,00 € |
| 23-0032 | 11/01/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 – Lettres d'information n°40 – Archives | MALVEZIN-VALADOU | 15000<br>AURILLAC | 447,00 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de TRICH | CHEM-LAB NV | 99999<br>ZEDELGEM BELGIQUE | 449,52 € |
| 23-1094 | 14/11/23 | Tourisme : Buffet de la fabrique du tourisme durable de novembre 2023 | CHEMIN DES SENS | 48120<br>SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE | 454,50 € |
| 23-0495 | 15/05/23 | Accord-cadre 22-2005 - LOT 6 - 15 Panneaux exposition Archives | DS IMPRESSION | 67170<br>GEUDERTHEIM | 463,11 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1176 | 28/11/23 | Fournitures diverses | GROUPE ETS. MAGARINOS | 12850<br>ONET LE CHATEAU | [illegible] |
| 23-0445 | 20/04/23 | Coffre-fort + caissette monnaie pour le Domaine des Boissets | LYRECO | 59770<br>MARLY | 467,66 € |
| 23-0304 | 17/03/23 | Matériel spécifique conservation préventive | MULTIREX | 44350<br>GUERANDE | 478,77 € |
| 23-0700 | 18/07/23 | Achat matériel conservation préventive | CD-MULTIREX | 44350<br>GUERANDE | 478,77 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses BAE et BV | BIORAD | 92430<br>MARNES LA COQUETTE | 486,79 € |
| 23-0541 | 01/06/23 | Fournitures diverses | FIRSTOP | 69808<br>SAINT PRIEST | 494,93 € |
| 23-0118 | 30/01/23 | Marché subséquent - Lot 6 – 2000 magnets ANP | DS IMPRESSION | 67170<br>GEUDERTHEIM | 500,30 € |
| 23-1150 | 24/11/23 | Boissons | LES BRASSEURS DE LA JONTE | 48150<br>GATUZIERES | 502,20 € |
| / | 13/06/23 | Achat de mignardises salées et de petit matériel, dans le cadre de la présentation, au domaine de Boissets, de l'exposition sur le thème de l'eau | HYPER U | 48000<br>MENDE | 504,34 € |
| / | 14/04/23,<br>12/05/23<br>23/06/23 | Achat de petites fournitures pour le montage de l'exposition sur le thème de l'eau | LES P'TITS PAPIERS | 48000<br>MENDE | 506,75 € |
| / | 23/08/23 | 23 Ventilateurs | M BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 507,40 € |
| 23-0206 | 17/02/23 | Fournitures diverses | BERGERAT MONNOYEUR | 31151<br>FENOUILLET | 512,55 € |
| 23-0348 | 31/03/23 | Mobilier MDL | MANUTAN COLLECTIVITES | 79074<br>NIORT | 512,70 € |
| 23-1151 | 24/11/23 | Boissons | MEJEAN Emilien | 48500<br>LA TIEULE | 513,00 € |
| / | 01/01/24 | Analyses CHIMIE | IMT TRANSFERT | 91120<br>PALAISEAU | 517,83 € |
| 23-0593 | 12/06/23 | 15 boîtes de 20 porte-badges HandiLoz | LES PETITS PAPIERS | 48000<br>MENDE | 537,50 € |
| 23-0456 | 26/04/23 | Produits d'entretien domaine des Boissets | BONNET HYGIENE | 48000<br>MENDE | 540,86 € |
| 23-0336 | 29/03/23 | Hygromètre | MC2 | 63178<br>AUBIERE | 545,90 € |
| / | 29/06/23 | Tableaux + ardoises + gobelets + cuillères - Domaine des Boissets | PROMOCASH | 48000<br>MENDE | 555,27 € |
| 23-0250 | 07/03/23 | 40 Cartons de limonade pour l'évènement « La Lozère à Marseille » | BRASSEURS DE LA JONTE | 48150<br>GATUZIERES | 571,82 € |
| 23-0587 | 08/06/23 | Fournitures diverses | SAS PROVITEQ | 91090<br>LISSES | 574,27 € |
| / | 23/11/23 | Abonnement ACTEURS PUBLICS - DGSD | ACTEURS PUBLICS | 92200<br>NEUILLY SUR SEINE | 587,66 € |
| / | 31/12/23 | Doubles de clés – Divers bâtiments | MR BRICOLAGE | 48000<br>MENDE | 592,03 € |
| / | 16/01/23 | Mobilier spécifique pour enfants – DGASOS | MANUTAN | 79074<br>NIORT | 593,99 € |
| 23-1009 | 30/10/23 | 3 photographies des activités de nature en Lozère | STUDIO NATURE | 48000<br>MENDE | 600,00 € |
| / | 26/10/23 | Achats alimentation | AU P'TIT BONHEUR | 48000<br>MENDE | 600,00 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement L'EMPLOYEUR TERRITORIAL - RH | EDITIONS SORNAM SA | 27230<br>PIENCOURT | 617,04 € |
| 23-0484 | 11/05/23 | Fournitures diverses | ATELIER ELECTRO-MECANIQUE | 48000<br>MENDE | 626,66 € |
| 23-0351 | 31/03/23 | Onduleur | EIFFAGE | 48100<br>MARVEJOLS | 628,42 € |
| 23-1219 | 11/12/23 | Fournitures diverses | TRANCHARD | 48230<br>CHANAC | 629,72 € |
| 23-1067 | 09/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Surveillance salon | AGS Sécurité | 48200<br>SAINT CHELY D'APCHER | 636,00 € |
| / | 31/05/23 | Cuisine Lycée Chaptal | BUT | 48000<br>MENDE | 640,83 € |
| 23-0993 | 20/10/23 | Enregistreur de cobalt | DICKSON | 34000<br>MONTPELLIER | 646,80 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures diverses | OCEASOFT | 34000<br>MONTPELLIER | 646,80 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures SERO | VERRE EQUIPEMENTS | 69660<br>COLLONGES AU MONT D'OR | 649,20 € |
| 23-1029 | 06/11/23 | 50 écharpes Conseil départemental des jeunes | VARINARD | 84110<br>VAISON-LA6ROMAINE | 662,50 € |
| 23-0846 | 14/09/23 | Fournitures diverses | SOL SOLUTION | 63204<br>RIOM | 673,20 € |
| 23-0588 | 08/06/23 | Fournitures diverses | RAYNAL | 48100<br>MARVEJOLS | 676,30 € |
| 23-0093 | 24/01/23 | Séparateur de tracteur pour PTD | FIA AUTODISTRIBUTION | 48000<br>MENDE | 689,00 € |
| / | 13/11/23 | Achat de diverses fournitures (SATESE) | BRICOMENDE | 48000<br>MENDE | 698,88 € |
| 23-0070 | 16/01/23 | Achat boissons SIA 2023 | HYPER U | 48000<br>MENDE | 702,00 € |
| 23-0686 | 07/07/23 | Fournitures diverses | FIRSTSTOP METIFIOT SAS | 69808<br>SAINT PRIEST | 710,40 € |
| 23-1124 | 20/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Intervention table ronde du vendredi et animation du samedi | Michel DURU | 31450<br>BELBERAUD | 714,00 € |
| / | 28/0/23 | Animation + matériel | GUILLAUME CAPAROS | 48000<br>BARJAC | 720,00 € |
| 23-0822 | 05/09/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 - 3 000 Programmes Mois du film documentaire | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 729,00 € |
| 23-0628 | 21/06/23 | Fournitures diverses | FIRSTOP | 69808<br>SAINT PRIEST | 746,93 € |
| 23-0152 | 02/02/23 | Fourniture | GRIM AUTO | 12850<br>ONET LE CHATEAU | 768,07 € |
| / | 31/12/23 | Abonnement revues, magazines jeunesses, adhésions | MILAN / BAYARD | 75393<br>PARIS | 774,72 € |
| 23-0286 | 14/03/23 | Rotor pour centrifugeuse | MC2 | 63178<br>AUBIERE | 776,70 € |
| 23-0323 | 23/03/23 | Rotor pour centrifugeuse | MC2 | 63178<br>AUBIERE | 776,70 € |
| 23-0971 | 16/10/23 | Accord-cadre 23-0609 LOT 6 – Bâches XXL Journées de l'alimentation | AERO PUB | 48000<br>MENDE | 803,05 € |
| 23-0352 | 31/03/23 | Pipette PICUSELECT 1CH 0.2-10µL | SARTORIUS | 13400<br>AUBAGNE | 805,28 € |
| / | 11/04/23 | Achat de segments de pompage (SATESE) | IJINUS | 29300<br>MELLAC | 806,63 € |
| 23-0524 | 24/05/23 | Fournitures diverses | GARAGE SOLIGNAC | 48000<br>MENDE | 810,34 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0701 | 20/04/23 | Aspirateur de chantier – nettoyeur vapeur + accessoires | WELDOM | 48200 SAINT CHELY D APCHER | |
| / | 03/11/23 | Plateau radio le 17/11/23 | ARRA 48 | 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT | 833,33 € |
| / | 11/04/23 13/11/23 | Achat feuilles papier de conservation et pochettes plates | SECAN | 75685 PARIS | 835,80 € |
| 23-0504 | 16/05/23 | Paillasse en verre trempé | MC2 | 63178 AUBIERE | 839,80 € |
| 23-0023 | 10/01/23 | Marché subséquent cartes postales attractivités | PUBLIC IMPRIM | 69200 VENISSIEUX | 856,00 € |
| 23-0955 | 10/10/23 | Fournitures diverses | RAYNAL | 48100 MARVEJOLS | 895,26 € |
| / | 08/11/22 | Abonnement ASH - DGASOS | ASH PUBLICATIONS | 57000 METZ | 910,86 € |
| / | 09/10/23 | Agendas sociaux | LEFEBVRE DALLOZ | 92072 PARIS LA DEFENSE | 911,45 € |
| 23-0171 | 09/02/23 | Fournitures diverses | TERRISSON | 48700 MONTS DE RANDON | 920,12 € |
| 23-0439 | 18/04/23 | Gel d'ateliers pour les Unités techniques | LYRECO | 59770 MARLY | 928,80 € |
| 23-1015 | 30/10/23 | Accord-cadre 23-0608 LOT 5 – Livrets pédagogiques – Archives | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 965,00 € |
| 23-0527 | 25/05/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 - 1 500 Livrets pédagogiques – DIAD | PUBLIC IMPRIM | 69637 VENISSIEUX | 970,00 € |
| 23-0208 | 17/02/23 | Acquisition de casques audios USB | UGAP | 34000 MONTPELLIER | 976,44 € |
| 23-0701 | 18/07/23 | Achat matériel conservation préventive | CD-WELDOM | 48200 SAINT CHELY D'APCHER | 977,94 € |
| 23-1026 | 03/11/23 | Assises Alimentation 2023 - Plateau radio | ARRA 48 | 30170 SAINT HYPPOLYTE DU FORT | 1 000,00 € |
| / | 07/11/22 | Abonnement REVUE HOSPIMEDIA – DGASOS | HOSPIMEDIA | 59000 LILLE | 1 003,48 € |
| / | 24/02/23 | Profilés + plan de travail collège de Saint-Etienne Vallée Française | TRIDOME | 48000 MENDE | 1 006,35 € |
| / | 31/12/23 | Fonds local non distribués en librairie | HYPER U | 48000 MENDE | 1 007,66 € |
| / | 27/11/23 | 2000 Exemplaires document CERFA – MDPH | LEGALDOC | 50220 PONTAUBAULT | 1 010,00 € |
| / | 07/11/22 | Abonnement LOZERE NOUVELLE - DIRECTIONS DU CD | LA LOZERE NOUVELLE | 48000 MENDE | 1 017,63 € |
| / | 21/06/23 | Achat d'une jonction DSP + tuyau (SATEP) | R.PONS | 10200 FONTAINE | 1 028,16 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de CHIMIE | CAS | 76130 MONT SAINT AIGNAN | 1 044,00 € |
| 23-0579 | 07/06/23 | Accord-cadre 22-2004 / 3 000 dépliants carte d'installation Lozère Nouvelle Vie | PUBLIC IMPRIM | 69637 VENISSIEUX | 1 059,00 € |
| 23-0036 | 12/01/23 | Fournitures diverses | MEDIMAT | 34990 JUVIGNAC | 1 060,72 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables de CHIMIE | SARTORIUS | 91410 DOURDAN | 1 077,40 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures de CH | INTERSCIENCE | 78860 ST NOM LA BRETECHE | 1 095,06 € |
| 23-0618 | 15/06/23 | 200 Médailles Handiloz | SPORT 2000 | 48000 MENDE | 1 125,00 € |
| 23-1256 | 18/12/23 | Actualisation signalétique Espace Lozère | AFLPH | 48130 PEYRE EN AUBRAC | 1 132,00 € |
| 23-0030 | 11/01/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 – Brochures + affiches Premières pages – MDL | MALVEZIN-VALADOU | 15000 AURILLAC | 1 146,00 € |
| / | 05/06/23 | Cuisine – Collège de Langogne | BUT | 48000 MENDE | 1 165,00 € |
| / | 21/07/23 | Revues Cabinet de Mme La Présidente | TABAC DU SOUBEYRAN / SAVAJOLS | 48000 MENDE | 1 193,00 € |
| 23-0863 | 27/07/23 | Nettoyants | LABOVERT | 41100 NAVEIL | 1 204,31 € |
| / | 01/01/24 | Consommables pour analyses de CHIMIE | CHOPIN | 92390 VILLENEUVE LA GARENNE | 1 207,40 € |
| 23-0235 | 01/03/23 | Fournitures diverses | BERGERAT MONNOYEUR | 13799 AIX-EN-PROVENCE | 1 241,94 € |
| 23-0132 | 31/01/23 | Achat bandeau presse | DIS LEUR | 34000 MONTPELLIER | 1 250,00 € |
| 23-0100 | 25/01/23 | Encart presse format 1/4 de page | SAMU MAGAZINE | 48000 MENDE | 1 300,00 € |
| 23-1097 | 14/11/23 | Compteur manuel de bactéries | INTERSCIENCE | 78860 SAINT-NOM LA BRETECHE | 1 314,07 € |
| 23-1053 | 07/11/23 | Thermostat d'immersion Julabo | MC2 | 63178 AUBIERE | 1 317,12 € |
| / | 28/07/23 | 100 Lettres vertes | LA POSTE | 30470 AIMARGUES | 1 320,83 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de SEROLOGIE | ATLANTIS | 79150 VOULMENTIN | 1 365,00 € |
| 23-0673 | 07/07/23 | Conception de nichoirs à mésanges et abris à chauve-souris | LE CLOS DU NID | 48100 MARVEJOLS | 1 382,66 € |
| 23-0586 | 08/06/23 | Fournitures diverses | AERO PUB | 48000 MENDE | 1 391,65 € |
| 23-0489 | 11/05/23 | Cartes grises | GIRAUD AUTOMOBILES | 48000 MENDE | 1 423,04 € |
| 23-0863 | 19/09/23 | Produits conservation préventive - Patrimoine | CD 48 / Labovert-Ecosph'r | 41100 NAVEIL | 1 445,17 € |
| 23-0207 | 17/02/23 | Fournitures diverses | DECHAMBOUX SA | 74800 LA ROCHE SUR FORON | 1 459,44 € |
| 23-0703 | 18/07/23 | Boites, épingles | PYRAMIDE ENTOMOLOGIE | 82370 LABASTIDE ST PIERRE | 1 469,58 € |
| 23-0535 | 30/05/23 | Pince impulsion eagle 450 | ESPE EMBALLAGE | 11800 TREBES | 1 519,78 € |
| 23-1089 | 13/11/23 | Fournitures diverses | FIRSTOP | 69808 SAINT-PRIEST | 1 557,00 € |
| 23-0172 | 09/02/23 | Carburant | GARAGE GRAVIL | 48150 MEYRUEIS | 1 564,79 € |
| / | 31/12/23 | Normes AFNOR LDA | AFNOR | 93571 LA PLAINE SAINT DENIS | 1 571,27 € |
| / | 26/01/23 | Etiquettes LDA | DIPOLE | 69670 VAUGNERAY | 1 631,40 € |
| 23-0186 | 13/02/23 | Marché subséquent - lot 5 : impression 4 pages THD | IMP MALVEZIN VALADOU | 15000 AURILLAC | 1 650,00 € |
| 23-0718 | 20/07/23 | Fournitures diverses | PROVITEQ | 91090 LISSES | 1 719,53 € |
| / | 31/12/23 | Outils d'animation | PAPIERS COUPES | 30000 NIMES | 1 760,86 € |
| 23-0703 | 18/07/23 | Achat matériel conservation préventive | CD-PYRAMIDE | 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE | 1 763,50 € |
| / | 28/11/23 | Achat de produits de laboratoire : bandelettes, tests… (SATESE) | CPIL | 63503 ISSOIRES | 1 845,88 € |
| 23-0315 | 21/03/23 | Boissons buvette SIA | LAUZE BOISSONS | 48000 MENDE | 1 853,65 € |
| 23-0498 | 15/05/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 – 500 catalogues au pays de l'or bleu – Archives | MALVEZIN-VALADOU | 15000 AURILLAC | 1 916,00 € |
| 23-0102 | 25/01/23 | Fournitures diverses | BERGERAT MONNOYEUR | 13799 AIX EN PROVENCE | 1 929,04 € |
| 23-0340 | 29/03/23 | Fournitures diverses | BOS BTP | 12450 CALMONT | 1 931,14 € |
| 23-0353 | 31/03/23 | Burette TITRONIC 300 | MC2 | 63178 AUBIERE | 1 945,60 € |
| / | 07/11/22 | Abonnement MIDI LIBRE – DIRECTIONS DU CD | MIDI LIBRE | 34438 SAINT JEAN DE VEDAS | 1 953,97 € |
| 23-0410 | 13/04/23 | Système d'arrêt d'urgence homme-mort | SCHEFFER | 48000 MENDE | 1 991,60 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de BV | MAST DIAGNOSTIC | 80000 AMIENS | 2 074,00 € |
| 23-0677 | 07/07/23 | Acquisition d'éco-pièges et de pièges à phéromones processionnaires | POINT VERT UNICOR | 48000 MENDE | 2 079,49 € |
| / | 28/08/23 | Conception affiche avec éléments isolés à décliner | LE HANGAR O GORILLES | 48190 SAINT JULIEN DU TOURNEL | 2 083,33 € |
| 23-0285 | 14/03/23 | Ondulateur | EIFFAGE | 48100 MARVEJOLS | 2 230,28 € |
| 23-0287 | 14/03/23 | Seringue 13ml app Prefast | PERKIN ELMER | 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE | 2 234,00 € |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 01/03/23 | Achat document, copie d'un acte de 1291 portant sur les droits du prieuré de Florac ; à l'intérieur du bourg | ORNE ENCHERES | 61000<br>ALENÇON | |
| 23-0452 | 25/04/23 | Produits d'hygiène pour unités techniques | ETS BONNET HYGIENE | 48000<br>MENDE | 2 529,82 € |
| 23-0210 | 17/02/23 | Acquisition d'écrans PC | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 2 545,98 € |
| / | 21/10/22 | Abonnement INTERNET AEC ASSISTANCE | CIG GRANDE COURONNE | 78008<br>VERSAILLES | 2 635,07 € |
| 23-0521 | 23/05/23 | Films plastiques documents | Filmolux SARL | 94370<br>SUCY-EN-BRIE | 2 648,90 € |
| 23-0350 | 31/03/23 | Mobilier MDL | O'BURO | 48000<br>MENDE | 2 729,10 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs et fournitures pour service PRELEVEMENT | CIFEC | 92200<br>NEUILLY | 2 751,90 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de CHIMIE | SCP SCIENCE | 91965<br>COURTABOEUF | 2 852,00 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures CHIMIE | EIFFAGE ENERGIE QUERCY ROUERGUE | 48100<br>MARVEJOLS | 2 858,70 € |
| 23-1234 | 13/12/23 | Nessleriser complet | CIFEC | 92200<br>NEUILLY-SUR-SEINE | 2 906,60 € |
| 23-1076 | 09/11/23 | Accord-cadre 23-0606 LOT 3 – Brochures de bouches à oreille MDL | AFLPH | 48130<br>PEYRE EN AUBRAC | 2 950,00 € |
| / | 31/12/23 | Intervention de Mme Claire Bouteloup | DIALTER | 43430<br>FAY-SUR-LIGNON | 3 037,06 € |
| 23-0999 | 23/10/23 | Absorbant routier | SARL LUBRIFIANTS ET CHIMIE | 81500<br>LAVAUR | 3 345,00 € |
| / | 20/10/23 | Matériel de cuisine | GOUBERT | 48000<br>MENDE | 3 384,72 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs de CHIMIE | BIOSENTEC | 31120<br>PORTET SUR GARONNE | 3 503,47 € |
| 23-0989 | 19/10/23 | Assises Alimentation 2023 - Goubert | GOUBERT | 48000<br>MENDE | 3 559,82 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses BAE | EUROFINS IPL NORD | 59000<br>LILLE | 3 567,79 € |
| / | 01/01/24 | Fournitures ESB | EUROFINS LABORATOIRES COEUR DE FRANCE | 03017<br>MOULINS Cedex | 3 567,79 € |
| 23-0349 | 31/03/23 | Mobilier MDL | GROUP WF EDUCATION | 33692<br>MERIGNAC | 3 639,41 € |
| 23-0161 | 07/02/23 | Fournitures diverses | CIR | 12032<br>RODEZ | 3 765,61 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs de CHIMIE | AGILENT | 91978<br>LES ULIS | 3 899,10 € |
| 23-0209 | 17/02/23 | Acquisition de vidéoprojecteurs interactifs | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 3 899,78 € |
| 23-0997 | 23/10/23 | Fourniture pare neige - UTCD de Saint-Chély d'Apcher | SAS AREDIENNE DE CLOTURES | 87500<br>SAINT-YRIEIX LA PERCHE | 3 948,40 € |
| 23-0119 | 07/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°6- Pièces détachées outils déneigement ZAUGG et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS VILLETON | 38490<br>SAINT ANDRE LE GAZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 4 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0861 | 04/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°12- Pièces détachées outils de balayage VILLETON et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS VILLETON | 38490<br>SAINT ANDRE LE GAZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 4 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1040 | 01/12/23 | Fourniture de pièces détachées d'origine et de première monte pour la réparation des VL du Dpt de la Lozère et du SDIS 48 Lot n° 5 : Pièces détachées d'origine de marque PEUGEOT | GIRAUD Automobiles | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 4 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0925 | 05/10/23 | Carcasse renforcée ARDOX pour groupe fauchage DB56 | NOREMAT | 54714<br>LUDRES | 4 038,72 € |
| / | 24/02/23 | Mobilier Hôtel Plagnes – Cabinet | LES SELECTIONS S AND P | 48000<br>MENDE | 4 126,67 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de CYANO | NOVAKIT | 44000<br>NANTES | 4 131,00 € |
| / | 07/11/22 | Abonnement GAZETTE PASS - TS SERVICES | GROUPE MONITEUR | 92186<br>ANTONY | 4 296,77 € |
| 23-0365 | 04/04/23 | Fournitures diverses | SICOMETAL | 39200<br>SAINT-CLAUDE | 5 184,20 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses BAE et BV | BIOMERIEUX | 69290<br>CRAPONNE | 5 233,45 € |
| 23-0075 | 17/01/23 | Chandelles de calage pour véhicules PLet VL | AD FIA | 48000<br>MENDE | 5 740,00 € |
| / | 09/10/23 | Tentes pliantes – Service Communication | EASYTENT<br>Fabien SOLIGNAC | 48000<br>MENDE | 5 790,00 € |
| 23-0932 | 06/10/23 | Acquisition de 2 tentes pliantes | SOLIGNAC FABIEN | 48000<br>MENDE | 5 790,00 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables pour analyses de CHIMIE | SODIPRO | 38434<br>ECHIROLLES | 5 861,75 € |
| 23-1163 | 27/11/23 | Réalisation d'une maquette pour le nouveau journal mensuel du Département de la Lozère | SARL LA BOULE A NEIGE | 42000<br>SAINT ETIENNE | 5 900,00 € |
| 23-1198 | 06/12/23 | Scelleuse | IDEXX | 93200<br>SAINT-DENIS | 5 911,80 € |
| 23-0236 | 01/03/23 | Sacs à pains pour « La Lozère à Marseille » | MEDIA IMPACT | 06210<br>MANDELIEU-LA-NAPOULE | 6 000,00 € |
| 23-0284 | 14/03/23 | Homogénéisateur | VWR International SAS | 93114<br>ROSNY-SOUS-BOIS | 6 290,00 € |
| 23-0300 | 24/03/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°24 : Pièces détachées outils de type grue auxiliaire de marque PALFINGER et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | SARL GARAGE SOLIGNAC | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 6 500,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de BAE | THERMO FISHER DIAGNOSTIC | 69571<br>DARDILLY | 6 600,03 € |
| 23-0191 | 14/02/23 | Acquisition d'écrans, câbles | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 6 688,81 € |
| 23-0296 | 16/03/23 | Acquisition RAD THDOC | ORANGE | 31700<br>BLAGNAC | 6 740,00 € |
| / | 01/01/24 | Consommables pour analyses de CHIMIE | FRANCE EAU | 33310<br>LORMONT | 6 884,70 € |
| 23-1232 | 12/12/23 | Prestations de chaudronnerie | SEFIAM | 48200<br>SAINT CHELY D'APCHER | 8 000,00 € |
| 22-0854 | 04/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°04- Pièces détachées outils de déneigement VILLETON et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SAS VILLETON | 38490<br>SAINT ANDRE LE GAZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 8 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0864 | 02/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°16- Pièces détachées outils de chargement FAUCHEUX et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SMA FAUCHEUX | 69250<br>NEUVILLE SUR SAONE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 8 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| / | 01/01/24 | Consommables pour analyses de CHIMIE | METHROM | 91140<br>VILLEBON SUR YVETTE | |
| / | 31/12/23 | Electre : accès internet, récupération des notices bibliographiques, consultation disponibilité des documents et constitution des paniers pour nos marchés | ELECTRE | 75279<br>PARIS | 8 303,00 € |
| / | 01/01/24 | Consommables pour analyses de SEROL PREL / HACCP / PREL / TRIC | CPIL | 63503<br>ISSOIRE | 8 331,44 € |
| 23-0211 | 17/02/23 | Acquisition de licences Open Texte Maggellan | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 8 458,71 € |
| 22-0868 | 03/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°25- Pièces détachées outils de type grue auxiliaire FASSI et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SARL GARAGE SOLIGNAC | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 9 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1255 | 15/12/23 | Fourniture, entretien et réparation de radiateurs de refroidissement et équipements associés | RADIATEURS AVEYRONNAIS | 12000<br>RODEZ | 10 000,00 € |
| 23-0125 | 16/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°40- Pièces détachées outils chargeuse compacte articulée marque CATERPILLAR et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS BERGERAT MONNOYEUR | 93200<br>SAINT-DENIS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 10 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0871 | 02/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°28- Pièces détachées outils de balayage RABAUD et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | RABAUD SAS | 85110<br>SAINTE CECILE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 10 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1038 | 01/12/23 | Fourniture de pièces détachées d'origine et de première monte pour la réparation VL du Dpt de la Lozère et du SDIS 48<br>Lot n° 1 : Pièces détachées d'origine de marque CITROËN<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | GIRAUD Automobiles | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 10 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0806 | 29/09/03 | Fr d'équipements de signalisation lumineuse et accessoires pour les véhicules du CD48 et du SDIS<br>Lot n° 2 : Fr et livraison d'équipements de signalisation lumineuse et d'accessoires divers pour les véhicules du SDIS<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | MERCURA | 41029<br>BLOIX | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 10 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables de CHIMIE | PERKIN ELMER | 91140<br>VILLEBON SUR YVETTE | 10 960,55 € |
| 23-0295 | 16/03/23 | Acquisition de tablettes SQOOL | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 11 283,73 € |
| / | 17/02/23<br>19/09/23 | Achat de boites de conservation, chemises, sous-chemises de conservation et ruban sergé coton | SAS CAUCHARD | 07290<br>QUINTENAS | 11 366,63 € |
| 22-0857 | 11/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°07- Pièces détachées outils de déneigement SICOMETAL et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SICOMETAL | 39200<br>SAINT CLAUDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0859 | 11/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°09- Pièces détachées outils de déneigement BIALLER et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SAS BIALLER | 05103<br>BRIANÇON | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0860 | 11/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°11- Pièces détachées outils de déneigement FRANCE NEIGE et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | EUROPE SERVICE SAS | 15000<br>AURILLAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0873 | 11/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°42- Pièces détachées outils de type grue auxiliaire CORMACH et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS CORNUT | 43290 MONTFAUCON EN VELAY | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0514 | 22/05/23 | Fourniture et livraison de Gaz Propane en citerne pour les Services du Département de Lozère<br>Lot n°4 : Unité technique de Florac<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/07/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | ANTARGAZ SAS | 92400<br>COURBEVOIE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 15 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables pour analyses de laboratoire | MC2 | 63063<br>CLERMONT FERRAND | 15 064,94 € |
| 23-0819 | 08/09/23 | Commande Etrave de déneigement sur le CTCD de St Chély d'Apcher | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 17 480,96 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de CHIMIE | THERMO ELECTRON | 91963<br>COURTABOEUF | 17 822,59 € |
| 23-0818 | 08/09/23 | Commande étrave de déneigement pour le CT de Chateauneuf de Randon | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 17 932,48 € |
| 23-0820 | 08/09/23 | Commande Etrave de déneigement sur le CTCD de Rieutort de Randon | UGAP | 34000<br>MONTPELLIER | 18 890,92 € |
| 23-0376 | 07/04/23 | 2 citernes 8000 L eau potable sur berce | JULIEN VITICULTURES | 34370<br>CAZOULS | 19 500,00 € |
| 23-0122 | 09/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°31- Pièces détachées outils chargeuse pelleteuse marque CADE et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | S.V.I.S | 34420<br>PORTIRAGNES | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0123 | 16/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°35 - Pièces détachées outils remorque porte-engins marque FOURNIER et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | ETS FOURNIER CONSTRUCTEUR | 63600 AMBERT | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0124 | 16/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°37- Pièces détachées outils remorque porte-engins marque LOUAULT et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | REMORQUES LOUAULT | 89170 SAINT-FARGEAU | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0126 | 16/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°41- Pièces détachées outils compactage marque CATERPILLAR CAT CC.6 et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS BERGERAT MONNOYEUR | 93200 SAINT-DENIS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0127 | 30/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°43- Pièces détachées outils chargeur télescopique marque CATERPILLAR et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS BERGERAT MONNOYEUR | 93200 SAINT-DENIS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0301 | 03/04/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°30 : Pièces détachées outils de type chargeuse-pelleteuse de marque JCB et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS OMNIMAT | 87220 FEYTIAT | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0862 | 11/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°14- Pièces détachées outils de fauchage ROUSSEAU et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS MANEKO | 54200 TOUL | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0867 | 09/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°21- Pièces détachées outils de type tracteur VALTRA et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SARL DELOR VINCENT | 48700 MONTS DE RANDON | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0869 | 05/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°26- Pièces détachées outils de type machine à peinture routière EUROLINERS et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | EUROLINERS | 57220 BOULAY MOSELLE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0847 | 06/01/23 | Fourniture de carburants en stations par lots géographiques - Lot n°23 : Centre d'Intervention et de Secours de Saint Germain du Teil<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS SOCABA – INTERMARCHE | 48500 BANASSAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0853 | 04/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°03- Pièces détachées outils de salage SCHMIDT et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | EUROPE SERVICE SAS | 15000 AURILLAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0420 | 16/05/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°38 - Pièces détachées outils de type remorque porte-engins de marque GOURDON et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SARL GARAGE SOLIGNAC | 48000 MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum : 20 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0636 | 10/07/23 | Fourniture d'articles de ménage et de produits d'hygiène et d'entretien pour les besoins des services du département de la Lozère<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/2024, reconductible pour 2 périodes d'un an | Etablissements IGUAL | 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>Période initiale :<br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 20 000,00 €<br><br>Périodes de reconduction :<br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 15 000,00 € |
| 23-0178 | 10/02/23 | Feux tricolores Cirque des Baumes | SNEF SCHEFFER | 48000 MENDE | 20 457,85 € |
| 22-0846 | 06/01/23 | Fourniture de carburants en stations par lots géographiques<br>Lot n°22 : Centre d'Intervention et de secours de La Canourgue<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS SOCABA – INTERMARCHE | 48500 BANASSAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 24 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 22-0863 | 05/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°15- Pièces détachées outils de fauchage NOREMAT et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS NOREMAT | 54710<br>LUDRES | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 25 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0512 | 19/06/23 | Fourniture et livraison de Gaz Propane en citerne pour les Services du Département de Lozère<br>Lot n°2 : Aire de la Lozère<br><br>Durée de l'accord-cadre : du 01/07/2023 au 14/04/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | ANTARGAZ SAS | 92400<br>COURBEVOIE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 25 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0528 | 26/05/23 | Tourisme : Impression du Pass'Lozère + affiche | PUBLIC IMPRIM | 69637<br>VENISSIEUX | 25 600,00 € |
| 22-0851 | 05/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°01- Pièces détachées outils de salage ACOMETIS et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | ACOMETIS | 63860<br>SOULTZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 27 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/24 | Réactifs et consommables pour analyses de laboratoire | VWR | 94126<br>FONTENAY SOUS BOIS cedex | 27 889,44 € |
| 22-0754 | 11/01/23 | Pass numériques | APTIC SCIC SA | 33100<br>BORDEAUX | 28 000,00 € |
| 23-0724 | 07/08/23 | Fourniture de mobilier, de matériel et équipements de ménage et de cuisine pour les collèges de Lozère et la faculté d'éducation de l'université de Mende<br>Lot n°02 :Fourniture de mobilier d'internat y compris internat disposant d'un accueil pour personne<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | DENIS PAPIN COLLECTIVITE | 79300<br>BRESSUIRE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 500,00 €<br>- maximum annuel: 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0727 | 30/08/23 | Fourniture de mobilier, de matériel et équipements de ménage et de cuisine pour les collèges de Lozère et la faculté d'éducation de l'université de Mende<br>Lot n°05 : Acquisition de centrales de production d'eau ozonée<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | BONNET HYGIENE | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 500,00 €<br>- maximum annuel: 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0858 | 04/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°08- Pièces détachées pour centrale à saumure EUROPE SERVICE et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | EUROPE SERVICE SAS | 15000<br>AURILLAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 30 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0528 | 26/05/23 | Accord-cadre 22-2004 - LOT 5 - 20 000 Chéquiers « Pass'Lozère » | PUBLIC IMPRIM | 69637<br>VENISSIEUX | 30 720,00 € |
| 22-0856 | 11/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°33- Pièces détachées outils de type tracteurs NEW HOLLAND et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an. | SA HUGON | 48130<br>AUMONT-AUBRAC | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 35 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0733 | 01/09/23 | Fourniture de consommables informatiques pour les services du Département de la Lozère<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/07/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | ESI FRANCE AGENCE PARIS NORD | 95270<br>VIARMES | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 35 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1039 | 01/12/23 | Fourniture de pièces détachées d'origine et de première monte pour la réparation des VL du Département de la Lozère et du SDIS 48<br>Lot n° 2 : Pièces détachées d'origine de marque PEUGEOT<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | GIRAUD Automobiles | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0726 | 30/08/23 | Fourniture de mobilier, de matériel et équipements de ménage et de cuisine pour les collèges de Lozère et la faculté d'éducation de l'université<br>Lot n°04 :Acquisition de chariots, d'accessoires et de consommables adaptés à la méthode de nettoyage par imprégnation<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | BONNET HYGIENE | 48000<br>MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 500,00 €<br>- maximum annuel: 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0018 | 31/01/23 | Fourniture de pièces d'usures pour groupe de fauchage et débroussaillage<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | FORGES GORCE | 63920<br>PESCHADOIRES | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0513 | 19/06/24 | Fourniture et livraison de Gaz Propane en citerne pour les Services du Département de Lozère<br>Lot n°3 : PTD<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/07/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | ANTARGAZ SAS | 92400<br>COURBEVOIE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 40 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0120 | 13/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°17 - Pièces détachées pour un PATA marque CTP et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | CTP CONSTRUCTEUR | 30720<br>LES TAVERNES | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 45 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de SEROLOGIE | INNOVATIVE DIAGNOSTICS | 34000<br>MONTPELLIER | 48 826,70 € |
| 23-1173 | 21/12/23 | Fournitures de matériaux bitumineux à l'émulsion destinés aux réparations ponctuelles de chaussée<br>Lot n°5 : Enrobés conditionnés en seaux<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | FRANSBONHOMME SAS | 37302<br>JOUE LES TOURS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 50 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses BAE | BIOKAR | 60002<br>BEAUVAIS Cedex | 51 322,87 € |
| 23-0014 | 26/01/23 | Fourniture de tuyaux hydrauliques, embouts, connexions hydrauliques, systèmes hydrauliques et commandes des systèmes hydrauliques, roulements, courroies, joints, bagues d'étanchéité et leurs accessoires<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | CIR – COMPTOIR INDUSTRIEL REGIONAL | 12000<br>RODEZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 3 000,00 €<br>- maximum annuel : 53 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-0723 | 24/08/03 | Fourniture de mobilier, de matériel et équipements de ménage et de cuisine pour les collèges de Lozère et la faculté d'éducation de l'université de Mende<br>Lot n°01 :Fourniture de matériel et mobilier de classe<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | DENIS PAPIN COLLECTIVITES | 79300 BRESSUIRE | - minimum annuel : 500,00 €<br>- maximum annuel: 55 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 22-0872 | 03/01/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication, de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements<br><br>Lot n°34- Pièces détachées outils de type pelle sur chenille KUBOTA et maintenance occasionnelle<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | SARL TERRISSON | 48700 MONTS DE RANDON | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 55 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0090 | 06/02/23 | Fourniture, installation, mise en service et qualification d'un automate colorimétrique de type séquentiel<br><br>Durée du contrat : 4 ans ferme à compter de la notification | THERMO ELECTRON SAS | 91140 VILLEBON SUR YVETTE | Montant total : 58 444.00 €<br><br>- solution de base : 53 451,92 €<br>- extension de garantie d'un an : 4 992,75 € |
| 23-0511 | 19/06/23 | Fourniture et livraison de Gaz Propane en citerne pour les Services du Département de Lozère<br>Lot n°1 : LDA<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/07/2023, reconductible pour 3 périodes d'un an | ANTARGAZ SAS | 92400 COURBEVOIE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 60 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0725 | 07/09/23 | Fourniture de mobilier, de matériel et équipements de ménage et de cuisine pour les collèges de Lozère et la faculté d'éducation de l'université de Mende<br>Lot n°03 : Fourniture de matériel et équipements de cuisine<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | SARL GOUBERT | 48000 MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 500,00 €<br>- maximum annuel: 80 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0121 | 23/02/23 | Fourniture de pièces détachées pour des outils de déneigement, de fauchage, d'engins agricoles, d'engins de chantier, de fabrication de saumure, de machine à peinture routière, spécifiques et captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées à l'entretien et à la réparation de ces équipements.<br><br>Lot n°23- Pièces détachées outils chargeuse pelleteuse et mini-pelle marque CATERPILLAR et maintenance occasionnelle de ces matériels<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 31/12/203, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS BERGERAT MONNOYEUR SAS | 93200 SAINT-DENIS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel : 80 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0509 | 16/06/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère (Programme 2022)<br>Lot n° 5 : 2 fourgonnettes diesel 5 places – 5 portes | SAS GRAND GARAGE DU VELAY | 43700 BRIVES CHARENSAC | 81 572,26 € |
| 23-0640 | 25/07/23 | Impression et distribution d'un journal mensuel à destination des Lozériens<br>Lot n° 1 : Impression et livraison<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | MILEE | 13592 AIX-EN-PROVENCE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 83 250,00 € |
| 23-0730 | 24/08/03 | Fourniture d'ordinateurs (fixes et portables), d'écrans plats et vidéoprojecteurs pour le département de la Lozère<br>Lot n° 2: Fourniture d'écrans d'ordinateurs pour le Département de la Lozère<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | DYADEM | 37210 PARCAY MESLAY | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 8 500,00 €<br>- maximum annuel: 85 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de SEROLOGIE et PCR | LIFE TECHNOLOGIES | 91941 VILLEBON SUR YVETTE | 89 496,12 € |
| 23-0641 | 18/07/03 | Impression et distribution d'un journal mensuel à destination des Lozériens<br>Lot n° 2 : Distribution toutes boîtes aux lettres (y compris stop pub) | Groupement LA POSTE (Mandataire) / MEDIAPOST | 34137 MAUGUIO | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 97 500,00 € |
| / | 01/01/24 | Réactifs pour analyses de SEROLOGIE et PCR | IDEXX | 34090 MONTPELLIER | 98 993,33 € |
| 23-0910 | 24/10/23 | Fourniture de matériels dans le cadre d'actions d'amélioration de la performance énergétique dans l'ensemble des bâtiments départementaux<br>Lot n°2: vannes thermostatiques et d'isolant des réseaux hydraulique de chauffage<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | QUINCAILLERIE ANGLES | 12000 RODEZ | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 100 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0510 | 22/05/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère_Programme 2022<br>Lot n° 6 : 1 fourgonnette essence 5 places – 5 portes (A affecter - CTCD Florac – rendre VL303) | SAS GRAND GARAGE DU VELAY | 43700 BRIVES CHARENSAC | 123 292,10 € |
| 23-0436 | 18/04/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère_Programme 2022<br>Lot n° 8 : 1 voiture particulière essence "segment B" - 5 places – 5 portes | GIRAUD AUTOMOBILES | 48000 MENDE | 124 192,86 € |
| 23-0909 | 24/10/23 | Fourniture de matériels dans le cadre d'actions d'amélioration de la performance énergétique dans l'ensemble des bâtiments départementaux.<br>Lot n°1: luminaires d'éclairage général à modules LED<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | REXEL FRANCE - Réseau SCT TOUTELECTRIC | 48000 MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 150 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0434 | 23/05/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère_Programme 2022<br>Lot n° 4 : 2 camions 4x2 tri-benne – 7 tonnes – 3 places | GARAGE SOLIGNAC | 48000 MENDE | 176 531,97 € |
| 23-0729 | 19/09/23 | Fourniture d'ordinateurs (fixes et portables), d'écrans plats et vidéoprojecteurs pour le département de la Lozère<br>Lot n° 1: Fourniture d'ordinateurs fixes et portables pour le Département de la Lozère<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter de la date de notification, reconductible pour 3 périodes d'un an | DELL SA | 34938 MONTPELLIER | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 42 000,00 €<br>- maximum annuel: 210 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0435 | 22/05/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère_Programme 2022<br>Lot n° 7 : 5 fourgons tôlés 3 places | GIRAUD AUTOMOBILES | 48000 MENDE | Montant total : 292 266.30 €<br><br>-Tranche ferme : 216 585,07 € (montant notifié)<br>- Tranche optionnelle : 75 681,23 € |
| 23-1169 | 21/12/23 | Fournitures de matériaux bitumineux à l'émulsion destinés aux réparations ponctuelles de chaussée<br>Lot n°1 : Zone sud ouest<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | COLAS France | 48000 MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 300 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1170 | 21/12/23 | Fournitures de matériaux bitumineux à l'émulsion destinés aux réparations ponctuelles de chaussée<br>Lot 2 : Zone sud est<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | COLAS France | 48000 MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 300 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-1171 | 21/12/23 | Fournitures de matériaux bitumineux à l'émulsion destinés aux réparations ponctuelles de chaussée<br>Lot n°3 : Zone nord est<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | COLAS France | 48000 MENDE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 300 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 23-1172 | 21/12/23 | Fournitures de matériaux bitumineux à l'émulsion destinés aux réparations ponctuelles de chaussée<br>Lot n°4 : Zone nord ouest<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an. | Entreprise MARQUET | 15100<br>SAINT-FLOUR | - sans minimum<br>- maximum annuel: 300 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |
| 23-0430 | 16/05/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère_Programme 2022<br>Lot n° 2 : 1 camion 4x4 gamme porte – outils et prise de force avant et 4 roues directrices – 15 à 16 tonnes – équipé benne déposable avec équipements VH | SAS EUROPE SERVICE | 15000<br>AURILLAC | 488 004,83 € |
| 23-0431 | 16/05/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère_Programme 2022<br>Lot n° 3 : 1 camion 4x4 gamme porte – outils et prise de force avant – 16 à 17 tonnes – équipé benne déposable avec équipements VH : saleuse mixte ou non | SAS EUROPE SERVICE | 15000<br>AURILLAC | 533 204,83 € |
| 23-0429 | 16/05/23 | Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département de la Lozère_Programme 2022<br>Lot n° 1 : 1 camion gamme chantier / hors route – 19 tonnes – pour pose de glissières pour l'entité exploitation du Parc Technique Départemental | CORNUT SAS | 43290<br>MONTFAUCON EN VELAY | 569 269,80 € |
| 23-0637 | 07/07/23 | Fourniture et transport de fondants chimiques routiers pour le traitement hivernal des routes départementales de la Lozère<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 30/06/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS ROCK | 68055<br>MULHOUSE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 80 000,00 €<br>- maximum annuel: 800 000,00 € |
| 23-0637 | 07/07/23 | Fourniture et transport de fondants chimiques routiers pour le traitement hivernal des routes départementales de la Lozère<br><br>Durée de l'accord-cadre : de la notification jusqu'au 30/06/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | SAS ROCK | 68055<br>MULHOUSE | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- minimum annuel : 80 000,00 €<br>- maximum annuel: 800 000,00 € |
| 23-0904 | 21/11/03 | Fourniture et livraison de titres restaurant sous forme dématérialisée ou papier destinés aux agents départementaux<br><br>Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2024, reconductible pour 3 périodes d'un an | SODEXO PASS FRANCE | 75009<br>PARIS | Accord-cadre à bons de commande :<br><br>- sans minimum<br>- maximum annuel: 1 500 000,00 €<br><br>Montants identiques pour les périodes de reconduction |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

Annexe 1 au rapport « Gestion de la collectivité : information relative aux actes pris sur la base de la délégation accordée à la Présidente du Conseil départemental »

- Informations sur les contrats de location et de mise à disposition (établissements d'enseignement)

| Bâtiments | Tiers | Précisions | Numéro de convention |
|---|---|---|---|
| Collège Marcel Pierrel | Association semi-marathon Marvejols Mende | Utilisation des locaux les 21,22,23 juillet – semi-marathon 2023 | n°23-0336 |
| | | Arrêté concession NAS – Celine COSTE – principale - | n°23-2306 |
| | | | |
| Collège Haut Gévaudan | | Convention d'occupation précaire – Mr JP JUCHS | n°23-0302 |
| | | Convention d'occupation précaire - colocation -Mr Faisant | n°23-1092 |
| | | Convention d'occupation précaire - colocation – M GROENEWALD Barend | n°23-1093 |
| | | Convention d'occupation précaire -F3- Mr Faisant | n°23-1094 |
| | | Convention occupation précaire F3 - L22 | n°23-1146 |
| Collège Marthe Dupeyron - Langogne | CCHA | Convention d'utilisation des locaux | n°23-0050 |
| | | Arrêté concession NAS - -Brigitte TRIDOT – Principale | n°23-2307 |
| | | | |
| Collège sport nature | Académie Internationale de Musique et Danse de Lozère | Convention d'utilisation des locaux 24 juillet -19 août 2023 | n°23-0359 |
| | EDML | Convention utilisation des locaux – année scolaire | n°23-0921 |
| | | | |
| Collège des Trois Vallées | Enimie BD | Convention utilisation des locaux -UPP Pierre Delmas du 29 juin au 3 juillet | n°23-0424 |
| | Céfédé Ligne verte | Utilisation cour 17 juin 2023 | n°23-0422 |
| | Amicale Pompiers | Utilisation cour 13 mai 2023 | n°23-0425 |
| | Les ptts cailloux | | n°23-0706 |
| | Gendarmerie hte Garonne | Logement réservistes | n°23-0696 |



Date de publication : 9 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| Bâtiments | Tiers | Précisions | Numéro de convention |
|---|---|---|---|
| | Mr François VALIERE | Arrêté concession NAS – principal adjoint – ste Enimie | n°23-2425 |
| | | Arrêté concession NAS – Valérie MAGNIADAS – Gestionnaire Florac | n°23-2426 |
| | | Convention utilisation des locaux scolaire – EDML - 2023-2024 | N°23-1147 |
| | MARTINEAU Cédric | Convention occupation précaire -F4 | N°23-1154 |
| Collège Henri Bourrillon | Mende Gévaudan Club pétanque | 23/24/25 juin cour de récréation Supra National | n°23-0437 |
| | | Arrêté concession NAS – Veronique DEGUIGNE-RIVIERE – principale adjointe | n°23-2304 |
| | | | |
| Collège André Chansom | Mairie | Utilsation des locaux – foire de la St Michel | n°23-0875 |
| | | | |
| Collège Odilon Barrot - Villefort | | Arrêté concession NAS – Adel Chekir - Principal | n°23-2305 |
| | | Convention occupation locaux - FSE | n°23-0438 |
| | | | |
| Collège Henri Rouvière – Le Bleymard | | Arrêté concession NAS – Maryline COLIN -principale | n°23-2308 |
| | | | |
| Collège Achille Rousson – ste E VF | | Convention utilisation des locaux - association En corps | n°23-2432 |
| | | Convention occupation précaire – Mme TRABELSI Fadoua | n°23-1098 |
| | | Convention utilisation locaux scolaire – école publique | n°23-1149 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – création d'une régie de recette | n°23-1327 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – nomination régisseur | n°23-1328 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – vente de boissons et livres | n°23-1714 |
| Domaine de Boissets | | Arrêté – vente de boissons, produits de la boutique et ouvrages | n°23-1872 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| Bâtiments | Tiers | Précisions | Numéro de convention |
|---|---|---|---|
| Domaine de Boissets | FOGS | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0697 |
| Domaine de Boissets | Num'n Coop | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0617 |
| Domaine de Boissets | Num'n Coop | Avenant à la convention mise à disposition du domaine | n°23-0617 |
| Domaine de Boissets | Scènes Croisées | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0618 |
| Domaine de Boissets | Midi libre | Convention mise à disposition du domaine | n°23-0619 |
| Domaine de Boissets | Scènes Croisées | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0707 |
| Domaine de Boissets | Scènes Croisées | Avenant à la conventionmise à disposition du domaine | n°23-0707 |
| Domaine de Boissets | Coecie | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0810 |
| Domaine de Boissets | Collectif Mom | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0735 |
| Domaine de Boissets | Cie du Lézard | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0736 |
| Domaine de Boissets | Ballet Bross | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0818 |
| Domaine de Boissets | Tête de Block | Convention Mise à disposition du domaine | n°23-0853 |
| | | | |

<u>- Informations sur les contrats de location et de mise à disposition (patrimoine immobilier) :</u>

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| **Bien loués par le Département pour ses besoins** | | | | |
| 23-0043 | 06/01/23 | UT Chanac | Avenant 1 à la convention 21-0005 du 24/12/2020 de mise à disposition de locaux situés 1 route de Marijoulet à Chanac pour les besoins de l'Unité Technique Départementale | M Hervé LACAN |
| 23-0228 | 21/03/23 | Cité Administrative | Bail de location des locaux situés 9 rue des carmes à Mende | Commune de Mende |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| 23-0138 | 16/02/23 | Terrain Mont Lozère | Convention de mise à disposition au Département de la Lozère de terrains au Mas de La Barque | Mme Françoise DODU |
| 23-0321 | 02/05/23 | Eglise St-Flour du Pompidou | Mise à disposition d'un terrain pour assurer le stationnement des véhicules lors des manifestations organisées à l'église de St-Flour du Pompidou | Mme AFFORTIT-VALMALLE |
| 23-0322 | 24/06/22 | UT Chanac | Avenant 2 à la convention 21-0005 de location de locaux situés 1 route de Marijoulet pour les besoins de l'UT de Chanac | M Hervé LACAN |
| 23-1159 | 21/12/23 | Terrain Mont Lozère | Convention de mise à disposition au Département de la Lozère de terrains au Mas de La Barque | Mme Françoise DODU |
| **Biens dont le Département est propriétaire** | | | | |
| 23-0044 | 06/01/23 | Domaine des Boissets | Mise à disposition du domaine départemental des Boissets | Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère |
| 23-0051 | 10/01/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M DAVIN et Mme PONCELET |
| 23-0060 | 16/01/23 | Tribunal de Florac | Mise à disposition de locaux dans l'ensemble immobilier "Tribunal de Florac"- 6 bis place du Palais à Florac-Trois-Rivières | Parc National des Cévennes |
| 23-0063 | 17/01/23 | Locaux dans les MDS | Convention de mise a disposition de locaux dans les MDS pour trois ans | réseau autonomie |
| 23-0082 | 27/01/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Ida PEYRET |
| 23-0122 | 07/02/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Véronique DELMAS |
| 23-0135 | 16/02/23 | Polen | Mise à disposition de locaux dans un bâtiment sis 12 rue Albert Einstein à Mende | GRETA CFA GARD LOZERE |
| 23-0162 | 27/02/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Amandine GUERIN |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| 23-0179 | 07/03/23 | Imm « Bourrillon-Chaptal » Mende | Avenant 1 à la convention 21-0853 de mise à disposition de locaux dans l'ensemble immobilier « Bourrillon- Chaptal » 14 boulevard Bourrillon à Mende | Mission Locale Lozère |
| 23-0190 | 14/03/23 | Locaux dans les MDS | Convention de mise a disposition de locaux dans les MDS pour trois ans | CARSAT |
| 23-0197 | 16/03/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0227 | 21/03/23 | Polen | Avenant 1 à la convention 18-0005 de mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée d'un bâtiment sis 12 rue Albert Einstein à Mende | Cté Cnes Coeur de Lozère |
| 23-0238 | 28/03/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0251 | 06/04/23 | Eglise St-Flour du Pomlpidou | Mise à disposition de l'église de St-Flour du Pompidou | M Guy-Jean MAGGIO |
| 23-0257 | 11/04/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0366 | 12/05/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Tiphaine GREBILLE |
| 23-0493 | 06/06/23 | Villa Enclos Roussel | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Alexandra COMMANDEUR |
| 23-0571 | 19/06/23 | Aire de la Lozère | Mise à disposition des espaces extérieurs de l'Aire de la Lozère | DIR Massif Central |
| 23-0622 | 07/07/23 | Aire de la Lozère | Mise à disposition des espaces extérieurs de l'Aire de la Lozère | Entente Lavabre |
| 23-0623 | 07/07/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Tiphaine GREBILLE |
| 23-0662 | 17/07/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Véronique DELMAS |
| 23-0663 | 17/07/23 | Olympe de Gouges | Mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée de l'espace Olympe de Gouge à Mende | UDSP48 |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

| N° Convention | Date | Bâtiment | Libellé | Tiers |
|---|---|---|---|---|
| 23-0699 | 21/07/23 | Locaux dans les MDS | Convention de mise a disposition de locaux dans les MDS pour un an | CADA et CPH |
| 23-0709 | 26/07/23 | Tribunal de Florac | Mise à disposition de locaux dans l'ancien tribunal de Florac | Parc National des Cévennes |
| 23-0710 | 26/07/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | M Mathieu MERCIER |
| 23-0867 | 19/09/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Claire BOUTELOUP |
| 23-0868 | 19/09/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | M Mohamed-Ali LASSED |
| 23-0869 | 19/09/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M Benoît HOLLEY |
| 23-0964 | 19/10/23 | MDS de Mende | Mise à disposition d'une salle de la MDS de Mende pour 2 ans | ARIEDA |
| 23-0979 | 20/10/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | Mme Jessie MAGANA |
| 23-1031 | 08/11/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M Mohamed-Ali LASSED |
| 23-1100 | 29/11/23 | Maison des Sports | Mise à disposition du studio rue du Faubourg Montbel à Mende | M David BIANCHI |
| 23-1101 | 29/11/23 | Bâtiment rue de l'Ormeau | Avenant 1 à la convention 18-0372 de location de locaux au 3é étage du bâtiment sis rue de l'Ormeau à Mende | AIRDIE OCCITANIE |
| 23-1103 | 29/11/23 | Enclos Roussel Mende | Mise à disposition d'une chambre située au 1er étage de la Villa Enclos Roussel à Mende | Mme Hakima BOUCHAMA |
| 23-1137 | 12/12/23 | Bâtiment rue de l'Ormeau | Convention cadre de gestion entre le Département de la Lozère et Lozère Ingénierie | Lozère Ingénierie |
| 23-1151 | 18/12/23 | Domaine des Boissets | Mise à disposition du domaine départemental des Boissets | Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère |

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20240405-CP_24_099-DE

Mises à disposition accordées à titre gratuit pour valorisation de l'aide en nature :

| Occupants | Bâtiments | Surface m² (Bureaux) | Prix/ m² | Surface m² (Garage) | Prix/ m² | Avantage mensuel (loyer) | Montant avantage annuel |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PNC | Tribunal de Florac | 233 | 4 € | | | 932 € | 11 184 € |
| Commune de Florac | Tribunal de Florac | 213,02 | 4 € | | | 852 € | 10 225 € |
| Université de Montpellier | FDE | 1670 | Entre 2 et 4 € | | | 5 010 € | 60 120 € |
| MDPH | MDPH | 973 | 4 € | | | 3 892 € | 46 704 € |
| | | | | | | Sous-total | 68 113 € |
| Resto du Coeur-Marvejols | Tribunal de Marvejols | 135,83 | 4 € | 37,09 | 2 € | 618 € | 7 410 € |
| Mission Locale Lozère | Mende-Immeuble Bourillon Chaptal | 397,06 | 4 € | | | 1 588 € | 19 059 € |
| CDOS | Maison Départementale des Sports | 318 | 4 € | | | 1 272 € | 15 264 € |
| Les amis des St-Flour du Pompidou | Église de St-Flour du Pompidou | | | | | 400 € | 400 € |
| Lozère Logistique Scénique | Les Ravines | | | 236 m² | 2 € | 472 € | 5 664 € |
| | | | | | | Sous-total | 47 799 € |
| | | | | | | TOTAL | 115 910 € |



Date de publication : 9 avril 2024